

UNIVERSITE PARIS VII  
U.F.R : GEOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIETE

---

LA COTE-D'IVOIRE : DU DESAPPARENTEMENT A  
L'INDEPENDANCE : 1950 - 1960

THESE DE DOCTORAT NOUVEAU REGIME  
en Connaissance des Tiers-Mondes

Tome - I -

Présentée et soutenue

par

**BOGOLO ADOU GEORGES**

Directeur de recherche :  
Madame CATHERINE COQUERY-VIDROVITCH  
Professeur, Co-Directeur du Laboratoire  
Tiers-Monde, Afrique

1989

"Il faut que chaque ivoirien de tout rang et de toute condition se sente engagé dans le combat, que chacun mette son point d'honneur à travailler mieux, davantage, pour lui-même, ce qui est humain mais, aussi pour les autres, pour la Patrie ivoirienne".

**Félix Houphouët-Boigny,**

**Pensée du jour**

"Plus je réfléchis, plus je crois qu'il n'y a pas de paradoxe en Histoire".

**François Mitterrand,**

**La Paille et le Grain**

"Les illusions s'évanouissent  
Les habiletés passent  
La vérité reste".

**Jean Jaurès, 1897**

## DEDICACE

A mon père ADOU BOGOLO BLAISE

A ma mère ELETE BENIE ELISABETH

En témoignage de mon affection filiale, de ma profonde reconnaissance pour leurs encouragements, leurs deuements et leurs sacrifices consentis pour mes études pendant de très longues et pénibles années.

A mon oncle ELETE AKA BERTIN qui, avec spontanéité et en dépit de ses lourdes charges, a toujours répondu à mes préoccupations, surtout matérielles, manifestant ainsi son amour pour moi.

C'est l'occasion de lui dire un grand merci et de lui révéler qu'il est pour moi, à tous points de vue, une référence.

Aux parents et amis, qui, de près ou de loin, m'ont apporté leur soutien moral.

## SIGLES ET ABBREVIATION

A.D.S.	: Association du Sanwi
A.E.C.I.F.	: Association des Etudiants de Côte-d'Ivoire
A.M.O.A	: Association Mutuelle des originaires d'Assinie
A.S.E.C.N.A	: Agence pour la sécurité de la navigation Aérienne.
B.B	: Biaka Boda
B.D'E.	: Bloc Démocratique Eburnéen
B.D.S.	: Bloc Démocratique Sénégalais
C.	: Carton
C.A.P.A.C.I.	: Comité d'Action Patriotique de la Côte-d'Ivoire
C.A.T.C.	: Confédération Africaine des Travailleurs
C.C.C.E.	: Caisse Centrale de Coopération Economique
C.C.C.	: Comité Constitutionnel Consultatif
C.F.A.	: Communauté Franco-Africaine
C.F.A.O.	: Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
C.F.T.C	: Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.
C.G.T.A.N.	: Confédération Générale des Travailleurs d'Afrique Noire
C.G.T.	: Confédération Générale des Travailleurs
C.I	: Côte-d'Ivoire
C.I.S.L	: Confédération Internationale des Syndicats Libres
C.N.L.C.I	: Comité National pour la Libération de la Côte- d'Ivoire

C.N.T. : Comité National Togolais  
 C.P.P. : Convention's Pople Party  
 C.R.D.A. : Centre de Recherche et de Documentation  
 Africaine  
 D. : Dossier  
 E.D.I.C.I : Entente des Indépendants de Côte-d'Ivoire  
 E.E.E. : Entente Ethnique Eburnéen  
 F.A.C. : Fonds d'Aide et de Coopération  
 F.E.A.N.F. : Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en  
 France  
 F.I.D.E.S. : Fonds d'Investissement et de Développement  
 Economique et Social  
 F.I.S.E. : Fédération International des Syndicats de  
 l'Enseignement  
 F.L.N : Front de Libération Noire  
 F.O. : Force Ouvrière  
 F.O.M. : France d'Outre-Mer  
 F.S.C.A. : Fédération des Syndicats de Cheminots Africains  
 G.B. : Grand-Bassam  
 H.B. : Houphouët-Boigny  
 I.O.M. : Indépendants d'Outre-mer  
 J.R.D.A.C.I. : Jeunesse R.D.A. de la Côte-d'Ivoire  
 L.O.C.I : Ligue des Originaires de la Côte-d'Ivoire  
 M.A.L.N : Mouvement Africain de Libération Nationale  
 M.P.T. : Mouvement Populaire du Togo  
 M.R.P. : Mouvement Républicain Populaire  
 M.U.R. : Mouvement unifié de la Résistance  
 P.A.F.M.E.C.A. : Pan. African Freedom of East Land Central

P.A.G. : Parti de L'Administration générale  
 P.A.I : Parti Africain de l'Indépendance  
 P.C.F. : Parti Communiste Français  
 P.D.C.I. : Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire  
 P.D.G. : Parti Démocratique de Guinée  
 P.F.A. : Parti de la Fédération Africaine  
 P.P.C.I : Parti Progressiste de Côte-d'Ivoire  
 P.R.A. : Parti du Regroupement Africain  
 P.T.P : Parti Togolais du Progrès  
 P.U.F.C.I. : Parti de l'Union Française de Côte-d'Ivoire

R.A.N. : Régie Abidjan-Niger  
 R.D.A : Rassemblement Démocratique Africain  
 R.I.C.C. : Régie industrielle de la Cellulose Coloniale  
 de Bingerville  
 R.P.F. : Rassemblement du Peuple Français

S.A.A. : Syndicat Agricole Africain  
 S.A.R.E.M.C.I. : Société Anonyme de Recherches et d'Exploitation  
 Minière de la Côte-d'Ivoire  
 S.C.O.A. : Société Commerciale de l'Ouest Africain  
 S.E.A.C.I.B.A.C.I. : Syndicat des Employés Africains du Commerce  
 de l'Industrie, des banques des Assurances, de  
 la Côte-d'Ivoire  
 S.F.I.O. : Section Française de l'Internationale Ouvrière  
 S.I.A.M.O. : Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement  
 de la main-d'oeuvre  
 S.P.A.C.I. : Syndicat du Personnel Enseignant Africain de la  
 Côte-d'Ivoire

S.Y.N.M.D.V.A.T.P.H.A.R.S.A.S. : Syndicat professionnel des  
Médecins, pharmaciens et Sages-femmes

T.O.M : Territoire d'Outre-Mer

U.D.E.C.I : Union pour le Développement Economique de la  
Côte-d'Ivoire

U.D.I.C : Union de Défense des Intérêts Communaux

U.D.S. : Union Démocratique Sénégalaise

U.D.S.R : Union Démocratique et Socialiste de la  
Résistance

U.F.S.A. : Union Fraternelle des Agnis du Sahoua

U.F.T.C.I. : Union Fraternelle des Travailleurs  
ressortissants de la Côte-d'Ivoire

U.I.C.I : Union des Indépendants de la Côte-d'Ivoire

U.N.E.C.I : Union Nationale des Etudiants de Côte-d'Ivoire

U.N.T.C.I : Union Nationale des Travailleurs de Côte-  
d'Ivoire

U.P.S. : Union populaire Soudanaise

U.R.V.P.D.I.C : Union pour le Respect et la volonté du Peuple  
et des Intérêts du Cercle

Ykro : Yamoussokro

## A V A N T - P R O P O S

S'il est vrai que l'histoire de la Côte-d'Ivoire Coloniale n'est pas "Terra incognita", elle demeure néanmoins un vaste chantier très faiblement exploité, et qu'il reste beaucoup à débroussailler.

Les raisons de ce retard sont diverses. Parmi celles-ci, on retiendra :

\* La difficulté de définir avec précision le domaine de l'histoire dans la Côte-d'Ivoire indépendante.

\* La Censure sur l'enseignement de l'histoire de notre pays dans les Collèges, les grandes Ecoles et même à l'Université et sur l'éducation politique décourage toute volonté de recherche en la matière.

\* La rareté voire même la disparition des sources sur place.

\* Le souci de certains ouvrages thuriféraires ou pamphlétaires de raconter des "histoires" aboutit trop souvent à une accumulation de "généralités" dont on n'est nullement assuré qu'elles expriment une réalité vécue par tel ou tel groupe social ou politique.

\* De nombreux travaux universitaires, quoique remarquables, sont tout orientés vers un domaine bien déterminé: la conquête coloniale ou ce que les milieux politiques



ivoiriens appellent "l'époque héroïque", celle de la création du S.A.A., donc de la formation de la bourgeoisie agraire au désapparentement du R.D.A. avec le P.C.F.

Ainsi, avons-nous décidé de jeter un autre regard sur la période peu éclairée de la décolonisation qui, selon nous, commence à partir du désapparentement qui marque la fin de la "lutte anticoloniale" jusqu'à l'indépendance qui voit le transfert des pouvoirs à la bourgeoisie terrienne.

Cela peut sembler à première vue une gageure. Et pourtant, nous nous sommes résolus à tenter l'expérience. Nous pensons que cette période est émaillée de nombreux points d'interrogation et qu'il importe d'établir ou de rétablir les faits et d'en rendre compte. Après tout, la mission du chercheur ne serait-elle pas de briser les tabous pour faire connaître à tout prix la face soigneusement cachée de la réalité.

Nous tenons tout particulièrement à manifester notre profonde gratitude à Mme le Professeur C.Coquery-Vidrovitch qui a accepté de diriger nos recherches. Nous la remercions pour la qualité de l'accueil, la disponibilité et la compréhension que nous avons toujours trouvées auprès d'elle et qui ont grandement facilité notre travail. C'est le lieu de lui dire sans démagogie que "l'Afrique historique" lui doit beaucoup.

Nous voudrions enfin associer aux remerciements :

\* Le Professeur Charles-Robert Ageron dont nous gardons un bon souvenir indélébile. Nous voudrions lui exprimer notre très profonde reconnaissance pour sa contribution à notre formation d'historien en nous donnant le goût des recherches et lui réitérer notre indéfectible attachement à sa personne.

\* M<sup>lle</sup> Meunier, ex-conservateur en chef-actuellement à la retraite- qui s'est personnellement engagée auprès de la direction nationale des Archives de France, pour nous obtenir des dérogations permettant d'exploiter, pendant deux ans, les Archives de la section France Outre-Mer encore sous le coup de la loi de trente ans, en particulier les fonds consacrés à la Côte-d'Ivoire. Son dévouement et sa générosité à notre égard nous ont ainsi permis de réaliser au bout de trois ans ce modeste travail qui se veut être une étape.

A Mr et Mme Affès, pour tous les efforts et le courage qu'ils ont fournis, en sacrifiant des heures de repos au profit de la dactylographie d'un manuscrit difficilement lisible.

## I N T R O D U C T I O N

La décennie 1950-1960 marque ce que Siriex appelle "le grand tournant"(1) ou, selon Baulin "un virage de 180°" (2) de l'histoire coloniale de la Côte-d'Ivoire.

Abandonnant, par sa rupture avec le Parti Communiste Français en 1950, ses positions "révolutionnaires", le Rassemblement Démocratique Africain opte pour une politique de collaboration avec les tenants du colonialisme français à savoir le Colonat et l'Administration. C'est ainsi qu'à la faveur des réajustements de la Politique coloniale dans le cadre de la Loi DEFFERRE et de la Communauté, le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire, section ivoirienne du R.D.A., dominé et dirigé par la bourgeoisie terrienne, principale force sociale et économique africaine s'assure la relève du pouvoir préservant ainsi son hégémonie. Mais, à la grande surprise de ce parti et surtout du leader du R.D.A en l'occurrence M. Houphouët-Boigny qui préconise une intégration de plus en plus poussée de l'Afrique dans "les structures de néocolonialisme", préjudiciable non seulement au continent dominé mais aussi au prestige de la "Grande France" dans le Monde, le général de Gaulle précipite l'avènement des "indépendances" dont celle de la Côte-d'Ivoire en 1960.

La présente étude met l'accent sur les mutations politiques, économiques et sociales. Nous essayerons de comprendre au mieux,

---

(1) Siriex (P.H), Félix Houphouët-Boigny, l'Homme de la Paix, Seghers, Paris, 1975, p. 117.

(2) Baulin (J), La Politique intérieure d'Houphouët-Boigny, Ed. Eurafor-Press, Paris, 1982, p. 15.

pourquoi et comment s'opèrent ces mutations et à qui profitent-elles? Aussi faut-il savoir : quelles sont les forces en présence? quels sont leurs rapports et leur stratégie? Comment évoluent-elles? Vont-elles prendre en compte l'aspiration du pays au changement? Quelle est enfin la signification du changement?

L'objectif ou l'hypothèse centrale consiste, par l'analyse de l'acte officiel de collaboration avec le régime colonial qu'est le désapparentement et ses répercussions sur l'évolution du territoire, à appréhender la nature et la signification de la lutte pour l'indépendance ou du moins la réalité de ce qu'on pourrait appeler "le nationalisme ivoirien".

Pour mener à bien ce travail, nous nous sommes servis de sources variées : sources d'archives, sources imprimées, sources orales.

Sources d'archives : Nos investigations se sont, pour l'essentiel, faites aux Archives de la Section d'Outre-Mer de la Rue Oudinot en raison de trois dérogations que nous avons obtenues. Ces dérogations portant sur les cartons et dossiers des fonds "Affaires politiques, économiques et sociales" couvrent totalement la période concernée : 1950-1960. Il faut cependant souligner les difficultés auxquelles nous nous sommes confrontés :

\* impossibilité de disposer d'un carton - mais dossier par dossier - et de photocopier les documents soumis à notre attention. Ce qui, somme toute, fait perdre énormément de temps au chercheur.

\* Les cartons sont le plus souvent vidés des documents touchant à la vie privée des acteurs de l'histoire de la Côte-d'Ivoire. Ce qui ne nous permet pas de constituer des biographies exhaustives.

\* Nous avons eu très peu de données économiques et sociales pouvant intéresser notre sujet. Les documents consultés comportent plus d'informations générales sur l'Afrique Occidentale française que sur la Côte-d'Ivoire. Il faut peut-être revoir le système de reclassement.

Sources imprimées : Nous avons consulté divers ouvrages, des études et des articles de revue traitant d'un aspect de notre sujet, dépouillé la presse et les documents internes des partis ivoiriens - congrès, conférences, diverses réunions statutaires, etc ... que l'on trouvera aisément au CRDA - Centre de Recherche et de Documentation Africain, Paris- Précisons pour ce qui concerne la Presse que la parution de certains titres comme *Afrique Noire* - 1951- 1955, ou Réveil de 1947 à 1950, est irrégulière. Ce qui a fait apparaître des insuffisances dans nos notes. Nous avons ainsi moissonné de nombreux éléments que nous avons recoupés, confrontés et organisés par thèmes en une cinquantaine de dossiers. Sur la base des matériaux ainsi recueillis, nous avons élaboré des questionnaires d'enquête à l'intention d'informateurs dont nous connaissons déjà le profil et la "trajectoire..."

Sources orales : Les enquêtes sur le terrain représentent une des sources les plus fécondes pour l'étude de l'histoire contemporaine. On aurait tort d'en négliger l'intérêt bien que l'historien attende de l'interview moins de renseignements bruts toujours sujets à caution, qu'une aide dans l'explication des problèmes qu'il rencontre par ailleurs dans ses recherches.

C'est donc dans ce contexte que nous avons effectué deux voyages d'études de trois mois chacun en Côte-d'Ivoire. Nous avons bénéficié "d'une feuille de mission" de la part de notre directrice de recherches, Mme Catherine Coquery-Vidrovitch. Ce qui nous a énormément facilité la tâche auprès de nos informateurs en raison de la notoriété et du prestige dont elle jouit dans notre pays. Nous avons eu des entretiens avec une dizaine de témoins occupant d'importantes responsabilités politiques. Mais il convient de signaler que ces entretiens ne nous ont pas été d'un apport très significatif, du moins pour la période étudiée. La majorité d'entre eux s'est contentée de magnifier le parti ou de raconter leur rôle "héroïque" qu'à répondre à nos questions jugées parfois insidieuses et dérangeantes - Les questions sont pourtant soumises à leur réflexion une ou deux semaines selon les cas, avant toute rencontre. - D'ailleurs les entretiens se sont toujours terminés par "vous êtes encore jeunes, on ne peut pas tout dire, enfin, on verra ça plus tard". Cependant, quelques réponses reçues constituent de précieux témoignages. Que leurs auteurs qui souhaitent garder l'anonymat trouvent dans l'achèvement de ce travail l'expression de nos remerciements respectueux. Mais, il reste bien entendu qu'ils ne partagent en rien la responsabilité des omissions et des erreurs.

Le plan adopté comporte trois parties, chacune étant consacrée à un moment ou à un aspect essentiel du sujet.

La première partie concerne la phase active de la lutte anticolonialiste qu'incarne le **P.D.C.I-R.D.A.** C'est la "période de prise de conscience : contestation et volonté de participation, période où le complexe français a orienté pendant longtemps la philosophie politique des leaders africains d'obédience française" (1).

Cette "période héroïque" qui commence en 1944 avec la création du Syndicat Agricole Africain, prend fin, sous les menaces des tenants du colonialisme, en 1950, avec le désappointement.

Nous consacrons la deuxième partie aux réajustements de la politique coloniale. Ce qui nous ouvre la voie à l'analyse des mutations politiques, économiques et sociales dans la recherche d'un système de cogestion. C'est-à-dire la collaboration entre les bourgeoisies européenne et africaine.

Enfin, notre troisième et dernière partie s'attache au processus d'indépendance. Le fait africain, après l'avènement de la Loi-Cadre, c'est indiscutablement l'aspiration à l'indépendance. Mais le contenu de cette indépendance, les étapes pour y parvenir, les moyens à choisir sont autant de points sur lesquels l'option des leaders africains varie. En France, si on agite beaucoup la question des réformes, en réalité l'évolution des idées se traduit par le renforcement des courants extrêmes : l'un, fidèle à la République unitaire

---

(1) Ekra (Mathieu), Conférence sur "le P.D.C.I-RDA, Génèse et Epopée", Sikensi, 9 Juillet 1983, Texte dactylographié, p. 4.

et hostile à un véritable fédéralisme; l'autre prêt à tout céder par idéal politique, souci d'économie - le "cartiérisme" - ou visées néo-colonialistes - les "libéraux d'affaires" - Avec la Vème République qui donne naissance à la Communauté, on assiste à une désagrégation rapide du système colonial. C'est d'ailleurs, dans cette métamorphose contrôlée par la France que la Côte-d'Ivoire accède à "l'indépendance".

En annexe, nous faisons figurer documents, tableaux et textes qui viennent en appui ou en illustration aux développements nécessairement limités dans le corps du sujet.

Nous avons conscience des limites de ce travail de recherche, dues aux difficultés de la documentation. Nous croyons cependant avoir abordé l'essentiel et débroussailler à tout le moins le terrain à d'autres chercheurs.

Nous manquerions à la vérité en taisant au lecteur que l'exploration du thème choisi a constitué une passionnante démarche intellectuelle : nous souhaitons que quelques lacunes de l'exposé n'effacent pas complètement l'élan qui nous a soutenus tout au long de cette difficile recherche.



PREMIERE PARTIE

---

DE LA PHASE ANTICOLONIALISTE  
A LA POLITIQUE DE COOPERATION

Il y a des réalités qu'il faut rappeler, pour saisir dans sa totalité, la situation exacte du territoire à l'aube du désapparetement et surtout au moment où se produit la grande crise politique de 1949-50. On comprendrait mieux pourquoi la contribution du **PDCI-RDA** est de loin la plus active et la plus dynamique. Pourquoi par la suite et encore au cours de la politique cohabitationniste, sa tonalité en Afrique est encore perceptible bien que sa force, modelée et remodelée au fil des ans par une équipe "gaillarde", compétente et courageuse, soit constamment mise à rudes épreuves.

## C H A P I T R E I

### LE PDCI-RDA ET LA LUTTE ANTICOLONIALISTE : ESPOIRS ET ILLUSIONS

En Côte d'Ivoire, plus que partout ailleurs en Afrique Française, l'accession aux libertés politiques en 1945-46 provoque des réactions vives, un trouble profond, un changement radical du comportement social des populations. Cela est dû à plusieurs causes :

Pays riche, mais sous-peuplé, la Côte d'Ivoire "avait dû pendant les années de guerre, fournir un effort de production particulièrement pénible pour les populations"(1).

Ajoutons à cela, l'existence d'une minorité d'Européens ou assimilés dont les excès exacerbent les frustrations de l'élite autochtone (2). Les uns, planteurs, coupeurs de bois, entrepreneurs, gros commerçants "jouissent parfois d'une situation considérable", alors que les autres, contre-maîtres, ouvriers, petits commerçants, "souvent doués d'un complexe de supériorité, passent néanmoins, auprès des Africains, pour de petits blancs" (3).

---

(1) Ansom, C 2197 / DII, 1952-54- HB / JR.

(2) D'après une évaluation de 1950, la Côte-d'Ivoire compte 2.170.000 habitants, dont 11.000 Européens ou assimilés contre 2.159.000 autochtones.

(3) Ansom, C 2197 / DII, 1952-54 - HB / JR.

Pour les uns comme pour les autres se pose, parfois d'une manière aiguë, le problème de la coexistence avec l'élément autochtone.

En effet, la guerre et les discriminations, surtout économiques imposées par le Régime de VICHY, vont précipiter le processus de formation de la bourgeoisie africaine dominée par des "chefs traditionnels, et éléments lettrés ou simplement évolués" (1) et partant l'éveil de la conscience anticoloniale. "...Des diplômés de William PONTY et quelques planteurs riches, écrit M. Zolberg, avaient réussi à s'élever dans la nouvelle hiérarchie sociale. La pénurie du temps de guerre affectait plus sérieusement l'élite que tout autre, y compris les étrangers. Parmi les souvenirs les plus mémorables de cette époque, les membres de l'élite citent...l'obligation dans laquelle, ils se trouvaient de retourner au mode de vie africain...Durant la guerre, les Etudiants autochtones pensionnaires de l'Ecole Primaire supérieure firent grève pour obtenir à nouveau des plats cuisinés français. Les quelques femmes africaines éduquées s'irritaient d'avoir à allaiter leurs bébés" (2). C'est ainsi que les innovations de la politique coloniale suscitées par la Conférence de Brazzaville ouvrent la voie à la contestation donnant la possibilité "à la masse d'exprimer son mécontentement et ses aspirations" (3).

Tout naturellement, les planteurs africains, mobiliseront et encadreront cette masse, s'empressant d'entrer dans

(1) Baulin (Jacques), La Politique intérieure d'Houphouët-Boigny, éd. Eurafor Press, Paris, 1982, p.22.

(2) "One party government in the Ivory Coast", A.R.Zolberg, Princeton University Press, 1964, p.61.

(3) Ansom, C 2197 / D12, 1952-54, HB / JR.

l'arène politique pour avoir une chance de neutraliser, d'affaiblir et d'éliminer leurs collègues européens.

En réalité, "pour la bourgeoisie agraire, remarque Gbagbo Laurent, il fallait d'une part, transporter sur le terrain politique, la lutte pour la libération de la main-d'oeuvre agricole de telle façon qu'elle pût être plus justement répartie entre les exploités et qu'on pût détourner de la Gold-Coast la main-d'oeuvre mossi, il s'agissait de lutter contre la toute puissance des grandes maisons de commerce qui, à l'exploitation de principe que suppose toute colonisation, ajoutaient l'exploitation de fait qui consistait à voler les planteurs africains sur le poids de leurs produits au moyen des balances truquées ; il fallait lutter pour la suppression de la discrimination du prix à l'achat des produits; il fallait d'autre part lutter pour conquérir la participation à la gestion des affaires publiques" (1).

En tout état de cause, le moment paraît propice puisque la promulgation de la loi sur l'abolition du travail forcé dite "Loi Houphouët-Boigny" du nom de son rapporteur, favorise toute activité politique.

Ainsi, contrairement à la plupart des membres du Syndicat Agricole Africain qui "entendent se cantonner à des activités strictement économiques et ne pas "parler politique",

---

(1) Gbagbo (Laurent), Côte d'Ivoire, Economie et Société à la veille de l'Indépendance (1940-1960), l'HARMATTAN, Paris, 1982, p.37.

M. HOUPHOUET, des fonctionnaires, des membres des professions libérales, frottés de marxisme" (1) et des jeunes éléments encadrés par son neveu, Feu Jacques AKA créent le 9 Avril 1946 à Treichville, le parti de la bourgeoisie ivoirienne.

- l'enjeu du pouvoir oppose l'appareil colonial en particulier le lobby colonial à la bourgeoisie agraire africaine-.

"Ce parti, note le Directeur des Affaires Politiques, est un conglomérat de mécontents ou de nationalistes . Il est, comme le Syndicat des Planteurs, composé de bourgeois autochtones. Et HOUPHOUET , lui même semble négliger les grandes théories humanitaires pour viser des objectifs plus terre à terre et plus immédiats" (2).

Le PDCI, ainsi baptisé, n'est en fait qu'un "produit tout naturel" de la fusion des comités de soutien à la candidature de HOUPHOUET-BOIGNY, mise en place lors des élections à l'Assemblée constituante française; ainsi que les associations volontaires et groupes d'études formés après 1944. Le S.A.A. formera l'épine dorsale; des associations "d'originaires" comme "l'Union Fraternelle des Originaires de la Côte d'Ivoire(UFOCI)" et "l'Union des Originaires des six Cercles de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (UOCOICI)" constitueront des soutiens logistiques et des comités d'études comme le "Comité d'Etudes Franco-Africaine " (CEFA) et le "Groupe d'Etudes Communistes (GEC)" assureront la formation politique et l'éducation idéologique des cadres.

Mais dans cette phase de prise de conscience primaire,

(1) Loucou (J.N.), La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932 à 1952, thèse de 3è cycle, Université de Provence, 1976, p.288.

(2) Ansom, C 2263, dossier 1, AFF. pol., 1946-1953.

toute démarche révolutionnaire ou de remise en question du système administratif mis en place par le colonisateur est totalement écartée. C'est pourquoi Gbagbo écrit :

"Les intellectuels ivoiriens ont attendu bien sagement que l'occupant leur dicte le comportement à adopter vis à vis de ceux que leur action politique devait éclairer : les masses rurales. A l'exploitation coloniale éhontée, à la disqualification de l'homme au moyen de lois répressives, à la violence coloniale réactionnaire, à la pusillanimité des administrateurs et à la bêtise des colons, l'aristocratie ivoirienne n'a jamais osé opposer un parti échappant au cadre juridique tracé par le colonialisme et qui, par sa seule existence, remettait en cause tout l'ordre colonial" (1).

En tout cas, le **PDCI** se veut légaliste et entend oeuvrer dans le cadre de l'Union Française. L'article 5 des statuts rédigés en grande partie par des militants européens, en particulier **FRANCESCHI** et **CASANOVA**, précise qu'il "a pour mission de grouper les hommes et les femmes d'origine européenne et africaine luttant pour l'Union des autochtones de la Côte-d'Ivoire avec le peuple français pour le progrès politique, économique et social des populations de ce pays suivant un programme de revendications démocratiques"(2).

D'ailleurs, "les revendications politiques sont plutôt d'ordre racial que d'ordre nationaliste. La force du parti réside dans le fait qu'il attaque sans répit "l'exploitation" des blancs et réclame ses droits égaux pour les Africains dans toutes les branches du gouvernement ou de la société" (3).

---

(1) Gbagbo (L), *op. cit.*, p. 43.

(2) Cf. annexe I.

(3) Anson, C 2187 / 18, Af. Pol., 1947-1957.

Le **PDCI** se construit autour de son chef, s'organise selon ses idées, se consacre à son service et est dirigé par ses fidèles disciples. Car si son programme reprend les grandes lignes définies par HOUPHOUET-BOIGNY dans sa profession de foi pour les élections à la constituante de 1945 (1), "son idéal est de soutenir le député HOUPHOUET qui a obtenu d'immenses succès à l'Assemblée constituante, grâce à son intelligence désintéressée et au courant démocratique des partis politiques métropolitains de gauche" (2).

Par sa nature et sa diversité, le **PDCI** connaît un succès immédiat. Avant même le premier Congrès interterritorial de Bamako en octobre 1946, "le **PDCI** s'enorgueillissait de compter près de 65 000 membres à jour de leur cotisation, plus qu'il n'y avait d'électeurs officiellement inscrits" (3). "Cette croissance rapide, écrit J. N. Loucou, s'explique par le fait que le parti sut dépasser le cadre tribal, référent essentiel et unique des premières associations africaines, tout en l'utilisant pour asseoir ses comités de base et transmettre ses mots d'ordre à une population parlant dans sa grande majorité les langues africaines et non le français et qu'il sut acquérir d'emblée une dimension nationale et panafricaine par l'intégration au **RDA**"(4).

Cependant, la base sociale est étroite. Elle ne touche

---

(1) Cf. annexe II.

(2) Anson, C 2178 / 3, Aff. Pol., 1945-1950.

(3) Morgenthau, Political Parties in French-Speaking West Africa, The Clarendon Press, OXFORD, 1964, p. 299.

(4) Loucou (J. N.), Op. cit., p. 4.



que "les grands planteurs..., lettrés sortis de l'école coloniale, les salariés, les petits producteurs des villes (notamment les femmes qui contrôlent le petit commerce des marchés urbains)" (1).

L'adhésion des intellectuels ivoiriens se justifie par "le fait qu'en tant que tels, ils revendiquaient aussi la participation à la gestion de la chose publique. D'autre part, ils avaient une vision moins trade-unioniste et plus politique des problèmes que les membres du S.A.A." (2).

Quant aux petits planteurs ou paysans, ils sont plus au moins marginalisés. La circulaire de M. HOUPHOUET aux délégués du SAA est toujours de règle : "Refusez comme adhérent, tout africain ne possédant pas au moins deux hectares de caféiers ou trois hectares de cacaoyers en rapport. Faites comprendre aux camarades que liberté de travail ne signifie pas liberté de paresse. Chacun d'eux doit donner en fin d'année par son rapport à la coopérative de vente, la preuve de son rendement" (3).

A cela s'ajoutent les barrières statutaires qui visent à assurer un équilibre plus conforme aux intérêts de la bourgeoisie. L'article 7 est à ce sujet sans équivoque : " Sont membres du **PDCI**, les personnes qui acceptent les programmes et les

---

(1) Idem.

(2) Gbagbo, Op. cit., p. 37.

(3) SAA, Circulaire, n° 13, 19 Avril 1945.

statuts du parti, qui se soumettent à toutes les décisions prises par lui et payent régulièrement leurs cotisations" (1).

Les fondateurs du parti inventent une unité à partir d'un amalgame de composants hétérogènes, en édifiant un parti indirect dans lequel "les individus n'étaient pas membres du parti, mais membres de groupes sociaux qui appartenaient au parti. "Des multiples liens entre les leaders s'élève la cohésion. Les programmes qu'ils déterminent ne rencontrent pas de désaccord surtout parcequ'ils sont très vagues, et qu'ils concernent les griefs de presque tous les groupes de la société. Les membres étaient extraordinairement disparates et comprenaient des éléments naturellement antagonistes" (2).

Mais, l'avènement du **Rassemblement Démocratique Africain** apporte des changements notables qui entraînent l'éveil des masses opprimées. Le journal du RDA, Réveil écrit à cet effet: "Le Congrès du RDA, Fédération des mouvements démocratiques et anticolonialistes de toute l'Afrique Noire Française, grand mouvement de masse anti-impérialiste, espoir des peuples d'Afrique, objet de haine et de terreur pour leurs exploiters, doit être le signal d'un nouvel essor de la lutte anti-colonialiste" (3). Rompant avec le conservatisme, le PDCI prend désormais en compte les aspirations des masses populaires, en premier lieu la masse rurale. Ce qui du reste, lui donnera l'image "d'un parti agraire" (4).

---

(1) Cf. annexe I.

(2) Duverger (Maurice), Les partis politiques, A. Colin, Paris, 1969, pp. 6-7.

(3) Reveil, Janvier 1949.

(4) Morgenthau, Op. cit., p. 166.

## I. L'AGE DE L'HEROISME DU PDCI-RDA

Dès sa naissance en octobre 1946, le RDA devient "un mouvement révolutionnaire en tant que, premier mouvement à s'organiser et à avoir une structure opposée à l'essence du fait colonial" (1).

A l'avant-garde de toutes les forces progressistes sur le continent noir, la plus puissante organisation politique panafricaine domine la vie politique soit par sa croissance dans certains territoires, soit par les réactions qu'elle suscite au sein des formations adverses, de la "colonisation" européenne et des milieux politiques métropolitains.

La vision de la progression foudroyante du mouvement apparaît dans ces propos de Ouezzin Coulibaly: "Le RDA commence par être ce souffle qui répandait à travers la forêt et la savane, cette rumeur qui s'emparaît de tous ceux qui vivaient d'une exploitation voisinant de près le pillage et le brigandage. Il ne serait peut-être pas devenu cette espèce de flamme qui a embrasé toute l'Afrique Noire si les colons dans une unanimité presque totale, ne s'étaient dressés contre les lois sociales nouvelles" (2).

La réunion de Dakar en 1948 lui donne les moyens de son

---

(1) Anson, C 2145 / 4, AP, 1947-1950.

(2) Extrait d'une étude non publiée de O. Coulibaly cité par Madame Claude Gérard in "Les Pionniers de l'Indépendance ...", Editions Inter-Continents, St-Germain-Engier, 1975, p. 29.

action. Le système établi compte désormais des sections territoriales avec des sous-sections, comités de quartier et de village. La direction du Mouvement est assurée par un comité de coordination et le groupe parlementaire qui siège à Paris (1). A Dakar, siège une délégation du comité de coordination(2) chargée de l'organisation africaine du mouvement tandis qu'à Abidjan fonctionne le secrétariat général avec la charge de gérer la trésorerie. Ce secrétariat est animé par Fely Sissoko.

Les objectifs définis à Bamako sont réaffirmés :

- Lutter pour l'émancipation politique, économique et sociale de l'Afrique dans le cadre de l'Union Française fondée sur l'égalité des droits et des devoirs.
- L'Union de tous les Africains quelles que soient leurs conceptions idéologiques et religieuses, leurs origines, leurs conditions sociales, dans leur lutte contre l'impérialisme.
- L'Alliance des forces démocratiques et progressistes du monde entier et, en premier, avec celle du peuple français dans leur lutte commune contre l'impérialisme.

Par ailleurs, la réunion confirme les résolutions du Congrès constitutif qui, somme toute, sont modérées.

En matière politique, le **RDA** demande l'extension du

---

(1) Le Comité de Coordination "élu" en 1948 est composé comme suit :

Président: Félix HOUPHOUËT- BOIGNY, député de la Côte d'Ivoire

Vice-Président: Jean Félix TCHICAYA, député de Moyen Congo; Mamadou KONATE, député du Soudan; UM NYOBE (Cameroun); Doucou Gueye.

Secrétaire général: Gabriel D'ARBOUSSIER (le nouveau secrétaire général très actif va affirmer des idées marxistes et favoriser de plus en plus l'influence du Parti Communiste Français sur le RDA. Devenu en fin 1948, le directeur officiel du journal Réveil, D'Arboussier y vulgarise ses idées qui reçoivent un écho favorable parmi les intellectuels. Son influence au sein de la direction du RDA grandit considérablement).

Il faut préciser que seul le Président est élu alors que les autres sont désignés à l'ombre de son autorité pour accomplir sous son contrôle.

(2) Doucou Gueye et Gérard Cauche.

droit de suffrage, l'abolition du double collège. Il dénonce la théorie de l'assimilation qui, inventée par le système colonial, "tend à plaquer sur l'Afrique et les Africains des institutions contraires à leur génie propre et qui ont pour résultat de les corrompre pour mieux les asservir" (1).

Pourtant, le **RDA** demande le respect de la "constitution du 27 octobre 1946, assimilatrice, qui fait un recul par rapport aux promesses faites. "Quoiqu'il en fût, le **RDA**, au départ, s'était délibérément placé dans le cadre du système colonial : il oeuvrait à la construction d'une Union Française fraternelle et égalitaire" (2). C'est peut-être pourquoi le Congrès de Bamako "se termina à la mode du jour, avec l'affirmation publique de l'indéfectible attachement des populations africaines à la France républicaine et démocratique et s'acheva sur l'air d'une Marseillaise entonnée par les délégués et les leaders" (3).

De fait à Bamako, c'est la thèse de la collaboration qui a prévalu sur celle de l'indépendance plutôt de l'autonomie: "...Nous ne nous laisserons pas davantage tromper par le sentiment "autonomiste" qui se fonde sur une vue utopique des réalités africaines(...) Notre adhésion à l'Union Française que nous proclamons solennellement se justifie par une vue réaliste des problèmes politiques du monde, par une confiance dans le destin

---

(1) "Le RDA dans la lutte anti-impérialiste", p. 38.

(2) Sékou Toure (Ahmed), L'Afrique et la Révolution, p. 41.

(3) Milcent (E), Op. cit, p. 40.

de l'Afrique et par la certitude que, malgré la réaction, nous obtiendrons les conditions libérales démocratiques et humaines qui permettront le libre développement des possibilités originales du génie africain" (1). Guy Etchevery, Directeur de "Reveil" va plus loin : "...Chaque Africain de bon sens pensera avec moi que l'indépendance de l'Afrique n'est actuellement ni possible, ni souhaitable. Elle n'est pas possible parce qu'un pays, pour assurer son indépendance qui n'est jamais qu'une interdépendance, doit compter sur ses cadres et disposer d'organisations solides, constituant un dispositif d'ensemble actuellement, il faut le reconnaître, inexistant en AOF. Je ne pense pas être contredit sur ce point (...) (2).

Toutefois, la revendication de l'indépendance n'apparaît dans aucun des écrits, elle n'est pas pour autant absente des esprits. HOUPHOUET-BOIGNY écrit le 20 octobre 1947 à ce propos : "Il serait insensé de prétendre que l'Afrique Noire échappera à la loi naturelle historique de l'évolution des peuples" (3). On peut être d'accord avec Doudou Gueye, quand il affirme que "ce n'est pas par ignorance que le RDA a préféré EMANCIPATION à INDEPENDANCE" (4).

L'émancipation étant "un processus qui conduisait à l'indépendance" (5). Il est certes, juste de "dire que l'organisation de la lutte contre le colonialisme, l'éveil de la conscience des masses à l'idée d'une personnalité politique,

(1) "Le RDA dans la lutte anti-impérialiste", p. 20.

(2) Reveil du 26 Aout 1946. (3) Reveil, du 27 octobre 1947, n° 254, p. 4.

(4) "Mémoire d'un Continent", Grand Témoin: Doudou Gueye, Abidjan, 11-04-1979, Emission Radiophonique de "RADIO-FRANCE-INTERNATIONALE" animée par le professeur Ibrahim BABAKAKÉ.

(5) Idem.

sociale, économique, et culturelle à retrouver, c'était volens nolens aller à l'indépendance. Même si les nécessités de la lutte imposaient d'insister sur les objectifs immédiats, sur des combats partiels et précis, il aurait fallu définir clairement dans le programme cet objectif à longue portée" (1).

Seulement, pour des impératifs stratégiques, "il n'est donc pas question de prôner l'indépendance comme objectif futur, ni d'élaborer une stratégie d'affrontement avec le pouvoir colonial". Comme l'écrit Delavignette : "toute politique est une anticipation, un pari sur l'avenir. Pour anticiper, pour parier, la politique doit évaluer ses forces en tenant compte de la situation" (2). Il faut amener la puissance coloniale à faire des réformes et à collaborer avec le mouvement nationaliste. L'émancipation ne peut advenir qu'après la lente transformation de la vie économique et sociale de la société colonisée. C'est ce que Alfred Sauvy appelle "la voie large" qui, enveloppant le dessein essentiel, se resserre et ne se dévoile que très progressivement" (3). Guillaneuf a justement raison d'écrire que "l'anticolonialisme du RDA est un refus de l'oppression brutale; ce n'est pas celui d'une civilisation ni même d'un nationalisme étranger. (...) L'image de l'Afrique nouvelle que le RDA projette aux Africains est celle d'une "plus grande France" généreuse et douce aux humbles" (4).

---

(1) Loucou (J. N.), *Op. cit.*, p. 302.

(2) ANSOM, C 2263 / 6, *Aff. Pol.*, 1946-1953.

(3) "Le Parti Politique et ses Elus", in *Esprit*, n° 298, 1951, T.1, p. 73.

(4) Guillaneuf, *Op. cit.*, pp. 353-357.

Du point de vue économique, le système capitaliste est d'autant plus condamné que Gabriel d'Arboussier voit en lui un système dont "le développement tentaculaire (...) asservit également dans les pays industriels une masse d'hommes que l'on nomme la classe ouvrière". D'autre part, le **RDA** dénonce "l'unification faite sur la base de la cause "supérieure" des nations colonisatrices c'est-à-dire des classes dominantes de ces nations, à l'époque de l'impérialisme; c'est l'unification économique conduisant de l'esclavage au travail forcé; l'unification administrative avec le code pénal et le régime de l'indigénat; l'unification culturelle méprisant les langues et l'art africains et ne formant que les auxiliaires de l'impérialisme : écoles de fonctionnaires, régiments d'occupation et de lutte contre d'autres peuples colonisés. Rien pour la femme, espoir de tout le peuple"(1).

A vrai dire, la réunion de Dakar marque clairement la "mise en service" de l'appareil **RDA**.

En moins de deux ans, le **Rassemblement Démocratique Africain** prend ainsi pied dans douze territoires sur treize que compte l'Afrique Noire Française en déposant des statuts et en créant des sections territoriales un peu partout avec une large autonomie territoriale. Comme l'indique le tableau ci-joint.

---

(1) Traoré (Bakary), Op. cit., p. 3.



Territoire de l'Afrique Française	Nom de la section du RDA	Sigle de la dite Section	Date de Fondation	Dirigeant	Observations	Presse des sections
Cameroun	Union des Populations du Cameroun	UPC	8 Avril 1948	Un Nyobe	Exclue du RDA en juillet 1955	<u>La voix du Cameroun</u> Douala(UPC)
Côte-d'Ivoire	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire	PDCI	dès Avril 48	- Houphouët-Boigny -Auguste Dénise		<u>Le Démocrate</u> (Abidjan)
Dahomey	Union Démocratique Dahoméenne	UDD	en 1945	-Alexandre Adaube	Jusqu'en 1960 (PDCI)	L'action sociale et populaire de Cotonou, Aziza (Abomey)
Gabon	Bloc Démocratique Gabonais	BDG	en 1946		En 1953, portera le nom de Comité mixte franco-Gabonais tout en étant section locale du RDA	Union Gabonaise (Libreville)
Guinée	Parti Démocratique de Guinée	PDG	14 Mai 47	Madeira Keita		Coup de Bambou (Conakry) La Liberté Le PH are de Guinée (Conakry)
Haute-Volta	Union Démocratique Voltaïque Parti Démocratique Unifié	PDU		-Charles Mignan -Nancuson		
Moyen-Congo	Parti Progressiste Congolais	PDC	1946	- Aubert Lunda	Section locale jusqu'au 1955	
Niger	Parti Progressiste Nigérien	PPN	1946	-Bakary Djibo		<u>Le Niger</u> (NIAMEY)

Sénégal	Union Démocratique Sénégalaise	UDS	1946	-Joseph Correa	Exclue en juillet 1955	L'Action (Dakar)
	Mouvement Populaire Sénégalais	MPS			à partir de juillet 1955 jusqu'en 1958	Réveil d'aujourd'hui
Soudan	Union soudanaise	US-RDA	dès Nov. 46	-Modibo Kéita		<u>L'action</u> (MPS)
						<u>L'Essor</u> (US)
Tchad	Parti Progressiste Tchadien	PPT	1946	-Gabriel Lisette		<u>Le combat progressiste</u> (PPT)

Cette structuration du mouvement et les techniques de mobilisation de masse adoptées s'inspirent directement des modèles des partis communistes européens, tout particulièrement du PCF dont ses représentants, MM. BARBE, membre du Comité Directeur du Parti Communiste; SOURYS, Directeur Général-Adjoint de l'Instruction Publique en AOF; MORIET, FAYETTE, NICOLAS, stagiaire de l'administration et représentant de M. LAMBERT, ont contribué activement à la réalisation du Congrès de Bamako.

En Août 1948, le PDCI adopte officiellement la structure et "l'idéologie" plutôt la tactique sinon la stratégie définies par le RDA. S'érigeant en "défenseur des intérêts de toutes les couches sociales : ouvriers, employés, manoeuvres, commerçants, transporteurs, intellectuels, fonctionnaires, chefs et paysans, la section territoriale devint la plus forte et la plus organisée du Rassemblement Démocratique Africain" (1). En d'autres termes, "le premier parti politique de masse de l'Afrique Française" (2). Dans la même année, le Parti affirme avoir 350.000 membres et en 1950, 850.000 membres titulaires "qui avaient payé 25 francs pour la carte et 50 francs de souscription annuelle" (3).

---

(1) Coffi Gadeau (Germain), Secrétaire à l'organisation du PDCI, Rapport d'Organisation, 1959, p. 2. Actes du Congrès Constitutif de 1947.

(2) Loucou (J. N.), La vie Politique en Côte d'Ivoire de 1932 à 1952, op. cit., p. 289.

(3) Le Démocrate, du 30 Mars 1950.

## A. LA TENDANCE VERS UN PARTI DE MASSE

Par son organisation, sa vocation et son action incessante et tonique, le PDCI constitue le fer de lance du RDA. Dès lors, l'un et l'autre sont indissociables.

### 1) Structure et Organisation

En raison de la crise dans les relations entre Européens et Africains, "les dirigeants du PDCI-RDA estimèrent n'avoir guère de temps à accorder à l'organisation de leur parti. Ils disposaient déjà d'une structure qui se développait en fonction de solidarités ethniques, et les organisateurs n'essayèrent pas de réédifier sur le principe du voisinage. Leur objectif immédiat était de surmonter la crise et ils essayèrent d'encadrer et de diriger les groupes déjà existants, ne voulant pas prendre le risque de créer de nouvelles divisions en leur sein en s'attaquant à leurs propres rangs ..." (1). De ce fait, le principe ethnique se trouve institutionnalisé, ce qui doit plus tard, affaiblir la capacité du PDCI à faire face aux tensions ethniques croissantes.

Ainsi, les comités régionaux constitués dans le cadre d'une décentralisation démocratique à Bouaké, à Man, à Bobo-Dioulasso, à Ouagadougou, "prirent à brève échéance une tendance

---

(1) Zolberg (A.), "Effets de la Structure d'un Parti Politique sur l'intégration nationale", in Cahiers d'Etudes Africaines, Octobre 1960, p. 140.

marquée d'indiscipline refusant parfois d'exécuter les mots d'ordre politiques et financiers d'Abidjan". Le congrès constitutif d'octobre 1947, décide donc de leur suppression, et se prononce pour une structure pyramidale comprenant le comité général, le comité directeur, le comité de sous-section, le comité de village, le comité féminin, le comité ethnique, tous démocratiquement élus (1).

- Le Comité Général exerce l'autorité suprême dans l'intervalle des congrès. Il est formé du Comité Directeur et des secrétaires généraux des sous-sections. Ses assises sont semestrielles, mais il peut être convoqué en session extraordinaire pour des problèmes urgents engageant l'avenir du Territoire. C'est lui qui, à chaque élection, approuve en dernier ressort la liste des candidats.

- Le Comité Directeur : c'est l'organe exécutif. Il est, comme son nom l'indique, chargé de la direction du parti. Tous les membres des organes qui lui sont hiérarchiquement supérieurs en font partie. C'est ainsi qu'en 1949, "il est amputé des meilleurs de ses membres qui le 6 Février 1949, dans un "corbillard de la liberté", rejoignirent la prison"(2).

---

(1) Annexe III.

(2) A titre indicatif, le Comité Directeur comprend MM. Auguste Dénise (S. Gl. de 46 à 59); Koffi Gadeau (S. Gl. à l'Organisation); Fily Cissoko (Trésorier); Ekra Mathieu (Sec. à l'éducation des masses); Antoine Konan Kanga (Sec. administratif); Albert Paraiso (Sec. à la propagande); Bernard Dadié (Sec. à la presse); Allo Jérôme, Serikoté, Jacob William, Bocoum Amadou, Daniel Kouassi, Kéréki Mian, Coffi Bilé, Lama Camara, Mory Kéita, Godo Guillaume, Mbres. Le secrétariat général est assuré par J. B. Mockey Secondé, par Yacé Philippe Grégoire (1957-1960). Le président d'honneur : Houphouët-Boigny. Voir annexe IV.

Houphouët-Boigny en est l'homme fort. Comme le note J.N. Loucou, c'est un "véritable chef de parti"(1). "Dans la pratique comme dans la mentalité du militant de base, renchérit Semi-Bizan, il est au dessus de tout" (2). En tout cas, il est le "patron" qui décide de l'orientation et du choix des dirigeants du Parti. A preuve, l'accession au secrétariat général de "Dénise, qui du reste, écrit-il, n'a pas été élu démocratiquement, ne semble pas réaliser pleinement la lutte qui s'engage" (3).

- Le Comité de Sous-Section : élue par les comités des villages ou les comités ethniques, la sous-section représente le PDCI dans chaque circonscription administrative. La Côte d'Ivoire compte 60 circonscriptions (cercles et subdivisions) et le parti a 71 sections — (dans les grandes villes existent plusieurs sous-sections) — Chargés des adhésions, de la rentrée des cotisations, de la révision des listes électorales, de la formation des comités des villages, les bureaux des sous-sections du PDCI composés de secrétaires généraux, de trésoriers et de membres élus "se montrèrent à la hauteur de leur tâche. Illettrés pour la plupart ou ne possédant que le Certificat d'Etudes Primaires, nos responsables de sous-sections firent preuve d'une maturité politique puisée à l'école de la souffrance, dans le triste souvenir du temps de l'indigénat" (4). C'est grâce aux secrétaires généraux des sous-sections "qui parcouraient les villages, malgré les poursuites, que des souscriptions

---

(1) Loucou (J.N.), Le PDCI-RDA et les Partis Pol. Ivoiriens de 1946 à 1960, op. cit., p. 4.

(2) Semi-Bizan, Op. cit., p. 67.

(3) Lettre à Arboussier, Paris 4 octobre 1947.

(4) Coffi Gadeau (Germain), Op. cit., p. 4.

furent recueillies pour faire face aux onéreux frais de justice et aussi venir en aide aux autres territoires pendant toutes les élections" (1).

Dans les villes, en raison de la multiplicité ethnique, des comités ethniques sont mis sur pied. Les sous-sections de quartier groupent les différents comités ethniques. C'est le cas de la sous-section de Treichville qui fera office d'exécutif territorial intermédiaire grâce au dynamisme de son secrétariat animé par Konan Kanga Antoine, Bemba Kourouma, Ekra, Yacé Philippe, Boniface Ouedraogo et André Kouassi Lenoir. Il sera même le point de mire du colonialisme. Cette organisation "permettait, conclut J.N. Loucou, de résoudre le problème de la communication entre la minorité francisée et la grande masse des adhérents qui ne parlait que les langues africaines" (2). En clair, les sous-sections jouent le rôle de "comité de transmission entre les instances du parti et la masse des militants (3).

- Les comités de villages : Avec leurs délégués, ils facilitent les tâches des sous-sections quant "au placement des cartes d'adhésions et à la diffusion rapide des principes et résultats de notre mouvement" (4).

Dans les deux derniers cas, tant au niveau des sous-sections qu'à celui des comités de villages, l'importance donnée

---

(1) Idem.

(2) Loucou (J. N.), Op. cit., p. 294.

(3) Fraternité Matin, n° 2095, du 8 Nov. 1971.

(4) Coffi Gadeau (G.), Op. cit., p. 4.

par les instances supérieures du parti respectivement aux secrétaires généraux et aux délégués, la conscience qu'ils ont de cette importance font que les conflits ne sont pas rares dans les villes ou dans les villages où les représentants de l'Administration Centrale refusent sur le terrain strictement administratif, des empiétements.

- Le Comité Féminin : Appareil de mobilisation, il comprend un bureau central qui délègue deux de ses membres au comité directeur du parti. Ses principales responsables sont : Mme Yacé Georgette, Odette Yacé, Sacoum Marguerite, Coffi Gadeau, d'Abidjan; Anne Marie Raggi, Thomas, de Bassam; Marie Gneba de Guiglo; Adjua "Commissaire" de Daloa; Natokoma Bineta de Séguéla; Marie Thérèse de Bouaké ... C'est peut-être ce comité qui donnera naissance à l'Union des Femmes de Côte-d'Ivoire.

- Le "Comité" des Jeunes : Il n'existe pas de comité de jeunes avant 1959. "Le parti, note J. N. Loucou, n'a pas jugé opportun de créer une organisation spécifique afin de fondre les jeunes dans la masse de militants et les soustraire ainsi à la répression coloniale" (1). Il n'en utilisera pas moins leurs compétences à divers échelons du parti. Ainsi, le groupe organisé de jeunes militants baptisé "groupe d'assaut", chargé de mission difficile, de propagande et d'organisation fera preuve de combativité et d'efficacité intellectuelle.

Il comprend : Soko Vincent, Kodjo Dick, Ousseynon

---

(1) Loucou (J. N.), Op. cit., p. 295.



Diagne, Moulo Faustin, Digre Joseph, Pango Joseph, Aké Gervais, Amed N'daw, Diop Assan dit Braki, Tidiane Cissé, Mam Diagne, Digre Yaya, Bema Watara, Abadi Dominique dit Avion, Seydou Gbandé et André Kouassi Lenoir.

C'est peut-être sur leur proposition que le congrès de 1959 décide de créer la JEUNESSE RDA de COTE d'IVOIRE (J.R.D.A.C.I).

Par dessus tous les échelons, se situe le Congrès, la plus haute instance suprême du parti qui, en principe, devrait être convoqué tous les deux ans. Chaque sous-section élit et envoie des délégués en nombre proportionnel à celui des adhérents et ne dispose que d'un mandat. Le Congrès élit le comité directeur et décide de l'orientation du parti. En raison des problèmes politiques internes et externes, le Congrès ne se réunira que deux fois après celui d'octobre 1947. La première fois dans la clandestinité en 1950, la deuxième en mars 1959, date à laquelle est créé le bureau politique, organe exécutif du parti, chargé de faire appliquer les résolutions (1).

A ces jalons structurels s'ajoute une organisation annexe, "paramilitaire". C'est en quelque sorte la "garde prétorienne" du PDCI-RDA, préfiguration de la milice créée au lendemain du 28 septembre 1963, "journée de fidélité du peuple de Côte d'Ivoire au PDCI et à son Président" à l'issue d'un simulacre de complot.

Cette organisation est connue "chez certains africains

---

(1) Cf. annexe V.

non évolués d'Abidjan sous la dénomination un peu pompeuse de "police du Député" (1).

Probablement créé au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de 1947, le "Service d'Ordre RDA" se révèle pour la première fois le 26 octobre de la même année à l'aérodrome de Port-Bouët pour l'arrivée du député Houphouët-Boigny et à l'occasion de réunions publiques ou de meetings. Ses membres "portaient tous un insigne rectangulaire blanc avec les initiales du RDA en impression noire" (2).

Le "Service d'Ordre du RDA" est organisé de la façon suivante :

Chef du service d'ordre : Abadi Dominique dit "Avion" né à Dimodo-Gotoloko (Grand-Lahou - Côte-d'Ivoire), vers 1918. Profession : tailleur à domicile : Abidjan-Treichville. Situation de famille : marié sans enfant.

Son adjoint : Ecaré Georges-Armand, né à Touba (Cercle d'Odienné C.I.) le 23 avril 1912. Profession : commerçant, propriétaire d'une plantation de 15 ha, dont 2 mis en valeur à Bobo-Dioulasso. Domicile: Abidjan-Treichville chez Tanoh Ehouman. Situation de famille : marié à Jeanne Codio (marchande de poissons). Père de 6 enfants. Situation militaire : exempté en 1933. Degré d'instruction : a fréquenté l'Ecole Régionale d'Abidjan de 1923 à 1927, puis l'Ecole Primaire Supérieure de Bingerville qu'il a quittée en 1930. Ex-commis des PTT, il est

(1) Anson, C 2189/2, 1947-57.

(2) Idem.

licencié pour détournement de 36.808 francs 20. En 1937, il est membre du bureau de l'ADIACI (Association de Défense des Intérêts des Autochtones de la CI). Comme Directeur de l'Association Commerciale Agne Aka et cie, il a un litige de 1.243.540 francs avec la Société de Prévoyance d'Abidjan pour une affaire de bétail.

Chef organisateur : Atahi Michel Amaté, né à Grand-Popo (Dahomey) vers 1910. Ethnie : Mina. Profession : vaguement commerçant. Domicile: Abidjan-Treichville. Situation de famille: marié, 2 enfants. Il a été magasinier à la CPA (Construction du Port d'Abidjan). Ancien écrivain-dactylographe au service de l'immigration. Commissaire de l'Association "Solidarité Dahoméenne". En août 1940, il est secrétaire de "l'Union Familiale d'Anecho". Il a été membre de la section "Ewé-Dahoméenne" qui était issue de l'Eglise Protestante Méthodiste d'Abidjan. Cette section dirigée par un africain nommé Godwin était composée surtout de Togolais et se serait affiliée à la "Bremen-Church", église protestante de Lomé fondée autrefois par les Allemands. Avec lui, la majorité des Dahoméens adhèrent au Parti. Atayi est celui qui a la charge de désigner et de diriger les membres du "S.O." à l'occasion des manifestations. Il désigne aussi "les gardes du corps du Député Houphouët-Boigny qui lui servent également "d'huissier" lorsqu'il reçoit dans son appartement de Treichville" (1).

Ce service n'est pas permanent, mais les cadres étant constitués et les effectifs désignés, il suffit de lancer des

---

(1) Ibidem.

convocations verbales pour qu'il y ait regroupement et qu'il soit mis en place. Le recrutement se fait dans les groupements ethniques suivants qui fournissent chacun, à chaque manifestation, vingt hommes : Agni, Bété, Ouebé, Ebrié, Abbey, Baoulé, Attié, Abouré, Gouro, Dahoméens, Gourounsi, Dioulas. Ce sont les volontaires qui sont admis et de préférence ceux qui sont en chômage. On y rencontre surtout des domestiques de maison. Le salaire journalier est à peu près de 17 francs.

Par ailleurs, le parti dispose de deux organes de presse :

Réveil, édité à Dakar d'abord comme organe officiel du Mouvement Unifié de la Résistance (MUR), puis du **RDA** à partir de 1947. Il tire à 5.000 exemplaires.

Le Démocrate, organe quotidien de la section de Côte d'Ivoire qui paraît en 1950. Il cesse sa publication en 1951 à la suite des événements de Côte-d'Ivoire.

Si l'organisation du **PDCI-RDA** est calquée sur le modèle du Parti Communiste, son idéologie, "malgré la rhétorique marxiste des débuts, en diffère grandement" (1). Précisant l'autonomie du mouvement, R. Delavignette écrit : "Mais gardons-nous de penser que l'Afrique Noire s'est alignée sur des mouvements extérieurs et qu'elle a puisé ses inspirations à Moscou pour préparer le Congrès de Bamako en 1946 et déterminer la marche du **RDA** vers le pouvoir de 1946 à 1960 (...). Rattacher le **RDA** au communisme, c'est une explication facile et simpliste

---

(1) Loucou (J.N.), Le PDCI-RDA et les Partis Politiques Ivoiriens de 1946 à 1960, p. 5.

qui ne tient pas compte d'un fait capital: l'Afrique se rétracte quand on veut lui imposer quoi que ce soit (...). Si le **RDA** a pu prospérer, c'est parce que dans son origine, comme dans son développement, il a été spécifiquement africain" (1).

Mais le document le plus explicite en matière d'idéologie demeure la circulaire du 22 Février 1947. La ligne de démarcation entre le **PCF** et le **RDA** se définit en ces termes : "Le **RDA** allié aux démocrates de l'Union Républicaine et résistante n'est donc à aucun titre une section du Parti Communiste Français. Cette forme de notre action parlementaire n'engage nullement l'avenir idéologique du **RDA**. C'est une organisation africaine, adaptée aux conditions africaines, dirigée par des Africains, au service des Africains" (2). Au delà de ces gloses politiques, des déclarations d'intention et du nominalisme africain, le **RDA**(et partant le **PDCI**) a-t-il une idéologie? Quelles en sont la nature et les composantes ?

## 2) La Problématique Idéologique

L'idéologie au sein du **RDA** est loin de faire l'unanimité de ses dirigeants. Pour les uns, le Mouvement s'en est privé tandis que pour les autres, il serait ridicule de nier cette réalité au risque de minimiser son action anticolonialiste et émancipatrice.

---

(1) Idem.

(2) D'Arboussier (G), Op. cit., p.32.

### a) La controverse

Dans son intervention au Colloque International sur l'Histoire du RDA (18-25 octobre 1987 à Yamoussokro), à l'occasion du 40ème anniversaire de l'organisation panafricaine, M. Houphouët-Boigny, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président du RDA, confirme la position qui a toujours été celle de la direction : "Le RDA n'avait pas d'idéologie". Cette déclaration, somme toute, laconique et claire est cependant peu convaincante. Surtout qu'elle réduit cet important mouvement politique à un "machin" de l'élite africaine lui "enlevant le mérite historique qui lui revient dans la libération de l'Afrique Noire" (1).

Elle procède, par ailleurs, de la difficulté de la direction à cerner dans tous ses méandres, les contours d'une idéologie propre au RDA du fait de la contradiction dans sa démarche intellectuelle, de la complexité de ses rapports avec le PCF. En un mot, de l'incohérence ou du manque d'originalité d'une philosophie politique. A ce sujet, écrit R. Guillaneuf : "Si le RDA a nié avoir une idéologie, c'est parce que celle qui le guide manque d'originalité, mais elle n'en existe pas moins"; avant de préciser que "si l'on peut mener une politique sans avoir de doctrine, il me paraît que personne n'agit sans avoir une idéologie. J'entends par idéologie, l'ensemble des croyances qui inspirent la vie d'une société ou d'un groupe et qui reflètent sinon totalement du moins en grande partie, les

---

(1) Bony (J.), "L'idéologie du RDA," Colloque international sur l'Histoire du RDA, Ykro, 18-25 octobre 1986, p. 1.

aspirations des couches dominantes de cette société ou de ce groupe." (1). C'est dire en clair que toute action politique tendant à réaliser une valeur pour l'exercice du pouvoir dans une société implique nécessairement une idéologie. Le problème est de savoir si elle est "abstraite, efficace, cohérente ou incohérente", si elle a un "caractère implicite ou explicite"(2). S'agissant du RDA, on pourrait parler de camouflage politique en la niant, car comme le reconnaît le professeur Bony, le RDA possède "une idéologie unitaire, moniste, capable de servir de clé de voûte à l'ensemble des Africains et de réaliser une structuration cohérente de la société globale" (3). Perçu comme telle, cette forme d'idéologie apparaît comme une "idéologie de l'union". Et comme l'explique R. Guillaneuf, "L'idéologie du RDA est donc une idéologie de l'émancipation. Il ne s'agit pas de construire une nouvelle nation, encore moins une autre société. Il s'agit que la société française qu'on veut conserver s'ouvre à ses enfants d'Outre-Mer. Cette société avec ses libertés, ses progrès techniques, ses richesses matérielles mais aussi ses hiérarchies (4).

Concluant en définitive à l'existence d'une idéologie classique au sein du RDA, il serait intéressant d'analyser les raisons majeures du refus systématique de cette idéologie par

---

(1) Guillaneuf (R.), La Presse en C. I., Op. cit., Vol. II, p. 330.

(2) Idem., p. 20.

(3) Bony (J.), Op. cit., p. 15.

(4) Guillaneuf (R.), Op. cit., pp. 356-357.

les dirigeants. Deux raisons s'imposent : l'une est sociale et interne, l'autre est politique et externe.

Au fond, l'idéologie imprimée au mouvement est, tout bien considéré, celle de la bourgeoisie qui tient les rênes de la direction. Elle ne rencontre pas l'adhésion de tous les militants en particulier "les intellectuels et les cadres à la direction de l'appareil du RDA" qui souhaitent une idéologie nationaliste, révolutionnaire et anticolonialiste. Leur influence "fut tellement prépondérante qu'insensiblement, mais irrésistiblement, le RDA se coula dans le sillage du Parti Communiste Français, "aux avant-postes, dans les structures du camp socialiste en lutte contre le camp impérialiste et capitaliste" (1).

Mais la méfiance des dirigeants à l'égard de ces "fauteurs de trouble" est d'autant plus perceptible qu'ils accusent les parrains du RDA en l'occurrence les communistes de manipulation. "La présence, remarque Doudou Guéye, à tous les niveaux de responsabilité du mouvement, de camarades communistes français, compétents, courageux, toujours prêts à rendre service et à "faire le travail", favorisa cette évolution. Gérard Cauche, Vichy, Suret Canale, Georgette, Vera, Anny, Morlet Franchesetti, Barbet à Paris. Tout ce qui fut affirmé théoriquement dans le départ et au comité de coordination de Dakar des 2 et 3 octobre 1948, enfin au IIème Congrès du RDA du 2 au 6 Janvier 1949 de Treichville fut inspiré, souvent voulu

---

(1) Doudou (Gueye), Sur les Sentiers du Temple, Les Rouyat, VENTABREN, 1975, p. 82.



directement par eux... Ce qui enleva aux dirigeants africains du RDA l'occasion de formuler plus explicitement une doctrine politique propre du Mouvement qui ne fut qu'ébauchée aux assises constitutives de Bamako. Le mirage de "l'idéologie anti-colonialiste" poursuit-il, fut si puissant qu'il installa nos intellectuels et nos cadres, ainsi que des générations successives d'Etudiants et Universitaires africains dans un conformisme et un mimétisme qui nous conduisirent en directe ligne à une politique d'assimilation. Une politique qui fut, à partir d'un certain niveau de son évolution, préjudiciable à la lutte des peuples africains, les peuples ruraux, singulièrement" (1).

Allant dans le même sens, Houphouët-Boigny est plus nuancée : "Nous avons toujours déclaré, on ne veut pas croire que notre mouvement n'est pas le reflet d'une idéologie politique, que cela ne peut pas être un parti communiste parce que les conditions ne sont pas créées en Afrique pour que nous ayons là-bas un parti communiste, parce qu'il n'y a pas, en Afrique, des Africains prolétaires luttant contre des capitalistes africains. Nous disons que là-bas toutes les couches sociales sont plus ou moins et qu'elles se doivent de s'unir dans leur lutte contre les exploités communs. Et nous disons que nous ne sommes pas les seuls exploités, qu'il y a aussi dans la métropole des exploités et que nous devons dans cette lutte nous allier à eux pour la défense des mêmes intérêts vis à vis des mêmes oppresseurs" (2).

---

(1) Gueye (D.), Op. cit., pp. 82-83.

(2) Baulin (J.), Op. cit., p. 68.

En fait, le RDA pose déjà un vrai problème social par sa nature et sa diversité. "Le RDA est un ensemble composite de travailleurs, ouvriers et paysans, de propriétaires terriens, de chefferies bourgeoises, de fonctionnaires et de commerçants, un mélange compositif de l'Afrique traditionnelle et des couches évoluées" (1).

Alors que d'autres du Mouvement nient purement et simplement l'existence de classes sociales africaines, d'Arboussier reconnaît ici leur réalité : "Du fait du retard économique considérable des territoires africains, le Prolétariat de ces pays est extrêmement faible. Par conséquent, plus encore que dans les autres pays coloniaux, la question coloniale en Afrique Noire Française est, quant au fond, une question paysanne. De plus, par suite du caractère absolument mercantile de l'exploitation des populations et du fait aussi des méthodes d'administration directe utilisées par le colonialisme, toutes les classes, y compris la jeune bourgeoisie de nos pays, et les cadres traditionnels, supportent plus ou moins impatiemment le joug impérialiste qui pèse sur eux" (2). C'est dire que, "malgré le mythe tenace de l'unité paysanne, la paysannerie comprend de petits paysans pauvres, un prolétariat d'ouvriers agricoles, et une bourgeoisie rurale. De même, la petite bourgeoisie intellectuelle comprend une couche supérieure (d'une façon générale ceux issus de "Ponty" ou des universités européennes) et une

---

(1) Houphouët-Boigny (F.), Rapport moral et d'orientation présenté à la réunion du Comité de Coordination du RDA à Conakry (8-11 Juillet 1955), p. 5.

(2) D'Arboussier (G.), Rapport présenté à la réunion du Comité de Coordination du RDA le 2 octobre 1948 à Dakar", in Le RDA dans la lutte anti-impérialiste, Paris, Impressions Rapides, 1948, p. 48.

couche inférieure qui est beaucoup plus proche des classes urbaines pauvres et du prolétariat" (1).

C'est donc une coalition de forces hétérogènes et subséquemment d'intérêts et de courants divers qui expliquent les ambiguïtés et les avatars du mouvement. Des antagonismes ou des conflits de rapports sociaux apparaissent les premiers indices du rejet de toute idéologie.

Mais en vérité, c'est l'affiliation parlementaire du RDA avec l'Union républicaine et résistante apparentée au PCF qui est la source principale de son profond malaise. De son interprétation découlent deux options fondamentalement opposées qui orienteront la ligne politique de l'organisation panafricaine.

#### **b) Tactique contre "Idéologisme"**

Pour les uns, l'appareil répond essentiellement à un souci d'efficacité au sein des assemblées; pour les autres, il est l'expression d'une exigence idéologique du RDA au PCF. Bourgeoisie agraire et Intelligentsia vont se disputer le contrôle du Mouvement. D'où l'apparition en son sein d'une espèce de dyarchie.

#### **1- La conception tactique**

Dans une lettre à M. Ply, Directeur de La Côte-

(1) Loucou (J.N.), Thèse de 3ème cycle, Op. cit., p. 300.

d'Ivoire , le secrétaire général du **PDCI-RDA**, Auguste Dénise, précise le sens de la collaboration avec le PCF et surtout l'indépendance du Mouvement.

" 1° Le **RDA** n'est pas un parti politique, mais un mouvement africain admettant toutes les conceptions philosophiques, religieuses ou politiques et en tant que tel n'adhère à aucune organisation politique métropolitaine ou internationale.

" 2° Ses élus sur le plan local constituent au sein de chaque Assemblée un groupe autonome qui n'est apparenté à aucune formation politique métropolitaine.

" 3° Seuls ses élus aux assemblées métropolitaines ont reçu le mandat de pouvoir s'apparenter aux groupes communistes de ces différentes assemblées, mais sans que cet apparentement suppose une affiliation quelconque au parti communiste. Cet apparentement ne constitue pas l'adhésion à l'idéologie communiste, mais matérialise l'alliance fondamentale des républicains, des démocrates et de la classe ouvrière française et des peuples coloniaux qui ont un ennemi commun, à double visage, capitalisme et colonialisme"(1). Ce point de vue de l'un des plus proches lieutenants d'Houphouët est en fait celui de l'ensemble de la bourgeoisie agraire. Se confiant à l'ancien ministre Georges Monnet, le Président du **RDA** va plus loin: "Nous avons de bonnes relations avec le PCF, c'est exact. Mais être apparenté cela ne signifie pas, si peu que ce soit, que nous soyons nous-mêmes communistes. Est-ce que moi, Houphouët, chef traditionnel, médecin, grand propriétaire, catholique, on peut dire que je suis communiste ? Mais notre apparentement au PC nous a été précieuse, en ce sens

---

(1) "Le RDA, au service de l'Afrique Noire", 1er Mai 1948.

que nous avons trouvé en France des groupes parlementaires qui nous ont accueilli amicalement alors que d'autres ne s'occupaient pas de nous, et nous avons trouvé chez eux la possibilité de faire triompher des causes que nous avions dans le coeur...

"Nos collègues malgaches, qui n'étaient eux aussi que deux ou trois lorsqu'ils défendaient, après leur élection, des projets en faveur de leur grande Ile, ne trouvaient aucun écho. Chaque fois que nous, du RDA défendons un projet, nous pouvons compter sur les 183 voix du parti communiste.

"Et ainsi nous avons pu faire connaître et apprécier nos points de vue. Si, en échange, nous laissons aux groupes parlementaires communistes nos bulletins de vote pour que, sur d'autres problèmes, ils en disposent, qu'est-ce que cela peut nous faire ? A notre sens, la France ne peut pas nous abandonner. Que la France soit dirigée par les uns ou les autres, elle ne peut se désintéresser de l'Afrique. Donc, nous ne voyons pas pourquoi nous aurions à regretter cet apparentement" (1). En clair, cet apparentement est considéré "non comme signifiant ni une liaison organique du RDA et du parti communiste français, ni l'adoption des principes idéologiques du parti communiste, mais comme la manifestation parlementaire de l'alliance de lutte du peuple de France et des peuples d'Afrique Noire contre le colonialisme et l'impérialisme" (2).

Mais parmi les dirigeants et militants du RDA, il en est qui sont plus engagés que leur Président. Pour ceux-là,

---

(1) Houphouët-Boigny (F.), à Georges Monnet Assemblée Nationale, Mars 1948.

(2) "Les principes fondamentaux du RDA" in Le RDA est toujours anticolonialiste, Op. cit., p. 29.

l'apparemment n'est pas tactique, mais doctrinale. C'est le cas de ceux issus des "Groupes d'Etudes Communistes" (GEC) créés en Côte-d'Ivoire, au Soudan, en Guinée; des fonctionnaires ou enseignants français servant en Afrique. C'est le cas, "surtout, du secrétaire général du Rassemblement, l'homme qui a organisé "l'appareil", l'intelligent, habile et séduisant Gabriel d'Arboussier, alors conseiller de l'Union française au titre de la Côte d'Ivoire" (1). Rejetant donc "la stratégie réformiste, de pragmatisme efficace, "de petits pas"<sup>(2)</sup>ils "cruent que l'on devait adopter la doctrine politique du marxisme-léninisme ainsi que ses moyens, ses instruments, ses schémas simplificateurs, sa philosophie critique systématique (...) L'accaparement du mouvement (...) l'enferma dans un "idéologisme" progressivement stérilisant" (3).

## 2 - "Idéologisme"

Pour les intellectuels et cadres du mouvement de masse, intoxiqués par le communisme ou dominés par le ressentiment, la réflexion de Lénine est incontournable : "S'il n'y a pas de partis révolutionnaires sans théorie révolutionnaire, il n'y a pas non plus de révolution sans parti d'avant-garde, organisé et discipliné. Le rôle des éléments avancés est justement de mettre sur pied un parti de ce genre, seul parti capable d'accomplir les difficiles tâches de la révolution surtout à l'époque actuelle" (4).

---

(1) Chaffard (G.), Op. cit., p. 103.

(2) Bony (J.), Op. cit., p. 6.

(3) Gueye (D.), Op. cit., p. 84.

(4) Lénine, "Que Faire ?", Extrait paru dans Interafrique Presse, n° 137, Déc. 1947, p. 12.

Partant de cette base, leur combat pour le contrôle idéologique est tellement prépondérant que les cours des GEC leur apprennent "qu'il serait difficile sans eux, et souvent impossible, de pénétrer les masses ou même d'y avoir accès... Il demeure que les ouvriers, les paysans doivent constituer la base du mouvement. Une fois que les masses auront été touchées, nous devons les organiser et, si nécessaire, les éloigner des chefs tribaux et féodaux hésitants; s'il le faut nous devons forcer ces dirigeants à obéir à la pression des masses" (1).

Ainsi donc, "installés, même inconsciemment, dans une philosophie de la "conscience de soi", les intellectuels et les cadres se laissaient gagner par l'idéologie communiste qui privilégiait la lutte pour la lutte, la critique systématique pour la critique" (2). Ce que l'on peut retenir de cette époque, "c'est que certains membres de la direction et non des moindres, ainsi que certains élus du RDA et non des moindres furent étroitement unis au Parti Communiste Français, à ses organisations, au point de laisser l'impression que le RDA tout entier était devenu un satellite de Parti Communiste" (3).

D'où la préoccupation de F. Houphouët qui fait cette mise au point : "A Bamako, nous avons décidé que, en vue d'atteindre ce but (lutter contre les exploités), les élus d'outre-mer seraient autorisés à s'apparenter au groupe de leur choix mais que le mouvement, en terre d'Afrique, resterait indépendant,

---

(1) Cours n° 2, GEC Sénégalais, polycopié, 1947.

(2) Gueye (D.), Op. cit., p. 90.

(3) Idem., p.83.

totallement indépendant" (1). Bref, l'action de ces cadres et de ces intellectuels fanatisés par l'idéologie stalinienne et plus particulièrement celle du secrétaire général, "donnèrent à la révolution politique de cette époque, amorcée au congrès historique de Bamako, un cachet messianique qui voilà, de longues années durant, les divergences profondes et fondamentales qui existèrent entre la doctrine du RDA et celle des communistes" (2). Comme le confirme Gabriel d'Arboussier à la réunion du comité de coordination à Dakar le 2 octobre 1948 : "L'apparement marque le libre choix du camp dans lequel nous désirons combattre avec nos buts et nos méthodes propres : le camp des exploités et des opprimés, le camp des démocrates et des hommes de progrès, qui représentent l'avenir de l'humanité" (3).

Ce que "les dirigeants socialistes avaient voulu éviter, demandant aux députés africains de leur groupe de s'abstenir de participer au Rassemblement de Bamako, s'était réalisé. Ils avaient laissé le champ libre aux militants du PCF qui, à travers certains cadres du RDA avaient étendu leur influence à l'Afrique Noire Française" (4).

---

(1) Houphouët-Boigny (F.), à Georges Monnet, A.N Mars 1948.

(2) Gueye (D.), *Op. cit.*, p. 85. Nous avons cité de longs extraits des pages où Doudou Guéye analyse l'origine et le développement du malentendu de tous les dirigeants du RDA, il est sans doute l'un de ceux qui était le mieux placé pour le faire. Il avait lui même connu de près le PCF; (chargé de la presse du RDA, il avait appris le métier de journaliste en travaillant à "l'humanité", quotidien du PCF, mais il a toujours gardé assez de liberté d'esprit pour prendre du recul par rapport à toutes les doctrines. Sa réflexion ultérieure et ses entretiens avec les dirigeants de l'époque ainsi que sa communication de pensée avec le Président du RDA ont fait de lui le témoin clairvoyant de l'histoire du mouvement .

(3) "Le RDA dans la lutte anti-impérialiste", *Op. cit.*, p. 62.

(4) de Benoist (J.R.), "Cinq années avec le Parti Communiste (1945-1950), Communication n°40021, Colloque international sur l'Histoire du RDA, Yamoussokro (18-25 octobre 1986), p. 13;



Sans être déterminant, l'accaparement du mouvement par les intellectuels, sous la férule du communisme, pèse sans doute, dans le rejet de toute idéologie au sein du RDA par la génération de William Ponty. Certes, affirmer que l'idéologie du RDA est marxiste - léniniste serait peut-être faire preuve de mauvaise foi, mais il serait toutefois injuste de nier l'existence de l'idéologie approuvée au congrès constitutif du RDA, c'est-à-dire l'"idéologie d'émancipation" qui, relayée par la "stratégie radicale", reprend son cours classique après le désapparement. Le problème est de savoir, laquelle des deux conceptions aurait été la plus efficace et marqué les sections territoriales du RDA dans leur lutte anticolonialiste.

#### **B. L'OFFENSIVE ANTI-COLONIALISTE**

L'érection d'Abidjan en siège du mouvement progressiste Africain consacre la Côte-d'Ivoire comme bastion par excellence de l'anticolonialisme populaire et le PDCI comme le "lieu géométrique de toutes nos ambitions de vie, de nos problèmes et nos espérances de solutions ..." (1) L'ascension du Parti est si fulgurante et tentaculaire sur le territoire (2) qu'il se rallie toutes "les forces qui peuvent -et doivent de par leur situation sociale- devenir la force capable de balayer le vieux et de créer le nouveau" (3).

---

(1) Ekra (M.), Le PDCI-RDA, Genèse et Epopée, Conférence à Sikensi le 9 Juillet 1983, texte dactylographié, p. 174.

(2) Cf. annexe VI.

(3) "Le Parti", in la Lutte Décembre 1956.

Ainsi, après la conquête des masses rurales, le PDCI-RDA s'ouvre aux mondes religieux et syndical pour élargir ses bases.

## 1) La Collusion avec l'ISLAMISME MILITANT et le Syndicalisme

### a) avec l'Islamisme militant

A l'aube des luttes idéologiques en Côte d'Ivoire, deux entités religieuses tentent, par des voies contradictoires, de s'intégrer dans le jeu politique, traduisant ainsi, non seulement l'antagonisme des forces en présence mais aussi la réalité coloniale. Il s'agit du Christianisme et l'Islamisme. Ce dernier s'impose au PDCI-RDA à cause de son poids numérique et sa "force qui peut révolutionner la vie des Africains parce que c'est une civilisation qui ne connaît point de barrières politiques ou raciales" (1).

En 1953, sur une population de 2.327.143 habitants on estime :

Musulmans : 510.037 soit 22% contre 10% en 1945.

Animistes : 1.666.664 soit 71,6% contre 84%

Catholiques : 150.442 soit 6,4% contre 6%

La poussée vertigieuse et territoriale de l'Islamisme

---

(1) Anson, C 2261/2, 1957-58, AP., "Questions musulmanes".

s'expliquerait par sa faculté d'adaptation à l'évolution politique, économique et socio-culturelle et surtout par l'action qu'il entend jouer dans la prise de conscience par le colonisé de l'épanouissement de son propre être, et de la libération du pays du joug colonial.

Puissance spirituelle, politique et sociale, le **Yacoubisme** est une confrérie "antifrançaise et fanatique" qui fonde sa philosophie plus sur le mysticisme que sur la connaissance (1).

Issu du Tidjanisme à onze grains ou Hamallisme, il s'intègre très vite aux structures du **PDCI-RDA** jouissant ainsi d'une place privilégiée dans la politique de désagrégation contre l'ordre colonial. Yacouba Sylla qui attache son nom à la branche ivoirienne, lui donne une impulsion personnelle inspirée de l'école Tidjanya de FES en mettant ses forces au service de la croisade anti-impérialiste.

- L'influence du Yacoubisme :

La personnalité de Yacouba Sylla

Disciple de Chérif Hamalla Ould Mohammed Ould Seidina, fondateur du Hamallisme, commerçant de son état, Yacouba Sylla, est un jeune Sarakolé, natif de Gadiara près de Nioro, qui s'est déjà signalé par son fanatisme et les rites particuliers qu'il ordonnait. Il est exilé en Côte d'Ivoire, à Gagnoa, à la suite des événements de "LASSABANIORO" relatifs à un litige foncier

---

(1) Anson, C 2258/3, AP, 1929-1955, p. 5.

"qui avaient coûté la vie à près de 300 personnes, hommes, femmes et enfants" (1). Dans ce pays du "colonialisme primaire", Yacouba Sylla monte une vaste entreprise de transport et de commerce à succursales multiples. Ses employés sont des adeptes des "onze" et quelques femmes du clan des "douze" qu'il fait venir par groupes successifs de la Mauritanie, du Soudan, et qui regagnent leur village après un séjour plus ou moins long dans son entreprise. Il est connu pour être favorable au PDCI et particulièrement à son Président.

#### - Activité des milieux Hamallistes

Très hostile au colonialisme, Yacouba Sylla organise peu à peu avec les Hamallistes "une communauté économique hiérarchisée à caractère communiste et religieux, communauté d'ailleurs fort riche" (2). Celle-ci financera pendant longtemps l'organe du RDA, REVEIL. En fait, la tactique du Yacoubisme peut se définir ainsi : regroupement des Hamallistes et création de foyers d'effervescence anticolonialiste et de nationalisme pro-RDA imprégnés "de pratiques héritées du fétichisme et d'un soufisme d'assez bas étage" (3). L'activité effrénée des membres transformera très tôt la secte non seulement en un centre pourvoyeur de gros bataillons d'un militantisme exemplaire, mais aussi une école d'idéologie communiste.

Tel est le cas de l'Almamy Ali Timité, Tidjaniste de première heure qui, après un cours magistral sur le communisme

---

(1) Ansom, Op. cit., p. 10.

(2) Ansom, C 2260/1, AP.

(3) Ansom, Op. cit., Dossier 2.

dans une réunion organisée en l'honneur des députés **RDA** conclut en ces termes : "Un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre; il faut lutter pour gagner votre liberté (...). Seul le **RDA** lutte et travaille pour nous; vous serez libérés seulement par le communisme" (1).

Par l'efficacité de l'encadrement et par la réussite totale de la reconversion des mentalités, le Yacoubisme fait de la "conscience du refus historique de toute soumission" (2), un principe essentiel de la charte d'émancipation des masses africaines. Du coup, adoptant définitivement la "stratégie radicale" dans son dispositif de combat contre l'appareil colonial, le **PDCI-RDA** éprouve le besoin de passer à l'action "pour se débarrasser de cette atmosphère faite à la fois d'esprit, de revendication et de fraternité, d'esprit de reconnaissance, de frustration et d'abus dont les indigènes étaient victimes" (3).

#### **b) avec les syndicats des travailleurs**

Les syndicats des travailleurs ivoiriens naissent au lendemain de la conférence de Brazzaville. Le décret du 7 Août 1944 qui applique les recommandations de Brazzaville enlève la plupart des obstacles légaux qui ont longtemps inhibé la formation des syndicats africains représentatifs. Le certificat d'études primaires n'est plus exigé des militants syndicaux mais seulement de ceux qui occupent des postes de dirigeants. Or, rares

---

(1) Idem.

(2) Gueye (D), Mémoire d'un continent, op.cit.

(3) Ansom, C2145/6/HB/JR.

sont les cadres valablement formés; la formation sur le tas ne peut fournir en nombre suffisant les responsables dont les syndicats ont besoin. La situation est d'autant plus aiguë que "la scolarisation en Côte d'Ivoire accusa un retard par rapport à certains territoires : en 1938, le taux de scolarisation y était de 2,5% contre 4% au Sénégal et 3% au Dahomey" (1).

Le Prolétaire, organe de la CGT publié à Dakar, résume assez bien la situation lorsqu'il constate :

"Ce n'est pas une honte pour nous d'avancer que le syndicalisme n'est pas encore aussi développé en AOF qu'en France et qu'à la faiblesse des effectifs s'allie le manque de cadres qui déjà se fait lourdement sentir. Ajoutons à ceci que la classe ouvrière africaine n'a pas atteint une maturité telle qu'elle puisse par delà la scission coordonner ses efforts et s'imposer une unité d'action à l'exemple de la classe laborieuse en France" (2).

Les premières organisations syndicales s'implantent dans le secteur public, en particulier parmi les fonctionnaires et les cheminots. Dans le privé, les syndicats se constituent parmi les employés de commerce, des industries et des banques.

Mais très tôt, ces organisations syndicales se rattachent aux centrales métropolitaines : CGT, CFTC et plus tard CGT-FO.

---

(1) Conidec (P.F.), Les systèmes politiques africains, L.G.D.J., Paris, 1978, T.1, p. 75.

(2) Le Prolétaire, du 1er Novembre 1949.

"Cette affiliation, écrit J.N. Loucou, entraîne la division du mouvement africain et un alignement sur le plan idéologique et organisationnel".

Les syndicats affiliés à la CGT "adoptent une idéologie marxisante, ceux de la CFTC, une idéologie imprégnée du catholicisme social" (1). Ce sont en fait "des copies structurelles et idéologiques" des principales formations françaises "reflétant les querelles sociales, politiques et économiques qui avaient lieu en France métropolitaine" (2).

Albert Bouzanquet, dirigeant de la CGT qui doit bientôt entrer dans la CGT-FO, déclare en 1947 que le syndicalisme des colonies fonctionne de la même façon qu'en France "parce qu'il est basé sur le modèle métropolitain. Il est évident que les syndicats existent dans ces pays parce qu'ils sont reconnus par la Métropole. L'oeuvre de civilisation de la France doit être continuée sur le plan syndical" (3).

### Les sections interprofessionnelles

On en décompte trois :

- Section CGT de la Côte d'Ivoire

Créée en Septembre 1944, elle est dirigée principalement

---

(1) Loucou (J.N.), *Op. cit.*, p. 272.

(2) Martens (Georges), "Le syndicalisme en Afrique Occidentale d'expression française : de 1945 à 1950", in *Le mois en Afrique*, Novembre 1980, n° 178-179, p. 77.

(3) Fischer (Georges), "Le syndicalisme dans les nouveaux Etats", in J.B. Duroselle et J. Meyriat, *Les Nouveaux Etats dans les relations internationales*, A. Colin, Paris, 1962, p.249.

par : Camille Kissi\*Gris, né en 1919 à Bapka (CI), permanent CGT.  
Sery Georges;Kassi Georges.

Cette union des syndicats CGT regroupe dix syndicats de base dont :

- Sept syndicats du secteur privé : le syndicat des employés africains, du commerce, de l'industrie, des banques, des assurances de la Côte d'Ivoire (S.E.A.C.I.B.A.C.I-C.G.T); le syndicat des ouvriers et de chauffeurs africains des entreprises privées et de l'industrie de la Côte d'Ivoire; le syndicat des travailleurs agricoles et assimilés de la Côte d'Ivoire; le syndicat des travailleurs de l'alimentation de la Côte d'Ivoire; le syndicat de l'union des travailleurs africains de la moyenne Côte d'Ivoire; le syndicat des travailleurs de la RICC. Ces sept syndicats du secteur privé totalisent un effectif de 5.840 adhérents;

- trois syndicats du secteur public : la section locale du syndicat national des instituteurs de la France d'Outre-Mer; le syndicat national du cadre général des postes et télécommunications de la France d'Outre-Mer (section Côte d'Ivoire); le syndicat des transmissions de la Côte d'Ivoire. Ces trois syndicats du secteur public totalisent 452 adhérents.

Comptant au total 6292 adhérents, l'union locale des syndicats confédérés CGT de la Côte d'Ivoire est de loin la plus organisée et la plus combative. L'inspecteur du travail note dans rapport de 1946 :

"L'union locale habilement dirigée par ses secrétaires actuels développe son influence dans une parfaite connaissance



de son rôle social et le souci constant de défendre sans faiblesse les intérêts moraux et matériels de ses adhérents" (1).

L'Union locale CGT est très proche du **PDCI-RDA**. Son secrétaire général, M. Gris est membre du parti. Mais précise-t-on, "il n'y avait pas de liens organiques avec le parti, mais des liens individuels. Toutefois, pour une décision importante, le parti informait toujours le syndicat, du moins la fraction R.D.A. du syndicat" (2).

- Section territoriale des syndicats CFTC de la Côte d'Ivoire

Créée en avril 1947, elle totalise 2751 adhérents répartis dans 9 syndicats de base dont :

- 3 syndicats du privé : La SEACIBACI - CFTC, le syndicat des employés africains de la moyenne C.I; le syndicat des employés et ouvriers de l'industrie d'ananas d'Ono. L'effectif de ces 3 syndicats est de 2.250 adhérents.

- 6 syndicats du secteur public : le syndicat des fonctionnaires des cadres communs secondaires de la CI; le syndicat des fonctionnaires africains des cadres communs supérieurs en CI; le syndicat des fonctionnaires du cadre local de la justice en CI; le syndicat des agents commerciaux de Grand - Bassam; le syndicat libre des cheminots africains de la région Abidjan - Niger. Son effectif est de 501 adhérents. Cette union est dirigée par Joseph Coffie (syndicat libre des cheminots africains), Gontran Rodrigues (S.E.A.C.I.B.A.C.I-CFTC). Elle est

---

(1) A.N.C.I., XXIX-3-5, Rapport de l'inspection du travail 1946, p. 88.

(2) Cité par Loucou, in "Entretien avec M. Camille Gris", 11 Juillet 1975.

soutenue ouvertement par le chargé local qui s'emploie à vanter sa doctrine dans la presse chrétienne, soulignant le désir de la CFTC de "rapprocher les classes sociales, de maintenir la paix sociale" (1). Mais, l'union des syndicats CFTC sera affaiblie par l'affiliation à la CGT d'une fraction dirigée par Vincent Teko. Un des responsables métropolitains de la CFTC, Georges Esperet note à ce sujet : "Des éléments RDA s'infiltreront dans ces syndicats et les feront éclater. La CFTC sortira diminuée, mais deux ou trois militants permettront un maintien, puis un départ nouveau " (2).

Par ailleurs, elle "n'a été soutenue par aucun parti local de masse et souvent elle a manqué de dirigeants dynamiques . Contrairement à la CGT elle a souvent été assez timide dans la présentation et le soutien des revendications" (3). Bien que l'union des syndicats CFTC essaye d'introduire des membres musulmans en son sein, en soulignant la notion de "croyant" plutôt que celle de "chrétien", elle demeure grandement identifiée aux catholiques, par extension aux structures du pouvoir colonial français.

La position de l'épiscopat catholique de Côte d'Ivoire est très significative :

"Au lieu de la lutte des classes qui ne peut amener que le malheur sur la terre, elle veut (la CFTC) la collaboration amicale des ouvriers et des patrons. Mais elle veut obtenir la

---

(1) La Côte d'Ivoire chrétienne, du 9 décembre 1952.

(2) Esperet (G.), "Le syndicalisme en Afrique Noire", in Droit Social, n°3, Mars 1958, p.149; 1957, p. 150.

(3) Martens (G.), Op. cit., p. 81.

justice pour le monde ouvrier. Elle entend poursuivre par tous les moyens légitimes, l'aboutissement de ses justes revendications ... Ouvriers africains ... votre foi en Dieu, en l'âme, en une vie immortelle où reposent vos ancêtres vous font obligation de refuser le syndicat d'inspiration socialiste ou communiste et de grossir les rangs du syndicat d'inspiration chrétienne" (1).

- Les syndicats indépendants

Ils sont vingt-huit dont six du secteur privé totalisant 115 adhérents et vingt-deux du secteur public dont :

- Le syndicat du Personnel Enseignant Africain de la Côte d'Ivoire (SPACI) qui a pour principaux dirigeants : MM. Djibo Soukalo, instituteur et conseiller général, Eyemon Niangoran, conseiller général, Kouassi Kouadio, Bernard Sangaret.

- Le syndicat professionnel des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains de la côte d'Ivoire (SYNMDVATPHARSA) que dirigent MM Hubert Varlet, Tanon Mangoua.

- Le très influent syndicat des cheminots africains de la RAN dirigé par Gaston Fiankan et Konan Raphaël rassemblant 2889 adhérents (2). Soit un total de 6008 adhérents appartenant aux syndicats indépendants.

Le tableau ci-dessous nous donne un récapitulatif des effectifs syndicaux et salariés et leur évolution.

---

(1) La Côte d'Ivoire Chrétienne, Janvier 1948.

(2) On compte 5.000 cheminots de la RAN en CI.

Année	CGT	CFTG.	CGT-FO	Indépendants	Syndica- listes	Salariés	%
1948	6292	2751	— (I)	6008	17300	67000	26%
1953	5700	2200	300	4800	12700 (-36%)*	76629	16%

\* Cette baisse d'effectifs syndicaux s'expliquerait par la sévère répression qui pousse les fonctionnaires à quitter les rangs du RDA au risque de leur révocation ou de sanctions. Elle s'expliquerait aussi par la collaboration du RDA avec l'appareil colonial.

(I) L'union des syndicats CGT-FO apparaît dans le monde syndical ivoirien à la suite du désappareillement du RDA avec le PCF. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la nouvelle orientation du PDCI-RDA qui, abandonnant des positions originelles prône désormais la collaboration de classes.

Le Principal dirigeant est M. Kouassi Kouadio, transfuge de la CGT (1).

La situation des travailleurs en Côte d'Ivoire est caractérisée par trois faits :

- une inégalité de revenus entre les travailleurs européens et travailleurs africains,
- Une prolifération des syndicats à partir de 1944,

Une corrélation entre le politique et le social. Ainsi le syndicat a-t-il tendance à devenir "le syndicat d'un parti" et au besoin, à son origine le parti intéressé s'attache-t-il à créer le syndicat comme moyen politique.

---

(1) Ce tableau est la synthèse de deux sources :

- Martens (G), *Op. cit.*, n° 480-181, p. 82, n° 178-179, pp. 84-96.
- Membership of workers organisations in French west Africa, 1953.
- Naville (P), "Données statistiques sur la structure de la main-oeuvre salariée et de l'industrie en Afrique Noire", in *Le travail en Afrique Noire*, Présence Africaine, Paris, 1952, pp. 279-414.

D'où le concours du PDCI-RDA à l'organisation des travailleurs africains considérés comme alliés politiques -ce qui explique d'ailleurs l'influence de la CGT-. En tout état de cause, les préoccupations politiques pèsent sur l'activité syndicale au point parfois de la dominer tout entière.

## 2) Le principe "à travail égal, salaire égal"

Cette réclamation fondamentale se transforme facilement en revendication plus politisée dans la lutte anti-coloniale naissante.

Les activités syndicales s'identifient totalement à la lutte des classes et le syndicat a tendance à être l'instrument exclusif pour la représentation des intérêts de la classe labourieuse. Mieux, le véhicule essentiel pour le soutien ou la diffusion des croyances politiques. L'action directe, c'est plus que l'exercice de la force ou une marque de mépris envers les règles violées. Elle est une formation de soi-même qui permet à chaque individu d'affirmer son autonomie et celle de sa classe et qui le prépare aux responsabilités qu'il conquerra.

L'arme essentielle est la grève générale qui "démontre la thèse centrale selon laquelle la classe ouvrière contient en elle-même tous les éléments réels de la vie sociale et que la suppression universelle et simultanée des forces productives confirme cette vérité élémentaire" (1).

---

(1) Berg (Elliot), "French west Africa", in Walter Ealenson, Labor and economic development, (N.Y, Willey, 1959), p. 205.

Didier (Henri), "Aperçu sur le syndicalisme en Afrique Française", in Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer, n° 64, Décembre 1955, pp. 498-504.

Ainsi, à travers les syndicats, le PDCI-RDA rivalise d'une façon fort serrée avec les Européens pour les emplois et les avantages et il est plus vivement conscient de la discrimination introduite dans les structures socio-économiques coloniales.

Déjà, le 28 février 1947, le S.E.A.CIBACI demande pour ses membres une modification de la convention collective du 27 Mai 1945 en ce qui concerne la prime d'ancienneté et une revalorisation des salaires. Une Commission mixte se réunit à Abidjan le 23 Avril 1947 pour examiner ces revendications. Elle décide, pour le Commerce, les Banques et les Assurances, d'une part que "la prime d'ancienneté ne serait plus calculée sur la base du salaire minimum de la première catégorie, mais sur la base minimum de la catégorie à laquelle l'employé est rattaché", et d'autre part que pour les employés du commerce, des banques et des assurances, les salaires minimum sont modifiés de la façon suivante (1) :

Catégories	Anciens salaires 27/5/46	Nouveaux salaires 1er/3/47	% augmentation
1ère Catégorie	1660 F	2300 F	+ 38,5%
2e Catégorie	2280 F	2900 F	+ 27%
3e Catégorie	2900 F	3340 F	+ 15%
4e Catégorie	3535 F	4060 F	+ 14,85%
5e Catégorie	4500 F	6050 F	+ 34,66%
Hors Catégorie	8500 F	9350 F	+ 10%

source : idem, p. 23.

(1) Chambre de Commerce, "Compte rendu la réunion du 26 Avril 1947", p. 23.

Ces nouvelles mesures entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1947. Mais, si les revendications des employés du Commerce, des Banques et des Assurances aboutissent à la suite de négociations pacifiques et brèves, il n'en sera pas de même pour les cheminots.

En 1947, l'Administration du chemin de fer passe du statut d'entreprise publique à celui d'entreprise para-étatique qui fait passer les cheminots de l'Administration publique à une catégorie qui admet les négociations collectives. Cependant, "beaucoup d'employés français du chemin de fer et les commerçants expatriés se sont opposés à une amélioration importante de la situation du personnel africain" (1).

Cela provoque une grève amère du 10 Octobre 1947 au mois de Mars 1948. "Tous les cheminots africains répondirent tous présents et démontrèrent ainsi :

- 1) Que leurs délégués ne sont pas des meneurs comme on dit trop souvent.
- (2) Que ceux-ci ne défendent que la ligne de conduite qui leur est tracée.
- (3) Que le souffre-douleur du Railway, le cheminot africain, sans lequel rien n'est possible réclame son droit à la vie au même titre que tous les autres cheminots et qu'il n'entend pas travailler pour entretenir une certaine bourgeoisie (2).

---

(1) Martens (G), *Op.cit.*, p. 83.

(2) Grève des cheminots africains, in *Le Progressiste*, n° 1, Octobre 1947, p. 2.

Le 20 Avril 1947 est signé, en présence du ministre des Territoires d'Outre-Mer, Marius Moutet, un protocole d'accord entre d'une part l'administration et d'autre part la Fédération des syndicats des cheminots. Ce protocole donne satisfaction aux travailleurs africains. Un cheminot écrit à ce sujet :

"Quelles furent donc les promesses ministérielles ? Le pauvre cheminot sera régi par un cadre où les soldes et indemnités seront identiques à celles servies au métropolitain; il sera traité comme ce dernier dans la besogne journalière et seuls le mérite et le rendement seront les facteurs essentiels dans l'amélioration de sa situation comme celle de son frère blanc; ses camarades qui, depuis de nombreuses années, servent en paria, avec le titre d'auxiliaires seront régis par le même cadre fédéral et partageront ainsi tous les avantages qui en découlent (1).

En effet, le protocole prend en compte les revendications des travailleurs locaux, à savoir : "l'unification de l'indemnité de zone et de charges de famille; l'octroi d'une prime de gestion aux agents africains des échelles 3 et 4 du cadre secondaire avant leur intégration dans le cadre unique; l'application du cadre unique à compter du premier Janvier à tous les agents (auxiliaires et cadres), la fixation de la barre d'examen entre les échelles 7 et 8 ; l'octroi de 15 jours de permission annuelle de détente, en plus du congé

---

(1) "La Grève des cheminots", in La voix du Rassemblement Africain du 17 Novembre 1947.



triennal de 3 mois; la reconnaissance du droit au logement à tous les agents de toutes les échelles du cadre unique (1).

En clair, les Africains sont reclassés à des niveaux plus élevés, les congés sont augmentés et un supplément de salaires dans diverses zones (2).

Mais, si aucune sanction n'est prise contre les grévistes, aucun salaire n'est versé pour la période de grève. Les prix des billets de train et le fret sont augmentés pour couvrir ces avantages.

Cette grève "a été surtout sensible sur la ligne d'Abidjan au Niger. Elle a terriblement gêné la production agricole et l'import-export. Le transport des manoeuvres mossi et Sénoufo se faisait par le chemin de fer jusqu'à la basse et moyenne côte d'Ivoire; ce transport a dû se faire par camion pendant le temps de grève et la chambre d'Agriculture a demandé aux autorités qu'un contingent important d'essence fût prévu pour le transport des travailleurs" (3).

D'autre part "le Wharf de Port-Bouët a dû fonctionner avec un contingent militaire envoyé par la Marine (Dakar) et avec de la main-d'oeuvre pénale. Ainsi les Wharfs qui employaient normalement 1700 travailleurs se sont contentés de 200 hommes dont la moitié a été une main-d'oeuvre pénale.

---

(1) Chambre de Commerce de la Côte d'Ivoire, "Compte rendu de la séance du 25 Octobre 1947", p. 6

(2) Alen (C.H), Union-Party Relationships, in Francophone west Africa : A critique of "Téléguidage", Interprétations", in The development of an African working class, (Londres, Longmans), 1975, p. 125.

(3) Chambre d'Agriculture et de l'industrie de CI, "Assemblée générale ordinaire du 19 Octobre 1947", p. 16.

Les rendements obtenus se situent autour de 100 à 120 tonnes par jour alors que pendant la période de quinze jours ayant précédé la grève, les moyennes journalières des tonnages ont été de 615 tonnes à Port-bouët et de 315 tonnes à Grand-Bassam, soit 960 tonnes au total<sup>(1)</sup>.

Pour tout dire, cette grève a sérieusement nui aux intérêts des colons. Pendant que M. Declercs déplore que cette grève soit venue perturber la descente normale de la main-d'oeuvre par chemin de fer, le Président de la chambre de commerce constate avec amertume :

"Malheureusement, la grève des cheminots est venue contrecarrer le programme des chargements pour la période Octobre-Novembre qui se chiffrait par 33.720 tonnes, ce programme devait décongestionner les magasins au port et permettre l'évacuation de tout le cacao des récoltes précédentes"<sup>(2)</sup>.

Mais, contrairement à leurs collègues des autres territoires qui prolongent la grève jusqu'à la fin du mois de Mars 1948, les travailleurs ivoiriens en particulier les 5000 cheminots de la RAN et les 1700 travailleurs des ports soit 6700 employés, reprennent trois mois plus tôt précisément le 3 Janvier 1948.

Ce n'est pas sans raison que M. Barbé souligne :

"La liquidation prématurée de la grève des cheminots

---

(1) Chambre d'Agriculture, "Compte rendu de la séance du 26 Octobre 1947", p. 6.

(2) Chambre de Commerce, "Compte-rendu", Op. cit., p. 7.

en Côte d'Ivoire dans un territoire où les intérêts des cheminots en grève apparaissent plus ou moins en contradiction avec ceux des planteurs, intéressés à l'exportation de leurs produits" (1).

Cet arrêt prématuré de la grève qui s'expliquerait par les manoeuvres de "M. Coffie Joseph, secrétaire général de l'Union locale d'Obédience C.F.T.C tendant à la briser" est à l'avantage de Péchoux (2). Ce que confirme Georges Monnet en rendant un vibrant hommage au gouverneur de Côte-d'Ivoire.

"Vous vous rappelez cette grève des chemins de fer qui a duré si longtemps au Sénégal et en Guinée. M. Péchoux était arrivé à l'apaiser à Abidjan. Cela prouve que c'est un homme qui sait gouverner, qui a l'autorité nécessaire pour pouvoir, sans employer la force, faire respecter le droit (3).

Toujours est-il que les causes de cette grève sont controversées. Certains avancent que cette action a été prolongée simplement pour servir les intérêts politiques de la CGT en France aux dépens des Africains. Et d'autres raisonnements présentent la thèse des revendications locales et d'une implantation minimale de la CGT (4).

La cause véritable semble plus probablement être un mélange de problèmes locaux et importés. A cette époque, le PCF

---

(1) Circulaire de M. Raymond Barbé, conseiller de l'Union française, in Rapport Damas, T. III, P. 947.

(2) Loucou (J.N), Thèse, Op. cit., p. 277.

(3) Rapport Damas, T.I, p. 158.

(4) Un excellent roman a été écrit à propos de cette grève : Sembène Ousmane, Les bouts de bois de Dieu, Presses pocket, Paris, 1960.

et la CGT sont en train d'essayer de faire tomber le gouvernement français par une série presque ininterrompue de grèves allant du mois d'Avril au mois de Novembre 1947 et aboutissant à la grève générale du mois de Novembre. En conséquence, les cheminots quitteront la CGT au niveau de l'AOF bien que plusieurs syndicats territoriaux des chemins de fer continuent à entretenir des liens étroits avec cette centrale française.

## 2) Le Phénomène PDCI-RDA ou le Pouvoir Parallèle

"Sous l'oeil bienveillant de MM. Latrille et Lambert, et du procureur de la République, M. Dutamby, le PDCI-RDA devient tout puissant": un véritable état dans l'Etat (1). On pourrait parler de civilisation RDA. Ainsi donc, comme un tocsin, le Parti Houphouétiste réveille les consciences "par une vive opposition à l'administration, allant jusqu'à l'encouragement à la révolte et à l'ingérence dans les affaires administratives et judiciaires. Il se substitue de plus en plus à l'autorité légale. De véritables tribunaux clandestins siègent en brousse, et frappent d'amendes ceux qui lui déplaisent" (2). "Des cartes du RDA dénommées "cartes de liberté" dont le prix varie suivant les régions, assurance contre l'avenir lorsque les Français auront été chassés, sont brandies".

Un membre actif est-il incarcéré pour un délit de

---

(1) Anson, C2145/4, AP, 1945-1950.

(2) Anson, C 2297/5, HB/JR, 1947-1957.

droit commun ? L'administration est aussitôt mise en demeure de le libérer.

A vrai dire, l'administration territoriale est absolument désarmée. A ce propos, écrit le Directeur des Affaires Politiques : "les administrateurs qui tentent de réagir ne rencontrent que l'indifférence du gouvernement local, lorsqu'ils ne sont pas hautement désavoués. L'intervention de leur chef direct se traduit le plus souvent par leur déplacement et par l'annulation d'actes légaux, et même de décisions judiciaires prises par des tribunaux indigènes et même français.

"Les administrateurs, poursuit-il, perdent l'audience de leurs administrés. De plus, l'insuffisance en nombre du personnel entraîne la fermeture de nombreux postes où la population est entièrement livrée à l'action des militants politiques, ou l'affectation à des circonscriptions importantes de fonctionnaires trop jeunes ou de valeur insuffisante. C'est ainsi, par exemple qu'un stagiaire est nommé illégalement chef de subdivision de Banfora. Les titres à ce commandement important et délicat ne sont autres que l'amitié de M. Lambert, et ses opinions communistes" (1).

Par ailleurs, le prestige et l'autorité du leader du parti grandissent considérablement. "Pour les Africains, c'est Houphouët qui commande", note un fonctionnaire. Il est "le grand "Nanan" selon l'appellation baoulé, le "Seigneur", celui

---

(1) Ansom, C2145/6, AP.

qui a l'influence (...). L'espèce d'aura qui l'entourait déjà ne pouvait surprendre que ceux qui, bien que vivant en Côte d'Ivoire depuis longtemps, n'avaient guère prêté attention à certains traits de la psychologie africaine. Les scènes d'hommage personnel dont il était l'objet étaient fréquentes : femmes à genoux sur son passage lui présentant leurs enfants à embrasser, etc... Une légende était entrain de naître", renchérit Siriex (1).

Et ce n'est que trop vrai : Deux exemples typiques illustrent bien cet état de fait. L'un économique est ce qu'on appelle "l'affaire du Cacao" et l'autre éducatif concerne "l'affaire des 150 boursiers".

### "L'affaire du Cacao"

La traite du cacao est une occasion opportune pour Houphouët de mobiliser les masses rurales contre ce qu'il appelle "les conseils de résistance à mes ordres".

C'est ainsi qu'après avoir, par une campagne vigoureuse pour retarder la traite du cacao, promis "de faire payer le cacao de 50 à 60 frs, d'obliger les maisons de commerce à passer par ses volontés", le Président du RDA fustige l'Administration.

Au cours d'une réunion qui se tient à Bongouanou (cercle de Dimbokro) le 20 janvier 1949, Houphouët, accompagné

---

(1) Siriex (P.H), Op. cit., pp. 89-90.

de Ouezzin Coulibaby, Mockey, Anoma et Samba Ambroise, déclare aux "délégations des villages convoqués par le chef de sous-section locale, Mamadou Gissé :

"J'ai voté de l'argent pour vos pensions et vos retraites. Si vous ne les avez pas touchées, c'est que l'administration garde cet argent comme les administrateurs l'ont fait pour les primes de séparation pendant la guerre. Exigez vos droits. Si vous n'avez pas satisfaction, rendez-moi compte et vous pouvez compter sur moi.

" C'est vous qui devez choisir vos chefs, non l'administration -Remplacez ceux qui ne vous plaisent pas- le chef rallié au RDA deviendra riche et heureux, l'autre sera voué à la misère.

" Soyez généreux, donnez beaucoup. Il faut que vos conseillers RDA n'aient plus à attendre une solde de fonctionnaires de l'Administration. Je les veux libres et exclusivement consacrés à vous, car payés par vous.

" Travaillez à la route et aux ponts comme vous l'entendez mais n'acceptez pas la surveillance des gardes. Vous n'avez pas à remettre votre impôt au chef du village. Remettez le à celui qui a votre confiance. Cet argent des impôts devait aller aux routes et aux ponts- mais les promesses faites ne sont jamais tenues- L'Administration vous ment et les interprètes devraient vous dire s'ils n'étaient pas des vendus.

"Un jour, vous achetez librement les armes dans les boutiques, d'ici deux ou trois ans, je m'en chargerai.

"Courage- exécutez mes ordres..."(1).

---

(1) Ansom, C2326/11, Secret, SDECI, n° 2662, 8 Mars 1949.

- A cela s'ajoute "l'affaire des 150 boursiers" (1) qui, à l'initiative personnelle de M. Houphouët doivent aller en France pour y poursuivre leurs études secondaires. Seuls, jusque-là, quelques rares fils de chefs ou de familles aisées ont pu serendre en France pour y faire des études secondaires et supérieures. C'était le cas du futur Président de la Cour Suprême, M. Alphonse Boni. C'était aussi celui de Jacob William qui "en France pendant l'occupation, participera aux combats de la Résistance avant, à son retour au pays, de payer d'un long séjour en prison son dévouement au RDA et de devenir, à l'époque de l'autonomie interne, le premier ministre ivoirien de l'Economie" (2).

Houphouët crée l'exception à la règle, plaçant le gouvernement général dont l'approbation est indispensable pour toute mesure d'importance, devant le fait accompli. Malgré la campagne de protestation du lobby colonial, les crédits nécessaires sont débloqués, sous son influence, par la Côte-d'Ivoire pour le financement des études.

Le " député" comme l'appellent "avec vénération les Africains, tient donc en mains les planteurs autochtones par l'intermédiaire du syndicat. Il s'assure les concours des élites par son comité d'Etudes Franco-africain. Il frappe l'esprit des masses par le truchement des prêtres fétichistes" (3).

---

(1) Parmi les 150 boursiers, on compte 12 filles qui sont admises au lycée de Villeneuve-sur-lot dont le Maire va être le futur Ambassadeur de France en C.I, M. Jacques Raphaël Leygues. Parmi elles, il y a une certaine Thérèse Brou qui deviendra l'épouse du Président de la République de Côte d'Ivoire.

(2) Idem., p. 87.

(3) Ansom, C2145/6, AP.



"L'Administration est impuissante à maintenir l'action de Houphouët dans les limites de la légalité et, pour tout dire, de la plus élémentaire décence", confie le chef des affaires administratives. "C'est M. Latrille lui même qui, continue t-il, dans son discours d'ouverture du conseil général, le 13 Janvier 1947, qualifie de "loi Houphouët" la loi du 25 Avril 1946 abolissant le travail obligatoire, le consacrant ainsi comme le "libérateur des esclaves" (1).

C'est encore lui qui "avait demandé au député de l'accompagner dans l'une de ses tournées à bord de la grosse Buick rouge du gouvernement" (2).

Bref, comme en témoigne M. Coste Floret, ministre de la France d'Outre-Mer : "Un malaise semblait peser sur l'action administrative et compromettait la reprise de l'activité économique. Une telle situation paraît être la conséquence d'une crise de confiance qu'éprouveraient certains fonctionnaires d'autorité. Ils redoutent de s'aliéner les représentants élus des populations par des mesures que ceux-ci pourraient juger parfois inopportunes et ils craignent de souffrir dans leur carrière des conséquences d'une attitude de fermeté" (3).

D'une façon générale, le PDCI et notamment les dirigeants du **RDA**, au delà de cette offensive "anticolonialiste" tous

---

(1) Anson, C2145/8, AP.

(2) Sirieux, *Op.cit.*, p. 89.

(3) Circulaire du 14 Avril 1949 du Ministre de la France d'Outre-Mer à Messieurs les Hauts-Commissaires, Commissaires de la République, gouverneurs et chefs de Territoire.

azimuts, inaugurent incontestablement une nouvelle phase, "celle que l'on peut appeler la phase d'agitation communiste" (1).

### 3) De plus en plus sous la tutelle communiste

Du 20 Avril au 1er Mai 1947, le Président de la République Française, Vincent Auriol, fait un voyage officiel en AOF (2).

Il est "très impressionné par les ravages de la propagande communiste. Elle seule, selon lui, menace la tranquillité de cette partie de l'Union Française.

"Laisser le communiste Marty se promener en Afrique, c'est susciter partout des troubles analogues à ceux de Madagascar" (3), affirme le secrétaire général de l'Elysée, M. Kosciulko-Morizet.

Sans être déterminante, cette conviction pèse sans doute dans la décision de Paul Ramadier, Président du Conseil, qui, le 4 Mai suivant, se sépare des ministres communistes. Leur départ marque l'échec du tripartisme et "amène la naissance de ce qu'on va appeler la "3<sup>e</sup> force" constituée des "Républicains d'obéissance française", des "partis condamnés à vivre ensemble",

---

(1) Anson, C2145/8, AP.

(2) Le 1er Pt de la 4<sup>e</sup> République a visité le Sénégal (Dakar), Banako (Soudan), Ouagadougou (Haute-Volta). La Côte-d'Ivoire est évitée parce que fief du RDA où il ne devait se rendre que dix ans plus tard en qualité de Président de la Fédération mondiale des anciens combattants.

(3) Elgey (G), La République des Illusions, 1945-1951, Fayard, Paris, 1969, p. 286.

SFIO , MRP, radicaux et bientôt modérés que réunit la volonté de défendre les institutions contre les "partis hors du jeu": PC et RPF, mais que divisent tous les problèmes, urgents à régler" (1).

En l'absence d'une vraie politique de décolonisation, la pratique politique se trouve vite dévoyée. Le PC entre définitivement dans l'opposition et, avec lui, le RDA. Tous les partis politiques français le déclarent hors la loi. DE ce fait, le Parti Communiste se présente comme un Etat dans l'Etat. Il dispose avec son secrétariat, son bureau politique, son Comité central, sa presse, ses Organisations économiques, ses Institutions socio-culturelles, d'un véritable appareil d'Etat "qu'animement avec dévouement, courage et compétence, des centaines de milliers de militants, attentifs et désintéressés" (2). Tout peut laisser croire, en fait que, dans la conjoncture de la guerre froide, le PCF se prépare à prendre le Pouvoir en France. "Prendre le pouvoir, par tous les moyens y compris, ceux d'une révolution violente, d'une insurrection armée" (3).

C'est l'impression, semble t-il, qui domine chez tous les peuples colonisés de l'Empire Français et qui aspirent, après la deuxième guerre mondiale, à la liberté, à la dignité, au bonheur, à l'indépendance. On nous a reproché, dira plus tard, Felix Houphouët-Boigny, de ne pas avoir immédiatement rompu avec les communistes (lorsqu'ils furent expulsés du gouvernement); mais on doit se souvenir que les communistes eux-mêmes

---

(1) Grehg, histoire, Le monde de 1939 à nos jours, Hachette, Paris, 1983.

(2) Gueye (D), Op.cit., p. 104.

(3) Idem.

considéraient leur départ comme tout à fait provisoire et prétendaient pouvoir travailler avec un gouvernement démocratique"(1).

Pour ce faire, les communistes Français vont mener une double action en Métropole et en Afrique où ils " créent " de véritables fonctionnaires de la Révolution, payés, entretenus, formés progressivement à leur rôle essentiel qui était de défendre et de justifier la conscience de classe que le Parti Communiste proposait aux masses africaines à travers les différentes organisations" (2).

#### a) En France

Même, après le départ des communistes du gouvernement Ramadier, le PCF reste la force politique la plus importante et raisonnablement, les chances de son retour au pouvoir ne sont pas exclues.

Pour ce faire, il exerce des pressions sur le gouvernement. Les dirigeants vont désormais, conjuguant leur vote à celui du RPF et surtout à travers les troubles sociaux, pendant ce qu'on appelle "l'année terrible", contribuer à l'instabilité chronique de la IV<sup>e</sup> République.

" L'année terrible" va durer en réalité près d'un an et demi. " La première grande grève éclate le 4 Juin 1947 et la dernière s'éteint le 29 Novembre 1948 (...) . Partout les communistes sont à l'avant - garde du combat (...) Avec

---

(1) Conférence au "Super-Vox" d'Abidjan, le 10 Novembre 1957.

(2) Gueye (D), Op.cit., P. 120.

résolution puis avec fureur, les communistes cherchent à abattre le gouvernement et, derrière lui, le régime" (1).

Peu à peu tous les syndicats CGT et les organismes parallèles animés plus ou moins ouvertement par le PCF sont mobilisés pour un unique objectif : l'instauration en France d'un gouvernement dit démocratique dominé par le PCF.

### b) En Afrique

Le RDA assure le prolongement de l'action sous la direction de R. Barbé qui "met en garde leurs alliés africains contre le déviationnisme titiste, contre une certaine autonomie africaine, peut-être même territoriale" (2).

Le Rassemblement africain qui souhaite un changement de gouvernement, va être engagé dans la bataille en trois phases :

- renforcement de l'emprise du PCF sur le mouvement dans les territoires.
- adhésion officielle des organes dirigeants du RDA au plan du PCF.
- déclenchement de l'agitation, notamment en Côte d'Ivoire où le Mouvement est le plus dynamique et le plus structuré.

### L'emprise du PCF sur le RDA

Le parti communiste n'entend pas s'arrêter à l'apparement. Il va discerner tout le profit qu'il pourrait tirer du

(1) Fauvet (J), La IV<sup>e</sup> République, Fayard, Paris, 1963, p.135.

(2) Barbé (R), Circulaire 144, aux GEC, 20 Oct., 1948.

développement, sous son égide, du RDA. Mieux, "le PCF a beau jeu d'orienter cette volonté d'être vers le combat révolutionnaire d'autant plus que l'absurde tactique du colonialisme paternaliste est de lui attribuer la paternité des plus modestes revendications. Il profite de cette confusion et sachant fort bien que le stade d'évolution économique des peuples noirs n'offre qu'un champ étroit à l'expansion de sa propre doctrine, il se range habilement sous la bannière nationaliste. Ses cellules s'emparent de tous les prétextes, lancent les slogans, remâchent l'abécédaire. Ses militants, sur les ports et dans les usines, enseignent les méthodes modernes d'agitation et de propagande. Il tend de la sorte à se rendre indispensable aux organisations en lutte contre l'administration, les grandes sociétés ou les tyranneaux de quartier" (1).

Ainsi donc, en nombre croissant, "les communistes Français : des avocats, des journalistes, des cinéastes, des politiciens et autres permanents faisaient la navette entre Paris et l'Afrique" (2) en vue de l'exécution des diverses tâches et singulièrement des indications données par Staline dans son discours à l'Université Communiste des travailleurs d'Orient :

"Pour les pays qui ne possèdent pas ou presque pas de prolétariat propre et ne sont pas du tout développés sous le rapport industriel. Pour les pays (...) où la bourgeoisie n'a pas encore lieu de se scinder en partis révolutionnaires ou conservateurs la tâche des éléments communistes est de prendre

(1) Mitterrand (F) , Présence Française et Abandon, PLON, Paris, 1957, P. 182.

(2) Cf. annexe VII.

toutes les mesures pour créer un front national unique contre l'impérialisme.

"Le groupement des éléments communistes en un parti unique ne peut s'effectuer dans ces pays qu'au cours de la lutte contre l'impérialisme.

"(...) Les communistes de Côte d'Ivoire ont poussé à la constitution d'un large parti démocratique qui a permis de ne pas laisser au seul syndicat des planteurs, organisation de la bourgeoisie indigène, le contrôle exclusif de la vie politique ivoirienne(...)" (1).

L'action du PC va se poursuivre de deux manières : d'une part par l'intermédiaire des parlementaires en contacts constants avec les dirigeants communistes métropolitains à Paris, d'autre part, par l'intermédiaire des "Groupes d'Etudes Communistes", qui "ont succédé au CEFA, et dont les activités très discrètes ne risquent pas d'éveiller la méfiance des Africains que pourrait effrayer une emprise communiste avouée. Les GEC n'en ont pas moins une influence considérable sur l'évolution du RDA, à qui ils transmettent les consignes de la Centrale métropolitaine" (2).

Cette action discrète et tenace, s'accentuera encore au cours du deuxième semestre de 1948. Le document essentiel, à

---

(1) Anson, C2145/8, AP.

(2) Idem.

cet égard, est la circulaire de Barbé du 20 Juillet 1948. Elle démontre que "le RDA a dû beaucoup, dès l'origine, aux communistes et, compte tenu des changements politiques intervenus en France (P.C écarté du gouvernement), et dans le monde (défection Yougoslave), elle demande au RDA de reconnaître ses dettes et d'affirmer sa solidarité avec le prolétariat mondial, et préconise fermement une orientation nouvelle caractérisée par l'action des masses" (1).

"Certes, dit le chef de la section coloniale du PCF, il n'apparaît toujours pas souhaitable de constituer un parti communiste en Afrique Noire", il faut donc réaliser une alliance plus étroite entre le RDA et le PCF, alliance qui domine et dépasse le simple apparentement existant depuis la constitution du RDA.

"Le rôle des GEC doit être élargi.. Il nous apparaît nécessaire de tendre de plus en plus vers une collaboration systématique des militants du GEC avec les dirigeants du mouvement de masse...

"Enfin, il convient d'améliorer le contenu et l'orientation du RDA lui-même, notamment par la tenue des écoles sous l'égide du comité de coordination du RDA ou de ses sections locales" (2).

---

(1) Ibidem.

(2) Circulaire du 20 Juillet 1948 sur l'orientation des organisations politiques en Afrique Noire.



Ce document permet de déterminer exactement à "quel moment précis, pour quels motifs, sous quelles pressions, la politique du RDA quitte définitivement le plan "Union Française" sur lequel elle avait paru se cantonner pour s'infléchir vers le Kominform et adopter les thèmes et méthodes de la propagande communiste" (1). De point en point, les Communistes Français transforment progressivement le RDA en une excroissance du PCF.

Selon Georges Orselli, gouverneur de la Côte d'Ivoire du 29 Janvier au 10 Novembre 1948, Robert Léon, conseiller RDA de l'Union Française, vient en juillet 1948 lui demander le rappel d'Escard "qui avait été l'homme à tout faire du PC au Secrétariat du Conseil Général de Côte d'Ivoire et qui avait été renvoyé pour s'être servi du code pour des télégrammes personnels". Orselli refuse mais accepte de rappeler Rigo, qui est secrétaire de la CGT (2).

Ce témoignage est confirmé par celui de Sékou Sanogo: " A partir du mois de Juillet 1948, chacun de nous a pu constater un changement dans la conduite même du parti. Effectivement au Conseil Général, nous avons constaté depuis la venue de M. Rigo qu'une certaine discipline de fer nous était imposée. On voulait nous faire marcher comme des petits soldats et M. Rigo allait jusqu'à nous demander de faire partie du PC, faisant pression sur nous (c'était le rédacteur-archiviste de l'Assemblée)(...) Cela se passait le 20 et le 25 Juillet

---

(1) Anson C2297/7, D/JR, 1947-1957.

(2) Rapport Damas, Op.cit., déposition du gouverneur Orselli, le 4 Juillet 1950, p. 112.

1948(...) Le mois d'Octobre a été pour nous une occasion d'affirmer que le **RDA** n'était plus ce que nous avons connu en 1946 et qu'il était placé sous l'égide du PC, ce que beaucoup d'entre nous ne veulent pas; la venue de M. Barbé n'a fait que confirmer cet état de fait" (1).

En effet, Raymond Barbé vient faire une tournée au Sénégal, en Guinée, en Côte d'Ivoire et en Haute Volta. Deux de ses réunions ont un écho rétentissant.

L'une s'est tenue le 20 Octobre 1948 sur la place du marché d'Abidjan sous la présidence de F. HOUPHOUET-BOIGNY. Après avoir insulté le gouverneur, Barbé lance un appel au mouvement de masse et l'invite à s'unir au PCF. A cela le Président du **RDA** répond : "Il faut que cela soit dit une fois pour toutes à Abidjan et dans toute la Côte d'Ivoire que notre volonté est de rester l'allié indéfectible du PCF" (2).

Trois jours plus tard, l'envoyé du PCF est à Banfora, entouré par HOUPHOUET-BOIGNY, Quezzin Coulibaly, Franceschi, et Mamadou Coulibaly. Il lance un appel à des manifestations massives. Partout ailleurs, les adhérents du **RDA**, consultés sur le maintien de l'affiliation du parti au communisme répondent affirmativement. Le vieil Abdoulaye Koné s'empare alors du micro pour crier : "Nous sommes tous communistes"(3).

---

(1) Rapport de la Commission d'Enquête, Op.cit., déposition de Sékou Sanogo, 28 Juillet 1950, pp. 474-475.

(2) Id., pp. 476-564.

(3) Anson, C2297/7, Aff. Pol., Lettre 33/C du chef de subdivision de Banfora au Commandant de cercle de Banako, 23 Octobre 1948.

En décembre, Barbé revient à Bobo-Dioulasso où il arrive par avion le 14. Le lendemain, il tient une réunion au cours de laquelle il attaque avec violence Rouvillois, Commandant de Cercle de Bobo-Dioulasso et le gouverneur Mouragues qui interdit la tenue du Congrès du RDA dans cette ville : "Ce ne sont pas des chefs, ce sont des menteurs et des lâches" (1).

Cette violence ne plait pas à tous les militants du RDA, dont certains disent : "Barbé exagère, il est un danger pour les Africains" (2).

#### b) Alignement sur le PCF

L'adhésion des instances dirigeantes du RDA et notamment des parlementaires ne se fait pas sans réticences. Déjà trois de ces derniers ont rejoint le nouveau groupe des Indépendants d'Outre-Mer (IOM): Apithy au Dahomey et Aku au Togo, anciens membres de l'Union des Républicains Résistants (URR) et Martine, de la Côte des Somalis.

Le 8 septembre 1948, une réunion des élus RDA est convoquée. Lorsque ceux-ci entrent dans le bureau 49 du Palais Bourbon (siège de l'Assemblée Nationale), ils trouvent d'Arboussier entrain de marquer de traits rouges un document sous la dictée de Barbé. L'objet de la réunion est de convaincre les parlementaires de faire envoyer par toutes les sections aux plus hautes autorités politiques des pétitions menaçantes, affirmant

---

(1) Lettre 667/SU/C du 18 Décembre 1948 de Canale, directeur de la Sûreté au gouverneur de Haute-Volta.

(2) Lettre 863/SU/C du 4 Décembre 1948 de l'inspecteur Rognoni à Canale, Directeur de la Sûreté.

qu'il est dans l'intérêt de l'Union Française que se constitue en France un gouvernement démocratique à direction communiste. Ce qui implique la subordination totale des intérêts des organisations politiques africaines à ceux du PCF.

Les élus s'y refusent. Le Président du **RDA** convoque le comité de coordination le 2 Octobre 1948 à Dakar. La section territoriale du Sénégal, l'Union Démocratique Sénégalaise n'est pas nombreuse, mais est composée de militants dynamiques et très engagés. Dans son manifeste publié le 30 Juillet 1948, L'UDS déclare : "Notre alliance inscrite dans les faits avec les masses populaires de la Métropole se matérialise à nos yeux par l'apparement des élus du **RDA** au groupe parlementaire du PCF dont l'action en faveur des peuples coloniaux en vue de leur émancipation ne s'est jamais démentie tant dans sa presse et dans ses votes que dans les autres formes de son activité(...). Nous considérons que cette alliance ne met pas en cause l'indépendance pleine et entière du **RDA** qui, à tous les échelons de son organisation, conserve sa souveraineté complète et sa totale liberté de décision".

F. HOUPHOUET-BOIGNY n'est pas à ~~Dakar~~ . Gabriel d'Arboussier présente un très long rapport qui sera publié sous le titre "Le **RDA** dans la lutte anticolonialiste" et qui reprend textuellement des passages entiers de la circulaire du 20 Juillet de R. Barbé. Ce texte comporte une longue justification de l'apparement au PCF et une analyse politique émaillée d'abondantes citations de Lénine et de Staline.

La résolution finale, adoptée à l'unanimité le 3 Octobre, décide de "renforcer l'action de masse, afin de provoquer le renversement nécessaire de la politique des gouvernements successifs dirigée à la fois contre les peuples d'Outre-Mer, et afin d'aboutir à la constitution d'un gouvernement d'Union démocratique et anticoloniliste s'appuyant à la fois sur les démocrates français de toutes conditions et sur les peuples d'Outre-Mer".

Le deuxième Congrès interritorial est convoqué pour la fin de l'année à Bobo-Dioulasso. Le gouverneur Mouragues, interdit sa tenue dans cette ville . C'est finalement Abidjan qui accueille les congressistes.

Auparavant, 187 délégués participent à une école des cadres animée par Gabriel d'Arboussier. Celui-ci donne le ton de l'enseignement dispensé : "Nous devons aller hardiment vers ces maîtres de la pensée prolétarienne qui sont l'avant-garde de l'humanité progressiste. Nous devons aller vers Marx, vers Engels, vers Lénine, vers Staline qui est aujourd'hui leur génial continuateur général; Staline, le maître incontesté des problèmes nationaux et des questions coloniales qui sont précisément nos problèmes et nos questions-clés".

Félix HOUPHOUET-BOIGNY écrira plus tard à Gabriel d'Arboussier : "vous avez préparé tout seul le Congrès d'Abidjan, pour ne pas dire plus (...) Vous avez écarté de la préparation technique de ce congrès les plus authentiques représentants des

masses et ensuite vous les avez éloignés de la direction du mouvement (...) Le RDA à Abidjan s'est écarté de Bamako (pour s'orienter vers la lutte des classes) alors que Bamako consacrait l'Union" (1).

Comme à Bamako en 1946, mais cette fois de propos délibéré, la seule délégation métropolitaine à Abidjan est celle du PCF et de ses organisations satellites : le député communiste Waldeck Rochet, Elie Bloncourt, du parti socialiste unitaire, le général Plagne du comité d'Entente des mouvements progressistes, les journalistes Pierre Hervé, ancien député (L'Humanité, l'Action) et sa femme Annie (Libération, le Petit Marocain), André Violis (Le Soir).

De nombreuses résolutions sont adoptées. Sur le plan politique, le Congrès exprime sa "foi dans l'alliance des peuples d'Afrique Noire et du grand peuple de France qui, avec à sa tête sa classe ouvrière et son parti communiste, lutte avec courage et confiance pour son indépendance nationale contre l'impérialisme américain". Il renouvelle la motion du Comité de coordination affirmant "sa volonté de tout mettre en oeuvre pour aider à la constitution d'un gouvernement d'union démocratique et anticoloniale". Il confirme aussi la décision prise à Dakar de "constituer dans chaque Assemblée un groupe parlementaire du RDA, dont les élus seront apparentés au groupe communiste correspondant".

---

(1) Afrique Noire, 26 Juillet 1952.

Ces différents faits et bien d'autres donnent amplement prétexte à l'Administration fédérale pour non seulement "combattre par tous les moyens le RDA" mais aussi "d'agir avec vigilance contre le péril communiste" (1).

Dès lors, elle engage le début d'un bras de fer plutôt d'un branle bas de combat dont les conséquences échappent aux protagonistes en présence.

## II. LA CONTRE-ATTAQUE COLONIALE OU LE RETOUR AU CONSERVATISME COLONIAL

La France, tout comme les autres grandes puissances colonisatrices en particulier l'Angleterre, veille jalousement sur l'intégrité de son empire colonial. "La France aux Cent Millions d'Habitants" est une entreprise historique. La constitution française de 1791, le traité de Berlin de 1884-1885, la conférence de Brazzaville de 1944 confirment la France dans son "droit" à exercer son autorité sur tout ce qu'elle considère comme ses territoires, ses colonies.

La politique coloniale de la France est ainsi définie, appliquée et justifiée en fonction de cette nécessité. Tous les partis politiques français, de "la droite traditionnelle" à "la gauche" et à "l'extrême gauche" souscrivent à cette vocation impériale de la France et participent à la coalition gouvernementale : le Parti Communiste Français, le MRP, la SFIO.

---

(1) Anson, C 2197/HB/JR, 1947-1954.

Le contenu de cette politique coloniale n'est pas défini d'une manière nette. Il n'y a pas une doctrine de la politique coloniale française, mais il y a une sorte de consensus qui sert de base à la tradition impériale de la France, d'expansion, de prestige. Cette tradition impériale "n'impliquait pas un programme socio-économique, politique et culturelle. Sa raison était unique : la colonisation devait permettre à la France de sauvegarder sa place de Grande Puissance dans le monde" (1).

Tous ceux qui essayent de faire de cette tradition de présence coloniale "une doctrine de civilisation humaine, s'étaient heurtés à sa nature impériale. Déjà de 1914 à 1934, Blaise Diagne, pour ne citer que lui, essaye de définir et de faire appliquer une doctrine de la politique coloniale française. La doctrine de "l'Unité Politique" devait conduire dans son esprit, à un vaste ensemble français (nous disons aujourd'hui francophone) de peuples divers, fédérés ou confédérés, autour de la France. Vainement, Blaise Diagne multiplia ses avertissements et ses efforts" (2).

Après la guerre 1939-1945, la politique coloniale de la France reste une politique impériale. Elle est parfaitement éclairée par les conclusions des "Etats généraux de la colonisation" qui, eux-mêmes, restent dans la tradition des héritiers du colbertisme, "ces hommes d'affaires de Bordeaux qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, proclamaient : "Les colonies sont faites pour la métropole".

---

(1) Gueye (D.), Op. cit., p. 96.

(2) Idem.



Le ~~PDCI-RDA~~ ne peut ignorer ou sous-estimer cette réalité coloniale. La remettant en cause, il s'attire toutes les malédictions des tenants du colonialisme. Déjà, toute initiative est donnée au ministre de la France d'Outre-Mer, de "rétablir sans défaillance là où il a pu être compromis, le principe d'autorité tel qu'il se conçoit dans le régime de liberté qui est le nôtre" (1).

#### A. LE COLONIALISME DE GUERRE

D'abord, il est évident que depuis toujours, la tradition coloniale française s'inspire de la monarchie absolue et laisse le soin au gouvernement central de définir, par voie d'ordonnance et de décret, la législation coloniale, et d'appliquer la politique de cette législation.

L'on peut considérer que cette tradition est codifiée par la loi du 24 Avril 1833, qui définit une véritable charte coloniale.

L'absence, au niveau des colonies, de toute autonomie de gouvernement, nécessite une Administration coloniale investie de responsabilité politique. Mais, pour diriger cette Administration coloniale, des gouverneurs - qui ont changé à plusieurs reprises d'appellation - qui, selon un Ministre des colonies célèbre : Jules Ferry, - "ont reçu le mandat d'oser et d'agir"-

---

(1) Circulaire du 14 Avril 1949, Op.cit.

Enfin, "tout ceci avait donc conduit à un système simplificateur et centralisé, dépouillé de tous les mécanismes de la démocratie Républicaine et conférant aux Administrateurs et aux gouverneurs coloniaux une autorité exorbitante, dépouillée de toutes les garanties qu'une République accordait, en principe, à la personne vivant dans le cadre de sa légalité. C'était la survivance du système monarchique désuet" (1). Mais à la faveur de la deuxième guerre mondiale, "la France Libre", par le truchement de la Conférence de Brazzaville, corrigeant certains aspects pervers marque incontestablement un important progrès colonial. "Comme toujours, souligne le général de Gaulle dans son discours inaugural le 30 Janvier 1944, la guerre elle même a précipité l'évolution : d'abord par le fait qu'elle fut jusqu'à ce jour, pour une bonne part, une guerre africaine et que, du même coup, l'importance absolue et relative des ressources, des communications, des contingents d'Afrique est apparue dans la lumière crue des théâtres mais ensuite et surtout parce que cette guerre a pour enjeu ni plus ni moins que la condition de l'homme et que, sous l'action des forces psychiques qu'elle a partout déclenchées, chaque population, chaque individu, lève la tête, regarde au-delà du jour et s'interroge sur son destin"(2).

Mais, cette nouvelle approche de l'exercice de l'autorité coloniale sauvegardant, somme toute, l'Empire

---

(1) Guèye (D), *Op.cit.*, p. 100.

(2) Davidson (Basil), *l'Afrique au XXème siècle, l'éveil et les combats du nationalisme africain*, Ed. J.A, Paris, 1979, p. 204.

français très affaibli et même menacé d'éclatement au regard des visées impérialistes américaines, sera violemment combattue par la "France Coloniale ou Parti Colonial" pour reprendre le titre du remarquable ouvrage du professeur Ageron, qui y voit "Abandon gratuit et braderie" (1). Décidement, "le mot d'Empire, écrit à juste raison Maurice du Gard, est suspect et la chose indifférente. Pour la plupart, il évoque je ne sais quelle tendancieuse idée de conquête et d'asservissement" (2).

### 1) La reprise en main

L'arrivée du gouverneur Latrille en Côte-d'Ivoire permet de nouvelles dispositions administratives favorisant l'émancipation politique, économique, et sociale des populations africaines en l'occurrence des évolués. C'est la "politique des égards". L'acharnement mis par les colons à réclamer au mépris de la psychologie la plus sommaire, la tête d'André Latrille qui soutient les revendications africaines ne va pas manquer de faire du territoire, le haut-lieu du Colonialisme français. Son départ définitif en Mars 1947, après quatre ans de fonction est non seulement une tentative "d'endiguer le raz de marée Houphouétiste" mais aussi un désaveu de l'anti-conformisme colonial ou plutôt du nouvel ordre gaulliste (3).

---

(1) Ageron (C.R), France Coloniale ou Parti Colonial ?, PUF, Paris, 1978, p. 279.

(2) Cité par Ageron, Op.cit., p. 260.

(3) Anson, C2197/11, HB/JR, 1947 - 1957.

La colonie est, d'ores et déjà, soumise à des phases politiques successives et contradictoires. Car, il est de règle, dans ce genre de situation, de ne pas renverser trop brutalement la politique longtemps suivie par un représentant de la République. On lui donne pour successeurs temporaires deux personnages effacés, qui ne soulèvent pas de tempête. C'est ainsi que, deux chefs de territoire vont se succéder rapidement "dans une atmosphère bien propre à déconcerter les meilleures bonnes volontés"(1).

Le premier est un administrateur chevronné, d'expérience sénégalaise, M. Oswald Durand "qui a le calme des vieilles troupes" (2). Sa longue carrière lui a appris à ne rien prendre au tragique. Aussi, est-il animé de dispositions conciliantes à l'égard du RDA ?

Ce qui est certain, c'est que sous son mandat très éphémère, "le mouvement d'Houphouët-Boigny, bien que privé de la sympathie personnelle qui unissait le gouverneur à son leader, et sentant monter autour de lui la méfiance croissante de l'administration, a continué de s'étendre dans toute la Côte-d'Ivoire sans trop d'entraves. Des élections locales lui ont donné au conseil général, l'écrasante majorité

---

(1) Sirieux, (P.H), Op.cit., p. 90.

(2) Idem.

de 25 sièges sur 27 (deuxième collège), avec 80 % de suffrages. Le RDA a incontestablement bénéficié du plus large assentiment populaire" (1). Désarmé par la camarilla coloniale, il doit précipitemment partir à la retraite.

Le second, M. Orselli, est un polytechnicien, colonel d'Aviation dans les forces françaises libres. Il arrive de la Martinique d'où les Communistes l'ont vu partir sans regret. De lui, on pourrait dire : "Trop inconsistant pour ce qu'il avait d'inconsistant" (2). Bref, sa timidité et son calme dérangeants, lui valent la colère des colons : "Montrez plus d'énergie ou partez" (3), l'apostrophe le truculent porte-parole, Jean Rose.

Il choisit sous la pression des circonstances, la deuxième solution à la fin de Novembre 1948. Le gouvernement, "frappé par l'aggravation de l'action du RDA, décide d'envoyer en Côte-d'Ivoire, un personnage obscur, plus ferme ou plus habile selon les nécessités" (4).

---

(1) Chaffard (D), Les Carnets secrets de la décolonisation, Calmann-Lévy, Paris, 1965, T.1, p. 102.

(2) Siriex (P.H), Op.cit., p. 91.

(3) Anson, C2197/18, HB/JR, 1947 - 1954.

(4) Idem.

C'est le commencement d'un colonialisme musclé sinon primaire que s'apprête à exercer avec peut-être un certain zèle activiste, le tandem "BECHARD-PECHOUX. "On a peine aujourd'hui à imaginer comment des hommes généralement intelligents, souvent administrateurs de valeur, écrit avec amertume SIRIEX, ont pu se lancer dans une lutte au nom d'un colonialisme aveugle, presque épidermique, sans aller plus loin dans l'analyse des objectifs du Rassemblement Démocratique Africain. Une fois de plus, *errare humanum est, perseverare diabolicum!*"

## 2) Le "péchouxisme" ou le "néo-Angoulvantisme"

Depuis le mois d'Août 1948, le gouverneur général de l'AOF est l'ancien ministre socialiste Paul BECHARD. Le chef de file de la S.F.I.O. du GARD évoluera, plus tard, pour des motifs électoraux, vers la gauche et fera alliance avec des Communistes. Dans les premières années de la IV<sup>e</sup> République "BECHARD, est l'un de ces "socialistes coloniaux" dont le libéralisme musclé entend conduire les peuples d'Outre-Mer vers une promotion jalousement circonscrite à l'ombre du drapeau tricolore" (1).

Ancien Officier, il a le sens de l'ordre et de l'autorité. Homme politique, il n'échappe pas "à ce travers de gens de la SFIO qui, au pouvoir, se sentent obligés de donner des gages à leurs alliés de droite" (2). Il va, certes, introduire

---

(1) Chaffard (G), *Op. cit.*, p. 105.

(2) *Idem.*, p. 106.

dans les moeurs officielles en AOF quelques innovations sympathiques : il admet la liberté de la presse et ne s'oppose pas à l'essor syndical. Ses proches collaborateurs, son directeur de cabinet, Jean RAMADIER (fils de PAUL), son chef de cabinet, HENRI GIPOULON, sont de jeunes administrateurs à la mentalité ouverte. Mais pour l'ancien secrétaire d'Etat à la guerre, BECHARD, l'évolution doit se faire dans un ordre rigoureux, et sans précipitations; pour le Socialiste Béchard, l'ennemi de l'ordre, c'est le Communisme et son émanation locale, le **RDA**.

En confiant la responsabilité directe de conduire la lutte contre le Rassemblement à un homme à poigne, "le haut-Commissaire peut être assuré de ne pas dévier de la ligne imposée jusqu'à nouvel ordre" (1).

Le solide Jurassien, Laurent PECHOUX, connaît bien la Côte d'Ivoire où, assurant l'intérim du gouverneur Latrille, il "s'engagea dans une oeuvre de longue haleine : calmer les esprits, reconstituer peu à peu l'autorité de l'administration et des chefs traditionnels" (2). Ses premiers rapports avec le député avaient été encourageants. On disait même de lui que "le gouverneur en était devenu suspect à son ministre" (3).

Mais, dès sa titularisation au poste de gouverneur du Territoire, PECHOUX change radicalement d'attitude à l'égard du

---

(1) Anson, C2197/18.

(2) Anson, C2145/4, 1947-19 50

(3) Sirieux (P.H.), Op. cit., p. 94.

mouvement nationaliste . L'urbanité cède le pas aux réactions agressives. Au paternalisme bon enfant d'autrefois, "succède une certaine raideur distante, sinon systématiquement méfiante" à l'égard des responsables du RDA. Tel est l'exemple suivant : Houphouët et d'Arboussier plaident auprès de lui une autre politique : mieux vaut pour un gouverneur, disent-ils, être en bonne intelligence avec un mouvement qui a derrière lui la quasi-unanimité de la population. "Voilà bien, justement, où est le danger "répond-t-il (1).

Il est vrai que la mission commande à toute autre considération. Il faut absolument abattre le RDA, le décapiter en détruisant sa magnifique avant-garde de Côte-d'Ivoire.

"Notre pays en était le soutien organique et financier le plus solide, précise Mathieu Ekra, (...). L'influence politique et morale de son président donnait à chaque section territoriale une puissance psychologique telle que l'autorité des leaders membres du Comité de coordination du Rassemblement s'en trouvait confortée et qu'elle annihilait celle des gouverneurs et des administrateurs chargés de ruiner leur crédit politique auprès des populations.

"En frappant durement la Côte-d'Ivoire, on frappait à la racine nourricière et on atteignait au cerveau vivant du RDA, la coalition politique africaine la plus dangereuse pour le devenir de l'union Française" (2).

---

(1) Chaffard (G), Op.cit., p. 107.

(2) Ekra (M), Op.cit., p. 39.



Bref, on assiste à une phase nouvelle du colonialisme où l'autoritarisme devient le principe fondamental. C'est le regain de la "manière forte" qui rappelle, à tous égards, l'ère ANGOULVANT ou "l'ANGOULVANTISME". D'aucuns parlent de "seconde pacification de la Côte - d'Ivoire".

Introduite en 1908 par le lieutenant-gouverneur ANGOULVANT, cette conception du Commandement ne s'impose aux populations éburnéennes qu'en 1910 au prix d'un lourd bilan humain. L'insurrection des Abbey en est un triste témoignage. Très sceptique sur sa finalité, BINGER attire l'attention des autorités coloniales en ces termes: "(...) Sans doute on peut aussi la préconiser, mais elle exigera des sacrifices d'argent et des vies humaines. Sans doute, il faut y recourir si la première (méthode douce) ne donnait pas de résultats et s'il était prouvé qu'elle ne peut plus en fournir. Le tout est de savoir si nous en sommes là ..." (1). La reprenant à son compte, Laurent PECHOUX entend "affirmer sa volonté de remettre les choses en ordre". Dès lors, chacun comprend, très vite, que les usurpations de fonctions, les dénonciations calomnieuses envers les cadres administratifs ne resteront plus impunies, les milices se dispersent, les tribunaux politiques clandestins disparaissent, les exactions cessent" (2).

---

(1) Binger, *Op. cit.*

(2) Anson, C2197/11, Aff. Pol., NB/JR, 1947-1957.

a) L'affirmation du principe d'autorité coloniale :  
l'exemple de la chefferie supérieure de l'Indénié

Pour l'exposé complet de ce qu'on appelle "l'affaire de l'Indénié" il convient à notre sens, de donner rapidement l'historique de la chefferie supérieure de l'Indénié et de ses vicissitudes.

Le traité d'amitié et de protection du 25 Juin 1887 signé par TREICHLAPLEINE-AMOAKON, Roi du pays de l'Indénié et MIANKADIO, chef d'Abengourou et de BONDI, détermine dans une large mesure la politique indigène française à Abengourou.

En fait, le chef supérieur de l'Indénié nommé par le gouverneur du territoire est toujours le roi de l'Indénié, héritier selon la coutume de la chaise royale. Même après l'assassinat du Commandant POULLE, en 1895 qui amène le gouverneur à déposer KOUASSI Dihyé de la branche royale d'AMELEKIA (famille d'Efui), le successeur choisi, Koffi AMOAKON (famille d'ANO) est de la branche royale d'Abengourou, branche qui alterne au pouvoir avec celle d'AMELEKIA.

Du côté Agni, on pense que le Royaume de l'Indénié est un petit protectorat où l'ingérence française doit se limiter à l'agrément du roi par le gouvernement et à des directives générales.

Les conflits par la dévolution de la chaise royale en 1910 permettent à l'autorité coloniale de faire appliquer " les

méthodes d'administration française et commander en intime collaboration avec celle-ci et son représentant local (1). Mais sous la poussée anticoloniale, on assiste à un bouleversement de l'ordre royal établi et à la contestation de l'influence coloniale.

#### - Le problème de la succession de BOA KOUASSI

Le 19 Novembre 1942, BOA KOUASSI meurt à Abengourou, après trente deux ans de règne. La désignation de son successeur est laborieuse. Le gouvernement qui veut que la coutume soit respectée s'entoure de toutes les garanties possibles. Mais la question n'est pas simple, la coutume étant diversément interprétée selon les appétits avoués ou inavoués. C'est ainsi qu'on assiste à l'affrontement de deux candidatures

- ESSAFO KOUASSI, fils de la Reine de la 4<sup>e</sup> branche, AFFOUA NIANGO, successeur coutumier de BOA KOUASSI par désistement du frère aîné MIEZAN KOUASSI, 38 ans, est le candidat de l'Administration. Homme "sans éclat, illettré, catholique de réputation quelque peu discutée" et que son rival taxera plus tard de "pauvre et débonnaire"; ce que pour un chef équivaut à une tare aggravée d'une faute "ne fait pas l'unanimité" (2).

- AMOAKON DIHYE, neveu de ADOU KOUASSI, fils aîné vivant de la reine-mère AKOUA DIAPPA, reine de la première branche est de 5 ans plus jeune. "Numéro plus raffiné, plus lettré,

---

(1) Anson, C2175/2, Aff. Pol., 1945-1950.

(2) Anson, C2175/5, Aff. Pol., Op. cit.

intelligent et sympathique, riche mais musulman, "il est le beau-frère d'HOUPHOUET et par conséquent le candidat du futur PDCI-RDA (1)

Du point de vue de la coutume, AMOAKON est disqualifié parce qu'elle "interdit à un circoncis d'occuper la chaise sacrée" (2).

AMOAKON adjure la religion de MOHAMET. Dès lors, la Reine-Mère prend partie pour lui. Ce geste va-t-il ou non peser sur le choix du successeur dans la mesure où l'enjeu est moins administratif que politique. De toute façon c'est le conseil coutumier des Agnis qui a seul le pouvoir de désigner le successeur à la chaise pour que, comme son nom l'indique, la coutume soit strictement observée. Ce conseil se compose de la Reine-Mère et de cinq notables influents du royaume qui sont :

- ADOU KOFFI, notable de Yacassé, vieillard aveugle et usé
- TANO FRAN, chef d'ADAHOU, gardien des tombeaux
- BOUADY PAGNI, notable d'Ebilassokro
- TANO KABRAN, chef d'ANIASSUE, chef des guerriers
- TANO PAKA, fils de BOUADY PAGNI, chef d'Ebilassokro

Enquête, contre-enquêtes, études, multiples négociations se succèdent.

Finalement, en présence de l'inspecteur des affaires administratives, M. JOURDAIN, dépêché par le chef-lieu pour en

---

(1) Idem. HOUPHOUET a épousé sa soeur cadette en 1932, étant médecin auxiliaire d'Abengourou.

(2) Ibid.

finir et craignant sans doute une suppression de la chefferie, à l'instar de ce qui s'est passé en 1934 pour le Samwi, le conseil coutumier "finit par dire (3 voix contre 2) que le successeur est Essafo Kouassi, mais que Amoakon Dihyé demeure son préféré (1). Ce qui est en quelque sorte, une demi défaite personnelle de Houphouët-Boigny qui s'engage à "remuer ciel et terre pour faire aboutir les démarches de mon beau-frère" (2).

Le 19 Avril 1943, le gouverneur nommé officiellement Essafo Kouassi sous le nom de Essey Bonzou ler, chef supérieur, roi de l'Indénié. Amoakon se soumet et promet fidélité.

#### Le Roi Essey Bonzou ler :

##### Un règne sans éclat

Dès sa nomination, le nouveau roi est confronté à de multiples difficultés de la part de ses adversaires. La "Convention d'Abidjan" sur le règlement de la succession des biens de Boa Kouassi est le point de départ de ses désillusions. Cette convention rédigée le 30 Mai 1943 à Abidjan "devant M. d'Arboussier, chef du bureau politique et en présence de deux arbitres en l'occurrence MM. Félix Houphouët, chef de canton des Akoués, beau frère d'Amoakon Dihyé; Léon Yapobi, Commis-expéditionnaire principal, beau-père de Boa Amoakon, médecin africain, fils de feu Boa Kouassi" (3) offre l'occasion

(1) Ibid.

(2) Anson, APC 36, Deschamps P 1A, Delavignette,

Lettre d'urgence de M. Houphouët-Boigny à d'Arboussier, Abidjan, 6/11/1948.

(3) Anson, C2175/2. Op. cit.

d'une opposition voilée entre partisans et adversaires de ESSEY BONZOU l'Administration et HOUPHOUET d'autre part. Il faut retarder l'éclosion de la bagarre. Mais le ver est dans le fruit et le roi ne peut pas gouverner.

Régissant l'utilisation des biens du Royaume, elle paralyse totalement ESSEY BONZOU dès le 31 Mai du fait de la mauvaise volonté de son rival qui, paradoxalement, détient les clés du coffre du trésor royal.

Dans ces conditions, le roi, sur les recommandations de MM JOURDAIN et Petit—son commandant de cercle— demande une révision sinon une modification des clauses. Mais, sa requête est rejetée par AMOAKON sous la pression de ses partisans.

Cependant, au cours du premier trimestre 1944, sous le prétexte d'arbitrage, l'Administration, profitant des funérailles de la Reine-mère demande au conseil de Famille réuni à cet effet, un partage de la succession de BOA KOUASSI.

Des tractations, on aboutit à une nouvelle convention de Juin 44 qui répartit les biens de la succession entre ESSEY BONZOU l'Administration et ADOU KOUASSI, frère de BOA KOUASSI.

Le partage des biens de la famille royale, étant interdit par la coutume, cette convention n'est pas exécutée. Qui plus est, AMOAKON, l'estime contraire à celle du 31 Mai 1943 parcequ'il a un intérêt majeur à garder le statu quo.

Ainsi donc, bloqué de tous cotés, dépourvu de ressources

en dépit du soutien de l'administration, le chef supérieur de l'Indénié est condamné à un règne terne.

"Chef acceptable sans plus" (1) ironise, M. NICAUD, prédécesseur de M. PETIT. Mais les ouvertures du nouveau gouverneur vers le PDCI-RDA subvertissent les données déjà établies. Houphouët, intéressé, prévient son beau-frère.

"... Nous avons jusqu'ici inutilement dépensé pour votre nomination. Maintenant que c'est chose certaine, vous avez le devoir de verser la modeste somme que je vous demande, plutôt votre part de dépense, 1 Kilogramme d'or et 250.000 francs. C'est peu en regard de ce que tous et moi avons inutilement dépensé. J'ai accepté sans broncher ma part de sacrifice.

"Une fois nommé, votre beau-frère vous aidera à combler rapidement ce vide. La mémoire du chef mérite ce dernier effort.

"Tant que j'ai douté du résultat, j'ai fait mes coûteuses démarches sans vous en parler. Maintenant que j'en suis sûr et qu'on vous demande ce geste que n'ont pas su faire à temps ces menteurs qui ont promis de millions, faites votre devoir de digne héritier en me renvoyant avant Jeudi N'DAMOIKON afin que le versement s'effectue en ma présence..."(2).

---

(1) Anson, C2175/8.

(2) Lettre d'Houphouët à Amoikon, reproduite par G. d'Arboussier, in Le RDA est toujours anti-colonialiste, Dakar, Paris, Mai-Juin 1952, p. 62.

Le 6 Mai 1945, ESSEY BONZOU et ses partisans réclament au gouverneur l'application de la coutume qui "permet d'exiler pendant sept ans (au delà de la Comoé) tout prétendant évincé "(1).

Et pourtant, à la surprise générale, le roi légitime est révoqué le 9 Juillet 1945 au profit d'AMOAKON qui, aussitôt reconnu par les services compétents de l'administration territoriale, bénéficie de surcroît des faveurs de ce nouveau gouverneur de la Côte d'Ivoire, en la personne de M. ANDRE LATRILLE. C'est le début de la "Politique d'équilibre" ou "des égards" en l'endroit des représentants crédibles des masses ivoiriennes.

Comme le souligne l'inspecteur général des colonies, M. PRUVOST dans son rapport sur "l'incident PETIT" le 25 Juin 1946: "AMOAKON a le vent en poupe. M. Rey a été remplacé par le gouverneur LATRILLE en 1943. HOUPHOUET prend une importance considérable et son beau-frère en profite. A la première occasion, la succession d'ESSEY BONZOU, indigne, prévaricateur et coupable d'une escroquerie au détriment du Trésor Français"(2).

Prévenu par son administrateur, le roi déchu, sur le point d'être arrêté, s'enfuit en Gold Coast avec une centaine de partisans, la chaise royale, "une partie des bijoux de la famille" et "les cotisations funéraires d'un montant de 460.000 francs"(3), dans la nuit du 8 Juillet 1945.

---

(1) Idem.

(2) C2175/5.

(3) Idem.



Le 21 Juillet 1945, Amoakon est nommé officiellement chef supérieur de l'Indénié. C'est, il faut le noter, "l'époque de la victoire, de l'émancipation de la naissance du mouvement coopératif chez les planteurs dont Houphouët-Boigny est le champion, appuyé par le gouverneur. En dix huit mois, sept commandants de cercle se succèdent à Abengourou qui portent en général sur Amoakon un jugement élogieux" (1).

Cependant, des incursions des "exilés de Gold Coast" dans le cercle s'accroissant, le royaume est au bord d'un affrontement de clans.

#### → L'échauffourée d'Abengourou

Au cours d'une tournée à Abengourou, le 7 Février 1947, André Latrille est surpris par le courage de deux mille partisans d'Essey Bonzou qui exigent le congédiement d'Amoakon et le retour de leur favori sur le trône. Le refus systématique du gouverneur occasionne des manifestations dramatiques : villages brûlés, violences, accaparement des biens. Le bilan est lourd : quatre morts et huit blessés. Cet incident malheureux qu'exploitent judicieusement la presse et les partis politiques qui soutiennent le roi exilé, précipite le rappel en France du gouverneur Latrille.

Ses successeurs immédiats vont alors entreprendre des démarches en vue du retour d'Essey Bonzou ler. C'est ainsi que

---

(1) Ibidem.

l'inspecteur des colonies DEBAY, en Avril 1947, l'inspecteur des affaires administratives POLI en Décembre 1947, rencontrent ce dernier et tentent de jeter les bases d'une éventuelle reprise du trône. Le gouvernement de Laurent PECHOUX met fin aux prétentions d'AMOAKON DIHYE. C'est aussi, la première occasion "pour diminuer autant que faire se peut l'influence du Président du RDA même si pour y parvenir, les colonialistes doivent commettre les pires injustices" (1).

### Destitution et disqualification définitive d'AMOAKON

Dès sa prise de fonction, le gouverneur PECHOUX fait du respect strict de la légalité, son cheval de bataille contre "les manoeuvres du PDCI-RDA et de son leader". Il inscrit de ce fait en bonne place, "la querelle pour la chefferie de l'Indénié" dans ses priorités.

#### • La destitution

Le 20 Mai 1949, l'arrêté 2127/AP " abroge" les deux arrêtés "Latrille" de 1945, remet en vigueur l'arrêté 1767/APS/I du 1 Mai 1943 et décide que "le chef AMOAKON DIHYE cessera ses fonctions à compter de la date de la notification de la présente décision" (2). En d'autres termes, ESSEY BONZOU est rétabli chef supérieur de l'Indénié; AMOAKON renvoyé.

---

(1) ANSON, APC 36, Deschamps P1A, Delavignette, Lettre de M. HOURFOUËT à Gaby, Abidjan, 6/11/1948

(2) Ibid.

Celui-ci ne se soumet pas. Il quitte à son tour l'Indénié, puis la Côte d'Ivoire "pour se reposer en France, dans la propriété de son beau-frère, le député HOUPHOUËT, à Villepinte" (1). Ses partisans sont partout traqués. Parmi eux, son chef d'état-major, M. MIAN, accusé d'avoir dilapidé "300.000 frs et 100 g d'or alors que ses plantations représentent des millions" (2).

Dans le même temps, le conseil coutumier dépose la Reine-Mère SANGUI YAMALAN, pour avoir enfreint la coutume en confiant la clé du coffre du trésor royal à AMOAKON. La nouvelle reine-mère est maintenant AHOU KONGO.

Mais, malheureusement, ESSEY BONZOU ne profitera pas pour longtemps de son retour triomphal puisqu'il meurt le 13 Août 1950, à Abengourou, d'une Jaunisse. Cette deuxième épreuve pour la succession éloigne pour toujours AMOAKON du trône, "du fait que sous son règne, le sang avait coulé en Indénié" (3).

#### • La disqualification définitive d'AMOAKON

Le 18 Août 1950, le conseil, "considérant que Amokon Dihyé s'était rendu indigne par sa conduite, et s'était de ce chef exclu de la famille royale", invoquant d'autre part la coutume selon laquelle "la Couronne doit revenir successivement aux quatre branches de la famille Royale", porte son choix sur N'Dah Adiey Ernest, chef coutumier d'Amelekia, commis expéditionnaire en

(1) Ibid.

(2) ANSONI, APC 26, DESCHAMPS PIA, DELAVIGNETTE, lettre d'Houphouët à Gaby, Abidjan, 6/11/1948

(3) Ibidem.

disponibilité" (1).

ESSEY BONZOU II, ainsi baptisé, "a 35 ans environ, n'est pas riche, paraît d'une intelligence moyenne, animé du désir de bien faire, mais son entourage direct qui redoute le clan d'AMOAKON exige qu'on prenne des précautions contre son activité et contre son retour" (2).

A en croire M. CHEICH DIOP, traitant et propriétaire à Abengourou, le nouveau roi serait même un escroc. Dans un article publié dans la "Côte d'Ivoire", il affirme que "BONZOU II a fait encaisser aux pauvres contribuables une somme dérisoire de 6000F au lieu de 2000F que réclame l'administration sur les fusils achetés frauduleusement du Libéria" (3).

Pour AMOAKON, PECHOUX est "le principal réalisateur du scénario dont il est injustement la victime". Le gouverneur serait à la base de sa chute et de ses difficultés avec le conseil coutumier dont il conteste la "souveraineté et l'autorité pour avoir préféré un roi digne et peu fortuné à un roi indigne et fortuné". "Je suis destitué, dit-il pour des raisons politiques pas pour autre chose" (4). C'est aussi l'avis du député HOUPHOUET qui dans une lettre au procureur écrit ceci: "Mon beau-frère a été à deux reprises écarté de la chefferie de l'Indénié, uniquement parce que c'est mon beau-frère, le beau-frère du "Communiste et anti-français", HOUPHOUET. La

---

(1) Cf. annexe VIII.

(2) Anson, C2175/5, *Op. cit.*

(3) *La Côte d'Ivoire*, n° 573, du 20 Mai, 1953, p. 2.

(4) Anson, C2175/6, *Op. cit.*

fable de AMOAKON, devenu chef en raison de son alliance avec le député HOUPHOUET ne tient guère car je n'étais pas député quand il remplaça ESSEY BONZOU, le cousin de son oncle. Bref, nous qui étions dans l'opposition n'avions pas à attendre de la justice de ceux qui nous considéraient comme des anti-français. Nous sommes assez intelligents pour le comprendre, l'administration ne peut collaborer qu'avec ceux qui ont sa confiance. AMOAKON était le plus âgé des neveux de feu BOA KOUASSI. Mais l'administration a installé à sa place un petit consin du chef défunt. J'ai évité le pire en demandant à mon beau-frère de se tenir loin de la Côte d'Ivoire. Nous vous demandons de faire restituer les biens personnels de AMOAKON DIHYE, maisons, boutiques, plantations, construites ou créées bien avant la mort de BOA KOUASSI" (1).

Mais au fond, M.AMOAKON peut-il légalement et légitimement prétendre au trône au détriment d'ESSEY BONZOU Ier et II ?

Ses allégations seraient-elles vraiment fondées ?

Etude critique de la requête de  
M. AMOAKON par certaines mises au point

L'argumentation de AMOAKON DIHYE est la suivante :

- 1) Il n'est pas "réintégré" en 1950, en raison de son appartenance à un parti politique et contrairement à la coutume qui le désignait".

---

(1) Anson, C2175/8, Aff. Pol., Lettre d'Houphouët au Procureur de la République, Abidjan, 1er Février 1951.

Le gouvernement révoque le chef supérieur Essey Bonzou I et nomme à sa place son accusateur, M. Amoakon. En douze jours, désignation "coutumière" et investiture par le gouvernement sont acquises.

Or, sur le plan strictement coutumier, le roi n'étant pas mort ni déposé par les Agnis, il ne peut être procédé à la nomination de son successeur. Ce dernier est, tout au plus, un régent, un "fondé de pouvoirs", dont les fonctions temporaires doivent prendre fin au retour du dit Roi. C'est ce qui a lieu en Mai 1949. Dans ce cas, il ne peut, en aucune manière, être parlé de "réintégration" - La décision de 49 trouve sa cause juridique dans le non-lieu clôturant l'instruction dont l'ouverture a motivé la déposition de Bonzou Ier.

Il est de règle générale en Afrique que la désignation des chefs soit faite après consultation des autorités coutumières, l'omission de cette formalité entraîne la nullité de la nomination - (ce fut le cas de Demba Diallo au Soudan par l'arrêté du 16 Décembre 1953) -

2) En ce qui concerne la coutume, il soutient notamment que:

a) "La succession de Bonzou Ier a été déclarée ouverte avant l'expiration du délai de six mois prescrit par la coutume. Je reconnais qu'Essey Bonzou I était le Roi légitime de l'Indénié jusqu'à sa mort en 1950, mais, à cette date, c'est moi qui devais être nommé comme successeur. Le conseil coutumier qui a désigné N' Da Adié Ernest alias Essey Bonzou II a violé la coutume et le gouvernement qui a entériné cette désignation

doit intervenir pour l'annuler. Je devais être le roi de l'Indénié depuis Août 1950".

Examinons si cette "règle" est bien suivie en Août 1950 pour la désignation d'Essey Bonzou II.

Essey Bonzou I meurt à Abengourou le 13 Août 1950, à 0<sup>h</sup>15 des suites d'ictère grave.

L'analyse des documents du dossier d'une part, l'interrogatoire de la plupart des notabilités consultées en 1950 auquel l'inspecteur des affaires administratives a procédé le 18 Janvier 1954 d'autre part, permettent de rétablir les événements comme suit :

(1) La mort d'Essey Bouzou I a surpris tout le monde. Rien ne laissait prévoir une fin aussi rapide. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les "grands exilés" c'est à dire Amoakon Dihyé, en villégiature volontaire à ville Pinte près de Paris, dans la propriété de son beau-frère, le député HOUPHOUET, depuis les événements d'Août 1949, et le vieil oncle Adou Kouassi, en résidence près d'Abidjan depuis la même date, aient mis quelque temps à réagir. (1)

En outre, Amoakon s'est, par son opposition à Bonzou I, placé lui même hors de la famille royale.

Le conseil coutumier estime qu'il est souverain en la

---

(1) Anscm, C2175/6. Op. cit.

matière, qu'il n'y pas de branche privilégiée parmi les descendants des quatre filles de la reine Tana Ama et qu'au contraire, les diverses branches doivent accéder au pouvoir chacune à leur tour, ce qui justifie le choix de Bonzou II. On ne saurait se substituer à son appréciation, d'autant qu'à son avis "la fortune de M. Amoakon Dihyé a été constituée par celui-ci aux dépens du trésor royal".

Ainsi, ni les règles du droit administratif français ni celles du droit coutumier Agni ne paraissent avoir été méconnues en l'espèce et les prétentions de M. Amoakon Dihyé peuvent être considérées comme non fondées.

En écartant le candidat du PDCI du trône royal de l'Indénié, Laurent Péchoux exécute à la lettre les instructions de Vincent Auriol : "S'opposer à tout désordre fomenté contre les libertés et la loi républicaines et à toute atteinte à l'idéal commun de l'Union française" (1). Appelant l'état-major du RDA à la vigilance sur le "Péchouxisme", Houphouët écrit :

"Péchoux est cynique. Je viens de découvrir son jeu diabolique. C'est une vipère à ne pas épargner, cet homme pire qu'un de Mauduit ou un Toby. C'est la fourberie faite homme. Mourgue lui-même ne lui arrive pas aux chevilles" (2).

Pourtant, dans cette phase préliminaire, la répression

---

(1) Anson, C2263, Rapport du gouverneur général, HB/JR, 1948-1950.

(2) Lettre d'Houphouët à Gabriel, Yamoussokro, le 5 Mai 1948.



reste, dans l'ensemble modérée. On est encore au début de l'affaiblissement des structures du Parti. Ce qui importe, c'est faire comprendre que "rien ne sera plus jamais comme avant". Le prestige de la présence française se fera envers et contre tout.

### **b) La tactique de l'étouffoir**

Au début de 1949, malgré la menace " péchouxiste", un calme relatif règne en CI pendant qu'"une autre forme de lutte plus violente et plus odieuse" s'abat sur les autres sections territoriales du **RDA** allant des intimidations, des corruptions, des divisions, des révocations, des provocations et emprisonnements arbitraires. aux incendies coupables, aux **sanglants incidents**" (1).

Au Gabon, Monsieur Léon M'ba, Président du Comité Mixte Gabonais-**RDA** et vingt-trois autres membres de ce comité sont traduits dans les tribunaux pour immixtion dans les affaires administratives;

En Oubangui-Chari et au Moyen-Congo, les responsables : Boganda Darlan, Aubert Hubert Lounda sont odieusement agressés, molestés par leurs adversaires soutenus par l'Administration;

Au Tchad, un chef traditionnel **RDA** est frappé à mort pour n'avoir pas sur le champ, donné seize poulets, un cabri et des oeufs;

---

(1) Coffi Gadeau, Op. cit., p. 25.

Au Cameroun, c'est la militante N'go Bena qui meurt devant sa propre maison, par suite des coups de crosse reçus lors d'une raffle policière de nuit. C'est cet autre militant, M'Bogun de N'godì que l'on assassine à l'occasion d'une perquisition chez lui dans le but d'y découvrir les documents communistes. C'est encore Marie N'gueko qui meurt elle aussi des tortures infligées par la Police.

Au Bénin, ( Dahomey) de graves incidents provoquent deux morts; En Guinée, les emprisonnements et les arrestations sont monnaie courante : sept dirigeants dont Sékou Touré, secrétaire général de l'Union des syndicats CGT de Guinée sont poursuivis pour "grève illégale".

En Haute-Volta, le gouverneur Mouragues, non content d'interdire la tenue à Bobo-Dioulasso du deuxième Congrès du RDA, fait arrêter le vieux militant Malo Traoré qui est condamné au travail forcé.

Bref, l'injustice devient justice, l'arbitraire, force de loi.

L'exceptionnalité de la situation en C.I., "tête de pilier" du RDA agace manifestement les hautes autorités coloniales et en particulier le Haut-Commissaire Bechard qui doit rappeler à Péchoux "sa mission de sauvegarde de la présence française dans cette partie de l'Afrique..., partie intégrante de l'Empire français, et les moyens discrétionnaires dont il dispose pour arrêter toutes les actions contraires aux intérêts de la France, mettre hors d'état de nuire tous les fauteurs de

trouble" (1).

Il s'ensuit donc une accélération du fonctionnement des dispositifs anti-PDCI-RDA. Si, contrairement aux autres territoires, ce n'est pas encore la "sale" guerre coloniale, le territoire entre déjà, dans une phase d'intoxication politique et d'agitation : Celle de la persécution politique ou plutôt de la "guerre des nerfs" où le gouvernement mène les opérations contre le PDCI-RDA par forces interposées à savoir : le colonat et des Africains appelés selon Bernard Dadié "les gens du Radecha" c'est à dire du Rassemblement des chercheurs d'argent (2).

#### - La mobilisation du lobby colonial

Décidé à maintenir le statut quo, le Colonat ivoirien qui est notamment le plus puissant groupe de pression d'Afrique Noire va se mobiliser contre les réformes de la politique coloniale. "On sent une hostilité sourde s'opposant à l'application des principes énoncés lors de la Conférence de Brazzaville", constate avec tristesse le président de la Commission des Colonies, Gaston Monnerville (3).

---

(1) Siriex, (PH), Op.cit., p. 97.

(2) Dadié (B), Commandant Taureau et ses nègres, Ceda, Abidjan, 1980, p. 90.

(3) Anson, C873/6, 1943-1947.

C'est d'ailleurs, sous son intisgation et en particulier à l'initiative de Jean Rose, gros propriétaire des plantations de l'île Boulay, président de la chambre d'Agriculture, Président des planteurs européens, président de la confédération des assemblées des colons de Côte-d'Ivoire et président de la ligue française des coloniaux, qu'ont lieu les "Etats généraux de la colonisation" auxquels participent tous les colons d'Afrique Noire et de Madagascar.

Si le but des premiers "Etats généraux" qui avaient lieu à Douala ( Cameroun ) du 5 au 9 Septembre 1945 sous la présidence de M. Pasques, Président de l'Assemblée des colons d'A.E.F., était de "sauver l'Empire menacé" en luttant "contre la fabrication en série de mauvais scribouillards à l'esprit contestable, véritables troupes de choc pour campagnes électorales", celui des deuxièmes qui se déroulent à Paris, au siège du Comité de l'Empire français du 3 au 24 Août 1946, sous la présidence de Jean Rose est de protéger "le principe sacré de la souveraineté française sur tous nos territoires d'Outre-Mer" (1).

---

(1) Anscm, C997/1, AP, 1945-1956.

Ainsi, précise Jean Rose, "nous n'avons pas admis qu'il y fût porté atteinte sous quelque forme que ce soit, et nos travaux ont visé à maintenir ce principe essentiel ..... La France par le sang de ses fils, par le labeur obstiné et fécond de ses colons, a elle aussi, conquis un droit dans ses territoires d'Outre-Mer : celui d'y rester et de gouverner .... Elle peut compter sur nous pour défendre ce droit jusqu'au bout" (1).

Il y a sans doute une grande dose d'hystérie dans "cette déclaration de guerre", mais beaucoup de vérité aussi. Car effectivement "ce groupe de choc puissant était décidé à défendre coûte que coûte le droit pour la France de gouverner et le droit pour ses militants d'implanter et fructifier leurs intérêts propres qui n'avaient rien à voir avec les intérêts de nos peuples ni ceux du peuple français" (2).

Leur détermination "donnera lieu aux événements sanglants de Haiphong et de Hanoï en 1946, mais aussi à l'épreuve historique de Dien-Bien-Phu en 1954, au soulèvement héroïque du Peuple d'Algérie en 1954 et à la victoire de l'Algérie "algérienne"

---

(1) Idem.

(2) Camera (S) Op;cit., p. 226.

en 1962,... à la «mobilisation révolutionnaire des Peuples africains et à l'éclatante victoire du peuple de Guinée, en 1958, laquelle fera tâche d'huile pour consumer et désagréger peu à peu un patrimoine colonial encore sûr de lui" (1).

Au service des grands groupes financiers ou d'intérêts, c'est naturellement au sein des partis conservateurs métropolitains implantés dans le territoire-filiales- que le lobby colonial va mener une lutte politique "contre la coalition de certaines personnalités ambitieuses qui veulent, brutalement ou avec cautèle, la sécession et l'indépendance totale des territoires d'Outre-Mer qui ne peuvent vivre sans notre appui" (2).

#### • Les Partis d'obédience coloniale

Deux grands partis de la Droite française élargissent grâce aux colons leur champ d'action au territoire. Il s'agit de filiales du MRP et RPF (3).

Nous ne parlerons pas du parti Radical-Socialiste dont l'existence est nominale. Retenons que quelques colons affichent leur radicalisme sans toutefois constituer une succursale. Parmi eux :

Jean Rose, une des figures de proue de la fraction ultra-conservatrice du colonat européen;

Marc Rucart, Sénateur, gros actionnaire dans plusieurs sociétés commerciales d'Outre-Mer.

---

(1) Lacouture (J), Cinq hommes et la France, Editions Seuil, Paris 1961, pp. 11-12-13-264-325-371.

(2) Gueye (L), In "itinéraire africain", pp. 160-161.

(3) La Sfiio présentant des particularités est classé dans une autre rubrique.

Le MRP - CI

Crée en 1944, le Mouvement Républicain Populaire est en fait le seul grand Parti neuf issu de la Résistance et de la Libération.

Il s'inscrit dans la poussée générale de la "Démocratie chrétienne" et connaît un succès étonnant. De nombreux français désespérés par l'effacement de la droite classique qui s'était compromise avec le régime de Vichy et des radicaux qui paient les fautes de la IIIe République, se rallient au nouveau parti, bien que, dans la plupart des cas, il ne corresponde pas à leurs aspirations profondes. Cette contradiction entre les aspirations de son électorat conservateur et ses objectifs initiaux "condamna d'ailleurs le MRP à glisser à droite et à adopter des positions retrogrades en matière coloniale notamment" (1). De là son faible succès dans les colonies.

En côte-d'Ivoire, trois sections du parti sont créées : deux en basse Côte d'Ivoire (Abidjan et Bouaké), une en haute Côte d'Ivoire (Bobo-Dioulasso). Dirigée par Emile Rocher et le Médecin-Capitaine Coche, la filiale ivoirienne du MRP regroupe deux cents adhérents européens. Mais sa faible implantation, bien plus que la raison officiellement invoquée de ne pas transférer en Afrique les querelles partisans métropolitaines entraîne la dissolution des sections africaines dès Juin 1948. Le contact est maintenu avec les militants au moyen d'un périodique, Forces nouvelles d'Afrique Noire, spécialement créé à cet effet. Avec

---

(1) Loucou (J.N), article, Op . cit., p. 8.

la formation du groupe parlementaire des "Indépendants d'Outre-Mer" en Septembre 1948, le MRP essaie de rétablir son influence en Afrique Noire par des méthodes plus souples.

Aussi, la préoccupation eurafricaine devient de plus en plus aiguë en son sein. Le Congrès de 1948 dit déjà : "...L'organisation de l'Europe Occidentale pour être viable économiquement, et pour avoir sa pleine signification sur le plan de la civilisation humaine doit faire appel à toutes les ressources des territoires d'Outre-Mer sur lesquels les pays participant au Comité Européen de Coopération Economique exercent une autorité ... de telle sorte que l'organisation fédérale de l'Europe soit accompagnée et renforcée par le fédéralisme des peuples d'Outre-Mer spontanément associés à l'oeuvre de paix". Le Congrès de 1954 déclare : "La construction de l'Union Française est une tâche de première urgence... son plein épanouissement et sa participation à l'Europe constituent une condition fondamentale de l'organisation d'un monde uni et pacifié".

Le congrès de 1953 "affirme qu'en restant fidèle à sa double vocation européenne et d'Union française, la France exaltera ses énergies et étendra son rayonnement dans le monde" (1).

Ces prises de position ne traduisent pas seulement une conviction. Elles répondent aussi à un souci tactique : il ne faut pas que le MRP apparaisse comme obnubilé par l'Europe,

---

(1) Vaussard (M), Histoire de la Démocratie Chrétienne, Edition du Seuil, Paris 1956, pp. 104-105.



comme disposé à sacrifier la présence française hors d'Europe à l'unification de celle-ci. L'Union Française constitue, dans une mesure appréciable, une préoccupation-alibi. Le plus curieux est que la ferveur européenne résulte elle même d'une sorte de transfert : ayant glissé vers le conservatisme en politique intérieure, le parti retrouve une justification à son nom de "mouvement" dans l'idée d'une rénovation de la société internationale en Europe. Mais sa filiale reste moins active que celle du Rassemblement du Peuple Français.

• Le RPF - C.I

Cette formation politique créée en Avril 1947 par le général de Gaulle se veut un rassemblement national s'adressant à tous les Français, collaborateurs et communistes exceptés. Comme en témoigne J.Fauvet :

"Le vocabulaire du RPF est très spécial :

"Ses congrès sont des assises, ses membres ne sont pas des camarades ou des citoyens, mais des compagnons; il n'a pas de programme, mais des objectifs et comme chacun sait, il n'est pas un parti, mais un Rassemblement" (1).

---

(1) Fauvet (J), Les forces politiques en France, p. 212 - Cf. aussi Charlot (J), Le Gaullisme d'opposition, p. 191 : "N'étant point un parti, le Rassemblement se devait d'avoir son propre vocabulaire. On y était entre "Compagnons"; point de "programme", des "objectifs", pas de congrès, des "assises"; plus de "fédérations", des "groupements départementaux", au lieu des sections, des "groupes", les cellules font place aux "équipes", les secrétaires sont ici des "délégués". Comme le choix des mots n'est jamais innocent, l'organigramme du mouvement avec ses délégués" à tous niveaux et ses divers "conseils" traduit bien la réalité d'un pouvoir personnalisé, centralisé, où des fonctions de direction et d'exécution d'une part, de conseil d'autre part sont soigneusement séparées. Le général de Gaulle décide, les délégués nommés exécutent, les conseils élus ou désignés conseillent.

"Le RPF" étant, renchérit J. Chaspal à tous égards, un phénomène singulier dans la constellation des formations politiques".

Il prône l'indépendance de la France à l'égard des deux blocs, la liberté et la rénovation économique, le maintien de la souveraineté française sur les territoires coloniaux. Le parti connaît un succès rapide jusqu'à ce que son échec aux élections municipales de Mai 1953 n'entraîne sa mise en sommeil.

Le RPF établit des filiales d'abord en Afrique équatoriale où le gaullisme a eu très tôt de nombreux partisans, puis en Afrique Occidentale où de nombreux colons escomptent, par leur adhésion, se "dédouaner" de leurs anciennes activités Vychistes ou collaborationnistes.

Constituée le 28 Septembre 1947, la section ivoirienne du RPF recrute quelques trois cents adhérents dans le milieu européen et Sénégalais. Fournier - Bidoz dirige la section de Bouaké, Ronchard et Héritier celle d'Abidjan. Le RPF local soutient les partis opposés au **PDCI-RDA** et influence le débat politique par son organe de presse, Le bulletin de la Côte-d'Ivoire (devenu par la suite la Côte-d'Ivoire) dirigé par le Commandant André Ply-Gonneau. Il est violemment combattu par le **RDA** qui l'accuse de renforcer l'oppression coloniale et d'anéantir les avancées démocratiques réalisées en Afrique.

En fait, ces filiales des partis conservateurs métropolitains vont être de véritables "entreprises de mobilisation". A l'instar des formations-mères, la lutte contre le communisme qu'incarne au niveau local le **PDCI-RDA** devient désormais la priorité du lobby colonial. Ce qui crée dans la colonie, pour reprendre l'expression de Siriex, "la grande peur" (1).

• La Psychose du RDA

L'état-major de "la présence française" vise "par la colonie, le mensonge à disqualifier devant l'opinion publique, ceux qui estimaient que la France, c'était autre chose que l'addition des appétits, des intérêts et des privilèges" (2).

On va donc assister à une campagne de propagande anticommuniste où le ridicule le dispute souvent à l'odieux. Ainsi cette information de toute fantaisie reprise par certains journaux parisiens, favorables au colonialisme, — "L'Aurore et l'hebdomadaire, Climats — selon laquelle, "des bateaux Norvégiens à équipages russes devraient débarquer les armes en Côte-d'Ivoire avec la complicité du député" (3).

Ici, on fait courir le bruit d'une insurrection des Africains et d'une Saint-Barthelemy des blancs pour la nuit de Noël.

---

(1) Siriex (P.H), Op. cit., p. 87.

(2) Mitterand (F), Op. cit., p. 237.

(3) Anson, C2263/2, AP, HB/JR, 1949-1950.

"Des gens de bonne foi, mais d'une crédulité à toute épreuve, rapporte Siriex, se croyaient obligés de dormir avec un revolver sous leur oreille" (1).

A la suite d'une protestation de notables contre le ridicule de cette rumeur, le gouverneur ordonne une enquête qui débouche sur un exploitant forestier. Mais celui-ci refuse de dire le nom de son soi-disant informateur sénégalais. Le RDA lance un appel au calme et dénonce dans un tract largement répandu "l'agitation des mauvaises gens et des hommes de l'anti-France" (2).

Là, "on a été jusqu'à prétendre, écrit l'inspecteur général Ruffel, qu'il y a un avion prêt à décoller qui transporterait M. Houphouët de Yamoussokro à Moscou au cas où une guerre éclaterait entre Washington et Moscou! Or, il n'y a pas de terrain d'atterrissage et je ne pense pas jusqu'à présent que les hélicoptères puissent parcourir plus de 20.000 kms" (3).

Ironisant sur les turpitudes des colons, l'éditorialiste du Démocrate écrit :

"Grouper les Africains est un plan russe. Les Russes doivent être des hommes exceptionnels, des génies puisque tout ce qui doit pouvoir faire le bonheur des hommes, tout ce qui peut ne plus faire de l'homme un loup pour l'homme est mis sur leur compte. Congrès de Bamako en 1946 -plan russe- Formation

---

(1) Siriex (P.H), Op . cit., p. 88.

(2) La Marseille, Hebdomadaire parisien, Janvier, 1948.

(3) Anson, C2263/2, AP, Rapport du 28 Avril 1950, p. 5.

du RDA ? plan russe - Etats-Unis d'Afrique - plan Russe - Le Peuple de France soutient la lutte des peuples opprimés - Plan Russe - Les Russes doivent être des génies puisque tout ce qui est humain est mis sur leur compte" (1).

La perte du sang-froid gagne même les militaires. Le colonel commandant la demi-brigade motorisée stationnée en Côte-d'Ivoire pour le maintien de l'ordre croit bon d'envoyer à tous les services de l'armée une note les invitant à prendre, des dispositions de sécurité pour la protection des officiers, sous-officiers français et de leurs familles!

Bref, le talent sombre derrière la recherche du jamais vu, du dernier cri. "Qu'on le voulût ou non, cela tournait à la provocation, mais aucune précision ne put jamais être obtenue de Paris, malgré des demandes réitérées d'enquête du gouverneur et du député", reconnaît André Latrille (2).

Fort de ses succès évidents, le gouverneur Laurent Péchoux va mettre les bouchées doubles; car ayant le vent en poupe, il pense réellement donner le coup de grâce à l'ampleur du phénomène PDCI-RDA pour le liquider définitivement sur le terrain politique en soutenant ou privilégiant les partis africains "para-colonialistes" ou "semi-autonomes", ou en suscitant au sein du PDCI des tendances anti-houphouétistes et procolonialistes. On rentre pour ainsi dire dans la phase du "diviser pour régner" ou des antagonismes tribaux!

(1) Le Démocrate, du 19 Décembre 1950.

(2) Déposition du gouverneur Latrille devant la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale. Séance du 6 Décembre 1950, Rapport n° 11348, T. III, p. 1065.

- Les partis loyalistes

Ce sont des partis africains qui se définissent essentiellement "par leur refus du pôle d'attraction RDA" (1).

Leur apparition sur l'échiquier politique est rendue aisée grâce à trois facteurs :

Tout d'abord, l'évincement des intellectuels des postes de direction du PDCI initial par la bourgeoisie agraire. Décidés à assumer, dès la naissance du parti, des responsabilités de premier plan, les intellectuels rencontrent "un barrage instinctif en face de ceux qui leur paraissent propres à menacer leur situation de chefs" (2).

Ensuite, l'inféodation du RDA au parti Communiste.

Pour les intellectuels ivoiriens, le communisme ne peut être que moscoutaire et que tous ceux qui s'allient aux communistes pratiquent forcément une politique "étrangère", c'est à dire anti-française.

Sékou Sanogo l'exprime clairement dans un débat qui l'oppose à HOUPHOUET-BOIGNY à l'Assemblée Nationale en 1957 :

" La population africaine avait vu en M. HOUPHOUET un réformiste français, mais M. HOUPHOUET s'est fait pendant cinq ans l'agent local d'une doctrine et d'un parti totalitaire dont

---

(1) Hamon (L), "Introduction à l'Etude des Partis politiques de l'Afrique Française, in Revue juridique et politique d'Outre-Mer, n° 2, Avril - Juin, 1959, p. 161.

(2) Duverger (M), Op. cit, p. 191.

l'Afrique ne veut pas. M. Houphouët s'est désintéressé des vrais intérêts africains. M. Houphouët est entré en lutte ouverte contre l'autorité française qui s'identifie, qu'on le veuille ou non, à la France aux yeux des africains.

"En tentant en Janvier 1950 d'écraser par la force l'opposition africaine à sa doctrine et à sa méthode antifrancophones, c'est en même temps la France qu'il a voulu braver"(1).

Enfin, la volonté de se démarquer en tant que couche sociale privilégiée.

Ce sont donc des partis de cadres dirigés par des hommes de l'Administration coloniale. Comme tels, ils n'ont pas une grande influence sur la politique ivoirienne.

Mais, s'ils se revendiquent tous de l'anticommunisme et de l'assimilation, il convient toutefois de faire une nette distinction entre ceux qu'on pourrait appeler les partis "para-colonialistes" à cause d'une certaine marge d'autonomie par rapport à l'Administration, résultant elle même de leur formation antérieure au "Péchouisme"; et ceux qu'on pourrait baptiser de "partis sous tutelle" ou procolonialistes sur lesquels l'Administration a un droit "de vie et de mort".

---

(1) La Côte d'Ivoire, du Samedi 15 Septembre 1957 - cf - aussi, J.O.R.F, Débats parlementaires de l'Ass. Nat., Séance du 24 Août 1951.

### .Les Partis "Para-coloniaux"

Il en a deux : Le Parti socialiste et le Parti Progressiste de Côte d'Ivoire (PPCI).

#### Le Parti Socialiste

La section Française de l'Internationale Ouvrière (Sfio), dans son prolongement africain, repose sur des intellectuels noirs musulmans (1).

La section ivoirienne n'est animée que par des Français. Dissoute sous le régime de Vichy, elle se reconstitue en 1945 et s'africanise à partir de 1946 avec l'arrivée en Côte d'Ivoire de Dignan Bailly, né le 30 Mai 1910 à Gagnoa (CI), publiciste et directeur du journal "France-Africaine" (publié à Paris) qui a déjà milité en France dans les rangs socialistes. Il en devient le secrétaire général.

Avec lui, d'autres responsables, tels que : Me Amadou Diop , N'diaye Guirandou et Gogoua Lambert animent les quatre sections implantées à : Abidjan, Grand-Bassam, Gagnoa et Daloa.

Très profondément attaché à l'Union Française et à la France, très violemment anti-communiste, le parti ne rassemble qu'une clientèle réduite de Sénégalais et de bétés. On estime à

---

(1) Lamine Coura Gueye, Fily Dabo Sissoko, Yacine Diallo, Bakary Dyibo pour ne citer que les principaux Leaders.



30.000, le nombre de membres et sympathisants. Mais selon Tralou Irié, "Le congrès du parti socialiste de Janvier 1957 avance le chiffre officiel de 70.000 membres dont 6033 pour la seule section de Gagnoa" (1).

Au surplus, il est déchiré par des rivalités de personnes et de tendances. C'est d'ailleurs, ce qui amène Dignan Bailly à faire "du parti socialiste ivoirien, non le parti d'une doctrine hardie mais le parti des bêtés" (2).

Le parti dispose de deux organes de presse qui auront une existence éphémère. Ce sont : Le journal Le Socialiste, lancé en 1950 et l'hebdomadaire L'Echo de la Côte d'Ivoire, lancé en 1955. Le journal L'Aof édité à Dakar informe toutes les sections Sfiio de l'Afrique Occidentale Française. La section ivoirienne de la Sfiio sera avec le PPCI, les principaux partis d'opposition au **PDCI-RDA**.

#### . Le parti Progressiste de Côte d'Ivoire

Compagnon de route, le PPCI devient définitivement, après l'apparentement du **RDA** avec le PCF, le rival du PDCI.

En effet, jusqu'aux premières élections législatives, l'unité de l'élite ivoirienne contre le colonialisme marque nettement le pas sur les ambitions égoïstes et les considérations

---

(1) Tralou (I), Le PDCI-RDA en pays Gouro de 1946 à 1957, Abidjan, Département d'histoire, 1985, 202p, dactyl., p. 141, Mémoire de Maîtrise.

(2) Loucou (J.N), Article, Op. cit., p. 3.

individuelles. Toutes les tendances politiques exprimées "dédaignaient l'élément européen aux préoccupations bassement mercantiles" (1). Selon Amon D'Aby, il en existait trois :

- " 1° Le parti des Intellectuels, ayant pour tribun le bachelier Noël Akobé;
- " 2° Le parti des "six cercles de l'Ouest" représenté par l'instituteur Etienne Djaument
- " 3° Le groupe Mossi, ayant à sa tête le Comptable Zebango Potti" (2).

L'élection de la commission municipale d'Abidjan en Août 1945 fournit l'occasion d'engager dans la solidarité une première épreuve de force contre l'Administration coloniale. Cette commission devait être composée de neuf "citoyens français" et de neuf "sujets français" élus au scrutin de liste par un collège unique. Le 11 Août, au cours d'une réunion au siège de l'Union Fraternelle des Originaires de la Côte d'Ivoire (U.F.O.C.I) Felix Houphouët rejette la présence d'Européens sur cette liste. Il l'explique par l'opposition des aspirations des populations autochtones avec celles de beaucoup d'Européens, des colons notamment. "L'élite intellectuelle largement représentée à ce meeting" le suit (3). Parce que "à ce stade, elle ne peut, sans doute, s'y opposer. La direction du mouvement politique paraît bien tenue en mains par les représentants des gros -et petits- planteurs autochtones" (4).

---

(1) Brunschwig, Op . cit., p. 26.

(2) Amon D'Aby (J.F), La Côte d'Ivoire dans la cité africaine, Edition Larose, 1951, p. 55.

(3) Amon D'Aby (J.F), Op . cit., p. 48.

(4) Baulin (J), Op . cit., p. 34.

Les Européens, conscients de l'impossibilité de trouver des "sujets" africains prêts à s'associer à eux, donneront la consigne d'abstention. Le "bloc africain" patronné par le SAA-huit ivoiriens, six Sénégalais, deux Dahoméens- obtiendra 1495 voix sur 1523 votants et 4132 inscrits.

Par contre la deuxième épreuve de force politique relative à la préparation des élections à l'Assemblée Nationale constituante fait apparaître manifestement les premiers signes de la division de l'élite et des rivalités de personnes dont les conséquences aboutiront au rejet du leadership de la bourgeoisie terricienne par les lettrés du pays.

Une ordonnance du gouvernement provisoire, datée du 21 Août 1945, accorde aux "sujets" français -et non plus aux seuls "citoyens"- le droit de désigner leurs représentants à l'Assemblée Nationale Constituante. La Côte-d'Ivoire aurait droit à deux députés, un pour les citoyens et un pour les sujets. Le colonat cherchera à profiter de l'occasion ainsi offerte pour briser l'unité des Ivoiriens en suscitant de nombreux concurrents au porte-parole des planteurs, sans pour autant réussir à ébranler profondément son emprise sur le pays.

Devant l'importance de la consultation, le SAA se donne un instrument politique en créant un comité électoral : il désigne bien entendu son Président, M. Félix Houphouët, comme candidat pour le scrutin du 21 Octobre 1945. Selon ce dernier, "avant d'accepter, sur son "lit de malade", cette responsabilité, il avait hésité longtemps, consulté les responsabilités des diverses tendances et acquis la certitude d'une

unanimité autour de son nom. D'où sa surprise de voir non moins de treize autres candidats briguer les mêmes suffrages"(1). L'unité cède à la méfiance et à la lutte des classes. Comme le souligne Amon d'Aby.

"De grands orateurs... proposèrent à l'Assemblée de choisir le candidat parmi les "trois meilleurs enfants de la Côte d'Ivoire :

Alphonse Boni, magistrat, juge de paix à Kayes; Dignan-Bailly, publicitiste, directeur du journal "France-Africaine"; et Kouamé Binzème, avocat stagiaire près la cour d'Appel de Paris". M. Etienne Djaument présenté par ses camarades des "six cercles de l'Ouest" investit M. Houphouët de sa confiance, et le proposa à l'Assemblée" (2).

M. Amon D'Aby oublie de préciser le rôle, probablement décisif, joué par l'Administration coloniale dans ce réveil politique des intellectuels. Elle se doit en effet de détacher du mouvement anti-colonial le groupe social le moins motivé. D'où la naissance du PPCI en Mars 1946 "pour tenter de combattre l'influence du député Félix Houphouët-Boigny" (3).

En réalité, le Parti Progressiste procède, tout comme le PDCI, de la transformation en un organe permanent des associations ethniques et régionales (Association du Sanwy (Ads), Union Fraternelle des Agnis du Sahoua (UFSA), Association

---

(1) Idem., p. 35.

(2) Amon d'Aby, Op. cit., p. 55.

(3) Aof, 2G-46-28, Rapport politique, 1946.

Mutuelle des Originaires d'Assinie (Amoa)); et singulièrement du comité électoral, le comité d'action patriotique de la Côte d'Ivoire (CAPACI), créé en Septembre 1945 pour non seulement soutenir la candidature de Maître Kouamé Binzème mais aussi "se mettre en rapport avec les Universitaires Côte d'Ivoiriens servant hors du pays natal, considérés par notre groupe comme étant les plus qualifiés pour représenter nos intérêts au Parlement Métropolitain" (1).

C'est un parti à la fois réformiste et légaliste.

#### Le Programme

Le rejet de toute idéologie considérée comme inutile et inopportune, est sans équivoque au sein du PPCI. L'un de ses promoteurs K. Aoulou s'en défend : "Quelle doctrine vous faut-il pour comprendre que la Côte-d'Ivoire comme grande partie de l'Afrique est la terre de la misère, de l'ignorance et des maladies et que toute réforme est vaine si elle ne tend pas nous libérer de ces chaînes ?

"Quelle doctrine vous faut-il pour comprendre que les droits politiques qu'on nous a collés n'émancipent personne si les hommes nus, les hommes des huttes, les paysans... peuplent par millions, dans les mêmes conditions qu'hier, les hameaux malsains de la grande forêt et des savanes" (2). Autrement dit,

---

(1) Boa (J), Le progressiste, n° 4, Décembre 1947- Les statuts sont officiellement enregistrés le 26 septembre 1947- Ceux déposés en 1946 auraient été perdus.

(2) Le progressiste, n° 1, Octobre 1947.

"contrairement aux hommes à qui il faut une doctrine de préférence importée et énivrante comme l'alcool, de l'action rien que de l'action, voilà ce qui nous caractérise au premier chef" (1).

Pourtant, le programme du Parti, pour le moins imprécis, "ne se dégage pas des lieux communs sur le progrès et l'émancipation des africains" (2).

En vérité, les progressistes veulent s'occuper tout à la fois des problèmes constitutionnels ayant trait à l'Union française, à l'organisation des Assemblées locales, de la réforme de l'Administration coloniale, de presse, de création de banque; d'une société de construction, d'éducation. Un tel éparpillement n'est point compatible avec les règles et exigences de l'action politique.

Sur le plan économique, le premier congrès s'exprime ainsi :

"Considérant qu'en matière économique, les responsables de la modernisation et de l'équipement doivent voir grand, qu'en effet, la Côte d'Ivoire est à l'aube de son progrès économique et social, que malgré les efforts des premiers colonisateurs et des autochtones qui avaient accepté tous les sacrifices, le pays reste au dessous de sa capacité

---

(1) Idem.

(2) Loucou (J.N), Op. cit.

de production et de ses possibilités d'exportation; il n'est pas suffisamment outillé, trop de ressources immenses des régions de l'Est et de l'Ouest demeurent inexploitées faute de capitaux; le manque d'énergie électrique et de matériaux de construction est le gros handicap de son industrialisation.

"Considérant que le territoire souffre de la charte financière du 18 Octobre 1904; que cette charte ne lui permet pas d'employer toutes les recettes pour son développement propre;

"Considérant que pour la mise en valeur du pays, il est fondamental que des capitaux soient mis à la disposition des autochtones..." (1).

D'autre part, un accent particulier est mis sur les mécanisation de l'agriculture, la protection des droits coutumiers des autochtones, de l'organisation du travail communautaire dans les villages afin de résoudre la crise de la main-d'oeuvre; la création et le développement d'une banque agricole et d'un organisme spécialisé dans l'habitat africain, l'ouverture des crédits aux planteurs éleveurs, exploitants forestiers, commerçants et industriels africains" (2).

Sur le plan social, les problèmes scolaires paraissent prioritaires : l'instruction, la culture sont considérées comme des moyens sûrs d'élévation sociale et de libération individuelle. Peut-être une tactique de transformer le creuset

---

(1) Le Progressiste, n° 6, 30 décembre 1949.

(2) Le PPCI crée le 29 Avril 1949, un crédit africain et un habitat africain.

militant c'est à dire, le Sud en une référence d'intellectuels plus aptes à gérer tôt ou tard les affaires du Territoire. A la fin de 1947 "le Progressiste" annonce l'ouverture d'une université populaire et émet le voeu d'envoi de stagiaires en France.

L'un des actes les plus urgents et les plus significatifs serait notamment "l'envoi annuel dans la Métropole de contingents d'Agriculteurs, d'Ouvriers, de Comptables, etc... afin de leur permettre de se perfectionner dans la technique de leur métier" (1). Le projet du syndicat des planteurs et éleveurs africains est repris à l'initiative de Georges-Emmanuel Vilasco.

Sur le plan politique, le programme reste assez théorique. Il porte sur des problèmes constitutionnels relatifs à l'Union Française, sur la création en Côte d'Ivoire de plusieurs Assemblées locales, sur la rénovation de l'Administration coloniale. Le PPCI se propose à cet effet, comme le représentant de la Côte d'Ivoire toute entière. "Avant le règlement par votre commission de divers projets relatifs à la fixation de la nouvelle structure de l'Union française, l'on dans le Mémoire, le Parti Progressiste cotivoirien (Comité d'Action Patriotique de la Côte d'Ivoire) sûr d'interpréter le sentiment unanime de la population africaine de la Côte d'Ivoire, prend la liberté de vous adresser le présent mémorandum qui

---

(1) Le Progressiste, n° 4, Décembre 1947, Janvier 1948.



contient l'essentiel des réformes souhaitées par notre pays" (1).

Aussi, toute évolution proposée par la France doit-elle "favoriser l'ascension vers la personnalité politique, mais encore permettre aux élites de développer leurs vies et les communautés auxquelles elles appartiennent".

Ceci ne peut se réaliser qu'en reconnaissant "l'égalité des droits politiques et juridiques avec tous les membres de l'Union française, qu'en étendant le droit de vote à tous les individus de nationalité française pouvant lire et parler français" (2).

Au fond, le Parti Progressiste et le PDCI se rencontrent sur bien des points essentiels du programme. En est-il de même pour l'idéologie ?

### L'idéologie

Ce qui est fort surprenant, c'est que les partis politiques ivoiriens, bien structurés, en l'occurrence le PDCI et le PPCI ont une attitude curieuse quant à l'appréciation de la philosophie politique qui guide leur action.

Si le premier nie en avoir, le deuxième affirme ne pas s'en préoccuper, du moins, ne pas en accorder une priorité.

---

(1) Mémoire, p. 1.

(2) Idem., p. 3.

- Cette position s'expliquerait peut être par l'inexpérience ou l'ignorance des subtilités politiques des hommes politiques -

C'est pourquoi en ce qui concerne le PPCI, "loin de se lancer dans des discussions philosophiques, oiseuses et sans issue, plus propres à diviser qu'à construire", les responsables se fixent des objectifs d'action ainsi présentés :

"Dénoncer et combattre toute manoeuvre tendant à aliéner nos libertés, à limiter nos droits et à saboter notre progrès : organiser le travail des masses labourieuses pour un rendement optimal, inciter les lettrés à perfectionner leur culture et lutter contre l'analphabétisme, favoriser l'indépendance individuelle pour armer chaque citoyen contre l'oppression , contre toute forme d'exploitation qu'elle soit blanche ou noire ; préparer les cadres de la société de demain.

" Voilà la voie qui doit nous conduire, en définitive, à la liberté de nous administrer nous mêmes et de gérer démocratiquement nos propres affaires, des jalons pour éviter le fourvoiement " (1).

Il n'empêche que le parti possède une idéologie moins élaborée et systématisée. C'est une idéologie quelque peu assimilatrice. "Le Progressiste" nous donne raison dans sa livraison d'Octobre 1947 :

---

(1) Le Progressiste, n° 4, Décembre 1947 - Janvier 1948.

" La Côte-d'Ivoire est désormais partie intégrante de l'Union : toute politique locale qui ne s'inspire pas de cet axiome est à rejeter comme nuisible aux intérêts français" (1).

Ailleurs, tout en prônant un enracinement politique dans les valeurs du passé, le PPCI n'entend nullement récuser le colonisateur. Bien au contraire, il affirme, sa disponibilité à l'égard du pouvoir colonial :

"Considérant que le parti a axé sa politique sur la coopération étroite avec le gouvernement local, l'administration le trouvera toujours à ses côtés pour ses réalisations constructives".

L'idéal, c'est que, dans l'accomplissement de son devoir colonial, le tuteur français "s'occupe de nous en nous apprenant sa science, en soignant nos malades, en supprimant notre misère par l'instauration de nombreux travaux productifs, en transformant notre pays par l'ouverture des routes, la création des villes et des voies ferrées(...) Avant l'installation, nous nous sommes battus. Depuis la conquête, nous occupons la position d'enfants qu'on éduque. Le tuteur est plus ou moins sévère, parfois méchant. La pupille n'est pas toujours docile. Cinquante ans de vie sous le même soleil brûlant dans les mêmes difficultés ont suffisamment rapproché les destins pour nous faire voler à la défense de la France attaquée avec l'enthousiasme héroïque de citoyens mourant pour leur patrie. Aujourd'hui, peut-être un peu à la faveur de tant de dévouement, la France a accordé aux Noirs les mêmes droits qu'aux blancs"(2).

---

(1) Le progressiste, n° 1, Octobre 1947

(2) Le progressiste, n° 6, 30 Décembre 1949.

On doit toutefois noter que la pensée politique des Progressistes est pour le moins confuse. "C'est ainsi qu'après avoir souhaité en Octobre 1947, écrit Guillaneuf, que les peuples colonisés "affirment leur personnalité" car sa beauté (de l'Union française) est faite justement d'unité dans la diversité, le Progressiste, quelques mois plus tard, donne à la Côte d'Ivoire l'exemple de la Gaule qui s'est inclinée en devenant Romaine et (...) s'en est bien portée..."(1).

Cette contradiction en matière d'idéologie est peut-être une des raisons de la faiblesse du parti.

#### Les adhérents

Le parti est dominé par des intellectuels "capables d'appréhender les mécanismes juridiques de la nouvelle constitution et susceptibilités de la vie parlementaire" (2). A ceux-ci s'ajoutent "des employés de commerce et quelques notables ruraux issus pour la plupart des régions du Sud et du Sud-Est (pays agni)" (3). Quelques fonctionnaires étrangers venus du Sénégal, du Dahomey et du Togo figurent en bonne place" (4). C'est un monde qu'attire l'assimilation aux valeurs occidentales .

C'est une couche sociale urbaine assez émancipée, mais peu informée des problèmes concrets du territoire. D'ailleurs, le statut de fonctionnaire de la plupart de ses cadres les cantonne dans l'obéissance aux principes et aux règlements

(1) Guillaneuf, (R), Op. cit., p. 328.

(2) Boa (J.B), in Réveil, n° 300, 5 Avril 1948.

(3) Loucou, (J.N), Op. cit., p. 6

(4) Anson, Aof, Statistiques 1956.

de l'administration coloniale prompte à sanctionner sévèrement tout écart de discipline.

La collaboration avec la chefferie traditionnelle est très étroite sinon vivement souhaitée car elle est perçue comme un élément stabilisateur de la société. Il convient de la défendre. Lors de son premier congrès, le parti exprime ce souci en ces termes : "Considérant que, tout en s'honorant d'avoir suscité dans le pays la réputation de parti de soutien des chefs africains, le PPCI s'est toujours élevé contre l'ingérence administrative et politique tendant à opposer des intrigants à des héritiers légitimes dont la seule présence inspire la paix et l'ordre" (1).

Allant plus loin, le mémorandum du 29 Mars 1946, revendique pour les "provinces qui étouffent sous le régime de la concentration à la Napoléon, l'administration indirecte pour permettre à la vie municipale et régionale de se manifester, pour conserver les communautés africaines et enfin pour restaurer l'autorité des chefs de sang" (2).

Sans pour autant oublier que "le développement de notre pays et de ses habitants ne peut être assurée que par une administration renouvelée. Or, en l'espèce, la conférence de Brazzaville semble avoir maintenu le vieil appareil administratif : division du territoire, en cercles,

---

(1) Le progressiste, n° 6, 30 décembre 1949.

(2) Mémorandum du PPCI, Comité d'action patriotique de la Côte d'Ivoire aux membres de la commission des territoires d'Outre-Mer de l'Assemblée Nationale constitutive, Palais Bourbon à Paris, Abidjan, 29 mars 1946, p. 4.

concentration à outrance, administration directe, maintien du gouvernement local, toutes choses qui ont sapé l'autorité de nos chefs, désorganisé notre société et entravé son développement".

Toutefois, en raison du caractère particulièrement ethnique et régionaliste, les adhésions ne sont pas spectaculaires et massives.

En 1947, Le PPCI regroupe 20.000 adhérents et sympathisants parmi lesquels les Agnis du Sud et de l'Est sont majoritaires. "Les groupes ethniques, numériquement importants et socialement moins, plus opposés à la colonisation par conscience des injustices ou par tempérament, comme les Baoulés, les Bétés, les Gouros, les Guérés, les Malinkés, sont très rares dans ce parti qui de ce fait ne peut bénéficier de leur dynamisme" (1). Les sections les plus importantes sont implantées à Abidjan, Grand - Bassam, Aboisso, Abengourou, Bouaké, Korhogo. A l'intérieur de la section la hiérarchie paraît élémentaire. Seule, semble-t-il "l'influence du chef s'y manifeste. Au niveau du village, les structures d'encadrement se révèlent insignifiantes". Son implantation le réduit à une sorte de fédération de comités électoraux qui dépendent d'un comité directeur, seule instance véritablement politique où le recrutement se fait par cooptation. Comparant les deux formations rivales, le PDCI et le PPCI, M. Wodié écrit : "Alors que le parti progressiste devenait de jour en jour un cercle d'amis, le parti démocratique s'étendait en surface et en profondeur; il n'est pas un petit village dans la Côte d'Ivoire qui ne sache le nom du parti et n'en connaisse

(1) Bony (J), Thèse d'état, la Côte - d'Ivoire sous la colonisation française et le prélude à l'émancipation, 1920-47, genèse d'une nation, Paris I, Pantheon-Sorbonne, 1980.

les objectifs" (1).

Selon M. Mamadou Coulibaly, éminence du PDCI, "le Parti Progressiste d'inclinaison raciste était animée par le ressentiment de voir le pays représenté au Parlement français par des ressortissants du Centre et du Nord de la Côte d'Ivoire... et croyait que la direction politique du pays revenait plutôt aux enfants du Sud dont les aieuls avaient été les premiers à accueillir les pionniers français" (2).

Le comité directeur ou conseil fédéral est ainsi composé: MM. Kouamé Binzème, le fondateur. Originaire d'Aboisso (sud), il fait ses études primaires à l'école missionnaire de la région. Ensuite, il va poursuivre ses études secondaires en France. Boursier du Haut-Commissariat, à raison de 1200F/mois il s'inscrit en 1932, à la Faculté des Lettres de Montpellier en Histoire-Géo. Il suit l'éveil de la conscience politique parmi les rares Etudiants africains. De retour en Côte d'Ivoire, M. Binzème crée en 1935 avec M. Vilasco, un journal, L'éclaireur de la Côte d'Ivoire dont, pour plus de sécurité, le Directeur est un Sénégalais : M. Amadou Seye. Cette presse qui prend des positions fermes et courageuses sur les intérêts économiques et sociaux des ivoiriens, a du succès mais faute de moyens et de techniciens typographes, elle doit cesser ses activités la même année.

---

(1) Wodié (F). "La vie politique en Côte d'Ivoire de 1945 à 1969", Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, vol., XX-20, Septembre 1969.

(2) Fraternité Matin", du 5 Avril 1960.

Le 17 Janvier 1947, elle est relayée par une autre création Patshibo qui, confronté aux mêmes difficultés ne dépasse pas 3 numéros. Loin d'être un homme d'action en dépit de son audience parmi les milieux intellectuels, M. Binzème devient indifférent aux réalités économiques et politiques de son pays.

Kacou ~~A~~oulou est le secrétaire général. Instituteur brillant, il s'est signalé sous le front populaire comme responsable de la section de Grand -Bassam. Très à l'aise sur le plan de la pensée et de la théorie, il n'a pas les mêmes qualités d'organisateur. Son entourage "n'est pas dynamique, pratique, rôdé aux réactions des masses", précise Bony (1).

Tidiam Dem, est né le 8 Juin 1908 à Niakaramadougou (katiola). Il est le doyen de cette intelligentsia. Ancien comptable CEPS à la CFCI de 1926 à 1932, agent district depuis cette date jusqu'en 1938, époque où il s'établit à son compte à Korhogo. Fervent propagandiste du PPCI, il est membre du conseil privé du gouvernement de 1949 à 1956. Il est un membre très influent.

A ces éminences du PPCI, se joignent des responsables non moins crédibles au sein du conseil fédéral : MM. Jean-Baptiste Boa, Justin Koffi, Amon d'Aby, Julien Koffi, Jean Yapobi.

---

(1) Bony (J), Op. cit.



Le parti édite un organe mensuel Le Progressiste, qui fait suite à Patshibo. Cette presse anime les débats entre élites urbaines.

Parti par excellence d'intellectuels, parti de bourgeois, parti conservateur, parti de classe, parti royaliste, le PPCI se veut "totalement indépendant des partis métropolitains" tout en étant lié au MRP. Pire, "il a fait des maniaques et des paresseux intellectuels" (1). Ce qui scandalise Joseph Lafranche, l'un de ses transfuges. Dans une lettre à "Mon J.B Boa", il écrit avec critique :

"...Le bon sens dit que la ligne de conduite du Progressiste est tout d'abord celle d'être démocrate. Cela suppose naturellement un programme d'action consistant à lutter contre toutes les forces obscures d'oppression qu'elles soient aux fins d'afdes qui nuisent à son progrès : servitudes morales, intellectuelles et matérielles; servitudes sociales, économiques et politiques. Lorsque la haine, la sordide haine devient l'arme du combat pour nuire aux hommes qui ont choisi la ligne qui vient d'être définie, on n'est pas progressiste, on est odieux. Lorsque l'ambition pousse à la critique aveugle, à détruire la réputation de ces hommes et leur oeuvre, on n'est pas progressiste, on est misérable. Lorsqu'on est prolétaire qu'on se met à l'obéissance des ennemis du peuple et qu'on mange à leur râtelier, on n'est pas progressiste, on est traître. A

---

(1) Baulin (J), Op. cit., p. 39.

ceux-là, le peuple dit : non, halte-là" (1).

L'émergence de groupes politiques très actifs suscités par l'Administration "pour gérer le désordre établi" condamne définitivement le parti progressiste à "l'anticommunisme sommaire et au loyalisme total à l'égard de la colonisation"(2).

#### Les "Partis sous tutelle" ou Partis "Péchouxistes"

En utilisant la stratégie d'Horace, Péchoux fait jouer un pluripartisme factice qui sert avant tout sa lutte contre le PDCI-RDA. Le PS et le PPCI s'étant révélés des adversaires trop fragiles du RDA et de surcroît peu enthousiastes à l'égard de l'administration, il fabrique opportunément ses propres partis acquis à la cause coloniale. Pour ce faire, il applique deux recettes : La scission interne au sein du RDA et la création de partis qui recrutent dans les milieux ethniques et régionaux fournissant le gros des militants RDA. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la prose de Vamé Doumouya, l'un des adversaires les plus violents du Mouvement :

"Déjà, écrit-il, des races entières sont sorties du joug : tout l'Est du pays, de Bondoukou à Assinie, échappe désormais au RDA.

"Il en va de même du pays bété, des régions de Divo,

---

(1) Le Progressiste, n° 4 Décembre 1947, Janvier 1948.

(2) Baulin (J), Op. cit., p. 40.

Lakota, Gagnoa, Odienné. Il n'y a qu'en pays Baoulé, que le RDA reste capable d'influence" (1).

#### Le Bloc Démocratique Eburnéen (BDE)

Né le 30 Janvier 1949 à l'initiative d'un transfuge du RDA, Etienne Djaument, ancien conseiller de la République, membre du comité directeur du PDCI-RDA, le BDE se fixe pour but de "détruire définitivement le RDA, véhicule du virus communiste" (2).

Il dispose d'un journal bi-mensuel, La vérité qui ne paraît que pendant l'année 1949. Constitué de fonctionnaires, le parti revendique 4200 adhérents, "chiffre nettement exagéré, fait observer Loucou, une estimation de l'ordre du tiers de ce chiffre serait sans doute plus conforme à la réalité" (3). Le programme politique du BDE est très limité. Il se veut :

" Un mouvement loyal d'union sincère, de collaboration honnête entre tous les français de Côte d'Ivoire, noirs et blancs; il vise la réalisation rapide du progrès économique social et politique de notre territoire dans le cadre des intérêts français et ceux de l'Union Française" (4).

En fait, l'action de ce parti artificiel reste circonscrite aux cercles de Tabou et de Sassandra dont est originaire

---

(1) Extrait cité par Baulin (J), Idem., p. 60.

(2) Raport Damas, T III, p. 977.

(3) Loucou (J.N), Op. cit., p. 10.

(4) La vérité, n° 3, 1er Avril, 1949, p. 2.

Djaument. Il est néanmoins le plus anti-Houphouët des "partis sous tutelle".

L'Union des Indépendants de la Côte d'Ivoire

( L'UICI )

Cette formation apparaît le 27 Mai 1949 à Bouaké à la suite d'un manifeste signé par quatorze militants **RDA**. On y lit :

"Considérant le triste bilan de ces années de gestion scandaleuse de nos affaires par le PDCI qui est sorti de son cadre naturel pour suivre une voie génératrice de désordre politique, social et économique; considérant que nous, Français d'Afrique, sommes décidés à bâtir l'union française dans la fraternité, l'union et la concorde (...) déclarons solennellement nous désolidariser du **RDA**" (1).

Parmi les transfuges, on trouve une majorité de ressortissants des cercles de Bouaké, de Dimbokro et Toumodi où l'UICI recrute ses adhérents.

Animé - à cause de son caractère ethnique et régionaliste - par des baoulés, comme le chef coutumier Koba Kouamé, comme MM. N'dia Koffi, Oka Niangouin et Ando Pascal, cette union "voulait faire pièce à l'influence de M. Houphouët-Boigny et du **RDA** en pays baoulé" (2).

---

(1) La Côte d'Ivoire, de 10 décembre 1949.

(2) Louccu (J.N), Op. cit., p. 11.

Mais son ouverture vers tous les "déçus du RDA" et les éléments issus de l'association malinké "Odienné Idéal" met fin à son existence au profit d'un nouveau parti pluriethnique plus crédible et plus dynamique.

### L'Entente des Indépendants de Côte d'Ivoire

(EDIGI)

Dès sa formation, fin 1949, le parti reçoit l'appui de quelques notables du Nord, de fonctionnaires et de conseillers généraux carriéristes, élus pourtant RDA, qui "contre espèces sonnantes et trébuchantes généreusement distribuées par l'administration coloniale s'étaient empressés de donner leur adhésion". Parmi ceux-ci, figurent en bonne place MM. Etienne Lattier, Goffri, Kouassi, Egenou Niangoran, Capri Djédjé, Sékou Sanogo.

Quelques commerçants se joignent à leurs rangs. Au total, 180.000 membres et sympathisants.

Conformément aux statuts, le but du parti est "de rechercher les moyens les plus efficaces pour arrêter tous les compatriotes sur la pente dangereuse de la politique actuelle; lutter pour redresser les esprits et mettre les populations en garde contre certaines idéologies; maintenir dans les coeurs de tous les Africains l'amour de la France; collaborer avec loyauté pour le bien de tout le pays; avec les autorités françaises".

Outre cet idéal à long terme, l'EDICI "entreprendra d'aider toutes les couches de la population dans l'évolution sociale et économique du pays" (1).

En attendant d'implanter des sections sur tout le territoire, la direction entend faire de Bouaké, la place forte et en même temps la chasse gardée du parti.

Le bureau provisoire se compose comme suit :

- 1- Président : Moussa Coulibaly, ex-secrétaire général de sous-section **RDA** de Bouaké, commerçant.
- 2- Vice-Président : N'dia Coffi, médecin principal, en service à Bouaké
- 3- Secrétaire général : Mansilla Léopold, ancien Directeur d'école à Dori (Haute Volta), ex-secrétaire permanent de la sous-section **RDA** de Bouaké. "Dahoméen, intelligent et instruit dont les relations locales sont à présent limitées à celles avec ses compatriotes; associé à Moussa Coulibaly dans des affaires commerciales" (2).
- 4- Secrétaire général adjoint : Konan Kanga, ex-sous-officier, ancien combattant "sujet illettré, effacé sur le plan politique" (3).
- 6- Trésorier général: N'do Tanon, commerçant, transporteur, planteur, propriétaire d'une grande plantation de café dans la région de Dimbokro.
- 7- Trésorier général adjoint : Ahmadou Diakité, commerçant, "marabout très influent assesseur au tribunal du 2<sup>e</sup> degré" (4).

(1) Anson, C2263/2, AP, n° 530, 13 juin 1949.

(2) Anson, C2263/5, Op. cit.

(3) Idem.

(4) Ibid.

Conseillers :

MM

Boli Mariko, chef d'origine malienne du quartier

Koboko (bouaké), jardinier de profession.

Assan Kouadio, chef coutumier peu influent.

Kouakou Yoboué, menuisier, notable de quartier.

En 1957, le Parti Progressiste, l'entente des Indépendants, le bloc démocratique aburnéen se regroupent en un éphémère "Parti de l'Union Française de Côte d'Ivoire" (PUFCI), "médiocre coalition électorale qui réussit, avec un coup de pouce de l'administration, à enlever un siège de député lors des élections à l'Assemblée Nationale" (1). C'est le Parti de l'Administration générale (PAG). Il réunira toutes les notabilités de "l'ordre colonial" c'est à dire : "agents généraux, conseillers généraux, chefs supérieurs, chefs de cantons, chefs de villages, employés, de commerce"(2).

La direction est assurée par MM :

Sékou Sanogo, Président

Kacou Aoulou, Secrétaire général

Nanan Akué, Secrétaire général-adjoint

Tanon Mangoua clément, Trésorier général

N'dia Koffi, Trésorier-adjoint

Gaudens-Quao, Commissaire aux Comptes

Tidiane Dem, Inspecteur des sections

Capri Djédjé, Commissaire à l'Information

(1) Loucou, Op . cit., p. 11.

(2) Dadié, Op . cit., p. 90.

En conclusion, on conviendra avec Bernard Dadié pour dire que tous ces partis francophiles en particulier les partis "sous tutelle" "naissent, se développent, grandissent, évoluent dans la mouvance de l'Administration générale" (1).

Mais, moins que des partis de type classique, ce sont de véritables ligues sinon des "groupes de pression" selon Gbagbo, agissant sur les mots d'ordre du gouverneur Laurent Péchoux (2). Plus actifs que les partis "para-coloniaux", ils participent d'un dynamisme sans mesure à l'anti-communisme primaire.

### c) le prétexte anti-communiste

Eliminer le RDA de la scène politique africaine et avec lui le communisme: tel est le souci majeur du gouverneur de la Côte d'Ivoire.

En fait, la politique coloniale de la France est en grande partie motivée par le clivage Est-Ouest résultant de la "guerre froide".

Le RDA "trouble l'ordre colonial en Afrique Noire en insistant sur la nécessité de la prise de conscience historique par le "négro-africain" des conditions de son existence de par le monde. Le besoin se fait donc sentir d'une doctrine nouvelle qui permet de justifier la légitimité de l'ordre colonial" (3).

---

(1) Dadié, Op. cit., p. 87.

(2) Gbagbo (L), Op. cit., p. 44.

(3) Gueye (D), Op. cit., p. 110.



Péchoux exprime son point de vue dans un long texte d'où nous extrayons le passage dans lequel il résume sa conviction "du rôle important joué par les communistes..."

- 1- "Les circulaires de Barbé,
- 2- "La coopération avérée des Gec (en dépit des résistances "tactiques" de d'Arboussier),
- 3- "L'alliance d'Octobre 1948 qui ne fût jamais dénoncée depuis, malgré d'évidentes opportunités locales à le faire,
- 4- "Le relais permanent de personnalités politiques ou d'avocats communistes -souvent mêlés aux faits- d'Août 1949 jusqu'à ce jour,
- 5- "Le "tassement" du malaise chaque fois qu'Houphouët -La réticence locale- est seul en Côte d'Ivoire,
- 6- "La reprise de l'agitation à chaque retour de d'Arboussier -l'élément moteur communiste- avec sa circulaire révélatrice du 19 Décembre 1949: "Faites cela pour Staline",
- 7- "Le synchronisme ou "l'enchaînement" de ces troubles avec les désordres dispersés dans l'ensemble de l'Union Française, de Saïgon à Cherbourg en passant par l'Algérie,
- 8- "L'accueil triomphal et unique -projecteurs, escortes- fait par les communistes métropolitains, dès Orly, à d'Arboussier (...),
- 9- "Son appel du pied du côté des communistes; "je serais fier de siéger au Kominform à côté d'un

Joukov, d'un Togliatti" (1).

Pour le gouverneur, il y a "confrontation permanente de l'instruction communiste, personnalisée en d'Arboussier, et de l'opportunité locale vue par Houphouët". Le Président du RDA se rend compte de l'exploitation que l'administration fait des liens entre son mouvement et le PCF :

"Partout dans le pays, les administrateurs racontaient : "(...) Abandonnez le RDA ! c'est un mouvement antifrançais ! c'est un mouvement à la solde de Moscou ! Les dirigeants sont tous vendus ! ..." Si on a beaucoup parlé de Moscou, de Staline, en Afrique, ce n'est pas notre fait ! c'est dû à la propagande des fonctionnaires d'autorité. (...) On disait que l'AOF en général et la Côte d'Ivoire en particulier étaient devenus le fief du PC "(2).

Le pis , c'est le Ministre de la France d'Outre-Mer, qui dans chacun de ses discours stigmatise le RDA, "ce mouvement qui n'est ni démocratique, ni africain". A Ouagadougou, à Porto Novo, Coste Floret enseigne que "la main de Moscou guide les compagnons d'Houphouët-Boigny" (3).

---

(1) Observations du gouverneur L. Péchoux sur le rapport de l'inspecteur général des colonies, Ruffel, 28 Avril 1950, pp. 9-10; La dernière phrase attribuée à Gabriel d'Arboussier est en fait celle-ci : "Le ministre déclare que je suis un agent du Kominform . Il entend par là que je suis membre du Kominform ; alors je répondrai que je n'aurais pas à en rougir d'y siéger aux côtés d'un Malenkov ,d'un Thorez et d'un Togliatti. Mais je ne le suis pas". Cette phrase a été prononcée le 9 février 1950 à l'Assemblée de l'Union Française.

(2) Rapport de la Commission d'enquête, Op. cit., déposition de F.H.Boigny, Le 21 juin 1950, p. 46.

(3) Chaffard (G), Op. cit., p. 109.

En somme, à défaut de la bonne foi générale, la passion politique ou la simple méfiance dramatise ou défigure une situation suffisamment grave en elle-même. Ce qui importe c'est "d'émouvoir Paris, en présentant Houphouët, d'Arboussier et leurs compagnons, O. Coulibaly, Gabriel Lisette, Hamani Diori, Mamadou Konaté, les uns comme de dangereux agents de Moscou, les autres comme de naïfs gogos manipulés par les Russes, tous comme des fossoyeurs conscients ou inconscients de l'Union Française" (1). Pour les autorités coloniales, "le RDA n'était autre que l'échelon avancé de la cinquième colonne soviétique en Afrique qu'il faut maintenant réduire" (2). D'importants moyens sont par conséquent mis à la disposition de Laurent Péchoux pour passer concrètement à l'action. Selon le témoignage du gouverneur Orselli, "le gouverneur de la Colonie avait reçu 5 Milliards de francs et un premier lot de 200 à 300 pistolets - mitrailleurs destinés à armer les administrateurs et les fonctionnaires" (3).

## B. L'ÉPREUVE DE FORCE : LE DRAME IVOIRIEN

En face d'une administration coloniale décidée à employer toutes ses forces pour faire disparaître le RDA, l'existence même du Mouvement est menacée : Les éléments les plus timorés notamment les chefs, quittent le PDCI et la résistance du noyau le plus dur du parti se durcissant fait du bain de sang

---

(1) Idem., p. 105.

(2) Anson, C 2263/12, Op. cit.

(3) Rapport Damas, Déposition du gouverneur Orselli, T. 1, pp. 103-104.

inévitables, l'enjeu primordial de la libération de l'homme Africain.

En effet, la colonisation, "expression de la domination impose un rapport de force permanent. Le colonisé "n'est pas un sous-homme, il est la chose, l'objet" (1).

Aimé Césaire voit juste quand il écrit que "ce que le très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du 20<sup>e</sup> siècle... ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, le crime contre l'homme blanc, c'est l'humiliation de l'homme blanc, et d'avoir appliqué à l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique" (2).

"Le blanc est, renchérit Dadié, un individu qui aime prendre des précautions. Il arrête par précaution, emprisonne par précaution, tue par précaution. Il colonise par précaution ...Il prend toujours les devants par précaution afin d'être sans cesse en tête du peloton. La vie pour lui n'est-elle pas une course ? Une course vers la réussite, vers la fortune, vers la renommée ? L'Europe d'abord les autres ensuite" (3). Le colonisé, doit donc affirmer son existence humaine par des révoltes, des guerres de libération contre la présence étrangère.

---

(1) De Bosschère (Guy), Les deux versants de l'histoire, Autopsie de la colonisation, Editions Albin Michel, T. 1, Paris 1967, p. 22.

(2) Césaire (Aimé), "Discours sur le colonialisme, 1955, p. 28.

(3) Dadié, Op. cit., p. 63.

C'est ainsi qu'en 1898, se révoltait le cercle du Baoulé—comprenant Gouro, Tribus Godés, Ayaous, Nananfoués, Yaourés Wata, Ouanfoués—contre les Français, refusant de payer l'impôt .

Il en était de même de l'insurrection des Abbey en 1910 contre ce qu'on appelait "l'oeuvre de pacification "du gouverneur Angoulvant.

Mais si ces rebellions sont exemplaires, elles constituent, somme toute, des épisodes très localisés en raison de leur caractère tribal. Ce qui n'est, par contre, pas le cas des évènements dramatiques des années 1949-1950 qui marqueront à jamais, à cause de leur dimension territoriale et de l'ampleur de la répression sauvage qui s'en suivra, l'histoire de l'émancipation de la Côte d'Ivoire.

Le fait fondamental est l'affrontement de deux mondes politiques, radicalement différents dans leur expression, dans leurs objectifs, leurs méthodes, leurs démarches : d'un côté " un certain ordre politique que l'on pourrait en fin de compte entrevoir comme l'ordre colonial français et l'autre, " tous les autres " c'est-à-dire la réalité africaine que le RDA informait"(1).

### 1) Les émeutes de Côte d'Ivoire : 1949-1950

En fait, partis africains, filiales de partis

---

(1) Gueye (D), Op. cit., p. 133.

métropolitains et administration coloniale coalisent contre le **RDA**. Dans cette phase finale du "Péchouxisme", les "bons français" c'est à dire les loyalistes vont tristement se signaler par leur complicité active dans les provocations ourdies par l'Administration.

a)- L'affaire Djaument (Treichville, 6 février, 1949)

L'origine de l'incident s'explique par l'opposition manifestée ouvertement par le Sénateur Koukou Gnanoui Etienne alias Djaument - On dit encore "conseiller de la République" - contre le **RDA**.

En effet, après son échec à la candidature à la chefferie supérieure de Sassandra, Djaument n'obtient pas l'investiture du **RDA** pour le renouvellement de son mandat sénatorial. On lui préfère le modeste Biaka Boda, médecin -qui dit-on, est imposé par Jean Baptiste Mockey malgré l'avis d'Houphouët- Pourtant Djaument croit bien avoir fait tout ce qu'il faut pour plaire aux hautes instances du mouvement.

N'a t-il pas donné à toutes fins utiles son adhésion aux "groupes d'études communistes", persuadé que ce patronnage est le plus efficace ? Il faut croire que le **RDA** n'est pas aussi inféodé qu'on le dit, puisque malgré cela, Djaument n'obtient pas l'investiture.

Ce dernier, ulcéré de son éviction du Parlement, se

livre à une campagne contre le **RDA**. Le dimanche 30 Janvier 1949, il organise à Treichville, "sous-section phare du **RDA** dont le secrétaire général, Mathieu Ekra est étiqueté et classé comme élément dangereux, anti-français", une réunion politique au cours de laquelle il doit non seulement annoncer officiellement la naissance de sa "tendance fractionniste" mais aussi dénoncer "la main-mise des **Boullés** sur la Côte d'Ivoire et révéler les secrets du député Houphouët-Boigny" (1).

#### . La provocation

"En réalité, précise Ekra Mathieu, Koukou Etienne veut offrir en pâture aux autorités et à leurs protégés des partis adverses, l'homme qui avait partie liée avec Staline et dont les combinaisons politiques étaient un danger pour l'empire colonial français. C'est un défi à Houphouët et au **PDCI-RDA** aussi (...) Comme Djaument n'avait rien à dire et ne pouvait rien révéler qui fût un quelconque secret susceptible de compromettre le Président du **RDA**. Seulement, il voulait le salir par toutes sortes d'injures et de fables calomnieuses afin de montrer publiquement que, lui, E.Djaument n'avait pas peur, et qu'il allait désormais affronter Houphouët d'égal à égal pour dénoncer sa politique de tromperie à l'égard de la France et de trahison à l'égard du pays(...) Il était devenu un cheval de bataille pour tous ceux qui avaient une revanche sur le **RDA**. (...) L'Administration sauta à pieds joints sur ce nouveau champion de la bonne "cause" et lui prodigua conseils et moyens pour assurer la tenue de sa réunion" (2).

---

(1) Anson, C997/10, AP, 1948.

(2) Ekra (M), Op . cit., pp. 32-33.

Informé des colonnies du principal animateur du BDE, Houphouët, sur insistance de Ouezzin Coulibaly et du secrétaire général du PDCI-RDA, Auguste Dénise, se rend à la réunion pour réclamer le droit de réponse. Djaument lui accorde le temps "de poser des questions et non de faire des discours. Houphouët donna alors le signal de troubler le meeting : huées, miaulement.. du chahut couvrit complètement la voix de Djaument puis il quitta la réunion avec ses partisans" (1).

S'adressant à la foule du balcon du syndicat, Houphouët déclare que "le vrai responsable de ces insultes est le gouverneur Péchoux "avant d'ajouter en substance : "même si M. Djaument a recours à l'insulte afin de provoquer la population; celle-ci doit se contenter de couvrir sa voix de traître" (2).

En raison de la tension, le meeting est ajourné au 6 février . Dans l'intervalle, les adversaires implacables du RDA, Djaument, l'Administration, les leaders des partis loyalistes élaborent leurs plans. Raymond Lefèvre, chef de cabinet de Péchoux, déclarera plus tard : "Djaument et ses amis se réunissent dans les quartiers européens de la ville, à la chambre de commerce et au siège social de la société Massieye et Ferras. Ils montrèrent leur confiance dans le soutien officiel, en diffusant le télégramme suivant dans toute la Côte d'Ivoire, le 2 février. "Bataille destruction - RDA prosoviétique engagée - Bloquer toute action partisans Komin-Form" (3).

---

(1) Morgenthau, *Op. cit.*, p. 335.

(2) Rapport Damas, Annexe 11348, p. 361.

(3) Rapport Damas, Annexe 11348, p. 430.



Ailleurs, la conférence, pourtant contradictoire "est annoncée à grand renfort de publicité par les organes de presse officiels, radio et journaux ainsi que par des griots et des propagandistes recrutés à cet effet par les amis et les commanditaires de Djaument" (1).

Bref, "cherchant certainement à rassembler sur son nom, les opposants à Houphouët qui sont nombreux mais jusqu'ici inorganisés", la stratégie de Djaument est axée sur les oppositions ethniques (2).

En premier lieu, s'appuyer efficacement sur la question ethnique. Il essaye d'entraîner les "six cercles de l'Ouest" et quelques éléments très divers et plus évolués cantonnés en Basse-Côte" (3).

Le **RDA** en effet, vise à l'Union de tous les Africains par dessus les tribus et les clans dont il désire la disparition. Ce concept politique le pousse à choisir ses représentants sans s'inquiéter de leurs origines. Si cette tactique appuyée sur une organisation unique en Afrique française, donne tout d'abord de bons résultats, elle fait renaître plus tard chez les "nombreux évolués privés, excédés par l'autoritarisme souvent sectaire des agents du Rassemblement l'antagonisme racial dont exploite le Président du BDE".

En second lieu, les avantages considérables dans les

---

(1) Ekra (M), *Op. cit.*, p. 32.

(2) Ansom, C997/12 AP. 1948

(3) Idem.

répartitions d'objets manufacturés, camions, denrées d'importation, dont a bénéficiés autrefois le syndicat Agricole Africain et qui ont été trop souvent refusés aux indépendants soulèvent un mécontentement anti-RDA.

Enfin, s'il obtient quelques succès, il peut entraîner à sa suite les cercles de l'Est, Abengourou et Bondoukou qui jusqu'ici ne peuvent utiliser les élections pour avoir leur représentation propre au conseil général, car ils sont incorporés aux circonscriptions électorales de Bouaké et Dimbokro, centres Baoulés, où ils sont en minorité.

Il est évident que cette action de Djaument risque de mettre le mouvement africain en mauvaise posture, surtout, si, comme il est proposé à l'Assemblée de l'Union Française, le suffrage universel est adopté dans les Territoires d'Outre-Mer. Dans ce cas, il est à prévoir que les chefs, conscients de leur pouvoir électoral, inciteront leurs ressortissants à voter contre le RDA qui depuis sa création "emploie tous les moyens pour les éliminer de la vie publique".

On conçoit que les partisans d'Houphouët cherchent à s'opposer coûte que coûte à cette action de Djaument, devenu l'ennemi public n° 1. Battus En Haute Volta, éliminés au Niger, sans influence en Guinée et au Dahomey, les dirigeants ne peuvent évidemment accepter d'abandonner sans lutte leur position éminente en Côte d'Ivoire. Il est donc permis de supposer, que pour couper court à une entreprise dont leur avenir dépend, ils jugent nécessaire d'engager une action dont la violence pourrait faire réfléchir les nouveaux opposants, sans

penser qu'un échec aurait les plus graves conséquences pour l'avenir de leur mouvement. En réalité, la réunion publique du 6 février inquiète très sérieusement les dirigeants du PDCI-RDA. Dénise, Mockey et Paraiso demandent au gouverneur de l'annuler car les partisans de Djaument sont armés et projettent de provoquer des incidents. Aussi, faut-il souligner que, Treichville ne compte que "fort peu de baoulés, mais beaucoup d'Appoloniens, de Dioulas, de bétés, de Mossis, d'agnis proches des partis-anti RDA" (1).

Péchoux refuse. Dès l'ouverture de la salle, seuls les partisans de M. Djaument, sur présentation de leurs cartes y pénètrent. Après eux, les partisans du RDA sont admis. Environ 350 personnes occupent la salle du cinéma Comacico. Mais la réunion ne va durer qu'une quinzaine de minutes.

#### . L'émeute du 6 février

Lorsque Djaument, qui a à ses côtés les leaders du Parti progressiste et du Parti socialiste ouvre la séance, des rixes éclatent dans la salle. La police qui a mis en place un important dispositif de sécurité, intervient aussitôt. La conférence est dissoute. Il s'ensuit des bagarres de rue. Le premier incident sérieux éclate quand M. Aoulou, dirigeant du PPCI, jusque là bloqué dans le cinéma avec les autres chefs de l'opposition et quelques "Djaumentistes" armés, veut se réfugier chez Yapobi, autre membre du Parti qui habite en face

---

(1) Anscm, C997/10, n° 190/CAB/LC/DK.

du cinéma. Poursuivi par des éléments du **RDA**, il fait usage de son arme à feu et "blesse un supporter du **RDA** Sidibé". La foule affolée par les coups de feu se déchaîne et s'attaque "au domicile de M. Yapobi, aux portes, aux volets à la toiture, à une voiture et à un camion remisés dans un garage". Celui-ci "craignant sans doute, pour la vie des siens, tira un coup de fusil en l'air" (1).

Au début de l'après midi, les manifestations reprennent avec violence à Treichville. Elles prennent la forme "d'expéditions punitives contre certains adversaires du **RDA**."

"Par groupe de 20, les assaillants investissent le siège du Parti Progressiste, saccagent son imprimerie, l'école de Dignan Bailly et les maisons de plusieurs personnes connues pour leurs sentiments anti-**RDA**. Ils envahissent également la maison d'Antonin Dioulo, chef supérieur des Ebriés et Attiés, qui tue l'un d'eux d'un coup de fusil. Dans la foulée, Bernard Amondji, anti-**RDA** est assassiné d'un coup de poignard dans le dos. Pendant que Treichville est en revanche le théâtre des événements, le centre d'Adjamé connaît également des scènes d'émeutes que les forces de l'ordre mises en place préventivement, peuvent, cependant, limiter dans leur gravité. Là encore, des individus, armés de barres de fer, de couteaux, de matraques attaquent des habitations privées, et notamment, celle de Thiécoura Bakayoko, un transfuge du **RDA**. Le même sort est réservé à la maison de N'Diaye Waly, frère d'un conseiller municipal et Jean Kipré, frère d'un membre du Parti SFIO.

---

(1) Ibid.

"Il est à remarquer que la tactique du **RDA** consistant en des attaques par groupe de 20 hommes, est la mise en application des principes de sabotage de réunion préconisés au Congrès du **RDA**. De l'avis du gouverneur "les groupes du "service d'ordre **RDA**" ont dû y participer" (1).

Toujours est il que la police a fait preuve d'une complicité incommensurable avec les partisans des "partis de l'ordre". Selon Houphouët, "la minorité, une poignée d'hommes, se jeta sur nos militants désarmés, les frappa avec des bâtons sous les yeux indifférents de la police" (2).

Le bilan de la journée s'élève à deux morts et à plusieurs blessés et à des dégats matériels importants. L'administration voit large. La justice coloniale est aussitôt saisie de l'affaire et les poursuites sont dirigées contre les membres du **RDA** (3).

Le 9 février 1949, trente sept militants du **RDA** parmi lesquels huit membres du Comité Directeur sont arrêtés : J.B. Mockey, B.B Dadié, Albert Paraiso, Philippe Vieyra, René Sery Koré, Lama Camara, Jacob William. tous sont emprisonnés à Grand Bassam.(4).

---

(1) Anson, C997/12. Op. cit.

(2) Déposition de M. Houphouët devant la Commission, Annexe 11348, Op. cit., p. 43.

(3) Selon Loucou J.N., 4 personnes de l'opposition sont inculpées. M. Kaccou Aoulou inculpé pour usage d'arme à feu, bénéficie d'un non-lieu.

(4) A. Dénise, Président du Conseil général, est également inculpé mais laissé en liberté provisoire. Rigo, chef de bureau de l'administration générale, secrétaire de l'Union des syndicats, impliqué dans les troubles, et remis à la disposition du ministre. Il prend l'avion pour Paris, le 11 février 1949.

C'est l'erreur à ne pas commettre. Aux harcelements vilement exploités par l'administration et ses vendus africains, le RDA répond par un raidissement de sa position. D'Arboussier va jusqu'à lancer un appel à toutes les sections pour la poursuite de la violence : "nous menerons le combat, dit-il, tant pis si certains de nous tombent encore".

Par ailleurs, l'UDS (section RDA du Sénégal) encourage "les militants de Côte d'Ivoire qui mènent la lutte anticolonialiste" (1). C'est la mobilisation générale dans les grands foyers du RDA. Car dit-on "le flamboyant fleurin ne craint plus la foudre" (2). Houphouët et ses principaux lieutenants tels que Auguste Dénise, Ouezzin Coulibaly, s'efforcent de canaliser les excès. Peine perdue!

Il est vrai que le RDA n'est pas formé que de militants conscients et organisés et tous n'y sont pas des saints de la cause africaine.

Comme toute société humaine, il a ses durs et ses mous, ses apôtres et des opportunistes, ses extrémistes et ses modérés, ses partisans de la violence et ceux de la légalité. Nombreux sont ceux sur lesquels, "les mots d'ordre indiscutablement subversifs d'und'Arboussier ou ses discours excessifs exerçaient une influence contre laquelle il leur était difficile de se défendre" (3). Bref, l'escalade de la

---

(1) Ansom, C997/10, BI, n° 10, Op. cit.

(2) Dadié (B), Op. cit., p. 35.

(3) Sirieux, (P.H), Op. cit., p. 98.

violence est inévitable sur l'étendue du territoire .

"Il ya, remarque un observateur , une terreur actuellement, qui rend l'atmosphère irréparable, irrespirable. Une sorte d'électricité pèse sur les consciences, sur les hommes, sur la vie humaine..." (1).

**b) L'affaire Sika Ly Yéo**

**( Koumbala, 27 Mars 1949 )**

Déjà, au début du siècle, dans le village de Koumbala, chez les Sénoufos du cercle de Korhogo, un chef des Pallakas avait été exécuté pour avoir refusé de payer des impôts. Le 27 Mars 1949, il y a de nouveaux incidents à propos du paiement des impôts. Le chef du village, Sika Ly Yéo favorable au RDA refuse depuis deux ans de payer 4000frs CFA d'impôts qu'il doit à son chef supérieur. De surcroit, il déclare à son cousin Ouattara hostile au RDA qu'il "ne paie qu'à Houphouët". L'administration prétend avoir essayé de se poser en médiateur avant d'arrêter Sikaly mais personne n'est pas dupe. A l'aube du 26 Mars 1949, 10 camions remplis de mercenaires Syriens, sous les ordres du colonel Lacheroy encerclent le village et attaquent par surprise les quelque cents habitants. On relève 5 morts parmi les villageois dont le chef Sikaly, "une femme et son bébé", selon Houphouët et 2 blessés (2). Malgré l'innocence du PDCI-RDA, plusieurs militants sont arrêtés. La pratique

(1) Anson, C2197/Dossier 18, 1947-1951.

(2) Rapport Damas, Annexe n° 252 au Procès Verbal de la séance du 13 Octobre 1949.

constante, ce n'est pas contre les responsables de la fusillade que vont s'orienter les foudres de l'autorité coloniale mais contre le mouvement auquel appartiennent les victimes. C'est ce qui se passe également, à la suite des l'échauffourées qui éclatent en Octobre et Décembre, à Bondoukou, Abengouro, Afféri, Agboville, Bouaké.

A la fin de 1949, on compte plus de 8 morts et plusieurs blessés dans les rangs du RDA. Et pourtant, Péchoux et ses "compagnons d'armes" sont déterminés à poursuivre leur sale guerre coloniale à outrance. Ne dit-on pas, sans peine ni état d'âme, dans les milieux coloniaux que "la situation ne peut s'arranger qu'avec 10.000 morts"(1). L'année 1950 sera encore plus meurtrière. La Côte-d'Ivoire devient le théâtre d'un fantastique "happening" où chaque jour, se repète ce qui est fait la veille. Terrible cortège de morts et de blessés auquel n'échappent pas les régions de Séguéla, du cercle de Daloa et de Dimbokro.

### c) L'affaire Sékou Sanogo

(Séguéla, 31 Janvier, 2 Février 1950)

La tension politique dans la subdivision centrale de Séguéla et plus particulièrement dans son chef-lieu, remonte au début de l'époque à laquelle le conseiller général, membre du Grand Conseil de l'AOF, Sékou Sanogo fait connaître ses divergences de vue quant à l'appartenance du RDA au P.C.

En effet, Sékou Sanogo, originaire de Sifié, important

---

(1) Anson, C997/12, Op. cit.



village situé à 30 km de Séguéla, commis expéditionnaire, fut en 1946-47 l'ardent propagandiste des doctrines du PDCI et RDA. Membre du comité directeur du PDCI, il en fut l'organisateur dans le cercle et prit une part prépondérante à son développement.

Sous la pression de l'Administrateur des colonies de Séguéla, M. Vallette, son chef hiérarchique, il démissionne officiellement du Parti, le 12 Décembre 1949, pour participer à la création de l'Entente des Indépendants de la Côte d'Ivoire, parti anti-RDA. Dès lors, il entreprend une campagne de dénigrement contre le parti auquel il a appartenu jusqu'alors.

Cette versalité, "considérée comme une trahison" cause un trouble et une incompréhension dans le milieu des chefs coutumiers et les "vieux qui ont adhéré au PDCI-RDA grâce à "leur enfant" décident de le renier et de le combattre".

Profitant de cette situation, les dirigeants locaux "se lancent dans une campagne d'évincement des partisans de S. Sanogo accusés "de trahir le pays, de le livrer aux blancs, de réclamer le retour du travail forcé, et d'avoir demandé l'augmentation des impôts" (1).

Le député Ouezzin Coulibaly, au cours d'une tournée à

---

(1) Anson, C997/60, AP, 1949-50. La sous-section PDCI-RDA de Séguéla comprend : Losseni Soumahoro (secrétaire général); Massoma Diomandé (secrétaire adjoint); Maké Timité (Trésorier); Lassena Soumahoro (frère du premier, responsable à la propagande) ayant sous sa coupe : Vassindou Binaté, Sati Binaté, Metiere Soumahoro, Sogoba Soumahoro, Vazoumana timite, Youssoufou Bakayoko, neveu et représentant de l'Iman, Saguidi Binaté, émissaire et agent de liaison de Séguéla avec Bouaké, Yamoussokro, Abidjan.

Mankono et à Séguéla, tient en compagnie de Lamine Fatiga, responsable RDA à Bouaké, le 3 Janvier une conférence privée chez l'Almamy Vassiriki Bakayoko où "il invite les femmes à adhérer au RDA car elles pouvaient être chargées de mission qui ne convenaient pas aux hommes".

D'aucuns disent qu'il "aurait rallié quelques hésitants par une judicieuse distribution de fonds politiques soit une somme de 300.000frs entre les dirigeants et les agents de propagande locaux" (1).

Toujours est il que, dès son départ, les agitations commencent par l'application des consignes habituelles : interdiction de vendre sur le marché, aux familles des membres de l'EICI en particulier la famille de Sékou Sanogo. La situation est toutefois loin d'être tendue. Mais l'arrogance de S. Sanogo et surtout sa plainte déposée contre "Losseni Soumahoro et son adjoint L. Soumahoro pour diffamation, injures publiques, menaces de mort et d'incendie de domicile"(2) contribuent incontestablement à la surexcitation. Le 31 Janvier, des fonctionnaires africains et des anciens combattants, membres du parti de Sékou Sanogo sont hués et insultés, des logeurs sont contraints d'expulser certains de leurs locataires soupçonnés de sentiments anti-RDA. Des familles bétés installées depuis de longues années sont chassées du village de N'gokro à cause de leur attache avec Dignan Bailly.

---

(1) Idem.

(2) Ibidem.

Au marché, sous la conduite de la responsable de la sous-section féminine locale, Mme Mamba Bakayoko dite "Sissikourou la locomotive", "les épouses de S. Sanogo sont molestées, leurs vêtements déchirés, une somme de 650f disparaissait". Ailleurs, on convie la population "à venir assister à la déconfiture des progressistes".

L'intervention de la gendarmerie et l'arrestation de deux femmes dont "Sissikourou la locomotive" rétablissent l'ordre. Ce n'est qu'une trêve parce que les dirigeants de la sous-section **PDCI-RDA** n'entendent pas baisser les bras. Dans une déclaration intempestive, le fanatique militant propagandiste SAti Binaté souligne que "le bonheur du **RDA** résidait dans les bagarres, celles-ci devant entraîner des représailles qui hâteraient le départ du gouverneur Péchoux et qu'en conséquence la sous-section de Séguéla devait inciter à ces bagarres, que l'arrestation de Lassena Soumahoro aurait des conséquences à l'encontre de ceux l'ayant provoquée et opérée, enfin, que le **RDA** avait rompu avec la France, nation faible, qu'il suivrait partout le chef du Parti et qu'il s'alliait à la Russie" (1).

Le 2 février 1950, l'agitation connaît un renouveau d'ardeur avec "un millier de personnes dont de nombreuses femmes armées de bâtons, qui réussit à délivrer par la force les deux arrêtées tout en hurlant notamment :

---

(1) Ibid., Dossier 59.

"Nous avons vaincu les blancs"(1). Les manifestants chargés par les forces de l'ordre redoublent leurs attaques. Les habitations de deux membres de l'EICI, Memery Coulibaly et Gaoussou Bamba sont prises d'assaut.

Sékou Sonogo, auteur des incidents, se réfugie avec sa famille dans les bureaux du cercle. Les affrontements violents avec les tirailleurs font 3 victimes RDA :

Mmes

- Mandingoué Binaté, décédée d'une balle à la tête.
- Mabindou Touré, épouse d'un infirmier, trépassé des suites de graves blessures à la cuisse.
- M. Béma Bakayoko, décédé d'une balle au ventre.

3 blessés graves, quelques blessés légers et 16 arrestations dont celles de Lassana Soumahoro et Sati Binaté (2).

De "l'autre côté", on compte un blessé léger, le caporal-chef, Pamb Dabur qui est le meurtrier de Mme Mandingoué. 12 Concessions détruites (3).

#### L'affaire Sékou Baradji-Zoro Bitra

( Bouaflé, kouénoufla, Sétinfla, Sinfra )

Les graves évènements qui se déroulent dans cette partie de la colonie résultent des grèves notamment d'achats dans les maisons de commerce et de vente contre "tous ceux qui ne

(1) Le détachement anti-émeute constitué à cet effet comprend un effectif de 82 militaires soit 11 Européens dont 2 lieutenants et 71 gradés et tirailleurs africains. Il est équipé d'un scout-car, de 2 dodges, 2 Jeeps dont une blindée et de 4 camions GMC et d'armes automatiques variées.

(2) Anson, C2145/13.

(3) Idem.

seraient pas **RDA** ou sympathisants", et surtout des provocations délibérées d'un des plus grands prestataires de services de l'administration, Sékou Baradji.

Le 21 Janvier au début de la matinée, Sékou Baradji, d'origine Nigérienne, gros commerçant de la région Bouaflé-Sinfra, militant progressiste et fervent opposant RDA se rendant avec sa voiture de Sinfra à Bouaflé rencontre entre les villages de Kouénoufla et Guezanoufla son acheteur de produits le nommé Mamadou Baradji qui lui rend compte des mots d'ordre donnés aux planteurs africains de refuser de lui vendre leur récolte de café à bas prix, et d'attendre des consignes. Selon Yao Bi Komana, sympathisant progressiste, le secrétaire général de la sous-section **PDCI-RDA** de Bouaflé, Zoro Bi-Tra et son adjoint Goh Alphonse, traduisant en Gouro, "auraient recommandé aux femmes, plus courageuses que les hommes de prendre la tête des manifestations, de piler du piment pour le jeter aux yeux des adversaires" (1).

Toutefois, S. Baradji poursuit sa route sur Kouénoufla. Les militants, sur son passage, font des gestes hostiles. "S. Baradji, qui a de bonnes oreilles, entend, malgré le bruit du moteur, des injures à son adresse. Il s'arrête, descend de voiture avec ses 5 compagnons de route, et s'avance vers les responsables locaux. Il s'en suit une altercation. On échange des menaces". En vient-on aux mains ? Les versions sont contradictoires. Toujours est-il que le riche commerçant,

---

(1) Anson, C2145/13, AP, 1949 - 1950.

"remonté dans son véhicule, tire des coups de feu en direction de ses adversaires, avant de répartir". Personne n'est atteint. Il affirmera "avoir seulement voulu les intimider, s'estimant à la merci d'une agression" (1).

Quand la population de Bouaflé apprend que "l'associé des milieux d'affaires européens" a tiré sur le secrétaire de la sous-section, elle s'assemble autour de la boutique de Sékou Baradji et gronde. Le tam-tam de guerre retentit dans tous les villages. L'échauffement collectif fait son oeuvre. Des manifestants pénètrent dans la maison et commencent à la mettre à sac. Le commerçant s'en fuit par derrière, et se réfugie à la résidence de l'administrateur.

1200 personnes armées de machettes, bâtons et de javelots, le réclament devant la résidence. Sur l'ordre de l'administrateur, les forces de l'ordre aidées des Mossi de Bouaflé entreprennent de faire évacuer la place. Outre les gardes-cercles, qui sont des policiers indigènes on fait appel à une compagnie du Bataillon d'Action de Côte-d'Ivoire (B.A.C.I). Elle est commandée par le capitaine Tournier et le lieutenant africain Moussa. Ces deux officiers font méthodiquement refluer la foule en gardant leur sang-froid. Des projectiles de toutes sortes pleuvent sur la Troupe. Tournier et Moussa sont blessés tous les deux, mais à aucun moment ne feront usage de leurs armes (2).

---

(1) Chaffard (G), *Op. cit.*, p. 113.

(2) Moussa a une jambe cassée, les dents cassées, de très nombreuses contusions sur la figure et tout le corps. Le gouverneur lui demande de porter plainte contre le RDA. Le lieutenant, de cœur avec les manifestants, refuse. Il est muté en Indochine. Moussa est aujourd'hui commandant, attaché militaire de C.I à Washington.

— Les dirigeants du **RDA** leur rendront d'ailleurs hommage. Pourtant, une fusillade éclate. Quatre manifestants sont tués : Ba Biento, 19 ans, né à Blanikoua (Duékoué), manoeuvre à la Sproa; Ouané Bi Komblan, né à Ouadenoufla (canton de Zouénoula); Degré Kouadio, né à N'Gattassakassou (Bouaké), planteur à Bouaflé; Mamadou Soumahoro, planteur. Douze blessés :

- 1- Mamadou Bakayoko né à Séguéla;
- 2- Kouassi Bi Zoro né à Zangara (Zouénoula)
- 3- Chale Bi Komana
- 4- Kra Kra
- 5- N'Guessan Ahou
- 6- Konan Kanga
- 7- Voli Bi Tra, né à Maninigui (Zouénoufla)
- 8- Kouadio Aka, né à Ouagnanou (Tiébissou)
- 9- Kouadio Kouassi, né à Kolibro (Béoumi)
- 10- Kra Kouadio, né à N'gatakro
- 11- Alia Kouakou
- 12- Koffi Yao

60 arrestations et 25 Mandats d'amener. Des témoins africains affirmeront que ce sont des civils européens qui n'ont pu résister à l'envie de "faire un exemple".

Presque simultanément, de nombreuses opérations de provocation ou de chasse aux "sorcières **RDA**" des forces de police, ont lieu dans les villages de Kouénoufla, Sétinfla, Sinfra, da Bouzra sur la route de Daloa, et à Daloa, poussant selon un plan bien rodé d'inculpation ou d'arrestation, les manifestants à des actes de vandalisme ou à des heurts. C'est ainsi qu'à :

. Kouénoufla

Tout un quartier de village est démoli et pillé. La concession et l'usine du Progressiste ya-Bi-Laré sont complètement saccagées. Son campement et sa plantation sont incendiés.

Pour ces faits, "13 arrestations sont opérées sans compter l'instigateur Zoro-Bi-Tra et 8 mandats d'amener" (1).

. Sétinfla

Les cases de Kouassi-Bi-Youzan et de Zokou-Bi-Kami sont effondrées. Il en est de même pour celle du nommé Domo-Bi-Tibé.

Pour cette affaire, 15 arrestations et 13 mandats d'arrêt ou d'amener.

. Sinfra

Deux cases sont détruites et pillées. 5 victimes, 2 femmes torturées, 10 arrestations.

. Dabouzra (sur la route de Daloa)

Il y a une tentative d'incendie dans ce village, de la case du chef de canton, un anti-RDA. Une arrestation est opérée.

. Daloa

Dans ce chef lieu où est transféré Sékou Baradji les faits sont différents mais très significatifs de leur préméditation de la part de l'Administration et ses "chevaux de bataille".

---

(1 Idem.



En effet, dans un café de la place du marché, une altercation met aux prises Tagro Loué Louis, secrétaire local SFIO et Blé Druid Robert, secrétaire de la section locale **RDA**.

Chacun est accompagné de quelques camarades. Le motif de la dispute est banal. L'un n'aurait pas salué l'autre, paraît-il. Cette dispute amène sur les lieux plusieurs membres de chaque parti politique, des coups sont échangés dans une bagarre sur la voie publique.

Tagro Loué Louis parvient à prévenir le commandant de cercle qui envoie immédiatement des gardes, un brigadier et deux militaires pour arrêter Blé Druid Robert et ses compagnons. Ceux-ci ne trouvent sur les lieux qu'un blessé Tiébro Zokou, membre du **PDCI-RDA**. C'en est trop pour transformer une rixe en une action contre les dirigeants de la sous-section de Daloa. La situation se présente ainsi :

Sont en prison sous mandat de dépôt : 6 femmes inculpées de manifestations sur la voie publique;

- 2 femmes inculpées de rébellion pour coups sur agent de la force publique;

- Huit hommes dont Blé Druid Robert inculpés de coups et blessures volontaires n'ayant pas entraîné d'incapacité supérieure.

Sur intervention des représentants **RDA** de la région, le conseiller général Gauze et le sénateur B. Boda, ces chefs d'inculpation

accordent le bénéfice de la mise en liberté provisoire dans les trois jours à tous les prévenus sauf à Blé Druid R. et aux 2 femmes inculpées de rébellion. L'hostilité contre le RDA n'est pas pour autant désarmée. Dimbokro, l'une des places fortes du mouvement n'échappe pas aux turbulences tragiques.

e) L'affaire Samba Ambroise

(Dimbokro, 29 janvier 1950)

L'homme qui organise la vie politique économique et sociale dans la boucle du Cacao est le secrétaire général de la sous-section RDA de Dimbokoro, Samba Ambroise, "un fils de captif, de plus non baoulé, et installé au coeur d'une région baoulé, se trouvait déjà, en 1950, à la tête d'une fortune confortable" (1).

Une forte tête avec qui le colonat a un vieux compte à régler. N'est-ce pas lui déjà qui, en 1945, au moment de la grève des coupeurs de bois européens, est venu au secours du gouverneur Latrille en fournissant le bois de chauffe nécessaire au fonctionnement du chemin de fer et de la centrale électrique ?

Dans la nuit du 28 au 29 janvier 1950, dans un contexte de petites rivalités locales sur une toile de fond politisée à l'extrême, l'Administrateur de Dimbokro, M. Monteil et le Juge de paix se présentent au domicile de Samba Ambroise.

---

(1) "Dimbokro, haut-lieu du PDCI", Edition spéciale "fraternité Hebdo", 1975, p. 9, extrait cité par Baulin (J), Op. cit., p. 23.

Ils perquisitionnent, emportent ses dossiers, et mettent le secrétaire de la sous-section **PDCI-RDA** en état d'arrestation. C'est sa cinquième arrestation en deux ans. Cette fois-ci, il est inculpé "d'avoir interdit de vendre des marchandises sur le marché aux opposants au **RDA**"; et aussi d'avoir volé les marchandises qui se trouvent en sa possession" (1). L'Administrateur ordonne d'autre part, l'arrestation de plusieurs autres militants et collaborateurs. Comme un mécanisme inéluctable, la colère populaire se déclenche dans la journée du 29. Manifestations de quelque 4 à 5000 personnes, "maintien de l'ordre", échauffourées, fusillade à laquelle participent des "colons européens comme le juge de paix de Dimbokro et le chef de dépôt qui ont eu l'envie de casser du nègre". Le bilan est lourd: 13 morts (2). 50 blessés, tous Africains. Les morts sont jetés dans une fosse commune. Ce que confirme un garde de cercle : "le commandant de cercle m'a dit d'envoyer une corvée de prisonniers au cimetière et de faire creuser une fosse où, vu l'urgence, on pourrait enterrer toutes les victimes" (3). ... "Des gens étaient venus me dire que certains étaient catholiques, renchérit l'Administrateur, je suis allé chercher le prêtre et je les ai fait enterrer...." (4).

Pourtant, "là encore les dirigeants du **RDA** innocenteront l'armée et loueront le sang-froid d'un capitaine européen. Ils mettront nommément en cause des civils, colons et fonctionnaires. On peut penser aussi que quelques africains hostiles au **RDA** et bénéficiant d'un port d'armes, peut-être

(1) Rapport Damas, Annexe 11348, déposition de Montera, p. 206.

(2) Cf. annexe IX.

(3) Gérard (C), Op. cit., p. 169.

(4) Déclaration faite devant la Commission d'Enquête sur les Incidents de Côte d'Ivoire, 1949-1950.

même un ou deux tirailleurs d'origine extérieure, ayant outre-passé les consignes de leurs chefs, ont ouvert le feu à l'insu des autorités" (1).

#### Appréciation générale des faits

De Février 1949 à Février 1950, la Côte d'Ivoire a connu la période la plus dramatique de son histoire(2). Le bilan s'élève à 52 morts selon les statistiques officielles, tous Africains, membres ou sympathisants du **RDA** et environ 5000 arrestations. Il semble pourtant que ces incidents auraient pu être évités si la cause initiale qui doit les provoquer était appréciée dans son aspect propre et sa valeur juste. Beaucoup d'incidents s'expliquent en termes de rivalités ethniques. Ce qui enthousiasme les colons qui se frottent les mains et déclarent ouvertement : "Laisser-les donc s'entretuer". Ils informent "les cercles catholiques de gauche de Paris au sein desquels quelques rares personnalités comme Mme Claude Gérard commencèrent en 1950 à préconiser une nouvelle attitude à l'égard du **RDA**" (3). Il faut bien reconnaître que l'establishment colonial n'a pas su dégager cette cause d'un plan politique qui l'obsède, sans doute, et, ainsi il a répondu pleinement au désir du **RDA** qui est celui de faire arrêter certains de ses membres en vue, par une Autorité Administrative, qui n'agirait que contre lui en transformant volontairement, des faits minimes en faits graves. "Le **RDA** veut ses petits martyrs locaux " (4) écrit l'inspecteur des affaires administratives, M. Benilan. Car, à mesure que la

(1) Morgenthau, Op. cit., p. 242.

(2) Cf. annexe X.

(3) Morgenthau, Op. cit., p. 420.

(4) Anson, C 2145/17, 1950.

politique "Péchouxiste" prend de l'ampleur, le PDCI est considéré comme le seul pôle de légitimité tandis que l'opposition au parti devient synonyme de trahison.

Pour les dirigeants, l'enjeu est de disqualifier, vis-à-vis des masses populaires, les partis procoloniaux et de s'imposer comme le seul parti-martyr capable de défendre, sans concession ni compromission, leurs droits et leurs intérêts contre le colonialisme et d'assurer demain l'alternance du pouvoir. L'élimination de la scène politique des "valets du colonialisme" signifierait la reconnaissance politique de fait de la bourgeoisie terrienne. Ce qui n'altère en rien l'héroïsme des combats anticolonialistes considérés comme "de hauts faits de guerre". Et depuis, servant de références dans l'esprit des gens.

Les années suivantes seront encore une intense période de résistance et de protestation.

## 2) L'action de masse

Le 12 Novembre 1949, la chambre des mises en accusation rend, après plus de 10 mois de détention à la prison de Grand-Bassam, un arrêt renvoyant 37 inculpés devant la cour d'Assises de la Côte d'Ivoire qui doit siéger en Février prochain.

3 sont inculpés du chef de meurtre  
 17 de pillage en bande et à force ouverte  
 1 de coups et blessures volontaires  
 3 de port d'armes  
 8 de complicité de pillage et de violence  
 3 de complicité de pillage

7 personnes sont mises hors de cause.

Le 9 Décembre, les "8 soldats de l'émancipation", Ekra M., Jacob William, Lamad Camara, Dadié B., Vieyra Philippe, Mockey J. B., Sery Koré et Paraiso Albert adressent une lettre au Procureur Général à Dakar" (1). Considérant l'absence de fondement de l'accusation, l'aggravation du régime pénitentiaire et le refus de donner suite aux quatre demandes de mise en liberté provisoire dont la dernière déposée le 15 Octobre par leurs défenseurs (2) — alors que 5 de leurs adversaires politiques sont mis hors de cause ou libérés provisoirement — ils annoncent leur décision de commencer la grève de la faim à partir du 12 Décembre.

#### a) La grève de la faim des détenus

Cette grève de la faim des "8 victimes de l'innocence" qui se déroule sans incident n'est suivie que partiellement. L'Islam la condamnant, les détenus de religion musulmane ne peuvent activement participer. Les dirigeants du RDA "eux-mêmes ont reconnu son échec en donnant l'ordre d'y mettre un terme le 28 Décembre au matin" (3). Houphouët en donne les raisons : "...Si nos héroïques camarades injustement détenus (...) venaient à périr du fait de cette grève, note-il, Auriol, le Procureur de la République, Péchoux, pensent ces monstres, pouvoir trouver des médecins pour leur trouver des raisons pathologiques anciennes. Nos protestations seraient alors platoniques. Nous aurions

---

(1) Cf. annexe XI.

(2) Sept avocats dont deux communistes assurent la défense des accusés : Maîtres Villard, Douzon, Boissier-Palun, Clarac Stibbe, Montarasso Blanche, Vigouroux.

(3) Ansm C2145/5, 1949-50, Tél, N° 1088 du 29 Décembre 1949.

Koré, Vieyra, Ekra, Paraiso, très affaiblis seront hospitalisés.

seulement à enregistrer des victimes de plus sur la longue liste des martyrs de l'Afrique en lutte pour son émancipation sociale et humaine (...). Nous fumes donc amenés à demander à nos camarades de reprendre de la nourriture en prenant l'engagement de poursuivre la lutte c'est-à-dire des grèves jusqu'à la libération. Cet engagement doit être tenu : il le sera à condition que cette grève soit expliquée suffisamment à la masse de nos adhérents, à la masse du pays dont notre mouvement est la seule expression..." (1). Certaines mauvaises langues vont jusqu'à affirmer que "les prisonniers s'alimentaient la nuit en cachette avec des oranges ou croquant des morceaux de sucre"(2). Il est donc permis de se demander si la décision des détenus est purement fortuite ou annonciatrice d'une nouvelle flambée d'agitations ?

Dès que "l'on fut certain que l'affaire était bien engagée, la plus large diffusion lui fut donnée. Le 19 Décembre, "Reveil" et "l'humanité" déclenchaient conjointement une campagne de Presse. D'Arboussier et Houphouët inondaient la Métropole de télégrammes aux Présidents d'Assemblée, au président de la République, à Maurice Thorez.

"De violents discours marquent les deux réunions RDA des 21 et 22/12 au cours desquelles d'Arboussier fait preuve d'une extraordinaire violence" (3). En somme, la grève bénéficia d'une campagne de solidarité dans tout le territoire.

---

(1) Lettre à Gaby, Dimbokro, le 22-1-1950.

(2) *Id.*

(3) Anson, C2145/5, Aff. Pol., 1949.

## b) Les protestations

Les actions de protestations sont essentiellement menées par les femmes. Mme Ouezzin Conlibaly, organisatrice du Comité des femmes, déclare qu'"elles voulaient montrer qu'elles étaient capables de poursuivre la tâche de leurs compagnons arrêtés"(1).

"Plus que les hommes dont quelques-uns étaient prêts à tourner casaque, les femmes de Côte d'Ivoire donnèrent le spectacle le plus probant de leur maturité politique et de leur combativité "écrit avec juste raison M. Koffi Gadeau, alors secrétaire à l'organisation du **PDCI-RDA** (2).

### — La marche des femmes sur Bassam

Le 21 Décembre 1949, 500 femmes conduites par Mme Dénise se rassemblent devant le gouverneur dans le but de remettre une motion en faveur des détenus (3). Le 22 décembre, elles manifestent devant le tribunal de Bassam réclamant l'autorisation de communiquer avec les prisonniers. Cette manifestation est dispersée. Mais elle a un profond retentissement sur le territoire • Tandis que d'Arboussier déclare le 24 décembre, que "si nous n'obtenons pas la libération des 8 innocents détenus arbitrairement je le dis bien, la prison de Bassam sera prise d'assaut", plus de 4000 femmes marchent sur la prison de Bassam" avec l'intention d'y pénétrer de force"(4).

(1) Morgenthau, Op. cit., p. 185.

(2) Actes du 3e Congrès du PDCI-RDA, Op. cit.

(3) Cf. Annexe. XII.

(4) Anson, C2145/6, Op. cit.



Elles sont refoulées. L'Administrateur Bereta fait appel aux autos-pompes pour disperser les délégations féminines qui demandent à être reçues au Parquet. Et une centaine est renversée par le jet des lances à incendies. Le sénateur Marc Rucart raconte que les femmes "se couchèrent sur le trottoir, se désabillèrent et présentèrent leurs deux cents postérieurs aux gendarmes. Un arrosage à la lance d'incendie calma vite ce comportement hystérique" (1). Ce qui n'est pas l'avis du RDA qui parle de "la bataille des jets d'eau" par provocation. Toujours est-il que les "Amazones" ripostent en lançant des pierres, des bouteilles vides, et des injures colorées. Bereta est même frappé. "d'une motte de terre en plein corps", relate un rapport officiel. Il y a indéniablement, "coups et blessures à agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions" (2). Quelques femmes sont arrêtées. Parmi elles, une figure de proue : Mme Marie Galli. Houphouët, dans sa déclaration au colloque sur le RDA conteste la réussite de cette marche. Celle-ci "n'a pas, dit-il obéi aux mots d'ordre du Parti". Pourtant des dirigeants du PDCI-RDA sont résolus à exploiter au maximum la grève de la faim.

D'autres formes d'action plus comminatoires, "plus efficaces, plus spectaculaires sont envisagées pour obtenir des résultats concrets" (3). Dans des tracts diffusés, "il est demandé aux militants et sympathisants du RDA de protester

---

(1) Climat, 19 janvier 1950.

(2) Zolbert (A), Op.cit., p. 146.

(3) Diabaté (H), Op.cit., p. 33.

contre la tentative gouvernementale d'étouffer le RDA". D'Arboussier durcit le ton : "Chacun de nos actes interprétatif d'un appel à l'action des masses qui seule en définitive décide de toute lutte. Ce qu'exigent aujourd'hui nos morts, ce sont des actions positives. Nous ne pouvons plus tolérer résignation ni passivité. Assémez des coups de plus en plus vigoureux".

Ainsi, s'inspirant des principes définis par N'Krumah dans son libellé "What I mean by positive Action", la direction donne l'ordre d'une série de grèves (1).

#### — La grève des achats

En fait, c'est au cours d'une assemblée générale des secrétaires généraux du parti que Anne-Marie Raggi, responsable de la sous-section féminine de Grand Bassam, propose d'imiter les habitants de la Gold Coast en boycottant les produits importés. "Toutes les misères que l'on nous fait subir actuellement dit-elle, c'est à cause de l'argent que les colonialistes tirent de notre pays. C'est pour cela que l'on emprisonne nos maris, nos frères et nos enfants, c'est pour cela que l'on nous impose de façon exorbitante.

"Mais cet argent, poursuit-elle, provient en grande partie des dépenses que nos maris font pour les femmes. Si donc nous décidons de nous priver de tout ce qui est superflu et qui

---

(1) C2145/5/Rapport sur la grève générale, 1949-1950.

est si cher, c'est autant de bénéfiques qui échapperont à ces colonialistes. Nous avons là le moyen de les toucher sérieusement" (1).

La grève qui se déclenche le 15 décembre 1949 prend fin le 2 janvier 1950. Partout où elle "a été expliquée, où les mobiles politiques ont suffisamment été développés, nos mots d'ordre ont été suivis", remarque le Président du RDA. C'est le cas de Daloa, Yamoussokro, Toumodi, Bouaké, Katiola, Abidjan où la grève est totale. Là où les dirigeants locaux malgré "des promesses solennelles, poursuit-il, ont été muets comme des carpes, la masse dans l'ignorance absolue de la lutte en cours achète sans compter : Adzopé, Agboville, Aboisso, Divo, Lakota, Odienné, Gagnoa, Bougouamou, Abengourou, Tabou" (2).

Toutefois, les grandes sociétés de commerce accusent le coup. Houphouët fait état "d'une chute rapide des profits des importateurs européens, de l'ordre de 10% environ" (3).

Dans une circulaire envoyée à ses clients et correspondants, datée du 28 janvier 1950, le service général de la S.C.O.A ne cache pas son inquiétude :

"Depuis quelques semaines, nous assistons à une recrudescence de mouvements divers fomentés par des agitateurs aux ordres de l'étranger... et tendant à entraver l'essor économique de la Côte d'Ivoire, puis à créer à la longue un climat

---

(1) Rapport Damas, T. II, p. 506. La grève des achats a eu 1948, fait ses preuves à Accra (Gold Coast).

(2) Lettre à Gaby, Dimbokro, Le 22/1/1950.

(3) Rapport Damas, Annexe 11348, Op. cit., HB, p. 52.

insupportable pour la partie saine de la population de notre colonie... Dans l'ignorance totale des ordres qui seront lancés par les agitateurs, il nous est impossible de vous donner maintenant des directives objectives quant aux mesures à prendre pour la conservation des biens..." (1).

Cette grève est largement suivie et même renforcée par celle des cuisiniers, jardiniers, boys, employés par les "Patrons" européens. Parallèlement, on assiste à un boycottage des chemins de fer et des cuisines. On note aussi une absence totale de vendeurs les 28 et 29 Décembre sur le marché d'Abidjan. Ces dernières actions des militants donnent un cachet particulier au mouvement de protestation contre la "détention de sûreté" de ceux qu'on appellera plus tard les "héros de Grand-Bassam". Plus significative encore, la campagne émeut l'opinion internationale.

### c) La mobilisation de l'opinion internationale

#### — La Presse

De même que "Reveil" en AOF, "l'humanité" en France consacre le 19 Décembre 1949, une série d'articles aux "dramatiques événements d'Abidjan". On parle de "martyrs de Bassam et des héroïques amazones de Côte-d'Ivoire. Etat désespéré des détenus; brutalité de la police au cours des manifestations; arrestation d'une femme jetée en prison avec son bébé" (2). Le "Monde", le "Populaire" et "Combat" exposant les faits et les

(1) Société Commerciale de l'Ouest Africain, Idem., p. 202.

(2) L'humanité, des 19-22-23-24-26-29-30-31 Décembre 49; 3-4 et 7 janvier 1950.

conséquences des incidents sanglants de Côte d'Ivoire interpellent le monde entier (1).

— Interventions Parlementaires

Le 27 Décembre, on apprend que, sur l'initiative de M. Lisette, député RDA du Tchad, soutenu par des députés de divers partis, SFIO, MRP, Communistes, une proposition de résolution tendant à faire prendre toutes mesures utiles pour la mise en liberté provisoire des incarcérés de Bassam est déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, le Mouvement des Intellectuels Français pour la Défense de la paix adresse une lettre de protestation au Président de la République. Le 29 Décembre, une délégation de Parlementaires (2) demande à être reçue par le Président de la République pour protester contre la répression en Côte d'Ivoire. A la même date, par 120 voix contre 34, l'Assemblée de l'Union Française adopte une motion demandant que la justice soit rendue dans le plus bref délai possible et prend acte de la "déclaration du gouvernement selon laquelle les détenus d'Abidjan seront jugés à la prochaine session des Assises de Côte d'Ivoire". Un comité est créé par "la défense des libertés et de la justice, la défense des détenus politiques en Afrique Noire" dont les dirigeants sont en majorité des Communistes.

---

(1) Anson, C2145/3, BI, n° II, n° 190, CAB/LC/DK, 3 février 1950.

(2) Il s'agit de MM Lisette, Arthaud, d'Astier de la Vigerie, de Chamboua, SAïd, Mohamed Cheik, Yacine Diallo, Guissore, Denis, l'Abbe Gau, Boulet et Franceschi.

C'est la stupéfaction et l'indignation générales contre le Colonialisme.

— Les soutiens populaires

Des lettres, des motions et des télégrammes de sympathie et de protestations fusent de tous les horizons : Afrique, Asie, Europe...(1).

De Pékin, la Conférence des femmes des pays d'Asie "proteste auprès du gouvernement français qui maintient arbitrairement en prison depuis 11 mois les militants du Rassemblement Démocratique Africain à Bassam, Bouaké, Bobo et demande leur libération immédiate". Il en est de même pour l'Union des femmes Françaises dont la secrétaire nationale est Mme Claude Gérard (2).

Pour "le comité Lyonnais des intellectuels pour la défense de la Paix", il estime que "cette incarcération est une insulte aux peuples de l'Afrique et à la liberté à eux, garanties par la constitution.

"Elle ne peut s'expliquer que par leur résistance à une politique anti-colonialiste qui prépare à une guerre aussi ridicule que celle de l'Indochine" (3).

La ligue des droits de l'homme va plus loin en

---

(1) Cf. Annexe XIII.

(2) Cf. Annexe XIV.

(3) Anson, C997/6, Op. cit.

demandant une enquête sur les événements de la Côte d'Ivoire et des garanties de justice pour les accusés de G.B. Le comité central réunit le 20 février 1950 "estime que la vérité, condition lère de l'apaisement, ne pourra être établie impartialement qu'au moyen d'une enquête menée sur place par une délégation parlementaire;

"Considérant, d'autre part, que le procès intenté à des noirs, membres du RDA, à propos des incidents sanglants du 6 février 1949, procès qui doit s'ouvrir prochainement à Grand-Bassam risque, en ayivant les passions locales, de provoquer les troubles graves;

"Considérant que ces passions partisans créent en Côte d'Ivoire des conditions nuisibles à la sécurité de la justice;

"Considérant qu'à cet égard, la désignation de jurés dits assesseurs pour la plupart européens et quelques uns même adversaires déclarés des accusés n'offre pas les garanties indispensables;

"Le Comité Central demande au gouvernement de la République, usant de son droit, de saisir la cour de cassation en suspicion légitime, afin que l'affaire soit jugée en dehors du territoire de la Côte d'Ivoire" (1).

A propos de la commission d'Enquête, l'Assemblée

---

(1) Ansom, c997/5, Op. cit.

Nationale se saisit de l'affaire. Le 3 Mai 1950, elle désigne sous la présidence de M. Pierre July, député modéré d'Eure-et-Loire (P.R.L) (1) un certain nombre de parlementaires qui séjournent en C.I du 18 Juillet au 25 Août 1950.

La Commission recueille documents et témoignages. De retour en Métropole, elle se borne à annoncer brièvement la remise d'un rapport "avant la fin de la législature". Ce fameux rapport ne connaîtra jamais le jour. D'ailleurs 1/7 des membres de la Commission ne sont pas réélus.

Cette attitude de démission de ces parlementaires apporte implicitement une caution toute spéciale à Laurent Péchoux qui d'ores et déjà peut paraphraser son ministre de tutelle : "il n'y a plus de problème politique en Côte-d'Ivoire... Je pense dire que nous sommes au bout du tunnel.." (2).

---

(1) Parti Républicain de la Liberté, noyau d'où sortira plus tard le Centre National des Indépendants.

(2) A.S.M., C2145/9, AP, 1950-19 51.



## CHAPITRE II.

### LE PROCESSUS DE DEMANTELLEMENT DU PDCI - RDA

Des consignes sont données aux forces armées dans l'hypothèse du maintien de l'ordre. Le bataillon autonome de Côte-d'Ivoire, dont la portion principale est stationnée à Bouaké, a pour chef de corps un lieutenant-colonel qui a déjà fait parler de lui dans la "guerre psychologique". Il s'appelle Charles Lache-Roy (1). Le fer de lance de son bataillon est une unité de quelques trois à quatre cents soldats Alaouites (2). Employés naguère dans l'armée française du levant, ils demandent en 1946, au moment de l'évacuation, de continuer à servir la France jusqu'à l'expiration de leur contrat. On les affecte en Côte-d'Ivoire. Soldats loyaux à l'autorité qui les emploie, ils sont considérés par les Africains comme des mercenaires du colonialisme.

#### I. REPRESSIONS ADMINISTRATIVES ET SANCTIONS POLITIQUES

Les répressions les plus sauvages et les plus ignobles

---

(1) Chef du 5<sup>e</sup> bureau de l'Etat-major d'Alger, il est condamné à mort par contumace le 1<sup>er</sup> février 1961.

(2) Il faut ajouter que les Alaouites sont "les Kabyles de la Syrie", selon le Professeur Maurice Barres. Cf Rondot Pierre, les Alaouites, in L'Afrique et l'Asie, Avril 1984, p. 428.

qui s'abattent entre 1950 et 1953 sur les militants et sympathisants du RDA sont sans précédent dans son histoire. Celles-ci se trouvent encore accentuées par un certain nombre de sanctions politiques du gouvernement français pénalisant durement son évolution.

#### A. LES REPRESSIONS DE L'ADMINISTRATION

La volonté d'impressionner, voire de terroriser cadres, militants et gens du peuple paraît manifeste pour "maintenir l'ordre à tout prix" (1). Péchoux pratique la méthode "Coué". "Personne ne se trompe, écrit Réveil, sur le rôle de Péchoux. Dans les bureaux, c'est une atmosphère empoisonnée de contrainte, de défiance; à la poste, c'est une surveillance policière. Péchoux ne veut pas du RDA et pour donner le change, il fait croire partout que, c'est le RDA, parti majoritaire en Côte-d'Ivoire, qui empêche les autres minorités d'exprimer leurs opinions.

"Cependant, alors que toute autorisation de réunion publique est refusée au RDA, les Mare Rucart, les Djaument qui ne représentent absolument rien dans ce pays, bénéficient de la surveillance administrative et tiennent leurs réunions dans les édifices publics, sur la place des marchés..."(2). L'objectif premier est de casser la cohésion et le dynamisme du mouvement en dissociant le noyau "dur" du reste de la masse.

---

(1) Anson, C2145/ Dossier 4, AP, 1947-1950.

(2) Réveil, 27 février 1950, n° 405.

## 1) L'opération de marginalisation du RDA

Après l'avoir complètement déstabilisé, Péchoux entreprend, à défaut de l'anéantir à souhait, d'isoler le RDA de l'échiquier politique ivoirien. D'où la systématisation de la persécution qui rappelle à bien des égards, certaines pratiques "hitlériennes" contre les Juifs. "Depuis le rejet du budget, écrit Robert Léon, la situation est devenue grave, plus grave que jamais, les menaces, les provocations et les arrestations se multiplient de jour en jour. Aujourd'hui de nombreuses violations de domiciles ont été commises. Je n'ai jamais vu la population aussi embêtée. Elle préfère le régime Pétain à ce régime de terreur, elle préfère le régime de la pacification au régime actuel. Il n'ya plus de justice... Si on continue, on créera un état d'esprit de méfiance chez les Africains" (1). "La loi martiale était pratiquement appliquée", confirme Damet Kouassi (2).

Ainsi, des fonctionnaires et les chefs de canton suspects sont mis en demeure de quitter le RDA. Faute de quoi ils sont révoqués. De très nombreux intellectuels, hésitants au départ, désertent les rangs du mouvement. A ce propos, Philippe Yacé, alors secrétaire général du **PDCI-RDA** déclarera au IV<sup>e</sup> congrès du Parti : "Au premier rendez-vous entre Houphouët-Boigny et les Patriotes de la première heure, les fonctionnaires figuraient en nombre bien modeste ..." (3).

Auguste Dénise, ministre d'Etat depuis 1959, est sans équivoque : "Nos intellectuels d'alors qui avaient pris peur, avaient fui la lutte et passé le pont pour se ranger du côté de

(1) Anson, C2178/1, AP, 1947-1954. Correspondance de Robert Léon conseiller général au ministre, 8/12/1950.

(2) Témoignage du Dr Damet Kouassi, in Fondation Houphouët-Boigny, Op.cit., Octobre 1985, p. 2.

(3) F. Matin, 1er Octobre 1965.

de ceux-là même qui "justement nous opprimaient"(1). Quelques chefs coutumiers répondent positivement à l'appel de Péchoux. Ceux qui refusent sont frappés de sanctions. Au total, 300 chefs traditionnels ont perdu leur poste. Parmi eux, le chef des Attiés qui est remplacé d'office par un parvenu illégitime, Yapoha Okaief.

D'autres sont suspendus de leurs fonctions. C'est le cas du chef de canton de Toumodi, Yao Kpri, celui de Bouaké, Paul N'Guessan.

Quant aux chefs supérieurs, ils sont l'objet de séduction ou d'attention particulière. Le gouverneur Péchoux, "offrit au chef supérieur des Baoulés, Kouakou Anoublé, une voiture, des fusils à canons rayés pour ses dignitaires et encouragea la publication dans l'organe officieux du gouvernement, la Côte d'Ivoire, de la nouvelle de sa démission du RDA. K. Anoublé vient à la Tribune de plusieurs meetings du RDA, à Treichville et Adjamé pour populariser son démenti. Enquête faite, on apprend que la déclaration est signée "par procuration" par un commis d'administration"(2). Quant au vieux Gbon Coulibaly, Cent ans, chef traditionnel des Sénoufos, analphabète, on abuse de sa confiance. Le chef centenaire des Sénoufos "convoque Houphouët-Boigny à Korhogo, et devant la population assemblée, affirme que sa bonne foi a été surprise et qu'il reste l'ami du Président du RDA..."(3). A Bondoukou,

(1) Fraternité Matin, 15 Septembre 1966.

(2) Rapport Damas, Annexe 11348, Op. cit., Gadeau, p. 459.

(3) Chaffard (G), Op. cit., p. 110.

c'est le scandale, "On arracha de leurs sièges princiers de grands chefs traditionnels tels que Dua Kobena, Kouassi N'Gattia, Kobena Anghui, et on les jeta en prison après les avoir trainés en camion de village en village dans la région de leur commandement afin de les humilier pour faire plaisir à leur adversaire "Progressiste", le Prince Adingra". La raison est que, d'une part, ils refusent d'entériner l'investiture administrative donnée par Péchoux à Adingra pour s'asseoir sur le trône royal des Abrons, ce prétendant n'étant pas un héritier selon la coutume ; d'autre part, ces chefs sont des militants généreux dont les "bourses étaient largement ouvertes pour le parti".

On les enferme à Bassam et Adingra "qui confisqua leurs plantations familiales et leurs trésors put se livrer à toutes sortes de provocations et semer la terreur à volonté dans la région de Bondoukou avec la bénédiction de l'administration" (1).

En accord avec le gouverneur de Haute Volta, Mourages, Péchoux essaie de dresser contre le **RDA** les travailleurs Mossis, employés nombreux sur les plantations de Côte d'Ivoire.

Dans les villages, c'est la panique. Outre le refus ou le retrait des permis de ports d'armes, l'administration augmente arbitrairement les impôts des paysans qui soutiennent le **RDA**. Ainsi, le 14 Mars 1950, "Les anciens du village de Danané rassemblèrent 150.000frs pour venir en aide aux familles

---

(1) Ekra (M), Op. cit., p. 43.

des prisonniers **RDA**. L'Administrateur ordonna au trésorier El - Hadj Sori Soumahoro de rendre l'argent, puis augmenta les impôts des anciens" (1).

A un planteur, chargé par l'administration de l'entretien d'une route, on refuse de régler sa facture s'il ne renie pas son appartenance à l'organisation panafricaine. Pire, "l'administration n'hésite même pas, écrit Guillaneuf, à libérer les prisonniers de droit commun et les envoyer dans les villages connus pour leur attachement au **RDA** avec le droit d'y faire tout ce qu'ils veulent" (2).

Désormais, les Pélérins à destination de la Mecque doivent signer une lettre de démission du **RDA** avant leur départ. Le chef spirituel des musulmans de Tiémé (Odienné) "fut averti qu'il devait quitter le **RDA**, car Houphouët n'était pas musulman. Il repliqua, "Et vous!" (3).

La presse du **RDA** n'échappe pas aux foudres de Péchoux qui attaque le Démocrate en invoquant plus de 50 chefs d'accusation différents. Le procureur général de Montera va jusqu'à demander, sans scrupule, la levée d'immunité parlementaire de Gabriel d'Arboussier, Directeur de Publication du journal, pour des articles contenant des fausses nouvelles et des accusations (. . .) diffamatoires" et celle d'Houphouët à cause "des accusations portées en publics" (4).

Ces demandes n'ont pas de suite. La seule victime de

---

(1) O. Coulibaly, Lettre à un administrateur, 18 Mars 1950, Archives du RDA.

(2) Guillaneuf, Op. cit., p. 433.

(3) Le Démocrate, 21 Août 1950.

(4) Rapport Damas, annexe 8319 au PV. de la séance du 8 Novembre 1949.

l'opération est Doudou Gueye, Rédacteur en chef de Réveil, condamné en appel le 8 Mars 1950, à 3 mois de prison et 50.000F d'amende pour le 1er article sur les événements de Pallaka et le 17 Août 1950 à 2 mois de prison et 30.000F d'amende pour le même motif. Il est incarcéré le 23 Août 1950.

Au total , selon Guillaneuf, "on peut évaluer à plusieurs milliers le nombre des ivoiriens jetés en prison, parmi lesquels un certain nombre de femmes et d'enfants de 11 à 16 ans. Le nombre des décès dans les prisons ivoiriennes est à l'évidence anormalement élevé..." et "... les tortures semblent monnaie courante" (1).

Le journal des colons climats fait remarquer non sans un certain plaisir: "les Africains ont bien vu que les sorciers et le RDA mentaient quand ils disaient que les dents des français étaient cassées" (2). Il est vrai, le RDA se trouve en mauvaise posture. Mais face à l'inquiétude, à la peur des uns et à la débandade des autres, toute la masse encore plus combative leur demeure fidèle.

Dans son rapport à la réunion du comité de coordination en Octobre 1955 à Conakry, le Président du Mouvement nationaliste ne manquera pas de faire le diagnostic suivant : "Certes, la masse des paysans et ouvriers dans sa quasi-unanimité a magnifiquement résisté à la répression, mais partout, les cadres ont cédé, les chefs d'abord et ensuite les fonctionnaires,

---

(1) Guillaneuf (R), Op. cit., p. 543.

(2) Mare Rucart, climats, 1er Décembre 1949.

les employés de commerce, les petits traitants dont la vie quotidienne dépendait de l'administration et du colonat" (1).

C'est dans une telle atmosphère de suspicion permanente où chacun épie le voisin qu'interviennent deux coups d'éclat : le mandat contre Houphouët-Boigny et la mystérieuse disparition de Biaka Boda.

## 2) Le mandat d'arrêt contre Houphouët-Boigny

"Il semblait bien qu'on voulut en finir avec Houphouët-Boigny", écrit Siriex (2). Autrement dit, "Le berger frappé, le troupeau sera dispersé", fait-on remarquer dans la bible.

En effet, le 23 Janvier 1950, le Président du RDA se rend à Bouaflé pour mener une enquête sur les incidents. Il interroge divers témoins, et dans la soirée, convoque à sa résidence de passage, le secrétaire général de la sous-section PDCI-RDA, Zoro-Bi-TRA. Bientôt, des forces de police cernent la maison. Entrent le substitut du Procureur de la République et le juge d'instruction qui ordonnent une perquisition. Zoro Bi-Tra, "caché sous le lit du parlementaire"(3) est arrêté sans autre explication. Des lettres sont saisies .

En conséquence, un mandat d'arrêt est lancé par le Juge d'instruction contre Houphouët "pour flagrant délit de recel de malfaiteur". Houphouët regagne Yamoussokro, son village

(1) Rapport Moral d'Houphouët-Boigny, Conakry, Oct.55, Op. cit.

(2) Siriex (PH), Op. cit., p. 105.

(3) Anson, C2178/3, Op. cit.



natal. Dans la nuit du 25 au 26 Janvier, accompagné par le Commissaire, Lapiere et l'Inspecteur principal Allegret, le substitut Pautrat se présente au domicile du député pour l'arrêter " au nom de la loi" en dépit, de son immunité parlementaire (1). Il s'en suit une altercation qui attire près de 800 personnes qui entourent la maison. Protestant contre l'illégalité de la mesure, "il refuse de suivre les magistrats et déclare qu'il se fera plutôt tuer sur place que de se laisser arrêter". Prenant les habitants de Yamoussokro à témoin, il prévient : "Si vous voulez du scandale, vous en aurez" (2). Après trois sommations, magistrats et policiers se retirent, non sans avoir appréhendé et inculpé d'outrage à substitut un cinéaste français communiste, M. Vogel pour avoir dit : "Vous faites de la justice unilatérale" (3).

Dès cet instant, le député ivoirien comprend que quelque chose de grave se trame contre sa personne. Marc Rucart confie que "M. Houphouët (...) pendant de longues semaines demeurera enfermé dans sa demeure de Yamoussokro" (4). "Sa maison était entourée d'une foule considérable de militants venus des environs et aussi d'Abidjan où le télégraphe africain avait rempli son office comme il se doit", ajoute Siriex (5). Encore que le procureur, "couvert par le Ministre", menace "de raser Yamoussokro si Houphouët ne se présente pas à mon cabinet dans

---

(1) Baulin (J), Op. cit., p. 63.

(2) Anson, C2178/3.

(3) Idem.

(4) "Le monde" du 12 Août 1950.

(5) Siriex, Op. cit., p. 106.

les vingt-quatre heures..." (1). Pense t-il sérieusement "à prendre le maquis "? (2).

Ses conseillers tentent une dernière démarche. D'Arboussier télégraphie à ses amis Boissier-Palun et Guillabert, avocats fort influents du barreau de Dakar (3).

Tous deux, à l'appel de d'Arboussier, vont demander audience au Procureur général d'AOF, Hyacinthe de Montera. Ils lui démontrent le caractère juridiquement discutable du mandat d'arrêt lancé de Grand-Bassam, et surtout les conséquences graves qui découleraient de son application. Le Procureur général se rend à leur raison d'autant plus aisément qu'il s'étonne de n'avoir pas été normalement informé par le parquet de Côte-d'Ivoire. Sur ses injonctions, le mandat est annulé. Au parquet de Bassam, on assure, à la cantonnade, qu'on n'a jamais pensé sérieusement à faire arrêter Houphouët. Seule l'initiative intempestive d'un jeune substitut a créé le malentendu... Ce qui n'empêche pas Houphouët d'ironiser sur le sort de Péchoux: "Il croit m'atteindre, et par là même atteindre le RDA; peine perdue! L'injustice n'a jamais été l'instrument d'une bonne cause, elle finit toujours par desservir ceux qui la commettent". Quoi qu'il en soit le bon sens prévaut. Prenant certainement conscience des risques incalculables d'une telle maladresse, d'un tel scandale judiciaire l'appareil colonial préfère jeter du lest.

(1) Chaffard, *Op. cit.*, p. 115.

(2) *Idem.*

(3) Ce sont deux St Louisiens de vieille souche franco-africaine. Léon Boissier-Palun est surtout un avocat d'affaires, très introduit dans la société dakaroise. Mais il a gardé encore, en ce temps-là, assez de flamme pour défendre devant les tribunaux des inculpés politiques africains. André Guillabert est un aristocratique jeune homme, descendant d'un conseiller au parlement d'Aix venu chercher fortune au Sénégal au XVIII<sup>e</sup> siècle avec le chevalier de Boufflers.

"C'est peut-être, affirme Siriex, une autre guerre d'Indochine qui avait été évitée avec son extension au territoire voisin de la Guinée où le RDA était également puissant avec aussi vraisemblablement l'appui donné aux "rebelles" ivoiriens par les pays limitrophes du Libéria" (1).

A défaut d'avoir la "tête" d'Houphouët, "l'élimination physique de Biaka Boda, homme pourtant effacé (...) est utilisée précisément pour impressionner les dirigeants du RDA"(2).

### 3) L'énigme Biaka Boda

Le médecin Biaka Boda est né à Dayepa (Gagnoa) le 25 Février 1913. Membre du conseil de la République depuis les élections sénatoriales de Novembre 1948, militant exemplaire, il est choisi par Houphouët pour effectuer une mission qui lui sera fatale.

#### a) Les faits

Le 27 Janvier, alors que le Président du RDA est toujours menacé de mandat d'arrêt, le Sénateur Biaka B. est chargé d'aller à Bouaflé remettre au Procureur de la République, une lettre exposant les motifs qui interdisent à Houphouët de se rendre à sa convocation. De Bouaflé, où il fait une enquête personnelle sur les incidents, il regagne Yamoussokro pour une autre mission. Cette fois, à Abidjan où il doit porter un pli à d'Arboussier. Il quitte la ville assez tard dans la nuit mais au lieu de se diriger sur la capitale,

(1) Siriex, Op. cit., p. 108.

(2) Baulin (J), Op. cit., p. 64.

il décide de faire un crochet par Gagnoa où se trouve sa famille.

A quelques Kilomètres de Bouaflé, la voiture 437-RS-1 appartenant à Houphouët, tombe en panne. Biaka Boda "déclare vouloir continuer à pied, demandant au chauffeur Garango de le reprendre après Bouaflé, qu'il a l'intention d'éviter en prenant un chemin de traverse". Le chauffeur ne le revoit plus. Le conseiller de la République, ayant changé d'avis, gagne le village d'à côté où il rencontre un militant du **RDA**, Salif Soumahoro qui le conduit à sa demande, chez l'Almamy de Bouaflé, Ali Djaby pour y passer la nuit. Celui-ci "paraît inquiet d'avoir à héberger le sénateur, et prétendant qu'il n'a pas de chambre, confie son hôte à un voisin, Ibrahim Djarra" (1).

Le lendemain matin, la chambre du sénateur est vide et personne ne sait ce qu'il est devenu. C'est donc dans la nuit du 27 au 28 Janvier 1950 que peut être placée la tragique et mystérieuse disparition de l'intéressé (2).

C'est au mois d'Avril que les bulletins de sûreté de Côte d'Ivoire commencent à faire état de l'absence du militant **RDA**. L'Administration locale "prise par d'autres soucis ne se préoccupe pas immédiatement de faire rechercher le disparu". Fait caractéristique, la disparition n'est sanctionnée par aucune décision judiciaire constatant l'absence de B.B. ou identifiant avec sa personne, le cadavre découvert le 1er Juillet

---

(1) Anson, C2154, dossier 9, AP, 1950-1953.

(2) Cf. annexe XV.

1950 à proximité de Bouaflé (1).

Le RDA, de son côté, fait preuve d'un mutisme particulièrement troublant. Certes, il a mené plusieurs enquêtes successives qui ont conduit ses émissaires (2) jusqu'au Libéria d'où l'une des femmes de B. Boda est originaire. Mais "le secret est gardé sur les résultats de ces recherches; on évite de soulever la question" (3). En mentionnant son nom parmi les signataires du Manifeste des délégués de l'Afrique Noire au Congrès Mondial des Partisans de la Paix, "le RDA entend en partie camoufler l'éclipse" (4). On serait même tenté de se poser la question si la disparition énigmatique du sénateur ne serait pas le prix d'une conciliation.

Toujours est il qu'à défaut d'indices d'enquête convaincants, on se livre aux hypothèses les plus diverses et les plus surprenantes.

#### **b) La controverse**

Pour certains, il s'agirait d'un accident ou suicide, pour d'autres, d'un assassinat politique, pour quelques uns de fétichisme. Analysons cas par cas ces différentes pistes d'enquête.

---

(1) Selon le New York Times, "un petit paquet d'os soigneusement, rangé, des chemises, une épingle de cravate, une chevalière en or marqué d'un "B" gravé, des lambeaux de tissu, une lime pour ampoule injectable et des pièces de 10 FF" sont retrouvés à 300m de la route menant de Bouaflé à Zouénoula. L'expertise du crâne effectuée par les Docteurs Sannié, Professeur au Meseum d'histoire Naturelle; Vallois, Professeur au Meséum et Dechaume, professeur à la faculté de Médecine de Paris n'a pas donné de résultats positifs.

(2) Huberson, chef de la délégation.

(3) Ansom, C2154/12, Op. cit.

(4) Idem.

— Le suicide

l'un des rares témoins, M. Bema Traoré affirme "avoir vu, au cours d'une chasse vers le 15 Février, un cadavre pendu à une branche par sa chemise. La tête détachée, était alors au pied du corps. Sans avertir les autorités, il avait parlé de sa découverte à deux amis : Danda Koné et Mory Fofana" (1). Ce témoignage appelle néanmoins quelques observations :

a) Le cadavre est pendu à une branche située à 1,50 m du sol ce qui rend - considérant la taille de Biaka Boda : 1m 50 - la thèse du suicide difficile à admettre.

b) L'Almamy Djaby a essayé de cacher la visite que le Sénateur lui avait faite dans la nuit.

c) Une sorte de conspiration de silence a entouré la découverte du cadavre du 15 Février au 24 Juin, date de l'interrogatoire par le commandant de cercle de Daloa, de Daouda Koné et Bena Traoré", recherchés grâce aux indications de Sékou Baradji, le commerçant progressiste de Bouaflé-Sinfra".

d) Questionné par le commandant de cercle, l'Almamy Djaby" affirme et maintient que la toile de la chaise longue sur laquelle Biaka Boda avait passé la nuit, n'avait pas été lavée, depuis le 27 Janvier", ce qui apparaît faux, la toile étant, 5 mois après parfaitement propre (2).

e) A part le crâne, aucun des ossements importants - que les fauves n'auraient pu que difficilement faire disparaître - n'est retrouvé.

---

(1) Ibid.

(2) C2154/9, Op. cit.

f) Fausses déclarations du chauffeur de la voiture d'Houphouët le 28 Janvier.

Autant de points restés dans l'ombre et qui renforcent l'hypothèse "d'un règlement de compte personnel".

### — L'assassinat

Aussi bien au sein du **RDA** que dans les milieux colonialistes, on interprète de plus en plus la disparition du Conseiller de la République comme un meurtre. Pourtant, on ne saura jamais ceux qui ont commandité ce crime odieux.

#### . Point de vue du RDA

Les membres du comité Directeur du **RDA** sont convaincus que "le sénateur a succombé à un interrogatoire trop brutal des légionnaires Syriens" (1).

Pour O. Coulibaly qui a entrepris une enquête personnelle du 6 au 15 Juillet 1950, l'homicide ne fait aucun doute.

Il met l'accent sur l'attitude équivoque de l'Almamy Djaby qui, précise-t-il, "a démissionné du **RDA** après les incidents de Janvier" et dont le témoignage lui paraît "avoir été dicté par l'administration de même que celui du logeur Ibrahim Djarra".

Le député avance deux hypothèses :

"1- L'Almamy est allé prévenir, dans la nuit du 27 l'interprète de la subdivision, puis, tous deux se sont rendus

(1) Anson, C2154/13, AP, 1950-53.

auprès du chef de subdivision, M. Gauthereau, pour le mettre au courant. L'administrateur, accompagné de deux gardes, de l'Almamy et de l'interprète, est allé reconnaître le logement de Biaka Boda et dans la nuit, les alaouites ont enlevé le sénateur. Une femme bété, du nom de Marie (?) aurait aperçu le groupe emmenant B. Boda.

"2- M. Gauthereau, prévenu par l'interprète a chargé l'Almamy d'attirer B.B. à l'écart du village où l'administrateur et les soldats Syriens ont pu s'en emparer. L'Almamy a dit en substance : "Si je suis arrêté pour le meurtre, tous les habitants iront en prison" (1).

Par ailleurs, Houphouët précise le 22 Août 1950, dans un communiqué à la presse "qu'à aucun moment, une difficulté quelconque n'avait surgi entre M. Biaka Boda et le RDA et que, par conséquent, le RDA n'avait aucune raison de s'en prendre au disparu" (2).

Ce qui n'est pas l'opinion des milieux coloniaux.

• Point de vue des adversaires du RDA

Certains rivaux du mouvement africain commencent à émettre l'hypothèse que Biaka Boda "a subi quelques accidents où la main du RDA n'est peut-être pas absente". Le soin que prennent les dirigeants de minimiser le rôle de l'intéressé et de dissuader les gens de toute recherche leur apparaît éminemment suspect. Dans une interview à "la Côte d'Ivoire",

---

(1) Anson, C2154/14, AP, 1950-53.

(2) Idem.



Marc Rucart conteste la version des faits par le **RDA** et affirme que "le sénateur Biaka Boda n'a pas disparu de la case où l'avait mis l'almamy dans la nuit du 27 au 28. Il était dans sa voiture le 28, la constatation en ayant été faite par la gendarmerie de Sinfra" (1). Mettant, pour sa part, "l'assassinat au compte du **RDA**", il ajoute en substance que "ceux qui avaient intérêt à le faire disparaître furent ceux qui avaient peur d'un homme qui avait peur" (2). On suggère même en haut lieu que le sénateur "serait mangé par certains de ses électeurs cannibales" (3).

A l'analyse, les hypothèses de O. Coulibaly comme celles de Marc Rucart ne reposent sur rien de solide. Le suicide ne peut être prouvé et la thèse de l'assassinat non plus. D'ailleurs, une plainte déposée contre l'administrateur Gauthereau aboutit à un non-lieu.

Il est vrai que l'imagination africaine court après la petite ombre de Biaka Boda au Nigéria voire même Chicago mais il serait ridicule de croire, comme le dit Péchoux "à une retraite de l'intéressé avec l'accord du **RDA**". Parce que dans ce cas, il faudrait penser que les recherches entreprises par l'organisation panafricaine à l'origine, seraient destinées à donner le change, à détourner la curiosité de l'opinion. Il est d'autre part peu probable qu'un tel secret n'eut aucunement transpiré, compte tenu des nombreuses démissions intervenues

---

(1) La Côte d'Ivoire, 16 Août 1950.

(2) Interview à Paris Dekar, 20 Août 1954.

(3) Gunther (J), Inside Africa, Harper et Bros, NY, 1955, p. 872.

depuis lors au sein du parti et jusque dans l'entourage du comité directeur.

En l'état actuel des hypothèses, il est difficile d'avancer quelque chose de certain. On est à peu près sûr de la date et du lieu de la disparition. Chacun est convaincu, tout au moins, de la mort du sénateur, mais la preuve légale du décès paraît difficile à établir.

Y aurait-il dans cette affaire une histoire de fétiche? Prenant le cas exceptionnel de N'Zérékoré dont "son reste a été retrouvé dans un couvert fétichiste" on déduit que Biaka Boda aurait été sacrifié au même sort (1).

#### Incidences "Fétichistes"

Cette hypothèse paraît la plus plausible dans les milieux administratifs d'AOF. Elle est admise sans réserve par le bureau technique de liaison et de coordination de Dakar.

En effet, au moment des incidents de Bouaflé, "le bruit avait couru qu'Houphouët avait été tué, et Boda avait pu craindre le pire pour lui. Les responsabilités étant effectivement fort lourdes en ce qui concerne les troubles de la région de Daloa et Sinfra, si l'on se reporte à son calepin de notes d'une part et, d'autre part, aux renseignements fournis par les responsables RDA qui ont démissionné à la suite des

---

(1) Anson, C2154/9, Op. cit.

des événements, le sénateur s'est caché dans un couvert fétichiste .

a) "Pour faire croire à sa mort, on a simulé la pendaison et laissé crâne, ossement et objets personnels. Or, la pendaison n'est pas un moyen rituel d'exécution.

b) "Le crâne ne serait pas celui de B. Boda mais d'une de nombreuses victimes du fétiche, qui a conservé le maxillaire précieux.

c) "Il n'est pas impossible que suivant la coutume fétichiste, le chef féticheur Biakā Boda ait été "jugé" par le tribunal fétichiste sur "la gestion" au sein du RDA. Ce jugement est connu dans les rites :

- ou l'inculpé est reconnu innocent; mais susceptible de révéler le secret fétichiste (peur, dépression mentale, sentiments chrétiens) et on le fait disparaître;
- ou il est reconnu coupable et exécuté; mais alors, la mort est rituelle et aucune trace du crâne n'est retrouvée.

Dans la première hypothèse, le "suicide" résulterait d'une mise en scène.

d) "Mais alors, et les archives criminelles conservent le témoignage de ce fait, un féticheur rival, ou un charlatan de passage, vole, à son profit, le précieux maxillaire inférieur qui sert aussi en sorcellerie à confectionner un charme magique destiné à assurer le secret d'un complot. On lie fortement à cet ossement des statuettes représentant la personnalité du complice.

e) "Les devins du village, discrètement consultés sur le sort de Biaka Boda pourraient (à la condition d'être mis au courant des suggestions qui précèdent et qu'on leur donnerait

comme ayant été faites par un initié fétichiste) révéler les conditions de son existence actuelle (ou de sa mort)" (1).

Ce point de vue très critique ne doit pas ignorer que Biaka Boda "n'était pas un pratiquant fétichiste. Bien au contraire il était très orgueilleux de son évolution " (2). Après tout, "qui avait intérêt à se débarrasser de B.B., personnage falot, à qui personne ne prêtait attention sauf pour railler sa petite taille ou son manque total d'envergure"(3).

#### - Appréciation des faits

Le silence qu'observent les hautes instances dirigeantes de l'administration coloniale et du RDA est fort suspect de complicité réciproque dans cette morbide affaire.

Le sénateur serait-il une monnaie d'échange en compensation de la menace d'arrestation du leader du mouvement nationaliste? -La disparition intervient après une réunion des tenors à Yamoussokro et la remise d'une lettre d'Houphouët au procureur à Bouaflé-

Biaka B. doit remettre un message d'Houphouët à d'Arboussier alors que celui-ci vient de le quitter. Serait-il le prix d'un compromis ?

La conviction du Procureur de la République de

---

(1) Anson, C2154/14, Op. cit.

(2) Anson, C2154/9, Op. cit.

(3) Idem.

G. Bassam, le 29 Mai 1951 est que "le cadavre découvert en forêt près de Bouaflé, serait bien celui du sénateur". Elle rejoint celle de toutes les parties concernées. Pourtant, alors que la loi en donne obligation, les procédures de constatation ne sont pas encore établies. Le code civil, article 78 déclare que "l'acte de décès sera dressé par l'officier de l'état civil de la commune où le décès a eu lieu, sur la déclaration du défunt ou sur celle d'un parent possédant sur son état civil les renseignements les plus exacts et les plus complets qu'il sera possible" (1).

Or, entre le 27 Janvier et le mois d'Avril 1950, l'absence du conseiller de la république ne semble avoir nullement soulevé l'intérêt.

Le **RDA** a effectué à trois reprises des enquêtes aussi bien sur le territoire qu'à l'Etranger. Il a même conclu à une culpabilité "des adversaires politiques et à l'administration coloniale". Pourquoi ne communique t-il pas ses résultats ou rapports ?

On comprend difficilement l'attitude lunatique d'Houphouët qui, prêt à apporter la lumière sur le crime de B. Boda "au procès de la répression colonialiste", part le 22 Mars, la veille du procès, sans préavis, pour la France, et adresse un télégramme de fumée, à M<sup>e</sup> Willard -communiste et chef de file du collectif des avocats- dont le texte, selon G. d'Arboussier, "se passe de commentaires".

---

(1) Anson, C2154/14, Op. cit.

"Regrette, écrit M. Houphouët-Boigny, absence côtés vaillants camarades victimes colonialistes aux abois -STOP- Mauvais état santé m'a empêché exprimer vive voix solidarité avec sublimes défenseurs peuple opprimé d'Afrique...Sommes... entièrement d'accord sur but à atteindre émancipation Afrique... Union avec forces démocratiques métropolitaines groupées autour avant-garde grand Parti Communiste français, union avec forces démocratiques monde entier sous direction grand pays socialisme Union Soviétique guidé par chef génial le grand Staline en vue créer par lutte commune conditions réaliser avènement, ère liberté, paix, fraternité. Houphouët-Boigny" (1).

Fait significatif, c'est le sénateur Marc Rucart "qui a en haut lieu attiré l'attention des autorités coloniales sur l'absence prolongée de Biaka Boda" (2).

A la lumière de la stratégie du RDA, on serait tenté de se demander, pourquoi n'exploite-t-il pas "cet assassinat colonialiste" selon Franceschi, pour radicaliser sa lutte ?

Autant de questions dont les éléments de réponse pourraient probablement élucider les circonstances, restées jusqu'à ce jour, extrêmement mystérieuses de la disparition du protégé de Jean Baptiste Mockey.

---

(1) d'Arboussier (G), Le RDA est toujours anticolonialiste, Dakar-Paris, Mai-Juin 1952, p. 48.

(2) Anson, C2154/9, Op. cit.

**B. LES SANCTIONS POLITIQUES DU GOUVERNEMENT**  
**DE LA REPUBLIQUE**

"(...) Ce pays, écrivent les loyalistes ivoiriens serait sous le sang par la faute d'un Houphouët, d'un d'Arboussier, parlementaires parjures qui préfèrent l'organisation du désordre en Côte d'Ivoire à la défense de nos intérêts à Paris. Nous voulons faire confiance à la France mais nous vous prions instamment d'intervenir efficacement pour que ceux que nous avons élus ne puissent impunément nous tenir en deuil en se parant de l'immunité que nous leur avons conférée et pour que la parti **RDA** soit interdit comme Parti étranger parjure à sa doctrine première d'Union française, comme Parti de désordre, de pillage et de rébellion qui fait douter de la France en nous et dans le monde et entrave la libre évolution d'un pays qui aspire au travail dans la paix et dans l'Union" (1).

Sans pour autant être déterminant, ce cri d'alarme émeut les plus hautes instances de la République française (2) et déclenche de la part du gouvernement des mesures draconiennes à l'encontre de la plus puissante organisation politique africaine.

---

(1) Anson, C2233/5, AP, 1949-1950. Les signataires sont : Kacou Aoulou (secrétaire général du PPCI); Vané Doumouya (secrétaire général des Indépendants de la Côte d'Ivoire); Amara Camara (secrétaire adjoint des indépendants de Côte d'Ivoire); E. Djaument (Président du bloc démocratique Eburnéen); Dignan Bailly (secrétaire Fédéral adjoint de la SFIO en CI).

(2) La Lettre est adressée aux groupes socialistes et indépendants d'Outre-Mer, au Ministre de la France d'Outre-Mer, au Président de l'Assemblée Nationale, Président du Conseil des ministres, Président du conseil de la République, Président de l'Assemblée de l'Union.

## 1) Les interdictions

Le 16 Février 1950, sur rapports d'Abidjan, le conseil des ministres décide "de l'interdiction de toutes les réunions sur la voie publique, les manifestations sur le territoire et les réunions proprement dites" (1).

### a) Les réunions sur la voie publique

L'article 6 de la loi du 30 Juin 1881 pose le principe de l'interdiction des réunions sur la voie publique. Ce principe est confirmé par l'article premier du décret-loi du 23 Octobre 1935 portant réglementation des mesures relatives au renforcement du maintien de l'ordre public.

Dans l'hypothèse des réunions sur la voie publique, la décision du conseil des ministres n'ajoute rien à la situation de droit.

La loi du 30 Juin 1881 a été rendue applicable Outre-Mer par décret du 11 Avril 1946 et le décret-loi du 23 Octobre 1935 par décret du 19 Novembre 1947.

En Afrique comme en France, les réunions sur la voie publique sont donc interdites de plein droit. La décision du conseil des ministres peut-être considérée comme le simple rappel d'une règle de droit.

---

(1) Anson, C2145/4.



**b) Les manifestations sur le territoire**

Sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et d'une façon générale toutes manifestations sur la voie publique (article premier du décret du 23 Octobre 1935). Si l'autorité investie des pouvoirs de police estime que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public, elle l'interdit par un arrêté. Dans cette hypothèse, le gouvernement paraît parfaitement qualifié pour adresser des instructions aux autorités soumises à son pouvoir hiérarchique. Toutefois, il ne semble pas qu'une telle décision puisse avoir un caractère général et permanent. Il ne serait pas inutile de préciser que l'interdiction est valable par exemple pour deux ou trois mois.

**c) Les réunions proprement dites**

Aucune disposition de la loi du 30 Juin 1881 sur la liberté de réunion ne permet d'interdire les réunions publiques qui peuvent toujours avoir lieu sans autorisation préalable. Toutefois, le conseil d'Etat admet "que dans le cas exceptionnel de réunions publiques ou privées qui risqueraient de troubler très gravement l'ordre public et en l'absence des forces de police suffisantes, il appartient aux autorités compétentes d'interdire ces réunions" (1). Mais dans ce cas, il paraît tout à fait

---

(1) Arrêt Bucard, 23 Décembre 1935.

discutable de prendre en conseil des ministres une décision générale d'interdiction pour une immense région géographique. Le conseil d'Etat admettrait très difficilement la validité d'une telle décision, car il serait presque impossible de soutenir que toutes les réunions du **RDA** en Afrique sans aucune distinction risquent de troubler très gravement l'ordre public et que dans tous les cas, sans aucune distinction, les forces de police sont insuffisantes.

La décision du conseil des ministres, du moins telle qu'elle est présentée par la presse, n'est donc pas inattaquable sur le plan juridique. Mais les instructions qui sont effectivement adressées pour son application ne se prêtent pas aux mêmes critiques. Ces instructions sont ainsi conçues :

"Conseil des ministres interdit tous rassemblements.

"**RDA** -STOP-USEZ tous moyens de droit pour faire respecter cette interdiction -STOP- Sur ce point vous référer si nécessaire arrêt Bucard qui vous sont connu".

On peut faire des remarques suivantes :

1) L'interdiction ne concerne que les "rassemblements et non plus les réunions. Or nous avons vu que les rassemblements peuvent être interdits par application du décret-loi du 23 octobre 1935.

2) Elle renvoie aux "moyens de droit" pour faire respecter cette interdiction. Celle-ci prend donc plutôt l'allure d'une directive invitant les chefs de territoire à faire usage des dispositions du décret-loi.

3) Subsidiairement, elle renvoie en ce qui concerne les

réunions proprement dites à l'arrêt Bucard qui ne prévoit pas d'interdiction générale et précise les conditions qui doivent être réunies pour justifier les interdictions qui pourraient éventuellement être prises.

C'est pourquoi, l'avis du Haut-Commissaire selon lequel "seule une dissolution de ce parti pouvait mettre l'Afrique Noire française à l'abri de graves déconvenues futures" ne rencontre que scepticisme et réserves.

## 2) L'hypothèse de la dissolution du RDA

### a) Raisons favorables

#### - Efficacité de la dissolution

On ne peut espérer obtenir d'une action judiciaire, le retour du **RDA** à une activité légale. Couverts par l'immunité parlementaire, ses principaux dirigeants assureront toujours la continuité du parti et son retour "dépendra toujours de leur bonne volonté".

Les sanctions pénales ne frappent que l'esprit populaire. Car elles interviennent de longs mois après "les délits ou les troubles". Par ce fait "elles perdent leur caractère d'action défensive de la société pour revêtir aux yeux de la masse celui d'une oppression politique. Une mesure spectaculaire soudaine, massive en quelque sorte, qui, prise par le gouvernement, ne sera plus le fait d'un homme, mais de

la France tout entière, touchera la masse, découragera le militant de base, minera le prestige des dirigeants".

Enfin, "seule la dissolution pourra mettre fin à certaines pratiques auxquelles l'administration ne peut légalement s'opposer : collectes sous prétexte de cotisation ou de paiement de cartes d'adhésion" (1).

#### — Nécessité de la dissolution

Bien que le **RDA** subisse un échec certain en Côte-d'Ivoire, son influence y est encore grande. Elle se maintient telle qu'elle était dans les autres territoires et a même tendance, sinon à s'y étendre, du moins à s'y organiser en profondeur.

Aussi faut-il mentionner "le soutien du **RDA** aux partis, associations, confréries susceptibles d'être générateurs de troubles. Les récents incidents hamallistes ont prouvé la collusion du **RDA** et des marabouts influents de la secte".

Enfin, il faut noter que "l'influence du PCF dépend, pour sa plus grande partie, de l'aide que lui apporte le **RDA**, quelquefois même, malgré lui. L'action communiste ne peut s'étendre de façon sensible que sous le couvert d'un parti spécifiquement africain. La dissolution du **RDA** porterait un coup sensible à sa propagande" (2).

---

(1) Anson, C2145/4.

(2) Idem.

\* — Opportunité de la dissolution

Il serait nécessaire que "la dissolution apparaisse" comme la conséquence immédiate et directe des derniers troubles. Elle bénéficierait de la désapprobation actuelle de l'opinion et du fléchissement provisoire de la propagande du RDA" (1).

**b) Raisons contraires**

Les partis en Afrique sont fonction surtout des hommes qui les animent et il n'est pas niable que la popularité d'Houphouët a été la principale raison de l'extension rapide du RDA. Sa dissolution n'anihilera pas subitement l'influence de son leader et on peut même penser que cette mesure qualifiée de brimade renforcera la position morale du député de la Côte-d'Ivoire et ne l'empêchera pas d'exercer une activité politique, de distribuer les mots d'ordre et les consignes.

Bien entendu, la suppression des sections et des sous-sections et de toute l'organisation de la propagande sur laquelle il s'appuie contrariera son action. Mais les militants subsisteront et leur activité, pour être devenue souterraine, n'en sera peut-être pas moins efficace.

Cette action anti-RDA pourrait être considérée comme tendant à donner le monopole de l'AOF au parti qui actuellement, est seul en mesure de s'opposer à lui. Il faut par une politique

---

(1) Ibid.

habile amener le RDA "à se détacher du parti communiste français pour prendre un aspect démocratique conforme à l'idéal de l'ONU en inspirant confiance aux nations étrangères" (1).

La dissolution, au contraire, "substituerait à un parti connu et susceptible d'être manoeuvré, une foule de petits partis soit locaux, soit progressistes, soit à tendance nationaliste, qui ne tardent pas à se rendre compte qu'ils ne pourront rien espérer dans leur isolement, et chercheront un point d'appui. Ils ne le trouveront pas en Afrique, où malgré tout l'antagonisme de race et de caste subsiste toujours et se tourneront vers la métropole. Déjà, on a pu constater depuis un certain temps, un renversement de la tendance qui avait un moment prévalu outre-mer et qui poussait les Africains à constituer des groupements politiques libres de toute attache avec les partis métropolitains"(2).

La disparition du RDA, en leur enlevant toute crainte dans l'immédiat, accéléra, ce retournement d'opinion et poussera vers des liaisons avec les partis métropolitains. Or, il semble que seule "la SFIO -beaucoup plus que le parti communiste dont l'activité anti-gouvernementale "par principe" ne convient pas à la majorité des élites- offre aux hommes politiques africains, presque tous fonctionnaires, un programme et des moyens d'action qui conviennent à leur ambition et à leur conception de la vie politique. Son implantation très ancienne au Sénégal et au Soudan, l'extension qu'elle prend en

---

(1) Anson, C2145/5, AP, 1947-1950.

(2) Idem.

Côte-d'Ivoire, son organisation, ses moyens de propagande, en font le parti, tout désigné pour rassembler les groupements et cercles politiques épars et prendre en quelque sorte la succession du RDA" (1).

### c) Répercussions possibles

Sur le plan local, une mesure telle que la dissolution du Rassemblement ne manquera pas de soulever la réprobation des êtres politiques intéressés. Elle renforcerait l'opposition. L'Assemblée Nationale en désignant une commission d'enquête en Côte-d'Ivoire marque son désir de ne pas condamner le RDA sans l'avoir entendu et sans s'être rendu compte elle même de sa culpabilité.

Toute décision de dissolution pourrait être alors désapprouvée par la majorité ou aurait perdu toute efficacité.

Il paraît difficile également de justifier la dissolution d'un parti africain "alors qu'un parti métropolitain, son allié, son pourvoyeur de subsides et de mots d'ordre, son maître en somme, emploie, sans subir pour cela une sanction identique, des moyens et des méthodes dont les conséquences sont absolument les mêmes" (2).

L'opinion internationale enfin peut ne pas comprendre "la nécessité de cette mesure qui peut apparaître aux yeux de

---

(1) Idem.

(2) Ibid.

de la majorité des nations membres de l'ONU comme une preuve que la France, incapable de faire face à une opposition politique légale, supplée son impuissance par l'emploi des mesures de force" (1).

Sur ce dernier point, ce qui s'est passé au Nigéria avec l'Angleterre est un exemple flagrant dont doit s'inspirer la France.

Le gouverneur du Nigéria ayant décidé de dissoudre le parti du Dr Azikwé, le "Manchester Guardian" s'exprime le 18 Avril 1950 en ces termes : "Quelles que soient les raisons invoquées par le gouvernement nigérian pour justifier sa décision, la nouvelle provoque de profonds regrets....

" Le docteur Azikwé ... représente quelque chose de vigoureux et d'authentique pour ses compatriotes, surtout dans la région Ibo... Il aurait été excellent qu'il prenne une part active aux affaires publiques, même si ce n'était que comme critique... Le gouverneur décrivait comme "une très petite minorité... Ceux qui s'imaginent que ces progrès peuvent être obtenus au moyen de la violence". Il est regrettable que cette minorité ait été considérée assez formidable pour provoquer cette action draconienne; et tous ceux qui étudient ici la politique coloniale attendront d'être convaincus eux mêmes avant de pouvoir se reconcilier avec une décision aussi déplaisante". Certes, la dissolution est peu probable mais le

---

(1) Anson, C2145/7, AP, 1947-1950.



RDA n'est pas pour autant sorti des "griffes" meurtrières du pouvoir colonial.

L'objectif du gouvernement est et reste la liquidation totale du mouvement afin de pouvoir réaliser ce qu'écrit dans "France d'Outre-Mer" de décembre 1951, le général Piollet, Commandant de la zone stratégique du centre Afrique :

" L'Afrique sous deux réserves, l'une politique, l'autre technique, offre à l'Europe Occidentale la plus complète, la plus sûre et la plus efficace plate forme de déplacement et d'appui aérien. Il est évident que l'Afrique ne peut jouer ce rôle qu'à l'expresse condition d'être totalement liée à la politique -et au choix politique de l'occident"-

## II. UNE PARODIE DE JUSTICE

La tension monte à mesure que se rapproche la date prévue pour l'ouverture, à Grand-Bassam, du procès des inculpés de 1949. Alors que la majorité RDA est persuadée de l'innocence des accusés, la minorité hostile au mouvement adresse des menaces aux accusés et à leurs défenseurs.

C'est ainsi que trois parties civiles, MM Kacou Aoulou, Djaument, Bailly envoient au ministre de la France d'Outre-Mer, lors des événements du 6 février 1949 des télégrammes comportant la phrase suivante : "Sans la déférence à la loi française qui nous interdit de prendre en mains notre

propre cause, mais rassemblerions nos amis. Tout le pays serait sous le sang".

Malgré la clause de style, on comprend ce que signifie de pareilles menaces si l'on n'oublie pas les coups de feu tirés par Kacou Aoulou lors des incidents de Treichville, si l'on prend en considération la condamnation pour violence que vient d'encourir Djaument devant la justice de paix de Sassandra et enfin si l'on n'oublie pas les 17 morts et les centaines de blessés que le **RDA** a à déplorer depuis deux mois.

On notera que l'instruction ne paraît pas s'être déroulée avec toute l'impartialité nécessaire, "puisque toutes les demandes de mise en liberté provisoire formulées pour les accusés ont été rejetées, alors que les partisans de Djaument arrêtés en flagrant délit, les armes à la main, ont été libérés. De plus, en prison, les dirigeants du **RDA** sont l'objet de brimades continuelles". Peut-il en être autrement si selon la rumeur publique le juge d'instruction, Mr Masrevery aurait touché 165000 F (1).

Enfin, il importe de signaler les atteintes portées à la liberté de la défense. Une avocate Parisienne, Me Matarasso, "a déjà été agressée à deux reprises par des civils armés et, loin de la protéger, l'administrateur-maire de Dimbokro, lui a enjoint de quitter la localité".

---

(1) Anson, C2145/3, Aff. Pol., Op. cit.

Le procureur de la République de Grand-Bassam déclare refuser désormais toute communication de dossier à tout avocat métropolitain de la défense.

On voit à l'évidence que par des dispositions exceptionnelles, "tout a été mis en oeuvre pour qu'une certaine justice ne soit pas rendue" (1).

A ce propos, Me Blanche Matarasso écrit : "il n'existe en Côte-d'Ivoire, pour un territoire aussi vaste que la France, qu'un seul tribunal correctionnel, celui de Grand-Bassam. Ainsi, une foule d'Africains échappent à la compétence du tribunal correctionnel et sont jugés par la justice de paix. Si ce n'était tragique, ce serait parfois du guignol le plus échevelé. Plus précisément c'est -avec pour enjeu la liberté d'innocents- la réplique d'une célèbre comédie de Courteline. Un client sérieux..." (2).

#### A. LE PROCÈS DE GRAND-BASSAM

Le 2 Mars 1950, doivent comparaître devant la Cour d'Assises de Bassam, 37 accusés, dont 8 dirigeants du RDA, emprisonnés depuis plus d'un an à la suite des événements qui se sont déroulés le 6 Février 1949 à Abidjan-Treichville pour y être jugés.

---

(1) Anson, C2145, dossier 6, AP, Op. cit.

(2) Ce soir, du 23 Janvier 1951.

## 1) La composition du jury

La liste des notables, parmi lesquels sont choisis les assesseurs est adressée par le gouverneur du territoire. "La polyvalence des rôles, ironise Dadié, permet à un administrateur, d'être juge, et le juge d'être administrateur, tant il est vrai qu'un produit ne change pas de valeur lorsqu'on intervertit l'ordre des facteurs" (1).

Pour 1950, elle comporte 29 notables, "or parmi eux, on relève 23 européens et 6 Africains pour un pays qui comporte 2.300.000 Africains et seulement quelques milliers d'Européens. De plus, parmi les 6 Africains adversaires politiques, l'un d'entre eux étant partie civile".

Peut-on espérer que des débats, qui se dérouleraient dans de telles irrégularités flagrantes, pourraient aboutir à un verdict serein et que "ce verdict s'imposerait avec l'autorité nécessaire à une population extrêmement susceptible quant à l'observation de ses prérogatives politiques nouvellement octroyées" (2).

## 2) Le verdict de la Cour d'Assises de Bassam

Les plaidoiries prennent fin le 21 Mars. Et les Juges

---

(1) Dadié (B), Op. cit., p. 52.

(2) Idem.

doivent répondre à près de 400 questions. Le 22 Mars 1950, dans la soirée, le verdict est le suivant :

a) Acquittements

Au bénéfice du doute, la Cour acquitte : Kouamé Teké, John Engbedé et Kouassi Kouamé.

- du chef de pillage en bande : Bahi Georges, Mamadou Touré, Diaké Joseph, Diomandé, Djorosse, Koua Gaspard, Ibrahim Kéita, Abadié Adjé.

- du chef de coups et blessures : Sokory Robert

- du chef de complicité de pillage et violence : Sery Koré

- du chef de complicité de pillage :

b) Condamnations

La Cour condamne :

- pour chef de pillage en bande :

à 6 mois : Bah François ; à un an: Benoko Diady

à 2 ans : Assé Konan et Kouamé Emille ; à 3 ans: Kounouet Arkou

à 4 ans : Moussa soumahoro, Sékou Traoré

- pour chef de rebellion et port d'armes :

à 3 mois : Dalady Traoré; à 8 mois: Boby Nignan

- pour port d'armes :

à 3 mois : Dan Konaté, Bayeré Emile ; à 8 mois: Dahi Antoine

- pour complicité de pillage et violence (avec sursis) :

à 2 ans : Diakité Ballary ; à 3 ans: Bernard Dadié

à 5 ans : Vieyra Philippe

à 5 ans sans sursis : Jacob William, Paraiso Albert, Ekra Mathieu et Mockey Jean Baptiste

- pour complicité de pillage

à 2 ans avec sursis : Lama Camara

à 3 ans ferme : Djosso Kilandi

Au total, 21 condamnations pour crimes de pillages en bande et à force ouverte, de rébellion avec armes pour délit de rébellion simple, de coups et blessures volontaires, de vol, de port d'armes prohibées, et pour complicité de ces crimes de pillage et de délits de violence et de coups et blessures volontaires; 16 relaxés. Dès, le lendemain du verdict, les critiques fusent de partout.

### 3) Les réactions

Plus surprenant est le commentaire très modéré du truculent d'Arboussier.

#### a) L'opinion de Gabriel d'Arboussier

Le secrétaire général du **RDA** est paradoxalement très prudent plutôt satisfait. Il va jusqu'à rendre hommage "à l'esprit d'équité des magistrats qui ont jugé selon leur conscience" et il affirme par ailleurs que l'issue du procès de Bassam " constitue pour le **RDA** une propagande tellement efficace, qu'il est vain de rechercher actuellement, pour servir la cause du parti, toute nouvelle forme d'agitation".

Interrogé le 30 Mars sur l'épilogue du Procès, il émet les appréciations suivantes : "Le verdict constitue pour notre parti un succès peu contestable. Nous avons acquis, certes, la conviction que l'accusation avait été taillée en pièces tout au long des débats, mais nous redoutions, tout de même, que cédant à certaines pressions, les magistrats et les jurés ne condamnent à des peines de travaux forcés, la plupart des

accusés. Je me propose d'insister dans mon prochain article sur l'esprit d'équité des magistrats qui n'ont voulu juger que selon leur conscience".

Et d'Arboussier poursuit : "L'indépendance des magistrats n'est donc pas un mythe. Ce qu'ont osé amorcer les juges de Grand-Bassam, les magistrats de la cour de cassation le réaliseront pleinement en toute sérénité. Jamais affaire d'Assises ne fut basée sur autant d'irrégularités, nous allons très certainement vers la cassation du procès. Nous voudrions attirer l'attention de l'opinion sur ce fait : alors que l'administration, à tous les échelons, fait dans les divers territoires de l'AOF de la politique et rien que de la politique, les magistrats de l'ordre judiciaire se refusent à se faire les serviteurs de mauvaises causes, ils jugent équitablement, ils sont indépendants.

"Du procès de Bassam, des conditions dans lesquelles il a été monté, de son épilogue provisoire, le RDA va tirer un surcroît de prestige aussi bien en Côte-d'Ivoire et dans l'ensemble de l'AOF qu'en dehors de la fédération.

"Le désaveu définitif qu'infligeront très certainement les juges de la cour de cassation à ceux qui ont voulu nous chercher une mauvaise querelle, accentuera cet avantage que nous nous proposons d'exploiter dès à présent. C'est par de tels arguments que nous parviendrons plus efficacement que par toute autre forme de propagande à confondre nos adversaires" (1).

---

(1) Anson, C2145/8, AP, 1950-1953.

Ailleurs, plus particulièrement en métropole, c'est la consternation voire même la stupeur.

**b) La motion des combattants de la Paix et de la liberté au Ministre FOM**

Les Combattants de la Paix et de la Liberté de la Sarthe, "émus en apprenant le verdict rendu à Grand-Bassam, dans lequel des peines très lourdes sont infligées aux dirigeants du RDA" déclarent : "Considérant que tous les témoignages de l'accusation se sont effondrés et que plusieurs des témoins de celle-ci se sont contredits au cours de l'audience, qu'il a même fallu procéder à l'arrestation de l'un d'eux à la barre pour faire témoignage.

"Considérant que de nombreuses irrégularités de procédure ont été remarquées, qu'en particulier certaines pièces importantes ont disparu,

"Considérant que rien dans ces conditions ne pouvait être retenu par l'accusation contre les inculpés, parmi lesquels se trouve un ancien résistant de la région de Montpellier,

" Déclarant que les inculpés eussent dû bénéficier d'un verdict d'acquiescement, que leur condamnation se trouve non seulement entachée d'irrégularités, mais constitue un déni de justice,

"Ils vous demandent, Monsieur le Ministre, d'user de



votre influence pour qu'une révision de ce procès ait lieu dans les plus brefs délais.

"Les Combattants de la paix et de la Liberté de la Sartre ayant également appris que des poursuites allaient être intentés, à la suite d'une provocation et pour une raison bénigne, contre les avocats qui ont assuré la défense des inculpés de Grand-Bassam, s'élèvent vivement contre de tels procédés qui font que les privilèges de la défense ne sont plus garantis comme ils devraient l'être partout où flotte le drapeau de la France.

"Enfin, M. le Ministre, les Combattants de la paix et de la Liberté s'indignent qu'au cours de votre récent voyage en Côte d'Ivoire, vous ayez cru décorer vous même l'homme que toute la population désigne comme la provocateur des incidents du 6 Février 1949, cause du procès.

" Ce faisant, les combattants de la paix et de la liberté de la Sartre sont fidèles à leurs principes et à la charte votée à l'unanimité aux premières Assises de la Paix et de la liberté, qui demande aux combattants de la paix et de la liberté de dénoncer toute injustice" (1).

Plus concrète est l'action de 18 des 21 condamnés qui par une requête fondée sur la composition de la juridiction de jugement, sollicite le dessaisissement de la cour d'Assises de

---

(1) Idem.

la Côte d'Ivoire conformément à une jurisprudence bien établie. Selon eux, le procès ne saurait être autrement que celui "des colonialistes, de l'occupant, de l'administration notamment du Gouverneur" (1).

### c) Le recours en Suspicion légitime

Il est de principe, en effet, qu'il ya lieu à renvoi pour suspicion légitime toutes les fois qu'il existe des faits de nature à faire suspecter l'impartialité de la juridiction saisie.

C'est ainsi qu'il est jugé qu'il ya lieu de suspecter l'impartialité d'une juridiction "lorsqu'un grand nombre de familles du lieu où elle siège sont intéressées à l'affaire dont elle est saisie" (2), "lorsque les sollicitations pratiques envers les jurés d'un département tendent à enchaîner leur indépendance" (3).

Il est jugé de même qu'il ya lieu à renvoi "lorsque dans une affaire politique, les passions d'une localité sont surexitées et menacent de peser sur le jugement" (4).

Il ya encore lieu à renvoi pour suspicion légitime "lorsqu'il est constant que la masse des habitants de la contrée a manifesté pour le prévenu ou que la composition d'une

---

(1) Anson, C2145/8, Op. cit.

(2) Cassation, 30 Septembre 1834.

(3) Cass, 26 Mai, et 16 Septembre 1863, B. 184 et 474.

(4) Cass, 13 Avril 1853, Bul. 129 : Faustin, Helie et Depeige, Pratique Criminelle, T. 1, n°1102.

liste de jurés impartiaux sera impossible" ou "lorsqu'il est à craindre que les témoins soient exposés à certaines influences et que les intérêts locaux ne deviennent un obstacle à une impartiale Justice"(1).

Il y a plus : il est jugé par la cour de cassation que bien que la loyauté et l'indépendance des membres de la juridiction saisie ne puisse être contestée, il peut y avoir lieu de renvoyer une affaire à "une autre juridiction dont la décision s'imposera au respect de tous avec l'autorité absolue qui doit s'attacher à un arrêt de justice" (2).

La cour de cassation, le 29 Juin 1951, casse et annule pour ce qui les concerne, l'arrêt rendu le 12 Novembre 1949 par la chambre des Mises en accusation de la cour d'Appel de l'AOF, qui les renvoie devant la cour d'Assises, et par voie de conséquence, l'arrêt de la cour d'Assises de la Côte-d'Ivoire du 22 Mars 1950, ainsi que l'arrêt civile du 23 Mars, qui en a été la suite. Commentant la décision, le gouverneur Rey ironise: "c'est peut-être une politique que de donner un jour du sucre et le lendemain des coups de chicotte" (3). Les détenus doivent à nouveau comparaître devant la cour d'Assises de la Côte-d'Ivoire, le 7 Avril 1953.

En attendant, on passe aux autres "affaires de l'intérieur"

---

(1) Crim. 12 Avril 1809, D. Code d'instruction Criminelle, art. 542, n° 15 et 16.

(2) 16 Juillet 1924, S. 24. 1- 363.

(3) Anson, C2145/8, Op. cit.

## B. PROCES DES "INCIDENTS DE L'INTERIEUR"

### 1) Incidents du cercle de Daloa

56 accusés doivent comparaître, le 26 Novembre 1951, devant la cour d'Assises de la Côte-d'Ivoire (1), pour coups et blessures volontaires, pillages, complicité de pillage, incendies volontaires, viol, attentat à la pudeur et violences en réunion.

#### a) La composition de la Cour

Président : M. Detournel

Avocat général : M. Billaud

Assesseurs : MM Péan et Neveu, juges près le Tribunal  
de première instance de Grand-Bassam

Jurés : M. Le Flamand, conducteur en chef de Travaux  
Agricoles, chef du service du conditionnement  
M. Fonbonne, ingénieur des Travaux Publics à  
Abidjan

M. Niewa Imboua, agent spécial à Grand-Bassam

M. Akopovi, commerçant à Abidjan-Adjamé

Avocats de la défense : Mes Clarac et Giren, d'Abidjan.

Avocat de la partie civile : Me Josse d'Abidjan,  
éminence politique du RPF.

Il faut souligner que parmi les jurés, alors que figurent des membres influents des partis de l'ordre

---

(1) Cf. annexe XVI .

colonial, on note l'absence de tout partisan RDA. Aussi, on ne signale "la présence d'aucun journaliste à l'audience" (1). Comme on peut s'y attendre, la justice coloniale n'hésite pas à prononcer contre les détenus les peines les plus sévères.

### b) Le verdict

La cour prononce le lundi 24 Décembre 1951, à 16 heures 30.

#### Condamnations fermes

- a) Zorobi-Tra et Goh Alphonse : 5 ans de prison, 20.000 F d'amende
- b) Djetti Bi Lopoua : 3 ans de prison, 5000 francs d'amende
- c) Bia Tibi, Barti, Troubi Koffi, Goribi Benie : 4 ans de prison
- d) Deux condamnations: 3 ans de prison
- e) 10 condamnations : 2 ans de prison
- f) Deux condamnations : 10 mois de prison
- g) Deux condamnations : 15 mois de prison
- h) 1 condamnation : 1 an de prison

#### Condamnation avec sursis

- a) 2 condamnations : 3 ans de prison
- b) 6 condamnations : 2 ans de prison
- c) 1 condamnation : 20 mois de prison

---

(1) Ansom, C2145/10, Op. cit.

d) 9 condamnations : 18 mois de prison

e) 4 condamnations: 1 an de prison.

### - 9 acquittements

Jugements par défaut et sur dommages et intérêts seront rendus ultérieurement.

Quant au procès de Dimbokro, il tombe dans le ridicule.

## 2) Incidents de Dimbokro

Sur les conditions dans lesquelles est rendue, dans ce cercle, une justice expéditive et caricaturale, le témoignage de l'un des avocats du **RDA**, Me Blanche Matarasso mérite d'être connu.

"A Dimbokro, écrit-elle, un jour de l'automne dernier, le juge de paix en short, s'agite dans son tribunal. Fait exceptionnel, un avocat va plaider devant lui.

"Pour cette occasion unique, il veut un certain appareil. D'abord, installé à son fauteuil de "magistrat assis", il est juge et interroge le prisonnier, puis il se lève et pirouettant sur un coté de la salle, se transforme en "magistrat debout", c'est à dire en procureur. Il prononce alors un violent réquisitoire contre l'inculpé et demande le maximum, puis, se précipitant vers son siège, il y reprend place avec majesté, l'air serein et dégagé de toute

contingence, écoute la plaidoirie et prononce un jugement qui consiste à ordonner un supplément d'enquête. Etant aussi juge d'instruction, c'est lui qui procédera à l'enquête. L'avocat de Paris partira et le juge de paix rendra son jugement après enquête, cette fois sans la mise en scène vaudevillesque, mais avec le maximum de la peine. Le procureur a su convaincre le juge!" (1).

Samba Ambroise et ses camarades sont condamnés, au terme du procès, à des peines très sévères. Partout, sur l'ensemble du territoire, les scénarios judiciaires sont les mêmes. Au total, "134 années de prison, 25 de réclusion, 33 de travaux forcés" plus la saisie du film sur le congrès du RDA à Abidjan en 1948.

La reconnaissance du gouvernement français envers le "bourreau" du RDA provoque la colère de son Leader :

"Ce que nous n'arrivons pas à comprendre, ce qui dépasse notre entendement, réalise difficilement Houphouët, c'est qu'au moment où l'on dit que justice sera faite, alors qu'une commission d'enquête est désignée, M. le Ministre des T.O.M. commence par récompenser celui que nous sommes en droit de considérer comme le grand responsable de tous les crimes qui ont été perpétrés dans notre territoire, M. le gouverneur Péchoux en le nommant gouverneur de deuxième classe. A telle enseigne que nous nous demandions même quel est le sens de

---

(1) Me Matarasso, in Ce soir, Op. cit.

notre voyage en Côte-d'Ivoire puisque d'ores et déjà M. Péchoux est récompensé pour avoir rendu un grand service à l'Union Française en faisant arrêter massivement des gens qui n'offraient que leur poitrine devant des militaires ou des hommes qui, à l'abri de ces militaires, les fusillaient avec impunité" (1).

Mais, pour Laurent Péchoux, c'est à l'évidence la fin d'une double mission de sauvegarde de la présence française en Côte-d'Ivoire et de désarticulation du grand mouvement anticolonialiste africain qui, pour sortir de son "agonie" doit désormais procéder à une révision déchirante de ses méthodes, sa tactique, son orientation politique en un mot sa stratégie dite "radicale" ou "révolutionnaire".

---

(1) Rapport Damas, T. 1, pp. 72-73.



CHAPITRE IIILA RECHERCHE D'UN NOUVEL EQUILIBRE  
POLITIQUE

A l'heure du bilan global, la situation sociale et économique du pays est très désastreuse voire même catastrophique. On parle même de récession économique.

Les administrateurs et les colons comprennent peu à peu qu'ils perdent le contrôle de la situation et que les zones rurales sont proches de l'anarchie. Les planteurs désirent la reprise normale des activités agricoles : "Nous avons tous besoin du calme maintenant. Les plantations qui produisaient 6000T de café n'en produisaient plus que 2000 et risquent de ne plus rien produire l'an prochain", déclare leur porte-parole Filidori, au conseil général (1).

A en croire Péchoux qui parle avec orgueil de "sa magnifique réussite" ou Béchard qui, en toute simplicité, se fait appeler le "bâtisseur" par ses courtisans, "il est difficile de lancer dans le rythme de la vie moderne pour un mieux-être accéléré des races attardées par des siècles

---

(1) Rapport Damas, Annexe 11348, Op. cit., p. 167.

d'isolement technique". Selon eux, "le RDA ne veut pas du progrès", l'accusant de "brûler les écoles" (1).

Le rapport que la banque de l'Afrique Occidentale (BAO) vient de publier sur l'activité économique de 1949 doit ramener ces deux hommes à un peu plus de modestie. Ce rapport nous apprend notamment que la "production globale n'a guère été supérieure à celle de 1939, que les productions de café, de cacao et d'arachide liées entièrement au marché métropolitain ou aux marchés étrangers demeurent soumises au risque de variations brusques propres aux produits bruts" et nous lisons plus loin que "les principales productions minières qui existaient avant-guerre traversent une période difficile (...)" (2).

Malgré leur désir de célébrer l'oeuvre de la France, justification de sa présence en Afrique, les journaux les plus favorables à une présence française sont contraints de reconnaître que le territoire ne se développe pas comme il serait souhaitable.

"Le bulletin de la Côte d'Ivoire" déplore à plusieurs reprises "la grande misère des PTT." Le mauvais état des routes, le fonctionnement défectueux de la centrale thermique d'Abidjan, les carences du service des eaux sont des thèmes constants de critique.

---

(1) France-Afrique, Abidjan, 12 Mars 1950.

(2) Le Démocrate, 30 Décembre 1950.

Pour le "progrès colonial", "le marasme économique règne en Côte d'Ivoire", ce qui provoque "la grande misère des coupeurs de bois" dont beaucoup, selon lui, "meurent dans le dénouement le plus complet après une vie de labeur incessant et dur" (1).

Afrique Nouvelle se soucie davantage du sort "des prolétaires" et déplore "la cherté de la vie à Abidjan dont ils sont les principales victimes" (2).

Si avec certes des nuances importantes, tous les journaux sont à peu près d'accord pour regretter que "les progrès économiques du territoire" ne soient pas à la mesure de "ses magnifiques possibilités", les causes de cette apathie sont diversement appréciées. Pour la presse du RDA, répliquant au tandem Péchoux-Bécharde, "c'est la politique de répression menée par l'administration française qui explique les difficultés économiques. Le gouverneur Péchoux en retirant leurs fusils aux membres du RDA, empêche ces derniers de protéger leur plantation contre les animaux sauvages" (3). Elle va plus loin pour souligner la perversité du "Péchouxisme". "Cette politique de répression, poursuit-elle, qui ne le cède en rien à celle que les nazis ont menée en France pendant les dures années d'occupation se solde en dehors des tueries, des assassinats impunis, de révocations, des destitutions abusives par la ruine quasi totale de l'économie de notre riche territoire et par la

---

(1) Novembre 1952.

(2) 21 Mars 1948.

(3) Le Démocrate, 16-17 Juin 1957.

misère accrue de ses populations laborieuses.

" Nous disons que la répression qui pèse sur la Côte d'Ivoire ne vise pas seulement à la destruction du RDA, mais s'assigne aussi pour objectif principal l'aliénation complète de notre économie et la misère noire de notre peuple qu'elle veut réduire à la mendicité pour en faire des manoeuvres forcés à bon marché sur les plantations des colons"(1).

Déjà, dans les premiers mois de 1949, au début de la chasse aux militants du PDCI et aux dirigeants du SAA, après les incidents de treichville, les grosses maisons de commerce avaient essayé d'acheter café et cacao à très bas prix. Péchoux laisse faire. De toute évidence, il cherche à administrer ainsi la preuve de l'incapacité du PDCI-RDA à défendre efficacement les intérêts des planteurs. Léon Robert ajoute que la méthode forte aurait coûté "près de 15 millions de francs CFA pour amener des troupes de Dakar et pour les seuls Alaouites. Il fallut, affirme t-il, construire un pont sur une route qui n'avait aucun intérêt commercial et qui coûta entre 15 et 20 millions de francs CFA" (2).

De toutes façons, des possibilités existent pour sortir le territoire de la léthargie dans laquelle il est plongé pourvu que toutes les parties intéressées se décident à créer les conditions d'un réel changement politique.

---

(1) Idem.

(2) Rapport Damas, Annexe 11348, Op.cit., p. 85.

## I. PERIODE D'INCERTITUDES POLITIQUES ET DIFFICULTES

### DANS LA RECHERCHE D'UNE VOIE DU SALUT

Déjà, on débat au sein du RDA de la nouvelle politique à adopter. Les conseillers communistes préconisent l'action directe c'est à dire la radicalisation outrancière de la lutte anticolonialiste. Parmi les dirigeants africains, "une minorité penche pour la riposte en d'autres termes la poursuite du combat idéologique avec le risque de renier les principes fondamentaux de sa création (RDA), tandis qu' une majorité, soulignant les nombreuses défections, opte pour le repli tactique autrement dit, tenter de sauver le mouvement avec tous les espoirs qu'il incarne en réexaminant dans son entier le problème de l'orientation, en fonction non plus d'une doctrine idéologique, mais selon les conditions de dépendance et les circonstances nées de la dépendance"(1).

Deux camps se dessinent : d'un côté, les "durs" avec pour chef de file, "le secrétaire général et le théoricien de l'anticolonialisme, Gabriel d'Arboussier"; de l'autre, les "modérés" avec à leur tête, "le Président et le réaliste Félix Houphouët-Boigny" (2).

#### A. LE DIFFEREND D'ARBOUSSIER-HOUPHOUËT

La déliquescence du RDA met à la surface, les

---

(1) Sené (Moustapha), "Le désapparement du RDA d'avec le PCF", Colloque, Op. cit., p. 9.

(2) Idem.

divergences idéologiques qui le déchirent depuis sa naissance.

Un pénible et lancinant conflit "aussi mesquin qu'indéracinable" naît ainsi entre les convictions de deux "titans" du mouvement, deux figures de proue de l'Afrique, différents de par leur origine sociale, leur éducation et leur conception philosophique mais unis pour une même cause : l'émancipation du continent du Joug colonial.

"Personne, écrit D. Gueye, ne dira, avec la force qui convient, la grandeur de ce malentendu inopportun ... Ce que l'on voulait donc ramener à une crise étroite de croissance, était en réalité, l'amorce d'une crise générale de notre civilisation... qui allait se développer rapidement et conduire aux révisions déchirantes de la "destalinisation" (1).

### 1) La tendance d'Arboussiésiste

Gabriel d'Arboussier est un Métis "eurafricain". Son père, gentilhomme de vieille couche gascone, a été gouverneur du Soudan. "Sa mère, dit-on, issue d'une illustre lignée africaine, descend d'El Hadj Omar l'adversaire de Faidherbe" (2). Ce que conteste vivement Houphouët qui précise : "...A l'heure actuelle, en Afrique où un griot quel qu'il soit peut difficilement prendre femme dans les castes supérieures, d'Arboussier, de mère Djavando (une sous-caste de griots) ne peut être accepté comme guide, surtout au Soudan dont il est originaire... "Méfie-toi du crâne du Djavando",

(1) Gueye (D), Op. cit., pp. 117-118.

(2) Ki-Zerbo (J), Histoire de l'Afrique, Hatier, Paris 1972, p. 506.

recommande l'adage soudanais...D'Arboussier est mulâtre (et métis du Soudan). Seconde raison qui doit lui conseiller une certaine discrétion s'il veut vraiment servir le pays" (1). Gabriel a connu une enfance et une adolescence vagabondes au gré des affectations paternelles. Il a vécu aux Antilles et en Nouvelle Calédonie (2).

Au Quartier Latin, à l'époque du Front populaire, il fréquente les cercles de jeunes intellectuels de Gauche, notamment ceux qui se réclamaient du courant Démocrate-Chrétien, comme Madaule, une connaissance de Senghor alors socialiste. Elève de l'Ecole coloniale, au temps où Robert Delavignette en était le Directeur, il y a manifesté des opinions avancées. Administrateur en Haute-Volta puis en AEF, il s'est fait élire en 1945 député du Moyen-Congo à la première Assemblée constituante. Il soutient à l'époque, des thèses très proches du communisme et quitte l'Administration pour se consacrer à la politique africaine. Rentré au RDA dès sa création, l'ancien chef du bureau politique de l'Administration coloniale de Côte-d'Ivoire, occupe des postes de responsabilités de premier plan au sein du comité de coordination : Vice-Président puis secrétaire général.

Anticolonialiste primaire, admirateur de Staline et de

---

(1) Houphouët-Boigny, Lettre ouverte, Juillet 1952.

(2) Le Monde précise l'ascendance maternelle de d'Arboussier dans les termes suivants : ".Sa mère, Aminata Ali Koita, était apparentée à la famille du conquérant toucouleur El Hadj Omar, dont le descendant El Hadj Saidou Nourou Tall est un des chefs musulmans les plus écoutés d'Afrique Occidentale".

Maurice Thorez, Gabriel d'Arboussier incarne l'aile gauche du mouvement qui préconise la continuité de la lutte contre "les forces de la réaction dirigée par le RPF, le mouvement "socialiste" et "le camp capitaliste et impérialiste" (1).

Pour le secrétaire général qui lie "les mesures de répression frappant notre mouvement à la politique réactionnaire et colonialiste du gouvernement mais non pas à notre apparentement aux groupes parlementaires progressistes et communistes" il faut rester "ferme sur nos principes et en particulier sur celui de l'alliance librement décidée avec les forces démocratiques du monde entier et en particulier avec celles du peuple français". En d'autres termes, "il nous paraît, précise-t-il, que dans la situation actuelle, doit-être réalisée une alliance plus étroite entre le RDA et le PCF, alliance qui dépasse et domine le simple apparentement parlementaire existant depuis la constitution du RDA"(2). Ses positions manichéennes et tranchées, ses engagements en faveur du PCF et du communisme international mettant toujours le RDA devant le fait accompli, lui valent la méfiance de ses amis politiques. Dans la polémique idéologique qui les oppose, Houphouët écrit à son sujet : "Que voulait Gabriel ? Se servir du RDA à des fins strictement personnelles comme il s'est toujours servi de tout et de tous, comme il s'est servi de moi. Mais notre bourgeois raffiné, amoureux du luxe et de l'opulence qui se veut prolétaire, n'a pas su jouer jusqu'au bout. Il ne manque pas d'habileté mais il a oublié que la meilleure habileté c'est de

---

(1) Rapport Politique, in Le RDA dans la lutte anti-colonialiste .

(2) "Le RDA est toujours anticolonialiste", Op. cit., p. 34.



ne pas en avoir du tout.

"Ses objectifs, poursuit-il, apparaissent clairement :

"1° Torpiller la politique que de la majorité des élus et les sections territoriales du RDA ont, dans l'intérêt exclusif du mouvement et de l'Afrique, accepté de pratiquer dans des conditions difficiles.

"2° Se concilier les bonnes grâces des communistes (après avoir renié ceux-ci dans les conversations privées qu'il a multipliées avec les hautes personnalités administratives au cours des derniers mois), en se présentant comme une force agissante en Afrique comme le champion (sur le papier) de la lutte anticolonialiste" (1).

Alors que le secrétaire général se prononce pour le maintien des liens privilégiés avec le PCF, la responsabilité politique qui "s'imposait de plus en plus amène le Président du RDA "à reposer sur des bases réelles tous les problèmes de la lutte en fonction des centaines de milliers de militants"(2). Il comprend que l'idéologie abstraite risque d'entraîner le mouvement dans une impasse et que "les ambitieux de premier rang qui, de la rive où les fixent les jours ordinaires ne rêvent qu'à la honte de l'histoire" (3).

## 2) La tendance Houphouétiste

Né en 1905 à Yamoussokro, médecin Africain, chef de

---

(1) *Idem*, p. 27.

(2) *Sené (M)*, Op.cit., p. 2.

(3) *De Gaulle (CH)*, Le fil de l'Épée, p. 202.

canton, gros propriétaire de plantations industrielles (café et cacao notamment), député à l'Assemblée nationale, Président du SAA, puis du **RDA**, Félix Houphouët-Boigny est incontestablement le porte-parole de la bourgeoisie terrienne.

L'ampleur de la répression, par son étendue et sa puissance, la ruine des planteurs africains, dans l'impossibilité de payer leurs ouvriers agricoles désespèrent le leader du **RDA**. Aussi, "intimidé par l'agressivité de ses adversaires, écrit Baulin, il en vient à se convaincre de l'impossibilité de réussir, un jour, à limiter l'emprise de ces grandes firmes qui se partagent l'Afrique : S.C.O.A, C.F.A.O . Il ne pense pas pouvoir les amener à abandonner une bonne partie de leurs privilèges exorbitants, comme il avait réussi naguère à contenir puis à réduire, grâce à la suppression du travail forcé, l'expansion de ses concurrents directs, les planteurs européens de café et de cacao. Cet objectif se trouve-t-il réellement hors de sa portée ? Il le croit" (1).

Par ailleurs, la situation du PCF devient préoccupante. D'année en année, après 1947, le parti de Maurice Thorez semble perdre ses chances non seulement de prise du pouvoir mais encore de participation au pouvoir. Il subit quelques brimades en France mais sans comparaison avec la répression dont est

---

(1) Baulin (J), *Op. cit.*, p. 59. La puissance des sociétés SCOA et CFAO dans les colonies est, en fait, difficile à imaginer. Selon Jean Rose, le colonialiste invétéré, "M. Barthe, agent général de la CFAO... était appelé "le véritable gouverneur de la Côte d'Ivoire en 1932". Les chambres de commerce et d'Agriculture, fiefs de ces sociétés, terrorisaient les représentants les plus hauts placés de la République. Ainsi, le gouverneur Mondon, nommé pourtant par le front Populaire, leur réservait sa première visite moins de quatre heures après avoir débarqué en Côte d'Ivoire...

victime le **RDA** en Afrique. Sa solidarité vis à vis de ses alliés africains ne se manifeste que par des pétitions, des meetings, des interventions au Parlement dont les effets sont assez limités, alors qu'en Afrique, une situation révolutionnaire est créée par la résistance des partis de masse à la répression. Dans la logique de l'alliance que le PCF a conclu avec le **RDA** et pour se montrer fidèle à ses engagements, il devait, selon son propre langage s'employer à préparer une situation révolutionnaire en métropole. Il ne le fait pas. L'analyse globale du contexte relève que l'alliance avec le PCF n'a pas apporté "tous les espoirs qu'il en attendait en 1947 quant à l'émancipation des populations africaines" (1). Pire, elle sert de prétexte à la répression.

Constatant ce qui est de sacrifices et de vies humaines pour chaque victoire sur le colonialisme, la conviction du premier responsable du Rassemblement est faite : il faut vaincre ou arrêter l'appareil répressif, "sortir le **RDA** de l'impasse dans laquelle l'entraînait le mirage d'un anticolonialisme, d'un anti-impérialisme abstraits, ce dont les agents de l'Administration prenaient prétexte pour désorganiser la réaction des peuples contre la domination". Autrement dit, changer de stratégie. Mais auparavant, il faut "comprendre le mécanisme complexe de la colonisation, débrider le fil d'Ariane de l'Administration coloniale" (2).

---

(1) Semi-Bizan, Op. cit., p. 6.

(2) Gueye (D), Op. cit., p. 102.

Lui seul peut le faire, grâce à son prestige et à son courage, deux qualités que le docteur Emile Derlin Zinson lui reconnaît : "Le RDA doit sa force d'abord -et personne ne me contredira- à la personnalité de Félix Houphouët-Boigny. On peut ne pas l'approuver -pour ~~ma~~ part, je ne l'approuve pas toujours et il le sait- mais nul ne peut nier qu'il est un homme courageux" (1).

Cependant, il existe une ambiguïté majeure qu'il faut élucider. Quelle a été, durant la période s'étendant de 1945 à 1950; l'ampleur de la coopération, de la collaboration personnelle d'Houphouët-Boigny avec le PCF, son engagement idéologique personnel ?

A-t-il été Communiste ? Certainement pas. Il n'a jamais adhéré au PCF et on ne peut considérer le groupe d'Etudes Communistes comme un P.C. Ivoirien. Il le précise davantage dans une lettre à d'Arboussier : "Je regrette, écrit Houphouët, de n'être pas communiste, je regrette de n'avoir pas une conscience de communiste. L'Afrique eut gagné beaucoup". (2).

A-t-il suivi des cours de marxisme ? Evidemment. Probablement à Ivry, banlieue Parisienne, à l'Ecole des cadres du PCF. Certainement à Treichville en Côte d'Ivoire, car "il participait régulièrement au groupe d'études communistes". Aussi, faut-il mentionner qu'il y donnait des cours à l'Ecole

---

(1) Assemblée de l'Union Française, Séance du 9 Février 1950.

(2) Lettre à Gabriel Yamoussokro, le 4 Nov. 1946, p. 2.

des cadres du RDA (1). Devant la commission d'enquête parlementaire, s'adressant à l'un des dirigeants du RDA, M. Lisette, Djaument déclarera, lors de sa déposition recueillie à Abidjan: "c'est vous qui fournissez le noyau d'élèves au Gec du Tchad, comme Houphouët le fournit ici... Les cours se faisaient sur l'insistance d'Houphouët..."

A-t-il été un "compagnon de route" engagé pleinement ?  
A-t-il pris des positions ouvertement pro-communistes et prosoviétiques ?

Cela ne fait aucun doute. De très nombreux discours et déclarations le prouvent abondamment. Quelques textes d'époque préciseront davantage l'image de ce "Félix Houphouët-Boigny paradoxal".

Dans un article paru dans "Démocratie Nouvelle" de février 1947, le leader ivoirien se livre, à une analyse de la situation en Afrique Noire. Son langage est indubitablement marxiste, mais il s'agit, fondamentalement d'un pladoyer pro-domo. Il "prêche ouvertement pour son saint, pour la préservation du Leadership de la classe des propriétaires terriens". Pour ce faire, il argue de la nécessité de préserver l'unité, puisque, "s'il admet l'existence effective des classes sociales, leurs intérêts, ne sont guère antagonistes"(2).

---

(1) Cf, annexe XVII.

(2) Baulin (J) Op. cit., pp. 46-47.

Ainsi, La bourgeoisie intellectuelle devient la cible privilégiée. S'adressant à Apithy, en 1948, le mentor de la bourgeoisie agraire déclare : "il est regrettable que des camarades n'aient pas cru devoir étudier les moyens oppressants du capitalisme avec lequel on ne peut composer :

Etions-nous liés aux communistes en 1945 pour que la réaction nous combatte?

Avec elle, il suffit de parler des intérêts de la masse, de poser les problèmes sous leur vrai jour pour subir des assauts...Entre les exploités et les exploités, les réactionnaires et les démocrates, nous ne saurions hésiter; nous serons corps et âmes avec les forces progressistes contre les forces rétrogrades".

Parfois, il n'hésite pas à se compromettre avec les communistes. Condamnant son hypocrisie, il fustige Fily Dabo Sissoko : "Après l'aide précieuse apportée aux TOM par les communistes dans la lutte contre l'adversaire commun, la réaction impérialiste, dit Houphouët, il est pénible d'entendre un nègre, dût -il même toucher des milliards de celle-ci pour le faire, mener une campagne de calomnie contre ce grand parti ouvrier dont le triomphe souhaité par tous les hommes de bonne volonté apportera la paix non seulement en France, mais aussi et surtout dans les territoires d'Outre-Mer...La certitude de la victoire finale du camp démocratique nous permet de mépriser tous ces hommes dépassés, résolument tournés contre le passé condamné, le passé des privilèges honteux..."(1).

---

(1) D'Arboussier (G), Op.cit., pp. 16-17.

Dans son allocution à "la réception fraternelle des élus d'Outre-Mer" organisée par les dirigeants du PCF, Houphouët-Boigny proclame : "... l'Afrique malgré les empêchements, les brimades, les représailles des colonialistes aux abois, entend collaborer franchement pour libérer tous les travailleurs du joug odieux des capitalistes diviseurs, affameurs et tueurs de peuples...

"Les peuples des territoires d'Outre-Mer et notamment ceux de l'Afrique Noire savent ce qu'ils doivent au grand parti ouvrier français, au parti communiste. "Aucun parti politique métropolitain n'a autant oeuvré pour l'émancipation humaine et sociale de nos peuples. L'Afrique ne l'oubliera jamais...Les exploiters cyniques de nos misères veulent s'identifier avec la France...Nous ne pouvons reconnaître leur France, la France qui pille, la France qui spolie, la France qui divise, la France qui assassine...

"Communistes Français, c'est au nom de cette fraternité des peuples que vous ne cessez de lutter. Nous sommes vos alliés naturels car nous avons des intérêts communs à défendre vis à vis des mêmes adversaires...Communistes Français, vous pouvez compter sur vos camarades, vos associés, les démocrates africains..." (1).

Bref, force est de constater que le Président du RDA a

---

(1) France Nouvelles, du 11 Janvier 1947.

bel et bien collaboré avec le PC sur le plan idéologique comme sur le plan organisationnel et politique en Côte-d'Ivoire, en Afrique comme en France et sur le plan métropolitain à travers le mouvement de la Paix. Mais "il l'a fait à bon escient, dans l'intérêt de sa classe, pour assurer la mainmise des gros planteurs sur les masses, pour assurer son leadership" . En d'autres termes, ses liens n'ont eu qu'un sens stratégique. "Une conception réaliste du devenir africain alliée au sens profond de l'honneur, écrit François Mitterrand, qui caractérise les civilisations noires leur commandait (les dirigeants RDA) de cesser l'opposition violente et d'abandonner les principes et les méthodes de circonstance prêtés à leur action soit par le Parti Communiste qui selon, l'expression du député de la Martinique, Aimé-Césaire, "n'avait jamais pensé aux peuples de couleur qu'en fonction d'une stratégie mondiale" soit par des fractions irresponsables que les thèmes nationalistes exaltaient au delà des perspectives raisonnables" (1).

Ainsi, refusant "le risque de n'être rien, et ne croyant plus à la possibilité d'être tout, Houphouët-Boigny optera, plus prosaïquement pour l'abandon de la lutte anti-coloniale, pour la recherche d'un modus vivendi avec la Métropole d'abord, et à travers elle, dans une seconde étape, avec le colonat français de Côte d'Ivoire" (2). Le RDA, à

---

(1) Mitterrand (F), Présence Française et Abandon, Plon, Paris, 1957, p. 184.

(2) Baulin (J), Op . cit., p. 65.



l'exception de d'Arboussier et ses supporters (1), suivra cette voie du réalisme et de la sagesse. C'est à dire, celle qui "prépara ainsi, les grands bouleversements de structures qui devaient conduire au désappareillement des élus du RDA des groupes parlementaires communistes à Paris, à la déconfiscation de la direction du mouvement de l'influence des intellectuels et des cadres. Ces bouleversements conduisirent également aux grandes victoires du RDA. Les vraies victoires de l'Afrique" (2).

### **B. LE DESAPPAREILLEMENT**

En 1948, "Houphouët-Boigny avait déjà décidé de se détacher d'alliés compromettants dont les objectifs sont loin d'apparaître toujours clairement" (3). Mais la proposition soumise à l'appréciation du comité de coordination échoue.

"Lors du passage à Dimbokro de M. Béchard, précise-t-il dans une interview, il avait été convenu entre nous que abandonnerions l'appareillement communiste. J'avais saisi nos camarades de la question, ils sont là pour en témoigner, j'avais saisi le comité à Paris, je n'ai pas été suivi. Il m'a fallu attendre les événements de 1949-1950, il m'a fallu attendre ma rentrée à Paris pour qu'enfin l'on se décidât à accepter la proposition faite un an plus tôt" (4).

---

(1) Gabriel d'Arboussier rompra le 7 Juillet 1952, ses fonctions de secrétaire général. Il sera privé à partir de cette date, de son siège à l'Assemblée de l'Union Française; le RDA ayant refusé de le présenter, il ne se réconciliera avec Houphouët qu'en 1956. Il entamera alors une nouvelle carrière politique, devenant successivement membre du Grand Conseil d'AOF (au titre de Niger), président de cette Assemblée (présenté par le RDA), ministre de la justice du Sénégal, ambassadeur à Paris, assistant du secrétaire général des Nations-Unies. Il aura abandonné toute velléité révolutionnaire et gagné "la confiance des honnêtes gens."

(2) Gueye (D), Op. cit., p. 106.

(3) Anson, C2233/5, AP, 1948-1953.

(4) La Côte d'Ivoire, n° 416, 17 Novembre 1951, p. 1.

Les démarches qui aboutissent à la rupture avec le PCF ont lieu pendant l'été 1950.

Que s'est-il passé au juste ? Comment ce virage a-t-il été préparé ? Il convient donc de souligner les grandes étapes de la gestation de cet événement.

### 1) Le congrès de Gennevilliers

Malgré tout, la première démarche de Félix Houphouët-Boigny, en arrivant à Paris, est de prendre contact avec ses "partenaires communistes". Il sait très bien qu'il n'est jamais de bonne stratégie d'oublier l'adversaire. "Singulier stratège, disait Maurice Thorez, que celui qui s'imagine qu'il suffit d'avoir réparé des beaux plans, d'avoir élaboré son ordre de bataille et mis tout son dispositif en marche pour que tout soit réglé et qu'on aille de victoire en victoire". Entouré de certains de ses principaux collaborateurs (1), il assiste au XII<sup>e</sup> congrès du Parti Communiste Français qui se tient à Gennevilliers en Avril 1950. Au cours de ce congrès, l'atmosphère est tendue car une répression aveugle s'abat également sur les militants communistes en France, et malgré son appareil d'encadrement "parfaitement huilé", le Parti Communiste a de la difficulté à faire face. Félix Houphouët-Boigny "était, écrit Doudou Gueye, convenablement préparé, par sa réflexion de Yamoussokro. Il ne fut pas embarrassé. Il tient à saluer, en personne, le XII<sup>e</sup> congrès du Parti Communiste Français, au nom

---

(1) Mamadou Konaté, O. Coulibaly, Gabriel d'Arboussier, Doudou Gueye.

du **RDA** dont il était le Président et le principal responsable. Il y affirma son attachement au Grand Idéal de Liberté, de Justice et de Dignité de l'homme . Au moment où nous quittions le congrès de Gennevilliers, poursuit-il, j'ai eu personnellement, le sentiment de vivre un moment crucial. Je compris que nous quittions, non seulement le congrès de Gennevilliers, mais le parti communiste Français que nous laissions à son destin. Je saisis que nous allions assumer désormais, le nôtre, propre" (1).

## 2) Les contacts avec les IOM (Indépendants d'Outre-Mer)

Il reste au **RDA** à rechercher dans une situation nouvelle les meilleurs appuis en métropole, susceptibles de l'aider "à poursuivre sa lutte pour les droits et libertés jusque là reconnus dans les principes mais dont le plein respect conditionne l'avenir des territoires" (2). En France, Houphouët-Boigny entreprend des démarches auprès des élus des partis africains représentés dans les trois **A**ssemblées métropolitaines : l'Assemblée Nationale, le Conseil de la République, l'Assemblée de l'Union Française. Il espère pouvoir parvenir à une alliance interpartis telle que celle qu'il préconisait jadis . De ce fait, il entre en contact avec le sénateur Raphaël Saller et lui fait part de ses vœux. "je lui ai donc proposé de l'aider à se dégager, précise M. Saller, et il a accepté" (3). En fait, le **RDA**, comme l'écrit Doudou Gueye,

---

(1) Gueye (D), Op. cit., p. 93.

(2) Gérard (G1), Op. cit., p. 32.

(3) D'Arboussier (G), Op. cit., p. 10.

"avait effrayé et déçu". Quelques uns de ses interlocuteurs africains, tenus par la discipline des partis métropolitains auxquels ils appartiennent font montre d'une extrême méfiance. Le groupe le plus important qui s'ouvre au mouvement nationaliste est celui des Indépendants d'Outre-Mer (IOM), une formation suscitée en 1948 par le MRP "pour endiguer le RDA". Le leader le plus en vue est M. Senghor qui avait démissionné de la Fédération Socialiste de l'AOF en septembre 1948 "pour deux raisons", précise t-il. D'une part parce que "cette fédération était une organisation dictatoriale" et d'autre part parce que "la SFIO sur le plan parlementaire ne défendait plus les intérêts des TOM mais des intérêts électoraux métropolitains" (1).

Se retrouvent dans le groupe parlementaire des IOM, MM. Aku Apithy (1er Président des IOM), Mamba Sano, Jean Martine, puis de nouveaux élus: MM. Georges Condat Mahaman (Niger), Henri Guissou, Nazi Boni, Mamadou Ouédraogo (Haute-Volta). Ce groupe accorde un préjugé favorable aux intentions d'Houphouët. Senghor va plus loin. Au cours d'un meeting au cinéma Rialto de Dakar, il déclare: "il est de notre devoir d'aider le RDA à changer de politique dans l'intérêt de la France. Si l'on veut éviter la révolte, il faut supprimer les raisons de la révolte, mais ce n'est pas par répression que l'on viendra à bout de celle-ci" (2). Cependant, les IOM se montrent sans pitié. Les

---

(1) Après cette décision qu'il qualifie de l'acte le plus important de sa vie politique, M. Senghor annonce la création du Bloc Démocratique Sénégalais qui devient, au même titre que les formations territoriales du RDA, un parti de masse.

(2) Afrique Nouvelle, n° 170, 11 Novembre 1950.

tractations conduites, par le sénateur de Guinée, Raphaël Saller au nom du **RDA**, aboutissant le 9 Août 1950 à un protocole provisoire sont incontestablement en leur faveur. Les principaux points sont :

"1° aucun changement à la situation politique du gouvernement à l'égard du **RDA**, les relations des IOM avec le **RDA** ne pourraient intervenir avant que le **RDA** ne proclame sa désaffiliation du parti communiste;

"2° cette désaffiliation devait comporter le désaveu de ceux qui, au sein du **RDA**, en ont été les champions ainsi que le changement complet de ligne politique des organes du **RDA**, enfin et surtout des sanctions contre les responsables du **RDA** qui ont attaqué et qui continuent à attaquer les dirigeants locaux et les parlementaires des IOM;

"3° Tout accord entre les IOM et le **RDA** ne saurait être valable sans l'approbation des organisations locales et sans le consentement de certaines autorités françaises;

"4) Cet accord ne pourrait se faire sur la base d'un programme précis et devait respecter les situations acquises".

"M. Houphouët , précise l'ancien membre du PCF, saller , ne fit aucune objection de principe contre ces propositions et s'en déclara même partisan...Il se borna simplement à me signaler la nécessité de ne pas diminuer son influence au sein du **RDA** au profit des "Intellectuels" qui suivent d'Arboussier ainsi que l'importance du **RDA** au profit des partis autres que les IOM". Après tout, l'important est de

justifier la rupture définitive avec le PCF tout en assurant la contrôle politique de la bourgeoisie agraire sur le rassemblement.

### 3) Le rejet de la tutelle Communiste

Avant de se séparer des communistes, Houphouët prévient honnêtement leurs dirigeants. En l'absence de Maurice Thorez, il voit Jacques Duclos, alors Président du groupe parlementaire, pour le remercier de l'aide apportée au RDA par le PC. "Faites attention, prédit Duclos. Malgré votre désapparentement, les colonialistes ne désarmeront pas. Ce qu'ils veulent, c'est briser votre volonté d'émancipation" (1).

Sous prétexte de s'unir aux députés des TOM pour "défendre efficacement les intérêts supérieurs de l'Afrique", les élus du RDA annoncent le 18 Octobre 1950, après un premier rejet d'une première déclaration le 16 Octobre "sur injonction du gouvernement et les IOM, le communiqué officiel suivant :

"Les élus du Rassemblement Démocratique Africain aux divers~~s~~ Assemblées métropolitaines, constatent que l'action commune de tous les élus des territoires d'Outre-Mer sur la base d'un programme précis est la meilleure formule pour défendre efficacement les intérêts supérieurs de l'Afrique, décident dans le but de favoriser cette union, de se désapparenter (définitivement des groupes parlementaires métropolitains

---

(1) Chaffard (G), Op . cit., p. 131.

auxquels, ils étaient apparentés jusqu'à cette date" (1).

Ce qu'on pourrait appeler "l'apostasie du RDA" marque "le dénouement d'un malentendu fondamental entre les dirigeants du RDA et ceux du PCF et qui couvait depuis le congrès de Bamako : dans les méthodes du travail politique, dans le comportement idéologique, dans la conception de la démocratie, de liberté". S'il marque également un processus de "retour aux sources" et surtout "le triomphe des objectifs de la petite bourgeoisie révolutionnaire au départ mais qui, par essence ne peut être révolutionnaire jusqu'au bout" (2), le désapparentement "fut douloureux pour certains intellectuels et certains cadres parce qu'il fut une opération de désaliénation" (3). Le RDA va donc se trouver sous les feux croisés des réticents, de la réaction coloniale et de tous les Progressistes qui gravitent autour du PCF.

#### a) Les réactions

##### — Au sein du RDA

On sent effectivement l'existence d'un flottement au sein du cercle Houphouétiste. "Le Démocrate" dont O. Coulisaly est le responsable, ne semble pas croire aux résultats bénéfiques du désapparentement. On lit ainsi dans sa livraison

---

(1) La première déclaration que Houphouët soumet à Jacques Duclos est : "Les élus du RDA aux diverses Assemblées métropolitaines dans le souci de permettre le regroupement des parlementaires africains sur les bases d'un programme minimum commun, décident de se désapparenter de toute autre groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale, au conseil de la République et à l'Assemblée de l'Union Française, à partir du 17 Octobre 1950.

(2) Loucou (J.N), Op. cit., p. 435.

(3) Gueye (D), Op. cit., p. 115.

du 29-30 Octobre 1950. "...Oui le **RDA** s'est désapparenté du PC.

" Nous verrons désormais si tous les abus vont cesser, si les écoles et les hôpitaux vont se multiplier, si l'on va traiter l'Africain en homme, si les discriminations vont cesser, si les produits vont être payés à leur prix..."

Au PDCI, c'est le désarroi le plus profond. La "pilule" **RDA** est difficile à avaler.

Certains membres du parti, ou certains compagnons de route comme les syndicalistes d'obédience CGT refusent de suivre la nouvelle orientation. Pire, quand Mamadou Coulibaly rapporte de Paris la nouvelle, tous les membres du Comité Directeur, sauf Dénise, le mentor d'Houphouët, au cours d'une réunion, "ont violemment critiqué la décision de leur président. Ils déclarent à ce propos qu'ils préfèrent être communistes avec d'Arboussier, qu'indépendants avec Houphouët". Il se dégage de tout cela un sentiment d'indécision, de flottement et découragement. La plupart pense que sans le PC, "le **RDA** est perdu". Pour les partis d'opposition, l'opinion est "défavorable à toute espèce d'accord avec le **RDA**" (1).

#### Les milieux coloniaux

On est encore réticent voire même hostile. Pour certains, la répression suscite des vocations particulières. Parmi les colons, les Jean Rose, les Marc Rucart, les Lagarosse et consorts ont connu leur célébrité grâce au **RDA**. Parmi les gouverneurs, certains, comme Mourgues, Mourague, Péchoux,

(1) Anson, C2233/5, Rapport mensuel du commissariat de police de Treichville, 20 sept.-30 oct.1950.



Péchona, Touveaux, ont bâti leur carrière et leur réussite sur leur aveuglement à réprimer. Quant aux Africains, nombreux sont ceux qui ont érigé leur fortune politique en servant les desseins des colonialistes. Ils se sont organisés soit en partis politiques, soit en organisations syndicales ou en mouvements de jeunesse.

Leur programme consiste, en général, à donner une forme et un cadre aux thèses que les colonialistes avancent contre le RDA. Leur activité "se réduisait ainsi, finalement, à objectiver "une présence-opposition" au RDA, pour justifier la répression".

Ces colonialistes de la répression et les Africains qui les servent, se sentent menacés dans leur existence par "le désapparentement des Elus du RDA" des divers groupes parlementaires communistes en France, désapparentement qui risque de priver la répression de son argument principal. "Le chômage politique les menaçait", constate Doudou Gueye (1).

François Mitterrand rapporte que "les gouverneurs consultés se déclarent presque unanimement hostiles à cette initiative...Je dus leur imposer ma conviction et dans certains cas, aller jusqu'à la sanction" (2). De l'autre côté, si l'on peut ainsi s'exprimer, le PCF, ses organisations, ses dirigeants sont surpris par le virage.

---

(1) Gueye (D), Op. cit., p. 109.

(2) Mitterrand (F), Op. cit., p. 198.

— 3 — Le PCF

Les communistes Français attaquent "les trafiquants d'esclaves, les pourvoyeurs de prison qu'ils s'appellent Pleven, Queuille, René Mayer, Péchoux et cie aussi bien que leurs complices, certains dirigeants du **RDA** tels que Houphouët-Boigny" (1).

Léon Feix, membre du Comité Central du PCF et grand Patron de sa section coloniale pense qu'il est temps de rappeler lui aussi, certaines vérités. Il jette à Félix H.B. à la face l'un de ses articles d'antan susceptible d'expliquer son virage. N'écrit-il pas en 1949 :

"Les défections que nous avons enregistrées ont toujours été le fait d'éléments que leur opportunisme, leur veulerie ou leur intérêt personnel a conduits à rallier le camp des pires adversaires de notre évolution" (2). Au même moment, "les communistes **a**fricains" sont mobilisés et régis depuis Paris.

Les réunions sont nombreuses. Les contacts multipliés avec les dirigeants du PCF, avec les syndicalistes et les Etudiants **RDA** qui entendent "dénoncer non seulement les reniements, les abandons successifs de Houphouët-Boigny et des débris de son état-major parlementaire mais encore et surtout la manoeuvre colonialiste qui a été à l'origine de ces abandons" (3).

---

(1) La défense, Secours Populaire, n° Spécial sur le Procès en CI, Paris 1951.

(2) L'humanité, du 21 Septembre 1951.

(3) Anson, C2233/5, "Les Députés "RDA" complotent avec les Négriers".

Certains des dirigeants communistes croient que le moment historique est favorable à la création d'un parti africain de type marxiste-léniniste et lancent l'idée d'un "Parti Ouvrier et Paysan".

Raymond Barbé, pour sa part, proclame, avec la violence qu'on lui connaît que "les Communistes Africains devaient prendre conscience qu'ils n'avaient à faire qu'un bout de chemin historique avec des hommes comme Félix Houphouët-Boigny, le Président du RDA".

Répondant à une lettre de Gabriel d'Arboussier qui reprend cette réflexion à son compte, Houphouët-Boigny l'invite à moins de prétention tout en reconnaissant la qualité du Communiste. "N'est pas communiste qui veut, fait-il remarquer. Savoir réciter Marx, Engels, Lénine et Staline... ne signifie pas que l'on soit pour autant communiste. L'habit ne fait pas le moine... On peut être non communiste, voire même anti-communiste mais on ne peut nier que le communiste a un idéal", avant d'authentifier la thèse de la continuité de son mouvement:

"...Il nous faut regrouper les Africains, tuer le faux prétexte communiste, coopérer avec tous les hommes de bonne volonté... Nous n'obtiendrons rien dans la division, suscitée, entretenue par le noyau des réactionnaires. Le RDA ne renonce pas à la lutte(...) Personne de bonne foi ne critique le but que poursuit le RDA(...) Nous ne sommes pas des enfants pour penser un seul instant que du seul fait de notre désapparentement, les portes nous seront ouvertes, nous serons embrassés et

l'Afrique couverte de biens. Non, la lutte continue avec en moins le prétexte communiste. C'est cela qui importe(...) Je me suis séparé des communistes, je le répète, parce que notre mouvement n'est pas Communiste. (...) On meurt pour un but, pour un idéal mais non pour un moyen. Je ne crains pas d'affirmer que nous avons obtenu des Communistes une aide particulièrement efficace quand ils appartenaient à la majorité gouvernementale. Mais nous estimons que ce n'est pas une raison suffisante pour que nous refusions systématiquement la confiance à tout gouvernement qui ne comprend point de Communistes..."(1).

Une fermeté qui rappelle cette mise en garde du général de Gaulle : "La vague est levée, je vous répète qu'elle va grossir de déferler. Je ne peux que plaindre ceux qui ne voudraient pas le comprendre. S'ils veulent lutter contre cette force qui rappelle certaines forces qui se sont quelquefois, dans notre histoire manifestées et qui ont emportés tout, eh bien, ils seront emportés. S'ils veulent rester sur le rivage en déblatérant inutilement, leurs malédictions n'auront pas plus d'importance que des crachats de la mer" (2). Affaibli tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, le RDA doit tenter de dissiper le désarroi pour desserrer l'étreinte et retrouver sa vitesse de croisière.

#### **b) La mission d'information du RDA**

Devant la véhémence des réactions, le groupe

---

(1) Réponse d'Houphouët-Boigny à une lettre de Gabriel d'Arboussier, le 22 Juillet 1952.

(2) Touchard (J), Le Gaullisme (1940-1962), Editions du seuil, Paris, 1978, p. 101.

parlementaire décide alors l'envoi d'une mission en Afrique Noire composée de Mamadou Konaté, vice-Président de l'Assemblée Nationale du Soudan, Ouezzin Coulibaly, député de la Côte d'Ivoire, et Hamani Diori, député du Niger (1).

Au cours de la réunion du 22 décembre, Houphouët-Boigny, donne les directives suivantes à ces missionnaires d'un nouveau genre :

"Dire à nos frères que nous n'ignorons pas leurs souffrances, mais nous leur demandons d'oublier, de nous suivre et de nous faire confiance dans l'intérêt de l'Afrique. Nous faisons une expérience loyalement. Si nous sommes trompés, il sera reconnu que nous aurions tout fait, que nous aurions accepté tous les sacrifices pour l'avenir de l'Afrique. Nous avons souffert. Nous allons vers ceux-là même qui nous ont fait souffrir. Vers ceux aussi qui se sont laissés tromper par nos ennemis communs en leur disant : nous voulons oublier. Donc, plus d'opposition africaine à la politique gouvernementale". Cette mission qui, selon Gabriel d'Arboussier "est partie en accord avec la Rue Oudinot, puisque l'ordre de mission et l'itinéraire furent communiqués au ministre avant son départ, réussit, à l'exception du Sénégal et du Cameroun, à convaincre les sections **RDA** de la justesse de la nouvelle ligne de l'organisation politique Africaine" (2). D'ailleurs, elle reçoit le soutien de la délégation **RDA** revenant du congrès des "Partisans de la Paix" qui "condamna

(1) M. Konaté, le "Saint-père" mourra en 1956.

Ouezzin Coulibaly "le chevalier", né en 1909 près de Banfora (H.V. diplômé de l'école Normale William-Ponty (1928), instituteur à Bobo-Dioulasso, Directeur d'Ecole à Banfora, surveillant général à l'Ecole Nationale William Ponty de 1935 à 1942, décédera le 7 septembre 1958 à Paris.

(2) Anson, C2154/13, Aff. Pol., Op. cit.

sans appel la politique de l'ancien secrétaire général" (1).

En fait, pour les barons du **RDA** le divorce définitif d'avec le communisme apparaît comme l'acte historique de délivrance. "Entre la survie du mouvement et la satisfaction personnelle de M. d'Arboussier, fait remarquer O. Coulibaly, le groupe a choisi l'intérêt de l'Afrique". "Que ceux qui veulent faire un parti communiste africain aillent le créer..." renchérit Konaté (2).

Si, comme l'écrit Yves Bénot, "le souci des dirigeants africains d'éviter un combat inégal, à des moments où ils ne disposaient pas de réserves politiques, d'une armée de cadres qui puissent prendre le relais et continuer le combat, ne saurait donc être taxé purement et simplement de réformisme"; en revanche "ce qui peut être jugé réformiste, c'est d'abord de ne pas exposer publiquement aux masses africaines auxquelles il est fait appel, tout l'ensemble de ces données en même temps que les conclusions pratiques qu'on en tire; c'est de ne pas concevoir l'articulation de la lutte à plusieurs niveaux(...); ce sera enfin de ne pas faire écho assez vite aux changements qui se produisent dans la conscience des masses elles-mêmes" (3).

En tous cas, le désappareillement s'annonce comme une stratégie très habile qui permet aux "compagnons de route" de William Ponty notamment l'aile droite du **RDA** de "reprendre la tête du

---

(1) Afrique Nouvelle, n° 170, 11 Novembre 1950.

La délégation est composée de Sékou Toure (Guinée), Manga et Kimbo (Cameroun), Djibrilla Maiga et Seré Douani (Haute Volta).

(2) Anson, C2154/13.

(3) Bénot (Y), Op. cit., p. 71.

mouvement de masse avec la conscience nette de son efficacité décisive, de son rôle éducatif capital, mais aussi de la nécessité de l'adaptation de ses formes aux conditions du moment propre à chaque territoire" (1).

## II. LE TOURNANT CONTRE -REVOLUTIONNAIRE DU RDA

L'Union avec les Indépendants d'Outre-Mer ne se fera pas du fait de leur intransigeance. "Il est à noter, souligne le médiateur Saller, qu'il n'est pas demandé aux IOM de changer quoique ce soit à leur position politique. C'est donc le RDA seul qui change".

En réalité, "les IOM apportent au RDA leur caution auprès de la majorité et leur influence sur le gouvernement, en échange, le RDA apporte aux IOM d'abord en Afrique, à l'approche des élections générales, l'appui de ses adhérents contre une Administration entièrement au service d'un parti politique (ici S.F.I.O) ensuite au parlement un regain d'influence représenté non seulement par ses six députés, ses trois sénateurs et cinq ou six conseillers de l'Union Française, mais surtout par cette assurance que l'on pourra désormais donner au gouvernement et que le gouvernement pourra à son tour donner à ses alliés du bloc Occidental que la sécurité intérieure de l'Afrique ne sera plus troublée : assurance particulièrement précieuse à cette époque de tension

---

(1) Anson, C2197/5, AP, 1955.

internationale et qui à elle seule vaut plusieurs victoires politiques ou militaires" (1).

Les élus du groupe font par ailleurs de la surenchère. Ils demandent à Houphouët-Boigny de "dénoncer", outre la rupture, ses anciens alliés. C'en est trop. Le **RDA** ne peut satisfaire les exigences des IOM au risque d'un "suicide politique".

Pourtant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, il se rallie à la politique gouvernementale au prix de gages précieux de bonne volonté. Dans le "grand complot des Négriers", René Arthaud, ancien député communiste, qui fut membre de la commission d'enquête sur les événements de Côte-d'Ivoire, les énumère :

"(...) le groupe parlementaire **RDA**, soumis à toutes les pressions et à la corruption, à la douche écossaise des menaces et des promesses, (...) opère un changement de front complet dans la ligne politique jusqu'alors suivie.

"Alors que jusque-là, les élus du **RDA** avaient tenu à honneur d'élever la protestation des peuples d'Afrique contre la guerre du Viet-Nam, ils vont s'abstenir dans tous les cas et refusent en particulier d'approuver un ordre du jour demandant le retrait du corps expéditionnaire et l'ouverture de négociations avec Ho-Chi Minh. "Ils ne prennent pas part au vote

---

(1) Mémoire IOM-RDA, 9 Août 1950.



lorsque se débattent les problèmes de l'Allemagne.

"Ils ont voté le rétablissement des dix-huit mois, bien que ces dispositions aient entre autres pour objet de permettre au gouvernement d'envoyer plus nombreuses les troupes contre leurs frères africains.

"Ils ont approuvé les apparentements qui devaient conduire aux escroqueries que l'on sait.

"Ils ont successivement voté l'investiture de MM. Petsche, Guy Mollet, René Mayer, et enfin celle de M. Pleven, qui pouvait se féliciter publiquement de leur ralliement. Mais le gouvernement a encore un autre souci : empêcher à tout prix que soit établie publiquement la responsabilité de l'Administration dans les événements. Empêcher que soit publiquement démonté le mécanisme complet de la monstrueuse conjuration" (1).

Pire le mouvement africain doit boire le calice jusqu'à la lie. Le gouvernement ne peut se contenter de déclarations et de votes au parlement. Le RDA cède à d'autres gages non moins importants : Réveil dont le financement est bloqué par le PDCI-RDA, et les journaux comme le Démocrate doivent arrêter leur publication fin Avril 1951, pour apaiser "progressivement l'exaspération administrative". Mamadou Coulibaly relève pourtant l'importance de l'organe de la section RDA de Côte-d'Ivoire en ajoutant : "A cette époque, en vérité, le démocrate était pour les colonialistes (comme) le scorpion dans

---

(1) Cette énumération est reprise par Léon Feix dans L'humanité du 22 septembre 1951.

le bonnet et le serpent dans le pantalon" (1).

Conséquences immédiates ? La presse du Parti ne pourra plus dénoncer des administrateurs "indignes qui ouvrent une oreille complaisante aux doctrines rétrogrades..." ni accuser " Monsieur le gouverneur Péchoux d'enrichir les chefs coutumiers, de couvrir leurs spoliations, leurs forfaits, leurs exactions, afin de faire d'eux des instruments des agents de la répression et de l'exploitation inhumaine des populations...", deux mois à peine avant les élections pour l'Assemblée Nationale. Plus grave, le RDA est obligé de se séparer du collectif des avocats progressistes et communistes chargé jusque-là, d'assurer la défense des militants RDA, moyennant une faible rémunération - 150.000frs CFA/mois plus les frais alors que le tarif ordinaire est de 500.000frs CFA (2) -

Le RDA invoque l'argument suivant : "nous ne pouvons garder et payer des avocats qui sont sortis de leur rôle de défenseurs et ont pris sur eux de désapprouver publiquement notre ligne(...) Nous regrettons d'admettre qu'au moment où ils nous répètent que nous n'étions pas communistes, ils avaient peut-être derrière la tête l'idée qu'ils nous avaient piégés à notre insu. Nous regrettons d'admettre qu'aux yeux des Européens, nous avons l'air de demeurer éternellement des enfants qui peuvent être facilement bernés et amenés à changer d'avis" (3).

---

(1) Fraternité du 22 avril 1966.

(2) Le Démocrate, des 4,5 et 9 Mars 1951.

(3) Citation de "A celui ou à ceux qui ont écrit cette lettre"; réponse vraisemblablement rédigée par O. Coulibaly à une attaque lancée contre les Parlementaires RDA par des Etudiants Africains à Paris en 1952.

Les bases d'une reconstitution politique sont d'ores et déjà jetées. Mieux vaut partager "le copieux gâteau, en l'occurrence les revenus d'une production rémunératrice . . . puisqu'il s'avère pratiquement impossible déliminer le partenaire européen, solution préférable de toute façon à une aventure politique au finish des plus risqués" (1).

#### A. LA NOUVELLE ORIENTATION POLITIQUE

Le 12 juillet 1950, René Pleven est appelé à former le 10ème gouvernement de la IVème République. Co-fondateur et coprésident avec François Mitterand de L'UDSR, il donne à son compagnon politique à choisir entre le porte-feuille de l'Education Nationale et celui de la France d'Outre-Mer. Le jeune député de la Nièvre -33 ans- choisit la rue Oudinot. Dès sa prise de fonction, le Ministre de la France d'Outre-Mer se tient informé de l'évolution de la situation en Afrique Noire. On sait, par certains de ses collaborateurs qu'il "n'était de ceux que le maintien du statu quo pouvait satisfaire". On le sait également "friand des jeux politiques". Il entreprend une enquête personnelle sur le drame de Côte - d'Ivoire. Les revendications du RDA sont-elles fondées ou non ? Autant qu'il puisse le savoir, elles ne sont pas injustifiées. L'égalité des droits doit s'appliquer dans le domaine de la production agricole et de la commercialisation des produits tout autant que dans le domaine de l'expression politique.

---

(1) Le monde, du 1er Septembre 1955.

Le RDA est-il un mouvement nationaliste aspirant à l'indépendance ou simplement revendicatif dans le cadre de l'Union Française ?

Toutes les déclarations de ses dirigeants sont en faveur de la seconde interprétation. Mais sont-ils sincères ? Si oui, une opération de "récupération" est possible, car Mitterrand déclare vouloir réduire les incidents à leur véritable proportion "celle de divergences entre tribus, exploitées par le PC afin d'encourager le désordre" (1). "N'est-il pas de politique que celle de la répression" ? s'étonne-t-il (2).

De son côté, le Président du RDA "se déclara prêt à réaffirmer sa fidélité et celle de son parti non seulement aux objectifs de la République tels qu'ils sont définis dans le préambule de la constitution de 46 mais aussi à sa réalité territoriale telle qu'elle est décrite dans l'article 60: "l'Union française est formée, d'une part de la République française qui comprend la France métropolitaine, les dépendants et territoires d'Outre-Mer, d'autre part les territoires et Etats associés" (3).

### 1) L'Accord U.D.S.R-RDA

Le Ministre de la France d'Outre-Mer cherche un moyen de faire lever les mesures d'interdit frappant le RDA. Pour ce faire, il veut avoir des garanties de la part du gouvernement

---

(1) Marchés coloniaux, 7 Octobre 1950, p. 2373.

(2) Siriex (P.H), Op. cit., p. 131.

(3) Mitterrand (F), Op. cit., p. 179.

c'est à dire "obtenir que les Africains fussent libres chez eux, libres de travailler, de se syndiquer, de lutter pour leur salaire et leur sécurité, de circuler, d'écrire et de parler, d'abattre les privilèges scandaleux, d'imposer l'égalité sociale et humaine et de chasser les **voyous** arrogants qui fermaient leurs hôtels et leurs restaurants à la peau noire; s'il s'agissait d'instituer le suffrage universel et le collège unique à tous les échelons, d'en finir avec des catégories paradoxales humiliantes, injustifiables, de promouvoir les institutions qui amorçaient la Fédération future au sein de ses propres affaires" (1).

Il faut par ailleurs convaincre :les socialistes, parce que le haut-commissaire à Dakar est l'un des leurs;les radicaux, parce que l'on est sensible, Rue de valois, à l'influence du sénateur colonial Marc Rucart. Dans les deux cas, Mitterrand bénéficie de la couverture du Président de l'Union Française, Jacques Foucade., du Président Vincent Auriol et de René Pleven.

Ainsi paré sur ses arrières, il engage sa responsabilité devant le Conseil des Ministres qui autorise le **RDA** " à rentrer en scène" (2).

La politique de réconciliation est en marche mais elle est difficile à appliquer, car le tension demeure élevée en

---

(1) Mitterrand (F), Op. cit., pp. 179-180.

(2) Idem, p. 182.

Côte-d'Ivoire et les colons français essayent de la saboter. Au point que l'annonce du voyage du ministre d'Outre-Mer à l'occasion de l'inauguration du port d'Abidjan provoque un tollé général. Préférant "la guerre à ce qu'on appelait déjà l'abandon", les plus hostiles crient à la démission de la France et à la trahison du gouvernement (1). Les mandataires des milieux d'affaires adressent à Vincent Auriol, un télégramme vigoureux : "une émotion considérable, notent-ils, s'est emparée des populations à l'annonce d'un accord entre le gouvernement de la République et les responsables des émeutes... Alors qu'une commission parlementaire achève d'établir ses conclusions après enquête sur place et sur pièces, alors qu'il ressort nettement de cette enquête que le RDA fut l'instigateur des révoltes contre l'autorité publique et le perturbateur de la paix sociale".

Pour eux, "la politique suivie à Paris peut détruire complètement le travail patient des hommes sur le terrain" (2)

Une presse **v**éhémente, injurieuse, alerte l'opinion sur "l'abominable complot qui signifiait la fin de la présence française au bénéfice d'agitateur qu'un régime sain, équilibré et fort aurait destiné à la prison ou à la mort ..." Des gouverneurs "refusèrent d'obéir aux ordres du Ministre, jugeant que leur devoir exigeait d'eux l'indiscipline" (3).

Les autorités coutumières se manifestent par une pétition

---

(1) Ibid, p. 176.

(2) Climats, 15 Février 1951.

(3) Mitterrand (F), Op . cit., p. 189.

signée de 91 chefs supérieurs, chefs de provinces, chefs de canton. Le texte qui parvient à Mitterrand proclame "leur attachement indéfectible à la France". Héritiers de chefs "qui ont organisé ce pays avant l'arrivée des blancs", ils remercient la France "d'avoir associé leur action à son administration et d'avoir respecté leurs traditions" ajoutant :

"Malheureusement, un parti politique prenant ses mots d'ordre en dehors de l'Union française a violé la constitution, sapé le respect et l'autorité qui s'attachaient aux fonctions traditionnelles. Nous accusons formellement le RDA et son chef Houphouët d'être les responsables de tous les désordres, des violences, des pillages, des insurrections et du sang coulé, provoqués par la violation des lois républicaines et de la coutume. Nous ne doutons pas que la justice suivra infailliblement son cours. Un travail de redressement a été entrepris... Nous demandons instamment que ce redressement soit poursuivi et achevé, condition essentielle de la paix du pays et l'Union française". Ici et là, on reproche à Mitterrand d'avoir "livré l'Afrique Noire au communiste international en la personne du stalinien Houphouët-Boigny" (1).

Mais l'autorité du jeune ministre fait effet. Du plus petit fonctionnaire administratif jusqu'au plus petit colon, tous sont évidemment embarrassés d'avoir à modifier leur comportement et leurs méthodes à l'égard d'hommes qu'ils

---

(1.) Ansom, C2197/5. Op. cit.

désignent à la vindicte publique et d'un parti pratiquement mis hors la loi. Cela ne signifie pas que les préventions aient disparu par enchantement. Mais elles sont en train de s'atténuer. Pour illustrer le changement de politique, Mitterrand rappelle en France le gouverneur Péchoux. Il le remplace temporairement par un homme qui ne fera pas d'éclats, M. Geay. Toutefois, le ministre considère que Péchoux dont le nom symbolise pour les Ivoiriens, les excès de la répression, n'a fait qu'exécuter, en fonctionnaire zélé, des instructions données par les précédents gouvernements. Aussi, au lieu de le frapper, le prend-il à son cabinet. Le rappel du "proconsul Ali baba, ce grand méchant loup" provoque une nouvelle vague de protestations des colons auprès du Docteur Queuille qui remplace R. Pleven. Mais, il faut davantage de temps pour transférer les fonctionnaires moins haut placés dans la hiérarchie qui ont été choisis spécialement pour leur aptitude à exécuter des consignes répressives. Ils demeurent en poste assez longtemps pour mettre en application le plan de falsification des résultats des élections législatives de juin 1951, avec l'aide des chefs qui ont été nommés pendant la période de répression. Le prince Adingra, chef des Abrons fera remarquer plus tard : "Ne nous sommes-nous pas dépensés, sans compter, pour assurer l'élection de Sékou Sanogo, notre député ? Ainsi, nous avons enlevé un siège à nos adversaires politiques qui mentaient quand ils disaient qu'ils étaient sûrs de leur victoire" (1). Si la réélection de Houphouët est acquise, les

---

(1) Climats, du 13 septembre 1957.



autorités proclament la défaite de O. Coulibaly face à Sanogo (1).

Selon le journaliste français Georges Chaffard, "il faut faire battre en 1951, un nombre judicieux de candidats du Rassemblement. Honnêtement, Mitterrand en prévient Houphouët. Il ne va pas jusqu'à lui demander son approbation. Il lui explique simplement ses raisons. Houphouët s'incline" (2). Est-il nécessaire de manoeuvrer ainsi pour surmonter la résistance des Européens de Côte-d'Ivoire? Là, intervient la controverse sur la démarche politique de François Mitterrand.

Est-il sincère dans son intervention en faveur du RDA? Autrement dit, sa démarche s'inscrit-elle dans un souci d'apaisement politique ou serait-elle dictée par des intérêts partisans ?

N'est-elle pas une manoeuvre judicieuse pour amener le RDA, numériquement réduit pour pouvoir former un groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale, à opter pour une coalition avec sa formation, l'UDSR ? (3). Car celle-ci, de par le nombre minoritaire de ses députés, apparaît comme une formation marginale aux côtés des grands partis, jouant parfois un rôle déterminant en tant que groupe charnière entre les majorités possibles.

---

(1) Pourtant, le 17 Juin à minuit, le RDA mène par 64.000 voix contre 20.000 à la liste "Union Française" de Sékou Sanogo. Selon toutes probabilités, les chiffres attendus confirmeront la victoire du RDA. Mais voilà que la proclamation des résultats est retardée de 24 heures. A la stupeur générale, on apprend que dans les trois derniers centres, le Rassemblement n'obtient que 26.000 voix contre 15.000 à la liste adverse. Ce qui permet au candidat de l'Administration d'être élu à la proportionnelle, avec un total de 35.000 voix. Avec donc 67.000 suffrages, le RDA n'a qu'un élu, Houphouët-Boigny.

(2) Chaffard (G), *Op. cit.*, p. 128.

De 6 députés, le RDA passe à 3 : Mamadou Konaté (Soudan), Houphouët-Boigny (CI), Jean Félix-Tchicaya (Moyen-Congo).

Une alliance avec le RDA renforcerait davantage son influence numérique et politique dans la vie de la IV<sup>e</sup> République. Cet "amateur de combinazione" emploiera son habileté politique pour réussir sa stratégie. Puisqu'en Janvier 1952, les élus RDA décident de s'apparenter à son parti. "Nous souhaitons, mes amis et moi, écrit Houphouët-Boigny à Mitterrand, retrouver la base parlementaire qui nous manque. En dehors du PC, l'UDSR est la seule formation qui grâce à vous nous a manifesté de la sympathie. Nous souhaitons nous y inscrire". Il s'agit d'une entente dans un domaine précis, à savoir, les possibilités d'expression parlementaire. Par la suite d'ailleurs, le groupe constitué prendra à l'Assemblée Nationale française le nom jusqu'en 1958 de "UDSR-RDA" (1).

Toutefois, il serait de mauvaise foi de nier l'action décolonisatrice de François Mitterrand. De notre point de vue, il est le premier parmi les hommes politiques de la IV<sup>e</sup> République à avoir très tôt posé les grands jalons de la décolonisation de la Côte d'Ivoire. Le changement du comportement politique des forces coloniales et paracoloniales et leur collaboration avec le RDA en sont là une préfiguration.

## 2) La réunion de Conakry : Révisionnisme ou Réformisme

Cette réunion qualifiée de "conférence d'unité" est précédée par une conférence préparatoire tenue à Dakar du

---

(1) L'UDSR cessera pratiquement d'exister dans la vie politique française lorsque les Africains auront quitté le Parlement français.

13 au 18 Mai 1955.

### a) La conférence préparatoire

Si son but est "de tracer une ligne de conduite et de définir les travaux qui seront dévolus au comité de coordination" il n'en demeure pas moins que la rencontre de Conakry crée les conditions favorables à une reprise d'initiatives de la part des "modérés du RDA" ou du moins des tenants de la droite RDA. C'est ainsi que "les tâches sont réparties en prévision de la manifestation prévue à Conakry"(1).

- Houphouët est chargé du rapport moral.
- Sékou Touré du rapport sur les syndicalisme.
- Lisette du rapport sur les questions économiques
- Mamadou Konaté du rapport sur l'organisation.
- Etchévery du rapport sur la presse.

La liste des militants invités à la réunion du comité de coordination est arrêtée comme suit :

- 1°- tous les membres de droit du Comité de Coordination;
- 2°- les membres des 3 Assemblées parlementaires;
- 3°- les secrétaires généraux des sections;
- 4°- un délégué par territoire;
- 5°- une délégation de Paris, Dakar et Brazaville.

On note aussi des signes d'épuration qui se manifestent par des exclusions ou des blâmes à l'égard d'irréductibles sections opposées à toute espèce de compromis

---

(1) Ansom, C2197/7, 1955.

avec l'appareil colonial.

C'est le cas de l'Union des populations du Cameroun (UPC) qui est exclue d'office, "considérant que ses responsables se sont mis en marge du mouvement en revendiquant l'indépendance et en introduisant un recours à l'O.N.U" (1).

Il en sera de même pour l'Union Démocratique Sénégalaise (UDS) qui, proclamant "la justesse de la ligne anticolonialiste" s'élève contre "l'action perfide des impérialistes et des colonialistes... décidés à tout mettre en oeuvre pour empêcher le RDA de retrouver son entière indépendance d'action..."

Condamnant d'avance tout "ukase" de la direction, ses responsables (2) dans une résolution rédigée à l'intention des sections espèrent "que la session de Conakry, d'une importance capitale, sera démocratiquement organisée et qu'elle réunira, sans exception, tous les membres du comité élu par le dernier congrès d'Abidjan, les délégués de chaque section territoriale et les représentants des Etudiants RDA en France" (3).

En ce qui concerne l'Union Démocratique Nigérienne, le cas est réglé différemment. D'un commun accord, les participants décident de refuser l'admission de Djibo Bakary aux débats de Conakry. Toutefois, "étant donné que l'intéressé a donné des preuves de bonne volonté, des contacts seront établis avec lui après la réunion et, s'il souscrit à certaines conditions, sa

---

(1) Anson, C2197/7, AP, 1955.

(2) Les responsables de l'UDS sont : Gueye Abdoulaye, James Bénoist, Gaye Malic, N'Diouk Mamadou, N'dao Gorgui N'Dené.

(3) Anson, C2263/4, AP, 1948-1955.

réintégration pourrait être envisagée" (1).

Au total, on retiendra du protocole d'accord signé par tous les participants, à l'exception de l'UDS, les points essentiels suivants :

- approbation sans réserve du désappariement des élus du groupe parlementaire communiste;
- approbation sans réserve de l'appariement du groupe parlementaire du R.D.A à l'U.D.S.R;
- Soumission totale à toutes les directives du Comité de Coordination;
- Engagement de rompre toutes relations avec le Parti Communiste;
- engagement par voie de presse et à l'occasion de réunions publiques de se conformer scrupuleusement aux impératifs du RDA, tels qu'ils sont définis par le comité directeur.

La conférence préparatoire de Dakar renforce ainsi le virage déjà pris par le RDA lui donnant un second souffle plus conforme à la conception idéologique de la classe dirigeante. Ce que confirme la réunion de Conakry.

#### **b) La "conférence d'unité" de Conakry**

Prévue pour le 28 Février, la réunion du Comité de Coordination a lieu du 8 au 11 Juillet 1955 dans la capitale

---

(1) Anson, G2197, Op. cit.

guinéenne . Elle consacre la thèse de la collaboration avec l'Administration. Mieux, elle adhère à la philosophie du libéralisme colonial et de capitalisme international.

"L'appel de Conakry" est à cet effet sans équivoque: "(...) Il est, déclare le Président du RDA, possible de préparer à tous une vie meilleure, si nous savons concerter nos efforts en vue d'une cohabitation, paisible et prospère.

"La sagesse veut que nous réunissions nos moyens, tous nos moyens pour dégager du sol et du sous-sol africain les éléments d'un confort que les riches possibilités africaines font espérer convenable pour tous.

" Aucun antagonisme profond ne sépare les colons d'origine métropolitaine des Africains, sinon la barrière de vains préjugés et de peurs irraisonnées, que le souci de notre avenir commun nous font un devoir de combattre.

" C'est encore une erreur, poursuit-il, à reprendre vigoureusement que la croyance fataliste à une antinomie irréductible entre l'existence de la chefferie et la poussée évolutive moderne. L'attitude positive serait de tout mettre en oeuvre pour concilier les impératifs de la chefferie et les exigences d'une pensée évoluée.

"Le Comité de Coordination du RDA invite de façon impérative les militants et dirigeants du RDA à tendre une main fraternelle aux représentants de la chefferie traditionnelle qui

demeure un élément nécessaire de la stabilité de la société africaine.

"Agir autrement, c'est faire le jeu de ceux qui veulent bâtir sur la division des différentes couches sociales africaines la domination de leurs intérêts égoïstes ou de leurs ambitions à courte vue sans se soucier de l'intérêt de l'Afrique ni de celui de la France.

" Le destin de l'Afrique au sein de l'Union Française dépend des bons rapports que la compréhension mutuelle de nos intérêts et le respect réciproque de nos originalités auront su établir entre les divers groupements qui peuplent nos pays.

"Africains et Métropolitains, conclut Houphouët, les constituants de 1946 ont rêvé d'une association de nations et de peuples d'un type nouveau, mais il fallait à leur élan encore un peu plus d'audace et de coeur; toutefois, l'occasion manquée n'est pas perdue, donnons à nos deux peuples, il en est encore temps, la chance d'apporter à cette deuxième moitié du siècle l'originalité d'une fraternité neuve et durable" (1). C'est à vrai dire une autocritique ou du moins une invitation à des sentiments francophiles.

"Des paroles, note un administrateur, d'une singulière résonance que les colons depuis leur arrivée dans la colonie ivoirienne n'avaient pas entendues" (2).

---

(1) Idem.

(2) Ibid.

D'une façon générale, le RDA opère un changement profond dans sa forme et dans son contenu, mettant davantage l'accent sur l'unité et sur la coexistence pacifique avec les forces politiques, économiques et sociales de l'ordre colonial .

"A partir de là, écrit Sirieux, le bureau du Comité de Coordination n'allait négliger aucun effort pour assurer une collaboration aussi étroite que possible avec les gouverneurs.."(1).

Les dirigeants vont agir ainsi car ils croient que leurs intérêts économiques et ceux des colons et investisseurs européens coïncident. Du reste, la réunion de Conakry ouvre sans conteste une nouvelle ère dans le domaine des relations sociales entre Européens et Africains. Les farouches déclarations anticolonialistes disparaissent dès lors des discours politiques, du moins ceux qui sont prononcés en Français. Autrement dit, le vocabulaire des leaders et militants perd de sa charge explosive : les termes "union", "évolution", "interdépendance" remplacent respectivement ceux de "lutte", "révolution" et "libération".

Cependant, cette politique de la "main tendue" va engendrer des conflits nouveaux à l'intérieur des sections territoriales du Mouvement. C'est ainsi qu'au sein du PDGI, les termes de "traîtres" ou d'"administratifs" désigneront tous ceux qui se sont pliés aux pressions officielles et ont organisé ou milité

---

(1) Sirieux (P.H), Op. cit., p. 120.



dans des partis d'opposition; "progressistes" et "indépendants" deviendront des termes injurieux. L'expression "ex-RDA" désignera aussi, plus tard, ceux qui ont abandonné le Parti pendant la répression mais qui s'y sont réinscrits par la suite; "néo-RDA" désignera tous ceux qui n'ont pas été impliqués dans des incidents, parcequ'ils étaient absents du pays comme fonctionnaires ou les commerçants, les étudiants les soldats par exemple. Il s'en suit donc des règlements de compte entre anciens militants, "militants de première heure" ou "archéo-RDA" c'est à dire militants des moments difficiles où l'expression "vive le RDA" envoyait dans les gèoles tous ceux qui la prononçaient et nouveaux venus ou recrues.

A Issia, des incidents éclatent parmi les Musulmans, quand les "martyrs du PDCI refusent aux "traîtres" le droit d'enterrer leurs morts dans le cimetière.

Dans la région de Man, une classe d'âge intitulée, "les Troupes de l'Eléphant" entreprend des actions systématiques de revanche contre d'anciens opposants.

Les évènements de Bondoukou illustrent, eux aussi, les divisions engendrées par le revirement politique. Dans cette localité, des divergences historiques, séparent les Musulmans Dioulas, militants du PDCI et la majorité animiste des Abçons dirigée par leur Prince Adingra, connu pour son opposition violente au RDA. L'intégration des ces derniers, les "traîtres" au parti ne peut que provoquer la consternation des premiers. D'où de violents heurts.

"Il est donc vrai, convient Mathieu Ekra, l'un des héros de Bassam, que si quelques intellectuels "huppés" rejoignent les rangs du PDCI tardivement, selon les tempéraments individuels, il faut établir une typologie de militants :

- les uns prompts à s'exposer : On les appelle, "les lions";
- les autres, moins démonstratifs : "les sous-marins";
- et les autres encore carrément réversibles sur deux faces : "les caméléons" ou les "espions".

"C'est pourquoi, continue t-il, s'il faut se montrer circonspect sur l'authenticité de la "militance de première heure" de certains "héros du jour", la prudence et la justice doivent cependant inciter à chercher à découvrir et à reconnaître les mérites de tous ceux qui ont toujours été là pour soutenir dans l'ombre ou l'anonymat volontaire, les actions héroïques visibles du parti" (1).

Malgré tout, ces manifestations de mauvaise humeur ne portent pas atteinte à la politique d'union. "Comment, s'interroge Houphouët, les gens intelligents ne voient-ils pas la nécessité de l'entraide lorsque les économies sont complémentaires ? Il ne peut y avoir de liens plus étroits qu'entre les Français de la Métropole et ceux d'Afrique Noire. Si des brouilles ou des incompréhensions se produisent, elles ne peuvent être que passagères" (2). Les dirigeants du Parti, seront d'ailleurs

---

(1) Ekra (M), *Op. cit.*, pp. 18-19.

(2) Anson, C2385/2, AP, 1954.

"les partisans loyaux de la politique officielle française et ne pousseront absolument pas une évolution plus rapide que ne le voulaient les responsables de la Métropole" (1).

## B. LA POLITIQUE DE COOPERATION

A partir du mois d'août, on assiste à d'importants changements politiques. A Paris, René Pleven, retrouve le 11 août 1951, après un court passage du Dr Queuille, la Présidence du conseil. M. Louis Jacquinot succède à F. Mitterrand au Ministère de la FOM.

En AOF, M. Béchard est remplacé par M. Bernard Cornut-Gentille. En Côte d'Ivoire, l'intérimaire Geay cède la place à "un homme intelligent et courtois", le gouverneur Bailly.

Tout concourt à un renouveau politique pragmatique c'est à dire tenant compte des aspirations des populations africaines.

Ainsi, la première conférence "extra-muros" des huit gouverneurs de l'AOF en septembre 1952 sous la présidence du Haut-Commissaire, s'engage à travailler sur "une méthode nouvelle qui doit permettre une meilleure formation de l'esprit fédéral" (2). Définissant les grandes lignes de la nouvelle politique aofienne, M. Bernard Cornut Gentille déclare : "L'Afrique française en pleine évolution a un besoin impérieux d'un exécutif fort et efficace, mais l'autorité d'à présent ne

---

(1) Afrique Information, 1er Juin 1954.

(2) Ansom, C2197/2, Op. cit.

peut plus être la même que celle d'hier. Il ne s'agit plus de commander au jour le jour, il ne s'agit plus d'imposer, il s'agit maintenant de guider et de former : nous prêchons cette nouvelle conception et ces nouvelles méthodes.

"La constitution, poursuit-il, signifie un progrès constant dans l'accession aux responsabilités des Africains. Le gouverneur général et les gouverneurs des huit territoires ont pour tâche capitale de mettre ces principes en pratique. Si les collectivités traversent parfois des crises au cours desquelles il faut se montrer très ferme, il n'y a pas de gouvernement valable que celui basé sur la confiance. Les gouverneurs sont faits pour unir et rapprocher les hommes et non pour les gouverner les uns contre les autres" (1).

Saluant par ailleurs, le climat de paix politique et sociale en Côte-d'Ivoire, le Haut-Commissaire de la République, invite les autorités coloniales ivoiriennes à "une action discrète et mesurée mais suivie et immédiate". A l'instar de la réunion du Comité de Coordination à Conakry, la conférence administrative des gouverneurs à Abidjan marque à son tour une nette évolution des esprits des principaux acteurs de la politique africaine.

Déjà, en Côte-d'Ivoire apparaissent des signes concrets et positifs.

---

(1) Anson, C2385/dossier 7, 1954.

Dans un esprit d'apaisement social et de détente politique, la Cour d'Assises, dans la révision du procès de Grand-Bassam, prononce le 18 Avril 1953 le verdict suivant :

- 4 inculpés sont acquittés : Jean Baptiste Mockey, B.B Dadié, William Jacob et Bakary Diakité.
- 5 sont condamnés avec sursis : Diaby Benoko ( 30 mois de prison et 5000 frs d'amende)
- Philippe Vieyra et Albert Paraiso (2 ans de prison et 10.000 frs d'amende chacun)
- Camara Lama : 2 ans et 5000 f d'amende
- Mathieu Ekra : 1 an de prison
- 7 sont condamnés sans sursis
- Moussa Soumahoro, Sékou Traoré' et Emile Kouamé' : 30 mois de prison et 5000 f d'amende
- François Bah: 6 mois de prison et 5000 f d'amende
- Djosso Coulandji : 2 ans de prison et 10.000 f d'amende
- Dan Konaté : 1 an de prison et 500 f d'amende
- Baladji Traoré' : 1 an de prison et 500 f d'amende.

Même si l'on peut reprocher aux jurés de n'avoir pas tourner totalement la page judiciaire de l'histoire ivoirienne, il faut reconnaître que le verdict traduit "un dégel des rapports entre Noirs et Blancs, dégel annonciateur d'une évolution durable malgré la méfiance sous-jacente encore" (1).

Dans les milieux dirigeants du **RDA**, "l'impression prévaut que la cour d'Assises d'Abidjan qui vient de rendre

---

(1) Idem.

son verdict dans l'affaire de Treichville, s'est montrée plus clément que celle qui rendit le premier verdict" (1).

Dans les milieux coloniaux, on prend ce verdict avec beaucoup de philosophie car "les accusations n'avaient plus de teneur politique" selon l'expression de M. Josse, un des avocats de l'accusation, qui dans un but de réconciliation, a préconisé dans sa plaidoirie du 17 Avril, le désistement des parties civiles.

"Nous avons gagné, rassure t-il, la bataille judiciaire, la bataille des idées... Existe t-il, un seul discours, un écrit, tenus par le Président du RDA que nous ne signerons pas nous-mêmes ? Nous avons gagné la bataille sociale... Nous avons gagné une autre bataille. Il y a dix jours nous avons vu les fruits de notre travail. Le jour de Pâques, dans une enceinte sacrée, les uns à côté des autres. Une élégante européenne à côté d'une Mouso, puis une frimousse blanche à côté d'un négriillon... qui communiaient ensemble. Nous avons gagné la bataille des âmes. Pleins de notre foi, nous disons que ces luttes fratricides doivent s'arrêter... Quatre années ont passé, les larmes sont séchées, les maisons reconstruites... Nous sommes de ceux qui possédons le mot-clé, le mot de liberté qui ouvre tous les coeurs... Nous voulons qu'un grand mouvement de réconciliation soit fait" (2).

Parallèlement, le gouvernement français fait adopter

---

(1) Anson, C2145, dossier 8, AP, 1950-53.

(2) Idem.

une loi qui restitue les droits civiques aux quelque 3000 personnes qui ont été arrêtées pendant les troubles. Ce qui leur permettra par la suite de recevoir presque tous leur récompense politique. Des Etudiants dont les bourses avaient été supprimées pour raison politique sont de nouveau aidés.

En acceptant de collaborer avec l'administration coloniale et le colonat malgré avanies et pressions de toutes sortes, "le PDCI-RDA réussit à sauver l'essentiel, à savoir les intérêts des planteurs et la préservation de leur prééminence dans le pays" (1).

Mais ces nouveaux partenaires accepteraient-ils, à leur tour, le "partage du gâteau" ?

### 1) La cohabitation avec l'Administration

En dépit du climat de décripation, les rapports entre le PDCI-RDA et l'appareil administratif colonial sont toujours mesquins à cause des intérêts égoïstes des représentants du Ministère de la FOM. "Certains administrateurs, estime Lamine Gueye, éprouvent un sentiment de dépossession. Ils regrettent la "belle époque où le prestige de la France dépendait uniquement d'eux, où les galons et les broderies passaient pour des moyens de gouvernement" (2).

La collaboration va donc être le refflet d'une

---

(1) Baulin (J), *Op. cit.*, p. 73.

(2) *Actualités d'Afrique Noire*, Mars 1957, n° 3, p. 14.

situation politique imposée par les faits et les circonstances; ou plutôt d'un constat d'échec politique des forces en présence dans le contrôle absolu du pouvoir.

C'est certes, une nécessité pour l'Administration face au regain d'influence politique du **PDCI-RDA** au détriment des partis de l'Ordre; mais aussi un expédient majeur pour la bourgeoisie terrienne d'éliminer définitivement du pouvoir, à long terme, les supports "para-coloniaux" africains en l'occurrence les intellectuels et la chefferie. C'est avec juste raison qu'André Blanchet, observateur lucide et africaniste de valeur écrit : "En vérité, c'est une véritable mystique de la collaboration qui... tend à s'instaurer en Côte d'Ivoire" (1). L'avantage de cette expérience "forcée" est au moins de laisser le temps faire son oeuvre. Il n'en demeure pas moins que le **PDCI**, condamné à "débarrasser l'Administration de son métier de gendarme", doit faire preuve de loyauté absolue.

C'est pourquoi, précise Ladjé Sidibé, Conseiller général **RDA** de la Côte d'Ivoire :

"1° La majorité **RDA** à l'Assemblée territoriale n'a pas hésité, contre l'avis de certains élus métropolitains et africains, à soutenir la création de l'impôt de cercle proposé par le territoire. Quand on sait que l'impôt personnel en Côte d'Ivoire est à un taux relativement plus élevé que dans les autres territoires, que cet impôt de cercle venait en addition

---

(1) Le monde du 2 Septembre 1955.



de l'impôt personnel, que certains pouvaient valablement l'assimiler à la cotisation pour les sociétés indigènes de Prévoyance dont la gestion a donné lieu à des critiques d'une extrême sévérité, on mesure l'importance du risque politique accepté par le Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire.

"2° La direction du Rassemblement Démocratique Africain a, par ailleurs, entraîné les élus à accorder l'aval du Territoire pour les forestiers. Le projet d'aval soumis par le territoire était âprement combattu mais le RDA a estimé que le bois constituant la troisième source de revenus du territoire, il était indispensable de sauver de la faillite les intérêts en difficulté du fait de la chute du cours mondial des bois tropicaux.

"3° La grande huilerie d'Akobo, subdivision de Dabou, éprouve des difficultés analogues, en raison de la baisse sur les oléagineux. Alors qu'en 1952 les graines de palme étaient à 3 frs 50 le Kg l'usine ne pouvait plus payer que 2 frs 40 le Kg. Les producteurs avaient décidé de transformer eux-mêmes leurs produits par les moyens traditionnels. Le PDCI a accepté de mener une campagne d'explication dans toute la région pour faire comprendre l'intérêt qu'il y avait à livrer les graines de palme à l'huilerie d'Akobo malgré l'importante réduction du prix de réalisation à l'achat. Avant l'intervention du RDA, l'huilerie avait pu en 45 jours acheter seulement une trentaine de tonnes de graines; au lendemain même de ces explications, les livraisons se sont élevées à plus de 100 tonnes par jour" (1).

---

(1) Anson, C2178, dossier 2, 1959.

Aussi, convaincu qu'il n'y a pas, il ne peut y avoir d'action utile en dehors de la coopération avec l'Administration", Houphouët-Boigny ira plus loin dans ses rapports avec ses "nouveaux amis" (1).

Soucieux donc de "respecter scrupuleusement leur autorité sans jamais chercher à empiéter sur elle, il avait commencé par demander qu'un administrateur de la France d'Outre-Mer, dûment désigné par le chef du territoire fût détaché auprès de lui pour assurer une liaison permanente et efficace" (2).

Mieux, à son initiative, "bourgeoisie ivoirienne et colonat feront bientôt cause commune pour faire prévaloir leurs intérêts et obliger Paris à les prendre en considération" (3).

## 2) Le Rapprochement avec le Colonat

Après avoir, lors d'un grand meeting au stade d'Abidjan en Octobre 1951, proclamé "l'union de tous les hommes de bonne volonté, par-dessus les partis politiques respectifs", le leader ivoirien se félicite, en Juillet 1955, à la réunion du comité de coordination du RDA à Conakry, de "l'évolution favorable du colonat... Car nous sommes de ceux qui pensent qu'il y a de la place pour tous en Afrique". Cette ouverture tous azimuts soulève des échos favorables parmi les colons en particulier les militants de la SFIO et du RPF. L'un d'eux surtout, M. Noguès, a dû versé du baume dans le coeur du Président du Parti

---

(1) Discours politiques de M. Houphouët, Op. cit.

(2) Sirieux (P.H), Op. cit., p. 120.

(3) Baulin (J), Op. cit., p. 75.

dominant de la Côte-d'Ivoire en soutenant son approche sociale.

En effet, dans un article publié dans la "Côte-d'Ivoire" du 27 Février 1952, il préconise une alliance des colons avec la bourgeoisie des planteurs et commerçants, de préférence à celle des intellectuels-fonctionnaires .

"Les fonctionnaires, écrit Noguès, ne sont pas libres et représentent peu de choses dans l'économie du pays... Dans un pays, comme le nôtre, où l'économie est essentiellement basée, pour l'instant, sur les cultures industrielles de cacao et de café, il importe qu'aux prochaines élections de l'Assemblée territoriale, il soit de plus en plus fait appel aux planteurs et aux commerçants qui, eux, sont libres et ont une grande part d'intérêts économiques dans la défense des intérêts généraux du territoire".

Effectivement, les élections à l'Assemblée territoriale du 30 Mars 1952 concrétisent la politique d'union entre bourgeoisie indigène et bourgeoisie coloniale. Le RDA ne se présente pas seul pour le 2ème collège. Au contraire, il présente des listes d'"union pour le développement économique de la Côte-d'Ivoire" (U.D.E.CI). Groupant, comme l'indique le tableau ci-dessous, "des membres du RDA, de la SFIO, des indépendants des non-inscrits (Européens et Africains)... tous se déclarent solidaires pour mener la campagne électorale sur les bases d'un programme commun d'essor économique et de paix sociale"(1).

---

(1) Anson, 2197/10, Op.cit.

Ancienne Assemblée	Nouvelle Assemblée (1)
Double Collège : 45 sièges 1er Collège : 18 sièges 2ème Collège : 27 sièges	Double Collège : 50 sièges 1er Collège : 18 sièges 2ème Collège : 32 sièges
<u>Répartition</u>	<u>Répartition</u>
1er Collège : 10 Indépendants : 2 SFIO : 4 RPF : 1 MRD : 1 Radical-Social	1er Collège : 4 RPF : 3 SFIO : 1 Radical : 10 Indépendants
2ème Collège : 14 RDA : 9 EDICI : 2 Progressistes : 1 SFIO : 1 Indépendant	2ème Collège : 28 RDA plus sympa- thisants 4 RPF

Justifiant sa démarche carriériste et aussi rassurant ceux des colons restés dans l'expectative, le futur héraut de la grande bourgeoisie ivoirienne déclare : "après une période d'errements, nous nous sommes rendus compte que la politique d'union était nécessaire et devait se réaliser à l'échelon de chaque territoire. L'Assemblée territoriale, puis les conseils municipaux, doivent en devenir le vivant exemple" avant de

(1) Placées en principe sous le collège unique, les élections se déroulent au double collège "par l'acceptation d'Houphouët-Boigny", D'Arboussier (G), Op.cit., p. 14.

préciser que "la France est la chance de l'Afrique, l'Afrique est la chance de la France" (1).

Le 28 Mars 1952, "L'humanité" hurle au sacrilège :

"Pour la préparation des élections qui se déroulent dimanche prochain en Afrique Noire, écrit la Rédacteur en chef, certains dirigeants du **RDA** ont réalisé les pires compromissions avec les colonialistes et leurs agents. En côte d'Ivoire Houphouët-Boigny présente des listes communes où lui-même et ses amis se retrouvent avec des RPF comme le commandant Ply, Vamé'Doumouya, homme de main du député RPF, Sékou Sanogo et des SFIO comme Bailly. Ces monstrueuses collusions avec les responsables des crimes de 1950 à Dimbokro, Bouaflé, Séguéla, etc.. ne manquent pas d'éclairer les Africains sur la politique colonialiste suivie par Houphouët et ses complices" (2).

Ironie du sort, " les listes d'Houphouët-Boigny affronteront à Katiola et à Dabou des "candidats **RDA**", des militants qui ont refusé de suivre leur Président..." (3).

Toujours est-il que les résultats marquent un succès total du **RDA** en Côte-d'Ivoire. La coalition électorale remporte 72 pour cent des suffrages exprimés :

Entente Ethnique Eburnéenne (EEE)	: 341
Union pour le Développement Economique de la Côte d'Ivoire (U.D.E.CI) avec Houphouët	: 66978
Union Française (UF) avec Sékou Sanogo	: 19334
divers	: 6334

(1) Anson C2197, dossier 11, *Op. cit.*

(2) M. Ply se présente à la place de M. Mockey, M. Vamé'Doumouya, à la place de M. Paraisc alors que ces deux détenus de Grand-Bassam sont parfaitement rédigeables puisqu'ils ne sont actuellement que prévenus et non condamnés. Vamé' T. décédera en 1953.

(3) Baulin (J), *Op. cit.*, p. 75.

Grâce aux efforts méritoires du RDA et surtout à la volonté de dialogue et d'ouverture des forces colonialistes, la politique de coopération s'impose désormais comme une réalité incontournable. Mais il convient, toutefois, de souligner qu'elle bénéficie plus au premier qu'aux autres parce que profitant du "rôle principal de l'exécutif local qui doit être celui de guide, de conseiller, d'ami des populations dont il a la charge", Le PDCI remporte, à partir de 1952, "des victoires électorales massives à l'occasion de toutes les consultations"(1). La stratégie d'Houphouët-Boigny face à la camarilla coloniale présente ainsi une subtile version de la vieille formule de Guizot : "Enrichissez-vous" et "Laissez-nous les leviers de commande" (2).

Cette différence fondamentale caractérise bien la Côte d'Ivoire et éclaire la suite des événements.

---

(1) Zolberg (A), West Africa, 30 Juillet, 6 et 20 Août 1960, Cf annexe XVIII.

(2) Anscm, C2197/12 Op. cit.

UNIVERSITE PARIS VII  
U.F.R : GEOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIETE

---

LA COTE-D'IVOIRE : DU DESAPPARENTEMENT A  
L'INDEPENDANCE : 1950 - 1960

THESE DE DOCTORAT NOUVEAU REGIME  
en Connaissance des Tiers-Mondes

Tome - II -

Présentée et soutenue

par

**BOGOLO ADOU GEORGES**

Directeur de recherche :

Madame CATHERINE COQUERY-VIDROVITCH

Professeur, Co-Directeur du Laboratoire

Tiers-Monde, Afrique

1989

DEUXIEME PARTIE

---

LES PERSPECTIVES POLITIQUES  
ECONOMIQUES ET SOCIALES



La période qui s'étend entre 1951 et 1958 est très importante car, après les changements de stratégie et les réajustements coloniaux, "nous rentrons dans une période où les peuples assujettis affirment résolument, de façon concrète et vivante, leur volonté de se débarrasser du joug colonial et de se libérer des Etats colonisateurs. Il s'agit, dit-on, d'une phase particulière de la crise de l'impérialisme" (1).

Enlisée dans les tournants de guerres coloniales, "la France hésite à définir ses desseins dans ses protectorats, elle ignore l'Afrique Noire. Trop éprouvée par les deux conflits mondiaux de 1914-18 et 1939-45 où sont perdues ses élites, elle n'ose pas aborder franchement l'ère où s'inscrit inéluctablement la fin des empires coloniaux. Oubliant que Brazza, Galliéni et Lyautéy avaient été des novateurs, que leur oeuvre originale avait porté ses fruits le temps d'une génération et que s'il fallait s'inspirer de leur exemple, on devait se garder d'imiter leurs méthodes enflées dans le conformisme de nos gloires, mal informés par une administration pour laquelle le prestige demeurait accroché aux insignes visibles du commandement, affolés à l'idée qu'on pourrait les accuser de faiblesse et d'abandon, harcelés par les élus des premiers collèges qui n'étaient pas nécessairement choisis parmi les plus hardis, les plus intelligents ou les plus libres, entourés de spécialistes militaires muets à l'instant du conseil et sonores quand

---

(1) Gbagbo (L), Op . cit., p. 138.

apparaissait l'inévitable échec, embarrassés d'une constitution qui proclamait le droit des peuples de l'union à gérer eux-mêmes leurs affaires mais qui n'en donnait pas le moyen, les responsables de sa politique allaient cahin-caha, de raidissement inutiles en concessions inattendues" (1).

Du mois d'Août 1951 au mois de Juin 1957, neuf gouvernements se succèdent à Paris. Cinq ministres, MM Jacquinot, Pfilimlin, Buron, Teitgen et Defferre ont la charge de la France d'Outre-Mer. Mais l'instabilité du pouvoir exécutif n'entraîne aucun changement notable dans sa politique en Afrique Noire. Sur place, deux hauts-Commissaires, MM Cornut-Gentille et Chauvet, doivent à la fois appliquer strictement les directives gouvernementales et les adapter aux problèmes nouveaux qui surgissent.

Sous la pression de phénomènes historiques, "la Métropole ne s'entêta pas dans la voie de l'assimilation que la négation arbitraire des différences, le nivellement des espérances, la confusion des perspectives vouent à l'échec, surtout dans des territoires où la population d'origine européenne n'est qu'une infime minorité" (2).

---

(1) Mitterrand (F), Op . cit., p. 176.

(2) Idem. p. 198.

## CHAPITRE IV

### L'EVOLUTION POLITIQUE DU TERRITOIRE

#### I. LES ELEMENTS DE LA PESANTEUR ET FACTEURS DE CHANGEMENT

##### A. LES ELEMENTS DE LA PESANTEUR

Il ya une liaison entre les phénomènes historiques qui ont pour vocation de provoquer un bond dans le processus d'évolution des peuples, "pourvu que le sort de ces derniers soit le même dans le passé comme dans le présent et que soient également identiques les préoccupations qui les animent dans l'effort soutenu de leurs actions quotidiennes et dans leur lutte de libération nationale" (1).

Ces "actes de vertu" se déroulent généralement en même temps sur le même continent dans une simultanéité parfois insoupçonnée. Mais, il est aussi fréquent que ces phases historiques s'accomplissent à l'échelle de l'humanité entière et embrassent tout à la fois plusieurs continents.

Il en est ainsi en effet de quelques uns de ces

---

(1) Camara (S), Op. cit., p. 331.

phénomènes auxquels nous allons faire allusion, des événements qui vont, chacun pour sa part ou cumulativement, influencer beaucoup sur le développement politique des pays d'Afrique Noire sous domination française.

### 1) La défaite Française et la Victoire Viet-Minh de Dien-Bien-Phu

A partir de 1946, la situation se dégrade amplement dans toute l'Indochine au point que la France va s'engager dans une "Sale guerre coloniale" qui lui coûtera le renversement de vingt gouvernements et la déroute de huit commandants en chef sur le théâtre d'opération.

Avec des effectifs réduits aux soldats de métier et un matériel inadapté, la France combat un adversaire insaisissable, connaissant le terrain, aidé par la chine communiste après 1949. Les défaites de Lang Son et Cao Bang obligent à évacuer l'essentiel du Tonkin dès 1950. Dans l'espoir de faire participer la population à la lutte contre le Viet-Minh, la France entame des négociations compliquées avec Bao Dai, empereur du Vietnam. Elle lui accorde bien plus que ce qu'elle avait refusé à HOCHIMINH : L'indépendance complète. De même, pour obtenir l'aide des Etats-Unis, la France présente la guerre d'Indochine comme un élément de l'affrontement Ouest-Est et se résigne à aligner sa diplomatie sur la leur.

Mais en Décembre 1953, le gouvernement Laniel doit

accepter le principe d'une conférence internationale destinée à débattre cinq mois plus tard à Genève du problème indochinois. "La France va-t-elle partir sur la pointe des pieds" ? se demande t-on dans les milieux politiques (1).

Le gouvernement Laniel est résolu à aborder cette rencontre avec les représentants de HOCHIMINH en position de force. Pour ce faire, il demande à Navarre, commandant en chef, de remporter une grande victoire sur le terrain. Celui-ci choisit, près du Laos, la position de Dien-Bien Phu. Les illusions persistent donc. Le 7 Mai 1954, assiégée par des forces supérieures, bombardée par une artillerie qui rend la piste d'aviation inutilisable, Dien Bien Phu tombe : défaite inattendue qui traumatise l'opinion en Métropole. "Ce fut, écrit Sikhé Camara, plus qu'une guerre, plus qu'une victoire écrasante des armées du général Viet-Minh, Giap, sur les meilleures troupes françaises d'après-guerre, utilisant les armements les plus modernes, les plus perfectionnés et les plus efficaces, encadrées et commandées par les plus brillants des officiers et généraux français en activité.

"La victoire de Dien-Bien-Phu portait le démenti cinglant à un préjugé établi chez tous, hommes blancs ou de couleur, même chez les cadres les plus conscients et les plus préparés des élites du Tiers-Monde, celui qui admettait comme un postulat que les armées des pays industrialisés, le commandement

---

(1) Yacono (X), Les étapes de la décolonisation française, QSJ, n° 428, PUF, Paris 1971, p. 74.

militaire de l'Europe, étaient, au moins par la puissance de leurs moyens offensifs, les mieux préparés pour vaincre partout sur le terrain au cours d'affrontements armés" (1).

Dés le 23 Juillet 1954, par la signature des accords de Genève sur l'Indochine, la France s'engage à "respecter l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité des territoires Vietnamiens, Laosien et Cambodgien" de même qu'elle accepte "le cessez-le feu au Vietnam et sur tout le champ de bataille indochinois". Cette humiliation de la puissance coloniale française est un symbole lourd de conséquences dans l'Empire colonial français tout entier. Elle "met fin au règne de l'ancien colonialisme français en Indochine, elle inaugure le processus d'effondrement total du colonialisme de type ancien dans le Monde, stimule les luttes des peuples des pays coloniaux et semi-coloniaux écrasés sous sa domination et qui viennent de se soulever pour recouvrer l'indépendance et la liberté" (2).

## 2) Le Togo Français vers L'autonomie et L'Indépendance

Trois mois à peine, après la débâcle française au Vietnam, le Togo français connaît lui aussi de grandes mutations, en raison de sa spécificité juridique et des liens de droit international qui l'unissent à la République Française.

---

(1) Camara (S), Op. cit., p. 332.

(2) Goma-Foutou (C), "La loi-cadre du 23 Juin 1956 : Son rôle dans le Processus de l'Indépendance des colonies françaises d'Afrique", Colloque international sur le RDA, Yamoussokro, 19-25 Octobre 1986, p. 7.

En fait, cet ancien mandat allemand devient après la guerre un territoire sous mandat international confié en partie à l'Administration coloniale française, et en partie à l'Administration coloniale britannique.

Mais, s'il est vrai que le Togo est sous le régime du mandat B de l'ONU, puis sous celui de la tutelle, il est également vrai que la zone sous l'Administration française n'est rien d'autre qu'un territoire sous la forme de mandat C, c'est à dire, en réalité une colonie.

L'article 9 de la charte des mandats en précise ainsi les termes :

Obligations de droit de la puissance mandataire, lesquelles sont articulées comme suit :

"La puissance mandataire aura plein pouvoirs d'administration et de la législation sur les contrées faisant l'objet du mandat. Ces contrées seront administrées selon la législation de la Puissance mandataire, comme partie intégrante de ses territoires... La puissance mandataire est, en conséquence, autorisée à appliquer aux régions soumises au mandat sa législation, sous réserve des modifications exigées par les conditions locales et à constituer ces territoires en unions ou confédérations douanières, fiscales ou administratives avec les territoires avoisinants, relevant de sa propre souveraineté ou placés sous son contrôle, à condition que les mesures adoptées à ces fins ne portent atteinte aux

dispositions du présent mandat" (1).

Ainsi donc, malgré l'article 60 de la constitution du 27 Octobre 1946 qui en fait "un territoire associé", le Togo est purement et simplement assimilé à un "territoire d'Outre-Mer. De ce fait, les transformations qui s'y produisent influent nécessairement et profondément sur les événements et les changements imprimés en Afrique aux territoires coloniaux" (2).

Très tôt, une conscience nationale s'y dessine. Le pays est dominé par le désir de ressouder les deux morceaux du territoire. Plusieurs formations politiques voient tour à tour le jour :

- Le Comité de l'Unité Togolaise (CUT) de M. Sylvanus Olympio-agent général de l'united africa and company (unilever)- créée en 1947, affirme ses aspirations d'unification des populations EWE.

- Le mouvement de la Jeunesse Togolaise (Juvento) de Mr Santos Amani, crée en 1957, dont les mots d'ordre sont ceux de l'indépendance du Togo "Ablodé" (3).

- Le parti Togolais du Progrès (PTP) de Nicolas Grunit, Zky-entrepreneur des TP\_ qui est en quelque sorte "un parti administratif".

En opposition au CUT et au PTP est créé le 1er Août

---

(1) Professeur Claude Albert Colliard, Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble (1957), "L'Evolution du Statut des Territoires du Togo", in Annuaire français de Droit International, p. 226.

(2) Camara (S), Op. cit, p. 340.

(3) Ablodé en langue Ewé signifie aussi: Paix, Liberté, Bonheur.



1954 par le Docteur Pédro Olympio, cousin de Sylvanus Olympio, le Mouvement Populaire du Togo (MPT) qui connaîtra une existence éphémère et sans relief.

Avec l'appui de l'ONU et sous la pression des partis indépendantistes et des soubressauts sociaux, le Togo connaît une évolution politique d'une apparente rapidité, notamment au lendemain de la 9ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 10 septembre 1954, au cours de laquelle le délégué de la France indique que des réformes d'une très grande importance sont en préparation.

La loi du 16 Avril 1955 transforme et complète les institutions Togolaises par l'accroissement des pouvoirs de l'Assemblée Territoriale, l'organisation des conseils de circonscription administrative, la création d'un conseil de gouvernement de 9 membres présidé par le haut-commissaire de la République qui préfigure déjà le conseil de ministres prévu (1).

Le Togo évoluera vers un nouveau statut qui sera pris en compte par le décret n° 56847 du 24 Août 1956 ainsi qu'un autre décret qui fixe le référendum prévu au 28 Octobre 1956,

---

(1) Au lieu de s'appeler le gouverneur du Territoire, l'autorité française au Togo porte nom de haut-commissaire de la République. Mais cette insignifiante concession faite au territoire sous tutelle et à l'opinion internationale n'a aucune conséquence juridique, sinon que le représentant de la France relève directement du Ministre de la France d'OM et non du Haut-Commissaire de l'AOF, alors que le conseil privé siégeant auprès de lui se compose en majorité de fonctionnaires.

"Lequel aura lieu avec 75,56% de participation électorale qui cependant laisse apparaître l'abstention des membres du CUT"(1).

Les résultats sont les suivants :

- Pour le statut du Togo défini par le décret n° 56847 du 24 Août 1956 et fin du régime de tutelle : 313458 bulletins

- Maintien du régime de tutelle prévu par l'accord du 13 Décembre 1946 : 22320 bulletins.

L'Assemblée générale de l'ONU, par sa résolution A/1046 (XI) du 23 janvier 1957 prendra acte du référendum togolais et de ses résultats.

Le Territoire togolais devient une République autonome ayant des rapports nouveaux avec l'ancienne puissance administrante, la France.

Il est de ce fait évident "qu'une catégorie nouvelle est née dans la structure institutionnelle de la France, que cette autonomie fut de pure façade et muselle encore le peuple en confisquant ses droits, l'Assemblée et le gouvernement du Togo dans cette situation juridique nouvelle, c'était également là une vérité qui ne souffrait d'aucune contestation" (2).

Quoiqu'il en soit , l'évènement ne peut pas passer inaperçu et ne peut laisser indifférentes les masses africaines

---

(1) Froelich (J.C), "Cameroun-Togo", in Paris, Berger-Levrault, 1956, p. 186.

(2) Abidjan-Matin, n° 159 du 10 Novembre 1956.

et surtout, celles toutes proches des territoires sous domination coloniale française et "qui n'avaient pas à comprendre, qui ne pouvaient pas saisir les subtilités juridiques de la particularité togolaise" (1).

Il va à son tour donner un réel coup de fouet à l'ensemble des autres populations concernées du continent pour précipiter encore plus vite la désagrégation du système colonial français en Afrique.

### 3) L'indépendance du Maroc et de la Tunisie

Les deux protectorats du Maghreb deviennent des Etats associés avec leur gouvernement dans lequel siège le résident français. Pour les leaders nationaux, ce régime n'est qu'un préalable à l'Indépendance; pour les Français, il conduit seulement à l'autonomie interne avec participation paritaire des colons français aux instances nationales. Au lieu d'accepter un dialogue qui désamorcerait le nationalisme, les gouvernements laissent agir leurs représentants. Ainsi que le souligne M. Ernest Pezet, le 5 Août 1955, lors du débat consacré par le conseil de la République aux conventions franco-tunisiennes : "...Nous nous étions habitués à considérer les populations d'Outre-Mer comme les pères font de leurs enfants mineurs et comme les maîtres font de leurs élèves. Notre expérience nous faisait estimer que leur intérêt même économique, social, moral, devant leur faire

---

(1) Afrique Nouvelle, de Novembre-Décembre 1956.

souhaiter une longue; très longue tutelle. Et voilà qu'ils étaient d'un tout autre avis..."

Bref, le conflit est inévitable. Deux hommes incarnent la volonté d'indépendance de leur pays : le sultan du Maroc, Mohammed V, le chef du néo-destour tunisien, Habib Bourguiba. Pour imposer sa politique de co-souveraineté, la France use d'abord de la force (emprisonnement de ministres tunisiens, déposition du Sultan). Les nationalistes recourent au terrorisme (Fellagas tunisiens, armée de libération nationale marocaine). Echaudée par l'expérience indochinoise, menacée en Algérie par l'insurrection qui éclatera le 1er Novembre 1954, la France cède. En 1954, le gouvernement proclame l'autonomie interne de la Tunisie (Discours de Carthage de Mendès-France), et en 1955, après avoir rappelé le Sultan, l'indépendance du Maroc dans l'interdépendance. La Tunisie bénéficie du même statut. Très vite l'interdépendance est oubliée; il ne reste plus que l'Indépendance.

Soulignant "cet autre exemple de courage et de foi", Momamed Arkoun écrit : "Nous voulons d'abord être chez nous sur notre terre. Nous ne voulons plus entendre chez nous les litanies : grandeur de la France, générosité de la France...Nous préférons une misère due à l'insuffisance de nos ressources naturelles à cette avilissante charité ostentatoire. D'autant plus que la générosité de la Métropole profite aux Européens d'abord et parfois à nous par ricochet. Mais il y a plus : nous voulons construire avec ou sans les

Français. Tout dépend de la révolution psychologique à laquelle ils sont capables encore de se résoudre pour renoncer à leur complexe de supériorité- une Afrique du Nord... Ouverte à tous les rapports, féconde de synthèses nouvelles" (1).

#### 4) La conférence de Bandoeng

La décolonisation n'est pas l'indépendance. C'est ce que découvrent immédiatement avec amertume les dirigeants des nouveaux Etats libérés. La décolonisation qui peut apparaître un brutal tournant au regard de l'histoire politique ne brise pas les formes de dépendance tissées par deux siècles de domination économique.

On peut même se poser la question de savoir si la décolonisation, en évacuant les contraintes de souveraineté qui incombaient aux métropoles n'a pas renforcé au contraire cette domination.

C'est en 1952, qu'apparaît pour la première fois, l'expression "Tiers-Monde" dans un article signé par Alfred Sauvy qui y souligne l'analogie avec le tiers Etat de l'Ancien Régime longtemps exclu du partage des richesses, mais surtout des responsabilités et des avantages du pouvoir.

Cette idée d'une condition commune à un ensemble de

---

(1) Arkoun (M), L'Union française, Février 1957.

pays d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie est affirmée avec force à la conférence de Bandoeng.

En effet, du 18 au 24 Avril 1955, tous les "pauvres de la terre" c'est à dire 29 pays d'Asie, d'Afrique, soit un milliard quatre cents millions d'habitants auxquels appartiennent paradoxalement les richesses de la planète se réunissent pour "édifier l'égalité dans le monde et par tous les moyens, pour mettre fin à nos misères séculaires et mettre fin surtout à la domination" (1).

C'est, il est vrai, la rencontre de Soekarno (Indonésie), de Nehru (Inde), de Chu en Lai (chine) et de Nasser (Egypte) qui entendent "travailler dans une atmosphère d'amitié favorisée par des rapports de bon voisinage" (2). Mais, c'est aussi, et avant tout le réveil profond des peuples colonisés qui refusent de s'inféoder à l'un des deux grands blocs.

Tous "avaient vécu pendant des décennies, si ce n'était des siècles, les horreurs de la domination coloniale. Tous avaient été privés de leur liberté nationale par le feu et le fer par des puissances qui prétendaient les civiliser et faire leur bonheur. Tous avaient vu leurs fils transformés en chair à canon pour nourrir les champs de bataille des guerres impérialistes. Tous avaient constaté le pillage des richesses économiques de leur pays, allant de pair avec l'accroissement de leur paupérisation. Tous avaient souffert d'atteintes à leur

---

(1) Yata (Ali), "Les leçons de Bandoeng", in la Nouvelle critique, n° 66, de juin 1955, p. 184.

(2) Camara (S), Op. cit., p. 347.

civilisation propre, et de l'étouffement de leur culture nationale. Tous avaient livré des luttes longues et héroïques mais combien coûteuses en vies humaines, pour se débarrasser de l'oppression étrangère" (1).

Il ne s'agit pas, contrairement à ce qui a été dit et écrit dans la presse notamment par Raymond Cartier dans "Paris-Match" et Georges Anderson dans "Combat", "du bloc d'hommes en opposition à l'homme blanc", ou selon Félix Houphouët-Boigny, de "la haine, de cet esprit de vengeance...contre les anciens peuples colonisateurs" (2). S'il en est besoin, d'autres précisions sont fournis par le premier ministre de Ceylan, Sir John Kotelawala :

"Nous, les Nations de la nouvelle Asie et de la nouvelle Afrique, quelle que soit notre langue, quels que soient notre religion, notre gouvernement ou la couleur de notre peau, noire, brune ou jaune, nous avons une chose en commun : Nous sommes toutes pauvres et sous-développées. Des siècles de servitude et de stagnation ont laissé leur marque : la pauvreté et l'ignorance sur les masses de nos peuples" (3).

Et Nehru d'ajouter :

"Cette conférence ne correspond nullement au désir de dresser l'Orient contre l'Occident ni les autres races contre la race blanche" (4).

---

(1) Yata (A), *Op. cit.*, p. 185.

(2) *Le monde*, du 2 Septembre 1955.

(3) Discours du premier Ministre Cingalais à Bandoeng, Avril 1955.

(4) Discours du premier Ministre de l'Inde à Bandoeng.

Le forum "afro-asiatique" va donc symboliser "la mort du complexe d'infériorité des peuples colonisés" sinon proclamer officiellement "la fin du monopole de l'initiative historique des pays industrialisés" (1).

Même si les résultats pratiques sont peu perceptibles comme le fait remarquer l'Economist du 16 Avril 1955 : "Historique dans la conception, équivoque dans l'exécution, peu satisfaisant dans les effets pour la plupart des participants", le "coup de tonnerre de Bandoeng" consacre le Tiers-Monde comme une force en action. Et ce n'est pas sans justesse que Pierre Etienne écrit à ce sujet : "c'est une grande révolution qui s'accomplit sous nos yeux et il est stupéfait qu'elle ne semble émouvoir personne" (2).

"Ce qu'il faut comprendre, renchérit Léon Feix, c'est que nous ne sommes plus à l'époque de Bugeaud, ni de Savorgnan de Brazza, ni de Galliéni, ni de Lyautey. Nous vivons l'ère de Bandoeng. Une ère où les peuples tenus en servitude se redressent de toute leur taille" (3).

### 5) L'indépendance du Ghana

Dans les colonies britanniques d'Afrique, la décolonisation avait déjà commencé -La Gold Coast qui deviendra

---

(1) "Le Monde", du 2 septembre 1955.

(2) Flandin (PE), Bulletin de Paris, 29 Avril 1955.

(3) L'humanité, du 5 Octobre 1957.



plus tard le Ghana en 1951 (1) est la première à tenter cette grande expérience d'émancipation des peuples sous domination coloniale.

La constitution Coussey du nom du Président de la réforme constitutionnelle qui remplace la constitution de 1946 qui suscita des manifestations violentes contre son caractère anti-démocratique, est un jalon dans l'histoire de la décolonisation de l'Afrique anglaise. Elle est appliquée par le nouveau gouverneur, Sir Charles Arden Clarke dès qu'il entra en charge en 1949. Elle prévoit une Assemblée législative ne comprenant que des Africains, élus au suffrage direct dans les régions les plus développées du pays, au suffrage indirect dans les autres. Un conseil exécutif ou cabinet comprend huit ministres choisis dans l'Assemblée et trois autres qui seraient choisis par le gouverneur dans les rangs des fonctionnaires européens. C'est sous le régime instauré par cette constitution que Kwamé N'Krumah, docteur en philosophie, "Socialiste marxiste non communiste", fondateur du Convention's People Party (C.P.P), libéré de prison, doit commencer à gouverner, d'abord comme chef des affaires gouvernementales, puis comme premier ministre, de 1951 à 1954.

Après cette brève période de transition, le Ghana

---

(1) Dans son autobiographie parue en 1957 à Edimbourg sous le titre évocateur de Ghana, *The Autobiography of Kwamé Nkrumah*, "L'osagyefo" écrit : "J'ai recouru au nom de Ghana parce qu'il est profondément enraciné dans l'histoire ancienne de l'Afrique occidentale, parce qu'il parle à l'imagination de la Jeunesse. Il faut célébrer la grandeur et les hauts faits d'une civilisation que nos ancêtres ont fait s'épanouir bien des siècles avant la pénétration européenne et sa domination ultérieure sur l'Afrique".

devient indépendant le 6 Mars 1957.

L'exemple ne peut être qu'un instrument de libération pour les autres peuples dépendants de l'Afrique Noire. Au cours de la cérémonie de la proclamation de l'indépendance, N'Krumah déclare déjà à Accra, en présence de la duchesse de Kent : "Le succès ou l'échec de nos efforts de faire du Ghana un Etat prospère et...heureux, fera écho au-delà des frontières du Ghana lui-même. Un échec de notre part aurait des conséquences tragiques pour les autres territoires africains en lutte pour leur indépendance. Nous ne devons pas échouer. Nous n'échouerons pas. Nous sauverons l'Afrique par notre exemple.

"Les sacrifices que le peuple du Ghana a fait dans sa lutte pour l'indépendance ne sont qu'une première étape de l'émancipation générale de tous ses frères africains" (1).

Quoi qu'il arrive, "l'existence du Ghana indépendant au coeur de l'Afrique Noire jouera politiquement un rôle catalytique et provoquera avec ou sans violence, la libération du reste de l'Afrique du régime colonial. Le premier mouvement est donné, les événements suivront nécessairement leurs trajectoires. L'indépendance des colonies européennes d'Afrique est pour aujourd'hui — telle est la signification historique de l'indépendance du Ghana" (2).

---

(1) Cité par Tevoedjré (A), "L'Afrique révoltée", in Présence Africaine, Tribune de la Jeunesse, n° 1, 1958, p. 42.

(2) Behanzin (L.S), "Signification historique d'une Indépendance", in Présence Africaine, n° 12, Février-Mars 1957, p. 63.

Recevant, peu après l'indépendance, le Président du Ghana, en visite officielle dans la colonie française de Côte-d'Ivoire, à l'occasion de l'inauguration du Pont "Houphouët-Boigny", Houphouët-Boigny, alors ministre du gouvernement français présidé par M. Guy Mollet ne manquera pas de souligner, non sans désapprobation, le libéralisme politique de la Grande-Bretagne : "Vous assistez dans le même temps sur la Côte occidentale d'Afrique au départ de deux expériences : celle de l'indépendance absolue d'un territoire hier encore sous tutelle britannique, et celle de la gestion autonome des affaires dans le cadre de l'union française par les territoires africains de culture française . Qui peut sous-estimer la résonance en Afrique de cet événement unique ?

Près de nous vient de naître un nouvel Etat indépendant, peuplé d'autochtones. Nous ne pouvons pas ne pas souhaiter bonne chance à notre voisin de l'Est auquel nous rattachent tant de biens. Nous suivrons avec intérêt son audacieuse expérience... Un pari est donc ouvert entre deux territoires l'un ayant choisi l'indépendance, l'autre préférant la voie difficile de la constitution, avec la Métropole, d'une communauté d'hommes égaux en droits et en devoirs" (1).

## **B. LES FACTEURS DE CHANGEMENT**

Devant la crise des structures de l'Union Française et

---

(1) Mitterrand (F), Op. cit., p. 216.

le "pont HB", est sans doute une réalisation artistique de qualité mais qui a coûté inutilement plus de deux milliards de Francs CFA, soit près de 8 millions de dollars aux dépens de l'équipement économique, sanitaire et social.

le surgissement du nationalisme des Intellectuels africains, sous la pression des forces anticolonialistes et des événements qui secouent l'Empire colonial français, face au défi de la Grande-Bretagne, il devient donc urgent pour le gouvernement français de mettre en place des institutions grâce auxquelles l'inéluctable autonomie des territoires africains s'inscrirait dans une perspective audacieuse et accessible.

Rompant avec "la méthode périmée et dangereuse de l'Administration directe, avec l'omniprésence du pouvoir central, avec la préfabrication d'interlocuteurs sans autorité ni prestige, l'Ancienne Puissance coloniale renonçait à ses privilèges depuis longtemps corrompus, et substituant désormais l'association à la domination, modifiait radicalement la nature de ses relations avec les anciens colonisés". Mieux, "elle agissait librement, non par concession afin de contenir l'émeute ou la révolte, mais par croyance en sa mission. Nul ne triomphait de la France. La France décidait sans y être contrainte et respectait ses engagements" (1).

L'on va assister à une série de procédures et de législations parfois improvisées qui, tout en modifiant incontestablement la structure et la vie politique dans l'Union française, vont y créer en même temps des contradictions profondes.

---

(1) Idem, p. 213.

## 1) Les Réformes municipales et sociales de 1955

Le législateur français fait toujours preuve d'hésitation et les mesures entreprises depuis 1946 n'ont jamais apporté de réels changements.

Il en est de même de la "loi constitutionnelle du 7 Février 1954 tendant à la révision des articles 7,9,11,12,14,20,45,50 et 52 de la constitution du 27 Octobre 1946, mais qui ne modifie aucun des articles du titre VIII relatif à l'union française" (1).

### a) Les réformes municipales

La longue procédure concernant la réforme des institutions municipales en Afrique Noire aboutit seulement en 1958, par la loi n° 55-1489 du 18 Novembre 1955. Cette loi réorganise la structure municipale en Afrique Occidentale française, en Afrique Equatoriale, au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

Il s'agit tout d'abord des communes de plein exercice . En plus des quatre communes déjà historiquement connues de Dakar, Saint-Louis, Rufisque et Gorée, l'institution nouvelle concerne quarante quatre communes de plein exercice, nommément

---

(1) Junillon (L), "L'œuvre Législative pour l'Outre-Mer pendant l'année 1954", in Union française, Paris, René Julliard, 1955, pp. 12-13.

désignées au Sénégal, au Soudan français, en Guinée française, au Dahomey, en Côte d'Ivoire, au Niger, en Haute-Volta, au Moyen-Congo, au Gabon, en Oubangui chari, au Tchad, au Cameroun, au Togo et à Madagascar (1).

Le titre II de la loi du 18 Novembre 1955 est consacré également aux communes de moyen exercice, stade intermédiaire entre celui des communes mixtes et le stade des communes de plein exercice où elles peuvent accéder après une période de deux ans suivant la constitution (2).

Cette réforme, si intéressante soit-elle, est modeste puisqu'elle n'institue que trente-neuf communes pour l'ensemble de l'AOF.

Il convient toutefois de souligner qu'en Côte d'Ivoire, dans le cadre de la politique collaborationiste, la situation municipale connaissait déjà une sensible évolution par la modification de l'arrêté local du 10 Octobre 1934 "portant constitution de l'Administration indigène".

Le conseil privé, confirmant en sa séance du 19 Décembre 1953 :

---

(1) Gorée sera rattachée à la commune de Dakar pour des motifs d'insuffisance financière.

(2) La commune mixte est une agglomération administrée par un administrateur-maire français nommé par arrêté du gouvernement de la colonie - cf notamment décret du 4 Décembre 1920, arrêté général n° 2667/AE du 27 Novembre 1929 portant réorganisation des communes mixtes en AOF.

La commune de plein exercice est une agglomération administrée par un maire élu par suffrage des élections ayant statut de citoyens français.

"Les arrêtés généraux n° 7566/AP du 1er Décembre 1952, 4924/AP et 4927/AP du 6 Juillet 1953 élevant au 3e degré, les communes mixtes d'Abidjan, Grand-Bassam et Bouaké;

"L'arrêté général n° 6933/AP-1 du 18 septembre 1953 érigeant en communes mixtes du 1er degré les localités de Gagnoa, Agboville, DaLoa, Dimbokro et Abengourou;

"L'arrêté général n° 8147/AP-1 du 5 novembre 1953 érigeant en commune mixte du 1er degré la localité du MAN;

Arrête :

Article 1 er : Dans les communes mixtes du 3ème degré obligatoirement divisées en trois sections électorales, dont chacune élit un nombre de conseillers proportionné au chiffre des habitants, les fonctions de chef de village et chef de quartier sont supprimées.

Article 2 : Dans les communes mixtes du 1er et 2ème degré, les fonctions de chef de village sont supprimées.

Article 3 : Les décisions de nomination concernant les chefs de village ou de quartier visés par le Président sont rapportées d'office.

Article 4 : Le chef du bureau des Affaires politiques et les administrateurs-maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le 1er Janvier 1954.

#### **b) Les réformes sociales**

La loi n° 52-1322 du 15 Décembre 1952, instituant un code du travail très égalitariste dans les territoires d'Outre-Mer et territoires associés relevant du Ministère de la France

d'Outre-Mer (1), est modifiée par décret n° 53-567 du 20 Mai 1955. Cette modification de la loi sur le code de Travail par le décret visé n'a été possible qu'à la suite des stipulations de la loi n° 54-809 du 14 Août, dite "loi sur les pouvoirs spéciaux", autorisant le gouvernement français à mettre en oeuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social sur laquelle l'Assemblée de l'Union française a émis un avis n° 89 du 5 Août 1954. La même loi "prévoyait que les décrets pris en conseil des ministres, après avis du conseil d'Etat, pouvait modifier ou abroger les dispositions législatives en vigueur sans toutefois porter atteinte aux matières réservées à la loi ni à la protection des biens et des libertés publiques. ils entraient en vigueur dès leur publication" (2).

C'est sur cette base que la loi n° 55-349 du 2 Avril 1955 dispose dans un article unique que le gouvernement peut, par décret pris dans les formes prévues par l'article 6 de la loi n° 48-1268 du 17 Août 1948, "adopter jusqu'aux 30 Juin 1955 toutes sortes de mesures intéressant l'Outre-Mer dont celles concernant les questions sociales qui avaient soulevé bien de polémiques" (3).

C'est ainsi donc que le décret du 20 Mai 1955 modifie

---

(1) La loi du 15 Décembre 1952 établit la semaine de 40 heures (art. 112) sauf dans les entreprises agricoles et prévoit une majoration de salaire pour les heures supplémentaires sans toutefois en préciser le taux. Il ressort des débats à l'Assemblée Nationale lors de l'élaboration du code que la durée "légale" de 40 heures signifie que le même salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) pour 48 heures de travail serait désormais réparti sur 40 heures, d'où relèvement du salaire horaire, mais non augmentation de salaire à proprement parler si ce n'est sur les heures supplémentaires (au delà de la 40 ième heure de la durée légale).

(2) Junillion (L), Op. cit., pp. 31-32.

(3) Idem., p. 13.



treize articles du "code du travail dans les territoires d'Outre-Mer".

L'article 94, concernant l'indemnité de dédommagement attribuée en fonction des risques climatiques et des sujétions dues à l'éloignement de la résidence habituelle,

L'article 116 relatif à la distribution gratuite des soins aux femmes enceintes et à l'indemnité de congé de maternité,

L'article 125 qui définit les droits au voyage de travailleur et de sa famille, avec une réserve importante de l'article 130 du même code,

Les articles 209 à 218 bis qui ont trait au règlement des conflits collectifs du travail.

En tout état de cause, les dispositions de ce décret du 20 Mai 1955 sont difficiles; tout au moins, "leurs effets ne pouvaient apporter aucune amélioration réelle quand on sait, d'une part, le taux insuffisant tant du salaire des travailleurs africains que celui des allocations familiales qui leur étaient allouées, et d'autre part, la complexité et la longueur d'une procédure devant le tribunal du travail et l'office de la sécurité sociale" (1).

On s'en convaincrait davantage en examinant les cinq tableaux sur :

1- Le salaire horaire minimum garanti pour le travailleur

---

(1) Camara (S), Op. cit., p. 373.

- africain dans les professions non agricoles (1)
- 2 - Le salaire horaire minimum garanti pour le travailleur africain dans les professions agricoles et forestières (2).
  - 3 - Les salaires mensuels de l'employé africain (3)
  - 4 - Le salaire du salarié européen (4)
  - 5 - Les allocations pour charges sociales aux deux catégories de travailleurs (5).

Comme on pourrait le voir, la discrimination est manifeste. Le traitement de l'Européen augmente automatiquement par sa promotion machinale, après chaque séjour de deux ans, alors que l'échelon hiérarchique très aléatoire, indiciaire, de l'Africain gravit, suivant et selon l'humeur du chef de son entreprise -dirigée inévitablement par un européen- par trois ou cinq années. La comparaison est facile. Par exemple, après dix années de fonction pour chacun d'eux dans une même entreprise ou firme, l'européen est assuré de percevoir en Côte-d'Ivoire en 1955, 43000 francs alors que son collègue africain doit se contenter de 9100 francs soit près de cinq fois moins.

Mais il faut préciser que ce privilège bénéficie, en plus d'avantages multiples dont au moins le logement et diverses allocations, charges familiales, indemnités de zone, congés payés, suppléments d'Outre-Mer, primes diverses que l'Africain ne perçoit pas, évidemment ou en tout cas le taux est exorbitant par rapport au sien.

Il s'agit de remarquer que s'il y a parfois des européens qualifiés dont les fonctions ne peuvent pas encore être satisfaites par des africains dans certains cas, la différence de 1 à 10 à l'avantage des premiers n'est pas justifiée en ce qui concerne les allocations familiales et les congés payés.

On "refusait d'élever le niveau de vie des africains au bénéfice de celui des européens. Et le plus inadmissible était de constater la pléthore de métropolitains secrétaires dactylographes ou sténodactylographes, employés de commerce ordinaires, etc..., toutes fonctions qui pouvaient être remplies avec la meilleure satisfaction par les Africains à partir des années considérées" (6).

(1) Cf. annexe XIX, tableau I

(4) Cf. annexe XIX, tab. IV.

(2) Cf. annexe XIX, tab. II

(5) Cf. annexe XIX, tab. V.

(3) Cf. annexe XIX, tab. III

(6) Idem., p. 379.

## 2) La loi - Cadre

Au lendemain des élections générales du 2 Janvier 1956 et malgré les mesures déjà prises, les élites africaines qui n'ont pas réellement accédé aux responsabilités directes dans la gestion des territoires revendiquent un nouveau statut.

Le gouvernement de M. Edgar Faure, sous l'impulsion de MM Teitgen et Senghor, s'en préoccupe, propose un projet de loi qui modifie la structure des services publics territoriaux. "J'estime qu'à l'époque où nous sommes, déclare le chef du gouvernement le Radical Edgar Faure, devant les députés de l'Assemblée en Automne 1955, nous devons reconnaître l'existence, la montée des aspirations et des inspirations nationales dans tous les peuples qui ont une tradition et une entité nationales. Tel est le cas du Maroc puisqu'il existe une nationalité marocaine reconnue par les traités...Vous connaissez l'importance de ce phénomène...J'estime que dans un peuple et dans un pays comme le Maroc, les aspirations nationales ne peuvent être ni niées ni brisées ou anéanties". Mais pris de court par une crise ministérielle, il doit en rester là. Le Gouvernement est renversé le 29 Novembre 1955 sous la poussée des communistes, socialistes et des radicaux de Pierre Mendès-France, associés aux républicains sociaux de l'ARS et de trente "indépendants". Or, l'évolution du problème togolais rend plus flagrante cette carence et la guerre d'Algérie montre "tristement le prix de sang et d'argent que la métropole devait payer pour n'avoir pas su imposer à temps des réformes démocratiques" (1).

---

(1) Mitterrand (F), Op. cit., p. 212.

Par la loi-Cadre, le nouveau ministre de la France d'Outre-Mer, M. Gaston Defferre lève l'option décisive.

Il s'agit en quelque sorte d'une demande de pouvoirs spéciaux car "la situation politique dans les territoires d'Outre-Mer et les territoires associés mérite une très grande attention. L'expérience a montré qu'un climat de confiance pouvait se dégrader de façon rapide même pendant les périodes de calme apparent...La procédure parlementaire habituelle qui comporte de larges délais...ne peut toutefois être suivie..., il faut donc lâcher du lest, calmer les impatients, rassurer les inquiets, dévancer les ambitieux, éviter les mouvements inconsidérés que notre défaite indochinoise peut sinon susciter, du moins encourager" (1).

En vérité, le gouvernement Guy Mollet formé le 31 Janvier 1956 reprend à son compte une initiative de M. René Pleven, elle même inspirée par une suggestion de Léon Blum. Le 7 Janvier 1952, le leader de l'UDSR, alors Président du Conseil avait en effet insisté auprès de l'Assemblée Nationale pour qu'elle limitât son intervention en matière économique et financière à la définition de quelques principes directeurs et laissât ainsi au pouvoir exécutif le choix des moyens et l'énoncé du détail.

"En votant les lois-cadres, avait-il dit aux députés, vous

---

(1) Intervention de Gaston Defferre, le 1er Mars 1956 au cercle de la France d'Outre-Mer J.O.R.F, débats, Assemblée Nationale, 22 Mars 1956, p. 1108.

aviez et vous avez la possibilité de mettre à l'essai une méthode nouvelle recommandée dans le passé par des démocrates que nul ne peut contester et qui permettrait à l'Assemblée comme au gouvernement d'agir au rythme qu'exigent les problèmes de notre époque".

Mais l'argument ne convainc ni la SFIO ni la droite. Plevén est renversé.

Pourtant la nécessité "d'agir au rythme qu'exigent les problèmes de notre époque" doit si fortement s'imposer qu'à peine installé Rue Oudinot, Gaston Defferre met en chantier la loi-cadre qui "symbolise l'esprit de progrès de la France et les chances d'évolution de l'Afrique dans le calme et l'harmonie" (1).

Assurément, "la modification dans un sens plus libéral du régime de 1946, ne fut point présentée sous cet aspect de nécessité politique : il fut simplement admis (ou découvert fort opportunément) que ce régime n'avait été que "provisoire" (ce que jamais les constituants n'avaient dit) et que l'on en arriverait maintenant au "second stade" d'une évolution "prévue" (2).

Cautionné par le Ministre délégué à la Présidence du

---

(1) Mitterrand (F), *Op. cit.*, p. 1214.

(2) Extrait d'une réflexion de Guy Mollet, cité par Goma-Foutou (C), "La loi-cadre du 23 Juin 1956 : Son rôle dans le processus de l'indépendance des colonies françaises d'Afrique", colloque international sur l'histoire du RDA, 18-25 octobre 1986, Yamoussokro, p. 24.

Conseil (1), M. Houphouët et le RDA, le texte de la loi est soumis à l'Assemblée qui l'adopte le 19 Juin 1956, après que l'Assemblée et l'Union Française et le conseil de la République ont donné respectivement leur avis. Il est promulgué "la loi n° 56-619 du 23 Juin 1956" (2).

Celle-ci concrétise enfin la promesse de Brazzaville, vieille de treize ans, à savoir : "Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires".

La loi-cadre réalise ainsi le compromis nécessaire grâce à son texte en quinze articles, qui touche à toutes les formes essentielles : institutionnelle, administrative et économique.

---

(1) Houphouët-Boigny restera ministre dans les gouvernements successifs jusqu'au 27 Avril 1959, date à laquelle il devient Premier ministre de la République de Côte-d'Ivoire, membre de la Communauté française.

(2) J.O.R.F du 24 Juin 1956, p. 5782. La loi-cadre est votée par 446 voix contre 98 à l'Assemblée Nationale 211 voix contre 77 au Conseil de la République, 124 voix contre 1 à l'Assemblée de l'Union.

(3) Allocation Prononcée à l'occasion de l'ouverture de la conférence de Brazzaville, 30 Juin 1944.

### a) Les Principes

1°- Toutes les élections générales se feraient au suffrage universel et selon le principe du collège unique afin de donner un moyen d'expression complet à l'opinion publique africaine.

2° Par la création des conseils de gouvernement locaux, des mesures de déconcentration administrative et de décentralisation devraient intervenir pour associer plus étroitement les populations d'Outre-Mer à la gestion de leurs propres intérêts.

3°- Les Assemblées Territoriales et les Assemblées fédérales verraient leurs pouvoirs délibératifs élargis : elles pourraient voter les mesures exécutoires, sans l'intervention des pouvoirs de la République française, au sujet des questions locales.

4°- En vue d'africaniser les cadres, les facilités d'accès à tous les échelons de la Fonction Publique seraient offertes aux citoyens autochtones.

5°- Dans le domaine économique et social, le gouvernement prendrait toutes les mesures tendant à élever le niveau de vie dans les territoires d'Outre-Mer et à y favoriser le développement économique, le progrès social et à faciliter la coopération économique et financière entre la métropole et ces territoires. Le projet de loi mentionne notamment l'organisation et le soutien des prix des productions agricoles, la modernisation rurale, l'organisation du crédit et de l'épargne et enfin les encouragements à donner aux

investissements privés. Il est explicitement indiqué que les réformes envisagées ne porteraient pas atteinte à la loi du 30 Avril 1946 qui a institué les plans d'équipement et de modernisation des TOM et créé le FIDES (fonds d'investissement pour le développement économique et social) pour en assurer le financement.

A partir de ces principes, le gouvernement français est autorisé à entreprendre par décret, les réformes administratives, économiques et sociales et à les soumettre à la ratification du parlement. Ces décrets au nombre de vingt sont soumis au parlement dès Janvier 1957.

La discussion qu'ils suscitent à l'Assemblée Nationale est vive. "Alors que le vote de la loi-cadre avait été dans l'ensemble favorablement accueilli (en Afrique Noire notamment), écrit "L'humanité", les décrets d'application soumis par Gaston Defferre au parlement ont provoqué déception et mécontentement des leaders politiques(et des populations)" (1).

En fait, on assiste au même phénomène qu'en 1946 et "durant les années suivantes lorsque les Africains et les Malgaches se battaient pour le respect et l'application de la constitution française et des lois sociales nouvelles face aux manoeuvres de la "colonisation". En 1957, ils s'efforcent d'obtenir de la loi-cadre, le maximum de possibilités pour

---

(1) L'Humanité du 28 Janvier 1957.



construire leur future autonomie interne. Ils ont à vaincre l'opposition parlementaire française qui est inspirée par cette même "colonisation". Il leur faudra ensuite éviter, lors de la mise en place des institutions créées le sabotage de ces dernières" (1).

"C'est que, remarque Semi-Bi Zan, entre le vote de la loi et la discussion des décrets d'application, six mois s'étaient écoulés pendant lesquels la marche des événements s'était accélérée en Afrique noire. Ce qui avait paru satisfaire les hommes politiques noirs en Juin 1956, ne l'était plus en Janvier 1957" (2).

Les faiblesses de la loi-cadre sont évidentes :

- manque d'étude approfondie des mesures prises en raison même de la précipitation avec laquelle la procédure de la loi est entreprise, car le gouvernement Guy Mollet et peut-être surtout le Ministre de la FOM lui-même, craignent-ils de voir encore une fois le gouvernement renversé, sans avoir attaché leur nom à une oeuvre importante ?

- Une autre erreur consiste par ailleurs à élaborer ces textes nombreux et complexes dans les seules "officines" de la Rue Oudinot de Paris, sans consultation aucune des **Assemblées territoriales** et des grands Conseils, comme semble exiger l'article 74 de la constitution du 27 Octobre 1946. Il

---

(1) Mme Gérard (CL), *Op. cit.*, p. 41.

(2) Semi-Bizan, "du creux à la crête de la vague : le cheminement du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), de 1950 à 1957", Colloque sur le RDA, du 18 au 25 Octobre 1986, Yamoussokro, p. 10.

est vrai que telle a toujours été la manière de procéder :  
 "Octroyer" la réforme sans que jamais y soient associées les populations des territoires intéressés malgré la présence de leurs représentants compétents et habiles, malgré les stipulations de la constitution en vigueur, afin que "le prestige de la Métropole" ne puisse en aucune façon être mis en doute" (1).

En fait, il faut bien l'avouer, c'est bien cette erreur incompréhensible qui crée le doute dans les esprits, vide d'un quelconque contenu une réforme qui aurait pu être plus précise, engager davantage tant les populations africaines que leurs mandataires locaux ou au parlement français et avoir plus de sens et d'efficacité.

Et puis, la nature réglementaire de ces textes, formellement législative par la procédure de ratification envisagée, et matériellement administrative par l'autorité gouvernementale appelée à agir, donne à l'application de cette loi et des décrets subséquents, le spectacle de "l'un des plus clairs et des plus fâcheux exemples du désordre de nos méthodes législatives" (2).

D'où des Joutes oratoires passionnées :

Léopold Sedar Senghor doit déclarer : "Au lieu de l'autonomie véritable que nous réclamons, les décrets ne nous apportent qu'une semi-autonomie, des joujoux et des sucettes dont nous ne

---

(1) Africanus, L'Afrique Noire devant l'Indépendance, Collection Tribune libre n° 26, Plon, 1958, pp. 4-7.

(2) Idem.

voulons pas parce que nous ne sommes pas des enfants qu'on se plait à voir en nous..."Et le député Sénégalais de reprocher aux décrets le renforcement de la centralisation au profit de la Rue Oudinot et surtout la balkanisation de l'Afrique en opposant artificiellement les territoires les uns aux autres (1).

Quoiqu'il en soit, lors du débat général, on ne relève aucune trace de séparatisme, aucune arrière pensée d'indépendance dans les discours parfois violemment revendicatifs des élus africains. Tous expriment, avec des accents différents certes, leur attachement à la France et à des structures rénovées. Et pourtant "à la question de savoir pourquoi ils laissaient croire dans leurs peuples des sentiments francophobes, ils répondaient qu'il fallait laisser s'épancher certains ressentiments pour mieux les canaliser ensuite" (2).

Précisément, le nationalisme des syndicalistes africains et des Etudiants noirs est souvent violent. Et périodiquement, les résolutions de politique générale des congrès de la F.E.A.N.F (Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France) ou de L'U.G.E.A.O (Union générale des Etudiants de l'Afrique Occidentale) condamnent le colonialisme et prêchent l'indépendance. Ainsi, le VIIème congrès de la F.E.A.N.F incite les Africains à la "lutte pour l'indépendance des peuples d'Afrique Noire" (3).

---

(1) Actualités d'Afrique Noire, Février 1957, n° 2, p. 13.

(2) Semi-bizan, Op. cit., p. 10.

(3) Résolution de politique générale parue dans Présence Africaine, Décembre 1956- Janvier 1957, p. 155.

Les projets de décrets finalement adoptés le 2 Février 1957 "ne donnent pas entière satisfaction aux élus de l'Afrique Noire et de Madagascar mais leur apportent néanmoins des réformes utilisables" (1).

**b) Les décrets d'application de la loi-cadre**

Les décrets d'application improprement appelés Loi-cadre, loi-Defferre, instituent le suffrage universel, généralisent le collège unique et réorganisent l'administration des T.O.M. Il convient d'examiner rapidement le contenu de ces réformes que par souci de commodité, on classera en six rubriques principales :

**1° Distinction entre les services d'Etat et les services territoriaux**

Jusqu'alors, tous les services relevaient du Pouvoir central ou de ses représentants que sont les gouverneurs. La loi-cadre confie aux territoires, la gestion des services chargés des intérêts locaux. Leur fonctionnement est assuré par des fonctionnaires locaux régis par une réglementation autonome de la fonction publique établie par des institutions territoriales. Tous les échelons de la hiérarchie sont accessibles à ces fonctionnaires.

Seuls les intérêts généraux de la République continuent à être gérés par des services d'Etat. Ceux-ci comprennent :

---

(1) Mme Gérard (GL), OP.cit., p. 41.

- Les services assurant la représentation du pouvoir Central;
- Les services des relations extérieures : diplomatie, contrôle des frontières, commerce extérieur, etc...;
- Les services de sécurité générale militaire et économique;
- Les services assurant le respect des libertés des citoyens;
- Les communications extérieures (aéronautiques, radio-transmission...)
- Les services économiques, sociaux et culturels d'intérêt commun (trésor, contrôle financier, plan, enseignement supérieur, radiodiffusion et télévision, etc...)
- Certains offices et établissements publics (Université de Dakar, office du Niger...).

C'est une liste très longue mais limitative. Toutes les affaires qui n'y figurent pas expressément sont réputées "territoriales".

## 2° L'Assemblée Territoriale

Elle est élue au scrutin de liste majoritaire à un tour. Cet organe existait déjà mais la réforme élargit surtout ses pouvoirs qui s'étendent désormais, outre le domaine financier (vote du budget, impôt), à un très grand nombre de domaines qui relevaient antérieurement du pouvoir central ou de son représentant : fonction publique territoriale, statut civil coutumier, agriculture, forêts, chasse, pêche, commerce

intérieur, santé, hygiène, urbanisme, etc...( art. 36). Pour toutes ces matières qui concernent l'organisation de la vie pratique du territoire, l'Assemblée territoriale a un véritable pouvoir législatif puisqu'il dit à l'article 37 que ses délibérations "pourront intervenir nonobstant toutes dispositions législatives ou réglementaires contraires antérieures à la date d'entrée en vigueur du présent décret".

L'Assemblée territoriale délibère sur le plan d'équipement et de développement du territoire (art. 40). L'Assemblée est obligatoirement consultée sur un certain nombre de problèmes : l'organisation des services territoriaux et de chefferie, les statuts et les modalités de rémunération des fonctionnaires, le régime du travail et la sécurité sociale, les effectifs des fonctionnaires mis à la disposition du territoire par l'Etat, la création et l'organisation des communes mixtes, la détermination des peines applicables à chaque catégorie d'infraction, l'octroi des permis de recherche minière de type A (art. 41 et 42). Elle est obligatoirement saisie par le conseil de gouvernement de l'exécution du budget (art. 43).

L'Assemblée peut enfin s'adresser au chef de territoire ou même directement au ministre de la France d'Outre-Mer pour demander des informations sur des questions relevant de sa compétence; elle peut d'ailleurs demander à entendre un ministre responsable sur une question dont elle est saisie. Ceci fait dire à Goufibi Titro :

"L'Assemblée territoriale dispose d'un pouvoir d'information très étendu et exerce à l'égard du conseil de gouvernement un contrôle de nature parlementaire" (1).

Les décisions de l'Assemblée ne peuvent être annulées sauf pour abus de pouvoir et violation de la loi. Cette Assemblée territoriale n'est pas encore une Assemblée législative, mais ses pouvoirs ont été très fortement accrus par rapport à ce qu'ils étaient surtout en matière fiscale; le tableau dressé par Sanner et repris par Gourihi Titro nous indique de manière précise le glissement des pouvoirs de Dakar à Abidjan (2).

### 3° Le Gouverneur, chef de Territoire

Il est nommé par décret en conseil des ministres. Dépositaire dans le territoire, des pouvoirs de la République et agissant au nom du gouvernement de la République, il a autorité sur tous les services d'Etat. D'autre part, il agit au nom du territoire lui-même qu'il représente. Mais les pouvoirs qu'il exerce seul dans ce cas, deviennent rares du fait de l'institution d'un organe nouveau, le conseil de gouvernement.

### 4° Le Conseil de Gouvernement

Le projet initial du gouvernement prévoyait un conseil de gouvernement mixte (membres élus et membres fonctionnaires nommés). Mais lors de la discussion des décrets d'application de loi-cadre à l'Assemblée Nationale en Janvier 1957, ce

(1) Gourihi Titro(M), La loi-cadre Defferre et la Balkanisation de l'Afrique Noire Francophone, Mémoire de D.E.S d'histoire des Institutions et des faits sociaux, Université de Dijon, Faculté de droit et de science politique Oct. 1974, p. 90.

(2) Cf annexe XX .

projet rencontre un\* autre projet, africain celui-ci de M. Apithy qui demande que le conseil de gouvernement soit présidé par un premier ministre nommé par le chef de territoire et responsable devant l'Assemblée Territoriale. Il faut trouver un compromis. Le texte de compromis qui est adopté par 322 voix contre 199 est ainsi conçu :

"Le conseil de gouvernement est présidé par le chef de territoire. L'Assemblée territoriale élit six membres au minimum et douze membres au maximum du conseil de gouvernement qui portent le titre de ministre.

Le conseiller de gouvernement élu en tête de liste prend le titre de vice-Président.

Le conseiller de gouvernement a la faculté de démissionner s'il estime ne plus avoir la confiance de l'Assemblée territoriale.

Pour les questions relevant de leur compétence, les membres du conseil de gouvernement sont dans l'obligation de répondre à toutes les questions ou demandes d'explication posées par les membres de l'Assemblée territoriale ".

Le Conseil de gouvernement constitue ainsi la plus grande originalité de la réforme de la loi-cadre du 23 Juin 1956. Il sera l'organe du pouvoir exécutif local. Comme tel, il se trouvera placé à la tête de l'Administration territoriale. Le titre II du décret 57-460 du 4 Avril 1957 définit les attributions du conseil de gouvernement.

-Il délibère sur tous les actes concernant la gestion



des affaires du territoire même si ces actes doivent être soumis à l'appréciation préalable de l'Assemblée territoriale; il fournit à celle-ci, par l'intermédiaire du ministre qualifié, toutes explications concernant l'application des délibérations de cette dernière .

- Il gère les intérêts patrimoniaux et financiers du territoire de même qu'il administre les travaux publics.

- Il prend des arrêtés ou actes sur les questions concernant :

La réglementation économique du commerce intérieur et de prix; l'organisation des foires et marchés; les mesures d'application de la réglementation relative au soutien de la production; la création des organismes assurant la représentation des intérêts économiques après avis de l'Assemblée territoriale; la création, la suppression, la modification des circonscriptions administratives du territoire et la modification de leurs limites géographiques après avis de l'Assemblée territoriale ; la création, la constitution, l'organisation et le fonctionnement des collectivités rurales et des conseils de circonscription, après avis de l'Assemblée territoriale; la création des communes autres que de plein exercice, après avis de l'Assemblée territoriale; la création des centres d'Etat civil; le développement de l'éducation de base; les statuts particuliers des cadres des fonctionnaires territoriaux, les régimes de rémunérations, de congrès, d'avantages sociaux et de retraites, après avis de l'Assemblée territoriale ; les textes réglementaires pris en application des dispositions législatives concernant le régime du travail et la condition du travailleur (art. 8).

- Il dirige l'Administration, chaque ministre étant

chargé d'un secteur précis".

Ainsi, théoriquement, le conseil de gouvernement n'est pas responsable devant l'Assemblée territoriale. Et la "formule embarrassée que contient l'alinéa 4 du décret, "faculté de démissionner", écrit Semi Bi-Zan, révèle simplement une peur des mots. En fait, le conseil de gouvernement doit démissionner s'il n'a pas la confiance de l'Assemblée, car on voit mal comment le conseil pourrait rester en fonction après un vote de défiance de l'Assemblée" (1).

5°- Les Fédérations d'AOF et d'AEF subsistent  
sous le nom de groupe de territoires.

A la tête de chacun des groupes de territoires est placé un Haut-Commissaire. Il joue un double rôle. Représentant de la République, il exerce le pouvoir réglementaire pour l'exécution des lois et des décrets, organise et dirige les services d'Etat fonctionnant à l'échelon du groupe etc...Mais en même temps il est le chef du groupe de territoire\$ qu'il représente et dont il dirige les services qualifiés de services communs ou inter-territoriaux.

Auprès du haut-Commissaire, une Assemblée, le Grand Conseil exerce le pouvoir délibérant. Elle est composée de cinq membres par territoire groupé, élus par les Assemblées territoriales dans leur sein à la représentation proportionnelle. Les délibérations du Grand Conseil sont mises à l'exécution par

---

(1) Semi-Bi-Zan, Op. cit., p. 14.

le Haut-Commissaire qui dispose à cet effet de pouvoir réglementaire.

Dans la pratique, la décentralisation des compétences au niveau de chaque territoire, réduit le rôle de ces fédérations à une simple coordination. Cela explique qu'au niveau de chaque groupe de territoires il n'y ait pas eu de conseil de gouvernement. Cela déçut beaucoup d'hommes politiques africains qui souhaitaient la création d'un exécutif fédéral à Dakar et à Brazzaville. Tel Senghor qui devait déclarer :

"Nous estimons que préconiser l'autonomie des territoires, c'est ne pas vouloir cette autonomie. En effet, les Européens pensent que 43 millions de Français ne peuvent résoudre les grands problèmes politiques et économiques qui se posent en 1957. Comment 3 millions de Soudanais ou simplement 600.000 Mauritanien le pourraient-ils ? Dans le cadre d'une République fédérale française, une AOF de 20 millions d'habitants en face de la Métropole peut constituer un ensemble équilibré et faire épanouir sa responsabilité" (1).

#### 6°- Décentralisation administrative

A l'intérieur des territoires, la loi-Cadre maintient la décentralisation administrative sans faire disparaître les chefferies traditionnelles. Ainsi en AOF est conservée la division du territoire en Cercles, subdivisions et cantons. La loi-Cadre réglemente également les institutions communales et prévoit des collectivités rurales. Celles-ci ont pour but de

---

(1) Africanus, "l'Afrique Noire devant l'indépendance", Op. cit., p. 19.

de rétablir l'équilibre entre la représentation de la brousse et celle des populations urbaines et de faciliter l'accès des sociétés rurales à la vie politique moderne. Telles sont les grandes lignes de la Loi-Cadre.

Elle est "le fruit de deux volontés contradictoires : l'une et l'autre entendant s'en servir pour réaliser des desseins fondamentalement opposés ... La Loi-Cadre devait avoir pour conséquence directe, l'éclatement de la structure fédérale de nos pays et l'isolement progressif des territoires qu'ils souhaitaient voir s'embourber dans des contradictions internes et des oppositions brisant leur front uni" (1).

Modifiant ainsi les rapports juridiques entre les Territoires africains et par voie de conséquence entre ceux-ci et la Métropole, au profit d'une responsabilisation territoriale, la Loi-Cadre constitue un événement majeur qui, lié au traité de Rome (Mars 1957), marque "la date de la naissance réelle des indépendances" (2).

---

(1) Sékou Touré (A), "Rapport moral et politique", in L'Action politique du PDG pour l'Emancipation africaine, Conakry, 1958, T. I, pp. 21 - 22.

(2) Catherine Coquery-Vidrovitch, "le transfert de pouvoir économique en Afrique d'expression française : de l'Exclusif Colonial" aux rapports "Nord-Sud" (1956 - 1980), in Autour de la Conférence de Berlin et Recherches diverses, Groupe "Afrique Noire", Cahier n° 9, la 363, Paris VII/CNRS, l'Harmattan, Paris, 1987, p. 150.

## II. LA TRANSITION VERS LA RESPONSABILITE AFRICAINE

En application des réformes, ont lieu en Afrique Noire des élections destinées à choisir les représentants des peuples africains aux différentes Assemblées locales c'est à dire municipales et territoires.

### A. LES CONSULTATIONS ELECTORALES

La loi-Cadre apporte un élément nouveau et substantiel à "l'appétit de tout un personnel politique que guettaient l'opposition et les démarches les plus hasardeuses. Tous sans exception, de Senghor à Sékou Touré, d'Abdoulaye Diallo à l'ex-Abbé Boganda vont se précipiter avec un bel entrain aux leviers de commande, prenant hardiment leurs galons avec pour certains une fringale de responsabilité et d'honneur qui confirme qu'il est bien temps" (1).

En effet, "pour la première fois dans l'histoire de la colonisation, la suppression des deux collèges (1er et 2ème), le suffrage universel pour toutes les élections et, par la même occasion, la loi Defferre semblent admettre, tout au moins apparemment et sur le plan du suffrage électoral, l'égalité des hommes dans l'exercice de leur droit de cité" (2).

Cette nouveauté, que qu'en soient les motifs est un fait historique dont le législateur français lui même est loin

(1) Ansom, C2189, Dossier 8, AP. 1957.

(2) Camara (S), Op. cit., p. 378.

d'en percevoir les conséquences ou les développements, tant il est vrai que le colonisateur ne peut jamais lui-même, de sa propre initiative, favoriser l'émancipation des peuples et des Etats sous-dominations :

"Les pays colonisateurs ne conduisant jamais les pays colonisés au stade de leur émancipation complète.

"Celle-ci ne peut être que le fait des opprimés eux-mêmes organisés en lutte ouverte contre l'impérialisme qui les assujettit : toute conquête sociale reste une conquête arrachée aux puissances d'argent dont la vocation reste l'accumulation sans partage des biens qu'elles extorquent à ceux sur lesquels elles étendent leur empire. Aussi, la grande erreur pour l'Afrique noire serait de faire confiance aux oppresseurs, de croire à leur mansuétude, tandis qu'ils organisent sans cesse, resserrent leurs biens pour mieux résister aux poussées revendicatives en faveur des souverainetés nationales; l'atout consiste pour eux à miser sur le facteur temporel, grâce à l'élaboration et à la mise sur pied de réformes échelonnées ou étendues sur des périodes assez longues, aux termes desquelles seulement ils auraient à présenter le bilan de leur action. Il est inutile de dire que cette durée peut-être prolongée infiniment si les forces d'opposition n'y mettent une fin" (1).

Ainsi, l'article 2 du titre III de la loi-cadre, en mettant fin au double collège, fait disparaître une distinction "beaucoup plus basée sur la "raison d'Etat" ou la sauvegarde

---

(1) Khaly (B) (pseudonyme de l'auteur Néné Khaly Codetto Camara), "L'Afrique et son destin face à la France, essai de réforme dans les colonies", in Présence Africaine, n° XI, Février-Mars 1957, p. 120.

de l'intérêt et du prestige français que sur la logique démocratique, encore moins sur des préoccupations fondamentales de chaque peuple d'évoluer vers une souveraineté totale pour régler lui même et pour lui-même, tous les problèmes liés à cette promotion sociale" (1).

Pourtant, en Côte-d'Ivoire, cet "acte de la plus grande portée" selon le porte-parole du RDA, Hamani Diouri, "pour une "territorialisation" accrue, faisait déjà bien l'affaire de la bourgeoisie ivoirienne et de ses partenaires européens sur place dans la mesure où elle se traduisait par une extension en volume et en poids du gâteau à partager" (2).

### 1) Les Municipales

Déjà, en application de l'arrêté n° 4927/AP du 6 Juillet 1953 élevant au 3ème degré les communes mixtes d'Abidjan, Bouaké et Grand-Bassam; ont lieu des élections de 1954 au collège unique. Celles-ci offrent au PDCI-RDA, l'occasion de consacrer et consolider la politique d'union entre Métropolitains et Africains, chère aussi bien à Houphouët-Boigny qu'au gouverneur Messmer qui en fait la priorité majeure de sa mission depuis son arrivée en 1952 en Côte-d'Ivoire(3).

Ainsi donc, dès l'annonce des élections municipales prévues le 30 Mai 1954, le chef du Territoire "prit contact

(1) Camara (S), Op. cit., p. 395.

(2) Baulin (J), Op. cit., p. 77.

(3) La collaboration dans les villes de l'intérieur comme Bouaké et Grand-Bassam est moins perçue que dans la capitale.

avec les différentes personnalités politiques en vue de rapprocher les tendances opposées pour placer ces élections sous l'aspect de l'efficacité dans la gestion des intérêts municipaux" (1).

Le principal problème consiste à faire accorder dans la future commission municipale "un certain nombre de sièges aux Européens qui risquaient, en cas de désaccord avec les Africains, d'être réduits à une très faible représentation puisque les élections municipales ont lieu au collège unique .

"Le Président du **RDA** offrit aussitôt sur ses listes 15 sièges aux européens sur les 45 disponibles, ce qui représentait une concession importante".

Pour éviter de froisser les susceptibilités qui sont encore vives de part et d'autre, "il fut convenu que le choix des métropolitains serait confié à M. Filidori, ancien Agent général de la Compagnie F.A.O à Abidjan, actuellement Directeur de la Colfra; le choix des africains appartenant au Comité Directeur du **RDA**; métropolitains et africains devant être ensuite répartis en listes mixtes dans chacun des trois secteurs. L'établissement de cette liste de métropolitains fut fait en liaison avec M. Josse, sénateur, d'une part et M. Houphouët d'autre part; au cours de plusieurs entrevues que M. Filidori eut avec chacun d'eux" (2).

Pendant ce temps, "Houphouët rencontre dans le choix des

---

(1) Anson, C2265/2, AP, 1954-1957.

(2) Idem.



africains des difficultés dues aux nombreuses représentations ethniques. En effet, s'il existe dans les quartiers africains d'Abidjan 35 groupes ethniques, les responsables de 105 associations "d'originaires" firent savoir aux dirigeants du RDA qu'ils souhaiteraient voir l'un des leurs affronter la lutte électorale sous l'égide de ce parti. Chaque association fut invitée pour la circonstance à s'intégrer dans un comité englobant les originaires d'un même territoire ou d'une race bien déterminée". Au cours d'une réunion tenue le 19 Mai par le comité du RDA, les bases d'une répartition sont jetées. Toutefois, un certain nombre de ces groupements ne parvient pas à s'entendre et la désignation est en définitive faite par Houphouët lui-même.

Le résultat de toutes ces discussions est la mise au point :

a) d'une liste en majorité européenne au plateau avec quelques africains désignés par Houphouët.

b) de deux listes en majorité africaines à Treichville et à Adjamé comprenant quelques européens choisis par Filidori(1).

Un certain nombre de listes d'opposition se manifestent sous l'égide des mécontents (2).

D'abord, Mr Diop, Grand Conseiller, qui estime qu'il "a un vieux compte à régler avec M. Houphouët et prétendit qu'il pouvait profiter à plein d'un mécontentement qu'il pressent chez les Dioulas RDA. Ses émissaires ont multiplié les contacts et

---

(1) Cf annexe XXI.

(2) Idem.

parvinrent à attirer le Guinéen Kémoko Kéita, ex-dirigeant du **RDA** en Haute-Volta . Il constitua d'abord une première liste avec des notabilités musulmanes puis prit contact avec les représentants du P.U.F.C.I. Après de laborieux pourparlers une entente se réalisa et une liste d'union fut mise sur pied pour le seul secteur de Treichville" (1).

Ensuite, l'UDSR en la personne de Me Françoise Batailler "profondément mortifiée par l'abandon d'Houphouët, la rupture ayant été consacrée de façon extensible". Houphouët entend d'ailleurs s'en justifier auprès de dirigeants de l'UDSR et envisage la reconstitution de ce parti avec un autre Président, qui pourrait être M. Purrey, élu sur la liste **RDA** à Treichville.

Puis au dernier jour une liste déposée par le colonel Moguez, liste apolitique, n'ayant d'ailleurs fait aucune propagande et non opposée par principe au **RDA**. Egalement M. Somon qui se présente seul au Plateau, mais patronne la liste de Défense Artisanale à Treichville.

Enfin Demba Dramé, commerçant dioula, ancien lieutenant de Sékcu Sanogo qui, poursuivant les mêmes objectifs que Mr Diop, se met en tête de rassembler les dioulas mécontents du **RDA** en une liste qu'il présente à Adjamé.

Les thèmes de propagande n'ont aucun caractère original, "le **RDA** s'est simplement justifié de son silence auprès

---

(1) Anscm, C2265/7, AP, 1954-57.

de ses lecteurs : il a fallu reconstruire après les mécomptes de 1950, nous y sommes parvenus et le **RDA** est plus fort qu'aux meilleurs jours de son ancienne puissance".

Me Batailler s'en prend à Houphouët qu'elle "accuse de s'être vendu aux pires colonialistes". Elle reconnaît "son ingratitude et ne peut concevoir l'alliance actuelle du **RDA** avec ses ennemis d'hier : le gros commerce et l'Administration" (1).

Les résultats sont les suivants :

37% à Treichville

48% à Adjamé

21% au Plateau.

La participation est vraiment faible, surtout pour le Plateau. L'explication en est dans le fait que les révisions des listes électorales ont consisté surtout dans l'apport d'éléments nouveaux, alors que les radiations, en ce qui concerne notamment les européens, ne sont pas faites avec le même soin.

On soulignera toutefois la nette victoire de la "liste d'union pour la Défense des Intérêts d'Abidjan" parrainée par le **RDA** dans toutes les sections d'Abidjan .

- Première section : Plateau avec Filidori
- Deuxième section : Treichville et dépendances avec Houphouët.
- Troisième section : Adjamé et dépendances avec Ouezzin.

---

(1) Ibid, dos. 8.

Ces élections constituent un grand succès pour M. Houphouët-Boigny dont le prestige se trouve encore grandi. Ainsi que le note le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, dans le rapport adressé au lendemain de ces élections :

"Ce succès marque une évolution manifeste des rapports de M. Houphouët avec la colonie européenne dont il recherche d'ailleurs la collaboration depuis de nombreux mois. On remarquera, à ce propos que les listes d'union ont éliminé, d'une part les "die hard" de l'opposition du RDA et d'autre part ses premiers partisans européens qui croyaient en tirer profit : chacun a sacrifié ses partisans les plus ardents . Ces résultats semblent marquer l'achèvement du virage amorcé par Houphouët en 1950. L'atmosphère politique de la Côte-d'Ivoire est d'un calme tel qu'il faudrait remonter aux années d'avant guerre pour en trouver l'équivalent. Quels sont les prochains développements de cette situation ? Il paraît difficile de les prévoir aujourd'hui, au moment où les leaders politiques marquent un temps d'arrêt dans leur activité, tandis que la population dépense joyeusement les ressources qu'elle a tirées d'une traite du café et du cacao plus rémunératrice que jamais"(1).

La même tactique unitaire est adoptée avec un certain zèle ou du moins une maladresse aux élections de 1956 sur la base de la loi du 18 Novembre 1955 instituant le suffrage électoral au collège unique. Les responsables du parti "traitèrent les colons comme une minorité ethnique

---

(1) Ansom, C2265/9, AP, 1954-1957.

privilégiée. Le président Houphouët-Boigny insista même pour que le PDCI accordât son investiture électorale à certains d'entre eux" (1).

C'est ainsi qu'une liste unique groupe d'une part les candidats du **PDCI-RDA** et d'autre part les représentants des petits partis, des colons de la chambre de commerce et d'industrie et des grosses affaires dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils "n'avaient nullement manifesté jusqu'à ce jour de tendances pro-africaines, mais au contraire avaient fait preuve d'un manque total de sens social" (2).

Le cas de Maître Armand Josse, évidemment, trouble quelque peu, quand on sait que l'homme, intransigeant et rétrograde dans des convictions colonialistes, écrit en 1955 :

"Sur le plan politique, j'affirmerai toujours qu'il serait insensé d'interdire à cette infime minorité de coloniaux, élément moteur de l'union française... Sénateur de la Côte d'Ivoire, je ne m'en considère pas, pour autant un homme politique. Je ne suis que le mandataire au parlement d'une minorité qu'on semble par trop oublier : le colonat français"(3).

Fait significatif, aucun des dirigeants syndicalistes ne figure parmi les candidats parrainés par le **RDA**.

(1) Afrique-Information, du 1er Juin 1956.

(2) Milcent (E), "Les syndicats de Côte d'Ivoire reprochent au RDA son alliance avec le grand Patronat européen", in Le Monde, du 27 Novembre 1956.

(3) Josse (A), L'Afrique et son destin, Editions françaises, Paris, 1955. C'est l'ensemble de ce petit ouvrage qui, profession de foi de l'auteur, est indicatif de la tendance affirmée de cet ancien planteur et exploitant forestier, avocat défenseur de grosses affaires, sénateur et membre de nombreux conseils d'administration. Maître Josse sera expulsé de la Côte d'Ivoire indépendante en 1964 pour menées subversives. Nous pensons aussi à Messieurs Declerc, Président de la chambre d'agriculture de la Côte d'Ivoire, Massieye, Président de la chambre de commerce d'Abidjan.

Pour protester contre "la collusion avec les capitalistes français, bourreaux de travailleurs africains", la C.GT et la confédération africaine des travailleurs croyants demandent à leurs adhérents de voter, "mais en rayant sur les bulletins les noms des patrons, ce qui aurait eu pour conséquence d'annuler leurs bulletins" (1).

Plus particulièrement à Abidjan, le comité intersyndical de la capitale ivoirienne prend violemment parti contre le RDA et déclenche une grève générale de trois jours. En effet, dans cette commune de plein exercice, 37 sièges sont à pourvoir dans les 3 sections. La liste unique parrainée par le RDA, c'est à dire la liste d'Union de Défense des Intérêts Communaux (UDIC) comprend 25 Africains (RDA plus ancienne opposition plus représentants), 12 Métropolitains (Partis SFIO et UDSR et représentants). Les résultats des élections sont les suivants :

1ère section: Treichville

Sièges : 21

- Inscrits : 38780
- Votants : 17.894 (soit 46% des inscrits)
- Exprimés : 17447

Liste d'Union de Défense des Intérêts Communaux (RDA) : 17.447.

2ème section : Plateau

Sièges : 4

- Inscrits : 7.430
- Votants : 2884 (soit 38% des inscrits)
- Exprimés : 2679

---

(1) Milcent (E), Op . cit.

- Liste d'Union de Défense des Intérêts Communaux : 2679.

3ème Section : Adjamé

Sièges : 12

- Inscrits : 22.906

- Votants : 12.329 (soit 52% des inscrits)

- Exprimés : 12.164

-Liste d'Union de Défense des Intérêts Communaux : 12.164.

Au total, la liste d'Union de Défense des Intérêts Communaux (U.D.I.C) est élue avec 33.107 votants soit 47,89% des inscrits

Parmi les personnalités élues, on peut citer :

MM. Houphouët-Boigny, ministre, député

Quezzin Coulibaly, sénateur

Djessou Loubo , sénateur

Delafosse , grand conseiller

Diop Amadou , responsable SFIO, grand conseiller

Mmes

Sakoum Marguerite , africaine

O. Coulibaly , africaine

Giren Dandé , européenne.

Houphouët-Boigny devient le premier Maire africain d'Abidjan.

On constate cependant un pourcentage particulièrement élevé d'abstentions : 52%. Or le nombre d'électeurs a grossi en raison du suffrage universel et de l'absence de compétition. Ces abstentions s'expliqueraient par le mot d'ordre du comité

intersyndical dont les membres, désabusés ont boudé les élections, et aussi\* par la méfiance ou le mécontentement de certains colons écartés des négociations sans oublier l'hostilité "des agitateurs impénitents soucieux de faire triompher leur idéologie ou de maintenir leurs privilèges à l'encontre même des intérêts supérieurs des communautés auxquelles ils appartiennent" (1).

Mais, comparativement aux deux précédents scrutins : Celui pour les élections municipales du 30 Mai 1954 et celui des élections législatives du 2 Janvier 1956, tous deux s'étant déroulés au suffrage restreint, le pourcentage des habitants ayant accompli leur devoir électoral est très sensiblement supérieur. Le tableau ci dessus montre l'évolution du taux de participation.

#### ABIDJAN

Elections	Treichville			Plateau			Adjamé		
	Inscrits	Votants	%	Inscrits	Votants	%	Inscrits	Votants	%
Municipales de 1954	23037	8552	34	5711	1232	21	7855	3771	48
Législatives de 1956	38780	13911	36	7430	1761	23,7	22906	10886	47,5
Communales du 18 Nov. 1956	38780	17894	46	7430	2884	38	22906	12886	53

(1) Actualités d'Afrique Noire, Février, 1957, n° 2, p. 2.



**AU TOTAL**

	Inscrits	Votants	%
Municipales du 30 Mai 1954	36583	13555	37
Elections législatives de 1956	69116	24675	35,7
Communales de 18 Nov. 1956	69119	33107	47,89

Réparant les erreurs, neutralisant les uns, rassurant les autres, en un mot mobilisant l'électorat, le PDCI-RDA évolue incontestablement vers un regain d'apogée. Les élections du 31 Mars 1957 destinées à élire la nouvelle Assemblée territoriale telle qu'elle est définie par la loi-cadre en seront une preuve éclatante.

## 2) Les élections "territoriales"

En effet, ces élections "se déroulent dans le calme et ne sont marquées par aucun incident comparable aux scènes d'émeute de Novembre 1956"(1). Car, manoeuvrant avec l'habileté qui lui est coutumière, Houphouët-Boigny réussit à inclure dans son équipe les trois principaux leaders syndicalistes ivoiriens : Fiankan.G (Secrétaire général du syndicat des cheminots), Gris Camille (Secrétaire général de l'Union des syndicats confédérés CGT de la Côte d'Ivoire), Lambert Tanoh (CGT-enseignement). "La masse des salariés ne bouge pas", affirme Semi Bizan (2).

---

(1) Semi-Bizan, Op. cit., p. 12.

(2) Idem.

Mais "on peut craindre, dans ces conditions, que les travailleurs de Côte d'Ivoire ne reviennent à la politique par le syndicalisme" (1). Quant aux "caciques" du colonialisme, menacés d'abandon par "l'Administration qui n'était plus à leur disposition, ils dépendaient par contre de plus en plus du bon vouloir du PDCE" (2). Sans exigence, ils rallient le parti "pour collaborer franchement avec Houphouët pour le bien du territoire et de l'Union Française"(3). A ce propos, écrit Chaffard: "une à une, les "terreurs" de la colonie européenne viennent faire amende honorable. Il est vrai que la politique économique libérale préconisée par le grand homme de la côte d'Ivoire les ressurrera. Dans l'Administration comme dans les milieux commerçants, on assistera à des retournements spectaculaires, les uns, sincères, les autres dictés par l'opportunisme. Certains Européens, dans leur revirement, manqueront de dignité et iront jusqu'à la flagornerie. Houphouët n'en sera jamais dupe.

"Dans les quartiers populaires de Treichville et d'Adjamé où l'on ironise sur ces nouveaux "amis" de la cause africaine, on répétera longtemps une boutade grossière, mais éloquente : "si Félix Houphouët se frottait le derrière au piment beaucoup d'européens auraient la langue emportée..." (4).

Face aux listes concurrentes dont la plus crédible (d'ailleurs proche du PDCI) est l'U.R.V.P.D.I.C. (Union pour le Respect et la Volonté du Peuple et Des Intérêts du Cercle) le

---

(1) Anson, C2197/13, AP, *Op. cit.*

(2) Morgenthau, *Op. cit.*, p. 386.

(3) Anson, C2265/4, AP/1953-1957.

(4) Chaffard (G), *Op. cit.*, p. 131.

**PDCI-RDA** présente une liste commune : L'U.D.I.E.C.I (union de défense des intérêts économiques de la Côte d'Ivoire) qui groupe : 12 Européens et 48 Africains. Soit un total de 60 candidats. Il faut toutefois noter que la proportion de 1/5 d'Européens du total des sièges est la plus forte de tous les territoires. C'est pourquoi la campagne est axée sur deux thèmes justificatifs : "la coopération entre Métropolitains et Africains et l'approbation de la loi-cadre".

Bénéficiant de la confiance des forces économiques et sociales et surtout n'ayant donc pratiquement pas rencontré de résistance, le PDCI connaît "un succès de grande signification historique" (1).

#### **B. LE TRIOMPHE DU PDCI-RDA :**

##### **PARTAGE ET CONTRADICTIONS DU POUVOIR**

En effet, L'U.D.I.E.C.I l'emporte très nettement sur toutes les listes concurrentes sauf sur celle de L'U.R.V.P.DLC. qui obtient les deux sièges du cercle de Grand-Lahou. Les élus sont Usher Assouan et Diarro Gnadja. Mais, au lendemain des élections, "ils tinrent à préciser qu'au sein de l'Assemblée territoriale qui venait d'être élue, ils suivraient strictement la discipline du **RDA** et que l'on pouvait considérer que les soixante sièges de conseillers territoriaux avaient été enlevés par le **RDA**" (2).

---

(1) Anson, C2197/13, Op. cit.

(2) Semé Bizan, Op. cit., p. 17., Assouan Usher, né le 14 octobre 1930 à Grand-Lahou. avocat.

C'est que, désapprouvant la décision du Comité Directeur du **PDCI-RDA** qui entend reconduire le conseiller général sortant, les trois subdivisions de Lakota, Divo et Grand-Lahou donnent leur agrément à la liste d'Usher Assouan dont les élus, selon le voeu de la population, devraient mieux défendre les intérêts du cercle. Il s'agit moins d'une différence d'option que d'une divergence de choix opposant le cercle de Grand-Lahou au Comité Directeur du **PDCI-RDA**.

D'ailleurs, dès le 11 Mars 1957, Usher Assouan écrit à Houphouët-Boigny pour lui signifier qu'il fait toujours sienne la politique de **RDA** "basée sur la recherche des moyens tendant à l'élévation du niveau de vie, à la libération de l'homme, à l'indépendance humaine" (1).

Ce triomphe total du **PDCI** a une double signification. C'est d'abord l'acceptation par l'électorat d'une thèse difficile, "celle de la coopération confiante et fraternelle avec la France et les milieux coloniaux" (2).

Dans l'interview que le Président du **RDA** accorde au quotidien parisien le Monde du 3 Avril 1957, il affirme qu'il "ait été très facile aux militants de son mouvement d'emballer les foules avec le slogan de l'indépendance absolue des peuples colonisés, dans un contexte où presque toutes les autres formations politiques soutenues par une fraction importante de

---

(1) Extrait Cité par Semi-Bizan, Idem.

(2) Ibid.

la jeunesse et des syndicats, combattaient violemment le RDA. Mais ce dernier résista à la démagogie, prêcha la coopération avec la France car l'interdépendance des peuples et non l'indépendance absolue constituait l'impératif majeur du XXème siècle" (1).

C'est donc à juste raison que, le général de Gaulle, reconnaissant des services rendus depuis le tournant de 1952, rend un vibrant hommage à Houphouët-Boigny en ces termes : "Cerveau politique de premier ordre ... ayant chez lui une autorité exceptionnelle et au dehors une indiscutable influence, et les employant à servir la cause de la raison" (2).

La deuxième signification du succès du PDCI-RDA est l'acceptation de la loi-cadre. C'est en effet, la loi-cadre qui était réellement l'enjeu de la consultation électorale. La direction du parti et le colonat se montrent très satisfait des dispositions contenues dans les treize décrets d'application de la loi-cadre et en particulier de l'autonomie de gestion reconnue aux territoires. Le corps électoral a approuvé ce choix.

---

(1) Dans les autres territoires, le RDA "reçoit" un véritable triomphe à l'exception du Gabon, du Dahomey où il est minoritaire. cf annexe XXIX.

(2) De Gaulle (SL), Mémoire d'espoir, T.I, Plon, Paris, 1970, p. 259.

A ce sujet, écrit Marguerite Gelis dans "le soir" de Bruxelles : "Les électeurs ont suivi de confiance, les leaders (plutôt que les partis) pourrait-on dire, car, à des très rares exceptions près, l'éducation politique des masses indigènes ne dépasse pas le niveau d'un choix sur la personne ...Les résultats...sont considérés comme très satisfaisants et ils sont interprétés comme une approbation explicite de la politique libérale de la métropole à l'égard de ses territoires d'Outre-Mer.

" ...La présence française n'a été nulle part mise en cause et c'est dans la perspective rassurante d'une collaboration à long terme que les leaders africains ont mené leur campagne électorale" (1).

Au total, les 60 élus sont tous du **PDCI-RDA** et c'est tout naturellement qu'Houphouët-Boigny, chef de ce parti, est élu Président de l'Assemblée territoriale, les vice-Présidents étant :

MM:

- Yacé Philippe, né le 23 Janvier 1920 à Jacqueville.
- ancien inspecteur de l'enseignement du 1er Degré, grand conseiller de l'AOF.
- Charles Dubois, entrepreneur
- Amadou Bocoum, responsable **RDA**
- Camille Aliali, né le 23 novembre 1926 à Zaako (toumodi)

ancien avocat, conseiller territorial de **Dimbokro**.

Secrétaires: MM Vamé Doumouya et Anet Bilé Clément

---

(1) Le soir du 13 Avril 1957.

Le 17 Mai 1957, le chef du territoire, de Nattes signe un arrêté rendant publique la liste du premier conseil de gouvernement de Côte-d'Ivoire.

### 1) Le conseil de gouvernement

Il se compose comme suit.

-Vice-Président : M. Denise Auguste, ancien Président de l'Assemblée territoriale et secrétaire général du PDCI-RDA.

- Ministre de l'intérieur : M. Mockey J. Baptiste, pharmacien, ancien prisonnier politique de Grand-Bassam)

- Ministre des finances : M. Delafosse Jean, Eurafricain grand conseiller RDA de l'AOF, ancien Président de la Coopérative du SAA, ancien Président de la commission des finances et du budget de l'Assemblée territoriale

-Ministre des affaires économiques : M. Williams Jacob, ancien élève de l'ENA, ancien prisonnier politique de Grand-Bassam

- Ministre des travaux publics : M. Jean Millier, Polytechnicien français, ancien directeur des TP de la C.I)

-Ministre de l'Education Nationale : M. Boka Ernest, avocat.

- Ministre de la Santé Publique : M. Djessoua Loubo, docteur en Médecine

- Ministre de l'Agriculture : M. Anoma Joseph, ancien instituteur, Président du SAA.

- Ministre du travail et des affaires sociales : M. Fiankan Gaston, syndicaliste.

- Ministre de la fonction publique : M. Diomandé Loua
- Ministre de l'enseignement technique : M. Kacou Alcide
- Ministre du Plan : M. Saller Raphaël, gouverneur de la France d'Outre-Mer, d'origine antillaise.

C'est donc un conseil de gouvernement "homogène" (1) ou de majorité absolue.— L'opposition ne disposant en effet pratiquement d'aucun représentant au sein de l'Assemblée territoriale—qui comprend douze ministres PDCI-RDA dont un Européen, un Antillais et un Eurafricain— c'est à dire un métis de parents européen et africain —Ce sont tous, "de sincères partisans des nouvelles réformes et de leur mise en oeuvre dans un esprit de loyauté et d'entière coopération avec les représentants du gouvernement de la République" (2).

Ce qui frappe dans la formation du conseil du gouvernement, c'est l'adéquation entre la compétence du ministre et le poste occupé. Autrement dit, on fait appel plus aux techniciens éprouvés qu'aux politiques ou aux idéologues. Cette démarche éminemment pragmatique traduit le souci d'efficacité et de dynamisme dans la gestion des affaires publiques. Elle traduit également la volonté des dirigeants du PDCI de prouver la capacité des Africains de s'administrer eux-mêmes sinon d'assurer leurs propres responsabilités.

(1) Anson, C2265/5, AP, 1953-1957.

Par opposition au "gouvernement de coalition". On compte en AOF et en AEF : Cinq "gouvernements homogènes" : Côte d'Ivoire, Soudan, Guinée, Sénégal, Niger, Oubangui. Cinq "gouvernements de coalitions" : Dahomey, Haute-Volta, Gabon, Moyen-Congo, Tchad. Il faut souligner que pour marquer sans doute leur désir de poursuivre la collaboration franco-africaine, chaque conseil de gouvernement comprend un ou deux ministres européens : au total douze Européens, trois Antillais et deux Eurafricains sur quatre-vingt-neuf ministres en AOF et dix Européens, un Eurafricain et un Antillais sur trente-huit en AEF, ce qui fait vingt-neuf métropolitains ou assimilés pour cent vingt sept excellences, le 1/5 environ.

(2) Actualité d'Afrique Noire, Juin 1967, n° 6, p.1.



L'absence d'Houphouët-Boigny dans le gouvernement s'explique par sa volonté de se réserver la Présidence de l'Assemblée locale. C'est un choix judicieux qui lui permet de ne pas jouer les factotums, donc de se mettre "au dessus de la mêlée politique" (1).

## 2) Contradictions du Pouvoir

Il est indéniable qu'en mettant en place dans les territoires, "des pouvoirs locaux confiés aux bourgeoisies locales, la loi-cadre permet à ces bourgeoisies de participer directement à la gestion des affaires de leur propre territoire. Ce qui est une des constantes dans leurs revendications". Mieux, elle accélère par la décentralisation le glissement "du pouvoir colonial des mains d'une administration blanche dans les mains d'une administration négrifiée" (2). Mais ces pouvoirs fraîchement établis restent un vernis.

Il convient de souligner que la Présidence du conseil de gouvernement est assurée par le gouverneur, "véritable gardien français, surveillant en terre française les intérêts français et veillant à ce que les nouveaux ministres et conseillers travaillent dans le sens de l'intérêt de la France" (3), assisté par le vice-Président qui est le chef de file des ministres élus et le remplace en tant que président du conseil en cas d'absence.

---

(1) Il en est ainsi de MM. Sidjel Moktar en Mauritanie, Boganda en Oubangui et de M. Senghor qui entend "poursuivre son activité parlementaire métropolitaine", Actualités d'Afrique Noire, Juin 1957, n° 6, p. 3.

(2) Gbagbo (L), Op. cit., pp. 156-157.

(3) Idem., p. 157.

Ce qui est "une demi-mesure et constituera en peu de temps la source de frictions et de revendications légitimes des élus africains; et il est exact qu'un gouvernement à deux têtes n'a jamais été un bon gouvernement" (1).

En effet, si le vice-Président élu est le chef du Parti majoritaire à l'Assemblée territoriale, il est clair que "la position et l'influence du gouverneur-président du conseil seraient mises en cause lorsqu'il s'agit de discuter des questions d'intérêt purement local et sur le plan local, il n'exercera d'influence que dans les limites de ses bonnes relations personnelles avec le vice-Président, mais à condition que ces relations, mêmes bonnes, le vice-Président ne soit pas assez responsable et au service de son pays" (2).

Et si au contraire, "l'Assemblée est partagée entre deux ou plusieurs formations politiques ayant dans la représentation des forces équivalentes, alors le gouverneur utilisera le jeu de balance : dans ce cas, l'instabilité politique devient une menace permanente parce que l'Assemblée territoriale n'a aucun moyen juridique prévu pour renverser un gouvernement qui lui serait imposé par le chef du territoire", Président de la "République semi-autonome" (3).

Une telle situation scandaleuse ne peut qu'engendrer des contradictions entre les masses et les nouvelles élites

---

(1) Sékou Touré (A) "Rapport moral et politique", Op. cit., p. 23.

(2) Africanus "L'Afrique Noire devant l'indépendance", Op. cit., p. 19.

(3) Idem.

locales, justifiant ainsi les pouvoirs permettant au "gouverneur-patron" de déclarer nulles les délibérations du conseil de gouvernement et d'obliger l'Assemblée territoriale à réviser ses positions quand il estime que celles-ci ne sont pas conformes à "l'intérêt général".

Ainsi, écrit Gbagbo : "Parce qu'elle ne donne que des miettes de pouvoir à la bourgeoisie ivoirienne qui est décidée à ne pas en demander plus; parce que cette bourgeoisie ivoirienne servira désormais d'écran entre le peuple ivoirien et ses véritables exploités installés en France pour l'essentiel; parce que l'impérialisme français continuera d'avoir la haute main sur les affaires du pays ... nous disons que la loi-cadre constitue le début de l'installation d'un pouvoir néocolonial en Côte-d'Ivoire" (1).

Ce qui n'est, en fait, que trop vrai. Car "plutôt qu'une volonté de décolonisation, il s'agissait d'un acte politique dont l'objectif était d'abord d'être favorable à l'Europe en lui assurant - en cette fin de période de pénurie d'après-guerre - une fourniture complémentaire assurée de matières premières, tandis que les colonies africaines ouvertes de ce fait à un commerce et à des investissements élargis, devaient se contenter de quelques objectifs limités" (2).

---

(1) Gbagbo (L), Op.cit., p. 157.

(2) Professeur Catherine Coquery Vitrovitch, Op.cit., p. 156.

CHAPITRE VL'HEGEMONIE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA BOURGEOISIE AGRAIRE

Pratiquement coupée de la Métropole sous la "Révolution Nationale" du Maréchal Pétain, la colonie de Côte d'Ivoire entre de plain-pied, après le ralliement de l'A.O.F. à la "France-Libre", dans la guerre "en vue de libérer la Patrie" (1).

Elle est, dès lors, appelée à soutenir activement "l'effort de guerre". C'est le général de Gaulle, lui-même, qui fait cette déclaration pathétique :

"La côte-d'Ivoire qui a traversé des moments difficiles et qui en traverse encore actuellement a son rôle à jouer dans la guerre, non seulement par les hommes qu'elle envoie au combat, mais par sa production de guerre.

"Je m'adresse tout spécialement aux planteurs ayant un grand effort à faire qui doit profiter à la colonie, à l'Empire, au Monde libre tout entier"(2).

---

(1) Lozeray (H), "La question coloniale", in Cahiers du Communisme , Avril 1945.

(2) Anson, C878, dossier 6, Aff. pol., Rapport sur la mobilisation dans les colonies, Septembre 1943.

Un seul slogan est de rigueur : "Produire de plus en plus, à tout prix" (1).

La mobilisation générale est si pénible et douloureuse pour les populations autochtones qu'elle suscite chez les planteurs, frustrations et colères contenues. Houphouët-Boigny résume bien la situation :

"Un immense effort de guerre fut demandé à la population, dans un désordre qui confond l'imagination : ainsi des indigènes de Bouaké qui n'ont pas de palmistes se virent contraints d'aller à 100 kms en acheter à 100 francs la tine pour la revendre à 8 francs, ceux de Boundiali, canton de Koto, furent obligés de se rendre à 80 km, à Odienné, louer leurs bras pendant dix jours à d'autres indigènes avant d'être autorisés à récolter sur le territoire le kilogramme de caoutchouc réclamé à chacun par l'administration locale.

"Des sacs d'emballage furent demandés dans des régions où l'on ne savait pas en faire et où manquaient les possibilités de fabrication. Ces sacs achetés à 75 F furent revendus à 25 F... Le canton Yahouré est toujours mobilisé sous la surveillance de brutes de gardes pour extraire de l'or. On a fixé à l'avance le poids à livrer par chaque orpailleur. Ces indigènes n'ayant que deux jours par semaine pour s'occuper de leurs plantations sont littéralement ruinés" (2).

---

(1) Id., dossier 3, "Planteurs de Côte-d'Ivoire et Potilique générale", p. 3.

(2) A.N.C., annexe n° 811, Séance du 30 Mars 1946, p. 782.

Dans son article paru sous le titre de "Le Milliard de la Libération" dans le périodique, "La croix de Lorraine", M. Le Goff, Administrateur-Maire d'Abidjan rend d'ailleurs un vibrant hommage à la masse ivoirienne combattante.

"(...) Nous saluons, écrit-il, bien bas tous ceux qui la composent, la masse du peuple, petits commerçants, artisans, fonctionnaires, gros et petits personnels du chemin de fer, employés de commerce, indigènes évolués ou non".

Aussi, fustige t-il le vampirisme du colonat dans l'effort économique. "Les maisons de commerce dites "grosses" de la place, les gros commerçants "à leur compte", les planteurs, qui en un temps record, grâce au soutien accordé par le gouverneur pour la banane, grâce aux expéditions de produits à un prix également "record" aux boches pour soutenir leur moral et leur effort de guerre, ont amassé de très respectables comptes en banque, dont pour certains, l'indécence était telle qu'ils se sont empressés de les convertir en immeubles, terrains, etc..." (1).

Il faut attendre la Conférence africaine de Brazzaville pour voir le peuple ivoirien engager la lutte anti-coloniale en vue de la conquête de ses droits politiques et socio-économiques (2)

---

(1) Le Goff, Le Milliard de la Libération in La croix de Lorraine, p. 3.

(2) Réunie du 30 Janvier au 8 Février 1944, la Conférence rassemble sous la présidence de René Pleven, commissaire aux colonies, de hauts fonctionnaires avec voix délibérative, dix huit gouverneurs des colonies, neuf représentants de l'Assemblée Consultative provisoire d'Alger, et les trois administrations centrales du Maghreb, six observateurs qui, s'ils ont le droit de discourir n'ont pas celui de participer aux travaux des commissions. L'opinion des colonisés ne se manifeste que par la lecture des mémoires rédigés par des intellectuels noirs, au cours d'une séance consacrée aux problèmes de la Coutume familiale et sociale.

Cette Conférence reçoit, pour tâche de "déterminer sur quelles bases politiques pouvait être progressivement fondée sur une communauté française englobant les territoires d'Afrique Noire" (1).

Autrement dit, "tenter de faire comprendre la nécessité d'une modification des conceptions traditionnelles des Français en matière coloniale" (2). Car "nous croyons, précise le chef de la France Libre dans sa déclaration solennelle, que les événements qui bouleversent le monde nous engage à nous hâter... Nous sommes sûrs qu'il n'y aura aucun progrès, qui soit un progrès en Afrique française comme dans tous les autres territoires où les hommes vivent sous notre drapeau, si des hommes qui vivent sur leur terre natale ne devaient pas en profiter moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seraient capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi".

Elle crée de ce fait, un nouvel esprit colonial déclenchant un mouvement irréversible : C'est le "nouvel ordre colonial gaulliste" sous l'inspiration du Gouverneur Eboué (3).

Mais, si elle fait des recommandations, somme toute, progressistes notamment dans les domaines constitutionnel et

(1) Programme de la Conférence impériale de Brazzaville, rapport préliminaire.

(2) Ageron (C.R), France Coloniale ou Parti Colonial, PUF, Paris, 1988, p. 279.

(3) Le gouverneur général Félix Eboué est un Noir né à Cayenne. Ses idées vont servir de débat aux délibérations. Sous cette inspiration, on réfléchirait à la constitution progressive d'une communauté française où chacun des pays composants se verrait appelé à un développement économique et social propre ainsi qu'à la liberté politique.

politique (1), la Conférence impériale de Brazzaville "ne prit de décisions formelles modifiant l'orthodoxie de la politique française dans ses territoires d'Outre-Mer, aux fins de provoquer tant la colère de gros colons, grands profiteurs d'un régime qu'eux mêmes ne cessaient d'administrer en puissants chefs d'orchestre" (2).

Bien sûr, au delà des déclarations d'intention ou textes de circonstance, elle s'inscrit dans la tradition coloniale française parce que "les fins de l'oeuvre de civilisation coloniale française dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire, la constitution éventuelle, même lointaine de self gouvernements dans les colonies est à écarter" (3).

La préoccupation centrale est envers et contre tout de maintenir, coûte que coûte, la domination de la France, quitte à elle de concéder de temps en temps des privilèges de satisfaction qui ne doivent pas porter atteinte, évidemment, à la nature fondamentale des rapports existant depuis toujours entre la France-Métropole et les Territoires, dépendances politiques, économiques et culturelles. Comme l'écrit Davidson, "il y avait des Français libres, il n' y aurait pas d'Africains

---

(1) La Conférence recommande sur le plan constitutionnel, la création d'une sorte de parlement colonial ou mieux "d'une Assemblée fédérale qui respectera la vie et la liberté locale de chacun des territoires constituant le bloc France-colonies ou Fédération Française". Elle marque "avec force son désir de voir les colonies d'Afrique noire s'acheminer, par étapes, de la décentralisation administrative à la personnalité politique". Quant à l'organisation politique intérieure de chaque fédération ou colonie, la Conférence se prononce pour une large décentralisation administrative et pour la création d'Assemblées représentatives élues "au suffrage universel partout et dans tous les cas où la possibilité en serait reconnue".

(2) Coffi Gadeau (G), Le combat du R.D.A..., Op.cit., p. 12.

(3) Ansom, C873, dossier 8, Op.cit.



libres" (1). Isolé dans sa quasi-surdité, le gouverneur Eboué ne peut intervenir avec l'autorité nécessaire et le gouverneur Laurentie qui assure le Secrétariat général, déplore que "la Conférence se soit laissée séduire par la vieille illusion de l'assimilation". C'est pourquoi, il serait "ridicule de prétendre que la Conférence a entraîné la décolonisation. Il ne l'est pas moins de lui reprocher de ne l'avoir pas fait à une époque où les populations africaines ne l'avaient pas demandée" (2).

Il n'empêche, cependant, qu'elle "marque un tournant important et demeure pour les Africains synonyme de promesse et d'espoir" (3). En tout cas, annonçant l'agonie du colonialisme primaire, ce "phénomène historique" selon Yacono, va "jouer un rôle majeur dans l'histoire de la Côte-d'Ivoire en permettant, dans une première phase, la naissance d'une bourgeoisie terrienne et son épanouissement ensuite" (4).

#### **I. DU S.A.A. AU S.I.A.M.O.**

Jusqu'à la chute du régime de Vichy, en dépit des atteintes à leur dignité et de quelques escarmouches avec les autorités coloniales et le grand commerce, les planteurs africains acceptent tant bien que mal l'ordre établi. D'ailleurs, Africains et Européens sont associés au sein du Syndicat Agricole de la Côte-d'Ivoire (S.A.C.I) qui groupe trois cents adhérents, tous membres de la chambre

---

(1) Davidson (Basil), L'Afrique au XXème siècle, L'éveil et les combats du nationalisme africain, Ed. J.A., Paris, 1979, p. 204.

(2) Ageron (C.R), Op.cit., pp. 279-280.

(3) Id., p. 279.

(4) Baulin (J), Op.cit., p. 20.

d'Agriculture. Mais dès 1943, "cette association éclata car l'organisation était dominée par des Européens auprès desquels les Africains ne rencontrent qu'une incompréhension totale" (1).

Le décret du 7 Août 1944 instituant des syndicats professionnels en A.O.F, au Cameroun, au Togo et en Côte française des Somalis consacre la rupture et "donne aux planteurs africains la possibilité de s'affirmer" (2).

#### A. LE SYNDICAT AGRICOLE AFRICAIN

Dès les premières années de la colonisation, l'Autorité administrative met l'accent sur l'agriculture qui "paraissait être la seule activité capable d'apporter la prospérité" à la Côte d'Ivoire - L'exploitation minière n'est jamais envisagée sérieusement - (3).

Dès lors, elle impose —non sans bouleverser, par destruction ou par contamination, les structures antérieures— aux populations, les cultures spéculatives que la terminologie coloniale française appelle "les grands produits" notamment :

\* Le café, introduit en 1881 par le négociant Verdier qui crée les premières plantations à Elima sur la lagune Aby-Adiaké - se rencontre "un peu partout dans la zone forestière, à l'état spontané avant même qu'on pense à en faire un plant de

(1) Morgenthau, *Op.cit.*, p. 335.

(2) Wallerstein, the Emergence of two west Africa Nations : Ghana and Ivory Coast, thèse de Doctorat, Columbia University, New-York, 1959.

(3) D'Almeida Topor, Histoire économique du Dahomey (1890-1920), thèse d'état, Université Paris -sorbonne- Paris IV, 1987.

culture" (1). Il sera d'abord une culture européenne avant de devenir après 1931, celle des indigènes.

\* Le cacaoyer, importé d'Amérique, dans l'île de Fernando - Pô, puis à San Thomé, enfin en Gold Coast - 1892 -, apparaît dans le sud de la Côte-d'Ivoire en 1895. Mais les premières plantations, mal entretenues disparaissent rapidement. En 1905, le gouverneur Angoulvant décide d'imposer la culture obligatoire du cacao pour en intensifier la production. Mais ses méthodes coercitives engendrent une vive résistance de la part des indigènes. "Certains, écrit Loucou, allaient même jusqu'à arroser d'eau bouillante les jeunes plants pour assurer l'échec de la plantation obligatoire" (2).

Les difficultés d'exportation de l'huile de palme et du caoutchouc vont contribuer à l'adoption de la nouvelle culture. Les plantations se développent à partir de 1913 dans quelques cercles côtiers mais surtout dans les cercles de l'Est - Moronou, Indénié -, voisins de la Gold Coast où la culture du cacao prend un brillant essor (3). A l'inverse du café, le cacao est, dès le départ une culture essentiellement africaine (4).

\* La banane verte : Les premiers essais d'implantation remontent en 1902, mais il faudra attendre 1930 pour voir se généraliser la culture de cette dernière avec la variété "Musa sinensis" et voir les premières exportations. Comme pour le

---

(1) Aperçu sur l'Evolution Economique et la Situation Economique de la Côte-d'Ivoire, 1951, p. 12; cf. annexe XXII.

(2) Loucou (J,N), thèse, Vol I, Op.cit., p. 48.

(3) Cf. annexe XXIII.

(4) sur 130.000 hectares de cacaoyères en 1936, 122.500 font alors partie de plantations indigènes. Cf. Avice (E), La Côte-d'Ivoire, Paris, Sté d'éd. géo. Marit. et colon. 1951, VIII + 94p., p. 65.

palmier à l'huile (1) ; les conditions climatiques de la basse Côte-d'Ivoire sont excellentes pour le bananier : température sensiblement constante, hygrométrie très forte, absence de vents continentaux.

Les grandes régions productrices de banane sont les régions d'agboville, d'Abidjan et Sassandra, qui par la nature de leur sol, leur facilité d'évacuation et l'irrigation non coûteuse, sont le domaine de grandes et belles plantations (2).

Aussi, assiste-t-on à la "ruée" vers les "bonnes terres" de "gens ne représentant sûrement pas la fine fleur du peuple français" (3). Les colons ainsi appelés, aussi différents de par leur origine sociale que de par leur éducation ont pour points communs, "la recherche d'une promotion sociale, d'une vie meilleure, des honneurs et de la gloire" (4).

Ainsi, écrit Brunshwig: "poussés par le goût de l'aventure, le désir de s'enrichir, l'appétit de puissance, mais sans autre sécurité que le concours espéré de l'Etat, les candidats colons invoquent souvent la caution de personnalités métropolitaines dont la légèreté frise l'inconscience. A chaque progrès de l'expansion, correspondaient des projets d'établissements privés. Et chaque fois, on retrouve

---

(1) Cf. annexe XXIV.

(2) Cf. annexe XXV.

(3) Baulin, *Op. cit.*, p. 22.

(4) Anson, C872/1, *Aff. Econ.*, 1910-1936.

les mêmes types" (1).

En clair, "le colon, précise l'Administrateur - Maire, Le Goff, est d'une façon générale, un mauvais français, quémendeur et égoïste venu tout exprès à la colonie pour entasser des millions pris sur la richesse publique dans la plus totale insouciance des intérêts généraux de son pays" (2).

Et pourtant, ce français de milieu très modeste, devient en Côte-d'Ivoire "un véritable privilégié du régime colonial qui, aux temps de la féodalité médiévale, aurait pris nom de seigneur" (3).

L'exemple de M. Gustave Meyer est, à cet égard, significatif. Issu d'une famille paysanne nombreuse, du village de Noyarey dans l'Isère, "il s'habitua tout jeune aux durs travaux des champs. Ses parents lui laissaient peu de temps pour s'instruire. Il lui fallut plus de temps pour écrire une lettre que pour abattre un gros arbre" (4).

Néanmoins, quittant l'école à l'âge de quatorze ans, sachant juste lire et écrire, l'ancien chef de comptoir au service de la S.C.O.A, devient un grand homme d'affaires en Côte-d'Ivoire, aux côtés de son ami et associé Emmanuel Oddos qui "disposait 50 chantiers de 2500 ha chacun le long de la

---

(1) Brunschwig (H), Noirs et Blancs dans l'Afrique Noire française ou Comment le colonisé devient colonisateur (1870-1914), Paris, p. 29.

(2) Le Goff, "Le Milliard de la libération", Op.cit., p. 1.

(3) Coffi Gadeau (G), Op.cit., p. 9.

(4) Témoignage de M. Emmanuel Oddos, exploitant forestier, cité par Laurent Gbagbo in, thèse de 3ème cycle, Les ressorts socio-économiques de la Politique ivoirienne: 1940-1960, Paris VII, 1979.

rivière Mafou" (1).

Citant le cas de M. Lagarosse, planteur et plus tard sénateur de la Côte-d'Ivoire, Houphouët-Boigny déclare : "parti (de France) simple ouvrier (et) s'il était resté dans la métropole, il serait certainement parmi les communistes... Et malheureusement M. Lagarosse n'est pas le seul! ils sont nombreux ces petits hommes... qui se sont installés sur place et qui aujourd'hui sont pire que les réactionnaires nés!" (2).

"Combien de blancs, arrivent ici sans le sou, qui après quelques années roulent sur des millions, parce que les banques leur accordent crédits et facilités de paiement ",se demande Dadié (3).

A la fin des hostilités, on estime à 3726 citoyens français d'origine européenne" sur une population totale de 2.000.000 habitants (4).

Parmi eux, les planteurs, au nombre de 220 à 235 s'installent à partir des années trente en créant des "plantations florissantes dans la ceinture forestière au Sud du 8ème parallèle...- 220 plantations de caféiers totalisant 27045 hectares, 30 plantations de cacaoyers totalisant 7715 hectares, 55 bananeraies totalisant 1677 hectares -Ils récoltent la quasi-

---

(1) Meyer (G), Un demi-siècle en terre ivoirienne, la Pensée Universelle, Paris, 1975, p. 84.

(2) Baulin (J), Op.cit., p. 22.

(3) Dadié (B), Op.cit., p. 78.

(4) Anson, C<sup>10</sup>, Renseignements statistiques pour l'Ass. U.F., 1944 - 1948.

totalité des bananes exportées par le territoire, ainsi qu'à peu près 7% du café et 5% du cacao" (1).

Le groupe le plus important est implanté dans le cercle de Gagnoa. Un noyau important se trouve également dans la région de Divo et surtout dans le cercle d'Abidjan. Il faut enfin mentionner le groupe d'Aboisso et de Sassandra.

Emboitant le pas des colons, les Africains notamment "des chefs traditionnels et des citadins éduqués" (2) se lancent à leur tour, dans la production de café et de cacao, pour "se libérer de leur dépendance totale des autorités françaises (3).

Comme le souligne Guillaneuf, "quelques gros planteurs indigènes notamment chez les populations baoulés et agnis ... se constituent des fortunes considérables ... disposent de revenus annuels de plusieurs dizaines de milliers de francs. Ce qui, à l'époque, même en métropole, dénote une aisance certaine" (4). Parmi ces "nouveaux riches", figurent des fonctionnaires, démissionnaires de l'administration coloniale :

- Houphouët-Boigny, chef des Akoués (5) s'installe vers 1933 à Yamoussokro à la tête de très grandes plantations c'est-à-dire "près de 300 hectares sans

(1) Fréchon (Hubert), "Les plantations européennes en Côte-d'Ivoire", Institut des Hautes Etudes de Dakar, Département de Géographie, n° 3, 1955, p. 3; Cahiers d'Outre-Mer, n° 29 Janvier-Mars, 1955, pp. 56-83.

(2) Baulin (J), Op.cit., p. 23.

(3) Morgenthau (R.S), Op.cit., p. 171.

(4) Guillaneuf (R), Op.cit., p. 137.

(5) On compte 11 principales familles baoulé : les Ouarebo, les Farafoué, les Zipouri, les N'gban, les Atoutou, les Agba, les Nanafoué, les Saafoué, les Akoué, les Yaouré, les Souamlé.

compter les plantations indépendantes de mes soeurs et de mes cousins", déclare t-il (1).

\* Anoma Joseph, né vers 1895 à Aboisso, instituteur, s'installe en 1940 dans la région d'Agboville.

\* Gabriel Dadié, citoyen français se consacre dès 1924 à l'exportation forestière avant de devenir planteur...

Le nombre de planteurs africains qui s'établissent dans l'entre-deux-guerres, progressivement à l'Est du Bandama n'est pas très important au début et le rendement moyen par personne est faible; mais très rapidement leur production dépasse celle des planteurs. Selon Cissé Amara, ils produisent "en 1946, 80 % du cacao et 74 % du café" (2).

Or, malgré leur poids économique, les planteurs africains ne jouissent d'aucun droit social, encore moins politique. Pire, ils souffrent de la "négrophobie" (3). Tandis que leurs concurrents européens, quoique minoritaires en tous points, "bénéficiaient d'une position dominante grâce aux nombreux privilèges que leur accordait l'administration Coloniale - aide technique des services de l'agriculture, prix préférentiels, etc... - C'est d'abord contre eux que se retourne le ressentiment des autochtones" (4).

---

(1) Fraternité-Matin du 20 Aout 1977.

Dans son ouvrage, "les Classes sociales en Afrique Noire", Raymond Barbé évalue l'étendue des terres de M. Houphouët-Boigny - après l'indépendance - à "plus de 100 hectares. Or, aux dires mêmes du principal intéressé, il disposait de trois fois plus... quarante ans auparavant. Ceci met en relief, pour le moins, l'ignorance par les responsables communistes de la réalité socio-économique de la Côte-d'Ivoire.

(2) Amara (C) Op.cit., p. 27.

(3) Anson, C878/3, Op.cit., p. 5.

(4) Loucou (J.N), Op.cit., p. 53.



## 1) Les raisons du Combat des Planteurs africains

Deux paramètres essentiels vont accélérer la prise de conscience des planteurs autochtones à la fois de leur déséquilibre et de leurs aspirations : le travail forcé et "l'esprit de Brazzaville".

### a) La question de la main-d'oeuvre

Institué dès 1904 par l'Administration Coloniale, pour son propre compte, dans le cadre d'"une mystique de "mise en valeur" alors à la mode dans les milieux métropolitains" (1), le travail forcé, "simple disposition coutumière au départ", représente "un des plus sombres moments de l'histoire humaine"(2) sous le régime totalitaire de Vichy.

En effet, face à la raréfaction de la main-d'oeuvre en provenance du "réservoir" traditionnel qu'est le pays Mossi c'est-à-dire la Haute-Volta, rattachée à la Côte-d'Ivoire en 1932, et à la nécessité de continuer à entretenir les plantations malgré la chute des exportations en cette période de guerre, le gouvernement va catégoriquement prendre fait et cause pour les colons au détriment des populations autochtones communément appelées "indigènes", "taillables et corvéables à merci" (3).

---

(1) Anson, C2178, Aff.Pol, Politique générale et Planteurs de Côte-d'Ivoire, 1943-1958, p. 2.

(2) Baulin (J), Op.cit., p. 20.

(3) Coffi Gadeau (G), Op. cit., p. 5.

Déjà, dès 1940, le gouverneur général Cayla déclare devant les Assemblées consulaires de la Côte-d'Ivoire :

"Il faut que la main-d'oeuvre soit guidée et qu'elle puisse se rallier autour de la colonisation européenne. Nous avons besoin de l'indigène, mais nous devons aussi lui donner l'exemple. Je ne laisserai jamais les indigènes prospérer au détriment de la colonisation européenne et, j'ajoute, moi aussi, que tout le monde doit travailler que nous soyons en guerre et que nous ayons retrouvé la paix" (1).

Un an plus tard, en 1941, un arrêté local supprime pour les planteurs africains les contingents de main-d'oeuvre qui leur étaient octroyés au même titre que leurs collègues européens. Et si, certains comme Houphouët-Boigny sont obligés, en leur qualité de chef de Canton, "de fournir leur contingent de travailleurs forcés", d'autres, tout comme les paysans sont réquisitionnés pour aller travailler "durant des périodes allant de six mois à un an chez le blanc qui payait mal ou qui payait en nature ou qui ne payait pas du tout" (2).

En somme, tous les abus vexatoires du travail forcé et les injustices les plus flagrantes du fameux code de l'indigénat sont exacerbés.

---

(1) Bulletin de la chambre de Commerce, Compte-rendu de la réception de M. le Gouverneur général Cayla le 31 Janvier 1940, p. 39.

(2) Anoma (J), "Le Combat du Syndicat Agricole Africain", in Fondation Houphouët-Boigny, p. 21.

"Jamais, constate un administrateur, le recrutement forcé n'a été pratiqué sur cette plus grande échelle : il fut étendu à toutes les entreprises jusqu'alors alimentées par la seule main-d'oeuvre volontaire, le commerce par exemple" (1).

Provenant couramment des pays bété, baoulé, Gouro et Sénoufo, "les recrutés obligatoires" "sont soumis à un traitement inhumain, sans respect, sans égard, sans considération, sans justice, sans liberté vraie".

Dans la tribune libre de "L'Ame Gauloise", on peut lire à ce propos :

" Si l'on reconnaît la nécessité de redresser la mentalité du travailleur noir, croyez-vous que l'employeur blanc soit sans reproche ? Le nombre des mauvais employeurs n'est pas aussi restreint qu'on le prétend. La guerre ne fait qu'aggraver un état de choses existant depuis de longues années.

Les neuf dixièmes des employeurs se refusent de reconnaître au travailleur noir le droit à un minimum de bien-être; une natte pour se coucher, un pagne autour des reins ou une culotte et une écuellée de nourriture, cela doit suffire à son bonheur, ses ancêtres ne vivaient pas mieux. D'autres employeurs à courte vue pensent que tant que l'employé n'est pas couvert de haillons son modique salaire est plus que suffisant" (2).

---

(1) Anson, C878/6, Mobilisation et réquisition, 1943.

(2) Anson, C872/1, A.P., "La Question de la main-d'oeuvre indigène en Côte-d'Ivoire" in L'Ame Gauloise, p. 2.

Plus émouvant est cet extrait de la lettre d'un chef de poste à un ami métropolitain :

"(...) Je ne puis m'empêcher de penser qu'après tout, ce sont bien un peu les mêmes procédés que nous reprochons si fort à l'envahisseur chez nous que nous appliquons ailleurs aux envahis ... Je continue mon métier de chef de subdivision avec autant de courage que je puis, en surmontant tant bien que mal le dégoût que j'éprouve souvent. Je ne crois pas que vous connaissiez la Côte-d'Ivoire ni les colons européens qui y vivent. Aujourd'hui, une poignée de colons européens dispose des plantations considérables. Aucun indigène ne se soucie de s'engager chez eux. Et le rôle de l'Administration consiste à les pourvoir d'esclaves à 3 francs 50 par jour" (1).

Inutile d'insister sur l'ampleur des désertions ou fuites vers la Gold Coast où le travailleur noir "trouve un semblant de liberté anarchique" (2).

Comme le montre Clapp dans son rapport en 1945 sur "les migrations des travailleurs de la Côte-d'Ivoire" :

" Beaucoup d'immigrants ivoiriens s'installent dans la région de Kumassi, au Sud du Pays Ashanti, dans le sud septentrional de la zone forestière (...) Des rapports récents permettraient d'admettre un chiffre de 100 à 125.000 avec une

---

(1) Cité par Houphouët-Boigny, A.N.C, séance du 30 Mars 1946.

(2) Gueye (D), Témoignage in Mémoire d'un Continent, Op.cit.

relève annuelle de 40 à 50.000(...) Les avantages de la Gold Coast sont à la fois d'ordre économique et psychologique. Les avantages économiques sont les suivants :

- \* proximité du pays enclavé dans les territoires français et parenté de populations de part et d'autre de frontières artificielles;

- \* mise en valeur de la Gold Coast antérieure à celle des colonies françaises : cacao cultivé en grand depuis 1901, or exploité dès 1914, manganèse depuis 1915, diamants depuis 1919, bauxite depuis 1939.

- \* Salaires laissant une marge bénéficiaire : nourriture et logement reviennent à environ 1 S. par jour; or le salaire minimum est en général de 1,6 S.;

- \* abondance des marchandises, particulièrement notable ces dernières années par comparaison avec la misère des colonies françaises voisines : un travailleur peut s'acheter avec ses économies un pagne par mois en Gold Coast; c'est à peine si, en Côte-d'Ivoire, un travailleur recruté peut s'en procurer un par an. En outre, ces marchandises sont valorisées en passant en Côte-d'Ivoire, parce que le cours noir de la livre est de 350 à 500 francs.

- \* pas de prestations ni d'impôt correspondant : capitation peu élevée après six mois de séjour.

Les avantages psychologiques ne sont pas moindres :

le marché du travail en Gold Coast est libre et l'administration n'intervient pas dans le recrutement. Liberté de circulation .. Une législation du travail assez libérale est appliquée au moins dans les usines, les chantiers administratifs et de travaux publics... Ainsi l'immigrant n'est pas emprisonné par l'administration comme dans les colonies françaises voisines. Il se libère aussi des contraintes sociales ..." (1).

On relevera par ailleurs, qu' en 1944 si les métropolitains sauvent leurs 5000 tonnes, les planteurs africains voient leur production chuter de 45000 à 4000 tonnes. Lésés sur le front administratif, quelques gros propriétaires terriens ivoiriens au nombre d'"une cinquante" selon Baulin, échappant à "l'enfer colonial" sont obligés "d'appâter la main-d'oeuvre avec de l'argent. Contre les 3,50 francs que paient leurs concurrents européens par jour et par travailleur; ils offrent 20 francs" (2).

Aussi, doivent-ils surmonter l'égoïsme des colons qui, affichant avec force, leurs positions fascistes et racistes, soutiennent, sans réserve, "l'oeuvre de rénovation nationale" parce qu'à l'ombre de celle-ci, ils "peuvent enfin se livrer en toute quiétude à l'exploitation de la colonie à leur seul profit" (3).

---

(1) Bulletin A.G.F. du 7 Juillet 1945, p. 91; cf Dresch (J), un Géographe au déclin des Empires, François Maspero, Paris, 1979, pp. 143-162.

(2) Gbagbo (L), Op.cit., p. 21.

(3) Id., p. 16.

En effet, la vie économique étant perturbée par la guerre, les producteurs se trouvent au bord de la faillite. Ils sont ainsi amenés à solliciter des crédits auprès des pouvoirs publics. Or, les colons n'entendent pas partager ces crédits avec les quelques rares planteurs africains, "ils les veulent pour eux seuls" (1).

C'est ainsi que dans le projet d'octroi de crédits qu'elle adresse au gouvernement, la chambre d'Agriculture tient à souligner qu'il s'agit bien de "mesures de sauvegarde à prendre touchant les plantations européennes de Côte-d'Ivoire" (2).

Dans le même ordre d'idée, quand le gouvernement instaure une prime de mille francs à l'hectare pour aider les planteurs de café, le très notoire pétainiste, Jean Rose, Président du Syndicat Agricole de Côte-d'Ivoire déclare à l'adresse des producteurs africains :

"Je ne propose même pas que l'on donne 1000 F aux indigènes qui le méritent. Je propose 500 F, parce que vous n'avez pas, vous, des frais de rapatriement, vous n'allez pas en France et vous ne mangez pas de pain" (3).

Pire, on fait pression sur l'administration pour faire acheter le cacao de l'Européen à 4,50 F le kg contre 2,50 F à l'Africain (4).

---

(1) *Ibid.*, p. 17.

(2) Bulletin de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie, Réunion du 1er Décembre 1940. Ce projet recevra satisfaction sous la forme de l'octroi d'un crédit de trois millions.

(3) Damas (L), Rapport n° 11 sur "les Incidents survenus en Côte-d'Ivoire", T.1, p. 6.

(4) En réalité, on achète même à 0,75 F dans certaines régions quand, après de savants calculs, on défalque les frais de transport.

L'objectif de l'administration et des planteurs européens vise à "réduire les plantations africaines à une échelle ne nécessitant plus du travail rémunéré" (1). Car, dit M. Mare Pons :

"Il est assez piquant de constater que l'indigène a été inconsiderablement aiguillé sans programme vers les cultures industrielles, à tel point maintenant qu'il trouve les plus grandes difficultés à se nourrir. Et ces cultures industrielles qu'en fait-il ? La plupart du temps, il laisse les récoltes pourrir à moitié sur les arbres, les moyens dont il dispose et son tempérament ne lui permettent pas d'assurer la récolte de plantations qu'il a faites au petit bonheur" (2).

Bref, tout concourt à étouffer toutes sortes de concurrence susceptible de nuire aux intérêts économiques et sociaux de la colonie européenne.

Doudou Gueye résume ainsi la situation :

"L'avenir de la Côte-d'Ivoire résidait dans ses richesses en plantations de cacao, de café, en chantiers de bois. L'exploitation rationnelle de ces richesses était un privilège réservé aux seuls colons européens, puisque, depuis 1940, la grande majorité des plantations africaines était abandonnée, les propriétaires servant de manoeuvres. Ceux qui

---

(1) Morgenthau, *Op.cit.*, p. 170.

(2) Bulletin de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie, "Réunion du 15 Juin 1941, Annexe n° 1, p. 10.



n'étaient pas recrutés ne pouvaient trouver ni main-d'oeuvre ni instruments pour travailler; leurs produits étaient payés moins cher que ceux des planteurs européens" (1).

Ce doit être seulement en Juin 1943, qu'"une orientation nouvelle allait commencer à se dessiner avec le départ de Dakar du Gouvernement général Boisson. Premiers pas d'abord bien timides dans la voie du libéralisme. C'est qu'il s'agissait d'abord de refaire un minimum d'unité nationale et, pour ce faire, éviter de heurter les réfractaires et les aveugles. Cependant, les graves anomalies de la situation en Côte-d'Ivoire allaient obliger les nouveaux responsables à Alger à presser un peu le mouvement" (2).

#### **b) Le "Latrillisme" ou "l'esprit de Brazzaville"**

Les errements du régime de Vichy conduisent la coterie coloniale à monopoliser la vie politique, économique et sociale accroissant les rancœurs dans les milieux autochtones. Ce qui va sans doute, pousser les anciens "compagnons de route" c'est-à-dire les planteurs africains à prendre, à la faveur de la nouvelle donne de la politique coloniale, l'initiative de l'opposition au colonat. "On pouvait, explique Yacé Philippe, indéfiniment laisser se prolonger un tel état de

---

(1) Gueye (D), "Le Sens d'une révolution", in Réveil, n° 242, du 15 Septembre 1945.

(2) Sirieux (P.H), Op.cit., p. 43.

chose et dès que la Conférence de Brazzaville nous en donna les premières possibilités, notre détermination s'affermir. Une élite africaine de plus en plus nombreuse et un paysannat ivoirien de plus en plus averti des discriminations dans la rémunération des produits agricoles, de malveillances dans le recrutement de la main-d'oeuvre indigène, des traitements inhumains au plan du travail forcé qui entre autres, était la honte du régime" (1). A "ce moment crucial du devenir de la classe naissante des planteurs ivoiriens, donc de la Côte-d'Ivoire, un homme jouera un rôle de tout premier plan" (2).

#### - Le gouverneur Latrille

André Latrille, un de ces "administrateurs libéraux réalistes et conscients de leurs responsabilités" rallie "la France libre" en 1940, au Tchad où il est l'un des collaborateurs du Gouverneur Eboué. Il est personnellement choisi par René Pleven pour devenir, en Août 1943, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, en remplacement du Vichyste Rey, en fuite, afin de redéfinir une "nouvelle formule coloniale française" (3). Dès son arrivée, il marque sa volonté de travailler dans le cadre d'un colonialisme "libéral". C'est ainsi qu'il "parcourt tout le pays non pas pour l'effort de guerre mais pour observer, écouter et constater. Il réunit de ce fait, à Abidjan, le 20 Janvier 1944, les délégués des employeurs. Ceux-ci opposent une fin de non recevoir aux dispositions qui leur sont signifiées pour mettre fin aux abus"(4).

De retour de Brazzaville, il est décidé à "combattre l'Injustice, la Discrimination, l'Exploitation coloniale"(5). Comme le confie Chaffard, "il veut s'attacher à travailler dans l'esprit de Brazzaville" (6).

(1) Yacé (PH), "Les raisons de la Lutte du R.D.A", in Fondation Houphouët-Boigny, p. 8.

(2) Baulin (J), Op.cit., p. 30.

(3) Camara (S), Op.cit., p. 228.

(4) Anson, C872/1, A.P.

(5) Gueye (D), Op.cit., p. 129.

(6) Chaffard (G), Op.cit., p. 32.

Partisan et ardent défenseur de la "doctrine anglaise" ou "méthode douce", celui que les africains appellent affectueusement "gouverneur Serre-mains noires" (1) s'inspire de Binger, l'un des grands pionniers de la conquête française qui l'expérimente dans la colonie dès 1896.

"Cette manière douce, beaucoup plus lente, précise le gouverneur Binger, demande le concours des gens connaissant bien les indigènes, sachant s'inspirer de leurs besoins : elle exige du temps, c'est une oeuvre de longue haleine. Mais dans beaucoup de cas, les résultats sont au moins tangibles qu'avec l'emploi de l'autre méthode préconisée en ce moment", c'est-à-dire "la méthode forte" (2).

Les résistances auxquelles il se heurtera lui vaudront bientôt d'"être considéré par les colons comme l'ennemi n° 1, par l'administration locale comme un Communiste" (3). En tout état de cause, "il n'est pas question de heurter, mais seulement de comprendre et de préparer l'avenir en restant fidèle à la conception traditionnelle française de la "tutelle légale" de l'Africain" (4).

### — La politique d'équilibre

C'est notamment dans le domaine socio-économique que

---

(1) Dadié (B), Op.cit., p. 5.

(2) Binger, "La méthode forte et la méthode douce", in Paris-Journal du 24 Mars 1910.

(3) Chaffard, Op.cit., p. 32. Cf annexe XXVI.

A l'époque, on cataloguait volontiers "Communiste" ou "Communistant" tout esprit fidèle à une certaine tradition coloniale, qui n'avait rien du Colonialisme, et soucieux de restaurer le visage d'une France dont l'image avait été trop flétrie depuis quelques années.

(4) Siriex (P.H), Op.cit., p. 46.

le gouverneur André Latrille manifeste sa volonté de "gouverner autrement" c'est-à-dire d'oeuvrer pour l'émancipation des masses africaines. Car, comme le précise la Conférence de Brazzaville, "le progrès du continent africain a pour condition, le développement des populations autochtones. L'activité des Européens et des non-Africains dans les territoires doit répondre à cette condition". Ainsi donc, il jette les premiers jalons de la "politique des égards" et, peut-être involontairement, de l'anticolonialisme voire même du nationalisme en soutenant fermement les revendications des planteurs africains; mieux en les exhortant à se constituer en une organisation syndicale autonome, capable de défendre efficacement leurs intérêts. Ce qui se réalise par la création, le 11 Juillet 1944, du "Syndicat Agricole Africain" - S.A.A - (1)

Les objectifs du S.A.A se définissent ainsi :

- Lutter pour l'institution du travail volontaire. Car "le recours au salariat ou au métayage signifie tôt ou tard l'élimination des planteurs européens, surchargés, de frais généraux, de l'arène des plantations de café et de cacao", fait remarquer Houphouët-Boigny (2).

- Lutter pour arracher les petits producteurs des griffes de la spéculation des commerçants dioulas, pour ce qui concerne l'achat de produits de première nécessité. Houphouët en témoigne

(1) On trouvera en annexes l'autorisation administrative et la Composition du bureau. Annexe XXVII.

(2) Baulin (J), *Op.cit.*, p. 33.

Cette lutte aurait aussi pour avantage de fixer les travailleurs agricoles sur les plantations en élevant leurs salaires journaliers et en améliorant leurs conditions de vie. En effet, le syndicat propose la généralisation du salaire journalier de 20F par travailleur. Ce faisant, le S.A.A. veut freiner l'exode de la main-d'oeuvre ivoirienne vers le Gold Coast et surtout détourner vers les plantations de la basse Côte-d'Ivoire le puissant mouvement de migration des travailleurs Mossi vers les plantations de la Gold Coast. Il réussira à recruter en région Sénoufo et Mossi, sous le contrôle de l'Administration, quelque 5 000 travailleurs réellement volontaires.

"Au cours de ma tournée j'ai constaté que les centres d'achat manquent de marchandises d'usage courant et que les tissus débarqués pour les producteurs se vendent au marché noir aux dioulas, le pétrole vaut de 30 à 40 F le litre, le savon 40 F la barre; le sel 15 à 20 F le kilo; le câble d'acier 25 F le mètre. Devant une telle situation, je demande au gouvernement l'organisation d'un service mobile de contrôle de prix... Contrairement à ce qui se répète partout, le Syndicat Agricole ne veut pas supprimer les traitants mais demande seulement que ceux-là travaillent pour réaliser un bénéfice moral autorisé par la loi, surtout en période dirigée" (1).

- faire en sorte que les planteurs africains puissent vendre directement leur production aux maisons de traite en évitant l'étape des traitants et des sous-traitants.

Aussi, le SAA crée-t-il la Coopérative de vente dite "la Coopérative des planteurs africains de Côte-d'Ivoire", dont Jean Delafosse assure la présidence. Celle-ci a, avec l'aide du Crédit Agricole, pour<sup>1</sup> mission de combler la lacune des sociétés de prévoyance qui ont manqué leur but en créant des installations mécaniques pour le traitement du café, dans certains centres importants..." (2). Par ailleurs, pour gagner à leur cause le plus grand nombre de planteurs et renforcer ainsi les assises du SAA, ses dirigeants demandent d'abord,

---

(1) Anouma (J), in Reveil du 17 Septembre 1947.

(2) Reveil du 17 septembre 1947.

l'exemption de certaines catégories de planteurs de tout travail forcé. Ils obtiennent satisfaction puisqu'avant même "la suppression du travail forcé dans un délai de cinq ans", le gouverneur Latrille signe, le 25 Mars 1945, l'arrêté stipulant dans ses articles 1 à 5 que :

Article 1 : sont exemptés de tout recrutement par voie administrative au profit d'entreprise privée et de tout recrutement en réquisition au profit d'un service public des planteurs africains ayant : soit au moins 2 hectares de caféiers en rapport soit au moins 8 hectares de cacaoyers en rapport.

Article 2 : La présente exemption s'étendra aux membres hommes, adultes, de la famille du planteur dans les conditions fixées aux articles 3, 4 et 5 ci-dessous.

Article 3 : Par membre homme adulte de la famille au titre du présent arrêté il faut entendre les ascendants directs, les descendants et les frères collatéraux âgés de plus de 16 ans.

Article 4 : Pour chaque portion soit de 2 hectares de caféiers en rapport, soit de 3 hectares de cacaoyers en rapport, en plus de la portion ayant entraîné l'exemption du propriétaire, il sera en outre, exempté un membre adulte de sa famille désigné par le propriétaire.

Article 5 : L'exemption de réquisition et de recrutement

administratif d'un homme adulte de plus de 16 ans entraîne automatiquement l'exemption de ses femmes et de ses descendants directs âgés de moins de 16 ans.

Le SAA compte, d'ores et déjà, 12000 adhérents sur 20.000 planteurs disposant d'au moins 2 ou 3 hectares. C'est plus en faveur de ce nouveau lobby africain qu'en celle des masses paysannes qu'interviennent les "mesures d'accompagnement" créant ainsi la première et puissante bourgeoisie agraire de l'AOF.

De fait, "l'administrateur le plus équitable, le moins raciste, le plus courageux, en un mot le plus sympathique de la Colonisation" selon Baulin(1), étend la prime de soutien, baptisée "prime d'entretien" de 1000 F l'hectare à toutes les plantations, sans distinction d'une superficie minimale de 25 ha d'un seul tenant et en fixant à 500 F son montant pour les superficies inférieures à ce chiffre. Ce n'est que justice car la prime de soutien est prélevée sur le budget de la colonie alimenté pour 83 % par les africains et pour 17 % seulement par les Européens.

Il s'en prend ensuite au gros commerce -qu'anime surtout les syro-libanais - pour l'empêcher de faire des spéculations sur certaines denrées alimentaires dont le riz et pour mettre fin à des combines qui alimentent le marché noir. "On achetait, s'offusque le gouverneur, au prix "africain",

---

(1) Baulin (J), Op. cit., p. 30.

café et cacao qu'on revendait ensuite au prix "européen" soit 2,60 francs le kg de cacao contre 4,50 F. Et comme toujours, pour justifier cette différence, on invoquait les raisons habituelles : entretien défectueux des plantations "indigènes", faiblesse de leurs rendements, absence d'engrais fertilisants, dissemblance des niveaux de vie" (1).

Ces mesures libérales et concurrentielles soulèvent un tollé dans les milieux coloniaux. "Planteurs de café et de cacao, planteurs de banane et d'ananas, exploitants forestiers, commerçants de la place, d'un même concert d'affolement dans leurs chambres consulaires du commerce, de l'industrie et de l'agriculture crièrent au scandale des pouvoirs publics, du gouverneur Latrille surtout. Non seulement, ils décidèrent de saboter, par des pratiques parfois malhonnêtes, l'économie du pays en poussant les manoeuvres à désertter les plantations, les chantiers de coupe de bois, les ports d'embarquement et de débarquement pour justifier leurs cris d'alarme, mais ils conclurent, avec les caresses d'un retour éventuel du recrutement obligatoire et du travail forcé, que le remède, le seul et unique remède à la situation créée, ne devait être que le départ du Gouverneur Latrille, départ pour lequel ils multipliaient rapports affolants et mensongers, voyages, interventions, argent compris, auprès des parlementaires, des ministres et des hauts fonctionnaires de la Rue Oudinot" (2).

---

(1) Anson, C997, dossier 1, Aff. Pol., Le syndicat Africain de la Côte-d'Ivoire, 1944-1947.

(2) Coffi Gadeau (G), Op.cit., p. 12.



Parfois même, par insouciance ou inconscience, par excès de confiance en leurs défenseurs des cercles coloniaux ou, par naïveté, ces colons qui "se refusèrent de se mettre au diapason des temps nouveaux, ne crurent nullement au réalisme des recommandations de Brazzaville, ni à leur réalisation, les comparant à tant d'autres textes d'hier, lois et décrets qui, ayant trempé leurs pieds dans la Méditerranée venaient, par eux et pour eux, s'évanouir et mourir enfin dans les tiroirs des Gouverneurs et leurs administrations" (1).

En tout cas, la création du Syndicat Agricole Africain devient pour le colonat, "une question de vie ou de mort" (3).

Encore que, les promoteurs donnent à leur combat un contenu strict de classes : planteurs ivoiriens appuyés plus ou moins par les masses, contre planteurs français épaulés plus ou moins par l'administration coloniale surtout au niveau métropolitain. Cette dernière précision est importante car, sur place, en Côte-d'Ivoire le gouverneur Latrille soutient plutôt les planteurs africains et n'accorde guère de faveurs aux colons. De plus, il ne cache pas son "profond dégoût pour ces derniers, pour leurs prétentions à la fois infondées et exorbitantes" (4).

---

(1) Id.

(2) Anson, C873/6, 1943-1944.

(3) Baulin (J), Op.cit., p. 31.

(4) Dans son rapport du 12 Octobre 1945 adressé au ministre des Colonies.

Dans cette phase montante de la lutte non pas anti-coloniale, mais contre les colons et l'administration coloniale de la métropole, les planteurs ivoiriens, tout en mobilisant essentiellement pour la défense de leurs intérêts propres, polariseront et entraîneront derrière eux la quasi-totalité des couches sociales naissantes toutes ethnies confondues. Avec les premières élections de 1945 au Parlement français, le travail forcé devient indiscutablement un enjeu social. C'est ainsi, que triomphalement élu, le 18 Novembre 1945, au deuxième tour (1), en dépit des combines de l'Administration Coloniale et de ses suppôts africains, le député ivoirien s'engage, en terre française, dans un combat collectif de la libération de l'homme africain, à savoir "obtenir l'abrogation du travail forcé, non plus par le truchement de demi-mesures locales péniblement arrachées à l'autorité mais sous l'égide solennelle d'une loi française, dont pour la première fois dans l'histoire, un africain serait probablement l'auteur" (2).

Ce faisant, le 1er Mars 1946, M. Houphouët-Boigny et un groupe de dix-huit parlementaires présentent une "proposition de loi tendant à la suppression du travail forcé dans les territoires d'Outre-Mer" (3).

Celle-ci est votée sans débat, le 5 Avril 1946, par l'Assemblée Nationale Constituante dominée par les "forces démocratiques et progressistes" (4).

---

(1) Cf annexe XXVIII.

(2) Coffi Gadeau (G), Op.cit., p. 13.

(3) cf annexe XXX .

(4) Le R.D.A dans la lutte anti-impérialiste, p. 20.

L'Assemblée Nationale Constituante se compose d'élus :

Communistes: 160; Socialistes: 142; résistants de l'Union démocratique socialiste: 30; Républicains populaires: 152, Radicaux: 29; Modérés: 66.

Le 11 Avril de la même année, le Président du Gouvernement de la République promulgue la "Loi Houphouët-Boigny" du nom de son rapporteur. Il s'ensuit, par ailleurs, un train de lois démocratisant l'institution coloniale :

La Loi du 30 Avril 1946 abolit la justice indigène en matière pénale et institue le principe de l'application du code pénal français;

Le 7 Mai 1946, la Loi Lamine Gueye, abolissant le code de l'indigénat, proclame citoyens, tous les ressortissants des territoires d'Outre-Mer au même titre que ceux de la métropole et des départements d'Outre-Mer;

Le 27 septembre 1946, est reconnue la liberté de presse;

Enfin, la loi du 7 Octobre 1946 institue les Assemblées locales dites Conseils généraux. En Côte-d'Ivoire, si elles suscitent un triomphalisme légitime dans les masses populaires africaines, "toutes ces réformes causèrent dans la camp de colons réactionnaires, un tel et affolant désarroi, qu'ils se jetèrent corps et âmes, armes et bagages, dans la mêlée, au cri de "la valise ou le cercueil" pour obliger la France à dénoncer ces textes et à renoncer à la poursuite de la décolonisation des Terres d'Outre-Mer" (1).

En réalité, les milieux européens ressentent "le coup

---

(1) Coffi Gadeau (G), Op.cit., p. 13.

de force" d'Houphouët-Boigny - qui, du jour au lendemain, devient un héros mythique - (1) mettant fin à leur monopole économique et social, comme une grave menace d'élimination. C'est pourquoi, complètement déphasés et surtout déçus des résultats de l'action de leur représentant à la première constituante, les colons élisent à la seconde le "dynamique Colonel Schöck" (2) pour "faire rétablir le travail forcé" (3). Décidés à se battre pied à pied, ils essaieront ensuite d'atteindre leur objectif à savoir une défense plus efficace de leurs intérêts, par une action coordonnée au niveau des différents territoires. Les "Etats généraux de la colonisation" offriront une occasion exceptionnelle à Jean Rose, le "colonialiste primaire" porte-parole haineux des Européens ivoiriens de "mobiliser non seulement les groupes de pression métropolitains mais également la partie du colonat d'Afrique non encore menacée directement, pour généraliser l'opposition contre les prétentions des élites africaines, renforcer ainsi la position de ses amis de Côte-d'Ivoire et augmenter d'autant leurs chances de battre le S.A.A" (4) — D'où les incidents dramatiques de Côte-d'Ivoire — Mais devant l'échec de son ambition, à savoir le retour à un régime de faveurs, la colonie européenne, en dépit de son influence hors de proportion avec son nombre, "accepte de partager une partie de ses privilèges

---

(1) M. Sanogo Sékou, Leader de "L'Entente des Indépendants de Côte-d'Ivoire et adversaire du Leader ivoirien, affirme que "M. Houphouët est suivi... (parce que) on croit aujourd'hui en Afrique que M. Houphouët-Boigny battu, le travail forcé reparaitra demain - Voilà la réalité" (J.O.R.F., du 24 Août 1951, p. 6501.

Quezzin Coulibaly, resté jusqu'au bout le fidèle lieutenant de Félix Houphouët-Boigny, décrivant l'impact de cette loi sur les masses, dira en 1950 qu'"une vague de propagande...a eu pour objet de considérer Houphouët-Boigny comme le principal artisan de la suppression du travail forcé" (Cité par Baulin (J), Op.cit., p. 38. Cette contraversion autour du but poursuivi par Houphouët-Boigny ne doit pas altérer l'héroïsme de son action.

(2) Cf. annexe XXXI .

(3) Anson, C952/21, Aff. Pol., 1940-48.

(4) Baulin (J), Op.cit., p. 40.

avec une bourgeoisie africaine montante (1).

### **B. LE S.I.A.M.O. OU "L'UNION PATRONALE"**

La suppression en 1946 de tout travail obligatoire et des modalités de recrutement différentes vient poser le problème de la main-d'oeuvre dans toute son ampleur.

Si on en excepte les activités familiales traditionnelles qui ne réclament pas de concours payants c'est-à-dire surtout les activités vivrières, ainsi que les ouvriers spécialisés, les besoins de l'économie ivoirienne en travailleurs salariés peuvent être ainsi chiffrés :

#### **Secteur privé**

-Commerce et transport	10.000 soit 5,3 %
- Industrie, Mines et Bâtiment	12.000 soit 6,4 %
- Forêt	7.500 soit 4%

#### **Agriculture**

Exploitations européennes de	24.000 (dont 12000
café et de cacao	saisonniers) soit 12,8 %
Bananeraies européennes	4.000 soit 2,1 %

#### **Exploitations africaines**

de cacao	40.000 soit 21,5 %
de café	70.000 soit 37,4 %
Abattage de forêt	5.000 soit 2,7%

(1) Guillaumet (R), Op.cit., p. 273.

Secteur public

Administration	9000 soit 4,8 %
Travaux publics	2500 soit 1,4 %
Règles	3000 soit 1,6 %
Au total	187000 soit 100% (1)

Naturellement, les patrons de Côte-d'Ivoire, et particulièrement les planteurs envisagent la mécanisation de leurs exploitations. Celle-ci est une solution théoriquement fort tentante car non seulement elle permettrait aux exploitants d'accroître leurs productions, mais en outre elle aurait "rendu possible le rétablissement de l'industrie métallurgique française qui, après s'être trop longtemps d'ailleurs, exclusivement ou presque, consacrée au marché de la métropole dont le parc n'avait pas été renouvelé durant la guerre et était à bout de souffle, s'est intéressée avec attention aux territoires d'Outre-Mer" (2).

Mais l'échec de l'expérimentation débutée dès 1946(3) amène les employeurs de Côte-d'Ivoire à organiser eux-mêmes, sur initiative de M. Decleres, président de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie, "le recrutement de la main-d'oeuvre soit directement, soit par l'intermédiaire de recruteurs professionnels pour triompher des formalités

(1) Anson, C2294/6, Rapport de la Bruchollerie, Adm, 1953-1954.

(2) Chaleur (P), "Le Problème de la main-d'oeuvre en Côte-d'Ivoire demande une transformation progressive mais profonde des conditions de travail", in Marchés Coloniaux du Monde du samedi 28 Avril 1951, p. 1161.

(3) En 1950, la chambre d'agriculture qui supervise le Comité Expérimental pour la Mécanisation des Cultures (CEMC) avoue qu'il est pratiquement impossible de mécaniser l'agriculture en Côte-d'Ivoire, et en 1952, elle procède à la liquidation de l'avoir du Comité.

administratives et de la carence du Rail" (1).

### 1) La Création du S.I.A.M.O

Le principe de la gratuité du déplacement pour le recruté ne pouvant toujours être mis en cause, le problème devrait donc être reconsidéré sur des bases nouvelles, celle, principale, du financement de l'entreprise en fonction du nombre d'hommes réellement employé - et non recruté - par chaque activité. Ce qui implique presque nécessairement un organisme chargé de son application. La question se pose alors du choix de celui-ci : "para-public" ou "privé".

La nature de l'entreprise et des considérations d'ordre politique - hantise de la reprise du travail forcé - éliminent la solution d'un office administratif.

Avec l'accord du gouvernement local, "un certain nombre d'organismes créent dans les formes prévues par le décret du 7 Août 1944, une Union Intersyndicale qui prend la dénomination de "Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Oeuvre" dont le siège est à Abidjan et dont les statuts (2) sont réglementairement déposés le 14 Octobre 1950"

Son objet est "l'étude et la réalisation de toutes opérations ayant pour but le recrutement et l'acheminement de la main-d'oeuvre" (3).

---

(1) Anson, C2294/6, Op. cit.

(2) cf annexe XXXII.

(3) Anson, C2294/6, Op. cit.

L'article 13 stipule par ailleurs : "la gestion financière du S.I.A.M.O sera soumise au contrôle d'un organisme administratif sous une forme à fixer par le gouvernement de la Côte-d'Ivoire" (1).

## 2) Fonctionnement

Le S.I.A.M.O. se substitue désormais au budget local et aux employeurs "recruteurs" pour le remboursement de tous les frais effectivement engagés pour l'acheminement de la main-d'œuvre :

\* frais de recrutement remboursés à l'employeur sur pièces justificatives sur la base 300 F/recruté, si cet employeur le recrute effectivement à ses frais - directement ou par personne interposée - Ce dernier mode sera d'ailleurs de moins en moins employé, avec la création de "centres de recrutement "organisés avec le concours entièrement et sous le contrôle de l'administration et dont la charge est supportée par le S.I.A.M.O. Un de ceux-ci fonctionne déjà depuis Août 1952 à Abobo-Dioulasso; un autre en Guinée .

\* frais de transport par chemin de fer à la Régie Abidjan-Niger.

\* frais de transport par camions aux employeurs sur la base de 1 franc /homme et /km.

---

(1) Idem.



\* le contrôle de ces opérations de recrutement et de transport est assuré de la manière suivante :

Au départ, les hommes sont examinés par le Service de Santé (Trypano et AMI). Les listes des travailleurs comprenant leurs noms, prénoms et identités sommaires sont signées par les médecins qui certifient le nombre d'hommes indemnes de trypano, de lèpre et aptes physiquement.

A l'arrivée, ces mêmes listes sont visées par le chef de subdivision d'arrivée et par le médecin de l'AMI qui certifient le nombre d'hommes arrivés à destination et vérifient l'identité des travailleurs .

Le chef de subdivision certifie également le nombre de kms qui séparent le lieu du travail de la subdivision. Ces listes sont alors envoyées au siège du SIAMO où, après vérification, les remboursements se font soit par chèques soit par virements bancaires afin qu'il en reste traces indiscutables.

### 3) Ressources

La trésorerie du Syndicat patronal est alimentée par :

- \* Les cotisations de ses membres (1).
- \* Une subvention des planteurs et exploitants forestiers calculée en fonction du tonnage exporté;

---

(1) Cf Statuts.

- \* Une subvention de la caisse café et cacao;
- \* Une subvention des autres syndicats professionnels;
- \* Une subvention de l'administration qui est, selon le mot de M. Decleres, "le plus gros employeur de main-d'oeuvre en Côte-d'Ivoire" (1).

Ci-après, par exercice d'activité et par origine, la répartition des ressources effectivement mises à sa disposition (en millions de francs CFA).

Participation	1951	1952	1953
1- Fonds publics			
Compte du "cacao"	20	15	20
Compte du "café"	20	30	15
Budget local	-	-	1,5
2- Adhérents du Syndicat			
Syndicat forestier	0,2	-	-
3- Autres participants :			
Syndicat bananier	0,5	0,65	0,45
Chambre d'Agriculture	-	-	1,5
Chambre de Commerce	1,5	1,4	1,5
Total	42,2	47,05	39,95

Ce tableau montre que la quasi-totalité de la charge du SIAMO est supportée par les fonds publics, en l'espèce les comptes du "café" et de "cacao" (2).

(1) Chambre d'Agriculture, et d'Industrie, "Réunion du 1er Octobre 1950", p. 143.  
L'Administration a, du fait d'une importante participation, un contrôle sur le SIAMO.

(2) Anson, C2294/6.

#### 4) Activité du SIAMO

Le SIAMO va s'atteler à faire descendre sans conditions préalables la main-d'oeuvre du Nord vers les régions forestières et urbaines du Sud. Cette descente va se faire principalement par chemin de fer. Mais le déplacement par camion va être encouragé et développé par le Syndicat pour que le recrutement touche un espace beaucoup plus vaste (1).

Le tableau suivant montre sur une période de neuf ans le nombre de travailleurs dont le recrutement est financé par le SIAMO.

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Nombre d'hommes recrutés par les entrepreneurs eux-mêmes	50017	12513	4994	6664	14835	5549	3163	3411
Nombre d'hommes recrutés par les centres S.I.A.M.O		27347	19936	22122	12732	15037	14267	17329
Nombre total des hommes dont le recrutement et l'acheminement ont été financés par le S.I.A.M.O	50017	39860	24930	28786	27567	20586	17430	20740

sources : R. Declercq, Problème de la main-d'oeuvre en Côte-d'Ivoire et ses solutions, p. 48.

(1) cf annexe XXXIII.

A la base du boom économique, le S.I.A.M.O marque non seulement la formation du grand patronat ivoirien mais aussi la transition vers une société nouvelle où la politique de coopération, sous prétexte de "l'unité de tous les habitants de la Côte-d'Ivoire" (1), ouvre la voie au "renouveau du pacte colonial" (2) dont la bourgeoisie agraire deviendra le principal complice voire même le "socle" économique et social.

"Il faut enfin, dira en 1956 Gaston Defferre, ministre de la France d'Outre-Mer, harmoniser les relations économiques et financières entre la métropole et les Territoires d'Outre-Mer.

"Cette harmonie exige une connaissance et une compréhension plus exacte des ressources et des besoins des uns et des autres, ainsi qu'une association plus étroite des représentants des diverses parties de la zone franc à la mise en oeuvre de la politique économique applicable à l'ensemble" (3).

## **II. L'EPANOUISSEMENT DE LA BOURGEOISIE TERRIENNE**

A partir de 1951, le territoire entre véritablement dans la phase la plus active et la plus dynamique de son développement économique et social. "Il n'y aurait pas, déclare le haut-commissaire Cornut-Gentille, en tournée en

---

(1) Guillauneuf (R), Op.cit., p. 286.

(2) Lisette (G), Rapport économique, Congrès de Bamako, 1957, p. 2.

Le SIAMO restera en activité jusqu'en 1960, date à laquelle il est supprimé; à sa place, les gouvernements de Côte-d'Ivoire et de Haute-Volta signent le 9 Mars 1960 à Bobo-Dioulasso une "convention aux conditions d'engagement et d'emploi des travailleurs voltaïques en Côte-d'Ivoire.

(3) Cité par Doudou Gueye, in Rapport sur le paysanat et le milieu Rural..., Op.cit., p. 26.

Côte-d'Ivoire en 1954, de solidité sociale possible si d'abord la masse paysanne ne pouvait acquérir le sens de la propriété et tout doit être fait pour que l'économie prime et conditionne la politique.

"Il n'y a pas de solidité économique non plus si la structure agricole est prisonnière de la monoculture et s'il ne se pratique pas une industrialisation des matières premières sur place; en cela, appui à l'investissement, soutien à l'industrie sont indispensables et les pouvoirs publics d'AOF consacreront tous leurs efforts à des progrès dans ce sens...

"Nous avons, poursuit-il, à pousser et à consolider les élites africaines en leur faisant place mais cela ne veut pas dire que nous puissions nous passer des métropolitains. Il y a et il y aura toujours grand besoin des métropolitains qui oeuvrent utilement et grâce auxquels il peut y avoir collaboration fructueuse...

"Pour forger son économie, asseoir ses élites, l'AOF doit résolument voir loin et avant, nous aussi ménager et ne pas oublier un passé qui compte encore. C'est à vous, petite élite de ce coin de Côte-d'Ivoire, comme à toutes les élites de l'AOF, européens et africains ensemble, qu'il revient de penser et d'agir dans ce sens.

"Pour faire face, conclut-il, à nos problèmes économiques et humains intimement et indissolublement liés, nous avons une ligne de conduite générale bien arrêtée : nous

sommes certains que «l'on ne peut rien bâtir sur les abandons. Nous sommes non moins persuadés que l'on ne peut rien fonder sur une politique de force. Nous avons la conviction absolue que tout est possible avec une politique de compréhension mutuelle et des concessions réciproques. Pour cette politique, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés et il y en a beaucoup en ce pays de Côte-d'Ivoire, comme dans tout le reste de la Fédération : un territoire déchiré, il y a quelques années, donne aujourd'hui grâce à la sagesse de ses élus, l'exemple d'un grand effort de bonne volonté et de patience. Il faut que l'administration y réponde sans ambiguïté par des manifestations d'action et de réalisme total, par la volonté de s'appuyer sur ceux qui ont la confiance réelle des populations (1). Il s'agit de "réparer certaines omissions du passé et d'apporter une aide généreuse destinée avant tout à promouvoir "l'homme colonial" (2).

Autrement dit, "il n'était plus question d'envisager "de petits moyens", par le biais de règlements commerciaux tout juste bons à remédier après coup à l'anarchie de la production révélée par des crises locales et répétées, mais de pratiquer "une politique de larges vues, réaliste et rationnelle", par le choix concerté d'un programme de production établi pour l'ensemble du domaine colonial. Le souci de garantir "aux populations africaines une part plus large des richesses qu'elles produisent" obéissait ainsi, autant qu'aux objectifs

---

(1) Ansom, C2197, dossier 11, Aff. pol., 1952-1954.

(2) Ansom, C14/195, Aff.Econ., Enfam, 1940-1952.

moraux et sociaux, affirmés, à une conception rénovée de l'économie coloniale :

" d'une part, en effet, la quantité de matière première produite par les colonies permettra de contribuer à la satisfaction des besoins qui se manifesteront après la guerre.

"d'autre part, l'augmentation du pouvoir d'achat des indigènes procurera de nouveaux marchés d'importation qui permettront aux marchandises des pays industrialisés de trouver de nouveaux débouchés" (1).

#### **A. LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

C'est seulement "après la seconde guerre mondiale qu'entrèrent en application les premiers plans de mise en valeur" (2).

Certes, les initiatives remontent aux années 20. Mais, faute de ressources, elles restent longtemps lettre morte (3).

(1) Catherine Coquery-Vidrovitch, *Op.cit.*, p. 143.

(2) Catherine Coquery-Vidrovitch, Moniot (H), *Op.cit.*, p. 407.

(3) Le plan d'Albert Sarraut, ministre des colonies en 1921, reste la charte de tous les programmes postérieurs. En 1929, le ministre Maginot dépose un projet d'emprunt destiné à financer le développement économique colonial et la protection sanitaire des autochtones: les lois de 1931 autorisent finalement l'émission en dix ans, garantie par l'Etat, de 5 puis 7 milliards (10 milliards 1951). Le service de la dette représente pour les territoires emprunteurs une lourde charge, qui atteint déjà en 1935 le cinquième de leurs prévisions budgétaires normales, précisément au moment où la crise économique les plonge dans le marasme financier. La métropole adopte donc une politique de soutien aux produits coloniaux par des taxes d'importation perçues sur les consommateurs: ces "primes à la production", qui bénéficient surtout aux firmes d'import-export, atteignent de 1932 à 1936, pour le caoutchouc, le coton, le sisal et le café, un total de 513 millions (10 milliards 1951). Devant l'insuffisance de ces mesures, une Conférence économique de la France métropolitaine et d'Outre-Mer se tient en 1934 "pour dresser l'inventaire exact des possibilités impériales, étudier les conditions d'exécution d'un programme de soutien des activités rentables et le développement des relations de l'Empire avec le reste du Monde". (Cité par Bourcier de Carbon, l'investissement dans les territoires dépendants, Cahiers de l'I.S.E.A., Série A, n° 8 et 9 1951, 211). Ce programme prévoit un montant global de travaux de 15 milliards (490 milliards 1950). L'Assemblée se contente d'émettre le vœu de créer un Fonds national pour l'Outillage public de la France d'Outre-Mer inspiré du Colonial Development Fund instauré dès 1929 par la Grande Bretagne. Le Projet, repris par la Conférence des Gouverneurs généraux en 1936, est voté par la Chambre des députés l'année suivante mais reste en instance devant le Sénat. Un nouveau programme, plus réduit, est alors présenté par G. Monneville; l'idée de faire contribuer financièrement la métropole au développement économique des territoires est enfin reprise en 1940, et un plan décennal élaboré en 1941.

Jusqu'alors la France, très malthusienne, laisse à chaque pays le soin de financer son équipement, soit sur ses propres ressources, soit sur fonds d'emprunt, "se bornant à ouvrir son marché financier et à garantir les échéances. La notion d'"aide" aux pays-sous développés était, à l'époque, inconnue : le point de vue des expansionnistes était aux antipodes, puisque le bien-fondé d'une colonie était précisément de rapporter à la métropole; d'où la loi de 1900 sur l'autonomie financière des colonies, qui prévoyait que chaque territoire devait vivre sur ses propres ressources - impôt de capitation et taxes douanières - à l'exclusion de subventions métropolitaines tolérées seulement à titre provisoire parce qu'implicitement considérées comme des mises de fonds remboursables et au-delà" (1).

Mais la conférence de Brazzaville, en posant le principe d'une intervention française directe dans les investissements d'équipement Outre-Mer, marque une véritable révolution de l'orientation, confirmée par la création ou la réorganisation "des institutions propres à accentuer la mise en dépendance de l'Afrique" (2).

### 1) Les investissements en Côte -d'Ivoire

Nous étudierons ici le F.I.D.E.S et les organismes financiers créés pour la modernisation et le développement de l'agriculture.

---

(1) Id. p. 408.

(2) Gbagbo (L), Op.cit., p. 105.



a) Le F.I.D.E.S

Créé par la loi du 30 Avril 1946, le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social est chargé de financer essentiellement l'équipement de l'Afrique Noire et de Madagascar - l'Indochine se trouvant exclue par la guerre et l'Algérie relevant directement du ministère de l'intérieur -

Le F.I.D.E.S est alimenté par une dotation annuelle de la métropole (55 %) complétée par la contribution des territoires (45 %). Comme les ressources propres des colonies - taxes locales et fonds de réserves - sont notoirement insuffisantes, un rôle prépondérant est joué par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (puis de Coopération économique), organisme de financement placé sous la tutelle conjointe des ministères des Finances et de la Coopération, chargé de la gestion du FIDES, des avances complémentaires aux territoires et de la promotion des investissements privés.

Ses investissements servent d'une part à couvrir les dépenses d'études et de recherches scientifiques et minières, d'autre part à effectuer les prises de participation de l'Etat dans les grandes entreprises de l'énergie, de l'industrie et des mines. De 1947 à 1955, les ressources du F.I.D.E.S s'élèvent à 313 milliards de francs (dont 179 à la charge de la métropole), le reste étant en majeure partie assuré par les avances de la Caisse Centrale. Quant à celle-ci, non comprises

les opérations faites pour le compte du F.I.D.E.S ou du F.A.C., elle fournit à l'Afrique Noire et à Madagascar, de 1946 à 1962, 220 milliards d'anciens francs, dont 64 % au secteur public et 56 % (près de 80 milliards) à titre d'encouragement aux investissements privés, sous la forme d'avances généralement à long terme au taux de 2,5 à 3 % l'an (1).

En côte-d'Ivoire, les investissements du FIDES (premier plan) atteignent un volume global de huit milliards et demi de francs C.F.A. Ils sont répartis de la façon suivante :

---

(1) Etats africains d'expression française et République malgache, Juilliard, 2<sup>ème</sup> éd., 1964, 329p.

Investissements du F.I.D.E.S

(en millions de francs CFA-courants)

Agriculture	%	Elevage	%	Eaux et forêts	%	Canal de Vridi	%	Port d'Abidjan	%	Wharf de sassandra	%	Chemin de fer	%	Routes et Ponts	%	Télécommunications	%	Aéronautique	%	Electrification	%
157	1,84	69	0,14	182	2,14	1,759	20,69	1,993	23,44	210	2,47	377	4,43	1,591	18,71	513	6,03	69	0,81	412	0,81

Travaux urbains et ruraux	%	Enseignement	%	Santé	%
518	6,09	412	4,84	156	1,83

On constate ici que les investissements du F.I.D.E.S. se tournent presque exclusivement vers l'infrastructure - Canal de Vridi, port d'Abidjan, wharf de Sassandra, chemin de fer, routes et ponts, télécommunications, aéronautique, électrification, travaux urbains et ruraux : 87,51 % de la dotation totale - aux dépens de l'équipement socio-éducatif - santé, enseignement : 6,67 % et surtout du domaine agricole - agriculture, élevage, Eaux et forêts : 4,12 % (1). Mais, il faut souligner que cette contribution négligeable voire même insignifiante des investissements F.I.D.E.S dans le secteur d'activité prédominant de la colonie est compensée par un apport financier massif de divers budgets et organismes "à caractère essentiellement agricole" qu'il est utile d'étudier.

#### **b) L'effort financier en faveur de l'agriculture**

On examinera successivement :

##### **- Le fonds spécial d'outillage et de culture (COMEX)**

L'arrêté local 19121 F du 14 Novembre 1946, pris en Commission permanente du Conseil de Gouvernement ouvre dans les écritures du Trésorier - Payeur de la Côte-d'Ivoire un compte hors budget local initial : "Fonds spécial d'outillage et de culture" dit COMEX. On prévoit que ce compte serait alimenté par les ressources de diverses provenances qui pourraient lui être affectées.

---

(1) A partir de 1959, le F.I.D.E.S sera remplacé par la F.A.C. (Fonds d'Aide et de Coopération).

En fait, le COMEX est alimenté par des subventions du Budget Général, puis du Budget Local.

Son objet est d'acheter, d'expérimenter et de vulgariser du matériel agricole. Le fonds est géré par un Conseil de gestion. Un Conseil d'expérimentation décide de l'emploi du matériel et dirige l'expérimentation.

Voici la situation du Compte au 31 Décembre 1950 :

Recettes	Dépenses	Restes à payer	Balance d'entrée pour 1951
20.044.284	13.839.663	220.372	6.204.621

Le Comex deviendra un "prêteur d'engins aux planteurs et à certains services publics" (1).

#### Les Comptes "cacao" et "café"

Dans le cadre de la régénération des caféières et cacaoyères compromises ou détruites par les maladies du "pourridié" ou "fusariose" (café) et du "swollen-shoot" (Cacao), le gouvernement met en place des "fonds de soutien du café et du cacao" permettant "d'allouer aux planteurs une prime à l'occasion d'une mauvaise récolte, d'une installation de

(1) Anson, C<sup>1</sup><sub>87</sub>, Rapport Chovard, 76/D, 1950-1952, p. 13.

pépinières ou de la création d'une nouvelle plantation" (1).

### • Compte du Cacao

Ce fonds est créé par l'arrêté général n° 05495/F du 10 Décembre 1946. C'est un Compte hors budget ouvert dans les écritures du Trésorier-Payeur Général à Dakar. La Côte-d'Ivoire ne dispose donc que des sommes déléguées par le Gouvernement Général.

L'emploi de celles-ci est décidé après avis donné en Côte-d'Ivoire par un comité consultatif dans lequel siègent des représentants des intérêts privés et des Assemblées. Le programme présenté par le chef du territoire est approuvé par le Haut-Commissaire.

Depuis 1950, les moyens mis à la disposition de ce fonds augmentent considérablement. Les programmes approuvés depuis le 1er Janvier 1951 totalisent 274 millions 500. La situation au 31 Mars 1951 d'après le dernier compte-rendu trimestriel du Bureau des Finances est la suivante :

---

(1) Id., p. 73. Les Fonds "Cacao" et Café" sont remplacés par la Caisse de Stabilisation créée par la loi du 14 Octobre 1954.

Milliers de francs

Écritures des Opérations	Équipement	Fonctionnement	Prime à la plantation	Syndicat inter-professionnel	Centre de recherches agronomiques	Indemnités d'arrache	Routes et pistes cacaoyères
Délégué au 31/3/1951	31.685	84.575	84.200	20.000	12.000	6.000	62.000
Ordonné au 31/3/1951	4.748	57.234	19.575	5.000			
Engagé et non liquidé au 31/3/51	14.494	178	2.272		391		
Disponible	12.442	27.162	62.352	15.000	11.608	6.000	62.000

En gros, les dépenses comportent :

1) Pour 112 millions 500 :

- des primes à la plantation, des achats de matériel de défense et de traitement, des pépinières.

2) Pour 62 millions : construction, aménagement de pistes cacaoyères

- Ces programmes sont proposés par le comité consultatif; le premier, pour être reconduit chaque année pendant cinq ans, le second pendant trois ans.

3) Pour 100 millions

- la réfection des routes d'évacuation du cacao :  
Abidjan, Abengourou, Agboville.

• Compte du Café

Le Compte du Café est ouvert dans les écritures du Trésorier Général de l'A.O.F par l'arrêté n° 5.494 F du 20 Décembre 1946. Il fonctionne dans les mêmes conditions que les fonds du cacao. Sauf qu'il comprend huit membres. Ce fonds reçoit de 200 à 250 millions de francs CFA par an. Comme le Compte du cacao, celui du café n'a que peu d'activité pendant les premières années.

Voici la situation du Compte au 31 Mars 1951 d'après le compte-rendu trimestriel du bureau des finances.

Nature des dépenses	Plantation	Traitement des récoltes	Améliorations foncières	Moyens de Transport	Primes à la plantation (1)	Syndicat interprofessionnel de la main-d'oeuvre
Délégué au 31/3/51	20.000.000	19.000.000	11.000.000	2.000.000	5.000.000	10.000.000
Ordonné au 31/3/51	313.481					
Total des engagements non liquidés au 31/3/51		11.410.000	9.275.000	700.000		



disponible	19.686.519	7.590.000	1.725.000	1.300.000	5.000.000	10.000.000
------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

Au total, les Fonds "Café" et "Cacao" vont permettre un fort accroissement des superficies des plantations africaines entre 1946 et 1959. Comme l'indique le tableau ci-après.

**Superficie des plantations africaines de café et de Cacao en rapport**

Années	Cacao	Café	Ensemble
1946	115	158	273
1950	153	158	311
1953	177	212	389
1956	222	318	540
1959	230	503	733

en milliers d'hectares

Source : Baulin (J), Op.cit. p. 73.

En 1960, près de 97 % des exploitations de café et de cacao appartiennent aux **Africains** contre 3 % aux Européens (2).

Cette extension des cultures vivrières n'entraîne pas une réduction des productions vivrières qui "suffisent amplement

(1) Le Taux est de 10.000 francs l'hectare payable 6000 frs la première année, 4000 francs la deuxième année. Mais les bénéficiaires de la prime sont assez peu nombreux car l'octroi en est assorti de conditions rarement réalisées.

(2) Guillaume, "la vocation agricole de la C.I." in Marchés Coloniaux du Monde, du 28 Avril 1961, p. 1167.

à nourrir la population de la Côte - d'Ivoire" (1).

- Le Fonds d'Équipement Rural et de Développement  
Économique et Social (F.E.R.D.E.S)

Le F.E.R.D.E.S., communément appelé "Génie Rural" est le dernier venu des instruments financiers locaux. Il est créé par l'arrêté général n° 1523 S.E.T du 23 Mars 1949. Son originalité est d'associer des fonds privés et des fonds publics. Les fonds privés sont constitués par des apports en numéraires ou en nature. Les fonds publics consistent dans des subventions du budget local et du budget général. Apport privé, finances locales et budget fédéral supportent en principe chacun un tiers de la dépense pour chaque ouvrage. L'idée est de mettre à la disposition des initiatives des intéressés, un concours public à la fois technique et financier, en vue de réaliser un ensemble de petits travaux.

Après une assez lente gestation due autant à une mise au point finalement consacrée par la circulaire générale n° 335 du 23 Avril 1950 qu'à une certaine méfiance chez le paysan africain, le F.E.R.D.E.S apporte une contribution non négligeable à l'action rurale. Depuis 1951, c'est "au rythme de 100 millions CFA par an que ce Compte spécial participe ainsi aux investissements effectués dans le territoire" (2).

---

(1) Aperçu sur l'évolution Économique et la situation économique de la Côte-d'Ivoire, p. 8; cf annexe XXXIV.

(2) Anson, C2294/3, Mission Cauët, inspecteur général de la F.O.M; Rapport de la Bruchollerie sur le FERDES, 1954, p. 3.

Le tableau ci-après mesure, en francs CFA, l'importance des engagements pris et des réalisations effectives depuis 1950 : 9 tranches de programme soit 3 en 1950, 2 en 1951, 1 en 1952, 3 en 1953.

Projets F.E.R.D.E.S. approuvés(1)			Projets F.E.R.D.E.S. terminés		
Années	Nombre	Montant	Années	Nombre	Montant
1950	44	69.240.895	1950	-	-
1951	39	69.278.500	1951	4	3.840.305
1952	31	62.550.000	1952	15	21.260.750
1953	76	171.650.200	1953	39	62.441.000
	190	372.719.595		58	87.642.055

Le tableau ci-joint donne, par nature d'ouvrage, le relevé détaillé des projets figurant aux diverses "tranches" des programmes, de 1950 au 31 décembre 1953.

(1) Il convient, en réalité de retrancher des "projets approuvés", 5 d'entre eux d'un total de 4.124.000 francs qui ont dû être annulés pour "impossibilité d'exécution".

Tranche	Nombre de projets approuvés	Total	Ecoles rurales	Pistes, ponts, Wharfs	Formations sanitaires rurales	Hydrauliques rurales	Marchés Abattoirs	Installations de traitements et de stockages des produits	Aménagement Centres ruraux	Terminés	Annulés									
I	8	12.270.750	2	7910000	1	2959500	-	-	4	5411250	2	4080000	3	3900000	-	-	8	12270000	-	-
II	14	13.501.805	1	5228000	3	1233500	1	388305	4	7300000	1	3000000	2	500000	-	-	10	8870805	-	2774000
III	22	43.468.340	3	17190000	7	9963340	1	1275000	4	12470000	2	1650000	2	1800000	5	7050000	9	12627000	1	150000
IV	10	16.611.500	6	31100000	5	9010000	0	-	-	-	3	3570000	2	723000	-	-	5	7601500	-	-
V	29	52.667.000	6	19354920	11	14676000	3	2766000	4	3315000	11	13110000	3	11150000	-	-	18	34772000	2	1200000
VI	31	62.558.000	3	8924260	10	14240000	0	-	2	4100000	5	5590000	-	-	-	-	7	8500000	-	-
VII	24	54.994.920	-	-	5	3300000	6	13005000	1	270000	4	4310000	1	2700000	-	-	1	3500000	-	-
VIII	13	44.634.280	-	-	-	-	4	25000000	-	-	-	-	-	-	1	3100000	-	-	-	-
IX	39	72.021.000	10	25056000	10	24550000	5	7150000	12	11475000	1	3580000	-	-	1	210000	-	-	-	-
	190	372.719.595	31	114763200	55	94007340	20	49584305	33	44341250	31	38890000	13	20773000	7	10360000	58	87642055	5	4124000

A l'étude du tableau, on note que, une assez nette prédominance est faite aux projets d'intérêt social qui représentent en valeur 60% des réalisations :

- Projets d'intérêt social

Ecoles	31 projets	1.14.763.200 frs	soit 30%
Formations Sanitaires	20 projets	49.584.305 "	" "
Hydrauliques	33 projets	44.341.250 "	" "
Amenagements de centres	7 projets	10.360.000 "	" "
	<hr/>		
	91 projets	219.048.755 Frs	soit 60 %

- Projets d'intérêt économique

Pistes, ponts et Wharfs	55 projets	94.007.340 F soit 25 %
Marchés et abattoirs	31 "	38.890.000 F soit 10 %
Traitements et stocks produits	13"	20.733.500 F soit 5 %
	<hr/>	<hr/>
	99 Projets	153.670.840 frs soit 40 %

Cette prédominance résulte :

- 1) des désirs bien arrêtés des Collectivités rurales qui contribuent volontiers à la construction d'une école dispensaire, beaucoup moins à celle d'autres ouvrages.
- 2) de la carence des budgets ordinaires en matière scolaire
- 3) de l'absence quasi-complète de projets d'intérêt purement agricole.

### - Les Sociétés de prévoyance

Instituées dès 1914 en Afrique Occidentale Française, les Sociétés de Prévoyance (S.P) sont réorganisées en 1920 par le décret du 14 Juillet 1919, pour prendre progressivement une extension croissante (1).

Leur but est "d'améliorer le sort des indigènes et de maintenir ou d'accroître les cultures d'exportations considérées comme indispensables au développement du pays, sans nuire à l'extension des cultures vivrières et à la constitution des greniers de réserve". Mais "cette institution dont le principe est excellent, est malheureusement viciée par une conception anti-démocratique qui en a fait en réalité un organisme administratif géré de façon très autocratique par les commandants de cercle souvent au détriment des intérêts des sociétaires. C'est ainsi que des prêts sont rarement accordés aux membres. Les camions achetés avec les fonds de la société sont souvent utilisés pour des transports administratifs. Enfin, l'Administration a l'habitude de caser ses protégés, souvent des individus médiocres, en les recrutant, au compte des sociétés qui les paient grassement sans en avoir besoin"(2).

En fait, de "structure administrative, les S.P. ont été des caisses annexes au budget territorial". D'où "leur grande impopularité" auprès du paysan qui les "considère comme un instrument essentiel du régime de l'indigénat".

Le rapport officiel selon lequel "le palmarès est brillant et pourtant le but n'est pas atteint. Dans leur action en vue du développement de la production, les S.P. ont toujours rencontré un paysan passif et discipliné mais elles ont rarement

---

(1) En 1957, on compte officiellement 115 S.P.

(2) Anson, C997, Mission 1947-48, Résolution FODE Mamadou Touré sur la réforme des sociétés de Prévoyance, p. 2.

trouvé une collaboration volontaire et active", est "un argument de facilité, qui tend à camoufler une gestion qui a coûté aux paysans, sueur et effort" (1).

A défaut de leur suppression demandée par la proposition de résolution votée le 22 Août 1947 par le Conseil de la République, les S.P. connaissent "une réforme tendant à faire prévaloir les principes : associés de coopération agricole et de mutualité" (2).

En Côte-d'Ivoire, il est difficile d'indiquer quelle est dans ces grandes lignes l'action des sociétés de prévoyance. Le milieu agricole dans lequel elles exercent leur activité varie d'un cercle à l'autre. Les unes groupent des planteurs de café et de cacao dans la zone forestière, les autres dans la partie Nord du territoire, des cultivateurs beaucoup moins spécialisés. Dans chaque zone même, la production est très diverse et plus ou moins développée. Elle résulte encore de l'orientation et de l'impulsion donnée dans le passé par les administrateurs. Une grande latitude paraît être laissée sur place à ceux-ci pour orienter l'activité de la société de leur cercle au mieux des besoins des habitants.

Le tableau suivant présente les dépenses des S.P. et du Fonds Commun de la Côte-d'Ivoire, de 1947 à 1951 :

---

(1) Gueye (D), Rapport sur le Paysannat et le Milieu rural, Congrès Interfédéral du RDA, Bamako, 1957, p. 16.

Les Cotisations obligatoires constituent en réalité une forme particulière de l'impôt personnel. Le budget des sociétés de prévoyance est peu différente de celui des cercles.

(2) Ansom, C997, Op.cit., p. 4.

Année	S.P. (1)	Fonds Commun	Total
1947	27.622.462	13.809.261	41.431.722
1948	23.108.390	11.344.066	34.452.456
1949	40.314.437	20.077.546	60.391.983
1950	58.948.137	26.682.715	85.630.852
1951	164.293.442	15.566.000	179.859.442
	314.286.868	87.479.588	401.766.456

### 5- Le Crédit Agricole Mutuel

Organisé par un décret de 1926 portant institution d'un crédit agricole mutuel en A.O.F, réorganisé par un décret du 26 Juin 1931. Ce texte constitue la véritable charte de la mutualité en A.O.F. - Cette appréciation vaut encore malgré l'institution des crédits territoriaux et la promulgation du décret du 2 Février 1950 sur la coopération Outre-Mer - L'organe suprême de décision est le gouverneur de la colonie. Le crédit agricole, institué pour aider les paysans, sert surtout à multiplier les S.P. Les conditions d'obtention d'un crédit sont tracassières : "tout crédit, quel qu'il soit est

---

(1) Ce sont les S.P. qui financeront en partie l'aménagement de la tranche de 194 maisons édifiées au village de Yanoussokro au cours des années 1955 et 1956 ainsi que leurs dépenses d'une valeur de 85.329.676 CFA à payer à partir de 1958 - convention entre la société "L'habitat Rural Africain et le chef du Territoire"



alloué après une enquête technique préalable, portant surtout sur la validité des garanties et non sur la rentabilité de l'exploitation" (1).

En clair, "La Caisse Centrale du Crédit Agricole est trop loin du paysan. Les Caisses locales prévues par le décret constitutif n'ont pas été organisées. C'est cependant le seul moyen d'aider les paysans à trouver rapidement et facilement les crédits dont ils ont besoin" (2). En Côte-d'Ivoire, depuis 1947 jusqu'au 30 Avril 1951, "les prêts accordés par la Caisse du Crédit Agricole aux planteurs européens et africains titulaires des titres fonciers atteignent un chiffre global de 258.635.000 francs" (3).

Ils se décomposent comme suit :

Prêts à court terme

- individuels	31.430.000
- Collectifs	106.000.000

---

137.430.000

-Prêts à moyen terme

- Individuels	76.805.000
- Collectifs	29.000.000

---

105.805.000

(1) Cissé Amara (Daniel), L'Action économique et sociale du RDA de 1946 à 1960, Colloque sur l'Histoire du RDA, Ykro, 18-25 Octobre 1986, p. 39. Le crédit est direct c'est-à-dire sans intermédiaire.

(2) Gueye (D), Rapport, Op.cit., p. 17.

(3) Anson, C<sub>59</sub>, Mission Huet, Rapport financier en faveur de l'Agriculture en C.I., 1951, p. 73.

Prêts à long terme		
- individuels	8.400.000	
- Collectifs	7.000.000	
		<hr/>
		15.400.000
		<hr/>
		258.635.000

Depuis 1952, le Conseil d'Administration du Crédit Agricole Mutuel accorde également des prêts à des planteurs africains non titulaires de titres fonciers mais offrant d'autres garanties jugées suffisantes. Leur montant global est le suivant :

- à Court terme	individuels	11.030.000
- à moyen terme	: individuels	4.833.000
- à long terme	: individuels	640.000
		<hr/>
		16.503.000

Mais, l'égalité de traitement entre Européens et Africains est loin d'être atteinte. La C.C.C.A.M. sera dissoute en 1957 pour faire place successivement à : crédit de la Côte-d'Ivoire (1957 - 1959), Caisse Nationale de Crédit Agricole (1959 - 68) et la BNDA (créée par la loi n° 68 - 08 du 6 Janvier 1968).

En conclusion générale, on soulignera que les investissements sont faits suivant le vieil idéal de l'exclusif

qui maintient la dépendance de la colonie vis à vis de la métropole. L'agriculture devient donc le domaine choyé de la politique d'investissement française. L'ensemble des moyens financiers affectés à ce secteur de production forme une masse considérable.

Pour 1951, l'on trouve les moyens suivants au service de l'Agriculture :

- Fonds d'Outillage et de Culture	11.204.621
- Fonds du Cacao	320.624.772
- Fonds du Café	213.000.000
- F.E.R.D.E.S.	40.000.000
- S.P. et Fonds Commun	179.859.442

Total	764.688.835
-------	-------------

Ce chiffre prend sa valeur lorsqu'on le compare au montant du budget du territoire pour 1951 : 2.665.174.000 francs.

Deux remarques doivent être relevées :

1) La plus grande partie des moyens financiers mis en oeuvre bénéficie à "la production du café et du cacao"

2) On doit noter "la part importante prise par les représentants des producteurs dans l'administration des ressources financières. Ces représentants européens et autochtones figurent dans les comités consultatifs du café et du cacao, au comité expérimental des Fonds de culture et

d'Outillage. Enfin on rappelle la part d'initiative qui revient aux intéressés dans les travaux du F.I.D.E.S et le rôle des conseils d'administration des S.P" (1).

3) Il semble qu'il y ait une limite à l'effort financier qu'on veut faire pour l'agriculture. C'est l'insuffisance numérique du personnel de l'agriculture que le chef du Service est le premier à souligner et avec juste raison dans sa note à l'inspecteur en date de 10 Avril 1951 :

"Pour un territoire comme la Côte-d'Ivoire, le personnel du service de l'Agriculture qui assume de multiples tâches est notoirement insuffisant...

"Pour le cadre général, 11 ingénieurs plus un ingénieur de Génie Rural sont inscrits en 1951. L'effectif réel est de 14 ingénieurs en service et 2 en congé. Pour le cadre commun supérieur, l'effectif budgétaire est de 11 conducteurs 5 étant en service et 6 en congé.

Ce personnel très insuffisant est complété par un effectif de 5 agents contractuels présentant des références agricoles, recrutés en France, 4 présents, 1 en congé. Le Service de Vulgarisation est malheureusement privé de 5 conducteurs, c'est à dire près du tiers de son effectif, détaché au Service de Contrôle du Conditionnement des Produits.

Sur le compte Fonds Soutien cacao, sont payés 7 agents contractuels (6 en service, 1 en congé) recrutés sur place, sur

---

(1) Id. p. 21.

un effectif de 10 prévu au programme d'utilisation du Fonds. Il s'agit là d'agents engagés pour accomplir des travaux bien déterminés après un stage d'instruction - Cadastre et prospection de la maladie du SWOLLEN-SHOOT principalement.

L'effectif des Surveillants - Cadre transitoire est fixé à 9. Le recrutement est arrêté depuis la fermeture de la section agricole de l'Ecole de Katibougou.

76 moniteurs d'Agriculture sont en service pour une inscription budgétaire de 72 agents des cadres plus 7 moniteurs contractuels. 3 ont été licenciés ou mis à la retraite. Le Service des Finances n'avait pas inscrit au projet de budget 1951, la somme nécessaire au paiement de 10 élèves de l'Ecole Professionnelle de Bingerville ayant terminé leurs études en décembre 1950. Elle fut inscrite par une décision du Conseil général.

Ce personnel est d'inégale valeur, certains agents étant excellents, d'autres étant loin de donner satisfaction.

Leur recrutement est assuré par l'Ecole Professionnelle d'Agriculture de Bingerville dont les effectifs sont actuellement les suivants :

- 3ème année            6
- 2ème année            12
- 1ère année            18

Cet effectif semble difficile à augmenter, car en quantité plus grande, il y aurait des difficultés à prévoir

leur engagement dans les cadres" (1).

Quoiqu'il en soit, ce qui importe, c'est "de tirer de l'économie de traite des profits de monopoles faciles sans risques ni gros investissements" (2). D'où des réalisations qui, si elles "assurent au territoire les caractéristiques essentielles d'un Etat moderne" (3), permettent de "substituer à une exploitation de type primaire faite jusque-là dominée par les maisons de commerce, une exploitation de type impérialiste" (4).

## 2) Equipement général et Transformations des secteurs de production

### a) Equipement général

Cela correspond aux grands travaux d'infrastructure qui servent de "support aux transformations et à l'évolution de l'économie". Notre étude se portera donc, ici sur les voies de communication c'est-à-dire : la construction du port d'Abidjan, le réseau routier et l'ouverture de l'Aéroport de port-Bouët, qui "facilitent l'évacuation des marchandises de traite et la redistribution en sens inverse des produits importés" (5).

#### - Le port d'Abidjan

Jusqu'en 1950, le trafic maritime de la Côte-d'Ivoire

---

(1) Ansom, C<sub>87</sub><sup>1</sup>, 72<sup>D</sup>, Op.cit., pp. 20-21.

(2) Loucou (J.N), Thèse Op.cit., p. 42.

(3) Ansom, C2294, dossier 3, Aff. Econ., Service du plan, 1953-1954.

(4) N'Gango (Georges), Les Investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone, Présence Africaine, Paris, 1972.

(5) Loucou (J.N), Op.cit., p. 44.

se fait essentiellement par les Wharfs de Port-Bouët et de Grand-Bassam et par les rades de Tabou, Sassandra, Grand-Lahou, Assinie. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du trafic de ces rades, évolution matérialisée par le graphique ci-joint (1).

Trafic des Ports (Import et Export)

Années	Grand-Bassam	Assinie	Port-Bouët	Grand-Lahou	Sassandra	Tabou
1928	146.131	19.891	-	38.209	10.188	4.248
1930	151.846	19190	-	37.637	8.801	7.748
1932	71.584	6.942	28.451	6.866	4.319	1.984
1934	41.979	11.304	87.170	11.004	7.987	2.509
1936	50.360	9.806	164.678	15.188	18.756	2.634
1938	61.356	7.589	216.002	15.259	30.967	2.904
1940	28.340	4.917	122.250	741	12.638	542
1942	21.965	-	114.575	-	7.306	-
1944	15.593	-	108.233	-	-	-
1946	48.117	-	136.593	-	13.001	320
1948	88.271	-	258.286	-	21.800	509
1949	103.684	-	315.050	-	27.197	698

Tiré de "Aperçu sur l'Evolution Economique et la Situation Economique de la Côte-d'Ivoire", 1951, p. 22.

(1) Le Wharf de Bassam construit en 1897 par la Maison Daydé et Pillé de Paris - mis en service en 1901 - et celui de Port-Bouët construit en 1928, sont des plate - formes métalliques construites en avant des rouleaux supportant des grues et reliées à la terre par une passerelle sur laquelle sont posées des voies ferrées; le navire est mouillé en mer à quelques centaines de mètres du wharf, la marchandise à importer est mise dans de boats à l'aide des mâts de charge de navires, ces boats sont remorqués par des chaloupes jusqu'au pied du Wharf, la marchandise est alors reprise par les gens du wharf, déposée sur la plateforme, chargée en wagons et transportée, en ce qui concerne le wharf de Port-Bouët, par voie ferrée jusqu'à Abidjan, dans les magasins maritimes situés sur la presqu'île.

Les tentatives de construction d'un port moderne, au début du siècle, aboutissent à des échecs à cause de l'ensablement. Mais, la colonie n'abandonne pas, pour autant, ses efforts. C'est ainsi que les études sont reprises en 1933 avec le concours du Laboratoire Hydraulique de DELFT, en Hollande, qui établit un projet comprenant "un canal long de 2700 mètres, large de 370 mètres et profond de 15 mètres" (1).

L'exécution de l'ouvrage portuaire est confiée à un consortium de trois sociétés : la société française d'entreprise de Dragage et Travaux Publics; la Société Nationale de Travaux Publics, la Société de Construction des Batignoles.

Les travaux du Canal de Vridi commencent en 1937, financés avant l'institution du F.I.D.E.S, par le Budget d'Emprunt et Spécial des Grands Travaux (B.E.S.G.T)(2). Il s'agit de "couper le cordon littoral qui dépasse la lagune d'Abidjan de la mer pour permettre aux navires d'entrer en lagune où il existe devant Abidjan, des fonds excellents" (3).

Ce qui se réalise le 23 Juillet 1950, date à laquelle est ouvert le canal de Vridi, et le 5 Février 1951, le port d'Abidjan est officiellement inauguré par le ministre de la France d'Outre-Mer, François Mitterrand, qui plus tard,

---

(1) Anson, C<sub>87</sub><sup>1</sup>, Aff. Econ., Rapport Denery, 1953, p. 10.

(2) Les dépenses faites avant l'institution du F.I.D.E.S., imputées au budget d'Emprunt et Spécial des Grands Travaux s'élèvent en 1946 à 151.300.000 Francs. Au titre du FIDES, sur les exercices 47/48; 49/50, les dépenses arrêtées au 30 Juin 1950 s'élèvent à 1.103 M2. Soit un total de 1.254 M5 auquel il faut ajouter les dépenses de l'exercice 50/51 : 260M.

(3) Anson, C<sub>87</sub><sup>1</sup>, Aff. Econ., Op. cit., p. 13.



écrivira :

"Enorme chantier, le port d'Abidjan ouvrait enfin aux échanges mondiaux le territoire d'Afrique Occidentale qui, avec le Sénégal, connaissait à la pointe un bouillonnement politique extrême et se situait à la pointe de l'évènement africain. L'inauguration solennelle du Canal et du port prenait une signification double : d'une part, elle marquait la présence française, positive, féconde, audacieuse et d'autre part, elle montrait aux africains le voie du progrès de la puissance de la présence parmi les peuples de la terre" (1).

Dès sa mise en exploitation, "le port d'Abidjan devient le noeud économique de la Côte-d'Ivoire où va être manipulé l'essentiel du trafic de la colonie à l'importation comme à l'exportation" (2).

Comme l'indique le tableau suivant :

Années	Tonnage	Evolution de l'indice du tonnage manipulé(base 100 en 1949)
1949 (3)	416.284	100
1950 (4)	516.907	124
1951	701.949	168
1952	647.609	156
1953	704.141	169
1954	858.725	206
1955	947.015	227
1956	1.060.000	255

(1) Mitterrand (F), *Op.cit.*, p. 193. Il faut par ailleurs mentionner que le port d'Abidjan s'achève définitivement au début de 1955. Le coût total s'élève à 1.875 millions de francs CFA;

(2) Gbagbo (L), *cit.*, p. 112; cf annexe.

(3) Nous avons calculé le tonnage manipulé en 1949 à partir des chiffres à l'importation et à l'exportation fournis par le Service de la Statistique d'Abidjan en 1953, ceci pour nous permettre de faire une comparaison avec le tonnage manipulé à partir de l'ouverture du port. Ce tonnage porte sur l'activité de tous les ports de la C.I en 1949

(4) De 1950 à 1960, les chiffres que nous donnons portent uniquement sur l'activité du port d'Abidjan. Chambre de Commerce; chambre d'Agriculture et d'Industrie de C.I.

1957	1.112.844	267
1958	1.225.373	294
1959	1.398.217	336
1960	1.766.709	424

C'est non sans raison que les autorités coloniales s'empressent de faire converger vers ce "carrefour" de l'économie ivoirienne, tous les grands axes de communication et d'améliorer les liaisons avec l'arrière-pays. "Maintenant que notre territoire est doté d'un port qu'il faut certes aménager et outiller mais qui permet d'ores et déjà d'assurer ses besoins, il est, déclare le gouverneur de la Colonie, impératif de développer le réseau routier afin de permettre d'apporter au port les produits au meilleur prix et de ce fait même augmenter les exportations, c'est-à-dire développer la richesse du pays et par là même sa mise en valeur économique" (1).

#### - Le Réseau routier

De création récente, le réseau routier conçu "à mains d'hommes" (2) (routes Abidjan - Bassam par Bingerville, Abidjan-Dabou, Dimbokro-Bouaké, Ferkessedougou - Bobo - dioulasso datent de la Guerre 1914 - 1918) prend naissance et s'accroît en fonction de l'essor économique du pays.

---

(1) Guillaneuf (R), op.cit., pp. 286-273.

(2) Loucou (J.N), Op. cit., p. 44.

En 1949, la longueur totale des routes est la suivante :

1ère catégorie	4.479 km
2ème catégorie	4.057 km
3 ème catégorie	5.480 km

---

Total	14.016 km
-------	-----------

soit : Bitumées	60 km
En terre, permanentes	9.818 km
En terre, saisonnières	4.138 km

---

Total	14.016 km
-------	-----------

Le Service des Travaux a, à sa charge, l'entretien d'un secteur routier, soit :

1.330 km	de routes intercoloniales
498 km	de routes locales (principales)

L'entretien du reste, c'est-à-dire les routes secondaires et les pistes, étant de la responsabilité des chefs de subdivisions et Commandants de cercles. Mais, l'absence de viabilité pour des "raisons budgétaires et de pénurie de personnel technique" remet en question la politique routière dans la Colonie, au moment où le port d'Abidjan permet de "décongestionner la Côte-d'Ivoire qui était véritablement asphyxié" (1).

---

(1) Anson, C<sub>87</sub><sup>1</sup>, Op. cit., p. 7.

Voici ce qu'écrit l'inspecteur de la France d'Outre-Mer, M. Denery dans son "rapport sur l'aménagement du réseau routier de la Côte-d'Ivoire" :

"Si l'on peut dire sans exagération que la Côte-d'Ivoire est bien pourvue en route, on peut ajouter sans hésitation, que l'état de ces routes est défectueux. Cette situation tient non seulement à l'état de la chaussée, mais aux conditions mêmes de construction des routes. Le plus souvent, le tracé est celui de la piste indigène qui reliait antérieurement une chaîne de villages. Il en épouse les sinuosités, ainsi que tous les accidents de terrain. Le profil en travers, s'il existait à l'origine, n'a pas été maintenu. Enfin, le système d'évacuation des eaux, par fossés parallèles avec déversement dans la brousse, est insuffisant sinon inexistant. A vrai dire, la route n'est qu'une piste élargie à terrain compacté. Il en résulte que la circulation lente, inconfortable et dangereuse en saison sèche, est souvent interrompue en saison des pluies. Sans doute, les productions parviennent à être évacuées, soit vers les gares de l'Abidjan-Niger soit directement vers la côte, de même les marchandises remontent dans l'intérieur, mais ces transports s'effectuent à un prix anormalement élevé en raison de l'usure rapide des véhicules, de la perte et de casse résultant des chaos, d'une exposition prolongée aux intempéries, du déchargement en cours de route pour le franchissement des coupures. Ces transports onéreux grèvent d'autant et les prix de vente aux consommateurs, et les prix de revient à quai.

"Il est certain que le mauvais état des routes s'oppose, tant au développement de la consommation intérieure qu'au développement des exploitations, et il peut, en cas d'aggravation de la conjoncture économique, devenir un lourd handicap pour les produits d'exportation" (1).

Aussi, propose t-il de "procéder à des travaux qui relèvent de la construction plutôt que de l'entretien". Il s'agit "de faire des routes ou de transformer les pistes actuelles en routes possédant les caractéristiques qu'exige maintenant le trafic. Tout au moins, telle serait la solution idéale à donner au problème routier" (2).

D'où le nouveau programme routier qui prévoit, dans le cadre du premier Plan Quadriennal (1949 - 1953), la construction de cinq grands axes :

\* Abidjan - Gagnoa : 310 Km

Cette artère, "de par son importance économique joue un rôle tout à fait exceptionnel pour la Côte-d'Ivoire" (3).

Elle comprend les tronçons suivants :

Abidjan - Lakota : 260 km

Lakota - Gagnoa : 50 km

---

(1) Anson, C.<sup>1</sup>, "Rapport sur l'Aménagement du Réseau Routier de la Côte-d'Ivoire", 1949-1950, pp. 2-3.88

(2) Id., p. 4.

(3) Id.

\* Gagnoa - Sassandra : 172 km

Cette route est étroitement liée à la construction du Wharf de Sassandra mis en exploitation en 1951. Elle permet de "relier Sassandra aux régions productives de l'Ouest : Gagnoa, Daloa". Elle devrait par ailleurs, assurer "le transport d'un tonnage annuel global d'au moins 200.000 T" (1).

\* Abidjan - Agboville - Abengourou : 214 km

\* - Bassam - Aboisso - Ayamé - Enchi : 135 km

\* - Dimbokro - Bocanda - N'Doukouassikro : 250 km

Soit un total de 1072 km dont 128 km bitumés, 694 km empierrés, 250 km en terre améliorée.

Il est juste de noter la création en 1952, par un arrêté général du gouverneur de l'A.O.F. du "Fonds Routier", chargé de "mettre à la disposition des pouvoirs publics des moyens financiers suffisants pour leur permettre d'entreprendre une politique rationnelle en matière d'équipement routier et de la poursuite d'une année à l'autre, sinon d'augmenter aussi le volume parallèlement à l'extension de la communication" (2).

Le Fonds est alimenté par des droits fiscaux d'entrée sur le carburant - soit 6 F par litre d'essence et 5,5 F par litre de gasoil - servant à des travaux neufs; une taxe locale

---

(1) Ibid., p. 68.

(2) Synthèse de la Situation économique de l'ex-Afrique Occidentale française durant la période de 1948 à 1958, p. 961.

sur les carburants et les lubrifiants - soit 5 F par litre d'essence, 2 F par litre de gas-oil, 2 F par litre d'huile - servant à l'entretien du réseau. Ces taxes sont destinées à "procurer à la Côte-d'Ivoire plus de trois cents millions par an, somme qui ira croissant avec l'amélioration du réseau routier et le développement de la circulation" (1).

- Le Chemin de fer

Parallèlement à l'évolution du réseau routier, le chemin de fer reliant la basse Côte-d'Ivoire à la Haute-Volta connaît une modernisation en vue d'accroître sa rentabilité ou du moins de "faire circuler des trains de six cent cinquante tonnes" (2). Cette modernisation touche d'abord la révision de certains tronçons qui provoquent souvent des déraillements et ne supportent pas des charges excédant trois cent trente tonnes. Ce sont les tronçons Yapo - Agboville et Anoumaba - Tiémélékro. D'autre part, à côté de la chauffe au bois, partiellement maintenue à cause de son coût peu élevé, on introduit la chauffe au fuel et on passe des commandes pour des locomotives Diesel. En même temps, on augmente le nombre de wagons en tenant compte des spécificités des produits transportés. Ainsi, en 1955, on compte dans le parc de matériel:

---

(1) Chambre de Commerce, "Séance plénière du 11 Mai 1952", p. 6. Le parc automobile connaît, par ailleurs, une croissance régulière. les Statistiques donnent les chiffres suivants:

1939	902 Véhicules
1949	5.560 "
1950	6.246 "
1956	17.725 "

Les Transports sont exploités par le secteur privé : Commerçants syro-libanais ou africains (dioulas ou sénégalais) et accessoirement riches planteurs.

(2) Chambre de Commerce, "Séance plénière du 11 Mai 1952", p. 2. La voie ferrée gérée par la Régie Abidjan-Niger (R.A.N) débute en 1904. Il atteint Bobo Dioulasso en 1934 avec une longueur totale de 834 km. La ligne Abidjan-Niger est de 1.146 km.

" - Matériel de traction : 65 locomotives à vapeur, 7 locomotives diesel, 6 loco-tracteurs, 7 autorails.

" - Matériel pour marchandises : 300 wagons au total comprenant notamment 180 wagons ouverts, 100 plates-formes, wagons spéciaux pour les bananes et ballastières" (1). A la même année, s'achève le tronçon Bobo - dioulasso - Ouagadougou.

#### - Les Transports aériens

Derniers venus parmi les moyens de communication, les transports aériens connaissent un développement rapide. L'aéroport de Port-Bouët dont la fin des travaux de modernisation est prévue pour 1950, est finalement inauguré le 26 Avril 1952. Avec une piste revêtue sur 2.200 mètres, il permet l'atterrissage des "constellations". Voici la progression du trafic de 1950 à 1952 (2).

	1950	1951	1952
Nombre d'avions	622	826	1.276
Nombre de passagers débarqués	4.763	6.1741	10.924
Nombre de passagers embarqués	4.735	7.500	11.239
Tonnages de marchandises	-	-	1.090

(1) Id., "Compte rendu de la réunion plénière du 7 mai 1955", p. 21.

(2) Bulletin de la chambre de Commerce de la Côte-d'Ivoire, "Compte-rendu de la visite aux Assemblées Consulaires de la Côte-d'Ivoire de M. Le Haut-Commissaire Cornut-Gentile", le 7 Janvier 1953, p. 51.



A l'intérieur de la colonie, sont construits des aérodromes secondaires permettant "l'atterrissage de DC - 3" : Bouaké, Sassandra, Man, Korhogo, Daloa, Séguéla, Tabou, Odienné (1).

Au total, en ce qui concerne les grands travaux, la réalisation fondamentale est évidemment le Port d'Abidjan, avec le réseau de voies et moyens de communication qui "ont tous pour objet et fin de l'alimenter en drainant la production du Territoire". En tout cas, symbolisant d'une manière éclatante le progrès du territoire et son entrée dans ce que Teilhard de Chardin appelle "la phase de planétisation" (2), ce premier port marque, selon Guillaneuf, "le commencement du miracle économique ivoirien" (3).

#### **b) Transformation des secteurs de production**

On étudiera ici le développement de la production agricole et forestière, de l'extension de l'élevage et des perspectives industrielles.

#### **- Développement de la production agricole et forestière**

Moteur de l'économie ivoirienne, le secteur agricole jouit, plus

---

(1) Guid Ouest Africain, l'AOF, ADP, 1959-1960, p. 199.

(2) Anson, C<sub>195</sub>, Op.cit.,

(3) Guillaneuf (R), Op.cit., p. 273.

que jamais depuis 1946 et particulièrement dans le cadre des plans quadriennaux (1949 - 1952 et 1953 - 1957) - au regard de son "traitement budgétaire", d'une priorité presque absolue. Ce qui fait dire au chef de file du patronat ivoirien, M. Houphouët-Boigny, que "la Côte d'Ivoire devient et demeurera un pays à vocation agricole"(1).

•        **Le Perfectionnement des services de**  
**l'Agriculture**

Un service de la lutte phytosanitaire est créé. Il comporte :

\* l'étude des moyens de lutte contre les insectes, les animaux parasites ou nuisibles, les parasites végétaux et les maladies des plantes;

\* l'organisation de la lutte contre les divers fléaux, et en particulier contre les acridiens et les oiseaux granivores;

\* la conduite des essais de substances insecticides, fongicides et herbicides;

\* le contrôle phytosanitaire des pépinières, des importations et exportations de végétaux et de denrées d'origine végétale.

Il participe notamment à :

---

(1) Fraternité du 8 Mai 1950, n° 3, p. 2.

\* L'étude technique des plans concernant la production agricole et d'une façon générale, l'étude de toutes questions techniques se rapportant à l'agriculture.

Par ailleurs, des centres de recherches agronomiques voient le jour. Le plus important est le Centre de Recherches Agronomiques de Bingerville (C.R.A.B). Il résulte d'une réorganisation, en 1950, du secteur côtier de recherches agronomiques, créé par arrêté général du 25 Août 1938.

Ce Centre comprend :

\* une direction à Bingerville avec une section administrative et une section technique;

\* une division des travaux de Laboratoire, à Bingerville : Laboratoire de génétique, d'entomologie, de physiologie et botanique, de phytopathologie, de chimie et pédagogie agricoles.

\* une division d'agronomie et d'essais culturaux à Bingerville.

Cette division contrôle :

\* la station principale d'Akandjé - caféier surtout, mais aussi cacaoyer et plantes diverses -

\* la station des plantes alimentaires à Bouaké

\* des stations annexes - dépendant des services locaux de l'Agriculture ou d'autres centres : stations du service local de Gagnoa et de Man, station de Sérédou en Guinée - café Arébica et Robusta - , station de Niaouli au Dahomey - café Canaphora.

Le C.R.A.B. gère par ailleurs, la station d'ONO qui sert d'exploitation. D'où son appellation de "plantation pilote du palmier à huile". Réalisée en 1950, cette station a pour but de "créer une plantation de 1500 hectares de palmier à huile, destinée à servir de modèle aux planteurs africains et à provoquer une amélioration des méthodes locales d'exploitation de cette plante. La Plantation est effectuée selon des méthodes rationnelles avec utilisation maximum des moyens mécaniques et à partir de graines sélectionnées de palmier à haut rendement" (1).

### • La forêt

Couvrant une superficie de 12 millions d'hectares, soit plus du tiers de la Côte-d'Ivoire, la forêt s'étend le long de la côte sur une largeur qui atteint 300 kilomètres à l'Est et à l'Ouest, alors qu'au centre, la savane se rapproche de la mer jusqu'à une distance de 110 kilomètres.

Du très grand nombre d'essences qu'elle renferme - 200 pour les seuls grands arbres - 20 seulement sont exploitées en 1949 (2). L'exploitation de la forêt commence de très bonne heure, en 1900 (3). Un fait marquant est la modification très nette dans la répartition des essences exploitées.

---

(1) Anson, C<sub>87</sub><sup>1</sup>, Op.cit., p. 33.

(2) Le fait que l'Administration concède des chantiers de 2500 hectares et laisse l'exploitant lui-même choisir son emplacement et son mode d'exploitation entraîne que seuls, les arbres représentant un intérêt commercial sont exploités (ou n'exploite guère que 6 à 8 % des arbres adultes qui se trouvent sur un chantier.

(3) cf annexe XXXV.

- \* à l'origine, le seul acajou;
- \* en 1927, l'acajou ne représente plus que 55 %
- \* en 1945, l'acajou ne représente plus que 10 %
- \* en 1949, l'acajou ne représente plus que 20 %

Le tableau suivant donne d'ailleurs une idée de cette évolution :

Années	Toutes essences réunies	Acajou	Avodiré	Niangou
1931	11.026	5.420	882	308
1932	8.340	3.772	882	1.116
1933	13.075	2.631	1.886	2.656
1934	14.939	4.746	1.442	1.212
1935	16.050	4.882	1.934	699
1936	16.400	5.844	2.103	862
1937	23.661	6.917	3.894	700
1938	23.700	8.366	2.795	1.004
1939	19.317	6.470	3.609	1.269
1940	10.193	4.069	1.509	60
1941	6.087	886	428	344
1942	18.492	2.513	1.463	1.557
1943	23.011	3.903	1.043	4.393
1944	26.440	3.709	852	6.436
1945	21.228	2.532	842	5.065
1946	20.857	3.511	1.521	3.638
1947	20.993	2.766	3.352	3.429
1948	23.970	5.124	2.449	3.450
1949	14.213	3.404	985	2.479

En 1920, le nombre de chantiers est de 240

En 1930, le nombre de chantiers est de 1015

En 1946, le nombre de chantiers est de 1038.

Depuis, le nombre de chantiers semble décroître, mais par contre, le nombre d'exploitants augmente.

D'où les recherches forestières et la reforestation.

En ce qui concerne les recherches sur la forêt dense, elles portent sur :

- \* les essais de produits de préservation de bois en grumes;
- \* l'essai des méthodes de régénération naturelle de la forêt;
- \* des essais d'empoisonnement d'arbres;
- \* des mesures de taux d'accroissement des arbres de la forêt tropicale.

Il s'agit de permettre: "l'installation d'exploitations forestières dans des zones encore inexploitées et mal connues,

"une meilleure qualité des produits de l'exploitation forestière (conservation des bois altérables par les champignons et insectes),

"l'étude de meilleures conditions de régénération et d'enrichissement de la forêt" (1).

Il faut par ailleurs, ajouter que "l'expédition systématique de grumes traitées sur le laboratoire du Centre Technique Forestier Tropical de Nogent S/Marne permet l'étude de l'amélioration des produits de protection" (2).

---

(1) Id., pp. 25.

(2) Aperçu sur l'Evolution Economique..., Op.cit., p. 6.

Quant à la reforestation, elle se fait selon deux techniques :

La première est l'enrichissement de la forêt dense :

des tentatives sont effectuées depuis 1927 pour instituer des méthodes d'enrichissement permettant "d'obtenir sur des surfaces restreintes, convenablement choisies pour leur facilité d'exploitation de vidange et d'évacuation un nombre important d'arbres exploitables à l'hectare" (1).

L'enrichissement doit s'effectuer :

\* dans le cas des forêts ne comportant pas d'essences sociales de valeur, par application de la méthode extensive de plantations en layons. Cette méthode consiste à ouvrir dans la forêt des layons, larges de 2 mètres environ à la base, bien dégagés au-dessus. Ces layons parallèles et distants de 25 mètres reçoivent des plants élevés en pépinières d'acajou, sipo, aboudikro, makoro, l'intervalle des plants sur les layons est de 4 mètres.

\* dans le cas de forêts riches en essences sociales (avodiré et niangon), par l'exécution d'opérations de délianage et d'améliorations des essences de valeur. Ces opérations permettent de donner aux semis, gaulis et perchis naturels la lumière nécessaire à leur développement convenable.

Avec cette technique, des plantations qui, durant la

---

(1) Anson, C<sub>87</sub><sup>1</sup>, Op.cit., p. 27.

guerre 1939 - 45, n'ont pu recevoir les interventions nécessaires au bon développement des plants, sont remis en bon état.

Ainsi, sont réalisées au 31 décembre 1950 :

- plantations : 910 hectares
- création de forêt  
d'avodiré et niangon : 4555 hectares.

La seconde est le bois de feu et de service :

Le plan décennal prévoit l'établissement de 6000 hectares de plantations serrées d'essences susceptibles de fournir rapidement des bois de cases et du bois de feu, au voisinage des grandes agglomérations consommatrices : Bouaké, Korhogo, Dimbokro. Il s'agit principalement de plantations sur culture à 2 mètres sur 2 mètres de stumps de teck et de Gmélina élevés en pépinières.

Dans la mesure du possible, des plantations en layons de bois d'oeuvre (acajou, samba, iroko) sont effectuées dans les noyaux de forêt dense, subsistant en savane.

Le but recherché est "la satisfaction directe des besoins des populations locales - souvent obligées de faire venir de très loin leur bois de chauffe, les perches des cases et de favoriser l'installation d'un artisanat de bois d'oeuvre" (1).

---

(1) Id., p. 28.

Les réalisations effectuées au 31 décembre 1950 donnent 1797 hectares, ce qui correspond à la mise en place d'environ 4.500.000 plants.



### - L'élevage

L'humidité très forte et les Trypanosomiasés s'opposent surtout dans les cercles du Sud au développement du cheptel.

Pratiquement, il n'existe que quelques chevaux et quelques ânes dans les cercles du Nord, les bovins habitent les régions de savane où la mouche tsé-tsé rencontre rarement, seuls les ovins et les porcs se trouvent partout - à signaler cependant une race bovine habitant la région côtière, appelée "race des lagunes", à sujets de petite taille et d'aucun rapport (1). les volailles sont aussi très nombreuses en Côte-d'Ivoire et sont destinées à suppléer la pénurie d'alimentation carnée que le climat et la mouche tsé-tsé provoquent dans ce pays.

L'alimentation des grands centres urbains se fait avec des animaux de boucherie descendus du Soudan ou de Haute-Volta (Burkina-Fasso) - à pied ou par chemin de fer - L'effort, ici, va porter sur les conditions de l'extension de l'élevage qui se traduit par le perfectionnement du logement et la protection sanitaire du bétail.

#### • L'équipement

Outre les fermes de Minankro, de Korhogo et

---

(1) cf annexe XXXVI.

d'Odienné sont réalisés quatre centres Vétérinaires :

\* Le centre sérumigène et les trois centres d'immunisation et de traitement d'Abidjan, de Korhogo et de Daloa.

Par ailleurs, les voies d'acheminement du transit dites "routes sanitaires" sont dotées d'"un outillage technique complet" (1). Il s'agit de celles relevant des postes de contrôle de Ferkéssédougou et de Katiola; et des postes de visite - ou d'isolement - des troupeaux dans les localités de Ouamelhokro, Ouangolodougou et de Bouaké.

• La lutte contre les épizooties

Les deux moyens efficaces sont les mesures sanitaires et les vaccinations.

1) Mesures sanitaires

La peste bovine est fréquemment introduite en Côte-d'Ivoire par les convois de zébus soudanais - agents vecteurs du contagion pestique - qui pénètrent sur le territoire par un trop grand nombre de points frontaliers.

En 1950, une mesure sanitaire importante est prise.

---

(1) Anson, C<sup>I</sup><sub>87</sub>, Op.cit., p. 38.

L'arrêté local n° 2091/EL du 8 Mai 1950 limite aux deux itinéraires suivants les voies d'acheminement des zébus soudanais ou de Haute-Volta.

\* Sikasso - Ouamelhokro - Ouangolodougou - Ferkéssédougou.

\* Bobo - dioulasso - Ouangolodougou - Ferkéssédougou

La mise en valeur de cet arrêté restrictif a pour effet d'empêcher la réapparition de la peste dans les régions situées au Nord et au Nord-Ouest de la Côte-d'Ivoire : Korhogo, Boundiali, Odienné, régions particulièrement riches en troupeaux bovins -

## 2) Interventions vaccinales

La production de vaccin et de sérum antiseptique connaît une augmentation sensible en 1950. Comme le montre le tableau ci-après :

	Vaccin	Sérum
Production 1949	61	245 litres
" 1945	70	401
" 1950	89	655

Nombre total de vaccinations préventives faites en 1950 :

- vaccinations contre la peste bovine 11.620  
 - vaccinations contre le charbon bactérien 9.342

-	vaccinations	contre la péripneumonie	6.443
-	"	" la pasteurellose bovine	2.518
-	"	" le choléra et la typho- se aviaire	3.922
-	"	" la diphtérie aviaire	145
-	"	" la peste aviaire	96
-	"	" la rage	12
			34.098

Les premiers résultats obtenus grâce à toutes ces réalisations peuvent s'apprécier ainsi qu'il suit :

**a) augmentation de la production réalisée dans les fermes d'élevage et le centre sérumigène**

Les tableaux ci-inclus font apparaître un accroissement :

- \* des effectifs des animaux
- \* du nombre des cessions des reproducteurs et des sujets de boucherie
- \* de la production fourragère .

Outre cette augmentation quantitative, il convient de signaler l'augmentation de la "qualité" de l'élevage due à l'intervention des méthodes zootechniques :

- \* sélection de la race bovine N'Dala (ferme de Korhogo, Odienné, Minankro).

\* sélection de la race bovine des lagunes (ferme de Bingerville)

\* croisement du porc Yorkshire avec le porc de race locale (Korhogo, Minankro, Bingerville).

\* croisement de la race galline Rhode-Island avec la race galline indigène.

**b) augmentation de la qualité des terres concédées**  
**au service de l'Élevage**

Les terrains de parcours sont peu à peu améliorés par l'application des méthodes suivantes :

- \* utilisation judicieuse de la flore herbacée par la rotation des pâturages
- \* substitution du "fauchage" au "feu de brousse" (ferme de Bingerville)
- \* enrichissement de certains terrains par plantations de légumineuses (parquets de la ferme de Bingerville)
- \* fumure des terrains porteurs de cultures fourragères.

L'engrais biologique permet d'augmenter le rendement de ces cultures : manioc, igname, bananes, papayes....

- \* débroussaillage, assainissement, et mise en culture du lit de deux marigots (fermes de Korhogo et de Minankro).

PRODUCTION DE LA FERME DE MI NANKRO PENDANT L'ANNEE 1950

Espèce animale	Effectif au 31.12.50	Nombre et espèce des animaux cédés	Valeur totale des cessions
I°) - <u>BOVINS</u>			336.635
Taureaux	2	1	
Vaches	32	11	
Génisses	19		
Taurillons	20	2	
Veaux	5		
Vêles	7		
2°) <u>PORCINS</u>			
Truies	24	8	
Verrats	6	35	
Porcelets mâles	16	95	
Porcelets femelles	26	86	



PRODUCTION DE LA FERME D'ODIENNE PENDANT L'ANNEE 50

Espèce animale	Effectif au 1.1.50	Accroissement		Reclasse- ment	Diminution		Effectif au 21.11.50	Croît de l'effctif	OBSERVATIONS
		Naissan- ces	Classe- ment		Cessions	mortali- té			
<b>1°) - BOVINS</b>									
Taureaux	1						1		Reclassement signifie passage à la catégorie supérieure. Exemples: 4 veaux passé dans la catégorie "Taurillons"
Vaches	11		3			1	13		
Taurillons	1		4				5		
Génisses	5			3			2		
Veaux	4	3		4			3		
Vêles	4	4					8		
	26	7	7	7		1	32	5	
<b>2°) PORCINS</b>									
Verrats	2					1	1		
Porcelets mâles	10	28			36	1	1		
Truies	12		2		3	1	10		
Porcelets femeles	18	32		2	42	1	5		
	42	60	2	2	81	4	17	60	



**FERMES D'ÉLEVAGE DE LA C.I**  
**MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE 1945 à 1950**

FERMES	Espèce animale	EFFECTIFS EN		OBSERVATIONS
		1945	1950	
KORHOGO	Bovins	118	119	Diminution due aux cessions de porcins Diminution due aux cessions de porcins Diminution due à une épizootie de peste aviaire (en Juillet 1950)
	Porcins	92	68	
	Vollailles	70	0	
ODIENNE	Bovins	40	32	Troupeau éprouvé, à ses débuts par les maladies( endémiques); Depuis 2 ans, en excellent état. L'effectif sera incessamment accru par l'achat de 20 vaches.
	Porcins			
	Vollailles			
MINANKRO	Porcins	42	42	Augmentation de 35 têtes, malgré l'importance des cessions (59 cessions) Augmentation de 22 têtes, malgré l'importance des cessions. Station avicole commandée en 1950 (travaux en cours)
	Vollailles	0	0	
	Bovins	43	78	
	Porcins	50	72	
	Vollailles	0	5	
	Bovins	0	14	Elevage supprimé pendant la guerre 39-45 et repris en 1949.
	Porcins	0	27	
	Vollailles	0	489	

Espèce animale	Effectif au 1.1.50	Effectif au 31.12.50	Nombre des cessions	OBSERVATIONS
I°) <u>BOVINS</u>				
<u>Taureaux</u>	1	1		Le développement de ce troupeau bovin est gêné par la nette insuffisance de l'étendue des pâturages Un effort sera fait pour accroître le rendement des terrains de parcours.
<u>Taurillons</u>	1			
<u>Vaches</u>	3	8		
<u>Génisses</u>	6	1		
<u>Veaux</u>	0	1		
<u>Vêles</u>	2	2		
2°) <u>Porcins</u>				
<u>Verrats</u>	2	3	12	L'élevage des porcins est prospère, il sera facilité sous peu par l'utilisation, pour la nourriture des porcs, du tourteau de palmistes provenant de la savonnerie de Dabou.
<u>Truies</u>	11	11		
<u>Porçelelets mâles</u>	9	18		
<u>Porçelelets femelles</u>	9	3		
3°) <u>VOLAILLES</u>				
<u>Rhodesisland et sujets métis</u>	106	489	50	Station avicole prospère. Nombreuses cessions d'oiseaux de basse-cour et d'oeufs à couvrir.

En somme, la modernisation de l'élevage "contribue au progrès des effectifs et à l'amélioration du rendement".

### - L'effort d'industrialisation

Il porte principalement sur la transformation sur place, jusqu'à un degré plus ou moins poussé, des produits locaux. Il en résulte l'implantation, dans certaines centres privilégiés, soit par leur situation géographique, soit par l'importance et la qualification de leur main-d'oeuvre, soit par la présence des matières premières et des sources d'énergie, soit par la conjugaison de plusieurs de ces éléments, d'entreprises.

En majorité privées, ces entreprises industrielles bénéficient toutes de l'aide financière de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

Nous distinguerons les entreprises privées de celles créées par l'Etat .

#### • Entreprises privées

##### \* Huilerie et Savonnerie

La fabrication industrielle de l'huile de palme est assurée par quatre usines dont la production totale est de 3900 tonnes en 1953; ce tonnage est ainsi réparti :

Usine de Dabou (gérée par la Maison Fournier-Ferrier) : 1800 tonnes, soit 46,15 % de la production totale.

Usine de Mopoyen : 1500 tonnes, soit 38,46 % de la production totale

Usine de Grand-Drewin : 350 tonnes, soit 8,97 % de la production totale.

Usine de la Mé : 150 tonnes, soit 3,84 % de la production totale.

Ces usines vont alimenter l'unique savonnerie du pays, l'usine Blohorn, installée à Abidjan en 1938 et dont la capacité de production est de 1000 tonnes par an au moment de sa création.

Modernisée en 1946, elle produit 4000 tonnes de savon en 1950 et en 1953 sa production avoisine 6000 tonnes.

#### \*Industrie textile

Cette branche d'activité est représentée par la filature Gonfreville de Bouaké, créée en 1922 pour la fabrication des fils et des tissus destinés essentiellement à la consommation locale. "Améliorée en 1926, puis en 1929, elle fut modernisée de façon très sensiblement en 1948" (1).

En 1951, l'usine Gonfreville absorbe 5000 tonnes de coton; en 1952, elle produit 600 tonnes de fils et tissus (2). Ayant sollicité et obtenu en 1953" un prêt de soixante-cinq millions de francs CFA auprès de la Caisse Centrale"(3) pour

(1) La Côte-d'Ivoire, n° 611, 30 Septembre-2 Octobre 1953; "L'Industrialisation de la Côte-d'Ivoire", pp. 1 et 6.

(2) "Bilan de l'Industrialisation de la Côte-d'Ivoire", in Information du 8 Août 1955.

(3) "L'essor industriel de la Côte-d'Ivoire", in Information, 2 Sept. 1953.

accroître sa capacité de production, l'usine envisage dès 1954, de s'approvisionner aussi dans les territoires de Haute-Volta et du Soudan. A coté d'elle, il faut citer cinq usines d'égrenage et de pressage du coton installées à Bouaké, Dimbokro, Korhogo et Séguéla; les ficelleries de Bouaké. Créée en 1948, cette dernière usine utilise toute la production de sisal de la Colonie. En 1953, les ficelleries exportent 46 tonnes de sacs, 20 tonnes de ficelles et cordage, "le tout représentant une valeur de quatre millions cinq mille francs C.F.A" (1).

#### \* Industries de bois

Il s'agit surtout de scieries installées pour la plupart dans les régions d'Abidjan, Grand-Bassam et Agboville. Au nombre de trente environ en 1955, elles débitent 45.106 m<sup>3</sup> de bois en 1951; contre 37.624 m<sup>3</sup> en 1950 et 34.039 m<sup>3</sup> en 1949. Il faut noter par ailleurs, la mise en place d'industries connexes notamment les chantiers de construction de navires : On citera entre autres, les Ateliers et Chantiers de l'Afrique Française et les ateliers et chantiers maritimes.

#### \* Conserveries d'ananas

Trois usines : la Société Alsacienne de la Côte-d'Ivoire (S.A.L.C.I) à Bonoua, la C.O.L.F.R.A. et la S.A.F.C.O dans la région d'Abidjan assurent la totalité de la

---

(1) Gbagbo (L), Op.cit., p. 135.

conserverie d'ananas. En 1951, elles exportent 600.000 kg de jus d'ananas.

\* Les brasseries de Côte-d'Ivoire (Bracodi)

Elles s'installent à Abidjan en 1945. En 1955, l'usine produit 70 % de la consommation de bière locale, soit 100.000 hectolitres.

\* Exploitation minière

La seule réalisation à signaler est la mise en exploitation par la Société Anonyme de Recherches et d'Exploitation Minière de la Côte-d'Ivoire (S.A.R.E.M.C.I) de l'important gisement de diamant éluvionnaire de Tortya, situé à une centaine de kilomètres au Sud de Korhogo (1).

La société découvre ce gisement en Avril 1947 et y met rapidement en évidence l'existence de plus d'un millier de carats. L'exploitation débute en 1948 et se développe comme suit :

Année	Production (Carat)	Exploitation (Carats)
1948	8.417,75	7.126,75
1949	36.368,45	33.519,45
1950	52.998	52.536

Les pierres sont petites, mais une bonne partie d'entre elles peut être utilisée en joaillerie.

(1) Cf. annexe XXXVII.

### **b) Usines pilotes**

Il s'agit d'entreprises installées par l'Etat pour stimuler les initiatives privées dans certains secteurs "jugés particulièrement intéressants" (1).

Deux cas retiennent notre attention :

**\* huilerie d'Acabo-Dabou**

Construite par l'I.R.H.O sur fonds F.I.D.E.S pour exploiter les palmeraies naturelles de la région de Dabou, sa gérance est confiée à un établissement privé de Marseille, la maison Fournier-Ferrier.

**\* Régie Industrielle de la Cellulose Coloniale**

(R.I.C.C) de Bimbresso

Créée par un décret en 1944, la mission de cette usine-pilote est de fabriquer des pâtes à papier de bois tropicaux pour l'emballage des bananes de Côte-d'Ivoire et de Guinée ainsi que pour les ciments de Rufisque. En 1952, elle produit environ 300 tonnes de papier.

A signaler toutefois l'usine-pilote pour le traitement du quartz aurifère d'une capacité de 9 tonnes par 24 heures à Hiré (entre Oumé et Divo).

Au total, les industries alimentaires réalisent 30 %

---

(1) Id., p. 136.

du chiffre d'affaires de l'industrie, les industries des oléagineux, 25 %, les industries textiles, 15 %, les industries métalliques, 10 % et les industries du bois, 15 %.

Mais il faut ajouter que l'industrialisation de la Côte-d'Ivoire est encore embryonnaire donc loin de constituer un pôle économique concurrentiel par rapport à l'agriculture, en dépit du "développement du salariat et la naissance d'un prolétariat ouvrier".

Le manque de dynamisme de l'industrie "est dû à la prépondérance du capital commercial, forme principale sous laquelle s'est présenté le capitalisme dans la côte-d'Ivoire coloniale" (1).

Par ailleurs, "les quelques mesures d'exemption fiscales, notamment celle qui concerne les bénéficiaires industriels et commerciaux n'ont jamais paru en rapport avec le but à atteindre, c'est-à-dire le soutien à une jeune industrie en période de démarrage" (2).

En réduisant l'industrie à une activité secondaire, la puissance coloniale sacrifiée, dès le désappareillement, l'avenir de la classe intellectuelle en charge de ce secteur pour pactiser avec le nouvel allié, la bourgeoisie agraire. Le souci étant d'instaurer, avant l'acte communautaire européen de 1957,

---

(1) Loucou (J.N), *Op.cit.*, p. 56.

(2) Messmer (P), "Rapport présenté devant l'Assemblée Territoriale", 1954.



un climat politique propice à "l'intégration économique de l'Afrique" profitable à la Métropole. Dans son rapport, la Commission de Modernisation et d'Equipement des Territoires recommande carrément de "constituer, avec l'ensemble des territoires français, et particulièrement d'Europe et d'Afrique, une vaste unité intégrée, "une grande France étalée du Rhin au Congo" seul cadre où la France jusqu'alors trop étroitement métropolitaine, puisse retrouver prospérité, puissance et indépendance" (1).

Il s'agit donc, avant tout, d'"une mise en valeur orientée vers et pour la Métropole" (2). C'est précisément ce que dénonce Mamadou Dia qui, préconisant une économie équilibrée qui fera place à l'agriculture et à l'industrie, s'attaque aux conceptions de certains géographes qui "ont prétendu que la vocation de l'Afrique était d'abord et surtout agricole la promettant ainsi par avance à un sous-développement prolongé".

A Pierre Gourou qui estime, dans son ouvrage "les Pays Tropicaux", que l'industrialisation doit être repoussée à une échéance lointaine en raison des conditions géographiques locales, en particulier la faible densité, Dia rétorque :

"On voit émerger ici un certain paternalisme qui, sans couleur de technicité, bâtit une théorie de la fonction

---

(1) Anson, C<sup>14</sup><sub>186</sub>, Aff. Econ., P.A. 19, p.1.

(2) Coquery V. (C), Moniot (H), Op.cit., p. 415.

strictement agricoles de l'Afrique, éternelle source de produits agricoles pour le marché extérieur" (1).

Et Mamadou Touré, répondant à "ceux qui veulent croire que l'agriculture doit rester la ressource principale du Continent noir" de préciser que: "quelle que soit leur appartenance idéologique, les hommes des pays sous-développés refusent d'admettre une explication dont les conséquences les riveraient à la stagnation dans la misère" (2).

En tout état de cause, "l'économie africaine ne sera vraiment moderne que lorsqu'elle sera dotée d'une industrie établie sur des bases saines et permanentes" (3). En attendant, l'agriculture assure quand même à la Côte-d'Ivoire les fondements économiques de sa "grandeur" africaine et donne aux planteurs africains "quelques titres de noblesse" (4).

## **B. L'ESSOR ECONOMIQUE DE LA CÔTE-D'IVOIRE**

"Cet essor est évident pour qui sait ouvrir les yeux", écrit un administrateur (5).

Il apparaît aussi bien dans le commerce extérieur que dans l'enrichissement de la bourgeoisie ivoirienne.

### **1) Le Commerce extérieur**

Avec le déclenchement de la guerre de Corée provoquant une hausse des prix aux Etats-Unis et en Europe (6), la Côte-

(1) Dia (M), "Réflexion sur l'économie africaine", Présence Africaine, Paris, 1961, pp. 124-125

(2) Touré (M), "Responsabilité de l'Economiste Africain", P.A. XXVII - XXVIII p. 246; il ne faut pas confondre l'auteur de cet article, qui est Sénégalais, avec son homonyme, le diplomate Mauritanien.

(3) Lisette (G), "Rapport Economique", 3ème Congrès du RDA, Bamako, 1957, p. 17.

(4) Baulin (J.), Op.cit., p. 19.

(5) Ansom, C., Op.cit.

(6) L'indice général du prix de gros, aux Etats-Unis, passe de 100 en 1947-49 à 113,4 en 1950 et à 126, 3 en 1953. En France, la hausse est plus forte que dans les autres pays: les prix de gros, de l'indice 100 en 1949, passe de 108,3 en 1950, 138,3 en 1951. L'indice des Territoires d'Outre-Mer, dans le même temps et dans la zone franc, s'élève à 133,8 puis 162.1. hausse donc beaucoup plus spectaculaire.

d'Ivoire connaît une prospérité spectaculaire grâce au dynamisme de son économie.

Selon les statistiques (1), elle occupe le second rang - après le Sénégal - parmi les Territoires les plus riches de l'Ouest Africain français. On étudiera ici le boom économique à travers l'évolution des exportations et des importations .

#### a) Les Exportations

Elles portent sur quatre grands produits-clés : café, cacao, bois, bananes. Comme en témoigne le tableau suivant :

---

(1) cf annexe XXXVIII.

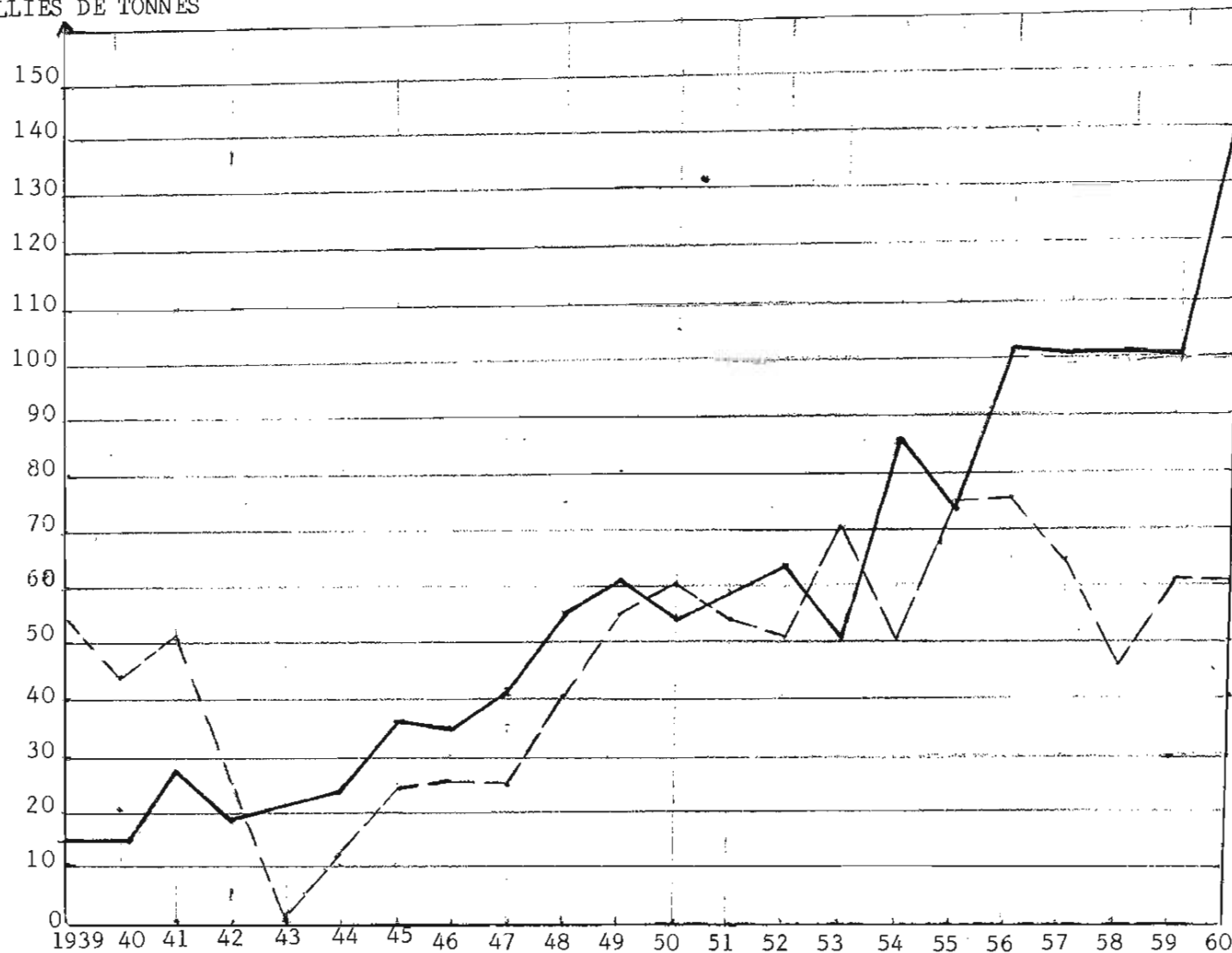
Années	Café		Cacao		Bois		Bananes		Total	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
1941	28,415	101	52,961	79,5	2,995	2,25	-	0	84,371	218
1942	19,798	90,7	28,592	61,6	8,135	4,4	9	0,0125	67,525	284
1943	22,893	129	543	1,6	2,410	2,15	2	0,0035	27,846	181,5
1944	24,103	127,1	19,672	23,7	11,363	9,85	1	0,0015	51,138	264
1945	37,872	220	26,936	72,4	10,068	8	19	0,0175	93,876	409
1946	36,282	416,7	28,337	200	41,057	65	1,657	13,6	107,333	903,5
1947	42,677	918	28,048	312	48,724	80	6,470	75	125,919	1644
1948	55,391	2189	41,220	1339	78,959	251	13,447	168	189,017	4547
1949	61,093	4068	56,195	4129	81,006	354	18,291	263	216,585	10268
1950	54,189	6675	61,686	4700	108,709	590	23,013	350	247,597	13767
1951	59,538	9129	55,452	6148	130,702	1057,5	16,067	296	161,759	17480
1952	64,098	10619	50,171	6172	76,357	619	17,553	320	208,179	18815
1953	50,400	8947	71,400	7881	131,000	921	22,731	366	275,531	19035
1954	88,292	16491	52,703	8832	131,455	1003	20,939	317	293,389	27311
1955 <sup>v</sup>	84,796	11957	75,196	11058	169,000	1774	27,000	379	355,992	25685
1956	118,794	15125	75,745	8400	212,000	1264	24,700	338	431,289	26345
1957	101,200	13950	66,500	6317	263,000	1948	34,700	781	475,400	24408
1958	112,500	18780	46,300	6415	402,300	3316	46,100	1274	667,200	31494
1959	104,700	16005	63,300	10614	444,300	4030	54,000	1070	665,300	33821
1960	147,500	18680	62,900	8718	654,900	6342	72,600	1273	937,900	37329

\* Valeur : en millions de francs CFA

Sources : Annuaire statistique, 1956, tome I, Op. cit., p.268. Bulletin de la statistique de la Côte-d'Ivoire, Abidjan, 1955, p.12. Gbagbo (L), Op. cit., p.124.

EXPORTATIONS ANNUELLES DE CAFE ET DE CACAO DE C.I

MILLIES DE TONNES



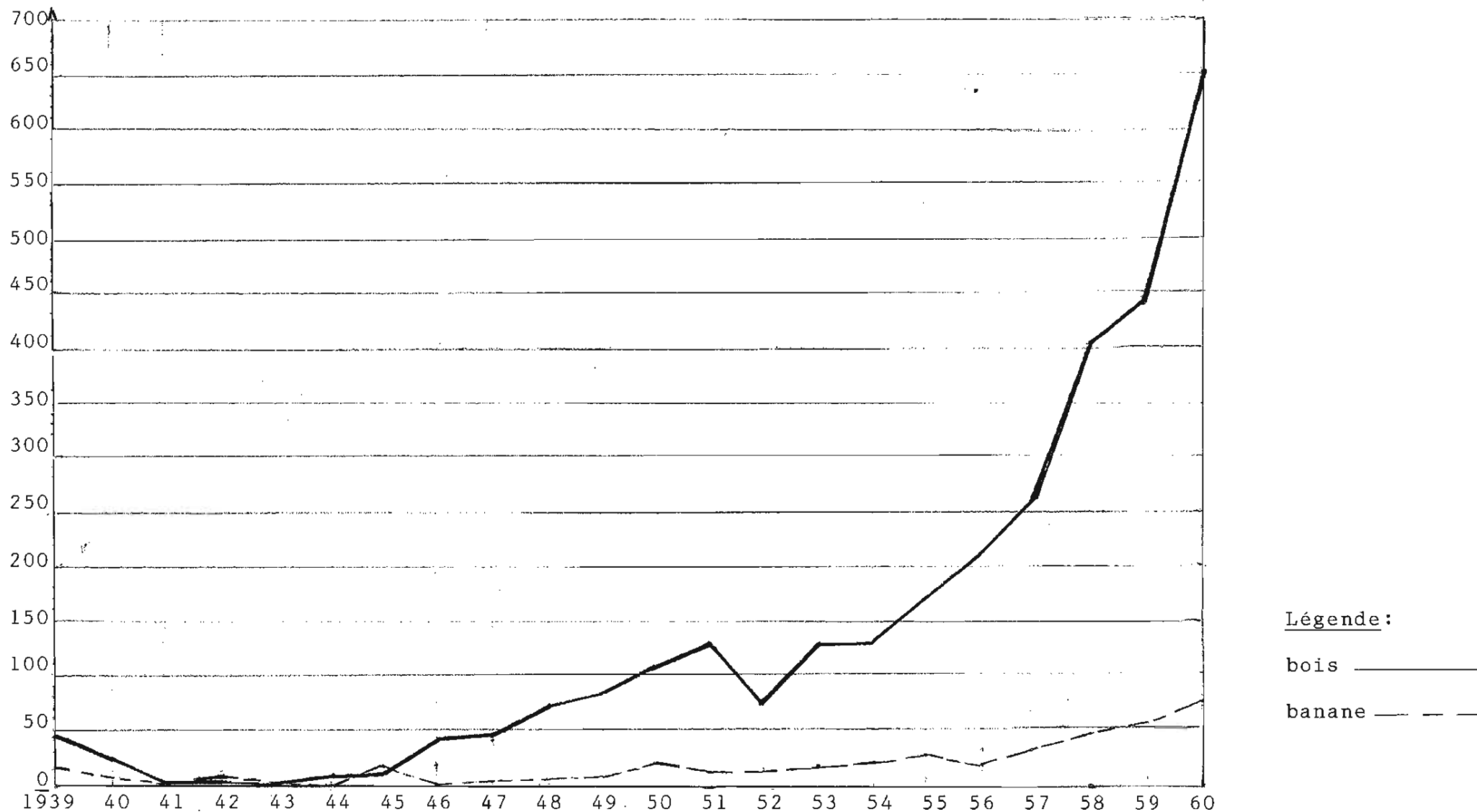
Légende :

Café —————

Cacao - - - - -

Source: Ansom, C2177/1, "Aperçu sur l'Evolution économique et la situation économique de la Côte-d'Ivoire", pp. 11-13.

EXPORTATIONS ANNUELLES DE BOIS ET DE BANANES DE COTE-D'IVOIRE



source: Ansom, C2177/1, "Aperçu sur l'évolution économique et la situation économique de la Côte-d'Ivoire", pp. 7-15.

A la lumière des données, on peut dire que le Café et le Cacao procurent à la Côte-d'Ivoire l'essentiel des recettes d'exportation. En 1954, ils représentent jusqu'à 92,6 % soit une somme de plus de 25 milliards de francs C.F.A. contre 5 milliards C.F.A. représentant la valeur des exportations totales en 1939 (1). Cela s'explique par la hausse des prix des deux produits dont la demande dépasse l'offre. Voici l'évolution du prix au kilo en francs CFA - moyenne annuelle -

Années	Café	Cacao
1939	22,8	80,0
1949	75,8	165
1953	94,5	257,3
1954	96,7	432,6
1955	96,2	278
1957	95,6	255

Source : De Carbon in "Economie Development for Africa South of the Sahara".

### **b) Les importations**

Conditionnées quelque peu par les Exportations - bateaux, devises, crédits - les importations se développent à

---

(1) Cissé Amara (D), Op. cit., p. 61.

un rythme sensiblement égal à celles-ci.

Contrairement aux Exportations qui consistent en quatre grands produits et quelques autres de moindre importance (1), les Importations consistent en une multitude de produits fabriqués. Comme le montre le tableau ci-joint.

---

(1) Autres produits exportés : palmistes, animaux vivants, kariké, arachides, l'or, peaux, éoprah. Ils constituent une faible part des Exportations, encore viennent-ils, certains d'entre-eux, de Haute-Volta.



Années	Boissons Alcool + vin	%	Produits alimentaires sauf tabac et boissons	%	Biens d'équipement + sources d'énergie	%	Produits textiles	%	Total
1941	9,253	8,42	5,45	5,56	52,5	53,57	14,392	14,68	98
1942	11,888	12,72	4,8	3,40	77,5	54,96	15,081	10,69	141,5
1943	12,720	12,72	11,2	14,2	29,8	29,8	26,560	26,56	100
1944	22,449	25,25	21,8	24,63	14,9	16,83	21,659	24,36	88
1945	28,417	12,95	35,2	16,03	66,6	30,34	61,379	27,97	219,5
1946	107,329	13,415	39,75	4,96	189,8	23,72	189,518	23,68	800
1947	118	7,83	100	6,63	273	18,115	399,2	26,48	1507
1948	200	5,97	388,5	11,44	910	26,79	655,5	19,30	3395,85
1949	485,5	6,74	861	11,96	1997,8	27,77	1504	20,90	7193
1950	815,5	8,01	1238	12,16	2811,7	27,63	1980,5	19,46	10175
1951	1237	8,17	1512	9,83	5707,8	37,13	3000,5	19,51	15371,5
1952	945	6,06	1791	11,48	6752	43,30	2345	15,04	15591
1953	1006	8,07	1490	11,96	4851	38,95	1949	15,65	12453
1954	1374	6,98	1891	9,61	7076	35,96	4046	20,56	19676
1955	843	4,43	2144	11,28	8075	42,5	2967	15,61	19000
1956	724	3,92	1913	10,36	8367	45,35	2853	15,46	18449
1957	790	4,64	2493	12,77	8239	43,40	3013	15,44	19512
1958	741	3,25	2206	9,66	8239	36,09	3356	14,70	22827
1959	779	2,75	3657	12,94	12389	43,84	4238	14,99	28259
1960	674	2,29	4288	14,62	12559	42,83	4674	15,94	29322

Chiffres en millions de francs C.F.A

Source : l'Annuaire économique de la Côte-d'Ivoire, p. 54.

Les produits d'équipement et de modernisation - voitures, Camions et Camionnettes, Carburants, matériaux de construction, machines, pneumatiques...) constituent, en valeur la rubrique la plus importante des importations. Cette importance est liée au gros effort de développement du Territoire.

les Textiles occupent ainsi une place de choix. Mais il faut distinguer d'une part les tissus et confections, et d'autre part, les sacs de jute. L'importation croissante des sacs de jute est en rapport avec l'accroissement des exportations de la colonie. Quant aux tissus et confections, leur demande progressiste "trahit tout simplement la faiblesse de l'industrie textile en Côte-d'Ivoire" (1).

En ce qui concerne les produits alimentaires - produits frais, conserves de légumes, fruits frais - leur importation est due à la présence d'une population européenne ou européenne. Les principaux produits importés proviennent de la Métropole qui, du reste, s'impose comme le premier partenaire économique européen de la Côte-d'Ivoire. En d'autres termes, le premier client et le premier fournisseur. Les deux tableaux suivants montrent à ce propos la part de la France dans le commerce ivoirien.

---

(1) Gbagbo (L), Op.cit., p. 131.

EXPORTATIONS DE LA COTE-D'IVOIRE EN DIRECTION DE LA FRANCE ET DES COLONIES FRANÇAISES

Années	Vers la France		Vers les autres colonies		Exportations totales
	millions de francs CFA	%	millions de francs CFA	%	millions de francs CFA
1941	191,65	87,91			218
1942	204,6	72,04			284
1943	000	0			181,5
1944	37,15	14,07			164
1945	255,3	62,42			409
1946	575,2	63,66	119,5	13,22	903,5
1947	1195,5	72,71	163,85	9,96	1644
1948	2881	63,36	637,5	14,02	4547
1949	7138	69,51	1014,4	9,87	10268
1950	9146	66,43	1021,5	7,41	13767
1951	10510	60,12	3017	17,25	17,480
1952	11245	59,76	2851	15,15	18815
1953	10261	53,90	3049	16,01	19035
1954	14284	52,19	4239,5	15,52	27311
1955	11840	46,09	3148	12,25	25685
1956	8593	32,61	3633	13,79	26345
1957	14083	32,61	3423	14,02	24408
1958	18807	57,69	4266	13,54	31494
1959	17635	59,71	3846	11,37	33821
1960	19560	52,14	4348	11,64	37329
		52,39			

Chiffres en millions de francs C.F.A.

IMPORTATIONS DE LA COTE-D'IVOIRE EN PROVENANCE DE LA FRANCE ET DES COLONIES FRANÇAISES

Années	De la France	%	Des autres colonies françaises	%	Importations totales
1941	79	81			98
1942	118,5	84			141,5
1943	23,5	24			100
1944	0,15	0,16			88,5
1945	75,5	34			219,5
1946	424	53	35,35	4,41	800
1947	973,25	65	64,65	4	1507
1948	2109,35	62	193,5	6	3395,85
1949	5372	75	266,5	4	7193
1950	7186,5	71	826	8	10175
1951	11537,5	75	1163	8	15371,5
1952	10516	67	1377	9	15591
1953	8797	77	1001	8	12453
1954	13335	68	1652,5	8	19676
1955	12479	66	1785	9	19000
1956	12621	69	1093	6	18449
1957	11978	61	4546	23	19512
1958	14162	62	4886	21	22827
1959	18102	71	6074	21	28259
1960	20858	64	1978	7	29322

Chiffres en millions de francs C.F.A

Sources : Gbagbo (L), Op.cit., p. 132 - 33.

D'une façon générale, "le commerce extérieur de la Côte-d'Ivoire est florissant et l'excédent de la balance commerciale montre que c'est un pays qui s'enrichit" (1).

## 2) L'enrichissement de la bourgeoisie agraire

"La majeure partie de la richesse de la Côte-d'Ivoire est détenue par une minorité", écrit Morgenthau (2).

D'après les statistiques officielles de 1959, "la moitié de la population totale, composée de trois millions d'Africains et de 14000 Européens, est qualifiée d'"active", mais la répartition des richesses est très inégale. La classe évoluée, riche de 12000 membres, dispose d'un revenu monétaire total de 10 milliards de francs CFA. La classe intermédiaire, soit 280.000 personnes a un revenu de 29 milliards de francs CFA. La société traditionnelle, près de 1300.000 personnes actives, dont le revenu monétaire n'atteint que 25 milliards de francs CFA" (3).

Ainsi, "moins de 1 % de la population dispose du sixième de la richesse globale et moins de 20 % de la population en détient plus de la moitié" (4).

En fait, qui sont ces 12000 privilégiés, dont chacun

---

(1) Aperçu sur l'Evolution Economique..., Op.cit., p. 28.

(2) Morgenthau, Op.cit., p. 405.

(3) "Exposé des motifs du projet de budget 1960" de la Côte-d'Ivoire.

(4) InterAfrique Presse, 11-17 Juillet 1960, p. 17.

dispose d'un revenu annuel de 830.000 francs C.F.A ? "Il n'y avait pas, observe Baulin, alors pléthore de ministres, de secrétaires d'Etat, de députés, d'ambassadeurs, de juges, de directeurs de sociétés d'Etat, de préfets, sous-préfets et hauts fonctionnaires, et ils n'avaient pas eu encore l'occasion de faire fortune. Quant aux professeurs, médecins, avocats ivoiriens, ils étaient encore plus rares. On ne trouvait pas à fortiori d'industriels, de grands commerçants, de grands transporteurs ivoiriens. La quasi-totalité de ces privilégiés ne pouvait donc être formée que d'expatriés et de planteurs, de propriétaires terriens" (1). La consécration sociale de la bourgeoisie agraire parvient à modifier la physionomie des Campagnes. La condition matérielle des paysans est affectée non seulement par les modifications de leur statut juridique et l'évolution de la propriété foncière ou des modes d'exploitation (2), mais aussi par la conjoncture économique .

Il en est de même pour les ouvriers agricoles, étrangers dans leur quasi totalité - 35000 en 1950 - qui forment un "véritable prolétariat rural, doué d'une certaine conscience de classe" (3).

A une bourgeoisie terrienne, murie par les épreuves, la politique de collaboration offre des chances nouvelles,

---

(1) Baulin (J), Op.cit., p. 112.

(2) En 1959, est supprimée la capitation versée par les villageois.

(3) Loucou (J.N), Op.cit., p. 102.

tandis que s'amenuisent celles de l'intelligentsia. Aussi, le développement économique de la Côte-d'Ivoire coïncide-t-il, avec "l'organisation du mouvement syndical et une plus grande stabilisation du mouvement politique dans le pays" (1).

---

(1) Camara (S), Op.cit., p. 292.

TROISIEME PARTIE

---

LA MARCHE VERS L'INDEPENDANCE



CHAPITRE VILA PHASE DE L'AUTONOMIE INTERNE

La Loi-Cadre, en effet, non seulement assure une promotion nouvelle aux territoires d'Outre-Mer qui, désormais, assument la gestion semi-autonome de leurs affaires, mais encore rend possible la révision du titre VIII de la Constitution du 27 Octobre 1946. C'est ainsi que, dans sa résolution de politique générale, le troisième Congrès du RDA "propose la réalisation et le renforcement d'une communauté franco-africaine démocratique et fraternelle basée sur l'égalité". Mieux, il "donne mandat à ses groupes parlementaires de déposer, dans les meilleurs délais, une proposition de loi pour la constitution d'un Etat Fédéral composé d'Etats autonomes avec un Gouvernement Fédéral et un Parlement Fédéral, organe suprême de l'Etat unifié" (1).

Cependant, pour s'acheminer très rapidement vers ce "but essentiel", il faut selon le Président du RDA, recourir à deux moyens efficaces :

1°/ Supprimer aussi rapidement que possible les

---

(1) Résolution de Politique générale, 3ème Congrès interterritorial du RDA, Bamako, 25-30 Sept. 1957; Cf. annexe XXXIX.

organismes intermédiaires entre le Pouvoir Central fédéral et les Territoires.

2°/ affirmer chaque jour davantage la personnalité et l'autonomie de ces territoires (1).

Ainsi s'engage le combat pour la "libération de l'homme africain" ou plutôt la "vraie révolution" des peuples africains (2).

### **I. LA GROISADE ANTI-CONFEDERALE**

En fait, "la séparation presque'étanche résultant de la loi du 23 Juin 1956 qu'on baptisa de "balkanisation", créait dans les différents territoires, un esprit nouveau, compétitif, égoïste aussi, qu'aucun responsable et, même, qu'aucune personne n'avaient un seul instant envisagé" (3). L'unité africaine se trouve dépassée. Dès lors, se pose le problème de l'autonomie interne, "base indispensable de la gestion démocratique de leurs propres affaires par les peuples d'Afrique Noire" (4). Ce qui met en évidence la définition d'une nouvelle conception des rapports devant exister entre la Métropole et les Territoires d'Outre-Mer.

#### **A. LA QUESTION DE L'EXECUTIF FEDERAL**

S'ils sont unanimes sur le maintien des relations

(1) Houphouët-Boigny (F), Rapport moral, 3ème Congrès RDA...

(2) Houphouët-Boigny (F), Conférence de Presse 9 Juin 1959, Paris.

(3) Camara (S), Op.cit., p. 401.

(4) Résolution de politique générale.

avec la France dans le cadre d'un fédéralisme égalitaire excluant toute idée d'indépendance, les leaders africains se divisent à nouveau sur la question de savoir si le primat serait donné aux territoires pris individuellement ou aux groupes de Territoires. Comme l'écrit Georges Vedel, professeur à la faculté de droit et à l'Institut d'études politiques :

"Dans les journaux, dans le débat de l'Assemblée Nationale, en lisant sous toutes les plumes et en entendant sur toutes les lèvres le mot fédéralisme, j'ai pensé à ce que rapporte Paul Morand dans son "1900" à propos du socialisme : "tout le monde est socialiste: les ouvriers, les patrons, le Kaiser et Nini-patte-en-l'air". En fait, on met, comme on le disait au début, des choses très différentes sous le même mot.."

C'est pourquoi, les opinions opposées d'un Senghor ou d'un Houphouët-Boigny méritent d'être examinées: le premier "se dressant contre la balkanisation" c'est à dire préconisant la Confédération, le deuxième "la défendant moins et tournant le dos à ce qui avait été une des raisons d'être du RDA" c'est à dire proposant la Fédération (1).

## 1) La confédération

### a) définition

Une Confédération est une association de peuples

---

(1) Benot(y), Idéologie des Indépendances africaines, Maspero, Paris 1959, p. 121.

indépendants et souverains, libres et égaux en droits et en devoirs, où les associés mettant en commun leurs moyens et coordonnent leurs politiques dans les affaires d'intérêt commun. C'est-dire qu'une Confédération est fondée sur les traités de droit international et que l'organe essentiel en est la Conférence des ministres. En d'autres termes, la Confédération établit des liens d'Etat à Etat, d'Exécutif à Exécutif. S'il y a une Assemblée commune, celle-ci ne peut être que consultative. L'union française, au terme de la révision de la Constitution, sera une Confédération, où le Maroc et la Tunisie pourront entrer en qualité d'Etats associés.

#### **b) Le système Senghorien**

Selon le député du Sénégal, leader du Mouvement de la Convention Africaine, la France elle-même est déjà trop petite en ressources et en hommes pour faire facilement face à son destin :

"Dans ces conditions, dit-il, comment voulez-vous que le Sénégal de 2 millions d'habitants, avec un budget de 10 milliards de francs CFA, puisse y parvenir ... et même la Côte-d'Ivoire.

"C'est pourquoi, je crois que s'imposent la constitution d'un parlement d'AOF et d'AEF et d'un gouvernement d'AOF et d'AEF qui seraient intégrés dans une République fédérale française. C'est l'application de principe admis de l'Exécutif fédéral.

"Cette construction fédérale est une affaire avant

tout politique, que j'envisage ainsi : Je suis contre la balkanisation, c'est-à-dire contre la multiplicité des Etats fédérés... Si la France, un jour, a fait vouloir la défaire aujourd'hui c'est aller contre l'intérêt de ces populations. Donc normalement nous devons avoir essentiellement cinq Etats fédérés : AOF, AEF, Madagascar, Algérie, Métropole. Dans chacun de ces Etats fédérés, il y aura une Assemblée législative et un Exécutif à part entière. Le gouverneur sera là simplement pour représenter la République...

"Dans l'absolu, il faudrait au-dessus des cinq Assemblées législatives correspondant à chacun des cinq Etats fédérés, une sixième Assemblée qui soit proprement l'Assemblée fédérale dans laquelle les différentes populations seraient représentées au prorata de leur population... L'Assemblée nationale française et le gouvernement français, tels qu'ils sont formés actuellement, deviennent l'Assemblée et le Gouvernement fédéraux..."(1).

Ce système, certes, majoritaire dans les milieux intellectuel et syndicaliste appelle quelques remarques (2) : En effet, la structure que préconise Senghor ressemblerait à une union qui à l'image du Commonwealth privilégierait "les liens économiques en dehors de tous liens politiques". Autrement dit,

(1) cf Tribune de Paris du 5 Novembre 1957; Figaro du 1/11/1957.

(2) Le 29 Août 1957, le Grand Conseil de l'AOF vote par acclamation une motion présentée par Sékou Touré et Doudou Thiam réclamant à bref délai la création d'un Exécutif fédéral à Dakar. Le vote de cette motion par une majorité RDA cause une grande surprise dans les milieux politiques métropolitains car il était en opposition avec les dispositions de la Loi-cadre dont les parlementaires africains avaient demandé l'adoption. En réalité, les Grands Conseillers de l'AOF n'étaient pas ceux qui à Paris, avaient défendu la Loi-Cadre à l'Assemblée Nationale et au Sénat. D'autre part, en séance de nuit à Dakar, beaucoup de Grands Conseillers devaient être absents.

les liens sociaux seraient inexistants (1).

Bref, construire par le sommet l'unité africaine tout en sacrifiant la personnalité des territoires, conduirait, selon Doudou Gueye, à "L'Afrique des Etats". Ce qui est, ajoute-t-il, "une aberration". Car "libérer l'Afrique, c'est permettre à chaque africain donc à la communauté réelle de chaque africain de vivre en vérité sa personnalité culturelle. Ce qu'il faut défendre, c'est la patrie en Afrique, ce ne sont pas les Etats. Donc l'unité africaine doit conduire à l'Afrique des patries et non pas à l'Afrique des Etats" (2). C'est aussi la conception d'Houphouët-Boigny qui, contrecarrant "le chemin aventureux de Senghor" fera sienne cette réflexion de Paul Valéry : "Enrichissons-nous de nos différences" (3). Une autre façon, peut-être philosophique de faire comprendre que "l'Afrique veut être unie mais non uniforme" (4).

## 2) La Fédération

### a) Définition

Une fédération est formée d'Etats de droit interne, intégrés dans un Etat national; si les Etats associés d'une Confédération forment autant de nations, les Etats intégrés d'une Fédération ne forment qu'une nation. L'Etat intégré jouit d'une autonomie interne. A ce titre, il possède un gouvernement

---

(1) Conférence de presse d'Houphouët-Boigny, 9 Juin 1959.

(2) Gueye (D), Emission Radiophonique, Op.cit....

(3) Auphan (P), Histoire de la Décolonisation France-Empire, Paris, 1975, p. 169.

(4) Anson, C15/203, P.A. 19, G. D'Arboussier, in Communautés et continents de la nouvelle revue Frçse d'OM, Paris, 1958.

local et un parlement local. Celui-ci vote la loi dans toutes les matières qui ne ressortissent pas aux organes fédéraux. Car le noeud du problème, ici, est la répartition des compétences entre l'Etat fédéral et les Etats intégrés. Dans une fédération de type classique, toutes les matières qui ont une portée internationale ressortissent à l'Etat fédéral : Ce sont les Affaires étrangères, la Défense nationale, la Monnaie, la coordination de l'Economie, la Justice fédérale.

### **b) Le système Houphouétiste**

Pour Houphouët-Boigny, Président du **RDA**, "le système fédéral de demain doit compter autant de territoires fédérés qu'il y a de territoires groupés sous l'appellation A.O.F et AEF - soit douze - sur pied d'égalité avec la Métropole. Chaque territoire fédéré conserverait son originalité propre, à la fois ethnique et économique.

"Point n'est besoin de super -gouvernement et de super-Assemblée pour réaliser une union étroite entre les Etats africains; une telle formule d'union est à la fois inutile, onéreuse, inefficace... Ce serait une sorte de regression si l'Afrique noire ne s'associait pas avec un Etat (la France) dont elle a besoin pour se libérer de la misère et de l'obscurantisme" (1). Pire, elle marquerait "la fin d'un grand rêve, le début d'une aventure".

---

(1) Houphouët-Boigny, in Actualités d'Afrique Noire, n° 8, 1957, pp. 2, 14, 20. in InterAfrique-Press - 195, 1959, p. 3.

"Nous préférons, tenant compte de cette loi du siècle qui est l'interdépendance des peuples, nous intégrer dans un plus grand ensemble politique et économique qui est la communauté franco-africaine" (1). En clair, "le Fédéralisme que nous voulons réaliser avec eux (nos frères métropolitains) sera à base égalitaire ou ne sera pas" (2).

La thèse d'Houphouët-Boigny très minoritaire en dépit du "consensus de Bamako" n'est fermement défendue que par ses "alliés de toujours" en l'occurrence la bourgeoisie terrienne.

En fait, "il est évident, et la preuve historique sera faite plus tard, qu'une telle fédération n'a aucune chance d'existence ni de survie. Une fédération suppose ou exige la présence d'Etats d'égal statut juridique, de souveraineté équivalente pour pouvoir se fédérer. Ici, l'Afrique est colonie de la France, donc la Métropole a, seule, une existence juridique" (3).

Mais ce qui est surprenant, c'est la volte-face ou du moins le revirement politique d'Houphouët et ses "amis" (4) - Ce qui leur vaut d'ailleurs la vive opposition de Sékou Touré, fervent partisan de la thèse Senghorienne, au troisième congrès du RDA -

---

(1) Chaffard (G), "Communauté : l'échéance de 1960", in France-Outre-Mer du 17/9/1959, p.8.

(2) Houphouët-Boigny, Op.cit., p. 4.

(3) Camara (S), Op.cit., p. 403.

(4) Ce mot est à plusieurs reprises utilisé par Houphouët lors de sa conférence de presse à Paris, le 9 Juin 1959.



On rappellera à ce propos, qu'au Congrès constitutif du **RDA** en 1946, la direction du Mouvement, en particulier son président, "refusait à la fois le "fédéralisme du M.R.P", l'assimilation et les options autonomistes" (1).

A l'analyse, après la démobilisation du **RDA** et l'abandon de la lutte anti-coloniale, "le grand rêve d'Afrique unie caressée jadis par Félix Houphouët-Boigny lui-même se trouve, à son tour, condamné à mort" (2).

Le président du **RDA** n'écrivait-il pas jadis :

"Il serait vain de prétendre dresser indéfiniment les Africains les uns contre les autres. L'union sera réalisée... Car on ne saurait bâtir une vraie union française avec des contrées divisées, dressées les unes contre les autres..." (3). Il est vrai que depuis, l'histoire a marché. De plus, "l'équilibre des forces à l'intérieur (du **RDA**), avait été renversée. La phase de la prédominance de la Côte d'Ivoire avait pris fin au Congrès interterritorial de Bamako de septembre 1957. Houphouët-Boigny, en adoptant une position "territorialiste" et en excluant l'indépendance, avait parlé seulement au nom d'une minorité. Sékou Touré exprimait l'opinion de l'écrasante majorité en adoptant une position "fédéraliste" et en parlant de la future indépendance de l'A.O.F" (4).

---

(1) InterAfrique Presse - 129/30, p. 38.

(2) Baulin (J), Op.cit., p. 78.

(3) France Nouvelle du 11 Janvier 1947.

(4) Morgenthau, Op.cit., pp. 309 - 310.

Aussi, la contradiction ne s'expliquerait-elle pas par le souci majeur du leader ivoirien de préserver la prééminence de la bourgeoisie terrienne. Ce qui est plus facile sur le plan territorial que dans le cadre d'un ensemble fédéral où les luttes de classes et surtout les ambitions personnelles et l'adversité politique d'un Senghor incarnant l'intelligentsia posent en termes clairs le problème de leadership. Il ne faut pas perdre de vue le rôle personnel qu'entendent jouer les deux leaders concurrents.

Senghor couvrant ses "habiletés électorales" du manteau de la "Négritude", qui fait figure avec lui de pendant francisé du panafricanisme culturel" (1); tandis que Houphouët défendant contre vents et marées sa "mystique de fraternité"(2). Comme on peut le lire dans Actualités d'Afrique Noire :

"il y a peut-être la rivalité naturelle qui oppose l'universitaire au tribun; le philosophe-poète, apôtre occidentalisé d'un grand mouvement pan-nègre au chef coutumier, réaliste ayant bien les pieds sur terre..." (3). Mais, s'il est vrai que "la négritude senghorienne ne pouvait donc pas déboucher sur l'idée de l'unité africaine", il serait alors injuste d'accuser le "président rival", Houphouët de balkaniser l'Afrique (4).

---

(1) Benot (Y), Op.cit., p. 119.

(2) Paris-Dakar du 6/3/1956.

(3) Actualités d'Afrique Noire, n° 3, Mars 1957, p. 4.

(4) Benot (y), Op.cit., p. 110.

Senghor n'est pas moins attaché qu'Houphouët au principe de l'union ou de l'association avec la Métropole.

Combattant Lamine Gueye, en 1948, au moment où tous deux viennent de démissionner de la S.F.I.O, Senghor affirme :

"moi aussi, je démissionne. Pas pour défendre la démocratie à Madagascar, mais pour la défendre en Afrique Noire".

C'est l'époque où la répression coloniale bat son plein à Madagascar. "De tels arguments, à coup sûr ne mettent pas les auditeurs de Senghor sur les chemins de l'unité africaine" (1).

Il faut souligner que la "territorialisation" ne date pas de 1956. On rappellera simplement ce fait qu'avant l'existence des Gouvernements Généraux et même, pendant un certain temps, pendant qu'ils sont créés, les gouvernements territoriaux étaient d'une autonomie quasi-totale. "Et, au fond, en 1956, déclare d'Arboussier, on ne fait que découvrir une chose existant quarante ans avant et contre laquelle toute la vie administrative s'élève au nom des grands principes de l'unification des cadres, de la commodité de gestion..." (2).

Faut-il comprendre, à juste raison, la prise de position "territorialiste" de la Côte-d'Ivoire, approuvant certes, pleinement la thèse de son "guide éclairé" mais aussi, marquant très nettement une rupture consommée avec "ses superpositions hiérarchiques". Ce que confirme Houphouët

---

(1) Bakary Traoré, forces politiques en Afrique noire, PUF, Paris, 1966, p. 42.

(2) Anscm, C15/203 - P.A. 19, Conférence de Presse tenue à Dakar par G. d'Arboussier, 13 Novembre 1958.

dans son entretien avec Philippe Decraene : "La Côte-d'Ivoire a fait son choix; en ce qui la concerne quoi qu'il advienne, elle adhèrera directement à la communauté franco-africaine. Pour les autres territoires, libres à eux de se grouper entre eux avant de donner leur propre adhésion" (1).

## **B. LE PARTICULARISME IVOIRIEN**

Au centre de la vie économique aofienne, le territoire le plus riche du groupe supporte non sans exaspération la suprématie institutionnelle et administrative du Sénégal.

Cette "fronde" apparaît d'ailleurs dans ces propos d'Houphouët-Boigny : "La position d'hostilité de la Côte-d'Ivoire à l'encontre de l'exécutif fédéral n'est pas nouvelle. Quant au RDA, il n'a jamais considéré comme objectif la création d'un tel exécutif à Dakar... Le Sénégal est irresponsable" (2). Deux raisons essentielles expliqueraient, semble-t-il, la rivalité entre le Sénégal et la Côte-d'Ivoire : la première est politique et la deuxième, économique.

### **1) Le paternalisme politique Sénégalais**

Institué en 1904, le Gouvernement Général de l'AOF est cette personne morale dont la nature se caractérise et se

(1) cf : interview de M. Houphouët-Boigny, par M. Philippe Decraene sous le titre : "la côte-d'Ivoire a fait son choix quoi qu'il arrive, elle adhèrera directement à la communauté franco-africaine", Afrique Nouvelle, n° 538 du 18 avril 1958, p. 1; Ajoutons que l'exemple ivoirien est suivi en AEF par le GABON.

(2) Idem; cf : Lettre d'Houphouët-Boigny à G. d'Arboussier, Yamoussokro, 25/3/49.

manifeste par des attributions autonomes et efficaces aussi bien sur le plan du développement économique que sur le plan de l'encadrement territorial. Il crée la solidarité des pays qu'il groupe, et en même temps, il range sous la même politique de personnel administratif et dans le même ordre de méthodes administratives. Il fixe les objectifs communs, et leur poursuite n'est pas uniquement "une affaire d'emprunt à émettre et à gérer, de travaux à conduire et de production à accroître ou à créer mais c'est aussi une question de structure administrative au coeur des masses africaines, et là le gouvernement général assume une fonction d'impulsion, de coordination et de contrôle..." (1).

En vertu de la Loi-Cadre, les services deviennent désormais "de simples organismes de coordination très "légers" et dont l'action doit être très souple" (2). Mais, le paradoxe est que le Sénégal entend tirer le plus grand profit de sa qualité de siège de la fédération car "pour le Sénégal, l'administration constitue, à cette époque l'une de ses principales industries" (3). Mieux, il entend, par prédestination géographique et historique être "le territoire pilote" même si sa part contributive au budget fédéral n'est pas la plus importante. "Les Sénégalais, écrit Yves Claisse, ont toujours manifesté une certaine tendance pour ce qu'on a quelque scrupule à appeler "paternalisme" : un paternalisme

---

(1) Anson, C<sup>14</sup><sub>186</sub> /h, "Recherches sur la nature du Gouvernement Général de l'A.O.F", pp. 21-22.

(2) Yacé (Philippe), in *Actualités d'Afrique Noire*, n° 8, 1957, p. 9.

(3) Baulin (J), *Op.cit.*, p. 78.

politique - au moins- à l'égard des originaires des autres territoires ... Tout cela est assez complexe, mais pour comprendre un peu l'essence de cette rivalité, il faut considérer que le fédéralisme est cher à Senghor et que Dakar, capitale fédérale, se trouve au Sénégal" (1).

Ce qui pour la Côte-d'Ivoire constitue un défi. Le maintien d'une telle fédération dans le cadre colonial ne serait qu'un "vestige de colonialisme". Pire, il étoufferait davantage l'économie ivoirienne. Ce serait aussi poser les bases d'une "organisation collectiviste" sinon d'une société "socialiste" (2). La manoeuvre des confédéralistes paraît à Houphouët si hypocrite qu'il ne peut s'empêcher de s'écrier :

"Je pensais en effet que la solidarité économique pourrait jouer plus efficacement de la France qui reste le bailleur de fonds vers les territoires sans passer par un échelon intermédiaire, naguère condamné d'ailleurs par ceux qui, perpétuant inconsciemment le fait colonial, veulent maintenant le perfectionner..." (3). Désormais la Côte-d'Ivoire n'entend plus "servir de "vache à lait" aux territoires moins fortunés de l'A.O.F. qu'il serait plus normal... de faire subventionner par la Métropole" (4).

---

(1) *Actualités d'Afrique Noire*, Mars 1957, n° 3, p. 3.

(2) Dia (Memadou) in *Actualité d'Afrique Noire*, idem.

(3) *Actualité d'Afrique Noire*, n° 8, 1957, p. 20.

(4) Blanchet (A), "La côte-d'Ivoire touchée par la grâce" in *Le Monde* des 31 Août et 2 Septembre 1955.;

Le 7 Janvier 1953, au cours d'un discours qu'il prononce à l'occasion de la visite de M. le Haut-Commissaire Cornut-Gentille, M. Massieye, vice-Président de la chambre de commerce de Côte d'Ivoire peint la situation de la Côte-d'Ivoire dans l'ensemble aofien par cette image : "traire la vache, c'est bien, mais encore faut-il la nourrir"; cette phrase fera fortune et la Côte d'Ivoire sera souvent comparée dans les discours politiques des dirigeants du RDA à la vache à lait quand il s'agira de ses rapports avec le reste de l'AOF.

## 2) Les incidences économiques

C'est surtout dans le domaine économique que la frustration se fait la plus sentir. Ce qui, naturellement, ne peut conduire qu'à un réflexe de repli de la Côte-d'Ivoire. Pierre Rondot écrit à ce sujet :

"Le particularisme ivoirien est, tout d'abord, d'ordre économique. La Côte-d'Ivoire est, actuellement, le plus prospère des huit territoires de l'Afrique Occidentale française. Elle réalise près de la moitié des exportations aofiennes. Sa balance commerciale a présenté un excédent de 16 milliards de francs, et cet excédent a été obtenu, pour moitié, en dollars, grâce en particulier à des ventes de café aux Etats-Unis .

"Les Leaders ivoiriens ne veulent pas que les rentrées ainsi réalisées servent à entretenir des territoires moins actifs (et il faut ajouter d'ailleurs moins bien pourvus par la nature et moins complètement équipés)" (1).

En effet, la contribution de la Côte-d'Ivoire à l'économie fédérale est sans nul doute la plus prépondérante. Celle-ci se manifeste nettement tant sur le plan du commerce aofien que sur celui de la fiscalité.

### a) Part de la Côte-d'Ivoire dans le commerce aofien

L'importance de la Côte-d'Ivoire va grandissant dans

---

(1) Rondot (P), "Contre une fédération de l'A.O.F. Quelles sont les raisons du particularisme de la Côte-d'Ivoire?", in la Croix du 15 Avril 1958.

les parts des différents territoires de la fédération, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

Pourcentage des importations et des exportations (en valeur)  
( par rapport à celles de l'AOF)

Années	Importations	Exportations
1938	23,4 %	24,3 %
1939	21,2 %	23,5 %
1940	17,7 %	24,3 %
1941	16,0 %	28,1 %
1942	15,5 %	39,2 %
1943	19,1 %	37,4 %
1944	22,6 %	30,6 %
1945	17,6 %	32,3 %
1946	18,0 %	24,6 %
1947	16,3 %	25,7 %
1948	19,6 %	28,2 %
1949	22,3 %	37,4 %
1950	21,5 %	- 44,5 %
1951	21,5 %	45,2 %
1952	25,5 %	46,9 %

source : aperçu sur l'évolution économique et la situation économique de la Côte-d'Ivoire, p. 27.

Notons qu'en 1957, les ventes du café de Côte-d'Ivoire "représentent 90 % de celles de toutes l'AOF et lui donnent la troisième position dans le monde. Ainsi encore son commerce de cacao, dans la totalité de l'AOF, occupe le quatrième rang



mondial. Si les autres producteurs ne peuvent se vanter d'un tel palmarès, les exportations de bois exotiques de la Côte-d'Ivoire font toutefois 100% de celles de l'A.O.F et ses ventes de bananes 42%" (1).

De même, on peut prouver la croissance de la Côte-d'Ivoire en ce qui <sup>concerne</sup> les moyens de paiements à sa disposition: au 31 Janvier 1949, la circulation monétaire de la Côte-d'Ivoire représente: 50% de celle du Sénégal - Soudan - Mauritanie; 27% de celle de l'A.O.F. Au 31 Janvier 1950: 77% de celle de Sénégal - Soudan -Mauritanie; 37% de celle de l'A.O.F. - Au 30 Juin 1950: 123% de celle du Sénégal - Soudan - Mauritanie; 48% de celle de l'A.O.F.

#### b) Les recettes fiscales

Le rattachement de la Côte-d'Ivoire à la fédération implique l'incorporation de ses recettes indirectes au budget général(2). Celles-ci sont constituées par les droits de douane sur les produits importés, les produits exportés, les produits du cru revendus localement et les services: depuis 1951, le café exporté de la Côte-d'Ivoire sur la Métropole ou l'Etranger paie 21,7% de droits et taxes diverses, la banane, 15% et le bois, 13,2% sans compter la taxe locale d'abatage encore augmentée.

Ainsi, déclare M. Declercs, Président de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie : "une partie importante des recettes fiscales faites en Côte-d'Ivoire sert à équilibrer les budgets des autres territoires de l'A.O.F. Peut-être serait-il

(1) H.D, Un exemple de développement équilibré: La Côte-d'Ivoire, 22 Novembre 1958, chambre de Commerce de Côte-d'Ivoire.

(2) Décrets du 18 Octobre 1904 et du 14 Avril 1905.

plus logique encore de laisser ces recettes à la Côte d'Ivoire et de demander à la métropole de soutenir les autres territoires déficitaires; ce qui nous éviterait cette situation paradoxale : mendiant auprès des uns, mécène auprès des autres" (1).

De fait, en huit ans, de 1950 à 1958, sur soixante-cinq milliards de recettes douanières réalisées par la Côte-d'Ivoire, trente-six milliards sont allés au budget de l'AOF (soit 55,38 %) et vingt-neuf milliards au budget de la Côte-d'Ivoire (soit 44,61 %) (2).

Certes, il y a des reversements de ristournes, des contributions ou subventions mais ils sont très inférieurs aux recettes procurées. Une importante partie étant consentie aux "territoires particulièrement moins favorisés" et couvrant des charges fédérales. Il est significatif de noter que, la Côte-d'Ivoire ne bénéficie pas de subvention. Si elle doit en bénéficier, le taux de celle-ci est ridiculement bas par rapport à ceux des autres territoires de la fédération (3). Comment par exemple, accepter sans réagir, une contribution de plus de 11 milliards de francs CFA au budget fédéral en 1954, contre une ristourne de moins d'un milliard ? Comment admettre des dépenses fédérales - donc, en fait, à Dakar - de 19 milliards de francs CFA en 1956, 16 milliards seulement étant distribués aux autres territoires y compris le Sénégal?" (4).

---

(1) Bulletin de la Chambre de Commerce, "Séance de travail des Assemblées Consulaires le 29 Avril 1956 à l'occasion de la visite de M. Le Ministre Houphouët-Boigny et de M. le Haut-Commissaire Cornut-Gentille" p. 18

(2) H.D, Op.cit.

(3) Le budget territorial de la C.I est alimenté à concurrence de 46 % par un transfert du budget général contre 47, au Sénégal, 78, à la Mauritanie. Cf. annexe XXXX .

(4) The American Political Science Review, June 1960, pp. 403-404.

Les planteurs ivoiriens, épaulés par leurs alliés européens locaux protestent donc, naturellement, avec vigueur. La ponction opérée sur les finances locales est préjudiciable au développement de la colonie.

Il est donc indispensable de trouver une solution assez équitable pour "permettre aux territoires de bénéficier des résultats financiers effectifs de leur activité sans pour autant rompre l'équilibre général". Une nouvelle répartition des recettes se révèle nécessaire. Mais la Loi de 1947 est assez vague sur les conditions dans lesquelles le budget général peut disposer de ses recettes et donc de les ristourner(1).

En sa session de Novembre 1955, le Grand Conseil la met timidement en cause en donnant son accord :

"\* à l'attribution aux budgets territoriaux d'une ristourne représentant 30 % du montant de la taxe forfaitaire représentative perçue par chacun d'eux sur les affaires d'importation et d'exportation qui leur sont propres.

"\* au reversement aux mêmes budgets territoriaux de la totalité du montant des taxes de transaction encaissé par chaque territoire dans son propre ressort, ceci sans oublier que chaque territoire continue à percevoir en propre la taxe locale sur le chiffre d'affaires qui complète d'ailleurs la taxe sur les transactions.

---

(1) Synthèse de la situation économique de l'Ex-Afrique Occidentale française durant la période de 1948 à 1958, p. 963.

\* à l'attribution aux budgets territoriaux du montant des droits de sortie acquittés dans le ressort de chacun d'eux en fonction des exportations réalisées, après toutefois déduction des sommes qui doivent être attribuées aux comptes "spéciaux"; cette ristourne s'étendant donc sur le montant net de ces droits de sortie" (1).

C'est à partir de 1956 que le mouvement d'autonomie financière relative va de plus en plus s'affirmer. Cela s'explique par la nouvelle politique économique mise en oeuvre par la Loi-Cadre. La décentralisation administrative s'accompagnant d'une redistribution parallèle de certaines ressources, jusqu'alors d'usage fédéral, en faveur des territoires. Il en ressort inévitablement une modification des relations politiques entre les territoires et la Fédération. Mais force est de constater que cette évolution n'apporte pas en elle le remède à la situation financière fragile, le plus souvent, de la Côte-d'Ivoire. Car si le budget local augmente en volume, on observe cependant sur la période 1955 - 57 (2):

\* une part croissante du budget de fonctionnement au détriment du budget d'équipement pourtant bien nécessaire, "ne serait-ce que pour pouvoir maintenir son effort d'équipement à un niveau moins bas que celui auquel il est contraint de le limiter".

\* Le facteur essentiel permettant de justifier l'importante extension des dépenses de fonctionnement réside

---

(1) *Idem*, pp. 975-976.

(2) cf annexe XXXXI.

dans "l'accroissement des charges directes et indirectes du personnel de la fonction Publique, du fait notamment des revalorisations nombreuses des soldes, plus que de l'augmentation du nombre des fonctionnaires à proprement parler" (1).

La solution finale, en ce qui concerne l'avenir du Territoire serait-elle la dislocation totale de l'A.O.F et la réduction du Sénégal à "sa plus simple expression"? Une telle solution donnerait à la Côte-d'Ivoire un double atout :

\* Le premier, c'est son espoir d'une "aide massive, immédiate et cordiale de la République française qui, par son avance dans tous les domaines, ne doit pas se dérober à ses obligations d'ainée" (2)

\* Le second avantage, la communauté franco-africaine financée par la France doit déboucher, croit et affirme Houphouët-Boigny, sur "La véritable construction de chaque Etat africain" (3).

En somme, la Communauté se traduirait par le renforcement de chaque Etat africain, alors que la Fédération africaine affaiblirait la capacité économique, donc le développement de la Côte-d'Ivoire, au profit des autres Etats fédérés. Sans surprise le 10 Avril 1958, à l'unanimité, l'Assemblée Territoriale de la Côte-d'Ivoire se prononce, en séance de nuit :

---

(1) Anson, C2294, AOF - Togo, Bulletin intérieur de l'Institut d'Emission de l'AOF -Togo supplément n° 10, Mai 1956, p. 13.

(2) Le Monde du 28 Mars 1959.

(3) Fraternité du 29 Mai 1959.

"contre la motion du Grand Conseil de l'A.O.F, en faveur de la création d'un Exécutif fédéral à l'échelon de Dakar; "désapprouve formellement la résolution prise par le Grand Conseil le 5 Avril 1958 et saisit le gouvernement de la République de la formelle opposition qu'elle fait à la résolution du Grand Conseil, réclamant la création pour l'ensemble des Territoires du groupe d'un exécutif fédéral à Dakar, auquel, pour sa part, la Côte-d'Ivoire refuse systématiquement d'adhérer;

" donne mandat à ses parlementaires de prendre toutes mesures nécessaires afin d'obtenir d'urgence l'institution d'un Etat fédéral franco-africain, dans lequel chacun des territoires le composant, y compris la Métropole, aura l'entière gestion de ses propres affaires, tout en confiant à un parlement fédéral et à un exécutif fédéral communs, l'administration des affaires communes à l'ensemble des Territoires qui le composent;

"demande que le Parlement français procède rapidement à la révision de la constitution de la République Française" (1).

C'est, nous semble t-il, une croisade anticonfédérale qui relève plutôt du réalisme que du "micro-nationalisme éburnéen" (2). Comme le souligne si bien P. Rondot : "il ne s'agit cependant pas, en l'occurrence, d'un particularisme égoïste. On se méfie, à Abidjan, de la gestion dakaroise . On

---

(1) Anson, C2188/6, Aff. pol., AFP spécial CM, 1914/1958, n° 3532.

(2) "Interview d'Auguste Dénise, in Actualités d'Afrique Noire n° 8, p. 14.

l'estime lointaine, pas toujours bien informée, influençable par les intérêts du Sénégal" (1).

La destruction de la Fédération de l'A.O.F conditionne en effet l'épanouissement de la Côte-d'Ivoire. Ses premiers effets bénéfiques se feront sentir dès l'accession à la souveraineté par une aisance financière sans équivalent ailleurs.

Effectivement, un bond prodigieux des ressources de l'Etat - bond de type "pétrolier" pourrait-on dire de nos jours - apparaît quand l'on compare les budgets de la Côte-d'Ivoire pour 1957 et 1959. D'un exercice à l'autre, "les recettes du budget ivoirien sautent de 8402 429000 à 21.723.000 000 de francs CFA".

Pour évaluer correctement l'importance de ce dernier chiffre et fournir un point de repère, il suffira de préciser qu'à la même époque, en 1958, le budget total du Niger - avec une population équivalente à celle de la Côte d'Ivoire - "s'élève à 3573 000 000 de francs CFA" (2).

Ainsi, la désagrégation de l'A.O.F aura permis à la Côte d'Ivoire d'augmenter de 158 % ses ressources budgétaires (3).

Au demeurant, l'"Exposé des motifs" du Budget 1959 reconnaît ouvertement que "les réformes politiques qui ont fait

---

(1) Rondot (P), Op.cit.

(2) Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest, n° 134, Novembre 1966

(3) Baulin (J), Op.cit., p. 83.

disparaître depuis le 1er Avril (1959) la super administration, inutile et coûteuse, du Haut-Commissariat Général de Dakar, restituent à la Côte d'Ivoire les droits perçus à l'entrée sur les marchandises importées..." En contre-partie, "la prise en charge des services transférés - c'est-à-dire, en gros la quote part ivoirienne des dépenses de l'ancienne A.O.F - est évaluée à la somme relativement modique de 444 000 000 de francs CFA.

Le démantèlement de la Fédération permet donc à un seul des nouveaux Etats, la Côte d'Ivoire précisément, de disposer "d'un viatique impressionnant" (1). Ainsi, dès le départ, ce qu'on pourrait appeler "le miracle ivoirien" n'apparaît nullement comme la résultante d'initiatives économiques heureuses et d'une sage gestion, mais comme la conséquence directe du courage politique du Président Houphouët-Boigny. Celui-ci, "conscient de son rôle de champion de l'ensemble de la bourgeoisie de Côte d'Ivoire, et des planteurs en particulier, a tenu ferme devant ceux qui l'accusaient de vouloir "balkaniser" l'Afrique Occidentale pour préserver les intérêts "égoïstes" de la Côte d'Ivoire. Intérêts représentés, à ce moment précis, par la classe terrienne en plein devenir, et dont M. Houphouët-Boigny était sans conteste le champion" (2).

En somme, si l'on retient la division de toute communauté humaine en classes comme une donnée de base de

---

(1) Idem.

(2) Ibid., p. 84.



l'analyse politique ou historique, on ne peut, en toute honnêteté, faire grief à M. Houphouët-Boigny de son action comme "principal agent africain de la destruction du gouvernement fédéral et le principal adversaire de toute nouvelle fédération" (1).

---

(1) The American Political Science Review, June 1960, p. 403.

## II. LA COMMUNAUTE : AMBITIONS ET ECHECS

Si, dans l'étape précédente, la Grande Bretagne est apparue comme la principale puissance décolonisatrice, l'année 1958 va permettre à la France de lui disputer ce titre.

Il y a alors quatre ans qu'une guerre sévit en Algérie. Les rebelles "sont soutenus psychologiquement par l'intelligentsia en délire". La presse catholique elle-même leur est favorable. Les moyens qu'ils emploient "corrompent le tissu social, désorientent les réactions militaires, font perdre la tête aux mainteneurs de l'ordre" (1). En France, tout se délie. Dans l'Outre-mer africain, "l'autorité des gouverneurs n'est plus respectée : tous les chefs des partis politiques de l'Afrique française voient déjà l'indépendance au bout du chemin et, les surenchères aidant, la veulent tout de suite. Les plus sages cependant ne la situent pas hors d'un ensemble français, leur servant encore pendant longtemps de corset tutélaire"(2). Mais, malgré la gangrène , l'opinion métropolitaine n'est pas près d'admettre une Algérie qui, intégrée ou pas ne serait plus dans la suzeraineté française. Les complots foisonnent. Très justement en Algérie, l'armée "devenait le véritable pouvoir et si elle ne fit pas la révolution du 13 Mai , c'est elle qui en prit la direction et c'est son commandant en chef, le général Salan qui en criant : "vive le général de Gaulle!", déclencha le processus qui mit

---

(1) Auphan (P), Op.cit., p. 172.

(2) Id., p. 173.

fin à la IVème République et amena l'Assemblée nationale à investir le général de Gaulle le 1er Juin 1958, en lui conférant les pleins pouvoirs" (1). Une nouvelle période d'histoire commence pour la France et pour ce qui reste de son Empire.

#### A. LA NAISSANCE DE LA COMMUNAUTE

Avec la Vème République, le processus de décolonisation va s'accroître et il est évident que les événements d'Afrique Noire et ceux d'Algérie ont une répercussion les uns sur les autres. Dans l'ensemble cependant, ils constituent deux domaines différents ayant chacun leur dynamique propre et leurs caractères particuliers, ne serait-ce qu'à cause de la paix presque générale dans un cas et de la guerre permanente dans l'autre.

Lorsque le général de Gaulle arrive au pouvoir, la situation peut se définir par une distorsion de plus en plus accusée dans les conceptions politiques entre la Métropole et les Territoires de l'Afrique noire. Pour ces derniers, la Loi-Cadre n'est qu'une péripétie : elle ne prévoit pas l'organisation d'une fédération - impossible d'ailleurs dans le cadre de la constitution de 1946 - et dès 1957, "les leaders africains parlent de fédéralisme égalitaire puis de droit à l'indépendance et de confédération" (2).

---

(1) Yacono (X), Les Etapes de la décolonisation Française, PUF, Paris 1971, p. 82.

(2) Idem, p. 83.

En France, "Cartiérisme", Communauté franco-africaine et Eurafrique sont les mots clés permettant de caractériser trois tendances principales : de façon assez paradoxale, on trouve parmi les partisans d'un retrait français beaucoup de défenseurs intransigeants d'une Algérie pleinement française. L'argument très terre à terre : "Si cela nous coûte plus que cela ne nous rapporte qu'y faisons-nous?" peut passer pour scandaleux appliqué à l'Algérie et raisonnable appliqué à l'Afrique Noire.

"La sagesse d'aujourd'hui, écrit l'influent journaliste Raymond Cartier le 1er Septembre 1956 dans "Paris-Match", consiste à faire le contraire de ce que conseillait la prudence d'hier : accélérer au lieu de freiner. Il faut transmettre le plus vite possible de responsabilités aux Africains. A leurs risques et périls". Il s'agit de dégager la France de ses dépenses d'administration Outre-Mer. Comme le reconnaît d'ailleurs le général de Gaulle :

"en reprenant la direction de la France, j'étais résolu à la dégager des astreintes, désormais sans contrepartie, que lui imposait son Empire" (1).

Un autre courant se distingue de l'anticolonialisme de gauche traditionnel en s'en prenant au "complexe de culpabilité qui fait juger dérisoire les efforts accomplis par la France pour les pays colonisés et en plaidant pour la création d'une Communauté franco-africaine dont tireraient avantage

---

(1) De Gaulle (Ch), Mémoire d'espoir, le Renouveau 1958-1962, Plon, Paris, Paris, 1971, p. 41.

- tout particulièrement sur le plan économique - à la fois la France et les pays d'Afrique ayant accédé à l'autonomie" (1).

Mais l'idée eurafricaine progresse en même temps. Si pour certains, l'Europe constitue un moyen indirect de maintenir la tutelle française sur les territoires africains, la tendance à l'association devient de plus en plus dominante. "Il est impossible de dire, affirme Alain Savary dans son rapport parlementaire sur le traité de Rome, qu'un néocolonialisme européen va se substituer au colonialisme français. Le traité est au contraire conforme à la politique de décolonisation qui vient de franchir une grande étape avec la vote de la Loi-Cadre". A. François Poncet, dans le Figaro du 6/2/1959 va plus loin évoquant trois ordres de considération suivants (2):

"1° L'Afrique voit avec la certitude qu'elle a en nous, non des maîtres mais des associés, des conseillers, des amis qui jouent franc jeu et n'ont pas d'arrière-pensées.

"Les Africains sont sensibles, émotifs, imaginatifs, susceptibles. il faut en user envers eux avec autant de patience que de générosité et de gentillesse.

" 2° Le mot d'indépendance exerce un effet magique. Mais il ne peut être synonyme de stagnation et de misère. Pour améliorer les conditions de ces peuples, élever leur niveau matériel, intellectuel, et moral, l'Afrique a besoin de prendre appui sur une nation plus avancée, plus évoluée disposant, à

---

(1) Grosset (A), Op.cit., p. 130.

(2) Extrait cité par Grosset (A), Op.cit., p. 131.

tous les égards, d'abondantes ressources. Cette nation est naturellement celle qu'ils connaissent et qui leur est familière, celle dont ils parlent la langue avec non moins d'éloquence que de volubilité, à savoir la France, mais la France unie à ses partenaires européens. L'Afrique doit être incluse dans le développement de l'Europe Occidentale, comme il est écrit dans les traités de Rome, et lui apporter de son plein gré, et sur un pied d'égalité, sa collaboration active.

" 3° L'Afrique est une terre disputée. La Russie des Soviets la regarde comme l'une des dernières couvertures du monde libre. Ses agents y sont partout à l'oeuvre. C'est pour y implanter son influence qu'elle alimente le FLN, qu'elle encourage Sékou Touré, Seigneur de la Guinée" (1).

La volonté de ne pas se laisser prendre de court par l'évolution générale et de mettre en marche un système viable et avantageux pour sauvegarder l'Empire, l'emporte clairement chez les dirigeants français pour l'Afrique Noire. En moins de trois ans, une évolution précipitée va donner naissance à une Communauté puis "l'effacer après avoir prétendu la rénover alors que la désagrégation s'achevait" (2). Dans cette courte période, des étapes sont ainsi perceptibles marquant les ambitions et les échecs de cette Communauté qu'on croit "efficace et solide".

---

(1) A. François Poncet, "l'Enjeu africain", in Le Figaro, du 6/2/1959.

(2) Yacono (X), Op.cit., p. 84.

## 1) La Constitution de 1958

Le 3 Juin 1958, le gouvernement du général de Gaulle décide de doter la France d'une nouvelle constitution - La quinzième ou la seizième depuis 1789 - qui devra notamment "apporter une solution aux rapports entre la Métropole et les Territoires d'Outre-Mer" (1).

### a) Préparation de la Constitution

Le 13 Juillet 1958, au cours d'un discours, de Gaulle met l'accent sur le caractère fédéral : "en 1958, nous devons bâtir de nouvelles institutions pour établir sur le mode fédéral les liens de notre union"(2). Intervenant plus tard, le 8 Août devant le C.C.C., il dit nettement que le choix se fera entre fédération ou secession :

"Fédération, Confédération ..., vient dire le général de Gaulle, tout cela c'est la même chose : L'option est entre sécession ou association" (3).

Sur cette base, l'avant-projet gouvernemental s'entient à un système fédéral limité ou, selon Blanchet, à un "fédéralisme léger" (4).

Le Conseil interministériel décide que les territoires d'Outre-Mer participeraient au référendum pour choisir leur statut. Le texte adopté définitivement après la délibération du

(1) Guena (Yves), Historique de la Communauté, Fayard, Paris, 1962, 192 p.

(2) Discours du Général de Gaulle aux populations d'Outre-Mer, 13 Juillet 1958; Le Monde, 15 Juillet 1958, p. 2.

(3) Lacouture (J), De Gaulle, T2. le Politique, Paris Edition du Seuil, 1985, p. 572.

(4) Le Monde, du 24 Juillet 1958, p. 1.

Comité Constitutionnel Consultatif offrira aux territoires d'Outre-Mer plusieurs possibilités :

\* Le statut quo

\* L'intégration à la République française

\* La Fédération

\* La Confédération dans le sens, est-il précisé, "de développer leur civilisation avec la notre" (1). La presse critique ce texte. Vedel G., Professeur à la faculté de Droit de Paris considère que les Africains étant incapables de gérer leurs propres affaires, c'est un non sens de les mettre à égalité avec la République française (2). A. Blanchet estime pour sa part que le statut aurait dû être choisi avant le référendum et non après. En outre, la multitude de statuts proposés risque d'être difficile à appliquer et si le droit à l'indépendance n'est pas clairement exprimé, il y aura des difficultés" (3). Il n'a pas tout à fait tort, dans la mesure où le "fédéralisme léger" ne peut satisfaire les Africains siégeant au Comité Constitutionnel (C.C.C) et militant pour une Confédération avec possibilité d'indépendance (4).

"Mon impression est catastrophique" déclare Senghor, peut-être parce que "c'est Houphouët-Boigny, Président du parti rival et ministre du général de Gaulle, qui a collaboré au projet..." (5). Du 25 au 27 Juillet 1958, le premier Congrès du Parti du Regroupement Africain (P.R.A) qui se tient à cotonou

(1) Viansson-Ponte (P), "En chantier depuis cinq semaines, l'avant-projet de la constitution s'écarte sur plusieurs points importants des principes initialement fixés, Le Monde, 25 Juillet 1958, pp. 1-7.

(2) Vedel (G), "la Constitution de 1958" in Le Monde du 23 Juillet 1958,

(3) Blanchet (A), "La France propose à ses territoires d'Outre-Mer, un fédéralisme léger in le Monde, du 24 Juillet 1958,

(4) MM. PH. Tsiranana, G. Lisette (R.D.A) et Senghor (P.R.A) y siègent. quant à M. Houphouët-Boigny, il fait partie du Conseil interministériel.

(5) Auphan (P), Op.cit., p. 174.



(Dahomey) prend position "contre tout projet créant la fédération négative des autonomies" et demande "une Confédération multinationale des peuples libres et égaux". La motion finale lance le mot d'ordre "d'indépendance immédiate" qui, selon Senghor, Président du Congrès, ne doit pas être confondu avec l'idée "d'une indépendance dans l'immédiat" (1).

Pour apaiser les remous, le terme de "Communauté" (2), proposé par le député de Madagascar, le futur Président Tsiranana, est préféré à celui de Fédération et "le chef du gouvernement en personne va le vanter aux foules au cours d'un voyage qui prend rapidement l'allure d'un triomphe personnel bien orchestré" (3).

#### **b) Le référendum**

Approuvant l'avant-projet de constitution rendu public le 29 Juillet 1958, le général de Gaulle précise devant le C.C.C. que le référendum aurait pour objet "de vérifier si partout, en particulier en Afrique, l'idée de sécession l'emportait ou non".

C'est ainsi qu'il entreprend, du 20 au 29 Août un

---

(1) Grosset (A), Op.cit., p. 172. Ce Congrès réunit des délégations conduites par Fily Dabo Sissoko (Soudan), Djibo Barkary (Niger), Sourou Mignan Apithy, Hubert Maga et E.D.Zinson (Dahomey), L.S.Senghor, Mamadou Dia et Lamine Gueye (Sénégal), Nazi Borin (Haute-Volta).

(2) Le mot "Communauté" est employé en 1947 par le Président Ouezzin Coulibaly. C'est en Juillet 1947, près de Lyon, lors de l'inauguration du Cimetière militaire des Tirailleurs de CHASSELAY massacrés sur place par les Allemands pour n'avoir pas voulu se replier. Le député O. Coulibaly qui était un des leaders du RDA à l'époque s'exprime ainsi :

"Nous Commémorons le septième anniversaire du Sacrifice ultime des enfants d'Afrique qui sont venus écrire avec les fils de France cette histoire commune et douloureuse qui sera demain, qui est d'ores et déjà la "Communauté" historique de leur commune patrie. Nous commémerons une page d'histoire, la phase violente de l'Union Française".

(3) Auphan (P), Op. cit., p. 175.

périple dans les Territoires d'Outre-Mer où il compte bien faire adopter la "Communauté" et surtout convaincre les dirigeants et militants politiques africains d'une part que le "oui" n'exclut pas l'indépendance à terme - encore que l'article 86 semble dire le contraire - d'autre part que le "non" donnerait bien l'indépendance immédiate, mais au prix d'une rupture non moins immédiate avec la France dont le désengagement du pays indépendant serait complet. "Il s'agit, écrit "l'homme de Brazzaville" dans ses mémoires, d'exposer solennellement à nos territoires en quoi consiste le référendum imminent; que pour eux, voter "oui!" c'est, tout en devenant souverains, maintenir la solidarité avec la Métropole, et que voter "non!" c'est rompre tous les liens. Il est certain que ma visite, l'impression qu'elle fera, les propos que je tiendrai, vont influencer fortement sur l'attitude des évolués et la réaction des foules, par conséquent sur le résultat" (1). L'accueil est enthousiaste à Tananarive et à Brazzaville, délirant à Abidjan. A Conakry, la foule se montre chaleureuse, mais le chef du gouvernement, Sékou Touré déclare sans ambages préférer "la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage" et ne pas vouloir renoncer au "droit légitime à l'indépendance". Dans une ambiance houleuse, à Dakar, le général de Gaulle précise : "Nous ne contraignons personne. Nous demandons qu'on nous dise oui ou qu'on nous dise non. Si on nous dit non, nous en tirerons les conséquences..."(2).

---

(1) De Gaulle (Ch), *Mémoires d'espoir, le renouveau 1958 - 1962*, p. 58.

(2) Quantin (P), *Les méandres d'un discours fleuve. Le cas de la représentation de l'Afrique noire dans le discours de Charles de Gaulle*, IEP/CEA, Bordeaux, 1978, p. 45 - L'auteur indique que du 17.07.1958 au 3.06.1960, la Communauté correspond, au niveau du discours, au fond à l'idée d'union française.

Le 4 septembre, le projet constitutionnel qui sera soumis au référendum est rendu public; cinq jours plus tard, c'est-à-dire le 9, Houphouët-Boigny ouvre à Abidjan la campagne électorale par un discours fleuve où il exhorte la population à participer à la "vraie révolution" en votant massivement "oui" pour "la Communauté franco-africaine humaine, égalitaire et fraternelle" (1).

Il est vrai que les autorités politiques ivoiriennes ne dissimulent pas leur optimisme. C'est ainsi que le quotidien Abidjan-Matin publie le 27 Septembre 1958, une déclaration de Philippe Yacé, vice-Président de l'Assemblée Territoriale, qui dit notamment :

" Comment ne pas se réjouir, à la veille du 28 Septembre, de cet immense acte de foi qui monte de nos villes et de nos villages, pour la communauté vivante et agissante qui verra demain le jour, grâce aux "oui" massifs dont les populations nous ont apporté la promesse".

Effectivement, le vote du référendum du 28 Septembre est sans ambiguïté dans ce pays; le "oui" l'emporte d'une manière écrasante partout. Abidjan-Matin du 2 Octobre 1958 donne les résultats suivants :

Inscrits: 1608 938; votants: 1608.808; exprimés: 1608 307

Oui: 1608.084; Non: 224, soit 99,9% de oui - "c'est un

---

(1) Houphouët-Boigny, Déclaration sur la nouvelle Constitution et l'avenir de la Communauté, Document sonore.

triomphe, pour le PDCI et son leader Houphouët-Boigny" (1), remarque Gbagbo Laurent.

D'ailleurs en Afrique noire française, seule la Guinée vote "non" (2).

**Résultats** : 1.156.324 Non soit 95,4% contre 56.981 oui soit 4,6%.

En réalité, Sékou Touré ne desirait nullement rompre avec la France. Il voulait simplement, comme les autres, déclamer un beau discours qu'il avait d'ailleurs soumis au représentant socialiste de la France à Conakry, le gouverneur Jean Mauberna et donné des exemplaires au général de Gaulle et à son ministre de la France d'Outre, M. Cornut-Gentille. "Personne n'avait, écrit Jean Lacouture, manifesté la moindre émotion à sa lecture"(3). Mais agacé par une "acceptation sur un ton agressif", de Gaulle prend le fameux discours du 25 Août 1958 du leader Guinéen pour "une injure personnelle, répond sèchement et refuse d'assister à la réception donnée en son honneur" - La Guinée où Sékou Touré se vengera en faisant voter "non" au référendum est vidée instantanément de ses cadres administratifs et abandonnée à elle même comme "un enfant difficile qu'on jeterait à la rue, c'est-à-dire livrée aux soviétiques"(4). On ne peut concevoir un territoire indépendant et une France qui continue à l'aider", ainsi se justifie de Gaulle.

Pour subsister et s'organiser, la Guinée conclut en deux ans (Nov. 1958 - Nov. 1960) vingt-sept traités de commerce ou de

---

(1) Gbagbo (L), Op.cit., p. 167.

(2) Auphan (P), Op.cit., p. 176.

(3) Lacouture (J), Op.cit.

(4) Auphan (P), Op. cit., p. 176.

coopération avec l'Allemagne de l'Est, la Russie soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Chine Populaire, la Corée du Nord... et jusqu'à la Mongolie. Il s'est agi davantage de constructions spectaculaires (par exemple un grand émetteur de radio, "la voix de la Révolution" que d'affaires productives. C'est, selon Jean Lacouture, "la conséquence d'un malentendu"; un peu comme la guerre de six jours quand le Président Gamal Abdel Nasser cherchait un succès de prestige sans songer à aller jusqu'à l'épreuve de force avec Israël. Pompidou confirmera cette appréciation des faits, en déclarant à Lomé lors de sa visite officielle au Togo : "c'est un malentendu, ça s'arrangera... Ce malentendu avait résulté d'un manque d'information de l'administration française avant la naissance du nouvel Etat..." (1). Expliquant ce qu'on appelle "le réquisitoire", Sékou Touré déclare dans une interview à J. Lacouture :

"C'est parce que nous voulons un mariage que nous voulons préciser nettement les réserves et clarifier les conditions d'entrée dans la Communauté. Notre but n'est pas le divorce, c'est un mariage durable, sans dissimuler quoique ce soit" (2).

Cependant, il faut noter qu'à côté d'un oui franc comme celui d'Houphouët-Boigny, le plus gaulliste des Africains, il y a beaucoup des "oui mais" et un chef aussi influent que L.S. Senghor précise qu'il s'agit d'"un oui à

---

(1) A.F.P. du 24 Nov. 1972.

(2) Interview accordée à Jean Lacouture in Le Monde, du 27 Août 1958.

l'indépendance africaine dans l'unité retrouvée. La Communauté n'est pour nous, ajoute-t-il, qu'un passage et un moyen, notamment celui de nous préparer à l'indépendance à la manière des Territoires sous dépendance britannique". Dans ce cas, on peut parler du "purgatoire de la Communauté" (1). Après le référendum, la Constitution du 4 Octobre 1958 pose les fondements de la Communauté.

## 2) L'Organisation de la Communauté

La Communauté tient une grande place dans le préambule qui définit les principes, et son organisation fait l'objet des Titres XI et XII, soit au total 17 articles sur les 92 de la Constitution.

Après avoir proclamé l'attachement du peuple français aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale, le préambule ajoute :

"En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux Territoires d'Outre-Mer qui manifestent la volonté d'y adhérer, des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique".

---

(1) Guidec (P.F), Droit d'Outre-Mer, Montchrestien, 1959 - 1960, Vol. 2.

Et l'article premier précise :

" La République et les peuples des Territoires d'Outre-Mer qui, par un acte de libre détermination, adoptent la présente Constitution, instituent une Communauté. La Communauté est fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent".

L'union française se trouve donc abolie sans qu'on le dise et la Communauté qui lui succède n'est plus qualifiée de française. cette Communauté est-elle une forme nouvelle et originale de l'Union française qui sauvegardera la prédominance française sur son ancien Empire Colonial, ou bien une "union", "d'un genre tout à fait nouveau entre une puissance européenne et des pays sous-développés" (1)?

#### **a) Les institutions**

La Communauté franco-africaine est une association d'Etats qui jouissent de l'autonomie et gèrent leurs propres affaires (art. 77). Le communiqué final publié à l'issue de la première session du Conseil Exécutif tenue à Paris indique quels sont les attributs extérieurs de la Communauté :

- \* "La langue officielle de la Communauté est la langue française;
- \* La devise est : Liberté, Egalité, Fraternité;
- \* L'hymne est la Marseillaise;
- \* Le drapeau est le drapeau tricolore, dont la hampe pourra porter un insigne spécial à choisir par le

---

(1) Anson, C2188/7, Aff. Pol, 1958 - 1959.

Président de la communauté" (1).

Les organes sont les suivants :

\* La Présidence de la Communauté

\* Le Conseil Exécutif "est constitué par le Premier ministre de la République, les chefs du gouvernement de chacun des Etats membres de la Communauté, des affaires communes" (art. 83). Ayant pour objet "d'organiser la coopération des membres de la communauté sur le plan gouvernemental et administratif", ses attributions sont mal définies et il n'a aucun pouvoir de décision.

\* Le sénat qui prend la succession du Conseil de la République "est composé de délégués que le Parlement de la République et les Assemblées législatives des autres membres de la Communauté choisissent en leur sein" (art. 83) - il comprendra 186 délégués métropolitains (2) et 98 délégués des Etats. Il a la possibilité de délibérer sur des nombreuses questions (économiques, financières, accords internationaux), mais avec un rôle seulement consultatif et son oeuvre essentielle sera l'élaboration de son règlement - Le Sénat a deux sessions annuelles, chaque session ne durant qu'un mois.

\* La Cour arbitrale ; composée de sept juges nommés pour six ans par le Président de la Communauté, elle "statue

---

(1) Le Monde, du 6 Février 1956.

(2) Métropole, Algérie, Départements d'OM, TOM de la République.



sur les litiges survenus entre les membres de la Communauté" (art. 84) (1).

"On ne saura jamais, susurre Gbagbo, si ces honorables personnalités étaient très compétentes car elles n'auront pas à exercer leur talent d'arbitre" (2). Le Secrétariat Général de la Communauté est l'organe de travail du Président de la Communauté. C'est un élément permanent.

### **b) Les Compétences de la Communauté**

Sans le spécifier nettement, la constitution distingue deux domaines de compétences :

- un domaine intérieur dans lequel chacun des membres exerce le self-gouvernement - dans l'esprit de la Loi-Cadre de 1956 mais non des principes de Brazzaville en 1944 -

- un domaine de la Communauté qui comprend "la politique étrangère, la défense, la monnaie, la politique économique et financière commune ainsi que la politique des matières stratégiques" avec, "en outre, sauf accord particulier, le contrôle de la justice, l'enseignement supérieur, l'organisation générale de transports extérieurs et communs et des Télécommunications" (art. 78), domaine considérable dans la dépendance de divers organes de la

---

(1) En Mai 1959, les sept personnalités nommées par le général de Gaulle pour former la Cour arbitrale prêtent serment; il s'agit de MM: Hoppenot, Président de la Cour, Ambassadeur de France et Conseiller d'Etat; Lampue, Professeur à la faculté de droit; Randrestsa, ancien conseiller de l'Union française; Pignon, gouverneur Général de la France d'Outre-Mer; Rivierez, ancien sénateur de l'Oubangui-Chari; Crespin, avocat à Dakar.

(2) Gbagbo (L), Op.cit., p. 163 - 164.

Communauté dont les structures seront précisées par trois lois organiques du 19 décembre prises par voie d'ordonnance. Le rôle essentiel appartient au Président qui est nécessairement celui de la République Française - Le général de Gaulle - élu par un collège étendu totalisant près de 82000 personnes dont plus de 76000 pour la Métropole - Il assume la direction des affaires communes, préside le conseil exécutif, désigne les ministres chargés des affaires communes, nomme le secrétaire général de la Communauté et les hauts-commissaires qui représentent le Président dans chaque Etat de la Communauté (1).

La Communauté répond-elle aux souhaits des Africains? Est-elle viable sous sa forme actuelle? Quelle est la réalité africaine et comment la définir? Le caractère de la constitution apparaît immédiatement. Comme l'Union française, la Communauté établit la prépondérance de la Métropole. Il y a bien des organes fédéraux, mais pas de véritable fédération et on peut écrire que la Communauté représente le "dernier sursaut de la politique d'assimilation" (2). L'égalité proclamée entre tous les citoyens de la Communauté est "une affaire de mots, il n'y a pas d'égalité réelle et à commencer, dans le domaine des institutions" (3).

On constate en effet que tous les pouvoirs permettant

---

(1) Le 8 Janvier 1959, le Général de Gaulle prend ses fonctions de Président de la République et de la Communauté après avoir été élu, contre deux candidats de principe avec 78,5 % de suffrages exprimés.

(2) Decraene (PH), Le Panafricanisme, Paris, 1959, 3ème édition, 1975.

(3) Anson, C2220/2, Conférence Africaine de Renseignements d'Alger, 23 - 29 Novembre 1959, T. 1, Pièce 5, Communauté, Rapport du Colonel Revol, n° 8 - 192 EMC/DN/REN/DIF/S, secret, p. 2.

une gestion autonome échappent aux Etats africains, qu'il s'agisse de commerce extérieur, de la diplomatie, des affaires économiques et sociales, des transports, de la justice, de l'armée ou de l'enseignement supérieur. Des ministres français exerceront la gestion de ces matières "communes".

Un sénat de la Communauté : les Africains sont en très forte minorité, 98 sur 284 membres. Les dirigeants africains demandent à avoir, à l'étranger, une représentation diplomatique africaine, le général de Gaulle leur accorde tout au plus la possibilité de participer aux représentations diplomatiques françaises. Aussi, malgré leurs revendications, c'est encore le général de Gaulle, arbitre des arbitres, qui désignera les membres de la Cour arbitrale. Enfin, pour ne citer qu'un dernier exemple, les hauts-Commissaires français en Afrique Noire demeureront en place pour "surveiller l'exécution des décisions prises à Paris". Que devient alors le premier ministre africain qui doit, en principe, "participer à l'élaboration des décisions dont l'exécution est contrôlée par un fonctionnaire français dans son propre Etat"? (1). Il y a, pour ainsi dire, une grande marge entre "une responsabilité égale" et "le sentiment d'une responsabilité égale" (2). C'est pourquoi Oreste Rosenfeld a raison de se demander, non sans ironie : "quand Houphouët-Boigny demande que la Communauté devienne une fédération d'états égaux, avec un Parlement

---

(1) Idem.

(2) Ibid.

fédéral et un Gouvernement fédéral au dessus des Parlements et des gouvernements de chacun des Etats-membres, y compris la France, se rend - il seulement compte que sa proposition est contraire à la Constitution, à l'élaboration de laquelle il a, paraît-il pris une part active?" (1).

Tant que le degré d'évolution des Etats de la Communauté ne le permettra pas, "il ne peut y avoir, entre eux, d'égalité autre que de principe et, qu'on l'admette ou pas, la prépondérance des intérêts de la France est telle, dans la Communauté, que la direction ne peut lui en échapper" (2). C'est, dit-on "la Communauté primaire "ou" Communauté, première formule".

Cependant, il existe une possibilité d'évolution. Les **A**ssemblées territoriales des Territoires d'Outre-Mer devraient choisir entre le statu quo, la situation des départements d'Outre-mer de la République ou celle d'Etat membre de la Communauté. Mieux, l'article 76 stipule que les Territoires qui choisiraient le statut d'Etat membre pourraient faire partie de la Communauté "groupés ou non entre eux". La possibilité est ainsi offerte aux Territoires de devenir Etat membre à titre individuel ou de maintenir le cadre des anciennes fédérations ou encore de créer de nouvelles unions régionales sur d'autres bases géographiques.

---

(1) Le Monde, du 6 Février 1959.

(2) Anson, C<sub>2</sub><sup>220</sup>, Op.cit., p. 5.

Par la suite, en vertu d'accords particuliers, un membre de la Communauté pourrait demander le transfert à son profit de compétences communes (art. 78) et l'article 86 prévoit le changement de statut dans les termes suivants :

" La transformation du statut d'un Etat membre de la Communauté peut être demandée soit par la République, soit par une résolution de l'Assemblée législative de l'Etat intéressé confirmée par un référendum local...

" Dans les mêmes conditions, un Etat membre de la Communauté peut devenir indépendant. Il cesse, de ce fait, d'appartenir à la Communauté". Ces dernières dispositions vont peser sérieusement sur l'évolution future.

### c) Les "ententes Cordiales"

C'est que l'évolution de la Communauté s'effectue dans un contexte peu favorable à tout ce qui peut paraître héritage colonial.

Il y a tout d'abord l'exemple des territoires sous tutelle. Le Togo qui réclame une véritable autonomie, hors du contrôle de l'O.N.U, devient une République le 1er Septembre 1956, "la France conservant toutefois la haute main sur la monnaie, les affaires extérieures et la défense" (1).

---

(1) Yacono (X), Op.cit., p. 92.

L'autonomie interne se renforce par la suite et la procédure de "levée de tutelle" est envisagée en accord avec la France - l'indépendance officielle ne sera cependant proclamée que le 27 avril 1960 sous l'égide de Sylvanus Olympio exprimant sa reconnaissance à l'égard des anciens colonisateurs - A ce moment, le Cameroun est indépendant (1er Janvier 1960) -

Le monde français subit aussi l'influence de l'évolution des colonies étrangères. Bien que divisé, le Nigeria fait accepter en 1957 le principe de son indépendance.

Le Ghana et son leader, Kwamé Nkrumah, exercent une influence profonde en Afrique, réunissant coup sur coup deux conférences africaines à Accra en 1958, au cours desquelles est adopté le mot d'ordre de "l'Afrique aux Africains" tandis qu'on s'en prend à la Communauté et qu'on décide de créer un Secrétariat permanent pour libérer l'Afrique et travailler au développement de la solidarité africaine.

Ajoutons qu'au début de 1959, l'indépendance est promise au Congo belge et qu'en 1959 également, la Somalie doit élire la chambre chargée de préparer la constitution de l'indépendance.

La situation de la Guinée donne aussi à réfléchir.

L'indépendance de la Guinée est une démarche pédagogique pour les peuples africains et Sékou Touré lui-même doit plus tard en parler en ces termes :

"La Guinée, a été le neuvième pays indépendant d'Afrique, mais la proclamation de son indépendance s'est placée dans une conjoncture internationale telle que les prises de position qui en ont résulté ont accéléré la prise de conscience politique de tous les Peuples d'Afrique. L'ère de l'indépendance proprement dite a été ouverte en Afrique à partir du 2 Octobre 1958. C'est ainsi que quelque sept ans plus tard, le nombre des pays indépendants en Afrique passait de neuf à trente six" (1). Par ailleurs, la rupture avec la France n'entraîne pas la catastrophe économique redoutée par tous les leaders africains et qui a pesé dans la détermination de certains lors du référendum. On constate que le nouvel Etat trouve des appuis à l'extérieur, à l'Est comme à l'Ouest et, en Janvier 1959, on voit que les rapports reprennent avec la France, entraînant le règlement de problèmes financiers, techniques, culturels (2).

Quels avantages apporte donc la Communauté? Certes, la Guinée doit, pour survivre, "adopter un régime autoritaire, mais cela n'est pas pour déplaire à tous les leaders africains" (3). Ceux-ci s'opposent sur la conception de la Communauté et la lutte entre les deux tendances principales va précipiter l'évolution. Pour les uns, avec Senghor et Modibo Kéita notamment, il faut créer des "fédérations primaires"(4) se

---

(1) Touré (A.S), L'Afrique et la Révolution, Présence Africaine, Paris, pp. 82 - 83.

(2) Idem, p. 93.

(3) Ibid.

(4) L'expression de "fédération primaire" lancée par M. Senghor désigne un ensemble de Républiques autonomes (des anciennes AOF ou AEF) groupées en deux fédérations à créer qui remplaceraient la Communauté-française. Dans ce système, les Républiques seraient membres "médiats" alors que dans le cadre de la Communauté proposée, les républiques sont membres "immédiats".

plaçant dans le cadre de la Communauté qui deviendrait une Confédération. Senghor va plus loin menaçant même la cohésion de la Communauté :

"nous sommes prêts à rester dans la Communauté, si la Communauté nous permet d'atteindre notre objectif qui est triple : fédérations primaires d'Afrique Occidentale et d'Afrique Equatoriale, indépendance par étapes dans une association de forme confédérale avec la France. Une interprétation de forme dynamique de la constitution permet tout cela... Ce qui conduirait à la sécession, c'est la balkanisation. Si par exemple, la Fédération primaire ne se faisait pas, il n'y aurait aucune raison pour le Sénégal de ne pas demander son indépendance pour s'associer avec la Guinée. La Fédération primaire est donc exactement le contraire d'un encouragement à la sécession" (1). Sur cette base, sept projets sont préconisés pour regrouper les divers territoires de l'Afrique Noire à l'intérieur de fédérations nouvelles, dont la plupart font éclater les limites des anciens empires coloniaux" (2). Ce sont :

- Projet Senghor

Les principaux partisans en sont : MM. Léopold S.Senghor, Mamadou Dia (chef de gouvernement du Sénégal, partisan d'autre part, de la fusion du Sénégal et de la Gambie sous le nom de Sénégalie), d'Arboussier.

La fédération d'A.O.F grouperait :

---

(1) Milcent (E), Au Lendemain de la Conférence de Bamako, in Le Monde, 3 Janvier 1959, p. 5.  
 (2) Anson, C2220/3, Aff.Pol, S.D.E.C.E, "Communauté et Fédération", Confidentiel 1956 - 1960.  
 Cf. annexe XXXII.



La Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Soudan.

- Projet Boganda

Il concerne la Fédération primaire d'AEF. Celle-ci grouperait : le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine (Oubangui-Chari), le Tchad.

- Fédération Centrafricaine

Le promoteur, M. Barthelemy Boganda, premier ministre de la République Centrafricaine, rêve d'agrandir la fédération primaire d'AEF en une fédération Centrafricaine de culture "Latine" et groupant en plus de l'AEF :

Le Cameroun, le Congo Belge, l'Angola.

- Les Etats-Unis de l'Ouest africain

Ce projet reprend le vieux rêve de panafricanisme du Dr noir américain Dubois. Il a pour ardents défenseurs le Dr N'krumah, chef de gouvernement du Ghana et le Dr Azikwé, chef du gouvernement de la Région Est de la Nigéria, tous deux formés à l'Université américaine Lincoln.

L'Union Ghana-Guinée est une étape préparatoire de ce projet. Les principaux leaders des territoires français y sont opposés et ceux de la Nigéria (à l'exception du Dr Azikwé, du Libéria, du Togo et de la Sierra Leone tout en y étant favorables) ne le croient réalisable que dans un avenir lointain. Les Etats-Unis comprendraient :

- L'AOF, la Gambie, la Guinée Portugaise, la République de Guinée, le Libéria, le Ghana, le Togo, le Nigéria.

- La Grande Somalie

Le projet de grande Somalie, d'inspiration britannique est défendu par les leaders de la "Somali Youth League" . Il incorporerait en un seul état :

- La Côte française des Somalis

- La Somaliland, la Somalia-ex-italienne, les Provinces éthiopiennes du Haud et de l'Ogaden.

L'Ethiopie est opposée à ce projet

- Les Fédérations de l'Est africain

Il existe actuellement deux versions de ce projet de fédération, lui aussi d'inspiration britannique :

(A) - La version de M. Tom Mboya, leader syndicaliste du Kénya, fondateur du P.A.F.M.E.C.A ( Pan African Freedom Movement of East and Central Africa) et Président de la Conférence des peuples africains d'Accra, et de M. Julius Nyeréré, leader politique du Tanganyika.

Elle consiste dans la Fédération du Kénya, de l'Ouganda, du Tanganyika du Nyassaland et du Ruanda-Urundi .

(B) - La version du docteur Banda, chef du Nyassaland Africa National Congress. Elle diffère de la précédente par l'inclusion de la Rhodésie du Nord dans la Fédération et le rejet du Ruanda-Urundi.

A ces projets, il convient d'en ajouter celui élaboré à la Conférence d'Accra (décembre 1958). Ce projet couvre l'ensemble de l'Afrique y compris le Maghreb.

Pour les autres, avec Houphouët-Boigny, c'est là "un repli de l'Afrique sur elle-même la condamnant à la médiocrité,

à la misère, à l'anarchie". Ils préconisent donc une Communauté à laquelle chaque Etat adhérerait pour son propre compte et qui prendrait la forme stable d'une Fédération. L'objectif primordial étant de permettre aux territoires africains "de disposer encore d'une période assez longue pour créer des cadres et des assises solides à leurs Etats"

La Côte-d'Ivoire et le Gabon sont les principaux défenseurs de cette tendance. Ils soupçonnent leurs contradicteurs de "préparer les voies à une scission d'avec la France et à la création d'une Afrique unifiée, sans liens avec la France". Ils sont soupçonnés, à leur tour, "de prêter les mains au retour d'un colonialisme larvé" (1).

Entre ces deux conceptions de la Communauté, certains Etats, tiraillés entre un choix politique, des nécessités économiques et diverses autres considérations, font des réserves; tels que le Dahomey, le Niger et dans une certaine mesure peut-être la Haute-Volta.

Les premiers prennent l'initiative de regrouper le Sénégal, le Soudan, la Haute-Volta, et le Dahomey, en un seul Etat qui serait le "Mali".

### — La fédération du Mali (2)

Les 29 et 30 Décembre 1958 a lieu, à Bamako, une Conférence à laquelle participent tous les fédéralistes. A

---

(1) Paris-Presse, du 4 Octobre 1958.

(2) La Fédération du Mali a d'autres appellations : "Fédération Ouest-africain" ou "nation négro-africaine de l'Ouest".

l'issue de cette Conférence, le Sénégal, le Soudan, le Dahomey et la Haute-Volta décident de former une fédération primaire et de soumettre à leur Assemblée un projet de délibération donnant délégation à une Assemblée constituante pour organiser cette institution. L'Assemblée Constituante fédérale se réunit du 14 au 17 Janvier 1959. Quarante quatre délégués des quatre Etats y prennent part. Ils adoptent la Constitution de la Fédération à l'unanimité et "sans discussion, sur le rapport de M. Thiam Doudou, représentant du Sénégal" (1).

L'article 59 prévoit que la Constitution doit être ratifiée à la majorité des membres des Assemblées Constituantes des quatre Etats; à défaut, un référendum doit être organisé le 22 Février 1959. La mise en place des institutions de la Fédération doit avoir lieu au plus tard le 6 Avril 1959. Mais, "conçu avec une hâte témoignant des conceptions éminemment évolutives que se faisaient de la nouvelle Communauté les dirigeants soudanais et sénégalais, le Mali a subi, au départ, de sérieuses vicissitudes" (2).

\* Début de Février, les dirigeants du Mali - et chefs de Gouvernements du Soudan et du Sénégal - ne parviennent pas à faire consacrer par le Conseil Exécutif de la Communauté, l'existence officielle de la Fédération.

---

(1) Manouan (A), L'Evolution du Conseil de l'Entente, Extraits du Recueil Prenant n° 746, p. 447, n° 747, p. 19.

(2) Anson, C2220/3, fascicule n°1, Situation dans l'ex - A.O.F, par le lieutenant-Colonel Routier, Novembre 1959, p. 4.

\* Le 13 Février, le Dahomey fait défection, suivi le 20 par la Haute-Volta qui ratifie une constitution annulant ipsofacto sa participation au Mali. Cette chronologie est sans doute significative de la "versalité de certains politiciens africains mais aussi de leurs "crises de conscience", obnubilés qu'ils sont par l'aspect politique et psychologique de la Fédération avec tout ce qu'elle confère de prestige sur la plan international, asservis par ailleurs à d'impérieuses contingences économiques" (1).

Tel est bien le cas d'Apithy au Dahomey et de Yaméogo en Haute-Volta. On voit mal en effet comment ce dernier Etat, "avec l'hypothèque des 500.000 travailleurs Mossi en Côte-d'Ivoire, le déficit budgétaire chronique, la nécessité de disposer de l'Abidjan-Niger, aurait pu sans ménagement s'incorporer au Mali". Il en est de même pour le Dahomey dont le développement économique est liée à la construction du port de Cotonou et au maintien de bonnes relations avec le Niger, exportateur d'arachide (2). En définitive, le regroupement s'opère entre le Sénégal et le Soudan, "ce qui correspond mieux à son nom" (3).

#### . Le Mali à deux

Dès sa création, le Mali à deux se révèle comme un Etat combatif :

---

(1) Idem.

(2) Ibid.

(3) Yacono (X), Op.cit., p. 93.

\* vis à vis de la Communauté car, dès Avril, est lancée l'idée "d'une confédération multinationale" dans laquelle tous les Etats africains auraient leur place, la Communauté ne constituant qu'une étape vers l'indépendance. C'est l'époque du slogan: "Unité d'abord, puis indépendance".

\* même vis-à-vis de la Guinée qui soutient la thèse inverse : "Indépendance puis unité". Ce dernier Etat, bien que faisant l'objet des éloges officiels - et pour le Soudan de contacts constants -, n'est pas exempt de suspicions.

L'Union Ghana-Guinée, championne du panafricanisme, peut dans l'avenir être une concurrente sérieuse dans la course au Fédéralisme. Or, le séminaire d'Ibadan de Mars 1959 vient "de démontrer l'incompatibilité actuelle des conceptions politiques et humaines des pays de langue française et de ceux d'expression anglaise".

\* Bien sûr, vis à vis d'Houphouët-Boigny, ministre de la République française, "considéré comme le suppôt du colonialisme" (1). Etat-moteur de l'unité africaine, le Mali se donne le 24 Mars 59 l'instrument d'expansion et de revendication créant le Parti de la Fédération Africaine (P.F.A).

#### . Le P.F.A

Le P.F.A. est un parti de lutte, fortement structuré et hiérarchisé, dont la mission est :

\* d'énoncer au nom des masses sénégalaises et soudanaises les revendications nationales et faire pression sur

---

(1) Ibid. p. 5.

la Communauté, sans compromettre les Gouvernements.

\* de promouvoir l'idée fédéraliste (1) dans les Etats de la Communauté réfractaires et dans tout l'Ouest-africain.

Le but ultime du Parti, dit la résolution du 4 Juillet, est "la réalisation de l'unité africaine dans le cadre d'une République Fédérale, dont le Mali constitue une première étape". Ce but exige "l'indépendance nationale, dont la transformation, dans les meilleurs délais, de la Communauté en Confédération multinationale" (2). A cette initiative du Mali, Houphouët-Boigny réplique par un projet qui "sauvegarde la prérogative des Etats tout en travaillant à leur rapprochement: C'est "l'Entente" (3).

### — Le Conseil de l'Entente

Le Président du RDA va, il est vrai, déployer une grande activité politique tant sur le plan africain que sur le plan ivoirien afin d'assurer sa position (4).

- 
- (1) Fédération africaine, à ne pas confondre avec le Confédéralisme prôné par le Mali à l'échelon de la Communauté.
- (2) L'expansion du P.F.A. dans les autres Etats ne fait guère de progrès sérieux qu'au Dahomey, notable qu'en Mauritanie :
- Au Dahomey, le Tumultueux Congrès du P.P.D. de Cotonou, les 9 et 10 Octobre entraîne dans le sillage du Mali le P.R.D. d'Apithy passé dans l'opposition. La coalition (si l'on y joint le M.L.N, les mouvements syndicaux unis dans un Front d'Indépendance et de libération - F.L.I.D -) est une sérieuse menace pour le Gouvernement de MAGA.
  - En Mauritanie, l'U.N.M s'est affiliée au P.F.A. Son audience est limitée au cercle du Hodh, économiquement attiré par Bamako, et à la Vallée du Fleuve. Danger à terme pour le Gouvernement de Moktar Ould Daddah, sans doute, mais qui s'ajoute aux germes de sécession provenant des Regueibat au Nord, et de la Nahda à l'intérieur.
  - Au Niger, la Sawaba, Section locale du P.F.A, n'a plus d'existence officielle à l'intérieur après les mesures autoritaires prises par le Gouvernement Hamani Diori,
  - En Haute-Volta, La Fédéralisme vient de marquer un net recul, par ralliement au RDA des personnalités les plus marquantes.
- (3) Nera (G), la Communauté, PUF, Paris, 1960, p. 97.
- (4) Domergue (D), Op.cit., p. 6.

Il se désengage du côté français afin de se poser plus facilement et plus librement en leader pour "jeter les bases d'une association des quatre Etats de l'Est" (1). Deux protocoles d'accord sont signés: l'un entre la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta, l'autre entre la Côte-d'Ivoire et le Niger. Le Dahomey, où le parti au pouvoir n'est pas une section du RDA, se joindra un peu plus tard à ces trois pays. Houphouët-Boigny réunit les chefs de gouvernements pour mettre sur pied le Conseil de l'Entente que la presse baptise alors "Union Sahel-Bénin".

D'emblée, il situe les buts de l'entreprise sur leur véritable terrain : celui de la Coopération économique et technique, sans préalable politique. C'est la thèse que ne cessera d'affirmer le chef du Gouvernement de Côte-d'Ivoire : "Créer d'abord l'unité nationale et les conditions de vie d'un Etat moderne, avant de songer à unir des misères au nom d'une fallacieuse unité africaine" (2). Et comme corollaire : "la Communauté est le cadre optimum pour la réalisation de ces fins. On verra qu'Houphouët est allé jusqu'au paradoxe en se faisant le champion d'une évolution ultra-communautaire des nouvelles constitutions" (3).

A vrai dire, les motifs d'ordre politique et même personnel ne sont peut-être pas étrangers à un regroupement rapide des quatre Etats :

---

(1) Anson, C2220/3, Op.cit., p. 12.

(2) Idem.

(3) Ibid.



\* rivalités\* de personnes entre Houphouët d'une part, Senghor et Modibo Kéita de l'autre, née au lendemain du Congrès du **RDA** de Bamako de 1957. Les questions de prestige et de préséance ont, en Afrique Noire, une importance primordiale.

\* nécessité de faire échec aux visées politiques du Mali qui aurait laissé la Côte-d'Ivoire isolée entre la nouvelle Fédération et l'Union Ghana-Guinée.

Le 30 Mai, la première réunion du Conseil de l'Entente entérine toute une série d'accords bilatéraux ou généraux parfaitement concrets (Union douanière - exploitation commune des chemins de fer - harmonisation de la fiscalité intérieure, de la Justice, de la santé, des T.P., etc...).

Mais la pièce maîtresse est la création du Fonds de solidarité alimenté en grande partie par la Côte-d'Ivoire (5/6 à chacun des Etats du Niger, du Dahomey et de la Haute-Volta contre 1/16 à la Côte-d'Ivoire).

Ce geste généreux "est manifestement un appel du pied fait à la Métropole, et peut expliquer les conceptions fédérales d'Houphouët, basées sur la mise en place d'un pouvoir central Communautaire - législatif et exécutif - fortement charpenté, se traduisant en fait par la mise en commun des ressources" (1).

---

(1) Ibid. p. 13.

Ces conceptions s'accompagnent du rejet de tous les échelons intermédiaires à caractère politique (Haut-Commissariat Général - Secrétariat Général de la Communauté), qu'Houphouët considère comme des freins placés entre les Etats et la France.

Il faut d'ailleurs souligner ici "le soin jaloux avec lequel le Gouvernement d'Abidjan veille au respect de ses prérogatives internes : les organismes communautaires (service de Sécurité extérieure, Gendarmerie, etc...), l'assistance des "techniciens" métropolitains, y compris ceux de l'Administration, parfaitement accueillis, sont tenus sous la stricte dépendance gouvernementale au moins autant qu'au Mali"(1).

- Attitude de l'Entente vis à vis du Mali

Le Congrès du RDA, tenu à Abidjan le 6 septembre 1959, fixe en ces termes la position de l'Entente :

- \* Volonté de rester dans la Communauté,
- \* respect de la lettre et de l'esprit de la Constitution,
- \* création d'une Fédération multinationale dotée d'un Parlement et d'un Gouvernement central.

Elle est exactement à l'opposé de celle du Mali. On s'attend à la rupture au Conseil Exécutif du 10 septembre. En

---

(1) Ibid.

fait, Houphouët-Boigny se borne à condamner comme prématurée toute manoeuvre séparatiste. La liberté de choix est même laissée au Sénégal et au Soudan de choisir leur destinée. Cependant, cette attitude conciliante à l'égard du Mali est révisée lors de la réunion des Premiers ~~ministres~~ ministres de l'Entente, qui se tient à Yamoussokro du 30 Septembre au 1er Octobre.

Les Etats de l'Entente, "inquiets de l'évolution du Mali, chercheraient un moyen de parer au transfert de compétences qui, selon eux, va s'amorcer à bref délai. Leur but serait de provoquer un référendum, persuadés qu'une majorité se dégagerait, dans ce cas, en faveur du statu quo dans la Communauté. Les chefs de Gouvernement de l'Entente auraient révisé leur position sur la foi d'information faisant état d'un revirement de l'état d'esprit des populations soudanaises et sénégalaises" (1).

\* Pourquoi un tel revirement ? A défaut d'éléments d'appréciation propres à le justifier, on peut, par contre, souligner les forces et les faiblesses des deux adversaires :

\* Le Mali possède une force d'expansion politique avec son thème de l'indépendance qui, tôt ou tard, risque d'ébranler tous les Etats de l'Ouest-africain. La Sawaba, jugulée au Niger, les Fédéralistes en déclin en Haute-Volta, le Parti National de la Renaissance Mauritanienne cantonné dans le Hodh, et surtout la forte coalition anti-gouvernementale au Dahomey sont malgré tout, prêts à exploiter les faiblesses des Gouvernements.

---

(1) Ibid, p. 14.

Par ailleurs, le Mali, après la Guinée, "concrétise les espoirs de la nouvelle génération africaine laquelle fait son apparition sur la scène politique avec un Téovedjéré au Dahomey et un Kuklukui au Togo". L'Entente est loin d'exercer le même attrait. "Le R.D.A, orthodoxe d'Houphouët est déjà usé par dix années d'existence et trois années de pouvoir. A l'échelle africaine, il fait un peu figure de parti de la gérontocratie et de parti des nantis" (1).

Les rivalités ne peuvent que menacer la solidité de la Communauté.

#### **B. LA COMMUNAUTE "RENOVEE" OU "CONTRACTUELLE"**

Une question préjudicielle se pose en abordant cette partie : comment définir les organisations, mouvements, courants d'idées préjudiciables à la cohésion de la Communauté? Il peut s'agir, en effet :

\* Soit de ceux dont les actions tendent à modifier profondément la "structure communautaire actuelle",

\* Soit de ceux dont les actions tendent à "compromettre la présence française dans l'Ouest-africain" (2).

On traitera successivement :

\* de l'indépendance de la Fédération du Mali

\* des facteurs de dissociation de la Communauté.

---

(1) Ibid, p. 14.

(2) Ibid, p. 25.

## 1) L'Indépendance de la Fédération du Mali

La Campagne pour l'indépendance s'ouvre effectivement à l'issue du Congrès du P.F.A du 3 Juillet 1959. Elle est menée en deux temps :

\* Le premier, de Juillet à début Septembre, pendant laquelle "l'aile extrémiste, avec Madeira Kéita au Soudan, Boubacar Gueye au Sénégal, profite des absences estivales des leaders maliens pour procéder à une véritable mobilisation des masses" .

\* Congrès des "jeunes de l'UPS" du 1er Août, des "jeunesses scolaires soudanaises" du début Septembre, campagnes de presse de "l'Essor" soudanais, de "l'Unité africaine" au Sénégal, diffusent des mots d'ordre "extrêmement violents".

L'ultimatum est posé en ces termes : "ou bien nous jouiront de l'indépendance à la suite d'un accord solennel et de négociation en ce qui concerne le transfert de compétences, ou bien, si cela ne se faisait pas, nous procéderons à un référendum et l'indépendance sera proclamée en même temps que les résultats" (1).

Le conseil exécutif du 10 Septembre paraît donc, dans un tel contexte psychologique, devoir constituer un tournant décisif pour la Communauté. La sagesse des représentants

---

(1) Ibid, pp. 7 - 8.

officiels du Mali, y compris Modibo Kéita rallié aux thèses modérées, et surtout le prestige du Président de la Communauté, doivent éviter la rupture et ouvrir une deuxième phase.

\* Le 24 Septembre, le Comité Directeur du P.F.A. définit ainsi les conditions d'évolution du Mali vers l'indépendance :

\* La voie (pour l'indépendance) sera celle de la négociation prévue par la Constitution du 5 Octobre 1958, en vue du transfert des compétences communes aux Etats constituant la Fédération du Mali, le recours au référendum ne devant être envisagé qu'en cas d'échec de la négociation,

\* et la méthode sera la négociation en vue du transfert de toutes les compétences communes, suivie d'accords bilatéraux qui, souverainement négociés de part et d'autre, établiront les nouveaux rapports entre la République Française et la Fédération du Mali.

Le Comité Directeur du P.F.A affirme, ainsi, en même temps que sa solennelle détermination d'accéder à la souveraineté nationale dans l'amitié avec la France, sa volonté de bâtir une Nation africaine dont la Fédération du Mali est le premier maillon.

Le but final demeure le même mais le choix des moyens et l'ambiance psychologique ont seulement changé depuis le 10 Septembre.

Quelles raisons donner à cette modération relative :

\* Sans doute, à l'influence du Président de la

Communauté, on ne le redira jamais assez à cet égard, le décalage existant entre les positions relativement modérées du Mali à Paris et ses excès devant les foules africaines.

\* Aux oppositions sporadiques, incohérentes, qui se manifestent au Sénégal (entourage de certains chefs religieux, collectivités économiques, et même syndicats) et au Soudan (milieux nomades de la Boucle du Niger, anciens combattants). Elles ne compromettent en rien les succès d'un éventuel référendum, mais concrétiseraient certaines faiblesses du Mali.

\* Peut-être aussi au congrès du P.D.G. de Conakry du 15 Septembre, qui "a désillé les yeux de certains maliens sur les excès d'une politique de soviétisation des Etats africains" (1). Mais ce dernier argument risque fort de tomber après la récente tournée de Sékou Touré aux U.S.A et en Europe Occidentale.

\* Enfin, il semble que les dirigeants sénégalais voient d'un mauvais oeil les prétentions de N'Krumah au Leadership de l'Afrique.

Cette attitude sénégalaise, déjà perceptible au congrès des peuples africains d'Accra en Décembre 1959, se confirme par la polémique engagée entre M. Léopold Senghor et la presse ghanéenne.

Il est certain que la langue, la culture, l'esprit même, sont différents et constituent un obstacle à un rapprochement entre des hommes tout aussi désireux de jouer le

---

(1) Anson, C2220/3, Op.cit., p. 9.

rôle de libérateurs de l'Afrique.

En tous cas, les revendications du Mali en matière de transfert des compétences Communautaires sont déjà officieusement présentées. A la réunion du Conseil Exécutif de la Communauté qui se tient à Saint-Louis du Sénégal les 11 et 12 Décembre 1959, de Gaulle informe les autres membres du Conseil de la décision du Mali et envisage, "par crainte de voir cette fédération rejoindre la Guinée", de transformer les institutions de la Communauté (1). Le Communiqué final de cette réunion indique en effet :

"Le Président de la Communauté a fait connaître au Conseil la demande présentée par la République du Sénégal et la République soudanaise, groupées au sein de la fédération du Mali et tendant à l'ouverture de négociations avec la République française pour obtenir l'indépendance par transfert de compétences et signer parallèlement des accords de coopération tout en demeurant au sein de la Communauté dont les institutions pourraient le cas échéant être adaptées en conséquence. Le Général de Gaulle a indiqué que, le Conseil Exécutif étant maintenant informé, la République française fera connaître officiellement son accord sur l'ouverture de ces négociations" (2).

Or, avant d'entamer la révision de la Constitution,

---

(1) Inter-Afrique Presse, 24 - 11 - 1961, p. 3.

(2) Abidjan-Matin, du 14 décembre 1959.



sans demander leur avis aux Etats de l'Entente ou aux Républiques d'Afrique équatoriale, la France entreprend de négocier (1) des accords avec le Mali d'une part et la République malgache de l'autre, accords qui modifient profondément les rapports entre Etats et la structure même de la Communauté. "Pour Houphouët-Boigny, la reconnaissance de la Fédération du Mali est un double échec, fait remarquer Gbagbo : échec parcequ'on y consacre une Fédération d'Etats africains; il n'en a jamais voulu; échec parce qu'on y reconnaît l'indépendance de cette fédération; il n'en a jamais voulu. C'était l'effondrement de toute sa politique franco-africaine" (2). Voici ce qu'écrit Siriex sur son attitude à l'occasion de la réunion du Conseil Exécutif de Saint-Louis où est posé le problème de l'indépendance de la Fédération du Mali :

"Félix Houphouët-Boigny avait assisté impavide à la séance du Conseil Exécutif de décembre 1959 à Saint-Louis du Sénégal, qui avait vu la naissance du Sénégal et du Soudan indépendants, ainsi que leur fusion dans une fédération du Mali. Il pensait n'avoir pas mérité cet affront et personne ne fut surprise de le voir prendre aussitôt l'avion pour Abidjan pour se replier, si l'on peut dire, sur la Côte d'Ivoire" (3). Ces accords franco-maliens sont signés ou paraphés le 4 Avril 1960 par M. Michel Debré, Premier ministre de la République Française et par MM. Modibo Kéita et Mamadou Dia, chefs des

---

(1) Les négociations sont ouvertes le 18 Janvier 1960.

(2) Gbagbo (L), Op.cit., p. 192.

(3) Siriex (P.H), Op.cit., p. 184.

gouvernements Soudanais et Sénégalais, respectivement Président et Vice-président du gouvernement fédéral du Mali. Ils comprennent des accords de principes, les plus simples qui fixent que dorénavant les compétences communes autrefois détenues par la Communauté sont transférées à la nouvelle fédération malienne qui devient ainsi pleinement indépendante.

Viennent ensuite six accords de coopération qui déterminent les rapports de la France avec la Fédération du Mali dans les domaines qui relevaient autrefois des compétences communes, à savoir, les relations extérieures, la défense, les affaires économiques et financières, la justice, les transports et l'enseignement supérieur .

La participation du Mali à la Communauté renouvelée et les questions d'arbitrage font l'objet de deux autres conventions. Enfin, est signée une convention multilatérale sur la citoyenneté.

#### - La défense

Etat indépendant et souverain, la Fédération du Mali disposera de forces armées nationales.

La France lui apportera son aide pour la constituer : elle fournira la première dotation en matériel et équipement, transférera des ressortissants maliens servant actuellement dans l'armée française et les bâtiments nécessaires, à concurrence de 2000 hommes pour la gendarmerie et de 500 hommes pour les forces terrestres, et formera à la demande du gouvernement

malien, les cadres des forces maliennes.

Les deux Etats se prêtent mutuellement aide et assistance, pour leur défense. La fédération du Mali a la responsabilité de sa défense extérieure et intérieure, elle peut demander l'aide de la République Française. Elle participe avec la France à la défense de la Communauté et éventuellement d'autres Etats africains.

La Fédération du Mali cède à la République Française la base stratégique du Cap Vert (Dakar-Thiès), les bases de Saint-Louis et de Kati, les bases aériennes de Bamako, Gao et Tessalit et lui accorde les facilités nécessaires. Les problèmes généraux de défense seront traités en conférence périodique des chefs d'Etats et de gouvernement, sous la présidence du Président de la Communauté. Un Comité de défense franco-malien est créé.

#### - La diplomatie

La Fédération du Mali a le droit de légation active et passive. Elle exerce ce droit notamment dans des rapports avec la France. Le Président de la République Française, Président de la Communauté, accrédite auprès de la Fédération du Mali un haut représentant, ayant rang et prérogatives d'ambassadeur, qui est doyen du corps diplomatique à Dakar. La Fédération du Mali accrédite auprès de la République Française un haut représentant auquel est réservée une place privilégiée parmi

les envoyés diplomatiques accrédités à Paris.

La France prête son concours au Mali pour l'organisation et la formation technique des cadres diplomatique et consulaire maliens.

Elle assure, à la demande du Mali, la représentation de cet Etat auprès des Etats et des organisations internationales auprès desquels le gouvernement malien n'a pas une représentation propre.

Les deux gouvernements se tiennent informés et se consultent en matière de politique étrangère. Ils se concertent de manière régulière afin de "rechercher, avant toute décision importante, une harmonisation de leurs positions et de leur action" (1).

La France appuiera la candidature du Mali à l'O.N.U. de telle manière que le Mali puisse être admis au cours de la prochaine session ordinaire de l'organisation.

#### Affaires monétaires, économiques et financières

1°) La Fédération du Mali a le droit de créer une monnaie nationale et un institut d'émission qui lui soient propres.

Elle déclare maintenir son appartenance à l'Union monétaire Ouest-africaine et reconnaît le franc CFA émis par la

---

(1) Anson, C<sup>16</sup><sub>1209</sub>, PA - 19, AFP, Spécial Outre-Mer, 14 - 4 - 1960, n° 4134, p. 2.

B.C.E.C.A comme monnaie légale. La parité entre l'unité monétaire en vigueur au Mali et le franc français ne pourra être modifiée que d'un commun accord.

Les Directeurs des agences de la Banque Centrale au Mali sont nommés après agrément des Autorités maliennes.

Un Conseil malien du crédit sera créé avec la mission "de définir dans les conditions compatibles avec le maintien de l'Union monétaire, l'orientation de la politique du crédit au Mali" (1).

Un Comité monétaire, dont les membres seront désignés par les membres du Gouvernement du Mali suivra la gestion de la Banque Centrale sur le territoire de la Fédération du Mali.

2°) La Fédération du Mali a la liberté de conclure des accords commerciaux et de déterminer sa politique contingentaire et tarifaire. Elle déclare maintenir son appartenance française, de maintenir les relations commerciales sous un régime préférentiel réciproque. Ce régime préférentiel réciproque comporte des débouchés privilégiés, la libre circulation des produits et la franchise douanière.

Les deux Etats coordonnent leurs politiques commerciales à l'égard des Etats, tiers notamment à l'occasion de leur plan d'importation et de la préparation de leurs accords commerciaux.

---

(1) Idem. p. 3.

La Fédération du Mali continue d'appartenir à la zone franc dont elle rend applicable, sur son terrain, la réglementation des changes.

Les achats et cessions de devises de la Fédération du Mali sont exécutés sur le marché des changes de la zone franc.

L'office des changes du Mali est placé sous l'autorité de la Fédération du Mali. Le directeur de cet office est nommé après agrément des autorités centrales de la zone franc. Un conseiller technique est nommé par ces autorités après agrément de la Fédération du Mali... Un compte "Mali-droit de tirage" est ouvert dans les écritures du fonds de stabilisation. Ce compte est alimenté de la contre-valeur des recettes en devises de la Fédération du Mali, éventuellement d'une allocation supplémentaire fixée d'un commun accord.

3°) La France continuera d'apporter au Mali une aide pour son développement économique et social selon des modalités qui seront convenues entre les deux gouvernements.

#### Enseignement Supérieur

L'Université de Dakar est un établissement public de la Fédération du Mali. La France coopère avec le Mali en matière d'enseignement supérieur. La Fédération du Mali lui confie la gestion et l'administration de L'Université de Dakar. Un plan de développement de l'Université de Dakar sera arrêté entre les deux Etats et comportera le développement des recherches et des enseignements répondant à la vocation particulière de l'Université au service du Mali, de la Communauté.

Le Recteur sera désigné d'un commun accord. Le conseil de perfectionnement de l'Université et les conseils d'Administration des instituts comporteront en nombre égal des membres choisis par le Recteur et les personnalités africaines.

#### Transports maritimes et aériens

En matière de transports maritimes, les navires battant pavillon malien bénéficient du traitement national de la part de l'Etat français, et réciproquement.

En matière de navigation aérienne, la Fédération du Mali réaffirme son adhésion à l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (A.S.E.C.N.A.) instituée entre tous les Etats de la Communauté par la Convention de Saint-Louis du Sénégal en date du 12 Décembre 1959.

#### Participation de la Fédération du Mali à la Communauté

La participation de la Fédération du Mali à la Communauté a désormais un "fondement contractuel et non plus constitutionnel : la Fédération du Mali adhère volontairement à la Communauté, et elle participe aux institutions de la Communauté dans les conditions convenues d'un commun accord"(1).

Elle reconnaît le Président de la République Française comme étant de droit le Président de la Communauté.

Elle accepte de participer à une Conférence périodique des chefs d'Etats et de gouvernement, siégeant sous la

---

(1) Ibid, p. 5.

présidence du Président de la Communauté ainsi que de participer à des comités de ministres et à des comités d'experts.

Elle reçoit la faculté d'envoyer une délégation à un sénat interparlementaire consultatif, composé de délégués des Parlements des Etats-membres de la Communauté (1).

#### Les Conventions multilatérales

a) La Fédération du Mali paraphe un accord multilatéral, paraphé d'ailleurs par le gouvernement malgache et par le gouvernement français; garantissant aux nationaux de chaque Etat de la Communauté, un certain nombre de droits sur le territoire de chacun des autres Etats.

Une convention d'établissement franco-malienne, complétant dans les rapports bilatéraux des deux parties l'accord sur les droits fondamentaux est également paraphée.

Cette convention "reconnait aux nationaux de l'une des parties sur le territoire de l'autre un traitement privilégié" (2).

b) Les parties contractantes, eu égard au caractère spécifique des relations qui unissent les Etats de la Communauté, sont convenues de soumettre les différends qui pourraient survenir entre elles, à une procédure de conciliation, et en cas d'échec de la conciliation, à une procédure d'arbitrage, la cour d'arbitrage étant constituée sur

---

(1) Un accord bilatéral identique est paraphé par le Gouvernement de la République Malgache.

(2) Ibid. p. 6.



une base paritaire.

Le gouvernement du Mali sera dépositaire de l'original de la Convention. Ces deux conventions multilatérales sont ouvertes à l'adhésion de tout État de la Communauté. D'autres États pourront y adhérer avec le consentement unanime des parties.

Le Mali sera dorénavant associé à la France par "des liens semblables à ceux qui lient la Grande-Bretagne aux membres du Commonwealth. Il sera indépendant au même titre que le Canada et l'Afrique du Sud et son entrée prochaine aux Nations-Unies en sera la meilleure illustration. "Cette transformation du statut du Sénégal et du Soudan a pu se faire en complète amitié et confiance avec la France et c'est pour cela que, aussi, les milieux officiels français se déclarent satisfaits" (1).

Assurément, des accords comme ceux qui viennent d'être conclus, ne valent que par l'esprit dans lequel ils sont appliqués. Dans les conditions présentes, il semble bien qu'ils sauvegardent les intérêts français essentiels dans cette partie de l'Afrique Occidentale. Ainsi, s'adressant aux représentants du Mali, Michel Debré déclare :

" La France, après avoir reconnu le droit à

---

(1) Anson, C15/203, P.A. 19, AFP spécial Outre-Mer, 5 - 4 - 1960, n° 4126, p. 2.

l'indépendance, par ces accords librement discutés, vous garantit cette indépendance. Mais la souveraineté acquise n'est pas et ne peut pas être une sécession : les attaches anciennes, si elles disparaissent avec une page de l'histoire, cèdent la place à des rapports nouveaux qui, au delà de la coopération, expriment la volonté de l'oeuvre ancienne entreprise en commun pour animer une communauté renouvelée... Indépendants, vous avez souhaité le devenir, la France vous garantit cette indépendance, vous nous trouverez près de vous, à côté de vous, soucieux de vous aider" (1).

En se reconnaissant membre d'une Communauté de type confédéral, en acceptant que cette communauté soit présidée par le Général de Gaulle et que ses membres examinent en commun leurs intérêts essentiels, la Fédération du Mali admet en effet qu'il continuera d'exister en Afrique "une certaine unité dans les grandes affaires diplomatiques, dans l'organisation de la stratégie et que la zone franc, elle aussi, continuera d'exister". Comme le justifie le Président de l'Assemblée Fédérale du Mali, Léopold Sédar Senghor :

" ... Dans un monde en ébullition qui secrète méfiance, jalousies et impérialisme il n'est pas bon d'être seul. un Etat isolé est un Etat qui tente ses voisins. Tout Etat indépendant, sans exception, a signé des accords de coopération avec ses amis, parfois même avec ses adversaires.

---

(1) L'outre-Mer Africain, n° 17, Mai 1960, p. 4.

C'est pourquoi le Mali ne peut faire exception à la règle...

" La solidarité qui nous unira désormais à la République Française sera donc une solidarité dans l'égalité. Elle n'enlève rien à notre souveraineté interne et externe.

" Comme tout Etat indépendant, souligne le leader malien, nous serons tenus dans nos relations avec nos associés par les accords que nous aurons signés et nous ne serons tenus que par ces accords.

" En réclamant l'indépendance et en préconisant la Communauté renouée, en commençant de la réaliser avec la République Française et la République Malgache, nous avons entendu donner une solution originale.

" Nous n'entendons pas nous transformer en perroquets : répéter des slogans ou plaquer sur les réalités africaines des formules importées. Nous voulons faire du Mali un vaste chantier de recherches et d'expérience. Nous voulons, dans l'élaboration de la civilisation de l'universel, apporter une contribution qui, pour être modeste, sera constructive parce que neuve d'un mot, il ne faut pas confondre, avec des perroquets, les bâtisseurs d'un monde nouveau" (1).

Les accords franco-maliens sont communiqués au Conseil exécutif qui tient alors sa septième et dernière session à l'issue de laquelle on peut considérer que "la Communauté avait

---

(1) Anson, C<sup>15</sup><sub>203</sub>, P.A. 19, AFP, Spécial Outre-Mer, Conférence de Presse M. Senghor, 17 - 18 - 19  
4 - 1960, n° 4137, p. 3.

vécu sans avoir eu le temps de fonctionner réellement". C'est ce qu'exprime le Président du gouvernement de la Côte-d'Ivoire, Houphouët-Boigny, lorsqu'il dit :

" Nous sommes dans l'attente de ce qui va arriver. Mais les structures de la Communauté n'ont même pas été étudiées que déjà on les tient pour mortes sans savoir par quoi on va les remplacer" (1). Cette nouvelle forme de Communauté, plus souple que celle qu'avait créée la Constitution de 1958, exigera sans doute une adaptation constante aux réalités et vaudra dans la mesure où les intérêts réciproques seront convenablement ajustés. "Si la Communauté, déclare le Secrétaire d'Etat, Jean Foyer au Sénat, perd son caractère fédéral, elle demeure une communauté de défense de solidarité économique, une Communauté culturelle, une organisation au sein de laquelle les politiques des Etats membres sont concertées..." (2). Comme en Amérique du Sud jadis, "la décolonisation va s'opérer selon les passions du moment et à l'échelle nationale la plus petite, ne correspondant parfois qu'à quelques centaines de milliers d'habitants, ce qui rend illusoire toute "indépendance" (3).

## 2) Les facteurs de dissociation de la Communauté

Il s'agit dans cette étude :

- \* des mouvements syndicaux, dans la mesure où ils favorisent les tendances extrémistes,

---

(1) Yacono (X), Op.cit., p. 95.

(2) Cité par Ageron (C.R), Op.cit., p. 294.

(3) Dumon (Frédéric), la Communauté franco-afro-malgache, Université Libre de Bruxelles, 1960.

- \* des mouvements subversifs internes à la Communauté
- \* des ingérences étrangères.

#### a) Le syndicalisme

L'imprégnation marxiste subie par bon nombre de ses dirigeants, la politisation de la plupart des syndicats - même lorsqu'ils se veulent apolitiques - et, en tous cas, "l'attraction certaine qu'exerce sur eux l'idée de panafricanisme et d'émancipation du continent africain, permettent de ranger les mouvements syndicaux parmi les facteurs de désunion de la Communauté"(1).

Trois grandes formations se partagent jusqu'au début de 1958 la masse des syndiqués, dont la force, notons-le, tient davantage "à la valeur des cadres qu'au nombre des adhérents : l'U.G.T.A.N., la C.A.T.C et la C.A.S.L.F-0" (2).

L'année 1959 se caractérise par la désagrégation de l'U.G.T.A.N - orthodoxe dominée par la personnalité de Sékou Touré, et par un éclatement des tendances syndicales, notamment au Sénégal. A cet égard, "l'échec de Sékou Touré dans sa tentative d'utiliser les syndicats U.G.T.A.N. comme instrument de lutte contre les Gouvernements, doit être considéré comme un point marqué au bénéfice de la Communauté (3).

Un retour sur l'évolution syndicale en Afrique est

---

(1) Ansom, C2220/6, Aff Sociales, Op.cit., p. 26.

(2) Idem, p. 26.

(3) Ibid.

nécessaire pour apprécier la situation.

Le syndicalisme est passé par trois phases, caractérisées successivement par la prédominance :

- \* de l'influence communiste,
- \* de l'influence guinéenne,
- \* des ingérences nationales

### — L'influence Communiste

La loi métropolitaine française de 1884 sur la liberté syndicale est introduite dans les colonies en 1920 mais elle ne s'applique qu'aux travailleurs qui sont des citoyens français à part entière.

Ainsi, en dehors de quelques syndicats pour les français de naissance et des Africains des "quatre communes" du Sénégal, il n'existe pas d'organisations ouvrières reconnues par la loi. Les réformes instituées par le gouvernement du front populaire de Léon Blum par un décret du 11 mars 1937 autorisent l'établissement de syndicats dans les colonies pour les sujets français locaux mais elles limitent le droit d'affiliation aux seuls travailleurs qui savent lire, écrire et parler le français et qui sont détenteurs d'un certificat d'études primaires. Un autre décret, celui du 20 Mars 1937, instaure les négociations collectives et l'élection de la délégation syndicale.

Presque tous les membres africains possibles sont exclus car "ce groupe de salariés ne représente qu'une petite

partie de la main-d'œuvre salariée totale" (1).

En fait, dans les colonies, il n'y a guère eu point de structures syndicales et les manifestations de mécontentement des salariés locaux sont souvent médiocrement organisées et rapidement étouffées par l'administration coloniale. Certaines sortes de groupements précurseurs des syndicats existent en Afrique depuis longtemps sous forme d'associations "amicales" ou de mutuelles, dans les villes où les salariés et d'autres citoyens versent des cotisations mensuelles fixes qui sont ensuite distribuées aux membres en cas de maladies, de décès, de mariage ou de naissance. Ces groupements sont ordinairement fondés sur un rapport ethnique, comme les associations de travailleurs migrants qui existent chez les maliens du Sénégal ou chez les ouvriers Mossi - originaires de Haute-Volta - de Côte d'Ivoire. Ces groupements fonctionnent souvent sous l'autorité de leur hiérarchie ethnique et, tout en rendant des services coopératifs à leurs membres, ils sont incapables de formuler efficacement les revendications des travailleurs. A la session du Conseil du gouvernement tenue à Dakar en Novembre 1937, le Gouverneur général de Coppet annonce que, depuis mai 1936, quelque 119 associations se sont constituées, dont 42 syndicats professionnels (2).

---

(1) Martens (G), *Op.cit.*, p. 75.

(2) Sieba Sibiri, syndicalisme et politique -vrais ou faux problèmes, Ouagadougou, n.d., 1979, 179pp., Polycopié;

Un des syndicats locaux les plus importants, groupant les enseignants africains, est fondé en 1937 à Dakar par deux enseignants de l'Ecole normale, William Ponty:Ouezzin Coulibaly de la Haute-Volta, et Mamadou Konaté, du Mali...

Les cheminots africains ont pu s'organiser très tôt grâce à leurs contacts étroits avec leurs collègues français qui étaient syndiqués et grâce à la grande efficacité de leur réseau de communications qui parcourait toute l'AOF. Au cours de l'année 1929, ils ont créé une association amicale et professionnelle des agents indigènes du chemin de fer de l'AOF du Sénégal, placé sous la conduite de François Guing.

Cette organisation aurait pu évoluer et se transformer en syndicalisme contemporain. Mais cela n'a pas lieu et, lorsqu'un mouvement syndical moderne est mis sur pied après 1945, il suit de près le modèle français.

- Les tendances syndicales

En effet, les premières organisations ont tendance à être "des copies conformes structurelles et idéologiques de leurs homologues françaises en reflétant les querelles sociales, politiques et économiques qui avaient lieu en France métropolitaine. Chacune des grandes forces politiques de la France était représentée. Les Communistes, les socialistes et les catholiques avaient des partis politiques et des syndicats africains affiliés" (1).

Malgré les problèmes évidents qui accompagnent la formation de ce système basé sur la dépendance, il y a aussi de substantiels avantages à court terme pour les Africains au cours des premières étapes de la croissance de ces organisations. Les groupes d'intérêts français fournissent les fonds, l'équipement, la formation et les organisateurs expérimentés qui permettent à leurs filiales africaines de commencer rapidement leurs activités. Ils leur assurent aussi un appui politique précieux au sein du gouvernement français. Trop tôt, cependant, les sentiments égalitaires et la bonne volonté qui suivent la libération disparaissent dans les luttes

---

(1) Martens (G), Op.cit., p. 77.



pour le pouvoir politique qui caractérisent la vie de la quatrième République. Les diverses organisations africaines fondées sont soit dirigés soit fortement influencées par les Européens.

En fait, immédiatement après la guerre, le Parti Communiste Français (P.C.F) et son alliée syndicale, la C.G.T, jouissent d'une grande respectabilité officielle à cause du rôle moteur qu'ils ont joué dans la résistance anti-allemande. Des recruteurs et conseillers de la C.G.T, tels Pierre Morlet, Marcel Planes et Massibout, voyagent d'un bout à l'autre de l'Afrique d'expression française en 1944 et en 1948 pour organiser des groupements syndicaux locaux. Dans plusieurs grandes villes de l'AOF, il y a des représentants permanents de la C.G.T - France. Ils sont souvent bien accueillis en Afrique par des administrateurs coloniaux bien disposés et par les salariés français, dont beaucoup sont déjà membres de la C.G.T.(1)

---

(1) November (Andras),

Evolution du mouvement syndical en Afrique Occidentale, Mouton, Paris, 1965, p. 76; La Constitution du 27 Octobre 1946 accorde de nouvelles libertés et reconnaît le droit de former des syndicats sans distinction de race, de langue ou de religion d'un bout à l'autre des territoires français d'Outre-Mer.

Les employés à col blanc, les fonctionnaires et les enseignants qui sont quelque peu actifs même avant la guerre, sont les premiers à former les organisations. Cette avance fait d'eux l'avant-garde du syndicalisme de l'AOF et donne une tendance bureaucratique au nouveau mouvement syndical.

Les Africains qui travaillent dans l'Administration Coloniale sont souvent mieux payés et traités plus justement que leurs homologues du secteur privé. Ainsi, dans beaucoup de colonies, les syndicats se soucient plus des aspects légaux de la fonction publique que des injustices économiques qui perturbent les ouvriers et les travailleurs manuels. La faiblesse structurelle issue de cette dichotomie continue à perturber le syndicalisme africain même aujourd'hui. Ces premiers syndicalistes sont bientôt suivis par les travailleurs des entreprises étatiques comme les chemins de fer, les bureaux de poste, les ports et les débarcadères. Ceux du secteur privé sont généralement initiés au syndicalisme quelques années plus tard, au cours de la période qui va de 1947 à 1950. La C.G.T commence à organiser les travailleurs africains dès 1937 et est le premier groupement syndical français à rechercher activement des membres en 1944.

L'un et l'autre, le RDA et "la S.F.I.O socialiste" concourent au développement des sections de la C.G.T qui servent à organiser les travailleurs africains, considérés comme alliés politiques. Ainsi, la C.G.T est la plus forte là où ces partis dominant : au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Soudan français et au Togo. Les cadres politiques et syndicaux reçoivent leur formation d'instructeurs européens en divers groupes appelés Groupes d'Etudes communistes (G.E.C) qui existent dans beaucoup de grandes villes de l'AOF, de 1943 à 1948 (1).

Cette croissance initiale des syndicats de la C.G.T est très rapide et avant 1946, il y a déjà quelque 176 sections syndicales locales organisées en Afrique francophone. En 1948, il y a, estime-t-on, un nombre total de syndicalistes de 70.000 à 75000 en AOF et au Togo, dont environ 62% appartiennent aux groupements affiliés à la C.G.T (2).

La C.F.T.C est soutenue par les structures missionnaires catholiques, répandues et influentes, et elle commence à organiser les travailleurs africains entre 1946 et 1948 pour riposter à l'avance communiste. Un des premiers recruteurs est Joseph Dumas, syndicaliste du Métro de Paris, qui parcourt l'AOF à la fin de 1946. Il est suivi par Gérard Espéret qui devient le personnage de proue de la CFTC en Afrique d'expression française jusqu'à l'indépendance. Leur succès

---

(1) Morgenthau, Op.cit., pp. 23 - 26.

(2) Berg (E), Op.cit., p. 206.

dépend grandement de la force de l'Eglise catholique dans une région. Ainsi, le syndicalisme chrétien prend racine en Haute-Volta, au Dahomey, au Togo, en Côte-d'Ivoire, en Guinée et à Dakar, tandis que, en Mauritanie, au Niger et Soudan français, il ne réussit pas à établir de fortes racines.

Il commence à recevoir un appui limité de la part de l'administration française lorsque les Communistes quittent la coalition gouvernementale française en Mai 1947 et rentrent dans l'opposition active. Cependant, la C.F.T.C n'est soutenue par aucun parti politique local de masse et souvent elle manque de dirigeants dynamiques. Contrairement à la CGT, elle est souvent assez timide dans la présentation et le soutien des revendications. La CFTC, bien qu'elle essaye d'introduire des membres musulmans en son sein en soulignant la notion de "croyant" plutôt que celle de "chrétien" demeure grandement identifiée aux Catholiques et, par extension, aux structures du pouvoir colonial français.

En Avril 1948, la C.G.T. française se scinde lorsque plusieurs syndicats non communistes affiliés se retirent pour fonder la C.G.T-F.O. C'est seulement en 1949 que la C.G.T.F-O devient la troisième fédération métropolitaine à rechercher des membres africains. Les premiers efforts d'organisation sont accomplis pendant les voyages du Secrétaire confédéral André Lafond en Afrique en 1949 et en 1950. Ils sont continués par des hommes comme Albin Odot et Moïse Cahuzac, qui ont leur résidence à Dakar comme en France. La C.G.T.FO se limite

principalement aux fonctionnaires et beaucoup de travailleurs français y sont aussi inclus comme membres de diverses filiales africaines. L'absence d'un appui politique ou religieux fort, le manque chronique de fonds et un début tardif handicapent l'expansion de la CGT-FO en A.O.F. La plupart des travailleurs africains "n'ont pas pu comprendre la valeur de son style apolitique de syndicalisme et ils ont eu tendance à adhérer à l'organisation que soutenaient leurs dirigeants politiques" (1). La C.G.T-FO est aussi contrecarrée par ses rapports étroits avec l'administration française qui l'empêche de soutenir un programme anti-colonial vigoureux. Elle subit généralement "l'opposition des puissants partis du RDA et par les missions catholiques" (2).

Les grandes poches de la force de la C.G.T-FO se trouvent dans les capitales fédérales, à Dakar, et Brazzaville, et au Cameroun.

La Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L) essaye d'aider la C.G.T-FO et envoie une équipe, qui comprend André Lafond, en A.O.F et en A.E.F au début de l'année 1950 pour étudier les activités syndicales locales. La C.G.T-FO, bien que membre actif de la C.I.S.L s'oppose aux liens directs entre ses filiales et la CISL et empêche l'intervention de cet organisme international en Afrique Francophone (3).

---

(1) Martens (G), Op.cit., p. 82.

(2) Idem.

(3) La C.G.T-FO soupçonne que la C.I.S.L essaye d'établir des liens directs avec les colonies françaises. Au milieu de l'année 1952, André Lafond, le Secrétaire confédéral de F.O, chargé des questions d'Outre-Mer, écrit aux dirigeants syndicaux sénégalais Moïse Cahuzac et Sar Sijh que "La politique de la CISL semble dangereuse et dirigée contre nous... Il convient de rappeler que les structures politiques des territoires sous domination française au sein de l'Union Française rendent l'adhésion à une centrale métropolitaine indispensable"; Anson, C2260/5, Direction des Af.Pol. 2ème Bureau, Le Syndicalisme dans les Territoires africains, 1955, p. 17.

Cette politique est suivie par la C.G.T et la C.F.T.C qui insistent sur le fait que leur siège de Paris doit s'occuper de tous les rapports internationaux avec la F.S.M. et la C.I.S.L-CNT.

Une quatrième tendance importante, qui prône la formation d'organisations syndicales complètement autonomes, apparait aussi au cours de cette première étape du développement syndical africain. Des syndicats indépendants locaux existent en A.OF "depuis le milieu des années 1940 mais, par manque de fonds et de capacité d'organisation ils conservent souvent des liens officieux avec les centrales que dominent les Français" (1). Cependant, ces groupes servent à démontrer que les Africains sont capables de diriger leurs propres organisations d'une façon totalement indépendante de tout contrôle européen direct. Plusieurs syndicats autonomes se forment en Côte-d'Ivoire, en Haute-Volta et au Togo au début des années 1950 après s'être séparés de la CGT pour des "questions politiques ou pour des problèmes d'autorité" (2).

Le plus influent des groupes syndicaux initiaux est la Fédération des syndicats des cheminots africains (F.S.C.A). Ce groupe représente les cheminots africains des divers réseaux ferroviaires coloniaux qui s'étendent de l'Océan vers l'intérieur du Sénégal, du Soudan français, de la Guinée, de la Côte-d'Ivoire, de la Haute-Volta, du Togo et du Dahomey.

---

(1) Mzynaud (J), Salah-Bey (A), Le Syndicalisme Africain, Payot, Paris, 1963, p. 75.

(2) Martens (G), Op.cit., p. 83.

Organisés initialement par la C.G.T., "ces 17.500 cheminots quittent la Centrale française en 1948 après une héroïque grève de cinq mois" (1).

Au total, en 1948, il y a, estime-t-on , 70.000 syndicalistes en A.O.F. et au Togo divisés en quatre groupes (2).

Il y a une nécessité urgente de former des syndicats en A.O.F. au cours de la période d'après-guerre. Cependant, il est impossible aux buts de ce mouvement de demeurer entièrement identiques à ceux prônés par les syndicats français qui sont liés aux problèmes socio-économiques des travailleurs de la France. Les syndicats africains ne se trouvent pas dans une société industrielle et même devenir salarié est difficile dans un système axé sur une agriculture de subsistance. Un grand pourcentage des salariés - qui, à cette époque -là totalise seulement 8 % de la population économiquement active - est employé par l'administration coloniale soit pour former des fonctionnaires, soit dans le système étatique des transports et de l'agriculture.

Rappelons tout d'abord que le chiffre des salariés d'AOF, d'AEF, du Togo et du Cameroun ne dépasse pas 700.000 pour une population d'environ 30 millions - et 205.000 à Madagascar pour une population de 4.730.00, soit :

---

(1) *Idem*; cf au chapitre 1er de la première partie, p. 15.

(2) Cf annexe XXXXIII.

- \* A.O.F. 2,16 % de la population totale
- \* en A.E.F. 4,65 % de la population totale
- \* au Cameroun 4 % de la population totale
- \* au Togo 1,38 % de la population totale
- \* Madagascar 4,70 % de la population totale

En ce qui concerne la profession des salariés, la répartition est la suivante :

- \* 26 % agriculture, forêts
- \* 5,5 % mines
- \* 19 % industries du bâtiment et travaux publics
- \* 7,2 % transports et manutention
- \* 11 % commerce et professions libérales
- \* 9 % Professions domestiques
- \* 22,3 % secteur public : administration générale et services techniques (d'après le rapport du Commissaire Général au Plan, publié en 1956, le pourcentage par catégories professionnelles est calculé sur l'ensemble de l'AOF, de l'AEF, du Togo, du Cameroun et de Madagascar).

Deux questions intimement connexes, dont l'une est professionnelle et l'autre politique, surgissent à la fin des années 40 et ont une profonde influence sur les syndicats de l'Afrique à ce stade crucial de leur croissance. Les lois ouvrières qui régissent les relations professionnelles et industrielles entre les travailleurs africains et leurs employeurs sont fragmentaires et souvent discriminatoires.

Elles sont prises par des décrets dans chacun des territoires au fur et à mesure des besoins, quelque vingt à trente ans plutôt. Cela provoque une importante inégalité des salaires, des conditions de travail et de la législation sociale parmi les diverses colonies et entre les travailleurs africains et européens. D'où la lutte acharnée pour un code de travail dans le cadre d'"une curieuse recherche d'une "égalité mystique" - ce concept "égalité ou non discrimination relègue même la quête de la liberté au second rang" (1).

Ce problème syndical commun commence à brouiller les différences idéologiques et encourage la coopération entre les diverses factions du mouvement syndical de l'AOF.

• Le "noyautage" communiste

Du côté politique, on assiste à un déploiement d'efforts communistes accrus visant "à contrôler et à unifier le mouvement syndical africain. Au deuxième Congrès de la F.S.M. -dominée par les Communistes - à Opilan, le secrétaire général de la C.G.T, Le Leap déclare que les mesures coloniales à l'encontre des Africains ne sont que la continuation de celles dirigées contre la classe ouvrière par les Capitalistes et que "dans tous les pays capitalistes, coloniaux ou semi-coloniaux, les travailleurs ont les mêmes ennemis et leur victoire ne peut être que la victoire commune d'alliés naturels sur un ennemi commun" (2).

---

(1) Gonidec (P.F), "Une mystique d'égalité : le code du travail des territoires d'Outre-Mer" in Revue Juridique et politique de l'Union française, Paris, T. 7, 1953, pp. 177 - 196.

(2) Fédération Syndicale Mondiale, "Compte rendu des Travaux du deuxième Congrès syndical mondial", Milan, 1949, p. 340.



En fait, après la rupture du tripartisme et après les grèves générales de 1947 - 1948, les activités syndicales sont devenues une des quelques voies d'action laissées ouvertes aux communistes en Afrique. Cela est surtout vrai après que le Rassemblement Démocratique Africain se soit séparé du bloc législatif Communiste en 1950, coupant ainsi presque toute influence politique directe du PCF en AOF. Dès lors, le PCF s'intéresse de plus en plus au syndicalisme en tant qu'"organisation de masse dans les colonies françaises, qui aurait pu remplacer son alliance rompue avec les groupements plus politiques" (1).

Au début, ces efforts semblent assez prometteurs. Les filiales de la C.G.T comprennent presque les deux tiers des syndicalistes de l'AOF. Elles constituent le groupe de loin le mieux organisé et tient avantage de leurs liens étroits "avec le parti nationaliste radical du **RDA** qui était resté intact même après s'être séparé du PCF" (2). Cependant, les mêmes facteurs qui ont poussé le **RDA** à quitter le camp communiste influencent aussi les syndicats. Les dirigeants syndicaux africains considèrent que l'autorité continue des syndicalistes français affaiblit leurs positions personnelles une fois les syndicats coloniaux assez bien établis. En fait, très peu de responsabilités sont déléguées aux Africains par les Européens surtout en matières internationales.

---

(1) Martens (G), Op.cit., p. 92.

(2) Idem.

Les autorités coloniales augmentent les pressions politiques sur les dirigeants de la C.G.T - qui sont souvent aussi des militants du RDA - pour qu'ils coupent leurs liens avec les Communistes. "Les administrateurs français employaient, écrit Martens, toute une série de tactiques dans cette campagne, notamment la Cooptation, les récompenses économiques et les licenciements des postes de la fonction publique pour décourager le recrutement des membres de la C.G.T parmi les Africains" (1).

Dès la première moitié de l'année 1955, il apparaît qu'un mouvement pour l'autonomie vis à vis de la C.G.T métropolitaine se dessine à l'intérieur de la C.G.T locale, la principale de toutes les centrales d'Afrique Noire.

### — \* L'Influence guinéenne

Lorsque la ligne politique du RDA s'affranchit de la sujétion communiste, il apparaît aux dirigeants du mouvement la nécessité d'étendre leur influence sur le plan syndical.

Il s'agit "non seulement de contrebattre la pénétration communiste, mais aussi, dans la perspective politique d'une autonomie des territoires africains, d'affranchir le syndicalisme africain de sa subordination aux centrales métropolitaines, considérée comme une survivance des idées assimilationnistes" (2).

---

(1) Ibid.

(2) Ansom, C2264/14, Rapport Cusin, S.G, Confidentiel, 11 Février 1957, p. 1.

Aussi, le RDA, "en la personne du leader syndical Sékou Touré, lance t-il la création de la C.G.T.A, Centrale autonome purement africaine, qui se constitue par une scission de fait au sein de la C.G.T" (1).

• L'autonomie syndicale

Sous l'impulsion de Sékou Touré qui "désirant bénéficier pour les élections législatives de Janvier 1956 du soutien de M. Houphouët, devait lui donner, en échange, des gages substantiels de son allégeance à sa nouvelle politique", le syndicalisme africain s'oriente vers des "conceptions plus pratiques et plus conformes aux intérêts véritables des travailleurs " (2).

- La création de la C.G.T.A

Le 12 Novembre 1955, est formée la Confédération Générale des Travailleurs Africains (C.G.T.A.). Celle-ci préconise :

- " \* un syndicalisme fondé sur l'idée de Dieu et du travail harmonisé, restituant à l'homme noir sa liberté et sa dignité;
- \* la création de banques populaires pour aider le petit commerce et l'artisanat;

---

(1) Idem.

(2) Idem, dossier 13, Direction des Aff. Pol., Lettre n° 50 SG du 8 Février 1957, secret; Cf. en annexe au "Commentaire du Leader Guinéen Sékou Touré concernant la 5eme session du Comité de Coordination des Unions Syndicales C.G.T de l'AOF et du Togo du 12 au 14 Mars 1955, à Saint-Louis".

- \* L'africanisation des cadres (la Loi-Cadre est un progrès par rapport au présent, mais il faut attendre l'application qui en sera faite);
- \* la non-affiliation à un parti politique;
- \* l'autonomie politique la plus large possible, dans le cadre de la Communauté franco-africaine dotée d'un exécutif et d'un législatif propres aux africains;
- \* la non affiliation de la future centrale unifiée à aucune organisation métropolitaine, quelle qu'elle soit, ou aucune organisation internationale, avec lesquelles elle entretiendra seulement, sur un pied d'égalité, des liens amicaux" (1).

Un des trois dirigeants de la CGT de l'AOF, Bassirou Gueye, est élu secrétaire général. Le nouveau groupement lance un appel à la C.F.T.C, à la C.G.T-FO, aux cheminots et aux syndicats autonomes pourqu'ils se joignent à lui pour former une Centrale africaine unique, et fixe une date pour un véritable Congrès du 14 au 15 Janvier 1956 à Saint Louis, capitale du Sénégal et de la Mauritanie (2).

(1) Anson, C2264/6, AFP Spécial Outre-Mer, n° 3152, 18 - 1 - 1957, p. 3.

(2) Milcent, Op.cit., p. 133 - 134.

En juillet 1956, un autre secrétaire interterritorial de la C.G.T, Seydou Diallo devient un responsable de la section de la C.G.T.A de Dakar, qui a à sa tête Abdoulaye Thiaw.

Quelques auteurs considèrent que le parti de Léopold Senghor, le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) a joué un grand rôle dans la création de la CGT, en essayant d'obtenir quelque soutien politique fidèle à l'intérieur du Sénégal. La C.G.T a eu tendance à accorder son appui aux partis locaux du RDA, à l'UDS, au B.P.S et au M.P.S. Voir Novembre, op.cit., pp. 93 - 96. Il est probablement vrai que le BDS - IQM a eu une influence sur la création de la section sénégalais de la C.G.T.A mais l'idée de transformer la C.G.T en une organisation purement africaine peut certainement être plus directement rattachée aux dirigeants du RDA, Sékou Touré et Félix Houphouët-Boigny.

Pour les commentaires intéressants écrits par un des premiers dirigeants de la CGTA, voir Massata Abdou N'diaye, le mouvement syndical africain devant ses responsabilités, continent Africain, Conakry, 1965.

La C.G.T.A. ne doit pas tarder à étendre son influence au détriment de celle des autres organisations en particulier la C.G.T. dont elle "s'efforce d'attirer la clientèle et les cadres". C'est en Guinée et au Sénégal que la CGT est le plus affectée par la formation de la C.G.T.A. (1). Celle-ci ne développe jamais une doctrine syndicale cohérente mais s'oppose à la notion de lutte de classes héritée des croyances traditionnelles des Communistes français et de leurs alliés de la CGT. Elle croit "que l'évolution de l'Afrique ne peut pas tirer profit d'une telle politique dans les conditions actuelles" car le continent "ne se formera que par la coopération des esprits des intellectuels, des muscles des travailleurs et des paysans et des cerveaux des dirigeants syndicaux et politiques" (2). Les autres syndicats de l'AOF sont aussi affectés par ce changement des rapports avec les groupes d'intérêts français.

Entrant bientôt dans le courant, "dans un but d'auto-défense", les organisations syndicales C.F.T.C se réunissent, à leur tour, en Congrès à Ouagadougou (Haute-Volta) du 8 au 15 Juillet 1956 pour créer la C.A.T.C (Confédération Africaine des travailleurs croyants), affiliée à la C.I.S.L, mais "n'ayant plus avec la C.F.T.C métropolitaine aucun lien de

---

(1) Les statistiques des effectifs syndicaux de 1956 montrent 54700 membres de la CGTA dont 16000 au Sénégal (contre 25500 membres de la CGT) et 38.500 en Guinée (contre 1000 membres de la CGT). Il y a certainement des militants actifs de la CGTA au Niger, en Haute-Volta, en Mauritanie et en Côte-d'Ivoire en 1956 mais, comme la plupart d'entre eux sont des fonctionnaires ou des enseignants, ils n'apparaissent pas dans les chiffres officiels qui ont tendance à ne montrer que les travailleurs qui sont soumis au Code du travail (c'est à dire autres que fonctionnaires).

(2) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n° 602, du 25 Mai 1957.

subordination" (1). Le premier bureau exécutif de la C.A.T.C de l'AOF comprend :

Président : David Soumah (Guinée)  
 Vice-Présidents : Albert David (Togo), Joseph Ouedraogo (Haute-Volta) Serpos Tidjani (Dahomey), Djibril Teuw (Mauritanie)  
 Secrétaire général : Charles Mendy (Sénégal)  
 Secrétaire général adjoint : Jacques Rossi (Soudan)  
 Trésorie : Goutran Rodriguès (Côte d'Ivoire)

Evoquant également la question de l'autonomie, les dirigeants de la CGT-FO doivent décider le maintien des rapports existant avec la centrale métropolitaine. Au cours de son congrès confédéral tenu à Paris en octobre 1956, la CGT-FO met ses membres d'Outre-Mer en garde "contre l'illusion d'une autonomie qui ne garantirait rien sur le plan économique et social" et elle demande que la C.I.S.L "ne se mêle pas des affaires des territoires de l'union française" (2).

La répugnance de ce syndicat à accepter la tendance vers la libéralisation politique des colonies se base sur "les vues paternalistes de beaucoup de ses dirigeants".

André Lafond, déclare que "l'opinion qui prévaut dans la CGT-FO est que les pays africains ne sont pas encore mûrs pour une indépendance presque complète ... et que... des liens solides

---

(1) Anson, C2264/14, "Evolution du syndicalisme, Conférence de Cotonou", S.G, Confidentiel, Février 1957, p. 2.

(2) Agence France-Presse, Cahiers de l'Afrique Occidentale Française, n° 67 du 15 Novembre 1956, Dakar, p. 3.

doivent être entretenus avec la France métropolitaine" (1).

Plus directement menacée par la C.G.T.A que les deux autres centrales, la C.G.T. décide, de son côté, que le meilleur moyen de se défendre est "d'attaquer et de manoeuvrer pour reprendre en main la domination de l'ensemble du mouvement syndical, qui lui échappait chaque jour davantage" (2).

Ainsi comprend-elle vite la portée des tendances nouvelles du syndicalisme en Afrique Noire et la nécessité d'en tirer des conclusions d'action.

C'est ainsi qu'elle lance en Mai 1956 un appel à tous les travailleurs pour la constitution d'une "Conférence générale du Travail de l'AOF, de l'AEF, du Togo et du Cameroun".

Ce projet, vu et corrigé par Sékou Touré est adopté, "après diverses tractations", par les quatre organisations, la C.G.T.A., la CGT, la C.A.T.C et les cheminots, à la réunion tenue à Dakar, le 10 Décembre 1956 (3).

(1) Pfeffermann, "Trade Unions and Politics in Frenchwest Africa During the Fourth Republic", in *African affairs*, Londres, Juillet 1967, p. 222. Il faut souligner que le CGT-FO se prononce contre l'autonomie du syndicalisme africain jusqu'en 1959.

(2) Anson, C2264/14, op.cit., p. 2. La sixième session du Comité de Coordination de l'AOF qui se tient à Dakar le 15 Février élit, en remplacement des trois secrétaires généraux élus en 1954 (Sékou Touré, Bassirou Gueye et Seydou Diallo), trois nouveaux hommes considérés comme fidèles à la position orthodoxe de la C.G.T -France et de la FSM : Alioune Cissé du Sénégal, Camille Kissi Cris de Côte-d'Ivoire et Abdoulaye Cissé du Sénégal.

(3) La C.G.T a annulé son Congrès fixé au 27 Octobre 1956 à Cotonou et la C.G.T.A a fait de même pour son congrès du 12 Octobre 1956 qui devait se tenir à Dakar.

Y participent également à la réunion de Dakar :

- Le Comité de Coordination des Syndicats des Enseignants (groupement des syndicats C.G.T et de syndicats autonomes de l'enseignement);
- Le Syndicat des Médecins, Vétérinaires, Pharmaciens et Sages-Femmes de l'Afrique Noire Française (symevetopharsas). On trouvera en annexe les conclusions de cette réunion préparatoire de Dakar.

Comme elles, représentent "au moins 90 % de tout le mouvement syndical de l'AOF, les chances de succès semblent grandes" pour la convocation, à Cotonou (Dahomey), le 16 Janvier 1957, d'une conférence qui "doit marquer l'aboutissement et le triomphe du double mouvement pour l'autonomie et l'union de toutes les centrales syndicales d'Afrique" (1).

### L'unité syndicale : la Création de l'U.G.T.A.N

#### - La conférence de Cotonou

Ouverte le 16 à 19 heures sous la présidence de Fagbamigbé, secrétaire général de l'Union territoriale C.G.T du Dahomey, la conférence syndicale africaine termine ses travaux le 20 Janvier à 5 heures du matin.

Elle réunit, outre les représentants des Centrales et autres groupements de l'AOF, à l'exception du groupe dissident de la C.G.T-F.O, les délégués de l'Union autonome des syndicats du Cameroun, de celle du Togo et de l'Union C.G.T. du Cameroun. Soit au total, cinq cents auditeurs environ (2).

(1) Anson, C2264/4, Rapport du Haut-Commissaire de la République en AOF au Ministre de la FOM, 1957, p. 3; cf annexe XXXVIII.

(2) Idem; Dans certains rapports administratifs, on évalue à 170 délégués et observateurs syndicaux venus des divers territoires d'AOF, 5 délégués du Cameroun, 6 du Togo, et une cinquantaine de syndicalistes dahoméens; cf Anson, C2264/8, SPD, n° 57/R, Confidentiel, 1-26 Janvier 1957, p. 1.

A Cotonou, les délégués de la CGT de l'AOF-togo ont envoyé une lettre de démission à Alain Le Léap et Benoît Frachon de la C.G.T-France. Elle est signée par Abdoulaye Diallo (Soudan), Alioune Cissé (Dakar), Camille Kissi Gris (Côte-d'Ivoire), Latyr Canara (Sénégal), Mamady Camara (Guinée), Guillaume Fagbamigbé (Dahomey) et Félix Aouté (Togo); République Française, Directeur des services de sécurité de l'AOF, "Bulletin spécial d'information sur la Conférence syndicale africaine de Cotonou, 16-20 Janvier 1957", polycopié, p. 4.

Le Togo n'a pas de filiale officielle de la C.G.T depuis le début des années 1950 mais il continue à prendre part aux réunions du Comité de Coordination de la C.G.T-AOF.



D'entrée de jeu, les leaders des principales tendances se mettent d'accord sur le principe de la création d'un syndicat unique pour tous les travailleurs africains sous le nom de "Union Générale des Travailleurs de l'Afrique Noire" (U.G.T.A.N). Il s'ensuit la désignation de trois commissions de 21 membres (3 délégués par Centrale ou Fédération : doctrine, organisation, Programme revendicatif). Aux termes des débats, très animés et souvent confus, la conférence syndicale de Cotonou approuve les résolutions suivantes :

- Résolution sur la doctrine

Réclame l'émancipation complète des populations autochtones, écarte "la lutte des classes comme inopportune pour éviter la dispersion des forces dans la lutte contre le régime colonial", détermine les objectifs de la nouvelle centrale sur le plan social, économique et politique, décide que "ses relations avec les travailleurs de France et du monde seront fondées sur les principes de l'internationalisme prolétarien".

Enfin, elle affirme l'indépendance de la Centrale unique vis-à-vis de toutes formations politiques mais lui réserve le droit de soutenir toute action politique allant dans le sens des intérêts des travailleurs et des populations africaines..." (1).

A l'analyse, la résolution sur la doctrine de la future centrale ne se différencie guère de l'exposé sommaire d'un

---

(1) Ibid

programme de parti politique. Ce qui dénote l'influence des hommes politiques tel que Sékou Touré pour qui, "le syndicat est un élément de la lutte générale. Il doit s'intégrer dans le peuple africain" (1).

- Résolution sur l'organisation

Elle est mise au point par trois sous-commissions : statuts, modalités pratiques de fusion et presse.

Ces sous-commissions font le gros travail de la Conférence. En font notamment partie: Diallo Abdoulaye et Camara Latyr (C.G.T), Sékou Touré, Diallo Seydou, Diop Fabihou (C.G.T.A), Sidibé Mamadou (cheminot-Maire de Kayes), Sango Ibrahima et Akindès (enseignants).

a) statuts

On trouvera en annexe les statuts créant l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (2).

b) Modalités pratiques de fusion

La résolution précise dans quel ordre vont se succéder les étapes de la route vers l'unification.

Le Comité provisoire reçoit de la Conférence des directives précises qui se résument ainsi :

- \* désaffiliation effective sur le plan national et international et dissolution de toutes les centrales existantes;

---

(1) Anson, C2264/8, AFP Spécial Outre-Mer, 19 - 1 - 1957, n° 3153, p. 2.

(2) Cf. annexe XXXIV; "La composition de la direction provisoire" faisait fonction de Conseil Général.

\* Constitution immédiate de comités territoriaux paritaires de fusion, qui auront pour mission de réaliser la dissolution effective des diverses Unions territoriales, d'aider à la création de syndicats uniques par branche professionnelle, dont la direction serait élue démocratiquement par les titulaires de cartes, placés par les soins du comité territorial paritaire;

\* Création par les syndicats ainsi constitués d'une Union territoriale.

L'ensemble de ces opérations devra être mené à bonne fin dans un délai de 4 mois.

### c) Presse

Le rapport sur la presse, adopté sans discussion, prévoit la publication à Dakar d'un organe bi-mensuel tiré à 5000 exemplaires, sous le titre Travailleurs d'Afrique Noire, dont la gestion et l'organisation sont laissées à la charge du secrétariat permanent.

### - Résolution sur le programme revendicatif

Cette résolution qui "a subi en commission une forte influence de la C.G.T.A est rejetée en bloc en séance plénière et remaniée suivant la doctrine C.G.T" (1).

Sur le plan politique : elle souligne l'inquiétude de la conférence devant une loi-cadre visant à "accentuer

---

(1) Anson, C2264/10, Op.cit., p. 4.

l'oppression colonialiste et le système d'exploitation et dont l'aboutissement serait la balkanisation de l'Afrique Noire" (1).

Sur le plan économique : elle prône une mise en valeur rapide de l'Afrique .

Sur le plan social : normalisation de l'enseignement démocratique affirmant la personnalité africaine, établissement d'une infrastructure en profondeur dans le domaine de la santé et d'un système complet de sécurité sociale.

Pour le secteur public, extension de la loi d'octobre 1946 et suppression de toutes discriminations raciales.

Pour le secteur privé, extension outre-mer d'une législation sociale équivalente à celle de la métropole.

Des considérations générales quelque peu désordonnées apparaissent dans la deuxième partie de la résolution revendicative :

- \* maintien et défense de l'unité et de la solidarité des ensembles fédéraux;
- \* Condamnation des guerres coloniales en cours comme de toutes les guerres dirigées contre la volonté des peuples et des individus;
- \* Condamnation des guerres impérialistes et salut aux peuples coloniaux se battant pour leur indépendance;
- \* représentation de l'UGTAN dans tous les organismes nationaux et internationaux à caractère économique et social.

---

(1) Idem.

En définitive que sort-il des tumultueux débats de la conférence ? En principe l'unité tant désirée. Mais ne proclame-t-on pas quelque peu prématurément la réalisation de cette Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire?

A Cotonou, il n'y a en fait que des représentants de l'AOF, du Cameroun et du Togo. L'AEF est absente. On sait que les délégués du Cameroun, comme ceux du Togo, ont mis des conditions à leur ralliement. Enfin F.O. reste à l'écart, la C.A.T.C fait "de sérieuses réserves et la C.G.T.A manque d'enthousiasme" (1). C'est sous cet éclairage particulier qu'il convient maintenant d'apprécier la portée de la conférence et des suites pratiques immédiates.

#### - Les Conséquences de la conférence

Il est certain qu'un grand pas vers une unité véritable est fait. Cependant, si les prises de position politiques sont nombreuses et, sur certains points, fort précises, il faut bien convenir que "les appels plus ou moins voilés à l'indépendance, tout comme les considérations sur les directions du développement économique, industriel ou agricole, n'ont été entendus, par l'ensemble des syndicalistes, que d'une oreille très distraite.

---

(1) Malgré les recommandations de la Conférence de Cotonou, la C.A.T.C "refuse de se laisser absorber par l'UGTAN. Elle dénonce l'attitude de la FSM, qui ne renonce nullement à s'assurer le contrôle de l'UGTAN. Cette attitude est parfaitement conforme aux consignes données aux partis communistes par le 20<sup>ème</sup> Congrès : "Jouer la carte du nationalisme jusqu'à l'obtention de l'indépendance, profiter des difficultés de tous ordres qui accompagneront celle-ci pour polariser le mécontentement des masses, accéder ainsi au pouvoir et terminer par l'élimination progressive et totale des éléments non-communistes"; Ansom, C2264/4, op.cit., p. 4.

"Ils ne sont guère décidés, pour l'immédiat, à tenter d'engager la masse des salariés dans une action pour le triomphe de ces idées, auxquelles ils savent que la généralité de leurs mandataires ou sympathisants est encore bien indifférente" (1).

Mais il suffira que l'unité syndicale soit solidement organisée et, par la suite, habilement maniée pour qu'elle compte parmi les éléments les plus importants de la conjoncture politique du groupe de territoires et pèse d'un grand poids sur l'évolution des institutions.

Pour le moment, le problème est encore d'ordre social, il est de savoir si le groupement de l'ensemble des salariés qu'ambitionne la nouvelle Centrale se réalisera effectivement et quelle pourra en être l'ampleur.

Un fait est certain : pour la masse des congressistes et pour de très nombreux travailleurs, la conférence représente le succès qu'ils souhaitent : la consécration de l'idée force d'unité syndicale, et la mise sur pied d'un organisme, ayant mission de parvenir réellement à cette unité dans des délais relativement brefs.

Le milieu est donc favorable à l'entreprise qui se propose d'y oeuvrer, encore que, l'enthousiasme et les beaux discours du congrès s'évaporant, les grands espoirs, portés au crédit de la future unité, soient quelque peu tempérés par la

---

(1) Idem.

constatation du peu d'intérêt pratique présenté par les directives de la conférence pour l'aboutissement rapide des revendications qui leur tiennent à coeur : salaires et avantages sociaux divers.

L'élément moteur, le comité provisoire de direction, est également en place, animé par "un personnel expérimenté et très actif" (1);

Parmi celui-ci, les sujets les plus qualifiés, de par leur formation et leurs aptitudes, sont chargés des tâches les plus importantes (2) :

- \* Secrétaire, chargé des contacts avec les syndicats et comités territoriaux : Diallo Abdoulaye, Vice-président de la FSM, Secrétaire Général du Comité de Coordination de la C.G.T-AOF.
- \* Secrétaire administratif, chargé des revendications: Cissé Alioune, Secrétaire Général du Comité de Coordination C.G.T.
- \* Secrétaire, chargé de l'organisation et de la propagande : Gueye Abdoulaye, Vice-président de la F.I.S.E; (Fédération Internationale des syndicats de l'Enseignements , et ex-Secrétaire général de l'UDS (Union Démocratique Sénégalaise, apparentée au parti Communiste)
- \* Secrétaire, chargé de la presse : Diallo Seydou, ex-secrétaire général du comité de coordination de la

---

(1) Ibid.

(2) La CATC n'a pas désigné de représentants au sein du Conseil Général.

C.G.T-AOF, membre du Comité Directeur de la C.G.T.A.

\* Trésorier :

Edoh Coffi, secrétaire Général de la Fédération des cheminots.

En regard de ces facteurs favorables à la constitution d'un puissant groupement unifié, il existe cependant des éléments susceptibles d'en freiner la rapidité d'implantation et l'extension.

Bien d'obstacles se trouveront encore sur la route de l'unité, au nombre desquels il faut compter l'insuffisance des moyens matériels - si les organisations nationales et internationales mettent un terme à leur assistance technique et financière - les distances, la faiblesse des structures, un sens de l'organisation assez peu poussé chez la plupart des dirigeants locaux, enfin - et ce ne sera pas le moindre de ces obstacles - "les querelles de personnes, les intrigues des dirigeants menacés d'éviction, soucieux de conserver de valables prébendes" (1).

On ne doit pas oublier non plus les différentes tendances au sein de l'UGTAN. Il apparaît essentiel, pour apprécier celles-ci, de relever les attitudes respectives de Sékou touré d'une part, de Diallo Seydou d'autre part.

Présentant le rapport syndical au Congrès du RDA

---

(1) Anson, C2264/8, n° 57/R, op.cit., p. 5.



(Bamako, Septembre 1957), Sékou Touré prône "le caractère spécifiquement africain de l'UGTAN, sa personnalité adaptée aux conditions politiques, économiques et sociologiques des territoires africains, son indépendance totale. L'UGTAN rejette la lutte des classes et adopte la lutte anticolonialiste aux côtés de tous les partis politiques sincèrement progressistes. Elle veut insérer son action sur les masses dans le contexte d'un programme général économique constructif arrêté, en accord avec les représentants qualifiés du syndicalisme, par les Conseils de gouvernement des territoires".

Peu après, Diallo Seydou dirige la délégation d'AOF au 4ème Congrès de la FSM (Leipzig, octobre 1957). Dans une intervention publique, après avoir fait le procès du colonialisme, il "rend un hommage de gratitude à la FSM et à la solidarité ouvrière internationale, l'indépendance réaffirmée de l'UGTAN n'excluant pas une prédilection particulière pour la FSM militant en faveur de l'indépendance des peuples coloniaux" (1).

Mais, en excellent manoeuvrier, Sékou Touré réussit à contrôler l'UGTAN la transformant en un "instrument de promotion africaine". Mieux, "la nouvelle Centrale constitue l'élément primordial des ingérences guinéennes en zone d'Outre-Mer n° 1. Ainsi se rejoignent, par l'intermédiaire de l'UGTAN,

---

(1) Anson, C2264/4, Aff. Pol., Note d'Information, n° 77/BE 10, Janvier 1958, p. 3 -

les influences communistes et guinéennes, la tête des deux mouvements se trouvant à Conakry " (1).

### **b) Les mouvements subversifs**

#### **- Internes**

#### **Le P.A.I**

"Par ses attaches communistes avouées, par les buts qu'il se propose de libération de l'ensemble du Continent africain, par ses méthodes d'action directement inspirées de "l'agit-prop",écrit le rapporteur de la Conférence africaine de renseignements d'Alger, le lieutenant-colonel Routier, le Parti Africain de l'Indépendance est le mouvement subversif le plus dangereux dans l'Ouest-africain" (2).

Créé en Septembre 1957, le P.A.I est "le premier parti africain qui se fixe pour activité : la lutte pour l'Indépendance" (3). Dans un manifeste qu'il publie, on lit notamment :

"pour la conquête totale du pouvoir politique au moyen de l'indépendance nationale, pour la remise des liens sociaux à ceux qui produisent ces liens, au moyen du socialisme, il est devenu une nécessité historique de créer un parti de type nouveau" (4).

(1) Anson, C2220/3, Conférence africaine de renseignements d'Alger, Lieutenant-Colonel Routier, op.cit., p. 27.

(2) Anson, C2220/3, op.cit., p. 31.

(3) Anson, C2264/1, Aff. Pol. 1958.

(4) Benot (Y), Op.cit., p. 85.

Se réclamant du communisme, "les résultats acquis par le P.A.I en 1959 ne semblent pas pourtant répondre aux espoirs mis en lui par l'URSS". Cet échec relatif tient en partie à "la médiocrité des petits cadres locaux (deux personnalités seulement émergent du parti : Diop Majhmout au Sénégal et Bah Amadou du Soudan), à son attitude systématiquement hostile aux gouvernements locaux" (1). Ses membres sont en majorité des étudiants. Le P.A.I est passé par trois stades :

- \* une période d'organisation du parti
- \* Une flambée de propagande
- \* un retour à la semi-clandestinité après les premières mesures de rétorsion prises par les gouvernements.

Les allées et venues de Diop Majhmout entre Moscou, Conakry et Dakar, la mise en place des organes de presse comme Monsarev, Ambanyereta, l'apparition des slogans divers sur les murs de Dakar, Saint-Louis et au long des voies de communication soudano-sénégalaises caractérisent la première période (2).

Au cours de la seconde, les sections du P.A.I essaient le long du Dakar-Niger puis, sous l'impulsion de Bah Amadou, gagnent le cercle de Gao et les abords Sud du Sahara vers Kidal et Tessalit. Certaines tribus touaregs (Kel Alassane - Taitoq) "sont touchées par la propagande subversive

---

(1) Ansom, C2220/3, Op.cit., p. 31.

(2) Idem.

et l'on a pu craindre une collusion du P.A.I et du F.L.N. dans cette région particulièrement sensible". Soutenu par la Guinée, le parti "y puise ses mots d'ordre, sans doute des subsides auprès des officines révolutionnaires de Conakry".

Il échoue cependant dans sa tentative de création d'un Front uni de libération par fusion avec le P.R.A/S(1). Le mot d'ordre de l'indépendance pour 1960 étant dépassé par les initiatives du Mali, on assiste à un reflux de l'influence du P.A.I : le gouvernement du Sénégal procède aux premières arrestations de meneurs et à l'interdiction de meeting, tandis qu'au Soudan les principaux leaders seraient sur le point de se rallier à l'Union Soudanaise.

Quoiqu'il en soit, l'AOF avec le P.A.I "est une plaie au flanc de la Communauté que l'infection guinéenne pourrait gagner, si telle est la volonté des révolutionnaires africains" (2).

D'autres mouvements non moins "anti-communautaires" voient le jour. C'est le cas du Mouvement Africain de Libération Nationale.

#### - Le M.A.L.N

Ce mouvement, "d'inspiration catholique, teinté de spiritualisme", est fondé à Dakar à la suite du congrès du PRA de Cotonou, en Juillet 1958. Le 25 Août, paraît le manifeste

---

(1) Ibid; le Parti ~~Républicain~~ Africain du Sénégal.

(2) Ibid.

"Libérons l'Afrique", charte du mouvement. Les promoteurs les plus apparents sont, dès l'origine, Joseph Ki-Zerbo et Albert Tévoedjéré, tous deux élèves des missions.

L'originalité de ce mouvement considéré comme une initiative de la "Démocratie Chrétienne Africaine" est qu'il répartit des adeptes en deux catégories de statut et de devoirs bien différents :

1) Les militants prennent deux sortes d'engagements écrits. Par le premier, ils s'engagent à soutenir en toute occasion les trois "options fondamentales" du parti : indépendance, unité et socialisation de l'Afrique. Le second les engage totalement dans une discipline qu'on peut qualifier "d'aveugle" au parti.

Le militant précise sur son honneur: "je fais aujourd'hui le serment de consacrer à la liberté de l'Afrique Noire, dans le cadre du M.A.L.N, toutes mes possibilités et toutes les dimensions de mon existence" (1).

Les illettrés ne sont pas exclus. Il est prévu pour eux que "ce même serment prêté oralement devant témoins qualifiés sera valable" (2).

2) Les adhérents ne prennent que le premier engagement, de défendre à tous moments les trois options fondamentales.

Le paiement des droits d'entrée et cotisations est strictement exigé. Ces attributions sont soigneusement adaptées

---

(1) Anson, C2265/3, Aff. Pol, AOF, Associations, 1958.

(2) Idem.

à la situation pécuniaire des participants :

Pour les paysans : 100 Francs de droit d'entrée ;

25 Francs de cotisation mensuel

Pour les employés et ouvriers : 2000 Francs CFA

de droit d'entrée ;

500 Francs CFA de  
cotisation mensuelle

L'organisation suit de près le système communiste. La base en est la cellule dont l'étendue est choisie de telle sorte que les déplacements y soient aisés et rapides. Elle ne peut compter plus de douze militants, le nombre d'adhérents étant indéterminé. Elle doit se réunir une fois par mois.

La section coordonne l'action des cellules, mais ne peut en grouper plus de cinq, les cellules d'une section ne peuvent pas communiquer entre elles, et ne doivent pas communiquer non plus avec le comité central, "de façon à ce que toute l'organisation soit prête à fonctionner dans la clandestinité si la chose est nécessaire" (1).

Le comité central dirige l'ensemble du mouvement. Ses membres devront être élus par les militants au Congrès annuel (2).

---

(1) Ibid.

(2) La composition du bureau provisoire est la suivante :

- Secrétaire général et chargé des relations extérieures : Joseph Ki-zerbo (Dakar)
- Secrétaire général adjoint : Abdoulaye Diko (Toulon) - Daniel Cabou (Dakar)
- Délégué à la Propagande et à la presse : Albert Tevoedjre (Toulouse)
- Délégués à l'organisation : Jean Playa (Dakar), Cheikh Kane (Paris), Edouard Goudotte (Dakar)
- Trésorier général: Gibirila Touré (Dakar)
- Trésorier général adjoint : Hyppolithe Ayé (toulouse)
- Délégués aux organisations Etudiantes et aux mouvements de Jeunesse : Louis Sangaré (Dakar), Joseph Thiam (Paris)
- Délégués aux organisations féminines : Mme Joseph Kizerbo , Albert Tevoedjre
- Délégué aux Syndicats ouvriers : Mbaye -Ba Mbengue
- Délégué aux questions de paysannat : non désigné
- Délégué Culturel: non désigné
- Délégué aux questions économiques : Mamadou Touré

Cet "état major" compte 10 Catholiques sur 15 membres; une forte proportion d'anciens séminaristes; Ibid.

L'orientation du M.A.L.N est "hostile à la Communauté". Anti-marxiste, "il n'en demeure pas moins inquiétant par la violence de sa propagande en faveur de l'indépendance et par l'audience dont il jouit parmi les intellectuels, audience qui s'est étendue à quelques militaires africains" (1).

- Les Ingérences étrangères

L'indépendance guinéenne va permettre à l'URSS de "prendre pied au coeur de la Communauté". D'autres suivent l'exemple : l'Orient, les Etats Occidentaux, jusqu'ici hors du circuit "colonial", tels la Suède, l'Allemagne, l'Italie, Israël puis la Chine populaire et enfin les USA qui, avec un temps de retard, entrent plus efficacement dans la compétition.

Ainsi, le fait caractéristique de 1959 est "l'implantation au centre ou en bordure des Etats de la Communauté, des foyers de subversion, des sources de rayonnement de la pensée, des représentations commerciales qui jusqu'alors exerçaient leur influence à partir de l'extérieur" (2).

"Le communisme, note un rapport d'administration, a largement pris les devants. "L'Association Soviétique pour l'Amitié avec les Peuples d'Afrique" anime et approvisionne

---

(1) Anson, C2220/3, Op.cit., p. 33.

(2) Idem. p. 34.

entracts, brochures, et sans doute subsides, les organisations de masses implantées en Afrique" (1). Ce qui est "la menace la plus grave encourue par la communauté considérée comme le support du colonialisme"(2). Par ailleurs, les Pays arabes utilisent l'Islam comme principal instrument de pénétration en Afrique Noire. Sans doute, "les 150.000 à 200.000 nouveaux adeptes gagnés chaque année sur l'animisme, représentent-ils une force d'expansion considérable". De même, "l'Union Culturelle Musulmane", mouvement islamique, réformiste, inspiré d'El Azhar, reste solidement implanté au Sénégal et au Soudan. Il semble cependant que "les pays arabes s'efforcent de plus en plus d'exploiter sur un plan concret - politique, économique, syndical ou subversif - les contradictions internes à la Communauté" (3).

C'est le F.L.N. qui exerce la pression la plus directe sur l'Afrique française. Depuis 1957, la pénétration se manifeste sous la forme de collecte de fonds et de distributions de tracts parmi les milieux commerçants nord-africains qui tiennent boutiques sur l'axe Tessalit, Kidal, Gao, et étendent des ramifications au Niger, au Dahomey, et peut-être dans les milieux syro-libanais pro-nassériens d'Abidjan. Les démarches des pays de l'Ouest en vue de pénétrer l'Ouest-Africain n'ont pas de communes mesures avec celles entreprises par le bloc oriental ou les pays arabes.

Les Etats-Unis utilisent la voie du syndicalisme par

---

(1) Anson, C2265/5, Aff. Section de coordination, Note d'information, SN/RGX, 18 Janvier 1958.

(2) Idem.

(3) Ibid.



le biais de l'A.F.L - C.I.O, et celle de l'expansion culturelle avec "la création d'un service d'information et de propagande africain" (1). Leur audience reste faible. En réalité, les Etats de la Communauté attendent des U.S.A bien autre chose et d'abord un soutien économique. Les USA ne semblent pas disposés à l'accorder sans garanties : prospections minières en Côte-d'Ivoire, possibilité de prêt de la B.I.R.D à la Miferma de Mauritanie représentent le gros des investissements à long terme en Afrique Occidentale Française.

Il en irait sans doute autrement si le Mali doit échapper à la Communauté et s'engage vers un "neutralisme économique" à la mode guinéenne. Tant il est vrai qu'il faut "l'apparition de l'Ours russe pour émouvoir l'Eléphant américain".

L'Allemagne Fédérale, l'Italie, et surtout Israel font leurs premières armes en Afrique. En situant leurs activités sur le plan commercial et industriel, ces nouveaux venus ont toutes chances de s'acquérir la sympathie des Gouvernements de la Communauté.

Au total, ces facteurs analysés ci-dessus, attentatoires à la présence française en Afrique vont activement contribuer à la "mort" prématurée de la Communauté.

---

(1) Ansom, C2220/3, Op.cit., p. 37.

## C H A P I T R E VII.

### L'ACCESSION A LA SOUVERAINETE

Du 14 Octobre au 18 Décembre 1958, par la voie de leur Assemblée territoriale, les Territoires d'Outre-Mer se prononcent sur leur statut.

En Côte-d'Ivoire, la République est proclamée le 4 Décembre 1958 par l'Assemblée territoriale. En même temps, celle-ci adopte à l'unanimité le statut d'"Etat-membre de la communauté" et s'érige en Assemblée nationale Constituante (1).

Elaboré par le Gouvernement, le projet de constitution est examiné par une commission constitutionnelle de l'Assemblée constituante, composée de 22 membres, choisis en raison de leurs fonctions à l'Assemblée (Vice-présidents, présidents et rapporteurs des commissions, membres de la commission de Législation, ou de leurs responsabilités particulières au sein du PDGI-RDA). Etant donné "la prépondérance de ce parti il ne peut y avoir de grandes difficultés sur le texte de la constitution. La commission partage la préoccupation du

---

(1) Désormais, les membres de l'Assemblée prennent le titre de député.

gouvernement de créer un Exécutif fort". Cependant elle estime que, "l'Assemblée doit être en mesure de contrôler efficacement l'Exécutif qu'elle a désigné" (1).

Le 26 Mars 1959, à l'unanimité de membres présents (59 sur 60), l'Assemblée Constituante adopte le projet de constitution (2). Investi le 30 Avril 1959 par la nouvelle Assemblée Législative (3), Houphouët-Boigny qui devient le Premier Ministre de la république de Côte-d'Ivoire souligne avec fermeté :

"Le gouvernement ne peut tolérer une opposition hostile à la Communauté et au régime politique librement choisi par l'Assemblée constituante". Le régime politique de la Côte-d'Ivoire devient dès lors "un régime unanimitaire" (4).

C'est sur cette base que Houphouët-Boigny et son gouvernement - de la République - (5) adoptent la stratégie du monopole du pouvoir.

## I. LA CONQUETE DE L'AUTORITE ABSOLUE

A l'instar de Mûnos-Marin de Porto-Rico, le Premier ministre Houphouët-Boigny n'est pas pressé de soulever la question de l'indépendance qui, selon lui, "sans un plus haut degré de développement et d'éducation n'est qu'un rêve" (6).

---

(1) Recueil Penant, Doctrines Jurisprudence, Législation d'Outre-Mer, publié sous le direction de P.F. Gonidec, Librairie Sirey, Paris, 1959, p. 358.

(2) cf annexe XXXV.

(3) L'Assemblée Législative est élue le 12 avril 1959 et comprend 100 députés appartenant à une liste unique : "L'Union pour le Développement Economique et Social de la Côte-d'Ivoire" patronnée par le PDCI. Cette liste comprend 18 Européens et 9 membres des jeunesses RDA.

(4) Recueil Penant, Idem.

(5) cf annexe XXXVI.

(6) cf Discours et Allocutions, Avril-Mai et octobre-Novembre 1956, reproduits dans une brochure éditée par le Service d'Information de la Côte-d'Ivoire.

Les liens avec la France "facilitent l'afflux de capitaux" et mieux, permettent de "préserver la prépondérance des positions acquises par la bourgeoisie terrienne". Celle-ci "mènera donc une lutte conséquente contre ses intellectuels pour les empêcher de se constituer en classe, c'est-à-dire en une néobourgeoisie des lettres"(1).

L'intelligentsia représente en effet un concurrent potentiel, dangereux, pour le leadership des gros planteurs de Côte-d'Ivoire. Qui plus est, elle revendique l'indépendance du territoire. Elle ne rejette pas seulement le monopole de la direction des affaires du pays par les "aînés". Elle exige d'y participer de plein droit.

En refusant de céder aux revendications, le gouvernement et plus particulièrement son chef -dans le souci d'éliminer l'intelligentsia -pousse à l'épreuve de force.

#### **A. LES CRISES SOCIO-POLITIQUES**

La volonté du gouvernement de la République de freiner l'épanouissement de la couche sociale formée par les intellectuels paraît évidente. Le contentieux entre M. Houphouët-Boigny et ces derniers remonte, il est vrai, aux temps héroïques quoique éphémères de la lutte anti-coloniale. Et même avant. L'ancien conseiller du chef de l'Etat ivoirien, Jacques Baulin écrit à ce sujet :

---

(1) Baulin (J), Op.cit., p; 100.

" Félix Houphouët-Boigny n'a jamais eu, à ma connaissance, une bien grande sympathie pour les intellectuels. Pour différentes raisons plus ou moins valables et tenant au contexte de sa propre vie.

"Chronologiquement, on trouve d'abord une cause ethnico-sociale. En effet, les "Agnis d'Aboisso... placés sur le chemin de la conquête, avantagés par les premiers bienfaits de la civilisation parce que scolarisés avant les autres, considéraient... que tout ce qui pouvait amener les autres races de la Côte-d'Ivoire à un niveau d'émancipation et de culture supérieur, menaçait un monopole de fait..." (1). La première tentative d'évangélisation des agnis, par les capucins remonte en effet, à 1637 (2). Donc les Agnis - concurrents des Baoulés et à ce titre soutiens ô combien vacillants de M. Houphouët-Boigny en 1945 - 1950 - jouissent d'une certaine primauté culturelle. Autre fait évident, ses principaux adversaires politiques du temps du **Syndicat Agricole Africain** et du **RDA**, s'appellent Dignan Bailly (publiciste), Kouamé Binzème (avocat), Amon d'Aby (écrivain), ect. Donc des intellectuels.

Il ne faut pas sous-estimer non plus, "dans le cas d'Houphouët-Boigny le complexe du "médecin africain", du jeune homme frustré par le système colonial, freiné sur le chemin du savoir au niveau du Brevet, devant les premiers détenteurs de diplômés universitaires de la fin des années 1950, les Donwahi,

---

(1) Fraternité, du 19 Juin 1959, cité par Baulin (J), Op. cit, p. 100.

(2) La Côte d'Ivoire, Cahiers Charles de Foucauld, 1954, pp. 93 à 1051.

les Amadou Koné, les Boka, etc" (1).

On ne peut méconnaître l'impact de l'ensemble des causes et facteurs précités. Mais de toute évidence leur rôle paraît comparativement secondaire face à la nécessité de consolider sur tous les fronts les bases de la bourgeoisie agraire. Celle-ci menera une tactique d'affaiblissement, de marginalisation contre toutes les composantes de son intelligentsia.

### 1) La rupture sociale

Au fur et à mesure que le territoire évolue vers une plus grande autonomie, le fossé s'élargit entre une "bourgeoisie compradore" (2) jalouse de sa prééminence sociale et les différentes composantes de son intelligentsia. Dans le cadre de leur engagement politique en faveur de l'indépendance, celles-ci rejettent résolument la nouvelle orientation sociale du PDCI-RDA qui les réduit au chômage ou à la "déresponsabilisation" au nom du refus de "l'africanisation au rabais" (3) au profit des communautés étrangères (africaine et européenne) "nanties de salaires, de privilèges des plus alléchants" (4). Le malaise chez les laissés pour compte est d'autant plus profond qu'il provoque un sentiment de xénophobie et même de sédition.

---

(1) Baulin (J), Op.cit., pp. 99 - 100.

(2) Gbagbo(L), Op.cit., p. 169.

(3) Fraternité du 12 Février 1960.

(4) Baulin (J), Op.cit., p. 107.

**a) La grøgne des "sans travail" : les incidents  
"raciaux" d'Abidjan**

Ces incidents graves ont pour moteur essentiel, le chômage qui va engendrer "une rivalité raciale opposant les ivoiriens aux dahoméens et togolais". Le déclenchement des agressions et des destructions systématiques est précédé par la mise sur pied d'une association : "Ligue des Originaires de la Côte-d'Ivoire (L.O.C.I) (1).

- Historique de la L.O.C.I

Après "la dissolution du RDA à cause des questions de fédération et d'indépendance, le problème des relations entre "Etrangers" et "Originaires" prend une nouvelle dimension en Côte-d'Ivoire" (2). C'est d'ailleurs Houphouët-Boigny qui, expulsant des citoyens sénégalais, guinéens et même ivoiriens après le référendum, vient à aggraver la suspicion, déjà grande à l'encontre des étrangers (3). La vague d'exclusion qui s'ensuit en Côte-d'Ivoire n'est pas sans rappeler l'époque de Maccarthysme aux Etats-Unis quand un certain nombre d'Américains d'origine germanique, dont le patriotisme a été mis en doute pendant la seconde guerre mondiale, utilisent le mouvement anticommuniste pour prouver qu'ils sont de bons patriotes qui savent toujours quel est le véritable ennemi. Parmi les étrangers, les Dahoméens et Togolais sont les plus

---

(1) Anson, C2189, dossier 12, Aff. Pol., secret, Incidents raciaux d'Abidjan, 1958.

(2) Morgenthau, Op.cit., p. 411.

(3) L'avocat Assi Adam Camille, Vice-président du RPCF (Regroupement des partis de la Côte-d'Ivoire), section ivoirienne du Parti du Regroupement Africain.

particulièrement visés pour deux raisons :

- raison sociale

Il y a, depuis longtemps "une immigration massive et incontrôlée de Togolais et de Dahoméens en Côte-d'Ivoire". Elle constitue "un apport de main-d'oeuvre qui est entrée en concurrence avec les originaires du pays et qui, se montrant sans doute plus active, les a privés de nombreux postes de moyenne importance, dans l'administration et dans les entreprises privées. Les chômeurs, originaires de Côte-d'Ivoire, devenus assez nombreux et bénéficiant de l'aide de certaines organisations ont pris conscience de ce fait" (1).

- raison politique

Lors de la campagne pour les élections à l'Assemblée territoriale, les candidats "ont fait la promesse à leurs électeurs de régler ce vieux problème d'immigration et d'emploi de la main-d'oeuvre étrangère pour accorder la priorité aux enfants du pays" (2). Cette cause n'est pas tenue; le gouvernement estimant pouvoir compter davantage sur la loyauté des Européens, des Dahoméens et Togolais que sur celle des Intellectuels Ivoiriens (3). Des noyaux d'opposition à la politique sociale du gouvernement se manifestent au sein des composantes de l'intelligentsia, surtout chez "les jeunes ivoiriens issus du cycle primaire de l'enseignement" les plus durement touchés par le chômage (4).

---

(1) Anson, C2188/6, Commission togolaise composée du ministre de la Santé, le Dr Kotsra et du député d'Anecho, M. Kponton. Signalons que ces mouvements d'immigration avaient déjà provoqués des troubles vers 1924 et 1933.

(2) Idem.

(3) Morgenthau, Op.cit., p. 407.

(4) Baulin (J), Op.cit., p. 105.



- La création de la L.O.C.I

Le 12 Octobre 1958, à la suite d'une réunion organisée par MM. Groguhé Christian, Nadaud Yves, Pépé Paul et réunissant à Marcory près de cinq cents personnes, est créée "l'Union Fraternelle des Travailleurs ressortissants de la Côte -d'Ivoire" (U.F.T.C.I). celle-ci se propose de "lutter contre l'envahissement du territoire par les étrangers". Elle vise par ailleurs à "défendre les intérêts ivoiriens, évoquant notamment le cas des femmes ivoiriennes mariées à des Dahoméens ou à des Togolais, auxquelles les maris n'accordaient qu'un maigre argent de poche ainsi que les faibles salaires acceptés par ceux-ci pour enlever des places aux ivoiriens" (1). Rebaptisé du nom de "Ligue des Originaires de la Côte-d'Ivoire" à la réunion du 16 Octobre au centre social de Treichville, le mouvement ultra-nationaliste entre dans sa phase opérationnelle appelant désormais, à travers les tracts factieux (2), à "chasser les Togolais et Dahoméens" que ses dirigeants (3) entendent

(1) Anson, C2233/3, Incidents raciaux 1958, n° 2/3/25-175-C7. (2) Cf. annexe XXXXVII, Arrestation de 20 membres du Comité Directeur de la ligue dont 6 sont libérés.

(3) Le bureau de la Loci est composé comme suit :

président : Groguhé Christian, Comptable à la SCOA

Vice-Président : Coffi N'Guessan christophe, Secrétaire des greffes et Parquets

Secrétaire général : Nadaud Yves, aide Météorologue

Secrétaire général-adjoint : Bonnel Roger, Commis d'Administration générale, cercle Lagunes

Secrétaire aux relations : Pépé Paul, Comptable à la direction des T.P (Port)

Secrétaire-adJoint : Adja Yedé Frederic, instituteur (Ecole du Port)

Secrétaire aux revendications : Delago Boké Augustin

secrétaire-adjoint : Tchaud Alexandre, Mécanographe (statistique)

Secrétaire à la Presse : N'goran Joseph, particulier (Treichville)

Secrétaire-adjoint : Gbedjo Martin, Conditionnement des Produits.

Secrétaire à l'organisation : Kouadio Pascal, Mécanographe

Secrétaire-adjoint : Karoline Coulibaly, fonctionnaire à la Météo

Secrétaire aux archives : Gnangbé Joseph (Messieye et Ferras)

Secrétaire adjoint : Soma Koné, RAN ( Bloc Diésel )

Trésorier général : Kouamé Lambert, fonctionnaire à la Météo

Trésorier adjoint : Aboua Amon Hubert, Information

Commissaire aux Comptes : Kouan Sidibe Jacques, Police

Commissaires adjoints : Djibi Paul - Niambo Gilbert, Particulier - Coffi zahi Anselme, Finances

Komenan Marcel, Particulier (Treichville) - Tabaa Jean, Interprète Judiciaire, Cour d'appel

Kousskou Charles - Lasme Opichal, Comptable chez Mr Diop.

"remplacer dans tous leurs emplois par des enfants du pays au cas où M. Mockey ne voudrait pas les faire partir" (1).

### — Les incidents

Le 24 Octobre après-midi, dans l'habitat de Treichville, des bandes de 30 à 40 jeunes gens commencent à se rassembler et à interpeller des Dahoméens et Togolais qu'ils "frappent à coups de poings et de bâtons". Dans certains cas, elles vérifient "l'identité des gens qu'ils suspectent en contrôlant leur carte d'identité". Puis, opérant par petits groupes de moins de dix hommes, de jeunes manifestants "généralement âgés de 12 à 13 ans, attaquent les habitations occupées par des fonctionnaires ou commerçants dahoméens". La plupart de ceux-ci s'enfuient pour rejoindre le centre d'hébergement du port bananier; les quelque rares opposants sont molestés et leurs biens pillés (2).

Malgré l'intervention répressive des forces de l'ordre (3), les incidents se propagent dans les quartiers populaires d'Abidjan en l'occurrence Koumassi, Port-Bouët, Adjamé et aussi à l'intérieur du pays : Dabou, Agboville, Gagnoa, Aboisso. Les pillages continuant d'une façon plus sporadique le lendemain, s'atténuent progressivement au cours des journées suivantes pour disparaître complètement à partir du 27.

---

(1) Ansom, C2189/12, Op.cit.

(2) Idem.

(3) Les forces de l'ordre sont composées de 220 agents de police, 14 pelotons de gendarmerie, 4 pelotons de gardes territoriaux, 3 compagnies d'infanterie de Marine...

• Bilan des Troubles

Au total, on compte :

- \* " environ 250 blessés dont 36 hospitalisés et 3 morts dont 2 parmi les manifestants.
- \* " 800 domiciles pillés dont 150 entièrement saccagés ou brûlés".

Compte tenu de très importants matériels mobiliers détruits et des sommes d'argent dérobées, on peut évaluer "à 400 ou 500 millions, le montant des dommages" (1). Notons que les dégats et préjudices causés matériellement seront indemnisés par la Côte-d'Ivoire. Une douzaine d'arrestations s'ajoutant aux arrestations initiales des responsables connus de la LOCI. -8 à 10.000 réfugiés concentrés au port : 1200 employés seront récupérés par les maisons de commerce et les administrations. Le reste, en dépit du refus des pays d'origine d'un "rapatriement massif pour des raisons budgétaires" et du gouvernement ivoirien d'en retenir un grand nombre", sera sous la pression de la population locale, contraint à l'émigration (2).

• Etat d'esprit de la population autochtone

S'il est exact que les premiers incidents sont provoqués délibérément par des mots d'ordre de la LOCI, il est

---

(1) Idem.

(2) Ansom, C2233/3, Op.cit.

non moins certain qu'ils ont recueilli "un écho extrêmement favorable dans l'immense majorité de la population ivoirienne d'Abidjan qui participe à peu près unanimement à ce sentiment d'envie et de jalousie des situations matérielles confortables détenues par les Dahoméens".

Les autochtones abidjanais , "tout en réprouvant souvent les actes de violence, ont donc assisté avec satisfaction à l'exode des étrangers. On a même retrouvé cette attitude dans le personnel de la police qui s'est révélé rapidement inutilisable" (1).

C'est pourquoi, on ne saurait affirmer que les populations abidjanaises qui prennent d'assaut les logements abandonnés sont prêtes à accepter les communautés dahoméenne et togolaise. Encore que leur départ constitue "un discrédit sur le gouvernement" sinon "un échec de la politique de fermeté rigoureuse suivie par le ministre de l'intérieur" (2).

#### • Attitude du gouvernement de la Côte-d'Ivoire

Le ministre de l'intérieur, Jean Baptiste Mockey qui a pendant quelques jours négligé, avec les services de la sûreté, l'importance de la L.O.C. Lcroit pouvoir balayer le mouvement en arrêtant ses principaux leaders. La réaction qui suit constitue une surprise totale . M. Mockey découvre alors que "la rigueur de la politique avait accumulé contre lui nombre de rancoeurs et de haines. Il devenait le bouc émissaire". On doit cependant

---

(1) Idem; l'un des tracts tend à prouver une certaine collusion des policiers avec les émeutiers.

(2) Anson, C2188/6, Rapport de la Commission togolaise, p. 4.

reconnaître qu'il fait face courageusement en refusant par exemple de discuter avec les dirigeants arrêtés de la L.O.C.I. malgré les tracts menaçants distribués dans la ville (1).

Le reste de l'équipe manifeste un flottement inquiétant. Partagé entre :

\* la nécessité de conserver à la vie économique du territoire "le noyau extrêmement actif et hautement qualifié que constituent les communautés dahoméenne et togolaise",

\* et le souci de ne pas contrarier l'opinion générale des masses abidjanaises, le gouvernement "s'en tient aux demi-mesures". Il "encourage les Dahoméens et Togolais à rester et leur prodigue des secours, mais se refuse à condamner ouvertement la réaction des populations autochtones" (2). De graves dissensions sont nées à l'intérieur de l'équipe gouvernementale qui mettent en péril son existence même. On note en particulier un conflit aigu entre M. Mockey et M. Fiankan, ministre du Travail. Ce qui est très étonnant, c'est l'attitude passive voire immobiliste d'Houphouët-Boigny qui laisse à "ses lieutenants le soin de régler ce problème eux-mêmes". Sans doute, juge-t-il, en habile homme politique, préférable de laisser la situation se décanter quelque peu avant d'intervenir. Son autorité et son influence réussiront peut-être à remettre en selle un gouvernement dont "la faiblesse relative et l'inexpérience des ministres accumulent les erreurs psychologiques" (3).

---

(1) Ibid; cf annexe XXXVII.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

### Conséquences immédiates

Sur le plan politique, force est de constater que la L.O.C.I met manifestement en échec l'autorité gouvernementale. Comme l'écrit le général de brigade Jacquot :

" il a suffi en effet que l'on voie les ministres prendre, contre l'opinion générale autochtone, une attitude favorable au maintien des Dahoméens et Togolais, pour que l'on assiste à une véritable levée de bouclier contre l'autorité gouvernementale. Ainsi s'est trouvé mis en lumière subitement le mécontentement profond accumulé par la répression policière de M. Mockey et par les abus manifestes des petits rois du territoire : ministres et conseillers au train de vie exorbitant" (1).

Le gouvernement multiplie d'ailleurs les initiatives afin de rétablir la confiance en le peuple ivoirien. D'où "la série de mesures réglementaires limitant en Côte-d'Ivoire l'emploi des travailleurs non originaires du territoire" - Mesures qui, jusqu'alors restent inopérantes - (2).

Sur le plan économique, dans l'immédiat, plusieurs entreprises et maisons de commerce de la place se trouvent handicapées par la cessation du travail de leurs employeurs dahoméens et togolais.

D'autre part, les milieux économiques d'Abidjan craignent que "cette flambée de racisme et les troubles dont

---

(1) Anson, C2233/3, Op.cit., Le général de Brigade Jacquot commande la 2ème brigade des Forces Terrestres d'AOF.

(2) Anson, C2188/6, Op.cit.; cf annexe XXXXVIII.

Abidjan vient d'être, le théâtre, ne viennent contredire la réputation de stabilité et de maturité qui est faite à la Côte-d'Ivoire" (1). Le rythme escompté des investissements privés pourraient s'en trouver sensiblement perturbé.

### Appréciations critiques

Devant l'ampleur des incidents, on peut se demander si le mouvement n'est pas provoqué par une opposition politique au P.D.C.I. plus ou moins inspirée par l'extérieur (Ghana, Guinée). Mais cette hypothèse qui supposerait une organisation minutieuse est à première vue difficile à admettre. Néanmoins, certains faits prouvent que les dirigeants et sympathisants de la LOCI ne sont pas sans attache avec des éléments politiques extérieurs au territoire.

Le mouvement qui se propose de lutter contre le chômage -chômage imputé à la présence des Dahoméens et Togolais- est exclusivement entre les mains de fonctionnaires, en service dans les différentes administrations du chef-lieu, secondés par quelques employés de maisons de commerce de la place. Ce sont donc les cadres qui prennent la direction d'un mouvement populaire et certains parmi eux sont "en possession d'une circulaire de quatre pays datée de Conakry le 10 Octobre contenant une déclaration du comité directeur de l'U.G.T.A.N. sur la situation en Afrique Noire au lendemain du référendum et

---

(1) Idem.

concluant par un appel aux unions territoriales et fédérations professionnelles en vue de multiplier les efforts pour faire aboutir la volonté populaire d'indépendance, condition indispensable de l'unité de l'Afrique" (1).

Cette circulaire invite expressément "toutes les organisations syndicales et toutes les forces démocratiques africaines à tout mettre en oeuvre pour que les Assemblées territoriales dans le délai de quatre mois qui leur était imparti optent unanimement et fermement pour l'indépendance".

La rapidité des liaisons avec la Guinée est quotidiennement démontrée par la présence du journal Guinée Nouvelle que l'on trouve couramment entre les mains des ivoiriens, notamment des fonctionnaires, le lendemain du jour de sa parution.

La première réunion de la LOCI est du 12 Octobre. La circulaire de l'UGTAN date du 10 Octobre. Sans constituer une cause déterminante, il est raisonnable de penser que ceci n'est pas sans influence sur cela. Il faut également remarquer que la colère des ivoiriens est orientée. Bien que s'intitulant "Ligue des Originaires de Côte-d'Ivoire", cet organisme, dès le 1er Juin, attaque exclusivement les togolais et dahoméens semblant ignorer tous les autres étrangers dont les guinéens qui jusqu'alors font l'objet de vindicte publique.

---

(1) Anson, C2189/12, Aff. Pol., Secret, Op.cit.



La cadence des réunions presque quotidiennes à partir de cette date, ainsi que le système tournant utilisé par leurs présidences successives témoigne d'une hâte pour les moins inhabituelles dans la constitution d'association de ce genre. Les premiers partisans d'une action en force contre les togolais et dahoméens se présentant en petite tenue de combat le 19 Octobre, sont déçus de voir l'assemblée générale reportée au dimanche suivant. Il n'est pas sans intérêt de noter le lendemain 20 octobre, l'arrivée à Abidjan de M. Camara Faraban, ambassadeur guinéen "en mission officielle qui restera dans la ville jusqu'au 22 Octobre 1958. La véritable mission de Camara Faraban n'a pu être percée à jour mais sa présence à Abidjan durant 48 heures peut-être suspectée".

Le lendemain de son départ c'est-à-dire le 23 Octobre, on assiste à "la diffusion de nombreux tracts et à la réapparition de certaines feuilles d'opposition politique demandant la démission du gouvernement" et préconisant le modèle guinéen de "Sékou Touré qui a raison" (1).

En somme, il n'est pas douteux que des intérêts extérieurs tentent d'exploiter à leurs fins une tendance exacerbée par une certaine récession économique, notamment dans le bâtiment où le chômage atteint 6,5 % des effectifs habituellement au travail. Mais avancer qu'il s'agit d'un complot serait, comme l'écrit le chef du territoire, "accorder à nos adversaires une organisation, des moyens qu'ils n'ont pas,

---

(1) Id.

du moins pas encore".

La vérité est intermédiaire. "Des hommes, poursuit-il, animés d'un esprit plus ou moins subversif : adeptes de Camille Assi Adam, certains guinéens, étudiants marxistes, européens communisants, peut-être des mercénaires ghanéens, ont cru entrevoir, dans un accès de fièvre, la réalisation de leur programme" (1).

Leur but politique n'est pas atteint, il sera tenu compte de l'enseignement. Ces incidents ne sont que l'écume d'une vague plus profonde. La revendication "nationaliste" des fonctionnaires démontrera que "la répression est de l'histoire ancienne et que l'indépendance constitue désormais le problème brûlant" (2).

### b) La grève de la fonction publique

L'africanisation constitue l'axe central de la bataille entre les intellectuels voulant accéder aux plus hauts postes de l'administration occupés par des conseillers étrangers, et la bourgeoisie terrienne (3). Celle-ci préfère, semble-t-il, les cadres étrangers pour ne pas avoir à dépendre de la "néo-bourgeoisie des lettres" (4). Et pourtant, en 1956, quand Houphouët-Boigny, alors tout nouveau membre du cabinet

(1) Ibid, Soulignons que les incidents interviennent après ceux entre les Français et les Libanais.

(2) Morgenthau, Op.cit., p. 411.

(3) "Il nous faut des directeurs de cabinet africains", dira avec force l'un des jeunes parlementaires, Le Monde, du 28 Mars 1959 - Il n'est donc pas rare, encore au milieu des années 1960, de se trouver en présence d'un maire de ville provinciale aussi blanc que Français", coquery Vidrovitch (C), op.cit., p. 152.

(4) Baulin (J), Op.cit., p. 105.

Guy Mollet, essaie de mobiliser les fonctionnaires ivoiriens en faveur de la loi-cadre, il fait miroiter devant leurs yeux "l'africanisation des cadres par la refonte de la fonction publique". Et il ajoute :

" nous voulons associer l'élite africaine à la gestion des affaires sans exclure la coopération fructueuse de nos frères métropolitains" (1).

Cet appât restera très longtemps - et reste encore dans certains secteurs - hors de portée des intellectuels ivoiriens des secteurs public et privé en dépit de leurs efforts pour se hisser jusqu'aux postes convoités, en dépit de leur hâte, bien compréhensible, à occuper la portion la plus large possible du "lebensraum administratif de leur" territoire", ou du moins à augmenter leurs revenus parallèlement à ceux des planteurs au pouvoir (2).

En 1959, les syndicats montent au créneau. Sur les 31000 salariés de Côte-d'Ivoire, 186.000 sont syndiqués, soit 60% du nombre total des salariés; sur ces 186.000 syndiqués, 80.000 appartiennent au secteur agricole, soit 43% du total des travailleurs syndiqués ou 25,80% du total des salariés.

Trois centrales syndicales se partagent cette clientèle :

\* La section locale de l'UGTAN, dont "les positions sont connues pour être proches de celles des leaders de la Guinée et du Mali". Le responsable est Blaise Yao N'go (3).

(1) Discours prononcé à Yamoussokro le 3 Mai 1956.

(2) Baulin (J), Op. cit., p. 105.

(3) Gbagbo (L), Op.cit., p. 170.

\* L'U.N.T.C.I. (Union Nationale des Travailleurs de Côte-d'Ivoire) créée le 12 Juillet 1959 à l'initiative d'Houphouët, par le député et secrétaire des enseignants de Côte-d'Ivoire, Amon Tanoh Lambert (1) pour faire barrage à l'UGTAN, approuve la politique du PDCI. Ses adversaires l'appellent "syndicat de la Communauté" (2).

Le succès de cette opération ne paraît guère évident, puisqu'"une bonne partie des personnels de la fonction publique refuse d'adhérer à la nouvelle Centrale (3). Cette désaffection paraît au grand jour quand, deux mois plus tard, le "Syndicat Autonome du Personnel Africain de l'Enseignement Primaire Public de Côte-d'Ivoire" réuni en Congrès, demande "l'africanisation des cadres du second degré, notamment du personnel des cours complémentaires et des cours normaux..., la promulgation d'un décret consacrant le droit formel des instituteurs au logement gratuit, la revalorisation substantielle de la fonction enseignante par un relèvement indiciaire.." (4).

\* La C.A.T.C (Centrale Africaine des Travailleurs Croyants) dont le chef est Joseph Coffie déclare "s'en tenir aux problèmes purement professionnels et ne pas se mêler de politique" (5).

---

(1) Selon Baulin, l'appui de M. Amon Tanoh Lambert ne pose pas de problème à M. Houphouët-Boigny dans la mesure où il a été banni de son village (Kassikro) à la suite d'un incident personnel ayant pris une ampleur ésotérique; Op.cit., p. 106.

(2) La situation politique en Côte-d'Ivoire et l'indépendance nationale, brochure éditée par le C.N.L.C.I, Conakry, 1959, p. 27.

(3) L'U.N.T.C.I ne compte que 18.000 syndiqués.

(4) Baulin (J), Op.cit., p; 106, Fraternité du 7 Août 1959.

(5) Carta (Jean), "Côte-d'Ivoire : la bourgeoisie noire s'installe", in France-observateur du 3 septembre 1959.

Au moment où les responsables de ces différentes Centrales s'apprêtent à avoir une réunion afin d'étudier les problèmes communs, le Premier ministre les met en garde et indique la voie que les syndicalistes devraient suivre :

"J'interdirai tout syndicat qui entretiendrait des rapports avec des pays hostiles à la Côte-d'Ivoire. Je souhaite que s'établisse une étroite Coopération entre tous les syndicats de la Communauté" (1).

Auparavant, n'a-t-il pas menacé les dirigeants syndicaux et politiques d'expulsion ou d'exil. Dans un discours prononcé au stade Géo-André à Abidjan, le 7 Septembre 1958, c'est à dire immédiatement avant le référendum, il prévient :

" Alors pour nous en Côte-d'Ivoire et en Afrique qui naissons à peine à la vie publique, qui devons demander des concours extérieurs à la Métropole et au sein de la Communauté ou en dehors de la Communauté pour féconder les richesses dont dépend la vie de nos frères, qui devons, à tout moment, agir en sorte qu'il y ait la sécurité politique sans laquelle aucune bonne volonté n'accepterait de venir nous aider, vous voulez que, par amour immodéré de la démocratie et de la liberté, nous acceptions que, des frontières voisines ou éloignées, des instructions soient données à une minorité irresponsable pour mettre en danger le régime que nous avons librement choisi? Ne comptez pas sur moi pour le faire. Si, après le choix, certains, qu'ils soient blancs ou noirs, originaires du pays ou non originaires, hommes ou femmes, veulent saper les bases de la

---

(1) Fraternité du 21 Septembre 1959.

Coopération indispensable, en acceptant d'être des agents à gages, je ne donnerai pas vingt-quatre heures pour qu'ils quittent définitivement la Côte-d'Ivoire".

Malgré les pressions, une réunion a effectivement lieu le 23 Septembre 1959, à la Bourse du Travail entre responsables syndicalistes; au cours de cette réunion, Blaise Yao N'go déclare :

"La présence de deux syndicalistes au Gouvernement et à l'Assemblée ne contribue pas à avancer les revendications syndicales en Côte-d'Ivoire... La politique des grands ensembles est aussi valable pour les syndicats, une Centrale de la Communauté ne nous intéresse pas. Ce que nous voulons c'est une grande Centrale syndicale africaine" (1).

Il n'en faut pas plus pour déclencher la machine de répression. Le Premier ministre "promulgue, le 28 Août 1959, le Statut Général de la Fonction Publique : par ses articles 20 et 21, le Statut reconnaît et limite le droit de grève, subordonne les intérêts des fonctionnaires à celui de l'Etat, restreint le champ des allocations familiales, réduit les périodes de congé annuel, octroie aux autorités le droit de requérir les agents de l'administration, etc"... (2).

Par ailleurs, dans un article de Fraternité daté du 2

---

(1) La situation politique en Côte-d'Ivoire et l'Indépendance nationale, p. 27.

(2) Baulin (J), Op.cit., p. 106.

Octobre 1959, l'auteur affirme que "ce serait rendre un mauvais service au jeune Etat... que de confier, sous prétexte d'africanisation, à des hommes sans doute pleins de bonne volonté mais insuffisamment formés, de responsabilités en face desquelles ils pourraient montrer trop de déficiences..."

C'est dans ce contexte de "freinage de la promotion des cadres ivoiriens" qu'intervient le 7 Octobre l'arrestation et l'incarcération de Yao N'go Blaise, leader de l'intersyndicat des fonctionnaires affilié à l'U.G.T.A.N. Il est expulsé le lendemain 8 Octobre - à onze heures - en Guinée (1). Ses partisans ripostent en déclenchant une grève de soixante douze heures. Le secrétariat général de l'U.G.T.A.N. assure que la grève est suivie à 100 % et que "7000 travailleurs ont défilé à travers la ville d'Abidjan" (2). Les forces de l'ordre ont d'ailleurs fort à faire pour venir à bout des manifestants (3). Le soir même de la grève, c'est à dire le 8, le Premier ministre, prend la parole à la radio :

" Nul n'a le droit de s'opposer aux décisions des pouvoirs publics. C'est ce que semblent ignorer certains

---

(1) Le secrétaire général de l'UGTAN de Côte-d'Ivoire est escorté par un commissaire français qui le lâche en pleine forêt, à la frontière guinéenne avec ces mots : "Vous voilà chez vous. Allez-y. Je ne peux pas vous accompagner ni vous souhaiter une bonne chance. Vous savez pourquoi", in la situation politique en Côte-d'Ivoire et l'indépendance nationale, p. 30.

(2) Idem, p. 31.

Au cours d'une manifestation, les grévistes arrachent la plaque portant le nom du leader ivoirien scellé à l'entrée du nouveau pont. Il est à noter que la C.A.T.C suit le mot d'ordre de grève. Ce qui n'est pas le cas des dirigeants de l'U.N.T.C.I qui, abreuvés d'injures, se voient traités d'organisation à la solde d'un gouvernement "pire que toute forme de colonialisme"; zolberg (R), Op.cit., p. 303.

(3) Citant le secrétariat général de l'UGTAN, Gbagbo Laurent avance le bilan d'un mort et de vingt-trois blessés dont cinq graves.

syndicalistes. Le gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire déclare cette grève illégale.

Le gouvernement décide donc de réquisitionner tous les fonctionnaires et agents de la Fonction Publique. Ils doivent se trouver tous à leurs postes, faute de quoi, ils seront révoqués" (1).

Mais force est de constater que cet "ukase" n'est pas suivi puisque le 11 Octobre, le gouvernement révoque 213 fonctionnaires et en suspend 319 pour une période de 15 jours à un mois (2). Plusieurs personnes sont arrêtées dont Joseph Coffie, Secrétaire général de la C.A.T.C - C.I. (3).

Le 15 Octobre, le Bureau Politique du PDCI se réunit et adresse au Premier ministre un message de soutien dans lequel sont dénoncées "les menées subversives" et approuvées "sans réserves les mesures prises par le Gouvernement" (4). Parallèlement se développe une campagne tendant à discréditer l'ensemble de la Fonction Publique, tous échelons confondus, à dévaluer son image de marque. Philippe Yacé, Secrétaire général adjoint pousse le premier les feux de la critique :

"... Le pays éprouve l'impression d'une volonté retive des fonctionnaires, déclare-t-il, à s'associer à l'oeuvre de rénovation nationale; il assimile cette réserve à une sorte

---

(1) Fraternité du 9 Octobre 1959.

(2) Fraternité du 19 Octobre 1959.

(3) Aucune source ne nous permet de proposer une évaluation du nombre des prisonniers.

(4) Fraternité du 23 Octobre 1959.



d'égoïsme de classe, croyant voir dans ce comportement un désir de tirer d'une situation des privilèges, des profits particuliers... Le fonctionnaire... fait montre d'une conscience qui, chaque jour davantage, laisse à désirer... Dans certaines administrations, il fait acte de présence et se laisse vivre à longueur de journée".

Amon Tanoh lui emboîte le pas en demandant au gouvernement "de faire preuve de la plus grande sévérité à l'encontre des fonctionnaires négligents qui arrivent en retard à leur travail ou se rendent coupables d'absences non motivées..." (1).

Dans le même temps, le secrétariat général de l'UGTAN adopte une résolution condamnant les mesures gouvernementales et faisant serment de lutter aux côtés du peuple ivoirien jusqu'à la "libération de la Nation".

Le 19 Octobre, il lance l'appel suivant :

"Travailleurs africains et du monde entier, la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Côte-d'Ivoire est des plus dramatiques. Les travailleurs de Côte-d'Ivoire et leurs organisations syndicales luttent courageusement pour qu'elle change dans l'intérêt de l'émancipation et de la promotion des masses populaires.

La classe ouvrière africaine, les travailleurs du monde

---

(1) Baulin (J), Op.cit., pp. 108 - 109.

entier doivent soutenir leurs frères de Côte-d'Ivoire dans leur juste lutte" (1).

Mais la grève brisée, la bataille sociale est déjà perdue; et Houphouët-Boigny peut, sans souci primordial, déclarer: "la paix sociale règne en Côte-d'Ivoire" (2). D'ailleurs, le chef de gouvernement réitérera son rejet de "l'africanisation au rabais", le 2 Mai 1960, lors d'une séance solennelle de l'Assemblée législative, en présence de M. Jacques Foccart :

"Le gouvernement, dira-t-il, comme il vous l'a promis, s'est penché sur le grave problème de l'africanisation des cadres. Nous avons affirmé avec force, et nous continuerons à affirmer avec force, que l'africanisation en Côte-d'Ivoire ne sera jamais réalisé au rabais" (3). Ce qui dans la pratique se traduit non seulement par le freinage de la promotion des cadres ivoiriens mais également - et là on touche hélas! à l'absurde - à une sélection sévère, hors de propos à notre sens, dans un pays démuné de cadres (4). Ainsi, dans une Côte-d'Ivoire aux ressources budgétaires triplées grâce au démantèlement de l'A.O.F", les fonctionnaires qui forment la masse des intellectuels, se trouvent brimés au plan professionnel par le mot d'ordre : "Pas d'africanisation au rabais", et au plan économique par une détérioration notable de leur niveau de vie (5). Cependant, le noyau de l'intelligentsia

(1) La situation politique en Côte-d'Ivoire et l'Indépendance nationale, p. 32.

(2) Baulin (J), Op.cit., p. 107.

(3) Fraternité du 6 Mai 1960

(4) En 1960, sur 245 candidats admis à se présenter au concours d'entrée du "Centre de Perfectionnement de la Fonction Publique", 40 seulement seront reçus. en 1961, le centre sera supprimé pour être remplacé par une Ecole Nationale d'Administration.

(5) Baulin (J), Op.cit., p. 110.

montante continue de mener cahin caha "l'offensive" politique contre le PDCI-RDA.

## 2) L'opposition politique

Elle se manifeste par la contestation des étudiants et par la résurgence de petits partis "indépendantistes" (1).

### a) La Contestation estudiantine

En s'opposant à l'indépendance, "le PDCI se trouve coupé des étudiants qui retournent chez eux, d'abord par dizaines puis par centaines".

Décidés à ne plus être une force d'appoint mais bien au contraire "la force motrice", les nouveaux diplômés revendiquent leur place dans l'univers ivoirien. Ils sont "certes les moins dangereux pour le pouvoir. Mais ils font trop parler d'eux. Ils le contrent, le défient. Ils ricanent ouvertement dans les réunions publiques quand le Président Houphouët parlent d'union, de fraternité et de coopération avec la France. Mais, en même temps, ils dépendent de lui en matière d'emploi et ils supportent mal que les Européens continuent d'occuper nombre de postes importants de la Fonction Publique et détiennent même des charges électives" (2). Aussi, proclament-ils leur opposition à la Communauté franco-

---

(1) cf annexe XXXIX.

(2) Morgenthau, Op.cit., p. 401.

africaine défendue ou plutôt "portée à bout de bras par Houphouët-Boigny", expliquant son attitude par le fait que "ses intérêts sont considérables en Côte-d'Ivoire (donc) il lui faut le soutien des capitalistes et des colonialistes français pour les sauvegarder et les faire fructifier" (1).

Le Premier ministre ordonne "l'arrestation, en Mai 1959, à l'escale d'Abidjan d'un jeune ivoirien, M. Memel Foté Harris, alors président de l'Association des Etudiants de Côte-d'Ivoire en France (A.E.C.I.F). Il l'accuse publiquement d'avoir mis sur pied, avec de jeunes étudiants, un plan d'assassinats. Trois autres responsables étudiants sont mis également en état d'arrestation" (2). Mais, il ne peut tout de même faire arrêter les 711 boursiers - dont 356 dans diverses universités - et les quelque 500 non boursiers de France groupés au sein de l'A.E.C.I.F affiliée, de plus en plus, à la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F) communiste. Le conseil des ministres décide donc de "supprimer immédiatement les bourses aux Etudiants qui par leur langage, leurs actes et leurs discours, ont pris des positions virulentes envers le gouvernement" (3).

(1) Indépendance, édité à Conakry, daté du 12 Juin 1959.

(2) Baulin (J), Op.cit., p. 101.

L'A.E.C.I.F est fondée en 1949. Elle a des sympathies du RDA (tout au moins certains de ces membres : fils, parents ou protégés de personnages influents du parti; Mais elle ne semble pas avoir manifesté jusqu'alors d'activités nettement orientées sur le plan politique. Cette prudence peut être due en grande partie à l'influence de M. Robert Léon, Conseiller de l'Union et "protecteur" des Etudiants de Côte-d'Ivoire en France).

Son bureau est composé de :

Président : Sangaret Malik

Vice-Président : Coffi Gervais

Secrétaire : Diabaté Lamine

Trésorier : Noghbou Christophe

Membre suppléant : Brou Casimir.

(3) Id.

Par ailleurs, Houphouët-Boigny manoeuvre pour la division. Ainsi pour concurrencer l'A.E.C.I.F, il crée l'"Union Nationale des Etudiants de Côte-d'Ivoire" (U.N.E.C.I) dont les dirigeants - MM Coffi Mamadou et surtout Konan Julien - "ne jouissent absolument pas du respect de leurs camarades". M. Konan Julien n'est-il pas accusé d'avoir laissé un trou de "180.000 francs non encore justifié quand il était, en 1958, trésorier de l'U.G.E.C.I, organisation qui groupait alors les étudiants ivoiriens de France et de Dakar" (1). Autre handicap, la nouvelle U.N.E.C.I a, semble t-il, une direction "à prédominance baoulé", d'où l'accusation de "faction tribale" (2). Peine perdue ! "Ces intellectuels en herbe ne cesseront de constituer une source perpétuelle de soucis" (3).

Il faut, pour préserver l'avenir et la continuité de la politique du PDCI, changer de tactique. C'est, du reste, ce que préconise Joachim Bony, alors jeune ministre de l'Education. Il sait, d'expérience, que le recours aux moyens coercitifs ne donnera aucun résultat. De plus, il répugne à sévir contre d'ex-camarades, amis et connaissances ayant fréquenté les mêmes cafés du quartier Latin. Il appelle à l'apaisement, à la réconciliation, et pour allécher les étudiants, leur promet certains avantages matériels.

Aussi, les dirigeants du PDCI encouragent-ils la création d'un mouvement de la Jeunesse du Parti : "La Jeunesse **RDA** de la Côte-d'Ivoire" (J.R.D.A.C.I) qui deviendra "presque

---

(1) Indépendance de Février-Mars 1960.

(2) Ibid.

(3) Baulin (J), Op.cit., p. 102.

un parti dans le parti" (1).

Le premier Congrès a lieu à Treichville le 14 Mars 1959. "Ce ne fut pas, rapportera l'hebdomadaire officiel du PDCI, un Congrès au sens étroit du mot, mais bien un Congrès d'approche de tous les problèmes fondamentaux..." (2).

Le Congrès élit un Comité Exécutif composé uniquement d'intellectuels dont des universitaires ou des jeunes appartenant à la fonction publique ou aux professions libérales à l'exclusion de tout planteur (3).

---

(1) Morgenthau, *Op.cit.*, p. 412; cf annexe L .

(2) *Fraternité* du 24 Avril 1959.

(3) En voici la Liste :

Comité Exécutif de la J.R.D.A.C.I.

Secrétaires généraux : Koné Amadou, Médecin

Aoussou Koffi, Ingénieur des T.P

Formation et Politique : Usher Assouan, Député de Grand Lahou

Secrétaire aux relations extérieures : Amon Tanoh Léon, Instituteur, député de Bouaké

Secrétaire à l'organisation Ouattara Lamine, Cheminot

Propagande Donwahi Charles, Ingénieur

Presse : Bony Joachim, Professeur

Trésorier général : Thès Jean, Géomètre

trésorier adjoint : Gbon Coulibaly, chef de cabinet du Ministre de l'Instruction Technique

Membres : Mme Dasso Marie, Secrétaire

Bakayoko amadou, Commis d'Administration

Konan Barry, avocat

Ghobou Jean-Baptiste, Instituteur

Tieba Ouattara, Député de Katiola, Instituteur

Thiam Amadou, Directeur de Radio Côte-d'Ivoire

Koffi Jules, chargé de mission au ministère de l'Education

Kabout Issa, Infirmier.

Les résultats du Congrès de la J.R.D.A.C.I. sont très significatifs et critiques. Le manifeste que publie Fraternité en est un témoignage. Sur le plan politique, le Congrès constate : "un énorme flottement, l'autorité compromise, une anarchie larvée, la crise de l'autorité, l'indiscipline et la revendication, les règlements de compte à la place de la justice de l'Etat et surtout le tribalisme dissolvant. Partout, l'autorité, le pouvoir semblent en vacances" (1). Pour pallier cette carence du pouvoir, le manifeste réclame :

\* une doctrine précise pour guider l'action de la Jeunesse, voire même du parti tout entier, car les "improvisations même les plus brillantes ne sont plus de mise". Il va jusqu'à prôner une attitude libérale envers la contestation estudiantine, fut-elle politique, et de poser un certain nombre de revendications propres aux jeunes intellectuels. Ainsi, on lit :

"La jeunesse estudiantine suit attentivement l'évolution des problèmes politiques du pays. Les prises de position politiques des étudiants sont souvent diamétralement opposées à celles des dirigeants politiques. Il suffit de rappeler leur attitude ... à propos de l'exécutif fédéral... C'est la caractéristique essentielle de la jeunesse d'être à l'avant garde des idées audacieuses et révolutionnaires.

"Nous pensons dans ces conditions qu'il n'y a pas d'inconvénients de laisser les étudiants exprimer librement leurs opinions, même quand elles sont audacieuses". De là, les promoteurs de la nouvelle organisation en arrivent, avec une

---

(1) Fraternité du 17 Mars 1959.

bonne foi désarmante, à la critique de la direction du RDA accusée de monopoliser les organismes centraux et à la nécessité d'y faire participer les jeunes intellectuels. En effet, selon ce même manifeste :

"Les jeunes intellectuels ivoiriens se rendent compte, eux, avec amertume de l'insignifiance de leur participation à l'édification politique de la Côte-d'Ivoire...

"Il convient de reconnaître qu'il n'a pas été souvent fait appel à cette jeunesse. Bien qu'en accord avec la doctrine du RDA., ces jeunes n'ont pas été attirés par les comités Centraux RDA, au point de s'y intégrer. La structure, la composition et les méthodes de travail au sein de ces comités se sont révélées à eux inadaptées...

"Le jeune intellectuel, muet et impuissant, est ainsi mis en marge des organismes politiques. Le RDA, qui est un mouvement politique, a cependant besoin de toutes les forces vives du pays...

"La création de la J.R.DA.CI. réalise pleinement cette réconciliation. Il est seulement à déplorer qu'elle arrive treize ans après les premières assises du RDA"(1).

\* un approfondissement de la formation des cadres politiques dirigeants et l'élévation de leur conscience politique.

\* la mise en place "d'un régime autoritaire, voire révolutionnaire".

---

(1) Fraternité du 15 Mai 1959.



En ce qui concerne le système éducatif, le congrès estime que la Côte-d'Ivoire doit assurer la formation d'hommes compétents devant remplacer les cadres issus du système colonial, celui-ci n'ayant formé que des cadres subalternes, des auxiliaires; le manifeste écrit d'ailleurs à ce propos :

"On ne peut construire nos futures institutions avec des pseudo-compétents, des pseudo-techniciens, des médiocres produits de remplacements, car cela nous conduirait à un désastre certain".

Il s'agit ici d'une allusion à peine voilée à tous ceux qui, sortis de l'école coloniale William Ponty, ont la haute main sur les affaires du parti et du pays. Notons toutefois que la résolution rend hommage aux aînés "dont les meilleurs sont entrés vivants dans l'histoire", aux morts de Dimbokro et de Bouaflé, aux prisonniers de Grand-Bassam. Au niveau social, la J.R.D.A.C.I veut, tout comme le Président Houphouët-Boigny, arrêter "l'exode de la jeunesse vers les villes", mais contrairement au premier ministre, "alors partisan de la manière forte", elle propose "d'améliorer l'habitat rural, de développer l'assistance médicale et sociale". Aussi, insiste-t-elle longuement sur la nécessité de l'africanisation (1).

Sur le plan économique, le J.R.D.A.C.I "dénonce tout système économique de type pacte colonial même replâtré". Pour

---

(1) Baulin (J), Op.cit., p. 105.

ce faire, elle fait un certain nombre de recommandations :

- \* "La mise sur pied d'un programme économique, énergétique et cohérent.
- \* L'élaboration et l'exécution d'un véritable plan de développement, seule condition de la rénovation et de la relance économique que le pays espère.
- \* L'exploration méthodique du sous-sol pour permettre l'industrialisation.
- \* Donner une impulsion nouvelle à l'agriculture .
- \* La rénover et la moderniser par l'introduction systématique des méthodes et techniques nouvelles.
- \* Culture intensive et non seulement extensive .
- \* Améliorer la production, multiplier les coopératives .
- \* Intensifier l'aide et le crédit aux planteurs qui sont les piliers du pays.
- \* Organiser la mobilisation de l'épargne pour mettre sur pied la banque de Côte-d'Ivoire.
- \* Enfin organiser la mobilisation du travail".

Certes, les jeunes du **PDCI-RDA** acceptent implicitement le cadre politique défini par le parti qui est "une orientation capitaliste et néocolonialiste... et la cessation du combat anticolonialiste". Mais à l'intérieur de ce cadre, ils "critiquent la pratique de leurs aînés" et "présentent une vue quelque peu différente des problèmes qui se posent au pays" (1).

---

(1) Gbagbo (L), Op. cit., p. 179.

Comme en témoignent ces déclarations faites par un des délégués au Congrès :

"Récemment, lors du premier Congrès Constitutif des Jeunesses RDA de Côte-d'Ivoire, les dirigeants du pays nous ont présenté plusieurs rapports relatifs au Congrès. Les débats sur ces différents rapports se déroulèrent dans la nuit du Samedi du 14 au 15 Mars 1959. Le rapport sur la politique générale rédigé et ronéotypé plusieurs jours avant les assises du Congrès ne rencontrait pas l'agrément des jeunes. Le rapporteur, en lisant son rapport, fut hué par la foule parce qu'il minimisait l'importance de l'indépendance de la Guinée, faisant croire que M. Sékou Touré, après avoir obtenu son indépendance, a demandé à entrer dans la Communauté. Les congressistes huèrent à tue-tête ce rapporteur parcequ'on avait inclu dans ce rapport des passages qui traitaient d'un mauvais oeil le F.L.N algérien luttant pour son indépendance.

"Un à un les délégués venus de divers coins des brousses ivoiriennes montèrent à la tribune et démontrèrent que l'indépendance est un droit naturel que la Côte-d'Ivoire ne doit pas refuser. Ils mirent l'accent sur le fait que la Côte-d'Ivoire avec les autres territoires de l'Afrique constituera une grande nation africaine dont la place dans le concert des nations sera respectée. Les interventions de ces délégués furent accueillies par des applaudissements qui secouèrent la salle du Congrès" (1).

---

(1) La situation politique en côte-d'Ivoire et l'indépendance nationale, pp. 18 - 19.

Loin d'un conflit de génération, on remarquera que les "jeunes turcs" reprochent aux "vieilles ganaches" leur immobilisme : "notre révolution est finie, reconnaît le congrès avant d'encherir : Commençons la République" (1).

En fait, la J.R.D.A.C.I recherche "une certaine autonomie de fonctionnement" par rapport au PDCI, et veut "disposer de ses propres ressources, collecter des cotisations de ses membres, quitte à en reverser une fraction au Parti" (2).

Le dynamisme débordant de la nouvelle organisation se manifeste encore par le foisonnement des comités J.R.D.A.C.I un peu partout, à côté des sous-sections du PDCI notamment à Dimbokro, à Bongouanou, à Agnibilekro, à Issia. Une telle "concurrence" ne semble pas être du goût des hiérarques du parti car "la J.R.D.A.C.I sera emportée par les tempêtes qui balayeront la Côte-d'Ivoire en 1963 - 1964 (3).

### **b) Le défi des partis "indépendantistes"**

A la faveur de la politique de coopération, le PDCI réussit à intégrer en son sein tous ses adversaires politiques, sans modifier ni son organisation, ni son programme, ni même son sigle. Il devient ainsi un parti unifié. Mais les nouvelles données politiques résultant de l'application de la Loi-Cadre puis de la Communauté franco-africaine relancent les querelles

---

(1) Fraternité du 17 Mars 1959.

(2) fraternité du 29 Mai 1959.

(3) Gbagbo (L), Op.cit., p. 179.

politiques, brisant le consensus "national" et favorisant par voie de conséquence l'émergence des partis "indépendantistes" très activistes et fortement inspirés par les exemples ghanéen et guinéen. Parmi ceux-ci, les deux qui nous semblent plus représentatifs feront l'objet de notre étude. Il s'agit de :

\* La "FLN-Kotoko" (1)

\* La "CNLCI" (2)

- La force de libération Noire" (FLN)

Ce parti, encore appelé "Kotoko" est créé en décembre 1956, à l'initiative d'un professeur de l'enseignement libre, Goh Boni Alphonse, né en 1925 à Tiassalé qui, d'après les dirigeants du **RDA**, a "plus de prétentions que de titres" (3). Il traduit une certaine exaspération devant l'excès de collaboration qui pousse le **PDCI-RDA** à refuser l'indépendance immédiate" (4).

La ""FLN-Kotoko" a pour objet "d'élever à la dignité humaine la race noire en la libérant de l'esclavage camouflé et instauré sur le continent noir par les capitalistes des nations plus évoluées" (5). C'est un parti qui, prétendant sortir des "sentiers battus", se réclame de la proclamation suivante :

" 1) Aucun fonctionnaire ne pourra faire partie du Comité Directeur du FLN pour leur éviter des ennuis, ils pourront néanmoins s'y inscrire en qualité d'adhérents simples,

(1) "La Force de Libération Noire"; on peut aussi dire "le Front de libération Noire" - le F.L.N.

(2) "Le Comité National pour la libération de la Côte d'Ivoire".

(3) Ouezzin Coulibaly, Concorde 20 Décembre 1956.

(4) Loucou (J.N), le PDCI-RDA et les Partis politiques ivoiriens de 1946 à 1960, Op.cit. p. 14.

(5) Abidjan-Matin n° 1916, 17 Décembre 1956, p. 2.

s'ils sont courageux car ils ne risquent rien.

" 2) Aucun homme politique en activité ou déchu ne pourra faire partie du Comité Directeur du FLN qui veut être un parti complètement neuf et propre. Celui qui, cependant, aura démissionné de sa propre volonté d'une combinaison politique qu'il aura librement jugée malpropre, pourra être admis au sein du Comité Directeur, après une réunion extraordinaire décidée à l'unanimité.

" 3) Aucun membre nègre des conseils d'administration des grosses sociétés ne saurait prétendre faire partie, ni à titre d'adhérent simple du FLN.

" 4) Le FLN, dès sa fondation définitive, s'affiliera aux pays du pacte de Bandoeng

" 5) Le FLN envoie avant toute chose son salut aux vaillants combattants d'Afrique du Nord qui ont libéré le Maroc et la Tunisie et sont en passe de libérer l'Algérie.

" 6) Le FLN remercie l'Amérique et la Russie, de leur double protection aux pays afro-asiatiques qui peuvent ainsi évoluer en dépit du joug hypocrite des colonialistes européens en pleine décadence.

" 7) Le FLN fait solennel serment, qu'il ne peut avoir aucune haine envers qui que ce soit mais constate simplement avec tristesse que les colonialistes français n'ont jamais tenu leurs promesses et engagements..., ni en Indochine, ni au Maroc, ni en Tunisie et surtout pas aujourd'hui en Algérie. Qu'il serait folie dans ces conditions que ces colonialistes veuillent réellement libérer volontairement l'Afrique Noire, surtout après le statut ébouriffant de la soi-disant

indépendance du Togo français.

"8) Pour toutes ces raisons, le FLN (Kotoko) propose pacifiquement aux métropolitains avant qu'il ne soit trop tard, d'annuler leurs combinaisons avec les anciens leaders du RDA ("collaborateur")... et de se préparer à avoir des contacts courtois avec le Comité Directeur en formation.

"9) C'est ce Comité Directeur qui sera en effet constitué d'interlocuteurs valables (comme ils se réclament par la radio) et qui se propose d'aider à la véritable indépendance de la Côte-d'Ivoire.

"10) Nous répétons que nous souhaitons que ces futurs contacts soient le plus pacifique possible. La violence ne viendra certainement pas de nous.

"11) Nous envoyons notre salut très fraternel à nos frères de la Gold Coast et à leur vaillant ministre N'krumah, leur disant notre fierté de prendre publiquement position. Cette décision n'étant que la conséquence logique de la trahison de ceux qui ont failli en 1956; en dépit de la mission qu'ils avaient juré de remplir en 1946.

"12) Nous sommes fiers de ramasser publiquement le flambeau que leurs mains avides d'argent colonialiste ont laissé tomber. Nous l'avons ramassé dans la boue. Nous le laverons de toutes les souillures.

"13) La présence récente de colonialiste comme Albert Sarrault à Dakar, renforce notre décision; après l'Indochine, le Maroc et la Tunisie, il faut libérer l'Afrique Noire des forces néfastes des odieux colonialistes.

"14) Comme en 1906, en Guadeloupe, dans l'île aux esclaves que l'on déportait nos aïeux de la Côte-d'Ivoire, nous ferons notre, cette devise sacrée : " Fais ce que dois advienne. Notre victoire est certaine et pour demain!" (1).

Malgré tout, le FLN "n'a pas su canaliser la revendication nationaliste, en raison des insuffisances de son programme axé sur un vague anticapitalisme et une revendication sentimentale de l'indépendance, en raison surtout de sa faiblesse organisationnelle et numérique" (2). Le parti "FLN-Kotoko" se signale sur la scène par son organe mensuel ronéotypé, Attougblan, véritable brûlot qui est lu et commenté dans la capitale et les villes de l'intérieur par les intellectuels qui constituent l'essentiel des adhérents et sympathisants du mouvement de Boni (3).

D'un autre type est le Comité National pour la Libération de la Côte-d'Ivoire qui voit le jour en Guinée.

#### - Le C.N.L.C.I

Fondé le 18 Mai 1959 par les intellectuels ivoiriens exilés en Guinée, cette organisation se fixe dès le départ deux buts essentiels :

"1) L'indépendance nationale préalable nécessaire à tout changement radical des conditions économiques, culturelles et psychologiques des masses.

2) La réalisation des Etats-Unis d'Afrique en vue de reconstituer la Patrie africaine" (4).

(1) Anson, C2189, dossier 1, Aff. pol. 1947-1957.

(2) Loucou (J.N) Op.cit., p. 14.

(3) Attougblan ou "Tam-Tam sacré de nos ancêtres" selon son directeur, rédacteur-gérant et imprimeur, Boni Alphonse, est aussi l'emblème du parti; cf Attougblan, n° 6 Bis du mois de Décembre 1956.

(4) La situation politique en Côte-d'Ivoire et l'indépendance nationale, p. 23.



Dénonçant les arrestations de certains patriotes ivoiriens -le professeur Harris Memel Foté entre autres -, l'expulsion de nombre d'entre eux, la suppression de la liberté de presse, le C.N.L.C.I se dit être "le porte-parole de tous ceux qui, dans le pays, sont obligés de se taire ou souffrent dans les prisons à cause de leurs opinions politiques" (1).

Mais si ces prises de position sont courageuses, son programme politique "est plutôt hésitant et laisse entrevoir clairement des perspectives de collaboration avec le PDCI"(2) :

" notre organisation se propose d'amener les tenants du pouvoir à réclamer l'indépendance nationale, dans le cas contraire, elle prend le ferme engagement de conduire bientôt la Côte-d'Ivoire à sa libération totale pour en faire une nation indépendante au sein de la grande Communauté africaine" (3). Le C.N.L.C.I s'imposera sur l'échiquier politique ivoirien grâce à sa brochure : la situation politique en Côte-d'Ivoire et l'indépendance nationale . A propos de ces deux organisations politiques, il nous faut faire des remarques. Ce qui les différencie, c'est que la ou le "FLN" est installé sur le territoire ivoirien et semble entretenir des correspondances avec le Ghana de Kwamé N'krumah, indépendant depuis Mars 1957, alors que le C.N.L.C.I est un mouvement d'intellectuels exilés dont le siège est à Conakry, en territoire guinéen, indépendant depuis Septembre 1958.

(1) Id. p. 2.

(2) Gbagbo (L), Op.cit., p. 174.

(3) La situation politique en Côte-d'Ivoire et l'indépendance nationale, p. 2.

Nous nous trouvons en présence de deux mouvements qui ont en commun plusieurs points de repère : une base de recrutement essentiellement petite-bourgeoisie; une revendication sentimentaliste de l'indépendance nationale et de l'unité africaine sans base idéologique ni programme précis. C'est pourquoi, "il n'est pas étonnant que, dès le moment où, en 1960, le PDCI-RDA prendra la responsabilité de demander le transfert de toutes les compétences, c'est à dire l'indépendance nominale, ces partis disparaîtront". A vrai dire, il ne s'agit pas là de partis politiques; il s'agit plutôt de "clubs d'intellectuels" fortement impressionnés par les exemples ghanéen et guinéen mais "incapables de proposer pour leur propre pays un modèle de société cohérent" (1).

Leur existence est tout simplement conditionnée par le refus du PDCI de demander l'indépendance et son obstination à demeurer dans une Communauté "handicapée". Cependant, aussi faibles que soient ces organisations politiques sur le double plan idéologique et numérique, leur existence n'en constitue pas moins une pression sur le pouvoir en place voire sur l'avenir du territoire.

Quoiqu'il en soit, l'indépendance est désormais inévitable. Mais les temps changent déjà. Et ce mot perd son effet magique et son prestige d'antan. Autrement dit, on ne lutte plus pour l'"INDEPENDANCE". On ne la revendique plus. La Puissance coloniale, dans la "recherche de sa propre grandeur"

---

(1 Gbagbo (L), Op.cit., p. 175.

l'octroi, l'impose même (1). Comme le dit Mamadou Coulibaly : "l'indépendance est devenue la règle et la dépendance l'exception" (2). C'est, pourrait-on dire, une "formalité". C'est ce que Sériex appelle "l'esprit de l'indépendance forcée" (3). Si elle ne peut plus la contourner, la Côte-d'Ivoire entend procéder autrement avec la France. En attendant, le PDCI veut annihiler les foyers de critique et de résistance pour s'imposer en principal et unique interlocuteur.

### B. L'INSTITUTION DU PARTI UNIQUE NATIONAL

Dès la proclamation de la République de Côte-d'Ivoire, "les leaders politiques considèrent que l'existence d'une opposition politique constitue un obstacle à l'unité et au combat contre le sous-développement (4). En effet, dans le nouvel Etat érigé sur les ruines de l'ancienne colonie aux frontières arbitrairement tracées entre 1890 et 1900, la nation est à construire. Il n'y a pas un seul peuple mais une mosaïque de nationalités et d'ethnies. Le multipartisme peut être l'expression politique de l'hétérogénéité ethnique et

---

(1) Gueye (Doudou), Mémoire d'un Continent, Emission radiophonique de Radio France Internationale, Abidjan, 11 Avril 1979.

(2) Fraternité du 5 Août 1960, p. 5.

(3) Sériex (P.H), Op.cit., p. 188.

(4) Semi-Bizan, le PDCI, Op.cit., p. 61 - La notion de sous-développement apparue sous la plume de François Perroux, il y a un quart de siècle seulement alors que la réalité qu'elle prétendait refléter existait depuis le début du siècle.

le cadre des affrontements inter-ethniques (1). A l'opposé, "le parti unique, en permettant de créer une communauté partisane fondée sur un réseau de fidélité, constituait le noyau le plus sûr et le plus rapide de parvenir à la communauté nationale" (2). En d'autres termes, l'accession à la conscience nationale puis à l'unité nationale exige l'abandon des jeux stériles du multipartisme. La légalisation du parti unique trouve donc là sa première justification.

Le parti unique, aux yeux des responsables politiques, est le moyen de l'unité nationale à réaliser car "le multipartisme n'aurait recouvert que des groupes ethniques danger mortel pour une nation", selon Philippe Yacé, secrétaire général du parti (3).

---

(1) L'Afrique noire a été considérée comme un objet que l'on pouvait diviser et reconstruire sans que compte soit tenu des populations qui l'habitaient, des anciennes structures politiques et des grandes organisations sociales. Il ne s'agit pas de faire une critique facile et bien des fois entendue des méthodes de la colonisation, mais simplement de constater un fait que l'histoire met en évidence et dont on trouve la preuve dans la lecture de la carte politique de l'Afrique noire, caractérisée par des frontières correspondant à un découpage géométrique. Les critiques adressées aux puissances coloniales sont vives. On leur reproche, tout particulièrement à la France, d'avoir balkanisé l'Afrique noire pour être plus sûre de garder une influence que la constitution des grands ensembles aurait gênée. On peut penser que l'accusation est fondée mais que la responsabilité de cette situation est partagée entre les anciens colonisateurs et les actuels dirigeants africains. Rares étaient les hommes politiques africains qui militèrent effectivement pour le regroupement des anciens territoires. Beaucoup d'entre-eux, tant francophones qu'anglophones ont accepté cette balkanisation qui les mettait en face de territoires suffisamment petits pour qu'ils se sentent capables de les contrôler. Il valait mieux être le chef d'un Etat d'importance moyenne plutôt que de risquer d'être évincé dans un cadre plus grand. En outre, il apparaît nettement qu'il était difficile de constituer de grands ensembles homogènes, étant donné que l'Afrique noire est divisée en groupes sociaux nombreux et souvent peu importants. La meilleure preuve est sans doute le fait que les tentatives de regroupement de plusieurs Etats aient échoué et que les grandes fédérations laissées par le colonisateur soient agitées par des forces centrifuges. Ainsi, les actuels Etats d'Afrique noire tous peu homogènes et la volonté de construire l'unité nationale est légitime.

(2) Semi-Bi-Zan, le PDCI, *Op.cit.*, pp. 61 - 62.

(3) fraternité Matin, n° 1351 du 27 Mai 1969.

Le développement socio-économique et culturel de "l'entière société" ivoirienne est une autre justification du parti unique.

Durant la période coloniale, le problème du sous-développement économique des territoires ne se posait pas. Car, "les intérêts différents convergeaient pour écarter cette préoccupation; les colonisateurs insistaient sur la complémentarité des économies métropolitaines et africaines et le progrès accompli par les possessions coloniales; les nationalistes voulaient cacher, ou ne voyaient pas, la mauvaise situation économique pour prouver que les pays africains étaient riches mais exploités par les puissances colonisatrices" (1).

C'est donc, au moment de l'accession à l'autonomie des territoires africains que la question du sous-développement économique devient primordiale.

Théoriquement et dans beaucoup d'Etats africains aux options politiques opposées, "le parti unique permet de sortir les hommes de cet état, de faire en sorte que de la crise de mutation d'aujourd'hui, la société de demain soit plus équilibrée et plus épanouie, après avoir synthétisé les valeurs proprement africaines et celles de la civilisation occidentale, compatibles avec la personnalité négro-africaine" (2).

C'est dans ces conditions que "le parti unique

---

(1) Lavroff (Dmitri Georges), les Partis Politiques en Afrique Noire, PUF, Paris 1970, p. 46.

(2) Semi-Bizan, Op.cit., pp. 62 - 63.

paraît être la planche de salut. L'établissement d'un parti unique est présenté comme le moyen permettant de concilier la démocratie politique et l'efficacité économique" (1).

Ainsi donc, déjà dominant, le PDCI-RDA évoluera vers cette nouvelle conception de la politique africaine. Autrement dit, devenir, comme l'affirme si souvent l'un de ses fervents apologistes, "un vaste cadre politique où intellectuels, paysans, ouvriers confrontent à tous les niveaux leurs opinions et leurs tendances" (2).

Pour y parvenir, les leaders du parti procèdent de deux manières apparemment contradictoires :

\* La première, douce et conciliante, est l'intégration de l'élite aux organismes dirigeants;

\* La deuxième, coercitive et arbitraire, concerne l'interdiction pure et simple des partis d'opposition.

### 1) L'intégration

Après avoir affaibli l'opposition, le pouvoir en place jette du lest. Il s'ouvre aux "modernisateurs", selon Hodgkin (3) en l'occurrence aux jeunes intellectuels qui "désirent avoir voix au chapitre ... veulent être consultés, entendus sinon écoutés" (4).

---

(1) Lavroff (D.G), Op.cit., p. 47.

(2) Fraternité-Matin, n° 2095 du 8 Novembre 1971, p. 1.

(3) Hodgkin (Thomas), "A note on west african political parties : what are the problems of Parliamentary government in west Africa ?", The Hausard Society, Londres 1958, p. 51.

(4) Baulin (J), Op.cit., p. 118.

Ainsi, cinq jours seulement après le Congrès constitutif de la J.R.D.A.C.I, précisément du 19 au 23 Mars 1959, se tient le IIIème Congrès du PDCI-RDA - le premier depuis 1947 - A ce congrès, et comme pour faire suite à la demande de la J.R.D.A.C.I qui réclame "une structure nouvelle dynamique", est créé le "Bureau Politique", organe exécutif du Parti (1).

Autre fait indéniable en tout cas, M. Auguste Dénise (2), symbole de la "veille-garde", secrétaire général du PDCI depuis sa création, est remplacé à ce poste par Jean-Baptiste Mockey, "représentant de la nouvelle génération" (3), tandis que des membres du comité exécutif de la JRDACI entrent dans les instances dirigeantes (4).

Jean-Baptiste Mockey, une fois élu, rend hommage à son prédécesseur M. Dénise, se réfère en termes dithyrambiques à M. Houphouët-Boigny, et tient à assurer, "avec un aplomb bien imprudent, que les vieux militants... ont encore un rôle

(1) Cet nouvel organe est chargé de faire appliquer les résolutions du Congrès, du Conseil national et du Comité directeur. Lui incombent aussi, l'orientation générale du parti et la préparation des assises du Congrès.

(2) Rappelons que Auguste Dénise a été successivement : Vice-Président du Conseil du gouvernement sous le régime de la Loi-Cadre puis Président du Conseil de Gouvernement avec l'ordonnance de 1958.

(3) Jean-Baptiste Mockey était jusque - là secrétaire administratif.

(4) Bureau Politique du PDCI est formé de :

- Président d'honneur : M. Félix Houphouët-Boigny
- Secrétaire général : M. Jean-Baptiste Mockey
- Secrétaire général adjoint : M. Phillipe Yacé
- Conseillers techniques sur le plan politique : MM. Auguste Dénise et Koné Amadou
- Secrétaire à l'organisation : M. Coffi Gadeau
- Trésorier général : M. Mamadou Coulibaly
- Trésorier général adjoint : M. Aoussou Coffi
- secrétaire aux affaires administratives : M. Konan Kengah
- secrétaires à la presse : MM. Alliali Camille et Issa Bamba
- Secrétaire aux affaires administratives et judiciaires : M. Bocoum Amadou
- secrétaire à l'Education de la masse : M. Ekra Mathieu
- Membres : MM. Kacou Alcide et Gris Camille.

important à jouer" (1). Le compte rendu publié par FRATERNITE du 24 Avril 1959, relève que les militants "ont critiqué librement les erreurs, les fautes, les insuffisances de l'ancienne direction". Houphouët-Boigny, quant à lui, cherche à nier la réalité, en insistant sur "la cinglante réponse donnée à ceux qui faisaient complaisamment courir le bruit de l'existence d'un fossé entre le Président du **RDA** et les militants, entre lui et la jeunesse ardente et fière de notre beau pays" (2).

Assez vite pourtant, l'ouverture connaît ses limites. Du reste, ce qui apparaît comme une intention généreuse devient un véritable piège permettant au PDCI d'immobiliser sinon de démanteler l'opposition des intellectuels et par voie de conséquence de réaliser "l'union non autour d'un programme mais autour d'un homme : Houphouët-Boigny" (3).

---

(1) Mais, quatre mois plus tard - à cause peut-être de "l'affaire d'Aboisso qui éclate le 3 Mai 1959 par la constitution d'un "gouvernement du Sarwi " opposant au gouvernement de la République - Jean Baptiste Mockey est limogé du gouvernement. Un curieux communiqué publié à l'issue du conseil de gouvernement tenu le 8 Septembre déclare notamment :

" M. Mockey, Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, ayant estimé que ses lourdes gouvernementales ne lui permettaient plus d'assumer correctement sa fonction de Secrétaire général du PDCI, a offert hier au premier ministre sa démission de Vice-Premier ministre et de ministre de l'Intérieur"; Fraternité du 18 septembre 1959.

Pire, le 4 Novembre 1959, il se trouve dépouillé de tout son pouvoir au sein du Parti. Comme en témoigne le Communiqué du Comité directeur du PDCI. cf annexe LI.

(2) Abidjan-Matin du 25 Mars 1959.

(3) Kouamé (P), "L'Union autour d'un homme", in Action Démocratique (Journal du Parti "Action Démocratique et Sociale de la Côte-d'Ivoire" ), 28 Août 1957.



## 2) La neutralisation de l'intelligentsia

Le gouvernement de la République édicte des textes plus restrictifs en matière pénale et électorale.

Ainsi, la loi du 27 Août 1959 portant renforcement de la protection de l'ordre public, ajoute au code pénal des articles supplémentaires plus répressifs. L'article 1er de la loi stipule que :

"Les autres manoeuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles politiques graves, à jeter le discrédit sur les institutions politiques ou leur fonctionnement, à enfreindre les lois du pays, seront déférés aux tribunaux correctionnels et punis d'un emprisonnement de trois ans au moins et de cinq ans au plus et d'une amende de 500.000 à 2.500.000 francs. Les coupables pourront en outre être frappés d'interdiction de séjour pour cinq ans au plus".

L'article 2 punit :

" Tout individu qui aura reçu, accepté, sollicité ou agréé des dons, présents, subsides, offres, promesses, ou tous autres moyens - pour les mêmes fins que précédemment - d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende double de valeur des promesses agréées ou des choses reçues ou demandées sans que ladite amende puisse être inférieure à 500.000 francs".

L'article 4 punit "tout individu qui publie, diffuse,

divulgue, ou reproduit des nouvelles fausses, des pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, d'un emprisonnement d'un an à trois ans et d'une amende de 500.000 à 2.500.000 francs que cette publication, diffusion, divulgation, ait été faite ou non de mauvaise foi". Les mêmes peines seront également encourues lorsque "cette publication diffusion, divulgation ou reproduction aura été susceptible d'entraîner les mêmes conséquences" (1).

Si le délit est commis par la voie de la presse, seront punis "les directeurs ou co-directeurs de publication ou éditeurs, à leur défaut les auteurs, à leur défaut les imprimeurs, à leur défaut les vendeurs, distributeurs et afficheurs. Lorsque les directeurs, ou co-directeurs seront en cause, les auteurs seront poursuivis comme complices" (2). Ces mesures " idoines permirent au gouvernement de sévir sans délai" (3).

Ainsi des journaux comme Attougblan et Echo d'Afrique Noire sont interdits; des partis nouvellement créés sont l'objet d'un refus de légalisation qui équivaut à une interdiction pure et simple.

Et comme pour boucler la boucle, on assiste à de nouveaux découpages électoraux et au vote de nouvelles lois électorales.

La Loi n° 59 - 2 du 27 Mars 1959, relative à

---

(1) Journal officiel de la République de Côte-d'Ivoire, n° 54, (numéro spécial), 1er Septembre 1959, pp. 780 - 781; Loi n° 59 - 118.

(2) Id.

(3) Loucou (J.N), Le PDCI-RDA et les Partis politiques ivoiriens de 1946 à 1960, Op.cit., p. 17.

l'élection des députés à l'Assemblée législative de Côte-d'Ivoire réduit les dix-neuf circonscriptions électorales à quatre grandes de vingt et un à vingt-neuf membres chacune (1).

Les députés sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour sans vote préférentiel, ni panache, et sans liste incomplète. Ces dispositions sont modifiées, avec cependant le même dessein d'éliminer l'opposition, par la loi n° 60 - 358 du 7 Novembre 1960, relative à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale (2).

Le nombre de députés est ramené de cent à soixante-dix. Et ils sont élus sur la base d'une liste nationale complète, au scrutin majoritaire à un tour sans vote préférentiel ni panachage.

Toute liste concurrente de celle du PDCI est ainsi éliminée. Le choix des députés revient aux instances dirigeantes de ce parti qui devient dès lors **Parti unique national**. C'est dire que, et comme le confirmera le statut de 1965, "tous les ivoiriens sont membres du **PDCI-RDA**". A ce propos, écrit E. Detriple : "il n'y a pas un seul bureau, un seul chantier, il n'y a pas un seul quartier, un seul village, un seul dispensaire, un seul établissement où tel manoeuvre, tel ouvrier, tel commis, tel planton ou tel gardien, n'ait pas au nom du parti, à assumer un rôle de contrôle permanent" (3).

---

(1) J.O. de la Rép. de CI - n° 21 (supplément), 28/3/1959; pp. 377 -382.

(2) J.O. n° 60 (numéro spécial), 10/11/60; pp. 1295 - 1300.

(3) L'Outre-Mer Africain n° 18, Juin 1960; cf Anson, C2220, dossier 3, Aff. Pol. 1956 - 1960.

Et Laurent Dona-Fologo de renchérir par cette formule biblique : "Au commencement était le parti, et le parti a engendré la Côte-d'Ivoire et le reste ..." (1).

## II. LA FIN DE LA COMMUNAUTÉ

La reconnaissance par de Gaulle du Mali en décembre 1959 et le fait qu'il ne s'oppose pas au principe de l'indépendance de cette fédération va accélérer la marche des événements et achever de liquider les structures de la Communauté.

### A. L'INDÉPENDANCE "FORCÉE"

Au cours d'une réunion du Conseil de l'Entente à Bobo-Dioulasso (8 - 11 Mars 1960), le Président du **RDA** réaffirme sa volonté de coopérer et se plaint des retards apportés à l'exécution des décisions du côté français. La réforme du secrétariat général demandée depuis longtemps par celui-ci se fait enfin le 22 Février 1960. Et comme pour exprimer sa reconnaissance au Conseil de l'Entente, le 10 Mai 1960, à l'Assemblée nationale, le Secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté, Jean Foyer, rend hommage aux Etats - autres que les Fédération du Mali et la République Malgâche - qui acceptent le statut de 1958, "avec la volonté de l'appliquer d'une manière durable, préférant leur développement

---

(1) Fraternité hebdo, n° 1233 du jeudi 16 Décembre 1982, p. 18.

économique et la promotion sociale de leurs populations à la poursuite des compétences de la souveraineté extérieure".

Peu après, au cours du même débat, le Premier Ministre, Michel Debré, évoquant aussi les revendications du Mali et de Madagascar, affirme "que les Etats qui n'ont pas opté pour la même évolution s'entendent d'avance pour demeurer avec nous dans une communauté à la fois maintenue et renouvelée".

En réalité, le Mali demeure un problème de taille : indépendant, il veut rester dans la Communauté, ce qui n'est pas prévu par la constitution. Reçu par le général de Gaulle, Houphouët-Boigny déclare désormais prendre les distances : "une fois que les décisions seront prises, nous arrêterons notre décision" (1).

Le problème posé par le Mali fait apparaître comme nécessaires certaines modifications Constitutionnelles "de façon à permettre des aménagements aux modalités de participation des Etats devenus indépendants aux organes de la Communauté" (2).

### 1) La révision Constitutionnelle

Le 4 Mai 1960, un projet de loi Constitutionnelle

---

(1) Le Figaro 25 Juin 1960, p. 8.

(2) L'Outre-Mer Africain, n° 17, Mai 1960.

tendant à compléter les dispositions du titre XII (1) de la constitution relatives à la Communauté est déposé par le gouvernement.

Le Parlement de la République Française sera donc appelé à donner son approbation; le Conseil d'Etat ayant donné un avis défavorable quant à la procédure utilisée pour la révision Constitutionnelle et certains protestant contre la politique du fait accompli puisque les accords avec le Mali sont signés avant la révision. Les représentants du gouvernement insistent sur le caractère libéral et confédéral des nouvelles structures, et la loi du 4 Juin entérine la révision de la Constitution dans un article unique stipulant notamment :

" Un Etat membre de la Communauté peut également, par voie d'accords, devenir indépendant sans cesser de ce fait d'appartenir à la Communauté.

"Un Etat indépendant non membre de la Communauté peut, par voie d'accords adhérer à la Communauté sans cesser d'être indépendant.

" La situation de ces Etats au sein de la Communauté est déterminée par les accords conclus à cet effet..."

---

(1) Le Titre XII de la constitution remplace le titre VIII de celle de 1946. Le titre XII soumis au référendum s'intitule : "de la Communauté". Celle-ci est composée d'Etats qui "jouissent de l'autonomie", s'administrent eux-mêmes et "gèrent démocratiquement leurs propres affaires". Cependant, "il n'existe qu'une citoyenneté de la Communauté" et les compétences Communautaires définies à l'article 78 ne sont pas gérées de façon égalitaire. Celles-ci concernent : politique étrangère, défense, monnaie, politique économique et financières, politique des matières premières et produits stratégiques, enseignement supérieur, contrôle de la justice, organisation générale des Transports extérieurs et Communs et des Télécommunications.

La politique du Conseil de l'Entente n'apparaît pas très payante. Certains journalistes s'interrogent sur la situation des quatre Etats qui ont le sentiment d'avoir été joués (1).

M. Houphouët-Boigny durcit sa position et déclare, en Mai 1960, devant l'Assemblée Législative ivoirienne, en présence de M. J. Foccart nommé au Secrétariat Général (2), que "l'année 1960, sera celle du rendez-vous de la vérité et de la sincérité" (3). Aux yeux de l'opinion publique, il est évident que les Etats de l'Entente vont réclamer leur indépendance.

## 2) Le transfert des Compétences

Deçus de voir la solution de l'indépendance l'emporter, les Etats du Conseil de l'Entente demande le 3 Juin 1960, le transfert des compétences "sans aucune référence à la Communauté, n'acceptant d'engager des négociations en vue d'accords de Coopération qu'après la reconnaissance de leur indépendance et leur admission à l'ONU" (4).

(1) Bonnefous (E), "L'évolution de l'Afrique de la Communauté à l'Indépendance" in Dépêche du Midi, 30 Mai 1960, pp. 1 et 2.

(2) Né en 1913, Jacques Foccart entre dans la résistance métropolitaine dès 1940 et en 1944 au Bacra. Dans le service de renseignements créé pour le général de Gaulle par le colonel Passy et Jacques Soustelle, il est chargé par le général de Gaulle de s'occuper des affaires africaines du RPF.

De 1958 à 1969, il suit les activités des services spéciaux, s'occupe de la sécurité du Président et intervient dans la situation de crise. Son domaine propre est tout de même l'Afrique. Il fait en réalité fonction de ministre : il coordonne l'action des autres ministères et négocie directement avec les chefs d'Etats africains. Il reçoit aussi bien les Ambassadeurs français en Afrique que les ministres africains en visite à Paris (plus de 2000 de ces passages ministériels par an). Il est une sorte le Kissinger pour l'Afrique. Mais Henry Kissinger, lui, a eu moins de sources particulières d'informations et surtout moins de moyens d'influence sur la politique interne d'Etats en principe non soumis à l'action politique du plus grand pays leur accordant son soutien.

(3) Fraternité du 6 Mai 1960.

(4) Yacono (X), Op.cit., p. 97.

Le 11 Juillet 1960, les accords de transfert sont signés entre la France et les Etats concernés à savoir : La Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger. En réalité, Houphouët-Boigny ne peut soutenir indéfiniment une Communauté en agonie sans dommage pour lui et le Conseil de l'Entente. A ce propos, il confiera plus tard à Sirieux cette réflexion :

"Comment (...) pouvions-nous faire autrement sans provoquer une crise grave au sein de notre mouvement dont l'unité était le garant le plus solide de la stabilité et de la paix indispensables, chez nous comme ailleurs, au rodage des nouvelles structures internes à notre développement ? Une autre décision n'eut pas manqué de déchaîner l'ironie de nos adversaires en apportant de l'eau au moulin de leurs attaques sordides et de leurs allusions perfides à notre soi-disant soumission au gouvernement français. Et cependant, c'était la mort dans l'âme que nous devions abandonner notre grand dessin dans lequel "les réalités" n'avaient voulu voir qu'un rêve!" (1). C'est dire "à la France combien il a été blessé" (2).

Le 27 Juillet 1960 (3), Houphouët-Boigny est proclamé, à l'unanimité de l'Assemblée Législative, "chef de l'Etat". Le 7 Août de la même année, la Côte-d'Ivoire accède à "l'INDEPENDANCE totale et inconditionnelle" (4) saluée par cent

---

(1) Sirieux (P.H), *Op.cit.*, p. 185.

(2) Demergue (D), *Op.cit.*, p. 10.

(3) Le même jour, sont votées "les principales lois historiques".

(4) fraternité du 5 Août 1960, p. 2. Les autres Etats du Conseil de l'Entente proclament leur indépendance dans la même période : Dahomey, 1 er Août ; Niger, 3 Août ; Haute-Volta, 5 Août.



un coups de canon.

A la fin de l'année 1960, les anciens territoires de l'Afrique française et de Madagascar donnent naissance à quinze Républiques "souveraines" (1). La Communauté est dès lors morte et, comme pour le montrer, les drapeaux des Etats de la Communauté sont absents au défilé du 14 Juillet 1960 - On dira qu'ils n'ont pas été commandés assez tôt - (2).

Quant à la "Communauté renouvée" qui aurait dû succéder à la première, "ce fut dans tous les domaines une mort-née que personne ne prit au sérieux sauf, peut-être, quelques membres du gouvernement français. Aucun Etat n'envoya jamais un représentant au sénat interparlementaire pour lequel cependant la sollicitude française avait inscrit des crédits provisionnels dans le budget de 1961" (3).

Dès Août 1960, M. Houphouët-Boigny peut dire : "la Communauté renouvée ? Je ne sais pas exactement ce que ce terme

---

(1) Cf annexe LII.

(2) La Fédération malienne, restée dans la Communauté éclate le 20 Août et, le 22 Septembre, le Soudan (qui conserve l'appellation de Mali), accusant la France d'avoir favorisé la scission de la Fédération, se retire de la Communauté avant d'exiger le départ des dernières garnisons françaises. Le Sénégal par contre réactualise les accords franco-maliens en ce qui le concerne et accepte de rester dans la Communauté. Tout comme la France, Madagascar et les quatre Etats de l'ancienne AEF (Tchad, République Centrafricaine, Congo, Gabon). Les liens entre eux sont des plus tenus, peut-être parce qu'il s'agit de "liens de soie", se résument, pour l'essentiel, au point de vue organique, à la reconnaissance d'un même Président auquel doit s'ajouter un "Sénat interparlementaire consultatif composé de délégués des Assemblées législatives des Etats de la Communauté.

(3) Yacono (X), Op.cit., p. 99.

signifie. Je n'en connais pas les bases juridiques" (1).

Des "nostalgiques" comme Georges Bidault vont jusqu'à condamner ou regretter "la liquidation de l'Empire colonial" :

"Devant ce qui reste d'une grande oeuvre et d'une grande espérance, il n'est pas possible à un Français quelle que soit son origine ou sa couleur (...) de taire son chagrin et sa peine. Après Ferry, après Lavigerie, après Lyautey, voici que Faidherbe, Brazza et tous les autres regardent, de l'autre monde, la ruine de ce à quoi ils ont consacré et souvent sacrifié leurs vies" (2).

---

(1) Rous (J), Chronique de la décolonisation, Présence Africaine, 1965, pp. 479, p. 376. Les institutions de la "Communauté renouée" ne sont pas en fait des "institutions" puisque la caractéristique de la "Communauté renouée" étant d'être contractuelle et non institutionnelle. Cette nouvelle Communauté qui ne possède plus aucune compétence commune conserve cependant un seul point commun peut-on dire : la présidence de la Communauté : le général de Gaulle. Il est prévu à ce sujet que les Etats africains et malgâche de la nouvelle Communauté peuvent facultativement participer à l'élection du Président de la Communauté. Le Secrétariat général subsiste en fait comme organe de travail du Président de la Communauté. Au Conseil Exécutif est substitué : la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement présidé par le général de Gaulle. Le Sénat de la Communauté doit prendre la forme d'un Sénat interparlementaire consultatif auxquels les Etats ont la faculté d'envoyer des délégations parlementaires. La cour arbitrale devient paritaire. Ces organes de la "Communauté renouée" n'ont jamais fonctionné et ne sont pas mis en place parce que au moment même où le France avec le Mali, Madagascar et l'assentiment des Etats équatoriaux élabore cette formule, les Etats de l'Entente eux demandent l'Indépendance en dehors de la Communauté. Toutefois, les accords de coopérations alors signés pays par pays ne font que reprendre à leur compte, de façon bi-latérale et sous une forme contractuelle, les institutions éphémères de la Communauté. Le Secrétariat d'Etat à la Coopération en est le symbole le plus visible, puisqu'il est tout juste l'héritier du service spécial - lui même hérité du ministère des colonies - prévu pour administrer la Communauté. D'ailleurs le mot demeurera jusqu'en 1972 et les textes relatifs à la Communauté sont toujours parties intégrante de la Constitution française.

(2) J.O., Débats, Assemblée nationale, 9 Juin 1960.

L'echec est brutal. Reste à le transformer en "une politique de grandeur généreuse et de décolonisation souhaitée" (1).

## B. DU RÉGIME DE TUTELLE AU RÉGIME D'ASSISTANCE

"Grande ambition de la France" et "grande tâche du XXème siècle", c'est ainsi que le général de Gaulle définit la Coopération.

La France, qui pendant près d'un siècle exerce ses responsabilités de colonisateur, ne va pas abandonner ses anciennes possessions nouvellement indépendantes "au milieu du gué" d'autant que celles-ci ne lui ont pas ménagé leur aide durant les deux guerres mondiales.

Dans ses Mémoires d'espoir, le Général de Gaulle définit ainsi cette ardente obligation aux motivations d'ordre moral mais aussi politique et culturel :

"Est-ce à dire qu'en les laissant désormais se gouverner eux-mêmes, il nous fallait les lâcher, les "brader", loin de nos yeux et de notre coeur ? Evidemment non ..... Pour

---

(1) Viard (R), La fin de l'Empire colonial Français, Maisonneuve-Larose, 1963, p.156.

qu'ils parlent notre langue et partagent notre culture, nous devons donc les aider. Si leur administration novice, leur économie naissante, leurs finances inorganisées, leur diplomatie tâtonnante, leur défense à ses débuts, recouraient à nous pour s'établir, il faudrait nous y prêter. En somme, conduire les peuples de la France d'Outre-Mer à disposer d'eux-mêmes et, en même temps aménager entre eux et nous une coopération directe, voilà quelles étaient nos simples et franches intentions" (1).

La coopération apparaît donc, comme "le complément naturel et nécessaire de l'accession à la souveraineté (2).

La France apporte de ce fait aux Etats d'Afrique et de Madagascar une aide sous diverses formes.

### 1) L'aide directe

Elle se manifeste sous trois formes :

#### a) L'assistance technique proprement dite

C'est "la base "quotidienne" de la coopération" (3).

---

(1) De Gaulle (Ch), Mémoire d'Espoir, Op.cit., p. 43.

(2) Anson, C2233/1, décret 74874 du 22/10/1974, p. 1.

(3) Anson, C2233/2, Monteil-Pouzet (Françoise) "La Coopération française bilatérale avec les Etats francophones d'Afrique Noire et Madagascar" in Communauté, 1958 - 196P.

Elle consiste à mettre un personnel qualifié à la disposition des Etats. Le nombre de Coopérants est environ de 10.000 en 1960. Ce sont surtout "des agents administratifs et politiques, ou des techniciens - souvent d'anciens fonctionnaires coloniaux- les enseignants ne représentent guère plus de 25 % du total... Ce sont eux qui mettent en place, à l'occasion des plans nationaux, un modèle économique d'industrialisation à la française - ou, plus généralement, à l'occidentale -, davantage soucieux de mettre en valeur les potentialités naturelles (fondées sur l'inventaire géologique et hydraulique) que de s'interroger sur la question des moyens en hommes, en volonté, et en potentialités d'ordre sociologique et historique : on sait que l'échec de nombre de ces vastes programmes d'infrastructure industrielle et surtout agricole est largement redevable à cette hyper-technicité" (1). La majeure partie du traitement de ce personnel est à la charge du budget français. Il "en coûte en 1960, 319.000.000 NF" (2).

#### **b) Des crédits d'investissements**

Ils sont financés par les deux principales institutions suivantes :

##### **- Les Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C)**

Héritier du Fonds d'Investissement et de Développement économique et social (FIDES), le FAC est créé en 1959. Il est

(1) Coquery-Vidrovitch (Catherine), Op.cit., pp. 162 - 163.

(2) Anson, C2294, "Aide et Coopération : Note sur l'aide de la France aux Etats d'Afrique et de Madagascar", 1960 - 1961, Confidentiel, p. 1.

le rouage financier essentiel de la coopération" (1).

Il assure le financement des crédits d'investissements non remboursables sous la forme de subventions dont "le montant s'élève en 1960 à 598.300.000 NF" (2).

- La Caisse Centrale de Coopération  
Economique (C.C.C.E)

Elle est le prolongement de la Caisse centrale. La C.C.C.E. assure également le financement d'opérations d'aide sous forme de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt aux Etats ou à des organismes publics, privés ainsi qu'à des collectivités locales. En 1960, le montant s'élève à 183.800 NF.

**c) Des aides budgétaires**

La France comble les déficits budgétaires des dix Etats, ce qui "représente en 1960, 120.600.000 NF"

Elle supporte en outre "les charges des unités militaires transférées au Sénégal et à Madagascar. L'engagement est pris de contribuer ultérieurement aux dépenses d'entretien de l'armée malgache et des armées de l'ex-AEF. Le Sénégal s'apprête à formuler la même demande" (3).

---

(1) Anscm, C2283/1, Rapport Monteil-Pouzet (F), Op.cit., p. 3.

(2) Anscm, C2294, Op.cit., p. 1. Le FAC est, à la différence du FIDES, financé exclusivement par la France.

(3) Id.

## 2) L'aide indirecte

Certaines activités exercées par les services français sur le territoire des Etats africains et malgâche dispensent ces Etats de les exercer eux-mêmes à leurs frais.

a) Le fonctionnement des services civils de la République française en 1960 "s'élève à environ 117 millions NF"

b) Les dépenses militaires concernant les Etats d'Afrique et de Madagascar représentent "près de 900 millions NF"(1).

## 3) Les mécanismes économiques et financiers

Certains mécanismes peuvent, selon la conjoncture, procurer une aide importante aux Etats.

Il en est ainsi des mécanismes de soutien et de régularisation des cours de certains produits tropicaux.

C'est l'opération "surprix". Ces mécanismes sont institués "soit en contrepartie de l'exclusivité assurée à des productions françaises... soit afin de garantir à l'industrie et à la consommation française des approvisionnements certains payables en francs" (2).

### a) Raisons des "surprix"

La politique de "surprix" pratiquée par la France a un

---

(1) Ibid. p. 2.

(2) Ibid.

double objectif :

1- assurer en tout état de cause aux producteurs agricoles des pays d'Outre-Mer un revenu régulier (1).

Ce qui constitue pour les pays d'Outre-Mer, peu industrialisés et aux ressources minières encore mal connues et exploitées, "une condition nécessaire à la stabilité et par voie de conséquence de développement du niveau de vie de la masse rurale et de l'économie générale de ces pays" (2).

Cette régularité des revenus des producteurs agricoles s'obtient en premier lieu par l'intervention de mécanismes spéciaux agissant tant à l'égard des ventes sur l'étranger que des ventes sur le marché français : dans les pays d'Outre-Mer sont créées à cette fin des caisses de stabilisation qui peuvent bénéficier d'avances du Fonds National de régularisation des cours des produits d'Outre-Mer (3). Elle résulte en second lieu du maintien des cours constants sur le marché français (4).

2- assurer aux pays d'Outre-mer une assise économique suffisante.

Les ressources des pays d'Outre-Mer de la Zone franc sont encore très faibles et peu diversifiées. Leur situation

---

(1) Les produits agricoles tropicaux, comme tous les produits agricoles d'ailleurs, mais à un degré élevé, sont en effet soumis à des variations de cours considérables. Ainsi, le café robusta de Côte-d'Ivoire qui, au milieu de 1958, coûtait sur le marché de New-York, environ 38 cents la livre, tombe jusqu'à 15 cents la livre à l'été 1960.

(2) Anson, C2294, "Note sur les surpris accordés aux produits tropicaux", 1961, Confidentiel, p.1

(3) Les Caisses de stabilisation pour le café et le cacao de la Côte-d'Ivoire sont créées à l'ouverture de la campagne 1955 - 56.

(4) Cela conduit certaines années à des surpris par rapport aux prix mondiaux mais peut se traduire aussi en période de hauts cours internationaux, par des sous prix: c'est ainsi que pendant la campagne 1959 - 1960, les graines d'arachides se sont réalisées sur la France à un prix légèrement inférieur à celui du marché mondial.



économique et budgétaire est conditionnée souvent par l'exportation de quelques ou parfois d'un produit agricole d'exportation : le café représente par exemple 50 % des exportations de la Côte-d'Ivoire; les produits du palmier à huile 60 % des exportations du Dahomey; en dehors des droits de sortie sur le coton, le café et le diamant, le budget de la République Centrafricaine ne dispose que des recettes mineures (1).

Aussi apparaît-il nécessaire non seulement de régulariser les cours des produits agricoles tropicaux, mais aussi de les soutenir à un niveau suffisamment rémunérateur qui permette le maintien et même le développement de ces productions.

Par le biais du soutien des cours, "la République Française contribue ainsi, à de multiples titres, au développement de ces pays; il s'agit là d'une forme d'aide qui, s'intégrant dans leur vie économique au niveau du producteur, peut faire sentir ses effets dans les divers secteurs d'activité de la nation et contribuer à l'amélioration du revenu général sans être la source de déséquilibre" (2).

#### **b) Les mécanismes de ces "surprix"**

Les surprix obtenus sur le marché français sont le

---

(1) Id. p. 2.

(2) Ibid.

fruit de diverses interventions :

1) au premier chef les droits de douane : les produits agricoles tropicaux étrangers à la zone franc sont généralement frappés à l'entrée du territoire douanier français d'un droit de douane élevé. Cette barrière protège les produits originaires des pays avec lesquels la République Française forme une zone de libre échange (Départements d'Outre-Mer, Territoires d'Outre-Mer, Etats de la Communauté, Togo, Cameroun), contre la concurrence des produits étrangers. Seuls les pays producteurs eux-mêmes de produits agricoles tropicaux ou qui entretiennent avec des pays d'Outre-Mer des relations particulières ont une protection comparable.

A cet égard le tarif extérieur commun de la C.E.E. maintiendra une protection substantielle au profit des pays d'Outre-Mer associés.

2) en second lieu, les restrictions quantitatives : ces restrictions s'opposent à l'entrée en France de produits étrangers pouvant concurrencer ceux de la Zone franc. C'est ainsi que ne sont ouverts à des importations étrangères que des contingents très limités de café, cacao, bananes.

Pour certains produits, tel le poivre, existe une formule de jumelage entre importations de la zone franc et les autres.

Ce sont de telles mesures qui permettent "de maintenir en 1960 un cours minimum du café robusta sur le marché français de 3,35 NF le kilogramme pour un prix qui, sur le marché de

New-York, est descendu jusqu'à 1,70 francs" (1).

3) Pour d'autres produits enfin, une garantie d'écoulement à un prix préférentiel : cette garantie résulte soit d'accords gouvernementaux assortis d'un monopole d'importation (comme pour l'arachide et le riz), soit d'accords professionnels (pour l'huile d'arachide, l'huile de palme, le sisal ), on est assuré par l'intervention de subventions comme pour le coton, par l'intermédiaire du Fonds de soutien des Textiles d'Outre-mer.

### c) L'importance de ces "surprix"

Elle est variable : elle dépend essentiellement du niveau des cours mondiaux.

Pour les principaux produits agricoles tropicaux, les surpris payés en 1959 par la France peuvent être ainsi évalués : (en Milliards d'anciens francs) (2).

	<u>Zone franc</u>
Graines d'arachides	3,3
Huile d'arachide	5,1
Palmiste	0,07
Huile de palme	0,07
Coprah	0,02
Café	7,9
Cacao	0,3
Bananes	2,2
Coton	0,4

---

(1) Ibid. p. 3.

(2) Ibid. p. 4.

riz	0,63
Tabac	0,45

---

20,44

Par rapport à 1958, ces "surprix" diminuent très sensiblement du fait, notamment, des dévaluations monétaires intervenues en 1958 (1).

La part des quatre Etats de l'Entente dans la distribution de "l'aide" française en 1960 appelle les observations suivantes :

Cette part est proportionnellement inférieure à celle obtenue par les Etats demeurés dans la Communauté. En effet, la population de l'Entente représente 34 % de la population de l'ensemble des Etats africains et malgâche bénéficiaires du Fonds d'Aide et de Coopération. Ils obtiennent en moyenne 21 % de l'aide distribuée. Le tableau annexe reprend ces divers chiffres (2).

A l'intérieur de l'Entente, une grande inégalité s'observe. En ce qui concerne l'assistance technique en personnel, "la Côte-d'Ivoire dispose d'un effectif important de fonctionnaires français (1400 environ). Les autres Etats disposent d'effectifs

---

(1) Tous les Etats africains de la zone franc ont le même régime monétaire. Bien que matérialisée quant à la circulation fiduciaire sous trois formes différentes l'unité monétaire est unique; c'est le franc CFA qui, créé en Décembre 1945 est défini par rapport au franc français: 1 FC.F.A = 2 F anciens métro.

Cette monnaie unique est émise par trois instituts d'émission différents, ce qui permet une meilleure adaptation aux conditions locales de la gestion de l'émission et de la distribution du crédit (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Banque Centrale des Etats de L'Afrique Equatoriale et du Cameroun, Institut d'émission malgâche). Malgré cette pluralité de l'émission, l'unité monétaire des trois zones est maintenue grâce au Trésor français, dont le rôle est fondamental. Le Trésor français s'engage à assurer, par les comptes d'opérations ouverts aux trois banques d'émission, la solution automatique de tous les problèmes de la balance des paiements, moyennant des garanties consistant essentiellement en une participation française à la gestion de ces établissements et dans l'adoption des règles françaises du contrôle des règlements avec l'étranger. C'est donc actuellement par la France et par le Trésor français que les trois zones d'émission CFA véritablement une "Communauté financière africaine".

(2) Cf annexe LIII.

plus réduits (1300 environ pour les trois Etats)" (1).

Les mécanismes de soutien des cours profitent largement à cet Etat. Le café ivoirien est payé pour la Campagne 1960 à un prix supérieur de 1,2 NF par kilo au cours mondial. Pour l'année 1959, "la surcharge de prix payé aux Etats de l'Entente pour le café, le cacao, les bananes, les oléagineux le coton est évalué à 63 millions de NF". Pour l'année 1960, "la surcharge est certainement très supérieure à raison de l'effondrement du cours mondial du café" (2).

En revanche, "la Côte-d'Ivoire n'a bénéficié d'aucune subvention d'équilibre budgétaire. Le Dahomey, le Niger et la Haute-Volta en ont reçu d'importantes (30 millions NF)" (3).

Au total, l'"aide" reste pour la France qui a dû renoncer à son Empire "un moyen de prolonger son hégémonie culturelle garantie du maintien de son pouvoir dans tous les domaines" (4).

Elle ôte de ce fait à l'indépendance toute signification permettant à ce pays d'"apparaître aux Africains comme un indispensable tuteur" (5).

Un des collaborateurs de J. Foccart s'explique à ce propos : Nous devons soutenir les Etats nouvellement naissants

---

(1) Ansom, C2294, "Aide et Coopération...", Op.cit., p. 3.

(2) Id.

(3) Ibid.

(4) Coquery-Vodrovitch (C), Moniot (H), L'Afrique Noire, de 1800 à nos jours, FUF, Paris, 1974, p. 419.

(5) Ansom, C2220/2, Op.cit., p. 6.

sinon tout s'écroulait, et se terminait dans un bain de sang. Les Français auraient été jetés en prison. Les gens, surtout les jeunes gens de gauche, ne comprennent pas. Nous avons mis sur pied les institutions du pays. Nous leur avons fourni une aide financière considérable. Il fallait les aider à se maintenir debout, à franchir le gué. Il fallait soutenir l'indépendance, toute la politique de Coopération. Que de fois certains chefs d'Etats ne nous ont-ils pas demandé de les aider à terminer les "fins de mois", de leur envoyer des enseignants pour commencer la rentrée" (1).

Certes, l'aide extérieure n'est pas un mal en soi, et il est d'ailleurs, faute de moyens, difficile de procéder autrement. Cependant, elle doit être "un appoint, l'accessoire et non le principal" (2) au risque d'"une dépendance de fait envers des critères du jugements et de choix qui... continuent d'apparaître souvent comme mal adaptés aux réalités nationales, ce qui entraîne à la fois la hargne Xénophole des Africains et le repli sur soi des coopérants dont beaucoup, mal compris et insérés, réagissent par des réflexes de "néo-colonialisme méprisant" (3). Mais ce point de vue ne semble pas convaincre la première génération de dirigeants africains parrainés par la "France coloniale". Tel est le cas du "chef du PDCI qui tend à faire jouer à la France le rôle moteur dans le développement économique de la Côte-d'Ivoire" (4) :

---

(1) Grosset(A), Op.cit., p. 117.

(2) Manifeste de la J.R.D.A.C.I in Fraternité du 17 Mars 1959.

(3) Coquery-Vidrovitch (C), "Le Transfert de pouvoir économique en Afrique d'expression française: de L'"Exclusif colonial" aux rapports "Nord-Sud" (1956 - 1980)", Op.cit., p. 163.

(4) Gbagbo (L), Op.cit., p. 177.

"C'est la Métropole française, et demain ses amis, ses partenaires européens, qui pendant des années, pour ne pas dire des ~~décennies~~, offriront, pour féconder nos richesses latentes, non seulement les capitaux indispensables, mais les hommes, les moyens économiques. Mais nous qui venons à cette coopération et la prônons depuis douze ans, c'est parce que nous ne pouvons pas, je l'ai maintes fois affirmé, nous élever par nos propres moyens (...) que j'accepte la Coopération économique et financière, c'est parce que nous ne pouvons pas assurer par nos propres moyens un niveau de vie décent à l'ensemble de nos populations(...) C'est parce que nous n'avons pas cette possibilité que nous avons accepté d'entrer dans un ensemble économique et politique plus vaste. Comment ne pas accepter la Coopération économique et financière dont la France fera seule les frais pour chacun de nous pendant des années et des décades ?" (1).

Faut-il pour autant conclure, en paraphrasant René Dumont, que la Côte-d'Ivoire est "mal partie" ou plus encore "une chasse gardée" de l'ancienne Métropole ?

"La véritable question est, note Marcel Amondji : va-t-on en finir avec ces coopérants qui, depuis si longtemps logés en son sein même, dominant l'Etat ivoirien sans avoir de compte à rendre à la nation ivoirienne ?..." (2).

La réponse n'est pas à trouver dans les conséquences

---

(1) Houphouët-Boigny (F) Discours prononcé au Stade Géo-André à Abidjan le 7 Septembre 1958, p. 16.

(2) Amondji (M), Félix Houphouët-Boigny et la Côte-d'Ivoire, p. 201.

et les implications du transfert de pouvoir, mais plutôt de ses origines. L'histoire reprend ici tous ses droits : car si le pouvoir d'Etat prend en Côte-d'Ivoire des formes spécifiques, plus ou moins caractérisées par un dirigisme économique autocratique, le parti unique, une bureaucratie hypertrophiée et le clientélisme, le tout entraînant des choix et des pratiques paraissant défier tout bon-sens économique, ce n'est pas un hasard. Ce serait simplifier exagérément les données que d'attribuer essentiellement à l'option politique interne de l'Etat la responsabilité des errements économiques actuels : on peut à bon droit se demander si, à proprement parler, cet Etat a, et continue d'avoir les choix (1).

---

(1) Coquery-Vidrovich, Op.cit., pp. 170 - 171.



## C O N C L U S I O N

L'étude de cette période décisive de l'histoire de la Côte-d'Ivoire révèle l'échec à tous points de vue de la lutte pour l'indépendance. Celle-ci octroyée, de sa propre initiative, par la puissance coloniale. Comme le confirme le général de Gaulle :

"Considérant que l'émancipation des peuples est conforme, tout à la fois, au génie de notre pays, au but que nos grands colonisateurs, par exemple Gallieni, Lyautey, avaient en vue de leur oeuvre colonisatrice, conforme aussi au mouvement irrésistible qui s'est déclenché dans le monde à l'occasion de la guerre mondiale et de ce qui s'en est suivi, j'ai engagé dans cette voie-là, dans la voie de l'émancipation des peuples, la politique de la France.

" Ce n'est pas, bien entendu, que je renie en quoi que ce soit l'oeuvre colonisatrice qui a été suivie, par l'Occident européen et en particulier par la France. Je considère plus que jamais que cette oeuvre fut belle, grande et féconde (...) Mais je ne crois pas moins qu'il faut savoir quand le moment est venu - et il est venu - reconnaître à tous le droit de disposer d'eux-mêmes, leur faire en principe confiance et même attendre d'eux qu'il apportent à leur tour leur contribution au bien de notre humanité" (1).

---

(1) Conférence de presse du 5 Septembre 1960.

Comment parler sérieusement du nationalisme ivoirien si l'élite, dans toutes ses composantes, fortement imprégnée de l'idéologie colonialiste, démissionne de son rôle principal de guide des masses africaines dans leur lutte pour l'émancipation. Alors que l'intelligentsia se laisse passivement manipulée par le Colonat depuis les premières élections législatives, la bourgeoisie agraire collabore dès sa naissance avec l'Administration coloniale. D'ailleurs, Colonat et Administration vont s'affronter par leurs alliés africains interposés pour le contrôle de l'évolution du territoire.

Le bilan de la lutte nationaliste au sens de la revendication de la culture nationale et de l'indépendance nationale s'impose de lui-même. Même aux moments où la bourgeoisie terrienne paraît se manifester et s'exalter, comme au temps de la suppression du travail forcé, ou lors de la naissance du **R.D.A.** en 1946, l'historien, qui n'entend pas se laisser abuser par les mises en scène de groupes d'intérêt ou par ses propres rêveries, est bien obligé de voir la réalité : moins qu'une lutte anticolonialiste, il s'agit d'une lutte de classes voire des querelles d'ambitions que le PDCI engage contre le colonat pour supprimer selon Houphouët-Boigny "les gros profits et surprofits" et contre "les intellectuels, plus dangereux que leurs maîtres"; et lorsque, au moment de la crise du **RDA**, les masses populaires paraissent touchées, c'est un règlement de comptes qui les agitent non la volonté de revendiquer l'indépendance. Si donc, l'on ne peut dissocier l'évolution de la bourgeoisie agraire de celle du territoire,

force est de reconnaître que la Côte-d'Ivoire évolue en marge de la lutte anticolonialiste ou nationaliste. Du moins, la bourgeoisie agraire est loin de mener cette lutte. Faut-il rappeler cette phrase très significative du bouillant secrétaire général du RDA orthodoxe répondant à son président qui "regrette de n'être pas communiste, et de n'avoir pas une conscience de communiste" : "ni l'Afrique ni le RDA, écrit-il, ne vous demandent Houphouët, d'être communiste, mais simplement anticolonialiste" (1).

Comment pourrait-il en être autrement puisque la bourgeoisie agraire est depuis sa naissance tributaire du pouvoir colonial. C'est André Latrille qui a voulu et qui a "enfanté" la bourgeoisie agraire. Comme en témoigne cet hommage de Doudou Gueye :

"L'on pouvait dire que, sans lui, les événements qui ont conduit à la constitution du Syndicat Agricole Africain et du Rassemblement Démocratique Africain ne se seraient pas déroulés comme ils se déroulèrent. Il y aurait eu, certainement autre chose; mais pas ce qui se passa. Mais pouvait-il ne pas être là, le gouverneur Latrille, là où il devait être, non pas pour choisir, mais pour accomplir" (2).

Ce faisant, les actions de la bourgeoisie agraire, quoique spectaculaires, s'incrinvent purement et simplement dans la philosophie de la collaboration avec l'Administration coloniale. C'est pourquoi,

---

(1) d'Arboussier (G), le RDA est toujours anticolonialiste, Dakar-Paris, Mai-Juin 1952, p. 39.

(2) Gueye (D), Op.cit., p. 39.

nous considérons le « désappareillement » comme, non un "repli tactique" ni un "retour aux sources" (1), mais un alibi qui justifierait la continuité de la stratégie de cette bourgeoisie agraire principalement axée sur l'élimination de l'adversaire en l'occurrence l'intelligentsia dans la course à la relève du pouvoir colonial.

C'est du reste, une manoeuvre politique qui vise plus à couper l'herbe sous les pieds des intellectuels au sein du **RDA**—qui, exploitant les incidents de C.I., tentent d'y mener une "lutte anticolonialiste et anti-impérialiste" qui disqualifierait la bourgeoisie terrienne en préconisant la "lutte totale, absolue" (2) c'est à dire sans compromis ni compromission—, qu'à désavouer le P.C.F.

Le prétexte de l'emprise communiste nous paraît sans fondement. Car, approuvant les propositions de Brazzaville comme indiquant "une tendance positive" (3), le P.C.F. fait depuis, "au nom d'impératifs de puissance" (4), preuve d'un anticolonialisme rampant sinon de façade.

---

(1) Gueye (D), Op.cit., p. 42.

(2) Fanon (F), Pour la Révolution africaine, écrits politiques, Maspero, 2è ed..., Paris 1969, p. 102.

(3) "Au service de la renaissance française", brochure du P.C.F. p. 105. Cette brochure porte, collé sur la couverture, un bandeau : "Paru pendant la clandestinité, édition revue et corrigée". Elle est publiée par les éditions du P.C.F, 44, Rue le Peletier, Paris, la date de parition n'est pas précisée, mais d'après l'avertissement, on peut situer celle-ci entre Septembre et décembre 1944.

(4) Madjarian (G), La Question coloniale et la politique du P.C.F, 1944-1947, p. 50.

Et s'il soutient le R.D.A qui se veut "l'allié résolu" selon d'Arboussier, le P.C.F croit que la revendication de l'indépendance est parfaitement irréaliste et ne correspond pas aux aspirations des masses africaines.

"l'objectif du P.C.F était, écrit Madjarian, de redonner à la France le rang qu'elle occupait avant-guerre. "La France est une grande puissance", titrait un paragraphe de la brochure; le P.C.F voulait convaincre de "l'avenir de notre pays comme grande puissance européenne et mondiale". Ce projet ambitieux ne pouvait être conçu, d'après le P.C.F sans, en premier lieu, assurer la sauvegarde de l'Empire colonial français menacé de dislocation par des forces internes - Les mouvements nationaux - et externes - Les impérialismes britannique et américain - c'est pourquoi il y avait sans doute peu de domaines de l'activité nationale "où la nécessité de réformes profondes se fasse autant sentir que les choses de la France d'Outre-Mer".

"Le but à atteindre était clair : "unité et intégrité de la plus grande France, des Antilles à Madagascar, de Dakar et de Casablanca à l'Indochine et à l'Océanie". La souveraineté française devait à nouveau s'exercer sans limites ni contraintes, "qu'il s'agisse du territoire métropolitain ou du territoire d'Outre-Mer"" (1).

Ce qui nous semble, par contre, une opération tactique, c'est l'adhésion du P.D.C.I. au R.D.A. Celle-ci intervient paradoxalement deux ans après la création du mouvement

---

(1) Madjarian (Grégoire), Op.cit., pp. 54-55.

panafricain, en 1948 et surtout après le départ de Latrille de la Côte-d'Ivoire. Cette adhésion obéit à deux démarches :

La première est liée à une forte pression, non sur le régime colonial mais sur la personne de Péchoux considéré comme le candidat des groupes d'intérêts locaux et métropolitains contre la prééminence de la bourgeoisie terrienne du temps de son "père", le gouverneur Latrille - Si le principe de collaboration n'est pas remis en cause, c'est la méthode que Houphouët-Boigny et ses amis veulent combattre -

La deuxième relève d'une recherche de légitimité africaine : les incidents de C.I, faisant du sacrifice des intellectuels **RDA** soupçonnés de nationalisme, des martyrs, assurent au P.D.C.I. une représentativité terrienne et par voie de conséquence une légitimité populaire.

A vrai dire, la bourgeoisie agraire est plus manipulée au service de la stratégie colonialiste ou plutôt, plus proche du colonialisme français qu'elle ne le combat. Gabriel d'Arboussier a-t-il raison d'affirmer que M. Houphouët-Boigny, le leader de cette bourgeoisie, est "le soutien du colonialisme" (1)?

On soulignera que M. Houphouët-Boigny s'est - par son absence remarquée au procès de Bassam alors qu'il est cité comme témoin - désolidarisé des détenus de la prison de Bassam; qu'il

---

(1) D'Arboussier (G), Op.cit., p. 51.

a condamné - par ses confidences au Colloque sur le RDA à Yamoussokro - la marche des femmes sur Grand-Bassam. Les initiatives des "têtes fortes" selon l'expression d'Ekra Mathieu que sont les intellectuels qui ont osé faire la grève de la faim et des "dames de fer" du P.D.C.I qui se sont permises de transposer l'exemple ghanéen en Côte-d'Ivoire, manifestant respectivement un anti-colonialisme populaire ne sauraient être cautionnées par la bourgeoisie agraire. Bref, face à l'oppression, celle-ci "n'a proposé qu'une libération dans l'imaginaire... une libération des individus et non des peuples". Elle "élevait au rang d'universalité, le modèle particulier français. On comprend dès lors que les élites africaines, fascinées par cette idéologie n'aient entrevu d'autre perspective que celle d'une plus "grande France" (1).

Sous cet éclairage, le transfert du pouvoir des organes décideurs de l'ancienne métropole à la bourgeoisie agraire "amalgame d'intérêts complexes relevant aussi bien des réseaux de parenté, de manipulations ethno-tribalistes et d'interférences religieuses que des intérêts d'une "classe" exploitante au sens capitaliste du terme" (2) n'est ni plus ni moins qu'un changement dans la continuité, consacrant ainsi, ce que Elgey appelle "la République des illusions" (3).

Il va de soi, dans un tel contexte, que "l'indépendance, vaticine un Administrateur français, ne fait pas de miracle.

---

(1) Loucou (J.N), Thèse, *Op.cit.*, pp. 442-444.

(2) Catherine Coquery-Vidrovitch, "Le Transfert de pouvoir économique en Afrique d'expression française ...", *Op.cit.*, p. 170.

(3) Elgey (G), *La République des illusions, 1945-1951*, Fayard, Paris, 1969.

Elle n'apporte aux citoyens ni la richesse ni le bonheur. Elle exigera d'eux un effort personnel. Cette déception sera mise par certains au pouvoir, au passif de l'ancienne métropole. A ce passif sera ajouté le lot quotidien des difficultés que crée l'administration du pays. Les nouveaux responsables masqueront leurs échecs économiques par des éclats politiques. Le processus est bien connu. Il conduit à la dictature du parti unique. Au colonialisme externe, il substitue un colonialisme interne"(1). C'est pourquoi J.N. Loucou pense que "seules les forces sociales nouvelles, porteuses d'une révolution démocratique et moderne, pourront conduire la Côte-d'Ivoire vers un avenir de transformation" (2).

A condition d'élever le peuple à la conscience nationaliste, préalable à toute lutte d'indépendance.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'une rupture brutale, déchirante avec l'ancienne Métropole - ce qui est une aberration - encore moins d'un nationalisme mécanique, systématisé, suicidaire, forcé et manipulé par la classe au pouvoir qui, sous prétexte d'un "combat anticolonialiste et anti-impérialiste" ou d'une "révolution populaire" édifie habilement une dictature voire même une tyrannie, mais d'une révision responsable des accords de coopération dans le sens de l'intérêt du pays et surtout d'un nationalisme constructif, réaliste et pragmatique c'est à dire prenant en compte les aspirations, les droits et libertés démocratiques du peuple - c'est ce que nous appelons le "nationalisme de développement"-

Comme le déclare Jean Baptiste Mockey: "la force d'un pays réside avant tout dans la conviction qu'ont ses enfants à

(1) L'Outre-mer Africain, n° 17, Mai 1960, p. 2.

(2) Loucou (J.N), Thèse, Op.cit., p. 445.



défendre les droits et libertés chèrement acquis et qui leur appartiennent tous et non point dans celle qu'ils peuvent avoir à se faire les complices du maintien de privilèges de classe. Bien plus, je suis convaincu que sans le peuple, l'élite d'un pays ne saurait avoir de justification à sa propre existence" (1).

Au fond, n'est-ce pas dans cette perspective qu'émergera la nation ivoirienne ?

---

(1) Mockey (J.B), déclaration au Tribunal, Mars 1950.

QUATRIEME PARTIE



ANNEXES

LES PREMIERS STATUTS DU P.D.C.I.

**ART. 1<sup>er</sup>** - *Entre les personnes déclarant adhérer aux présents statuts, il est constitué un parti politique qui prend le nom de Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire.*

**ART. 2** - *Son siège est fixé à ABIDJAN.*

**ART. 3** - *Il est représenté dans chaque subdivision de la colonie par une section locale et éventuellement par des sections d'entreprises.*

**ART. 4** - *Une direction du Parti sera élue démocratiquement dans un congrès, dès que le nombre et l'organisation des sections le permettront.*

**ART. 5** - *Le Parti démocratique a pour mission de grouper les hommes et les femmes d'origine européenne et africaine luttant pour l'Union des autochtones de la Côte d'Ivoire avec le peuple français, pour le progrès politique économique et social des populations de ce pays suivant un programme de revendications démocratiques.*

**ART. 6** - *Le Parti fera connaître ses buts par la propagande orale : réunions publiques, conférences, etc. et par la presse.*

**ART. 7** - *Sont membres du Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire, les personnes qui acceptent le programme et les statuts du Parti, qui se soumettent à toutes les décisions prises par lui et payent régulièrement ses cotisations.*

**ART. 8** - *Toute demande d'admission devra être présentée par 2 membres du Parti. Elle sera examinée à la première réunion de la section à laquelle elle est présentée et dont les membres statueront souverainement.*

**ART. 9** - *Dans chaque section les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Les votes par correspondances ne sont pas admis.*

**ART. 10** - *Dans chaque section, un secrétaire élu démocratiquement est chargé d'appliquer les directives du Parti de la section.*

**ART. 11** - *L'organisme suprême du Parti est le congrès des délégués des sections. Les congrès examinent et tranchent les plus importantes questions ayant trait au programme, à la tactique, à l'organisation et à l'activité du Parti. Seul il peut modifier le programme et les Statuts du Parti.*

*Les congrès se réunissent une fois par an, un congrès extraordinaire peut être convoqué, en cours d'année, si au moins la moitié des sections en font la demande. Le congrès désigne le comité directeur du Parti.*

**ART. 12** - *Le Comité Directeur est l'organisme dirigeant du Parti dans l'intervalle des congrès. C'est cet organisme qui donne les directives à toutes les sections et qui contrôle leur activité.*

**ART. 13** - *Les décisions du Comité Directeur sont obligatoires pour toutes les sections et doivent être appliquées par celles-ci. Ces sections peuvent faire appel des décisions du C.D. devant le congrès du Parti, mais jusqu'à ce que les décisions soient annulées par le congrès leur application reste obligatoire.*

**ART. 14** - *Les comités de section sont responsables devant le comité directeur et devant le congrès.*

**ART. 15** - Le comité directeur élit son bureau qui lui est subordonné et qui est un organisme permanent menant tout le travail du comité dans l'intervalle des séances de ce dernier. Les séances du comité ont lieu au moins une fois par mois. Elles sont régulières lorsque la moitié au moins des membres sont présents.

**ART. 16** - Les ressources du Parti sont constituées par  
1 - des cotisations mensuelles versées par chaque membre suivant un barème établi par le règlement intérieur du Parti.  
2 - des souscriptions volontaires des adhérents et non adhérents. Les ressources financières du Parti sont gérées par le trésorier élu par le Comité Directeur.

**ART. 17** - Les présents statuts peuvent être modifiés par décision du congrès. Toute modification sera communiquée aux autorités administratives de la colonie.

**ART. 18** - Cessera de faire partie du parti-démocratique tout membre donnant sa démission ou exclu par décision de la section. En cas d'exclusion, le membre exclu pourra faire appel de cette décision avant le congrès du Parti, sans que la demande d'appel soit suspensive de l'application de la sanction.

**ART. 19** - Le parti démocratique pourra être dissout sur une décision prise par les 2 tiers des membres du Parti convoqués à cet effet dans leurs sections.

**ART. 20** - Si la dissolution est décidée, les fonds restants disponibles seront versés à un parti politique démocratique qui sera désigné par le comité directeur.

Ces statuts furent adressés le 27 avril au gouverneur de la Côte d'Ivoire, M. André Latrille qui, trois jours plus tard, par une décision datée du 30 avril 1946, donnait au P.D.C.I. l'autorisation de fonctionner. (2)



# Elections du 21 Octobre 1945

## A LA CONSTITUANTE

Chers Electeurs,

C'est avec une confiance absolue que je brigue vos suffrages. Le programme, c'est l'homme. En effet seul le passé du candidat peut garantir l'exécution fidèle de son programme.

Vous me connaissez suffisamment. Je suis de tous les milieux, de toutes les corporations. Chef de canton, ancien fonctionnaire, planteur, transporteur, oncle de commerçants et d'employés de commerce, je connais vos immenses devoirs, mais aussi vos droits. Je servirai l'intérêt de tous, l'intérêt général, consciencieusement, courageusement.

Les manœuvres électorales dont je suis victime ne sauraient vous tromper. J'aime la France à laquelle je dois tout. J'aime la Côte d'Ivoire partie intégrante du grand Empire Français. C'est à seule fin de servir la plus grande France, la France de 130 millions d'habitants, une et indivisible que je brigue vos suffrages.

Mes maîtres français m'ont appris, à l'école, le devoir de l'homme envers ses semblables ; les Docteurs en médecine, le dévouement et le désintéressement ; mes chefs, certains Gouverneurs et certains Administrateurs sous les ordres desquels j'ai eu le bonheur et l'honneur de servir, le sens profond de ce dernier mot. Ainsi, du fin fond de ma brousse, de ma sauvage brousse Akoué, la France m'a sorti pour me jeter sur un chemin dur à parcourir en m'assignant comme but à atteindre la borne : EVOLUTION.

Les étapes sont dures, longues, elles se nomment : ordre, vérité, justice, courage, travail, honnêteté, dévouement, désintéressement, sacrifices. Est-ce une faute que de suivre le chemin qu'elle m'a tracé ?

Il n'y a pas un seul homme de bonne foi, dans cette colonie, qui puisse dire que j'ai failli à mes devoirs de médecin, de chef de canton, de propriétaire-terrien. Il n'y a pas un seul homme de bonne foi qui puisse démontrer que j'ai manqué de loyalisme envers la France.

J'ai contribué dans la mesure de mes modestes moyens directement ou indirectement à l'effort de guerre. Je puis hautement le prouver. Mon seul crime dans cette Colonie, c'est d'avoir défendu la liberté du travail

et la juste rémunération du travail. Tout le reste n'est que légende, hypocrisie. Je suis assez intelligent pour com- la solde de personne. Je suis assez intelligent pour com- prendre, admettre que nous, Africains, ne pouvons nous passer de la France. Notre avenir est intimement lié et doit rester intimement lié à celui de la France.

Mais il faut préparer le mariage ultime, l'union définitive des cœurs par la suppression de ce qui divise et peut diviser.

Si vous m'accordez, comme je l'espère, votre confiance, je m'efforcerai d'apporter ma modeste contribution à la grande œuvre de salut pour tous. Je suis pour l'union vraie, la confiance mutuelle, la justice, le progrès social, le travail intensif dans l'ordre, l'ordre légal, l'ordre républicain.

### PROGRAMME

#### *Réforme d'ordre politique.*

Octroi de la citoyenneté à tous les indigènes. (La France de 1945 ne peut pas être moins magnanime que celle de 1848).

En attendant la citoyenneté pour tous, amélioration de la condition du tirailleur. Réajustement des pensions des ex-militaires indigènes. Institution d'une Colonie autonome de l'Empire Mossi, si le pays Mossi le demande.

Constitution d'une Assemblée locale composée de Membres élus qui votera le budget et le plan des grands travaux.

#### *Réforme d'ordre économique.*

Suppression de la main-d'œuvre forcée, mais liberté pour les indigènes de quitter leur Cercle pour chercher du travail.

Le volontariat est possible ; c'est une question de salaires et de bons traitements.

Pour les travaux d'intérêt public, utilisation des jeunes gens classés 2<sup>e</sup> portion, durée : un an sanctionnée par la délivrance de certificat d'exemption définitive aux intéressés.

Création de nombreux centres d'achat pour substituer le camionnage au portage.

Encouragement du petit commerce, surveillance des prix.

Maintien des Sociétés de Prévoyance Agricoles jusqu'à ce que soient constituées des Coopératives de vente et de production. Suppression du fonds commun des prévoyances, chaque Subdivision devant utiliser ses propres fonds, gestion des Sociétés de Prévoyance sous le contrôle des Administrateurs par des employés européens ou africains librement choisis.

Outils agricoles appropriés à chaque région et perfectionnement des moyens de production.

Intensification de l'élevage.

Création et développement de nouvelles cultures.

Développement intensif des cultures vivrières.

Développement de l'Industrie.

Garantie de la petite propriété indigène par l'octroi de titre foncier.

Inspection des produits indépendante des Chambres de Commerce et d'Agriculture, sous la direction d'un Ingénieur Agronome.

Développement du réseau routier. Emploi de machines outils.

Construction de ponts définitifs à la place des bacs et des ponts de bois.

Travaux routiers doivent être confiés à des Agents techniques.

Amélioration des transports ferroviaires.

Accélération des travaux du port d'Abidjan et création d'autres ports.

Achèvement le plus rapidement possible du chemin de fer du Mossi.

Création de nouvelles lignes pour desservir l'Est et l'Ouest de la Colonie.

*Sur le plan social.*

*Enseignement.* — Création d'Ecoles Rurales dans tous les Cantons et gros Centres. Institution de cours du soir pour les adultes. Suppression des travaux pratiques.

Application des programmes métropolitains à partir des Ecoles Régionales.

Création d'Ecoles Agricoles.

Création d'Ecoles techniques à Bouaké, Bobo, Ouaga.

Enseignement plus large des filles.

Institution de l'Enseignement secondaire : création de Lycées à Abidjan, Bouaké, Ouaga.

Autorisation dès 1946 d'ouverture d'un Lycée pour les Autochtones.

En attendant le fonctionnement de ces Lycées, octroi de bourses pour la Métropole, à raison d'un boursier au moins par Cercle à partir de 1946.

*Services militaires et médicaux.*

Lutter contre la grosse mortalité infantile et les grandes endémies.

Intensifier la protection de la mère et de l'enfant. Instruire la femme indigène (hygiène de la grossesse, hygiène du bébé). Maternités et dispensaires.

Création d'une véritable école d'infirmières puéricultrices.

Améliorer l'approvisionnement des dispensaires et hôpitaux.

Encouragement à l'installation de Médecins privés Européens et Africains.

*Société de prévoyance médicale.*

Sous le contrôle des Administrateurs gestion confiée à des Agents désignés par les Sociétaires, leur contribution doit se traduire par la construction de bâtiments sanitaires, l'achat et l'entretien de véhicules sanitaires.

*Amélioration des habitations rurales.* Crédits immobiliers avec larges facilités de remboursement.

Travaux d'urbanisme à Treichville, à Adjamé et tous les gros centres.

*Amélioration de la condition des fonctionnaires.*

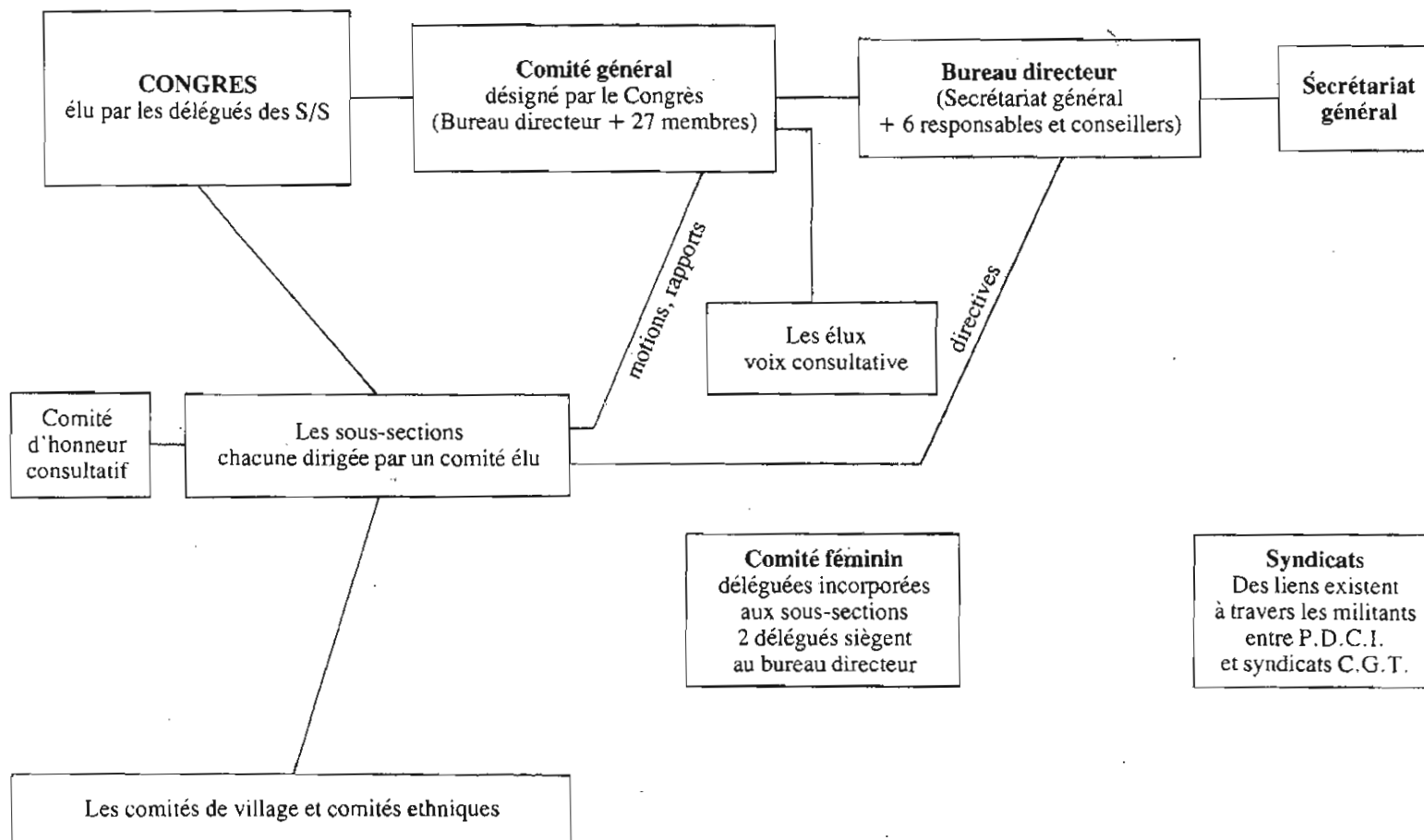
Agents d'autorité : salaires nettement relevés pour leur permettre de remplir plus dignement les lourdes charges qui leur incombent.

Agents d'exécution : relèvement des salaires. Construction logements plus confortables.

Amélioration de la condition des employés de commerce : relèvement des salaires, congés payés, retraites.

Encouragement et développement des groupements professionnels.

Félix HOUPHOUET

STRUCTURES DU P.D.C.I., PREVUES PAR LE 1<sup>er</sup> CONGRES - OCTOBRE 1947

FONDATEURS ET MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DU

PDCI-RDA



*M. René SERY KORE*



*M. Georges KACI*



*M. COFFI-GADEAU*



*M. Jérôme ALLOH*



*M. Philippe FRANCESCHI*



*M. Etienne DJAUMENT*



*M. Jean DELAFOSSE*

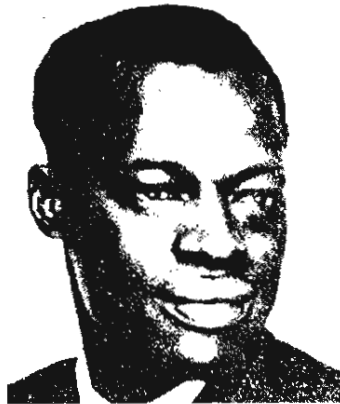


*M. Fily SISSOKO*





*M. Mamadou Coulibaly*



*M. Daniel Ouezzin Coulibaly*



*M. Doudou Gueye*



M. Bernard DADIE



M. Jacques AKA



M. Gaston BOKA MENE



M. LAMAD CAMARA



M. Mathieu EKRA



M. Mory KEITA



M. Jean-Baptiste MOCKEY



M. Konan KANGA



M. Kouissou KELETIGUI



M. Dihye AMOAKON



*Docteur Auguste Denise*



*M. Philippe YACE, Secrétaire général de la Sous-section d'Aboisso*



*Mme Ouezzin Coulibaly*



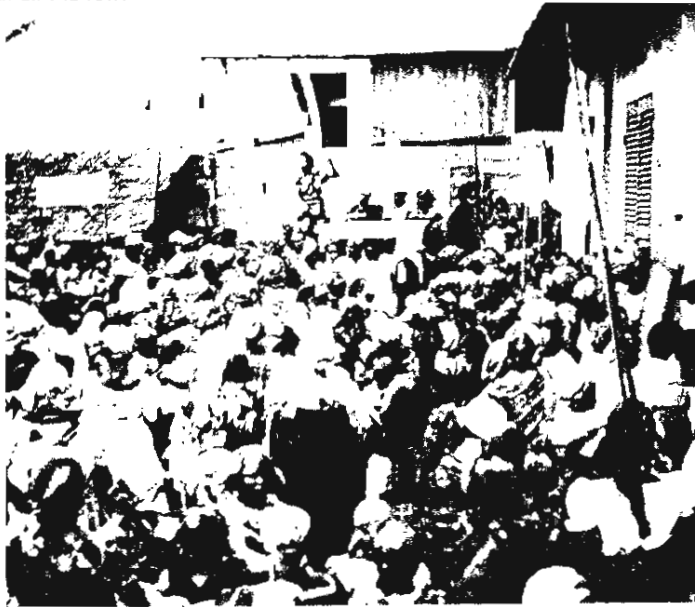
*Dr Auguste Denise, Secrétaire général du P.D.C.I.*



*Mme Marguerite Sakoum*



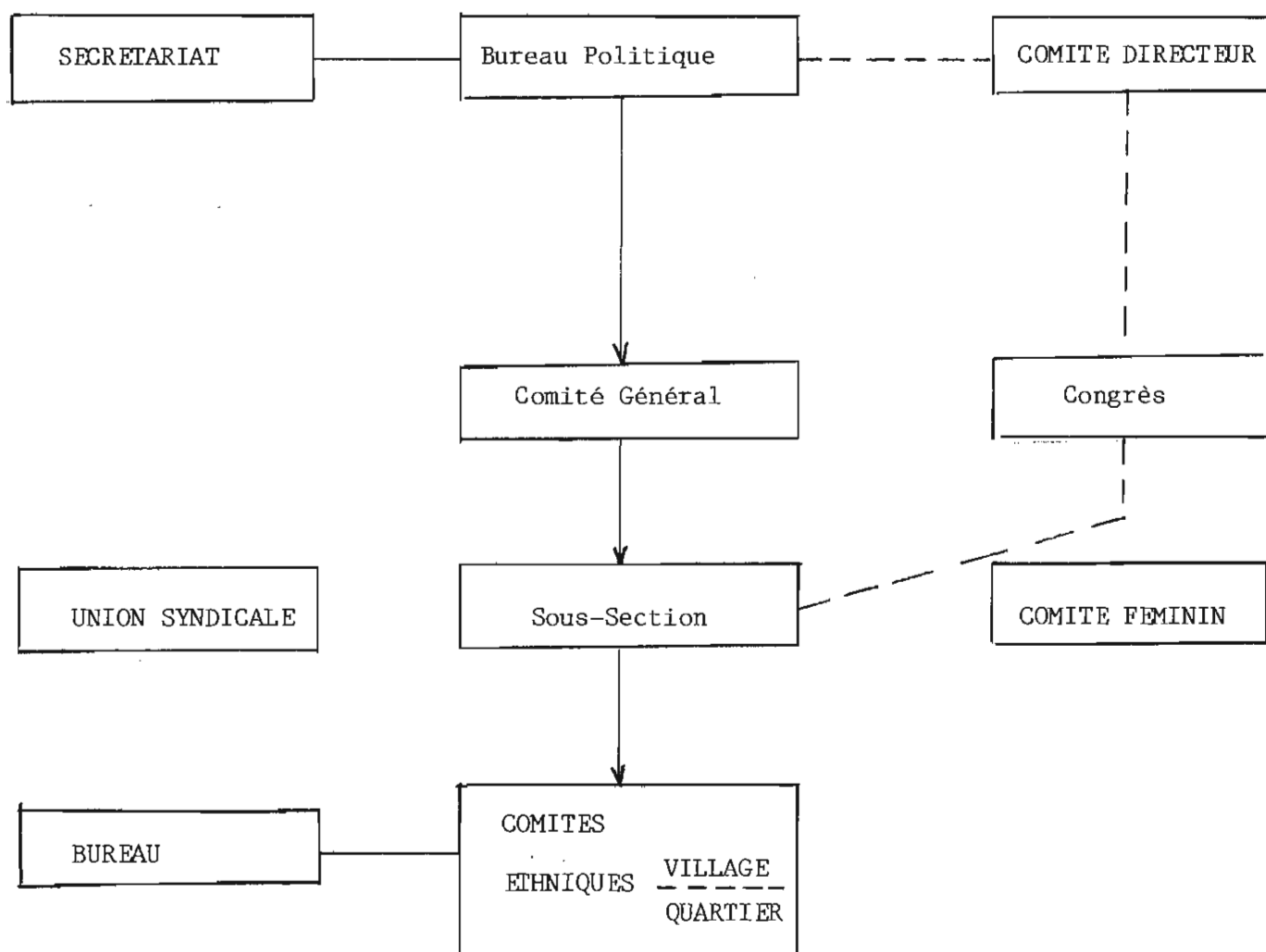
*1949 - Le Président Felix Houphouët-Boigny et M Mamadou Coulibaly, conseiller de l'Union Française*



*Mme Ouezzin Coulibaly tenant une réunion à Treichville*

## ANNEXE V

## STRUCTURES DU P.D.C.I.-R.D.A. (après le Congrès de Mars 1959)



## LEGENGE

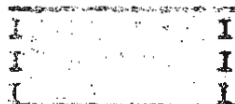
- > Hiérarchie  
 - - - - - Election  
 ————— Liaison horizontale

ANNEXE VI

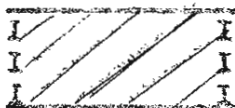
- E -

CARDS BIENVEILLANT de la QUIN d' INGRES

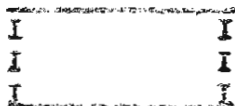
( ASSEMBLEE NATIONALE - JUILI 1951 )



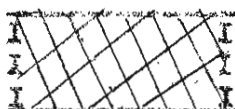
R.D.A. - ( HOUFIGNET )



R.D.A. avec forte minorité P.U.F.C.I.

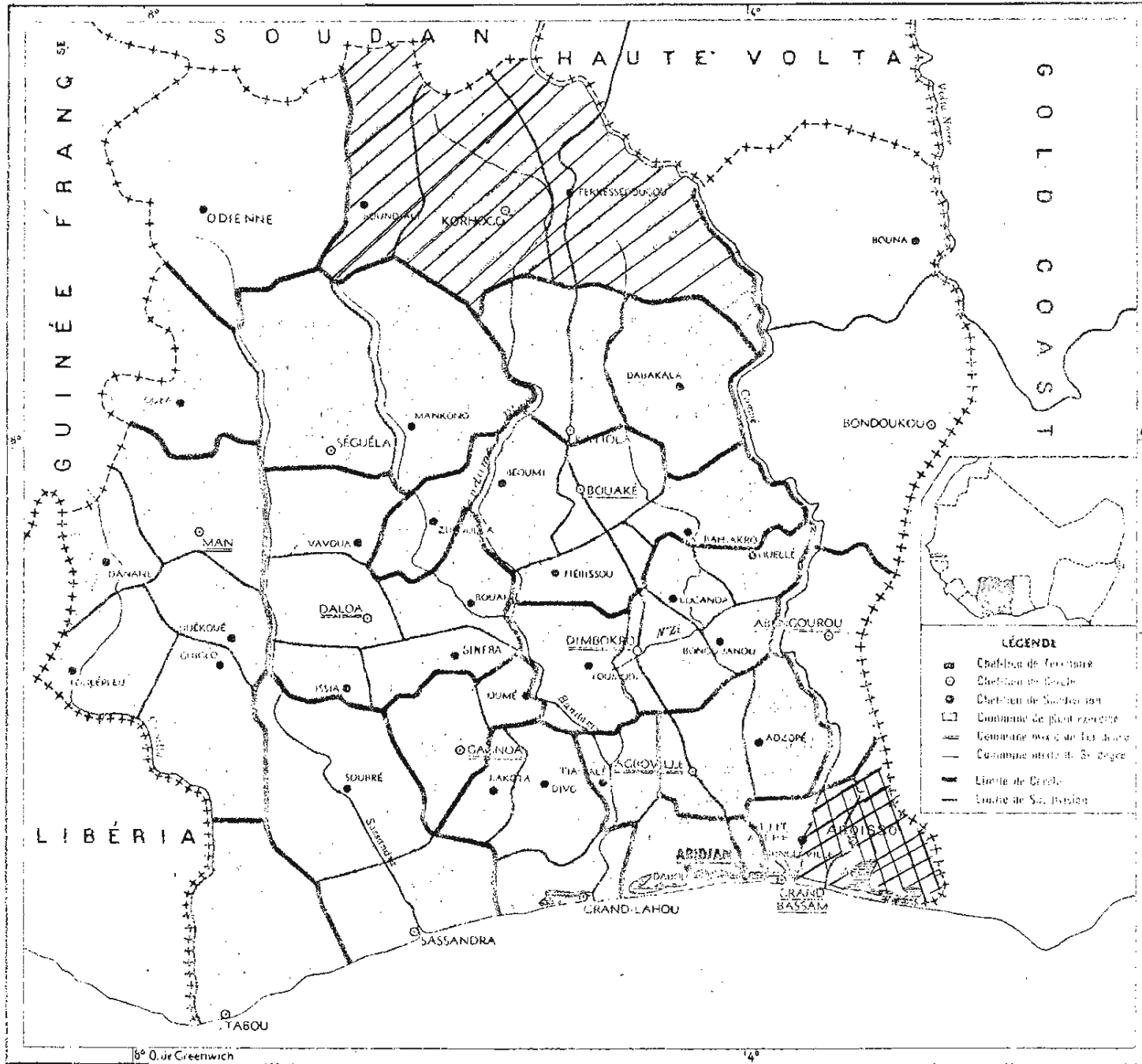


P.U.F.C.I. - ( SEMU SAUSSO )



P.U.F.C.I. avec forte minorité R.D.A.

# CÔTE D'IVOIRE



**LÉGENDE**

- Chef-lieu de territoire
- ⊙ Chef-lieu de région
- ⊙ Chef-lieu de département
- ▨ Commune de plein exercice
- Commune mixte de 1<sup>re</sup> classe
- Commune mixte de 2<sup>e</sup> classe
- Limite de Côte d'Ivoire
- Limite de Haute Volta



A N N E X E VI

TABLEAU DES PARTIS POLITIQUES IVOIRIENS : 1946 - 1956

Partis	Date de Création	Dirigeants	Adhérents et sympathisants	Organe de presse	Observations
<u>P.D.C.I-RDA</u> (Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire -Section du Rassemblement Démocratique africain).	1946 à Abidjan issu du SAA	Houphouët-Boigny Auguste Dénise	1000.000	Réveil Le Démocrate	Parti d'opposition au Colonat et à l'Administration. Très hétérogène est aujourd'hui au pouvoir.
<u>P.P.CI</u> (Parti Progressiste de Côte d'Ivoire)	1946 à Aboisso issu du Comité d'Action Patriotique de la C.I	Kacou Aoulou M <sup>r</sup> K. Binzeme	20.000	Le Progressiste	Proche de l'Administration et du Colonat. A majorité Agni, dissout en 1956.
<u>S.F.I.O</u> ou <u>Parti Socialiste</u>	1936 à Abidjan, réorganisé en 1948	Dignan Bailly	30.000	France-Afrique	Proche de L'Administration Coloniale. A majorité bété et Sénégalais devient après 1956, M.S.A.
<u>M.R.P</u> (Mouvement Républicain Populaire).	1946 à Abidjan	Emile Rocher	200	La Côte-d'Ivoire	Pro-colonial disparaît en 1952



Partis	Date de Création	Dirigeants	Adhérents et sympathisants	Organe de presse	Observations
<u>R.P.F</u> ( Rassemblement du Peuple Français)	1947 à Abidjan	Fournier Bidoz-Robert	300	Aurore climats	Pro-colonial. Mouvement gaulliste dissous en 1952.
<u>B.D.E</u> (Bloc Démocratique Eburnéen)	1948 à Abidjan	Etienne Djaument	42.000	Pas de presse. La presse Coloniale lui est favorable	Proche de l'Administration Coloniale en particulier de Péchoux son père spirituel. Il est formé par les transfuges du RDA.
<u>E.D.I.C.I</u> (Entente des Indépendants de Côte-d'Ivoire)	1949 à Bouaké	Vame Doumouya N'Dia Coffi	180.000	Pas de presse. La presse coloniale lui est favorable.	Proche de l'Administration Coloniale en particulier de Péchoux son père spirituel. Il est formé par les transfuges du RDA dissous en 1952.
<u>U.D.S.R</u> (Union Démocratique et Sociale de la Résistance)	-	Purrey Charles Borg	-	-	favorable au RDA. Il fusionne avec le RDA en 1952 UDSR-RDA.

- PERSONNALITES ET PRINCIPAUX RESPONSABLES  
COMMUNISTES QUI SONT APPELES EN RAISON DE  
LEURS FONCTIONS ELECTIVES, POLITIQUES OU  
SYNDICALES à S'OCCUPER DES PROBLEMES  
D'OUTRE-MER.-

-----000-----

PERSONNALITES ET PRINCIPAUX RESPONSABLES  
COMMUNISTES QUI SONT APPELES EN RAISON DE LEURS  
FONCTIONS ELECTIVES, POLITIQUES OU SYNDICALES à  
S'OCCUPER DES PROBLEMES D'OUTRE-MER

Section Centrale des Pays d'Outre-Mer au  
Comité Central du P.C.F.  
19, rue St-Georges - Tél. TRU. 49-84

Commission Confédérale des Territoires d'Outre-Mer  
à la C.G.T. - 213, rue Lafayette  
Tél. BOT. 86-50 - 86-54 -

-----oOo-----

COMMISSION "des TERRITOIRES D'OUTRE-MER"

1'ASSEMBLEE NATIONALE

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| - BENOIST Charles                | - Député de Seine-&-Oise   |
| - CERMOLACCE Paul                | - Député des Bouches-du-Rhône  |
| - CESAIRE Aimé                   | - Député de la Martinique  |
| - KRIEGEL-VALRIMONT<br>Maurice   | - Député de Meurthe-&-Moselle -<br>Membre du Comité Central -  |
| - MANCEAU Robert                 | - Député de la Sarthe  |
| - PAUL Gabriel                   | - Député du Finistère  |
| - VEDRINES Henri                 | - Député de l'Allier - Membre de<br>la Commission Centrale de<br>Contrôle Financier -  |
| <br>                             |  |
| - ALLEMAN DI<br>Marie-Antoinette | - née le 8.8.15 à NANTERRE (Seine)<br>dt. 12, rue Mouton-Duvernet -<br>à PARIS -<br>ex-conseiller de l'Union Française<br>Membre de la Section Centrale<br>d'Outre-Mer |

- BARBE Raymond - né le 6.11.11 à AUCH (Gers)  
dt. 10 bis, rue de Chateaudun à PARIS  
Conseiller de l'Union Française  
ex-responsable de la Section Centrale  
des Pays d'Outre-Mer.
- BENICHOU Georges - né le 23.6.1902 à SIDI-BEL-ABBES  
alias "Gallois" dt. 26, rue des Tournelles à PARIS  
ex-journaliste au "Patriote du Sud-  
Ouest" de TOULOUSE  
Sa femme BENICHOU Etienne est  
permanente à la C.G.T. et a pris part  
aux réunions du Comité Exécutif de  
la F.D.I.F. à GENEVE du 16 au 19.1.54
- BOITEAU Pierre - né le 3.12.11 à COGNAC (Charente)  
dt. Avenue de Versailles à ORSAY  
Conseiller de l'Union Française  
Membre de la section d'Outre-Mer du PC  
Secrétaire du groupe communiste à  
l'Assemblée de l'Union Française.
- BOUCHAUD Jean-Henri né le 1.4.1901 à FLEURANCE (Gers)  
dt. 4, rue de Ridder à PARIS  
Représentant de la CGT au Conseil Eco-  
nomique (Transports - PTT - Economie  
de l'Union Française) -
- CALVETTI Oswald - né le 6.8.25 à St-SATURNIN-les-AVIGNON  
dt. 2, cité Bara à ASNIERES  
élu suppléant du Comité Central -  
Secrétaire Général de la Fédération CGT  
du papier-carton  
ex-permanent à la Section Centrale des  
Pays d'Outre-Mer.
- CARROUE Maurice - né le 20.6.1906 à MOU TIERS (Yonne)  
dt. 59, rue du Château d'Eau à PARIS  
Conseiller de l'Union Française  
Membre titulaire du Comité Central  
Membre de la commission administrative  
de la C.G.T.  
Secrétaire général de la Fédération  
C.G.T. des Travailleurs Agricoles  
Vice-Président de l'Union Internatio-  
nale des Travailleurs Agricoles (dépar-  
tement professionnel F.S.M.)  
Membre de la Section Centrale des Pays  
d'Outre-Mer.

- CHAMBEYRON Robert - né le 22.5.15 à PARIS (17°)  
dt. 76, rue de Varenne  
Conseiller Economique du P.C.  
Secrétaire Général pour le développe-  
ment du Commerce International  
Est-Ouest  
Siège au bureau d'action anti-colonia-  
liste à PRAGUE
  
- COMITI Jean-Paul - né le 14.3.1902 à SERRA di SCOPAMENE  
(Corse)  
dt. 21, rue Custine - PARIS (18°) et  
16, rue Alberti à NICE  
ex-Conseiller de l'Union Française  
Secrétaire Fédéral du P.C. des Alpes-  
Maritimes.
  
- DAVID Léon - né le 19.6.1901 à ROQUEVAIRE (B.du.R.)  
dt. 16, Allées Léon Gambetta à  
MARSEILLE et 150, Bd. National à  
NANTERRE (Seine)  
Sénateur des Bouches-du-Rhône.  
Membre de la Commission Sénatoriale  
des Territoires d'Outre-Mer.
  
- DOUTRE Jean - né le 4.8.1900 à BONNEVAL (Hte-Loire)  
dt. 6, rue Victor Hugo à PANTIN  
Membre de la Commission Confédérale  
des Territoires d'Outre-Mer (C.G.T.)
  
- DUFRICHE Marcel - né le 16.10.11 à MONACO  
dt. 4, rue Ampère au PERREUX  
Membre suppléant du Comité Central  
Membre de la commission administrative  
de la C.G.T.  
Responsable à la C.G.T. de la Commis-  
sion Confédérale des Territoires  
d'Outre-Mer.
  
- EGRETAUD Marcel - né le 30.6.10 à THOUARS (Deux-Sèvres)  
Conseiller de l'Union Française  
Membre de la Section Centrale des  
Pays d'Outre-Mer.
  
- FEIX Léon - né le 10.1.1908 à FORGES (Corrèze)  
Conseiller de l'Union Française  
Elu membre suppléant du bureau politi-  
que au XIIIème Congrès du Parti  
Dirige la Section Centrale des Pays  
d'Outre-Mer  
dt. 16, rue du Président Roosevelt à  
MONTESSON (S.&O.) (ancien domicile de  
Arthur RAMETTE).

- FRACHON Benoît - né le 13.5.1893 à CHAMBON-FEUGEROLLES (Loire)  
dt. 20, Avenue du Président Wildon à MONTREUIL-sous-BOIS  
Secrétaire Général de la C.G.T.
- LACHENAL Georges - né le 9.4.1920 à LYON  
dt. 35, Av. Raymond Poincaré à PARIS  
Conseiller de l'Union Française  
Responsable de "l'Algérien en France"
- LAFON Monique - née le 29.3.17 à PERIGUEUX  
dt. 37, Avenue Duquesne à PARIS (7°)  
Conseiller de l'Union Française  
Membre de la section d'Outre-Mer
- LAMBERT Marie née PERROT - née le 26.10.13 à LANDERNAU (Finistère)  
dt. 18, rue Staline à ST-OUEN  
ex-député P.C. du Finistère  
Journaliste à l'Humanité - Envoyée spéciale en Tunisie en Juillet 1954 et en Algérie en Octobre 1954 -
- LAUTISSIER Jean - né le 20.5.20 à MONTCEAU-les-MINES  
dt. 72, Avenue Galiéni à NOISI-le-SEC  
ex-Conseiller de l'Union Française  
Membre de la section Centrale d'Outre-Mer.
- MIGNOT Elie - né le 30.7.1909 à AVOINE (S.&.L.)  
dt. 127, rue de Bagnolet à PARIS (20°)  
Conseiller de l'Union Française  
Membre de la Section Centrale d'Outre-Mer.
- MOREAU Yves - né le 26.8.17 à PARIS (18°)  
dt. 10, rue Diderot à ST-OUEN  
Responsable-adjoint de la chronique de politique extérieure de l'Humanité  
Envoyé spécial de l'Humanité en Algérie en Avril 1954 (est parti avec délégation)
- ODRU Louis - né le 9.12.18 à SOSPEL (A.M.)  
dt. 255, rue A. Briand à MONTREUIL  
Conseiller de l'Union Française  
Membre de la Section Centrale d'Outre-Mer.

- PARINAUD André - né le 5.7.1905 à PARIS  
dt. 14, rue Joseph Staline à ST-OUEN  
Conseiller de l'Union Française
- PIOLINE Charles - né le 1.8.1901 à VAUDRY (Calvados)  
dit "JACQUES" dt. 39, rue Paul Bert à PARIS (15°)  
Ex-Secrétaire fédéral du P.C. du  
Vaucluse  
Membre de la Section Centrale "M.O.I."  
dont il est un des principaux  
dirigeants.
- PILOLOT Marc - né le 26.1.1921 à CRETEIL (Seine)  
dt. 3, Impasse Picard à CHENNEVIERES-  
sur-MARNE (S.&.O.)  
Responsable de la Commission Confédé-  
rale à l'Education (C.G.T.)  
Ecole des Cadres C.G.T.
- RIFFAUD Madeleine - née le 23.8.1924 à ANVILLIERS (Somme)  
alias "RAINER" dt. 56, rue Chardon-Lagache à PARIS  
épouse DAIX. Journaliste à l'Humanité et à  
"Ce soir en France".
- RIUS Michel - né le 29.12.1904 à SERDENYA (P.O.)  
dt. 11, rue Louis Blanc à PARIS  
Représentant de la C.G.T. au Conseil  
Economique - (Economie de l'Union  
Française)  
Secrétaire Général adjoint de la Fédé-  
ration C.G.T. de l'Agriculture -
- SALINI Laurent - né le 24.9.1919 à CUTTOLI-CORTICCHIATO  
Joseph (Corse)  
dt. 2, rue Potamier à GENNEVILLIERS  
Rédacteur en Chef de l'U.F.I.-
- SPORTISSE Alice - née le 9.7.1909 à VAVARANDE (Alger)  
dt. 2, rue Jacques Cartier à ALGER et  
36, rue Sibuel à PARIS (12°)  
Député d'ORAN  
Membre de la Section Centrale des  
Pays d'Outre-Mer.
- THEVENIN Georges - né le 14.1.1917 à PARIS  
dt. 36, rue de St-Prix à ST-IEU-LA-  
FORET  
Conseiller de l'Union Française  
Membre suppléant du Comité Central  
(élu au XIIIème Congrès National)  
Membre de la Section Centrale  
d'Outre-Mer.

- VERGES Jacques

- né le 5.3.25 à OUBOUE (Siam)  
dt. 22, rue de St-Sulpice à PARIS  
Frère de Paul VERGES  
Dirigea à PARIS "l'Etudiant anti-colonialiste"  
Dirige actuellement "Le Comité du Travail" du Secours International aux Etudiants (S.I.E.), organisme relevant de l'Union Internationale des Etudiants (U.I.E.) dont le siège est à PRAGUE -
- VERGES Laurence  
née DERGIN

- née le 22.9.1924 à IVRY  
dt. 61, rue du Cherche-Midi à PARIS(6°)  
Secrétaire sténo-dactylo à la Section Centrale d'Outre-Mer.  
Epouse de VERGES Paul
- VERGES Paul

- né le 5.3.25 à AUBRONN (Siam)  
dt. 61, rue du Cherche-Midi à PARIS(6°)  
fils du député de La Réunion VERGES Raymond  
Secrétaire administratif de la Section Centrale d'Outre-Mer (P.C.F.)
- VITTORI François

- né le 21.10.1910 à POGGIO-MEZZANO (Corse)  
Permanent du Comité Central (avec François BILLOUX).-





A N N E X E IX

TREIZE MILITANTS RDA, VICTIMES DES INCIDENTS DE DIMBOKRO

LE 30 JANVIER 1950, enterrés dans une fosse commune

KOUADIO N'DUA

KOUASSI KOUAME FRANCOIS

KOUABE KOUAKOU

KOUAKOU KONAN BASIL

ABOU ALEXANDRE

ASSAMOI TEH MARCEL

KOUASSI NIAAMIEN

N'GUESSAN KOUASSI

ASSO PIERRE

AUPO KONAN

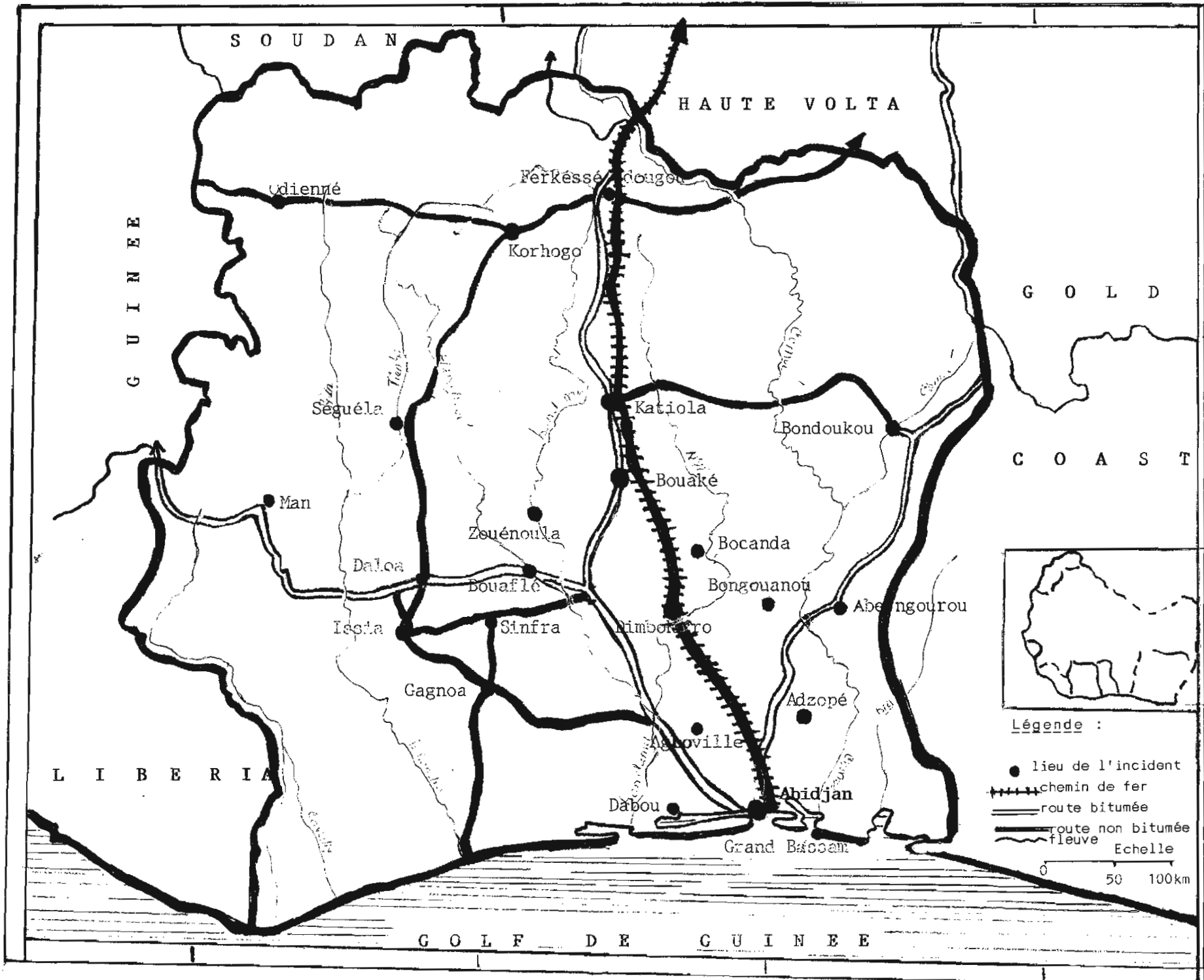
EKAZA ETTIEN JACQUES

OKOU N'GATTA

N'GORAN KOUASSI

Deux autres frères TOURE-TIE-OKOU KOUAME, morts en prison sous l'effet de la torture.

Source : Siriex (P.H), Houphouet-Boigny, l'homme de la paix, Paris, Seghers, NEA, 1975, p. 99.



Grand Bassam, le 9 Decembre 1949

Dadié Bernard, Ekra Mathieu, Samad Camara,  
Mockey Jean Baptiste, Garaiso Albert, Sery Koré  
Lievra Philippe et Williams Jacob, détenus à la  
prison civile de Grand Bassam.

à Monsieur Le Procureur Général,  
Chef du Service Judiciaire en Afrique Occidentale  
Française à Dakar.

Monsieur Le Procureur Général

Nous avons l'honneur de porter à votre connais-  
sance ce qui suit:

Depuis le 7 Février 1949, nous sommes détenus à  
la prison civile de Grand Bassam, comme «complices» des auteurs  
des événements du 6 Février d'Abidjan. L'instruction de cette  
affaire qui a duré près de 9 mois, a révélé clairement  
que les faits qui nous sont reprochés sont sans aucun fonde-  
ment, puisque les accusations se sont effondrées lors des  
confrontations. Or, malgré ces considérations nous sommes  
obligés de constater que notre détention se prolonge. En ce  
moment même, le dossier de l'affaire est soumis à la  
Chambre des Mises en Accusations qui doit statuer, en  
appel, sur notre dernière demande de mise en liberté provisoire  
et ce, depuis bientôt deux mois - alors que d'autres inculpés  
des mêmes événements (adversaires politiques du R.D.A.  
arrêtés en flagrant délit de port d'armes) ont été relâchés  
le 12 Novembre 1949.

D'autre part, nous nous permettons d'attirer votre at-  
tention sur le fait que depuis quelques jours, l'Administration  
Pénitentiaire a aggravé les conditions de notre détention.

Amplification  
et copies

20 DEC. 1949  
DIRECTION DE  
N° 14324

2/2  
6/12

Nous vous signalons, déjà, il y a quelques mois, que dans  
 cette prison les détenus étaient privés du strict minimum:  
 matras de couchage, assiettes et couvre-pieds. On a tout  
 juste distribué une soixantaine de couvertures pour  
 plus de 500 individus à pourvoir! Aujourd'hui, les  
 nouvelles mesures imposées par l'Administration pénit-  
 entiaire ne tendent rien moins qu'à monter une  
 nouvelle provocation. C'est ainsi qu'hier soir, brus-  
 quement et sans raison, on n'a pas permis que  
 votre repas nous parvienne. C'est ainsi que l'on  
 tente de nous faire faire, à nous qui totalisons 10  
 mois de prévention, des corvées destinées aux nouveaux  
 prisonniers. C'est ainsi que des geôliers nouvellement  
 arrivés se livrent à des brutalités sur la personne  
 des détenus... Toutes ces brimades, accompagnées de  
 fait que les gardes ont été armés, caractérisent la  
 nouvelle atmosphère créée autour de nous. L'intention  
 de provocation est là, manifeste.

En conséquence de votre longue détention injustifiée  
 et des brimades dont nous sommes l'objet, nous nous  
 permettons de vous exprimer votre profonde indignation.  
 Nous avons décidé de faire la grève de la faim à compter  
 de lundi 12 Décembre 1949, et nous la poursuivrons  
 jusqu'à ce que justice nous soit rendue.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur Général  
 l'expression de nos sentiments respectueux.

Implications:

Procureur Bassin -	1
Assemblée Métropolitaine	3
Ministre France Outre mer	1
Défense. A. L. J. au - Paris.	3
	<u>8</u>

En rest  
 Henry  
 Maurice  
 Aug  
 J. Mil

N O U S :

- 1°)- Madame MOCKEY, mère de Cinq enfants mineurs;  
 2°)- Madame EKRA, mère de Trois enfants mineurs;  
 3°)- Mesdames VIEIRA (3) mères de Douze enfants dont Huit mineurs;  
 4°)- Mesdames LAMAD CAMARA (2) mères de Quatre enfants mineurs;  
 5°)- Mesdames SERI KORE (3) mères de Deux enfants mineurs;  
 6°)- Madame WILLIAMS;  
 7°)- Madame Monique BEKRO et Félix PARAISSO;

à

Monsieur le GOUVERNEUR de la Côte-d'Ivoire

A B I D J A N.

Monsieur le GOUVERNEUR,

Voici plus de Dix jours que nos maris ont été contraints, après toutes les fins de non recevoir opposées à leurs demandes de mise en liberté provisoire, à faire la grève de la faim.

Dès le 16 Décembre, nous soumettions une requête à Monsieur le Procureur de la République, renouvelant en leur nom leur demande de mise en liberté provisoire.

Aucune décision n'est encore intervenue et aux dernières nouvelles nous apprenons que trois d'entre eux sont déjà dans un état d'extrême faiblesse.

Vous n'ignorez pas l'émotion considérable déjà soulevée dans tout le pays par la nouvelle de la décision prise par nos maris.

8 hommes sont entrain de mourir dans une prison, telle est la vérité toute crue.

Au nom de nos enfants et en notre nom nous venons, Monsieur le GOUVERNEUR, vous mettre devant vos responsabilités.

AMPLIATIONS:

- Président de la République
- Président du Conseil
- Président Assemblée Nationale
- Président Conseil République
- Président Assemblée de l'Union Française
- Ministre de la France d'Outremer
- Haut-Commissaire
- Parlementaires de la Côte-d'Ivoire.

- Madame MOCKEY :
- Madame E K R A :
- Mesdames VIEIRA :
- Mesdames LAMAD CAMARA:
- Mesdames SERI KORE :
- Madame WILLIAMS :
- Madame Monique BEKRO :

P. C. C.  
 Signé: Odette EKRA.

M O T I O N  
-----

Considérant que les faits reprochés à nos camarades ne revêtent aucun caractère de gravité et ne sortent pas du cadre de l'exercice de leur mandat,

Considérant que cet acte de la part de la réaction coloniale, après l'échec de la répression exercée sur les masses africaines, visent à frapper le Mouvement d'émancipation africaine par la tête,

Considérant que ces demandes d'autorisation en poursuites ne visent en fait qu'à atteindre le R.D.A. par tous les moyens,

Considérant d'autre part, que le R.D.A. est l'émancipation des millions de profondes masses africaines et l'expression de leur volonté de se libérer et d'en finir avec le colonialisme,

Considérant que seul un Gouvernement d'Union Démocratique et Anticolonialiste est capable de satisfaire les aspirations africaines et de donner les éléments solides d'une Union Française véritable,

La population de NIAMEY et environs rassemblée au cours d'un meeting réunissant près de CINQ MILLE personnes (5.000), élève la protestation à un degré indigné contre les demandes d'autorisation en poursuites à l'encontre des dirigeants du R.D.A. : Félix Houphouët-Boigny, Président, Gabriel D'Arboval, Secrétaire Général, Charles Nignan, Conseiller de l'Union Française, élu du Gouvernement, et demande la constitution d'un Gouvernement d'Union Démocratique et Anticolonialiste pour en finir une fois pour toutes avec la répression coloniale sous toutes ses formes.

M O T I O N

-----

23 DEC 1949

030181

SERVICE DE GOUVERNEMENT

C. N. Nignan

Abidjan, le 16 décembre 1949

N O U S :

- 1°) Mme HOCKEY, mère de cinq enfants mineurs,
- 2°) Mme EKRA, mère de trois enfants mineurs
- 3°) Mmes VIEIRA (3) mères de douze enfants dont huit mineurs
- 4°) Mmes LAMAD GAMARA (2) mères de quatre enfants mineurs
- 5°) Mmes SERI KORE (3) mères de deux enfants mineurs
- 6°) Mme WILLIAMS
- 7°) Mme Monique BEKRO et Félix PARAISSO

A Monsieur le Procureur de  
la République  
près le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance  
de GRAND-BASSAM

Monsieur le Procureur,

Depuis 10 mois nos maris sont détenus à la prison civile de Grand-Bassam, laissant à notre charge de nombreux enfants. L'instruction du dossier du 6 février achevée, nous avons cru que la Justice française dont vous êtes en Côte d'Ivoire, le représentant, leur accorderait une mise en liberté provisoire pour alléger nos peines et celles de nos enfants. Hélas! Alors que leurs adversaires politiques pris les armes à la main, jouissent depuis le 12 novembre 1949 de cette mise en liberté provisoire, nos maris eux, sont au contraire, l'objet des provocations les plus manifestes, surtout depuis la prise de commandement de la commune mixte de Grand-Bassam par l'administrateur BERETA.

POUR PREUVES :

- 1°) MARDI 6 DECEMBRE 1949 : à vingt heures, l'administrateur BERETA accompagné du commissaire de Police et du Régisseur, procéda à un contre-appel à la prison.
- 2°) MERCREDI 7 ET JEUDI 8 DECEMBRE 1949 : Une enquête est ouverte par le commissaire de Police pour savoir si les détenus du R.D.A. (nos maris) sortaient la nuit pour venir à Abidjan.
- 3°) JEUDI 8 DECEMBRE 1949 : La nourriture que nos camarades de Grand-Bassam leur apportent tous les soirs, ne leur a pas été remise pour la première fois depuis le 9 février 1949. Ils furent donc obligés de se coucher sans avoir mangé.
- 4°) VENDREDI 9 DECEMBRE 1949 : L'ordre a été donné, dit-on, aux gardes de faire faire la corvée de vidange à nos maris.

Monsieur le Procureur, nous tenons à attirer votre haute attention sur le fait que nos époux détenus sont encore des prévenus, des prévenus politiques quoiqu'on dise. Ils méritent donc certains égards.

- 5°) SAMEDI 10 DECEMBRE 1949 : Arrivés à BASSAM dans la matinée, ce n'est que dans l'après midi que nous eûmes nos permis de communiquer signés. Jamais tant de difficultés ne nous furent faites



et les gardes ajoutèrent leur insolence à notre égard en nous demandant de goûter les mets que nous apportions.

Toutes ces mesures de l'administration pénitencière de GRAND-BASSAM, qui datent depuis la prise de service du nouvel administrateur maire de GRAND-BASSAM, ont à notre humble avis pour but de provoquer nos époux aux fins de trouver un nouveau chef d'accusation.

Elles ont déterminé, en guise de protestation, nos époux à déclencher une grève de la faim à compter du 12 décembre pour une période illimitée. Cette grève nous a été confirmée par vous-même lors de la visite que nous avons eu l'honneur de vous rendre le mercredi 14 courant.

Nous venons aujourd'hui vous mettre devant vos responsabilités. Vous n'ignorez pas l'émotion considérable déjà soulevée dans le pays par la nouvelle de la décision prise par nos maris. Comme eux, nous sommes absolument persuadés de leur innocence et par conséquent, vous savez très bien vous-même qu'en demandant leur mise en liberté provisoire ils n'avaient nulle intention de fuir la Justice. Depuis de longs mois que vous avez pu surveiller leur comportement, vous avez pu juger leur caractère et vous savez que s'ils ont pris une telle décision c'est pour la mener jusqu'à la limite extrême de leurs forces. Nous faisons donc appel à votre conscience de magistrat et d'homme pour qu'enfin la demande réitérée de mise en liberté provisoire de nos maris soit satisfaite. La vie de nos époux, le sort de nos enfants se trouvent entre vos mains.

singé :

Madame MCKEY - Madame EKRA -

Mesdames VIEIRA - Mesdames IANAD GANARA -

Mesdames SERI KORE - Madame WILLIAMS -

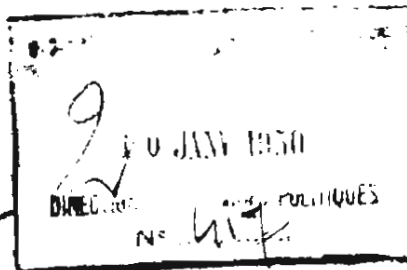
Madame Monique BEKRO

ANNEXE XIII

PARTI COMMUNISTE MAROCAIN

SECRETARIAT DU COMITE CENTRAL

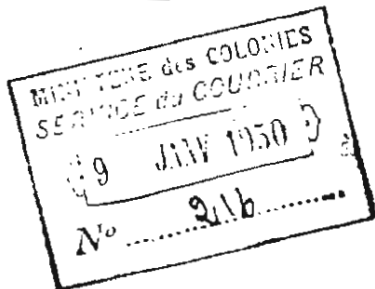
TELEPHONE A 18-08



الحزب الشيوعي المغربي

كتابة اللجنة المركزية

تيليفون A 18-08



Casablanca, le 2 Janvier 1950 في الدار البيضاء

Monsieur le ministre de la grande d'outre mer

PARIS

Monsieur le ministre,

C'est avec indifférence que le peuple marocain apprend que les dirigeants de la côte d'Ivoire du rassemblement démocratique africain sont détenus préventivement depuis onze mois et qu'ils sont l'objet de brimades et de brutalités de la part des autorités colonialistes et de leurs garde-chiourmes.

Le peuple marocain, qui voit lui aussi ses meilleurs fils et ses défenseurs les plus conséquents arrêtés et emprisonnés arbitrairement, torturés et exilés, qui souffre d'être privé des droits les plus sacrés de l'homme, et des libertés démocratiques les plus élémentaires, qui est baillonné par l'odieuse censure maintenue avec l'état de siège quatre ans après la fin de la guerre, est amené à constater que les imperialistes qui l'oppriment, expriment également ses intérêts et l'oppression occidentale.

Cela ne fait qu'encourager la violence de lutter à leurs côtés et aux côtés du peuple travailleur de France pour la libération nationale, inséparable du maintien de la paix.

En vue d'interpréter les sentiments profonds de notre peuple, nous demandons la libération immédiate des dirigeants de la côte d'Ivoire du rassemblement démocratique africain.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de notre considération.

Le secrétariat du parti communiste marocain

Ali YATA, Abdou Salam BOUHLAL, Mohamed EL-CHIKET, Henri LAFAVE

**N. NOTICE**

FRANCE



Le Comité Directeur de l'Union Démocratique,  
Section Française de l'Assemblée Démocratique,  
Action de la France :

*cat A*

CONSIDÉRANT que depuis le 12 Décembre 1949, les  
congrès de la HSTE d'Ivoire,

DIADIA Bernard  
DORVILLE Albert  
MOOREY Jean Baptiste  
VIERNA Philippe

DELA Hethien  
LAMA Georges  
RHEE Ernest  
WILLIAMS Joseph

atenués à la prison civile de Grand-Poussou (côte  
d'Ivoire), par suite des incidents survenus à Abidjan  
le 2 février 1950, FONT LA DEMANDE DE FAIRE aux fins  
suivantes :

- 1°/ Obtention au jugement des faits qui leur sont  
reprochés, en raison de la lenteur de la procédure;
- 2°/ Constatation des mauvais traitements, les plus  
illégaux, qui leur sont infligés pendant ces derniers  
jours de détention préventive (sanctions corporelles,  
régime de travail des détenus et régime alimentaire);
- 3°/ Révision de la liberté provisoire dans le cas  
où le jugement tarderait à intervenir;

CONSIDÉRANT que les congrès détenus font des  
réclamations sans cesse à la défense de la liberté indivi-  
duelle;

que les détentions préventives prolongées,  
les sanctions corporelles et la Commission des prévenus  
du régime pénitentiaire des détenus sont contraires aux  
principes fondamentaux du droit de la justice, du respect  
de la personne humaine;

qu'indépendamment des garanties de condi-  
tiones reconnues par les institutions démocratiques, à la  
liberté individuelle, les textes applicables ont été pris  
en la matière pour les renforcer, notamment la loi du  
2 février 1950;

CONSIDÉRANT que le congrès de l'Union Française  
est et demeure dans le seul respect et dans le respect  
absolu de la Constitution en ses dispositions, notamment  
l'article 11;

CRIMINEL

**PROTESTE avec indignation contre les mesures  
vandaliques d'autant plus qu'abusives ou illégales,  
prises à l'encontre des camarades nommés ci-dessus.**

**ROGATION au Gouvernement en particulier, et  
toutes autres autorités, que de droit en général,  
un acte de justice, un acte démocratique pour mettre  
fin aux manœuvres des réactionnaires de :**

**DIDIE Bernard  
PARISE Albert  
MOCKY Jean Baptiste  
VIEIRA Philippe**

**WISA Mathieu  
LAMA Camara  
BENY Traore  
WILLIAMS Jacob**

**pour éviter que la loi ne soit violée, pour  
affirmer que quel qu'il en soit, la loi est faite pour  
tous, égale pour tous, et qu'elle ne peut et ne doit  
pas être mise au service d'une politique. /.**

**En fait, le 23 Décembre 1949.  
P. le COMITE DIRECTEUR,  
Le Secrétaire Adjoint**

  
**MOUSSA DOUCOURE.**

**H. Applications :**

**Président de la République  
Président du Conseil  
Ministère de la Justice  
Assemblée Nationale  
Conseil de la République  
Assemblée de l'Union Française  
Nouveau Commissaire D'AY  
Ministère France Outre-mer  
Section des Algériens  
Comité d'Action des Algériens  
Journal "Nouvel" /.**

ANNEXE XIV

 Union des Femmes Françaises

12 bis, Rue d'Asstorg, 12 bis, Paris-8<sup>e</sup>  
Téléphone : ANJOU 38-66 - 37-25 - 34-61  
Compte Cheques Postaux 4212-94 Paris

PARIS, le 18 Décembre 1949

Service :  
Réf. à rappeler :  
Pièces jointes :

AP  
29 DEC. 1949

Monsieur le Ministre  
des Pays d'Outre-Mer  
7, rue Cudinot  
PARIS  
29 DEC. 1949  
1764

29 DEC. 1949  
N° 10670

Monsieur le Ministre,

Voilà plus de 10 mois des hommes, des pères de famille, militants du Mouvement Démocratique Africain, sont détenus dans la prison de GRAND-BASSAM, Côte d'Ivoire.

Depuis le 12 décembre ces hommes font la grève de la faim pour protester contre leur internement arbitraire et contre les brimades dont ils sont l'objet de la part de l'administration pénitentiaire.

Plusieurs d'entre eux sont en danger de mort.

L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES comprend et partage l'angoisse des familles de ces militants.

Elle salut le mouvement de solidarité des femmes et de la population de la Côte d'Ivoire, mouvement qui témoigne de l'innocence des détenus.

Nous venons d'apprendre avec indignation que l'administration française en Côte d'Ivoire, après avoir essayé par les moyens les plus bas d'empêcher les délégations de femmes de se rendre à la prison, vient de procéder à l'arrestation de femmes.

Notre organisation qui lutte pour le pain, la liberté et la paix, proteste avec énergie contre les méthodes de répression colonialistes exercées envers la population de la Côte d'Ivoire, méthodes qui déshonorent notre Pays.

Au nom de centaines de milliers de femmes, de mères françaises, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'ordonner la mise en liberté immédiate des hommes et des femmes, dont le crime principal, aux yeux des colonialistes, est de lutter pour la libération de leur pays et pour la Paix.

.../...

29.12.49  
b

**Union des Femmes Françaises**

12 bis, Rue d'Asstorg, 12 bis, Paris-8<sup>e</sup>  
Téléphone : ANJOU 38-66 - 37-25 - 34-61  
Compte Chèques Postaux 4212-94 Paris

PARIS, le 18 Décembre 1949

Service :  
Réf. à copier :  
Pièces jointes :

AP  
29 DEC 1949

Monsieur le Ministre  
des Pays d'Outre-Mer  
27, rue Cudinot  
PARIS  
29 DEC 1949  
N° 14764

29 DEC 1949  
N° 10670

Monsieur le Ministre,

Voilà plus de 10 mois des hommes, des pères de famille, militants du Mouvement Démocratique Africain, sont détenus dans la prison de GRAND-BASSAM, Côte d'Ivoire.

Depuis le 12 décembre ces hommes font la grève de la faim pour protester contre leur internement arbitraire et contre les brimades dont ils sont l'objet de la part de l'administration pénitentiaire.

Plusieurs d'entre eux sont en danger de mort.

L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES comprend et partage l'angoisse des familles de ces militants.

Elle salut le mouvement de solidarité des femmes et de la population de la Côte d'Ivoire, mouvement qui témoigne de l'innocence des détenus.

Nous venons d'apprendre avec indignation que l'administration française en Côte d'Ivoire, après avoir essayé par les moyens les plus bas d'empêcher les délégations de femmes de se rendre à la prison, vient de procéder à l'arrestation de femmes.

Notre organisation qui lutte pour le pain, la liberté et la paix, proteste avec énergie contre les méthodes de répression colonialistes exercées envers la population de la Côte d'Ivoire, méthodes qui déshonorent notre Pays.

Au nom de centaines de milliers de femmes, de mères françaises, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'ordonner la mise en liberté immédiate des hommes et des femmes, dont le crime principal, aux yeux des colonialistes, est de lutter pour la libération de leur pays et pour la Paix.

.../...

29.12.49  
b

L'Association Nationale des Anciens Combattants des F.F.I. F.T.P.F. informée de l'incarcération de Jacob WILLIAMS, l'un des dirigeants du R.D.A. en Côte d'Ivoire, faisant actuellement la grève de la faim pour protester contre son arrestation arbitraire, rappelle qu'il fut résistant F.F.I. des MOUVEMENTS UNIS DE LA RESISTANCE, à MONTPELLIER.

L' Association se fait l'interprète de tous les anciens résistants de FRANCE POUR se déclarer solidaire de Jacob WILLIAMS et de ses camarades du R.D.A. actuellement emprisonnés.

Elle salue avec émotion leur geste courageux parce que ces hommes réalisent l'esprit de la Résistance Française et rappellent au Gouvernement Français l'existence de la Charte de SAN FRANCISCO de la déclaration de BRAZZAVILLE et le préambule de la Constitution Française.

L' Association Nationale des Anciens Combattants des F.F.I. F.T.P.F. exprime à Monsieur le Ministre de la France D'Outre-Mer, son indignation devant des faits aussi graves et qui portent atteinte à l'honneur français et nous discréditent aux yeux du monde.

Elle lui demande de prendre toutes dispositions pour que soient immédiatement libérés Jacob WILLIAMS et les dirigeants du R.D.A., incarcérés.

Elle lui demande aussi de se souvenir que cette violation du droit et de la liberté dans les territoires d'Outre-Mer après tant d'autres violations et tant d'autres crimes, est la conséquence de l'actuelle politique colonialiste que dénoncent les résistants français et toute l'opinion publique française.

P. LE SECRETARIAT. NATIONAL

CLAUDE GERARD.

## ANNEXE XV

## CIRCONSTANCES QUI ONT ENTOURE LA DISPARITION DU SENATEUR BIAKA BODA A BOUAFLE (JANVIER 1950)

Date	Heure	Lieu	Circonstances	Origine
20 Janvier	Dans l'après-midi	Kuénoufla	Réunion des chefs RDA de la région où à lieu l'établissement des consignes insurrectionnelles du R.D.A (Zoro Bi Tra)	Rapport Haussaire 191/TNT/AP2
21 Janvier	Dans la Matinée: 7h	Sétinfla- Kuénoufla	Pillage des cases des Anti-RDA	" "
" "	"	Près de Kuénoufla	Altercation Sékou-Baradji - Meneurs RDA	" "
" "	Après-midi	Bouaflé	1er pillage - magasin Sékou pour RDA	Rapport: Procureur C.I n°114P.G. du 4 Février
22 Janvier	Matin	Bouaflé	2è pillage-Boutique Sékou par RDA	" "
" "	8h	"	Arrivée de la Troupe	" "
" "	11h	"	Dégagement du village par la troupe qui tire: 3 morts	" "
" "	Toute la Journée	Région de Bouaflé	Pillage incendies violences dans la région commises par RDA	Rapport: chef brigade mobile n°1016PS/BMS/C du 15 Février
" "	à 22h	Bouaflé	Attaque de la prison par RDA	" " "
23 Janvier	Toute la journée	Région Bouaflé	Suite des pillages, incendies, violences, viols RDA	" " "
" "	"	"	Barrage des routes par le RDA. Arrivée d'Houphouët	" " "
24 Janvier	Matin	Bouaflé	Arrestation de Zoro-Bi-Tra, meneur RDA	Rapport: sureté C.I en date du 3 Février
" "	Après-midi	"	Mandat d'amener lancé contre Houphouët	" "
26 Janvier	à 18h	Yamoussokro	Tentative non couronnée de succès de l'exécution du dit mandat	" "
27 Janvier	à 10h	Bouaflé	Entrevue d'Arboussier - Procureur	" "
" "	Après-midi	"	Entrevue B.B - procureur. Le Sénateur se fait vertement senoncer par le procureur et part "piteux"	" "
27 Janvier	Matin	Bouaflé	Ouverture d'information pour viol, coups et blessures, pillages, incendies etc.....	" "
28-29-30-31 Janvier	Toute la journée	Région de Bouaflé	Arrestation à la suite des informations judiciaires qui viennent de s'ouvrir.	" "
27 Janvier	à 18h	Région de Bouaflé	M.B.B. est vu pour la dernière fois par une patrouille de gendarmerie. Sa traction avant est arrêtée au bord de la route. A la vue de la patrouille, il jette son calepin(retrouvé depuis) et mettant sa voiture en marche, s'enfuit dans un découvert de brousse. N'a plus été vu depuis. Son carnet, contenant lourdes charges contre lui est retrouvé par lieut. Gendarme DUCOURGÉOT.	Rapport Péchoux n° 663 du 7 Janvier 1950
				Lettre 701 du 16 Juin de M.BECHARD



Date	Heure	Lieu	Circonstances	Origine
28 Janvier	Après-midi	Route Bouaflé-Gagnoa	Lieut-Ducourgeot affirme - contrairement à ce qui précède - avoir vu passer à Sinfra, le Sénateur dans sa traction avant allant à gagnoa.	Rapport 413/C du 18 Juillet 1950 du commandant de cercle de Daloa
28 Janvier	19h15	Sinfra	Passage voiture vide en sens inverse. Le chauffeur déclare avoir déposé le Sénateur à Gagnoa (contradiction comme ci-dessus)	" "
27 Janvier	Soirée	Route Sinfra	B.B. aurait sa voiture et son chauffeur peu avant Bouaflé et n'aurait plus été vu (même remarque que ci-dessus)	" "
24 Juin	Soirée	Près de Bouaflé	Commandant de cercle, par l'intermédiaire du commis Sékou Baradji, apprend l'existence d'un pendu dans un taillis proche de Bouaflé, vu par trois personnes en mi-Février. On découvre effectivement à l'emplacement indiqué des débris calcinés et chemise pendue à une branche	" "
3 Juillet	Journée	Près de Bouaflé	Découverte d'un crâne et restes de pantalons interrogés, l'almamy Ali Diaby, notable d'un petit village proche, déclare que B.B. a passé la nuit du 27 au 28 Janvier, dans un village mais il aurait disparu à l'aube et serait resté introuvable.	" "
7 Juillet	Journée	Gagnoa	Les Familiers de B.B. reconnaissent comme lui appartenant les objets trouvés sur les lieux de la pendaison	" "

Source : Ansam, C2154, dossier 9, AP., 1950.

N° 5374/935 PS/O

INCIDENTS DE KUENOUEFLA

L I S T E des I N C U L P E S

- TRO-bi-KOFFI - né vers 1921 à DIADENOUFLA, fils de KOHI-bi-TRO et TRÉIE  
lou-PIAN,  
- marié,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- ZOROGONE-bi-DOUVOLI - né vers 1910 à BAZI, fils de KAKOU-bi-ZOROGONE et  
TORON-lou-FALLE,  
- marié, 4 enfants,  
- planteur  
- domicilié à BAZI.
- HEKRO-bi-GONEKALO - Né vers 1895 à BAZI, fils de GONEKALO-bi-EPALRO et  
ZOKON-lou-DIA,  
- marié, 3 enfants,  
- planteur,  
- domicilié à BAZI.
- BIATI-bi-BARTI - Né vers 1930 à DIADENOUFLA, fils de KA-bi-BIRTE et BOLI-  
lou-TOUBOUE,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- GOURIE-bi-BENIS - Né vers 1925 à KUENOUEFLA, fils de KOMENA-bi-GOUREE et  
KOMENA-lou-GOREA,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à KUENOUEFLA.
- TOTO-bi-GONE - Né vers 1920 à KUENOUEFLA, fils de BOU-bi-TOTO et NONENA,  
- marié, 1 enfant,  
- cultivateur,  
- domicilié à KUENOUEFLA.
- KATA-bi-GORE - Né vers 1930 à DIADENOUFLA, fils de DOUGONE-bi-KATE et  
BATOULO GORE,  
- marié, 2 enfants,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.

./.....

- LOROU-bi-TRI - Né vers 1921 à SAMARIFLA, fils de BOUE-bi-LOROU et KOUAME-lou-KRITA,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à SAMARIFLA.
- F NISO-bi-ZABO - Né vers 1930 à SINFLA, fils de LOROU-bi-PANIGO et KOUAME-lou  
- marié,  
- planteur,  
- domicilié à SINFLA.
- QUEZAN-bi-BOTI - Né vers 1930 à SINFLA, fils de N'GUESSAN-bi-QUEZAN et BOTI-lou-AHOU,  
- planteur,  
- célibataire,  
- domicilié à SINFLA.
- MO-bi-GOORE - Né vers 1915 à SAMARIFLA, fils de KOUAKOU-bi-YAO et TALOU-lou-FUESSE,  
- marié, 1 enfant,  
- planteur,  
- domicilié à SAMARIFLA.
- DJEMI-bi-LOPOUA - Né vers 1917 à SUEFLA, fils de BRO-bi-DJETI et TABLIA-lou-VINE,  
- marié, 4 enfants,  
- planteur,  
- domicilié à SUEFLA.
- TAHRI-bi-GOORE - Né vers 1928 à SAMARIFLA, fils de TAHI-bi-TAHIRI et ELIZOU-lou-KOUA,  
- marié, 1 enfant,  
- planteur,  
- domicilié à SAMARIFLA.
- GOORE-bi-GALA - Né vers 1927 à BLANFLA, fils de BADONA-bi-GOORE et YAO-lou-ZERI,  
- marié, sans enfant,  
- planteur,  
- domicilié à BLANFLA.
- N'GUESSAN-bi-KOUASSI - Né vers 1923 à SAMARIFLA, fils de TRAZIE-bi-N'GUESSAN et de DALE-lou-BIR,  
- marié, 1 enfant,  
- planteur,  
- SAMARIFLA (domicile)

- ZAMBLE-bi-ZOGODOU - Né vers 1923 à BLANFLA, fils de ZEI-bi-ZAMBLE et DONE-lou-GONEZE,  
 - marié, 2 enfants,  
 - planteur,  
 - domicilié à BLANFLA.
- LOPOUA-bi-IGROU - Né vers 1922 à BAZI, fils de GANIE-bi-LOPOUA et ZANTE-lou-GOUNA,  
 - marié, sans enfant,  
 - planteur,  
 - domicilié à BAZI.
- N'GUESSAN-bi-KORIE - Né vers 1927 à SIETINFLA, fils de GONE-bi-N'GUESSAN et KOUIN-lou-TOUGOUE,  
 - célibataire,  
 - planteur,  
 - domicilié à SIETINFLA.
- GONATIEU-bi-NANTIEU - Né vers 1915 à KUENOUEFLA, fils de DIAGONE-bi-GONATIEU et TIBE-lou-GOMEVAN,  
 - célibataire,  
 - planteur,  
 - domicilié à KUENOUEFLA.
- TOUVOLI-bi-GOESSE - Né vers 1922 à BLANFLA, fils de VANIE-bi-TOUVOLI et SAREGOU-lou-BAHITA,  
 - marié, 4 enfants,  
 - planteur,  
 - domicilié à BLANFLA.
- DRI-bi-N'GUESSAN - Né vers 1934 à KUENOUEFLA, fils de KOUAME-bi-DRI et KOUAME-lou-TOUGOUE,  
 - célibataire,  
 - employé chez son père,  
 - domicilié à KUENOUEFLA.
- SEBI-bi-BOROU - Né vers 1930 à KUENOUEFLA, fils de TOTO-bi-SEBI et KORI-lou-KONE,  
 - célibataire,  
 - planteur,  
 - domicilié à KUENOUEFLA.
- KOMANA-bi-LOPOUA - Né vers 1925 à KUENOUEFLA, fils de YAO-bi-KOMANA et KOUAME-lou-GONERIE,  
 - marié, 2 enfants,  
 - planteur,  
 - domicilié à KUENOUEFLA.
- LOROU-bi-GALLA - Né vers 1933 à KUENOUEFLA, fils de GOU-bi-LOROU et GALA-lou-DIRRE, marié 1 enfant, planteur,  
 - domicilié à KUENOUEFLA.      ./......

- ZOKOU-bi-M'GUESSAN - Né vers 1927 à KUENOUFLA, fils de GORE-bi-ZOKOU et  
DIE-lou-G'BONAN,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à KUENOUFLA.
- ZORO-bi-TRA - Né vers 1925 à BOUAFLE, fils de TIE-bi-ZORO et BAULOU BOTI  
- marié, 2 enfants,  
- cultivateur,  
- domicilié à BOUAFLE.
- DJETI-bi-BRO - Né vers 1925 à SUEFLA, fils de BRO-bi-DJETI et KOUASSI-lou,  
- marié, 2 enfants,  
- planteur-cultivateur,  
- domicilié à SUEFLA.
- POE-bi-GOH Alphonse - Né vers 1910 à POEZRA, fils de TOUA-bi-POE et KOUAHI-  
lou-KLIA,  
- ?  
- planteur-maçon,  
- domicilié à BOUAFLE.
- BAROU-bi-IRIE, - Né vers 1927 à KUENOUFLA, fils de TIEZE-bi-BAROU et YAO-  
lou-GASALOU,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à KUENOUFLA.
- GOORI-bi-GOORE - Né vers 1928 à KUENOUFLA, fils de KOMENA-bi-GOURI et TOUVO-  
LI-lou-SORIE,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à KUENOUFLA.
- KOUAME-bi-KORI - Né vers 1930 à KUENOUFLA, fils de TIDOU-bi-KOUAME et KCE-  
bi-RITA,  
- célibataire,  
- cultivateur-planteur chez son père,  
- domicilié à KUENOUFLA.
- TRABOUE-bi-ZOKOU - Né vers 1910 à KUENOUFLA, fils de DANGONO-bi-BEABOUE et  
GOMI-lou,  
- marié, 3 enfants  
- planteur,  
- domicilié à KUENOUFLA.
- YOKE-bi-VANI - Né vers 1920 à KUENOUFLA, fils de TIDOU-bi-YOKE et SERE-lou-  
BAHOUNA,  
- marié, sans enfant,  
- planteur,  
- domicilié à KUENOUFLA.

- TRA-bi-LOROU - Né vers 1895 à KUENOUFLA, fils de GOH-bi-TRA et YAO-lou-TRANA  
- marié, sans enfant,  
- planteur,  
- domicilié à KUENOUFLA.
- KOBOU-lou-GOUEHI - Née vers 1920 à DIADENOUFLA, fille de LOPOU-bi-KABOU et  
FIDI-lou-GOUEZE,  
- marié, 2 enfants,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- VEROU-bi-FOUA - Né vers 1905 à DIADENOUFLA, fils de KOMENA-bi-VEROU et  
TOUVOLI-lou-NAZIE,  
- marié, sans enfant,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- VEROU-bi-BENIE - Né vers 1913 à DIADENOUFLA, fils de KOMENA-bi-VEROU et  
TOUVOLI-lou-NAZIE,  
- marié, sans enfant,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- SERI-bi-TRATIA - Né vers 1920 à SEHIERA, fils de TRAZIE-bi-SERIE et GOUA-  
lou-TONZIE,  
- marié, 4 enfants,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- TRO-bi-GALA - Né vers 1930 à DIADENOUFLA, fils de KORE-bi-TRO et YAO-lou-  
TEHIE,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- BAROU-bi-TIANA - Né vers 1922 à DIADENOUFLA, fils de TOROU-bi-BAROU et LOROU  
lou-NIONZA,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- VEROU-bi-SERI - Né vers 1925 à DIADENOUFLA, fils de KOMENA-bi-VEROU et  
YONEMA-lou-GOMENA,  
- célibataire,  
- cultivateur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- KOUAME-bi-SAOUA - Né vers 1913 à DIADENOUFLA, fils de TIEIE-bi-KOUAME et  
BAOU-lou-KONE,  
- marié, 1 enfant,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.

- N'GUESSAN-bi-ZABIE - Né vers 1925 à DIADENOUFLA, fils de ZAMA-bi-N'GUESSAN et ZOROU-lou-DIABY,  
 - célibataire,  
 - planteur,  
 - domicilié à DIADENOUFLA.
- GORE-bi-ZOKOU - Né vers 1915 à DIADENOUFLA, fils de GADOU-bi-GORE et ZOMA-lou-DIARRA,  
 - marié, sans enfant,  
 - planteur,  
 - domicilié à DIADENOUFLA.
- GORE-bi-GONEKALO - Né vers 1935 à SIETINFLA, fils de LOUROU-bi-GORE et ZAN-lou-DEMINI,  
 - célibataire,  
 - planteur,  
 - domicilié à SIETINFLA.
- KOMENA-bi-GORE - Né vers 1925 à KUENOUFLA, fils de YAO-bi-KOMENA et BOGOU-lou-NAN,  
 - célibataire,  
 - planteur,  
 - domicilié à KUENOUFLA.
- SERI-bi-VOHI - Né vers 1928 à KUENOUFLA, fils de GORE-bi-SERI et BOUE-lou-KINAN,  
 - marié, sans enfant,  
 - planteur,  
 - domicilié à KUENOUFLA.
- N'GUESSAN-bi-ZOROU - Né vers 1918 à BLANFLA, fils de BADOUA-bi-N'GUESSAN et GORTA-lou-BOTINAN,  
 - marié, 2 enfants,  
 - planteur,  
 - domicilié à BLANFLA.
- TOUE-bi-BOTI - Né vers 1900 à ZEGATA, fils de GONE-bi-TOUE et ZOU-lou-KOMENAN,  
 - marié, 3 enfants,  
 - planteur,  
 - domicilié à DIADENOUFLA.
- TRAZIE-bi-ZEGOU - Né vers 1910 à SUBFLA, fils de DIAGOLE-bi-TRAZIE et KAKOU-lou-N'GUESSAN,  
 - marié, 10 enfants,  
 - planteur,  
 - domicilié à DIADENOUFLA.

./.....

./.....

- BREGA-bi-ZAN - Né vers 1923 à BAZI, fils de DIOGO-lou-BREGA et DIAGONE-lou-KOUASSINA,  
- marié, 3 enfants,  
- planteur,  
- domicilié à BAZI.
- GANABE-bi-GOORE - Né vers 1922 à KUENOUFLA, fils de ZOKOU-bi-GANABE,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- ZAN-bi-OUASSA - Né vers 1916 à DIADENOUFLA, fils de KOUAME-bi-ZAN et KOUASSA-lou-BENAN,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à DIADENOUFLA.
- TRAZIE-bi-LOROU - Né vers 1926 à SAMARIFLA, fils de DALI-bi-TRAZIE et TOUVOLI-lou-BENIGOLI,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à SAMARIFLA.
- KAKOU-bi-SAKE - Né vers 1923 à SAMARIFLA, fils de SEBE-bi-KAKOU et LEMGA-lou-NAZIE,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à SAMARIFLA.
- GOURI ZORI-bi-TRAZIE - Né vers 1925 à GUEBENANOUFLA, fils de GORI ZAN-bi-ZORI et SEHI-lou-TONA,  
- célibataire,  
- planteur,  
- domicilié à GUEBENANOUFLA.

D E C E D E S

SAMENI-bi-N'GUESSAN - YAO-bi-KOMANAN - GONAI-bi-ZOROBOU - VOUE-bi-DRI -  
BOGNON-bi-SANOUA - KOMANA-bi-VASSO



M A L A D E S

BIATI-bi-KOUAME - YAO-bi-DEBO - GOKOU-bi-YOUZAN - GATA-bi-KOUASSI -

° °

E N F U I T E

SERI-bi-TOTO - GOORE-bi-ZANGONE - MAYA-bi-YOUZAN - GORE-bi-EERI -

-----○○○○○○-----

AEDJANT le 28 - 31 Décembre 1948

<u>Cours</u>	<u>Professeurs</u>
1- La croissance des forces démocratiques et anti-impérialistes dans le monde .....	BAHIL
2- La situation politique en France .....	BOUMELAL
3- La question de la guerre et les problèmes de la paix .....	CHARBOUSSE
4- La question nationale et coloniale et les fondements de l'Union Française .....	BAHIL
5- La situation de la question nationale et coloniale en URSS .....	BOUMELAL
6- L'oppression coloniale et ses bases économiques en Afrique Noire Française .....	CLÉMENT
7- Les populations africaines et les perspectives de leur développement .....	CHARBOUSSE
8- Le mouvement démocratique et progressif en Afrique Noire - le R.D.A. (fondements, programme, orientation, organisation, cadres) .....	BOUMELAL
9- La paysannerie et la classe ouvrière, bases essentielles du R.D.A. ....	CHARBOUSSE
10- Les autres formations politiques en Afrique Noire .....	O. COULMAY
<u>Conférences</u>	
1- Géographie de l'Afrique Noire .....	BOUMELAL
2- Les esclaves étrangers dans l'Afrique Noire Française .....	BAHIL
3- La Constitution - Le régime législatif et administratif de l'Afrique Noire .....	BOUMELAL
4- Quelques problèmes de l'Union Française (Algérie, Viet-Nam, Madagascar) .....	BAHIL
<u>Travaux pratiques</u>	
1- Plan de travail pour une campagne électorale .....	BOUMELAL
2- Fonctionnement du groupe R.D.A. dans une Assemblée parlementaire ou territoriale .....	BAHIL
3- Article sur un cas de répression colonialiste .....	Doucou GUÉDÉ

.../...

Visites

Visite à la sous-section de Grand-Bassam  
(40 kilomètres d'Abidjan)

MOULINS

	8h. à 9h.30	9h.45 à 11h.	11h.30-12h30	15h à 15h15	16h.30 à 18 h.
22 Mercredi	Ouverture d'ARBOUSSIER	Cours BARBE	Etude	Conférence O. COULIBALY	Etude
23 Jeudi	Répétition	Cours BERNARD	Etude	Trav.Prat. BARBE	Etude
	Répétition	Cours d'ARBOUSSIER	Etude	Conférence BARBE	Etude
24 Vendredi	Répétition	Cours BARBE	Etude	Correction D.P. GUEYE	Etude
25 Samedi	Répétition	Cours BERNARD	Etude	Trav.Prat. D. GUEYE	Etude

LEPONS

26 Dimanche	SORTIE GRAND-BASSAM				
27 Lundi	Répétition	Cours GAGNIE	Etude	Conférence LEBEN	Etude
28 Mardi	Répétition	Cours d'ARBOUSSIER	Etude	Correction D.P. GUEYE	Etude
29 Mercredi	Répétition	Cours HOUEKOU	Etude	Trav.Prat. LEBEN	Etude
30 Jeudi	Répétition	Cours d'ARBOUSSIER	Etude;	Conférence BARBE	Etude
31 Vendredi	Répétition	Conférence O. COULIBALY	Correct. D.P. GUEYE	Réunion des groupes	Clôture LEBEN - HOUEKOU
1er Samedi		Cours O. COULIBALY			

ANNEXE XVIII

- 0 -

RÉSULTATS COMPARÉS

des

COMBINAISONS ÉLECTRIQUES

de

1951 à 1955

par BRANCHES DÉPARTS ADMINISTRATIFS



RELATIONS DE LA GAZA ET JERUSALEM (Continued)

CATEGORIES	TOTAL		Electeurs inscrits par rapport à la population	TOTAL		Electeurs inscrits par rapport à la population	TOTAL	
	Population	Electeurs		Population	Electeurs		Population	Electeurs
Al-Jolan .....	111,710	67,300	57.07	174,510	60,600	52.50	185,000	
Beit-Lahm .....	27,225	9,500	34.90	27,225	9,500	34.90	27,225	
Beit-Safer .....	52,000	5,570	10.71	32,400	9,400	29.01	32,400	
Beit-Sayid .....	73,770	20,217	27.27	71,200	10,000	14.04	10,000	
Beit-Sayid .....	122,500	27,107	22.13	122,500	27,107	22.13	27,107	
Beit-Sayid .....	507,200	17,200	3.37	300,100	10,000	3.33	10,000	
Beit-Sayid .....	270,700	40,775	14.99	150,000	40,000	26.67	40,000	
Beit-Sayid .....	130,000	10,000	7.69	111,150	10,000	9.00	10,000	
Beit-Sayid .....	24,000	1,000	4.17	20,000	1,000	5.00	1,000	
Beit-Sayid .....	27,000	1,000	3.70	30,000	1,000	3.33	1,000	
Beit-Sayid .....	26,000	2,000	7.69	50,000	2,000	4.00	2,000	
Beit-Sayid .....	100,000	20,000	20.00	100,000	20,000	20.00	20,000	
Beit-Sayid .....	300,000	75,000	25.00	300,000	75,000	25.00	75,000	
Beit-Sayid .....	177,000	63,700	35.99	200,000	60,000	30.00	60,000	
Beit-Sayid .....	90,000	27,000	30.00	70,000	21,000	30.00	21,000	
Beit-Sayid .....	270,000	25,000	9.26	270,000	25,000	9.26	25,000	
Beit-Sayid .....	110,000	3,000	2.73	110,000	3,000	2.73	3,000	
TOTAL .....	2,450,000	570,000	23.27	2,450,000	570,000	23.27	570,000	

..... 2,450,000 570,000 23.27

A N N E X E XIX

T A B L E A U X

**I : Salaire Horaire minimum pour les travailleurs africains dans les professions non agricoles (en francs C.F.A)**

Travailleurs sans spécialité (dans la première et la deuxième zone)

Territoires	Année 1955	Année 1956		Date de l'arrêté
	S.M.I.G	1ère zone	2em zone	
A.O.F :				
Sénégal	20,85	31	26,85	9 Août 1956
Mauritanie	20	20	15	
Guinée	21	21	22,60	18 Juin 1955
Côte-d'Ivoire	25	28,20	22,55	11 Juin 1956
Dahomey	21,60	21,60	10,80	14 Septembre 1954
Soudan	18,80	21	16,80	
Haute-Volta	15,70	15,70	11,20	26 Juillet 1956
Niger	15,50	18		
TOGO	20,75	20,25	13,50	10 Janvier 1956
Cameroun	19	25,25	11,50	30 Octobre 1956
A.E.F :				
Gabon	14,40	17,26	9,45	8 Février 1954
Oubangui-Chari	11,25	12,50	7,50	4 Février 1954
Tchad	8,50	8,50	7	4 Août 1956
Moyen-Congo	17,30	18	6	19 Janvier 1954

Source : Camara (S), Op.cit, p. 376.

**II : Salaire horaire minimum garanti pour les travailleurs  
africains dans les professions agricoles et forestières  
(mêmes remarques que précédemment)**

Territoires	Année 1956		Date de l'arrêté
	1ère zone	2ème zone	
A.O.F :			
Sénégal	26,85	22,80	9 Août 1956
Mauratinie	17,50	14	
Guinée	22,50	13,50	18 Juin 1955
Côte-d'Ivoire	22,30	16,45	11 Juin 1956
Dahomey	18,70	9,40	14 Septembre 1954
Soudan	17,45	10,50	
Haute-Volta	14	9,10	26 Juillet 1955
Niger			
Togo	18	11,75	10 Janvier 1956
Cameroun	19,30	9,50	30 Octobre 1956
A.E.F :			
Gabon	15,40	7,90	8 Février 1954
Oubangui-Chari	10,40	6,25	4 Août 1956
Tchad	7,50	6	19 Janvier 1954
Moyen-Congo	15	5	19 Janvier 1956

Source : Idem, p. 377.



III : salaires mensuels de l'employé africain sans spécialité mais non manoeuvre (à raison de 40 heures de travail par semaine pour les années 1955 - 1956)

Catégories et années	Pays concernés						
	sénégal	Guinée	Côte-d'Ivoire	Dahomey	Soudan	Haute-Volta	Niger
1ère Catégorie							
1955	5.800	4.480	4.435	5.315	4.994	3.050	5.410
1956	5.800	4.980	6.650	5.325	4.994	3.920	5.410
2è Catégorie							
1955	6.650	6.060	8.100	6.347	5.726	5.350	6.580
1956	6.650	6.606	9.100	6.347	5.726	6.325	6.580
3è Catégorie							
1955	8.300	8.100	9.700	7.810	7.146	7.010	8.630
1956	8.300	8.100	10.590	7.860	7.146	8.175	8.630
4è Catégorie							
1955	9.800	9.840	5.800	9.395	8.438	7.330	9.780
1956	9.800	9.840	7.550	9.395	8.438	9.780	9.780
5è Catégorie							
1955	11.150	11.280	11.200	11.036	9.600	8.720	12.240
1956	11.150	11.280	12.440	11.036	9.600	11.500	12.240
6è Catégorie							
1955	16.050	15.720	15.720	15.629	12.818	13.640	16.700
1956	16.050	15.720	15.200	15.629	12.818	15.750	16.700
Hors Catégorie							
1955	24.350	23.520	23.520	23.082	20.964	19.580	23.845
1956	24.350	25.850	25.850	23.082	20.964	23.480	23.845

**IV : Salaires mensuels de l'employé européen de même catégorie que l'employé africain du tableau III précédent (à raison de 40 heures de travail par semaine) - chiffres valables pour les années 1954 - 1955 (1)**

Durée de séjour en Afrique	Pays concernés - Unité Francs CFA				
	Sénégal	Guinée	Côte-d'Ivoire	Dahomey	Soudan
1er Séjour avant un an	29625	28550	31500	28300	28300
1er séjour après un an	31025	25950	32900	29700	29700
2è séjour	33675	32600	35500	32350	32350
3è séjour	35275	34200	37150	33950	33950
4è séjour	38455	37380	40150	37130	37130
5è séjour	41125	40050	43000	39800	39800
6è séjour	44225	43150	43100	42900	42900
7è séjour	45995	45000	47900	44670	44670
8è séjour	48845	47770	50720	47520	47520
9è séjour	51295	50220	53170	49970	49970
10è séjour	53725	52650	55000	52400	52400

(1) Extrait du rapport du Président de la chambre de commerce de Dakar et présenté à Marseille durant l'été 1956, et des statistiques de l'Inspection Générale du Travail des Lois Sociales de L'A.O.F.

V (1)

Allocations visées	Unité de Salaire	année 1956
1) - Assurance maladie, Personnel sédentaire	% Salaire	1,5 à 1,8
Personnel actif	% Salaire	4 à 6
Prime complémentaire couvrant le risque avion	% Salaire	0,3
2) - Allocations familiales des européens	Franc par mois et par enfant	3,305
- Des africains	%	5
3) - Congés payés		
- des européens	% Salaire	70
- des africains	Jour	12

(1) Concerne les travailleurs de Dakar pour 1966.

- Extrait des rapports de la "Commission d'officialisation de gros", p. 19.

A N N E X E XXGLISSEMENT DES POUVOIRS DE DAKAR à ABIDJAN

Impôts, taxes et redevances domaniales au profit du budget du groupe et des budgets territoriaux	Compétences		Textes établissant les nouvelles compétences
	anciennes	nouvelles	
<b><u>IMPOTS INDIRECTS</u></b>			
_ droitset taxes à l'entrée de marchandises.	G.C.(1)	G.C.	D. 57-456 art. 23-1
- droits et taxes à la sortie sur les produits miniers et pétroliers	G.C	G.C	D. 57-458 art. 23-2
- droit de sortie sur les produits autres que les produits miniers et pétroliers	G.C	A.T	D. 57-460 art. 31.
- taxes de consommation sur fabrications locales concurrentes de produits importés	G.C	A.T	D. 57-460 art. 11 et 31.
- autres droits indirects frappant les produits et services à la production, la circulation et la consommation.	A.T. (2)	A.T	D 57-460 art. 31
<b><u>IMPOTS DIRECTS</u></b>			
- impôts forfaitaires sur revenu	A.T	A.T.	D. 57-460 art. 31
- impôt général et cédulaire sur revenu : assiette et mode de perception	G.C.	A.T.	D. 57-460 art. 31.

Impôts, taxes et redevances domaniales au profit du budget du groupe et des budgets territoriaux	Compétences		Textes établissant les nouvelles compétences
	anciennes	nouvelles	
<b><u>TAUX</u></b>			
_ Contributions foncières	A.T.	A.T.	D. 57-460 art. 31
- patentes et licences	A.T.	A.T.	D. 57-460 art. 31
- contributions directes diverses	A.T.	A.T.	
<b><u>DROIT D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</u></b>			
- droits d'enregistrement et de timbre	G.C.	A.T.	D. 57-460 art. 31.
- impôts sur le revenu des capitaux mobiliers	G.C.	A.T.	D. 57-458 art. 45.
<b><u>REDEVANGES DOMANIALES</u></b>			
- redevances minières et pétrolières	A.T.	G.C.	D. 57-458 art. 23-2.
- redevances forestières	A.T.	G.C.	D. 57-460 art. 31.

Source : Sanner (R.J), P.U.F. 1958, p. 39.

(1) Grand Conseil (Dakar)

(2) Assemblée Territoriale.

ANNEXE XXI

ARRITOIRE  
de la  
COTE D'IVOIRE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MAI 1954LISTE D'UNION DEMOCRATIQUE DES SOCIALISTES DE LA RESISTANCE(U.D.S.R.)ABIDJAN - PLATEAU

**TITULAIRES :** FUELLENI Amadou, Industriel  
 DELAFOSSE Jean, Grand-Conseiller de l'A.G.F.  
**TITULAIRES :** BATAILLER Françoise, Avocate  
 POITEVIN Jacques, Agent de Commerce  
 RUMILLY Pierre, Commerçant  
 SARR Amadou, Secrétaire Greffes et Parquets  
 NICOLAI Gilbert Henri, planteur  
 N'DAW Hamed, sans profession (ne se livre a  
 aucune activité suivie).  
**SUPPLEANTS :** REMONDY Edmond, Transporteur  
 BONOUR Pierre, Président Fédération Américaine  
**SUPPLEANTS :** FALL Amadou, Industriel Treichville  
 PEYROU, Commerçant  
 DESBRUYERES, Agent de Fabrique

U . D . S . R .

Le parti des hommes nouveaux vous présente ses candidats :

M<sup>e</sup> Françoise BATAILLER - BORGHETTI

Tous pour U.D.S.R. Le parti de ceux qui veulent sincèrement le progrès social, de ceux qui pensent que la cité moderne doit se construire avec des moyens et un esprit moderne dans l'Union de tous.

En votant pour eux, vous allez voter pour ceux qui ont ramené la paix et la prospérité sur ce territoire.

Ceux qui ont lutté et qui lutteront contre le communisme, ceux qui ne font pas de racisme.

Pour les seuls artisans de l'U.F.

Pour un programme municipal réaliste.

L'assainissement sans retard des centres urbains de TREICHVILLE et d'ADJAME.

La réglementation des activités économiques des étrangers.

L'application immédiate de la loi sur les loyers.

La défense des professions artisanales des petites commerçants et des employés

contre la liste des Dollards réunis,  
la liste des caméléons de la politique  
la liste d'union qui désunit

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MAI 1954

LISTE INDEPENDANTE D'UNION FRANCAISE POUR ABIDJAN

ABIDJAN - PLATEAU

TITULAIRES : MOGUEZ Henri, Directeur de Société,  
Colonel d'aviation en congé

TITULAIRES : BERNARD Roger, Entrepreneur,

COINTOT Charles, Avocat

GAFFET Léon, père, Expert autos

HUSSON René, Assurances "Union"

MARTINE Jean, Professeur lycée

Mlle David, sans profession (ne se présente  
à aucun service public).

SUPPLEANTS : FRANÇOIS Guy, Directeur "France-Amérique"

GUICHARD Yves, Docteur en médecine

PIERRISNARD Edmond, Architecte

DEBENNES, Agent de Fabricas



UNION POUR LA DEFENSE DES INTERETS D'ABIDJAN

15 CANDIDATS DU COMITE, PRESENTES AU PLATEAU, TREICHVILLE - ADJAME.

**CANDIDATS :** FILIDORI ANTOINE etc..

Pour une grande ville naissante comme Abidjan, qui demain sera un des plus beaux fleurons de notre Afrique il est apparu nettement qu'il fallait :

Qu'au dessus de tout esprit partisan trouver une formule juste et loyale pour représenter et défendre tout intérêt.

Qu'en dehors et au-dessus de tout racisme, grouper une poignée d'hommes de bonne volonté et capables ayant déjà fait leur preuve. Leur passé étant le meilleur garant de l'avenir.

Que dans le but de développer la grandeur de l'Union Française, il devait être fait abstraction des intérêts particuliers en donnant à Abidjan des Administrateurs dignes de ce nom.

Le Comité a élaboré 15 de ses membres pour le représenter sur une liste d'union pour une politique d'Union Française dans l'honneur et l'indépendance est indispensable pour voir s'épanouir la tâche que nous entreprenons.

Le Comité ayant eu différentes conversations avec des représentants qualifiés des populations autochtones, il est avéré qu'une bonne entente pourrait être conclue pour le grand bien d'Abidjan.

VIVE ABIDJAN - VIVE L'UNION FRANÇAISE

**CITOYENNES  
ET CITOYENS D'ADJAMÉ**

Nous n'avons que trop souffert de la  
démagogie que les dirigeants d'un Parti  
Politique qui se voulait monolithique et son  
Leader nous servent depuis Huit (8) ans  
à travers des discours...

**C'EN EST ASSEZ !**

Votez toutes et tous B. A. F. le dimanche  
30 Mai 1954, pour le Salut d'ADJAME.

RITOIRE  
de la  
D'IVOIRE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MAI 1954

LISTE D'UNION POUR LA DEFENSE DES INTERES D'ABIDJAN

ABIDJAN - PLATEAU

TITULAIRES : FILIDORI Antoine, Industriel  
===== DELAFOSSE Jean, Grand Conseiller de l'A.O.F.  
BLOHORN André, Directeur de Savonnerie  
GIACOBI Christophe, fonctionnaire  
ASSIE Etienne, commerçant  
ABILE-GAL Emile, Commerçant

SUPPLEANTS : BEAUFORT Edmond, Transporteur  
===== BONJOUR Pierre, Président Fédération Bananière  
EUVERTE Maurice, employé C.F.A.O. chef des  
produits

COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DE L'AGGLOMERATION ABIDJANAISE

Le comité qui groupe déjà de nombreux amis, a examiné au cours de ses dernières réunions, les différents problèmes posés par les prochaines élections municipales dont le scrutin aura lieu le 30 Mai 1954.

Pour une grande ville naissante comme ABIDJAN, qui demain sera un des plus beaux fleurons de notre Afrique, il est apparu nettement qu'il fallait qu'au dessus de tout esprit partisan trouver une formule juste et loyale pour représenter et défendre tout intérêt.

Qu'en dehors et au dessus de tout racisme, grouper une poignée d'hommes de bonne volonté et capables ayant déjà fait leurs preuves. Leur passé étant le meilleur garant de l'avenir.

Que dans le but de développer la grandeur de l'Union Française il devrait être fait abstraction des intérêts particuliers en donnant à ABIDJAN des Administrateurs dignes de ce nom.

Qu'une politique d'Union dans l'honneur et l'indépendance est indispensable, pour voir s'épanouir la tâche que nous entreprenons.

Le comité ayant eu différentes conversations avec des représentants qualifiés des populations autochtones, il s'est avéré qu'une entente pourrait être conclue pour le plus grand bien d'ABIDJAN.

Il est donc démontré que d'un même cœur tous les citoyens de ce pays peuvent s'entendre, s'aider et travailler en commun à l'embellissement et au développement d'ABIDJAN, de TREICVILLE et d'ADJAME.

Le comité a désigné 15 de ses membres pour le représenter sur une Liste d'union pour la défense des intérêts d'ABIDJAN. Les uns seront candidats au Plateau, d'autres à TREICVILLE et d'autres à ADJAME. Ils ne formeront cependant qu'une seule et même équipe dont l'idéal et les buts seront communs.

UN

Le comité fait appel pressant à tous les électeurs pour qu'ils viennent le 30 Mai apporter et témoigner par leurs suffrages une confiance de bonne volonté qui ont accepté la mission de les représenter à la Mairie d'ABIDJAN.

VIVE ABIDJAN- VIVE L'UNION FRANÇAISE

CITIZENNES  
DE  
CITIZENS ABIDJANAISE

Après avoir vu les résultats de la  
démagogie que les dirigeants d'un parti  
politique qui se veulent impérialiste et son  
Leader nous ont apporté depuis 1945, nous  
à travers des élections...

CEUX EST ASSÉZ

poter les... et tous E. A. K. la dimanche  
30 Mai 1954, pour le SAINT CATHÉDRALE.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MAI 1954

LISTE DEFENSE ARTISANALE

TREICHVILLE

TITULAIRES : VANENBROUCK, Carrossier  
MONTAGNIE, Garagiste  
FARON, Transporteur  
FALL Doudou, Electricien  
GRANSSAMER, Sellier  
CISSE Ibrahima, Transporteur  
CHEVALIER, Conseiller Général, Commerçant

SUPPLÉAIRE : FRANCOIS G. Y., Directeur Franco-Africain  
OUIGNOU, M. D., Docteur en médecine  
FRANCOIS M. D., Architecte

## LISTE DE DEFENSE ARTISANALE

Les candidats qui se présentent à vous sont tous artisans.

Ils déclarent que leur candidature est apolitique

Ils tiennent à l'occasion de cette consultation électorale à faire connaître publiquement leurs droits en tant que collectivité économique.

Ils tiennent à ne pas être connus seulement que comme contribuables.

Ils tiennent également à avoir droit de contrôle sur la gestion des affaires publiques et d'assurer la défense de leurs professions par l'institution d'une chambre des métiers.

LE  
de la  
COTE D'IVOIRE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MAI 1954

LISTE BLOC AFRICAIN FRANCAIS

ADJAME

TITULAIRES :  
DOMPEYDANT DILOTT Benoît, propriétaire de  
KEITA KOUNFEKO, Commis R.A.N.  
SIDY OYA Emile, Chef de village Agban  
CDAN DE SOUZA Thomas, Mécanicien-garagiste  
REY PATHE SIDIBE, Colporteur  
NOU YOUSSEUF BAKAYOKO, Contrôleur des produits

SUPPLEANTS :  
BAKARY KONE, colporteur  
N'DIAYE MAMADOU, Restaurateur  
ERRHART François, conducteur de travaux S.F.E.D.T.F.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MAI 1954

LISTE FRANCE D'ABORD

ABIDJAN-PLATEAU

SOMON Marc, Ebeniste - Directeur du journal L'Avenir

(défense des intérêts artisanau

ESPÉRANÇES : HENRI BENOISTE, Directeur de l'enseignement technique  
ROBERT FOUQUET, Directeur de l'enseignement technique  
GIA BENOISTE, Chef de village A-10  
JEAN BENOISTE, Directeur de l'enseignement technique  
PAUL BENOISTE, Chef de village  
ROBERT BENOISTE, Directeur de l'enseignement technique

ESPÉRANÇES : MARCEL KONE, Chef de village  
MATHIAS BENOISTE, Directeur de l'enseignement technique  
FRANÇOIS BENOISTE, Directeur de l'enseignement technique

ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MAI 1954

LISTE D'UNION POUR LA DEFENSE DES INTERETS D'ABIDJAN

SUPPLEANTS : M. ADJAME, Inspecteur  
M. KAMATE, Agent d'Administration  
M. KAMATE, Tailleur  
M. KAMATE, Commerçant  
M. KAMATE, Commerçant  
M. KAMATE, Expert-comptable

TITULAIRES : OUEZZIN COULIBALY, Instituteur hors cadres  
M. KAMATE, Sénateur de Côte d'Ivoire  
FORNIER René, Entrepreneur de T.P. (Co-Directeur de  
"U.D.E.C.")  
SIDIBE SOULEYMANE, Commis au Trésor  
GBANDA André, planteur, Propriétaire  
BEX Albert, chirurgien  
MOUSSA KONE YAMOURGA, Infirmier au R.A.N.  
M. KAMATE, etudiant  
M. KAMATE, Agent de Police  
M. KAMATE, Coiffeur

SUPPLEANTS : VAMA KONATE, Commerçant à Adjamé  
MONTECOT Georges, Avocat à la Cour d'Appel d'Abidjan  
ATTOUMBRE Joseph, Commis au Camp militaire  
M. KAMATE, Lt. de réserve  
M. KAMATE, Commerçant  
M. KAMATE, et  
M. KAMATE, et  
M. KAMATE, et  
M. KAMATE, hôtelier  
M. KAMATE, Marchand de tirou  
M. KAMATE, employé de commerce  
MOUSSA Kenaté, et



**TERRITOIRE  
de la  
COTE D'IVOIRE**

**ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MAI 1954**

**LISTE DE DEFENSE DES INTERETS COMMUNAUX**

**TREICHVILLE**

**TITULAIRES :**

DIOP Amadou, Huissier  
BABA Allassane, Agent d'Affaires  
OUATTARA Bémale, Tailleur  
TIEBO Maiga, Commerçant  
SAVANE Mamadou, Commerçant  
TAVERNIER Louis, Expert-comptable et restaurateur  
LAMBERT Amuah, commerçant  
KASSI Georges, employé de commerce  
IDIBA SOUGA Ouedraogo, infirmier  
KEITA Kémako, commerçant  
KONE MOUSSA, ancien fonctionnaire  
BOCOUM Barké, Marchand de bétail  
THIOUNE Falilou, commerçant  
KALILOU Bakayoko, planteur  
GASTON NIANKOURY, ébéniste  
BOTCHE Denis, Assistant de Police  
GENTILHOMME André, ébéniste  
DOGUAN Michel, comptable, actuellement planteur à ANOULOU

**SUPPLEANTS :**

MAIGA Seydou, Lt de réserve  
CAMARA Oumar, Commerçant  
BABA Fall, Com. d' aux Finances  
HADIJATOU Ganéga d' Douane  
KONE Massatié d' privé  
ELHADJI Mamadou Samaké, hôtelier taxis  
MAYATOHY Sechedi, Marchand de tissus  
BASILE Niamké, employé de commerce  
MOUSSA Konaté, d'

LISTE DE LA DEFENSE DES INTERETS D'ABIDJAN

TREICHVILLE

- TITULAIRES : HOUPHOUET-BOIGNY, Député (Médecin africain)  
PURREY Jean, Ingénieur (Dragages)  
EKRA Mathieu, Commis à l'I.F.A.N.  
KONAN KANGA, Commis à l'Enregistrement  
CHAMPROUX, Industriel  
PARAISO Albert, Commis au Service des Mines  
DJESSOU LOUBO, Docteur en Médecine  
YABOBI Lucien, Avocat-Défenseur  
ESTEVE Daniel, Négociant en vins  
PORQUET Jean, Commis à l'Enregistrement  
THIAM AMADOU, Transporteur  
VAYSSE Marcel, Directeur Gérant de Maison de Commerce  
(Froid Industriel)  
KOUISSON KELETIGUI, Cheminot  
MOUSSA Diakité, Commis au Trésor  
KARAMOKO Kamara, Commerçant  
SEYA Alphonse, Cheminot  
BILALI Guindi, Artisan Photographe  
YAPO KOMET Augustin, Secrétaire Assemb.Territ.
- SUPPLEANTS : LAUBHOUET Marcel, planteur  
DEBAY Jean, Délégué aux Sports  
KOKRASSET Paul, Commis aux T.P.  
DOHO BAH François, Commis aux Finances  
OURAGA Norbert, Commis des Douanes  
SENI FOFANA, Instituteur Privé  
DIAW DOUDOU Amadou, propriétaire de taxis  
SOUMAILA Traoré, Commerçant  
BSSO Pierre, Transporteur

LISTE INDEPENDANTE D'UNION FRANCAISE POUR ABIDJAN

Votez neuf  
Votez constructif  
Votez pour une équipe nouvelle

CANDIDATS :

MOGUEZ Henri  
BERNARD Roger  
COURTOT Charles  
FRANCOIS Guy  
GUICHARD Yves  
GAFFET Léon (père)  
MARTINE Jean  
HUSSON René  
PIEVUSMARD Edmond

NOTRE PROGRAMME

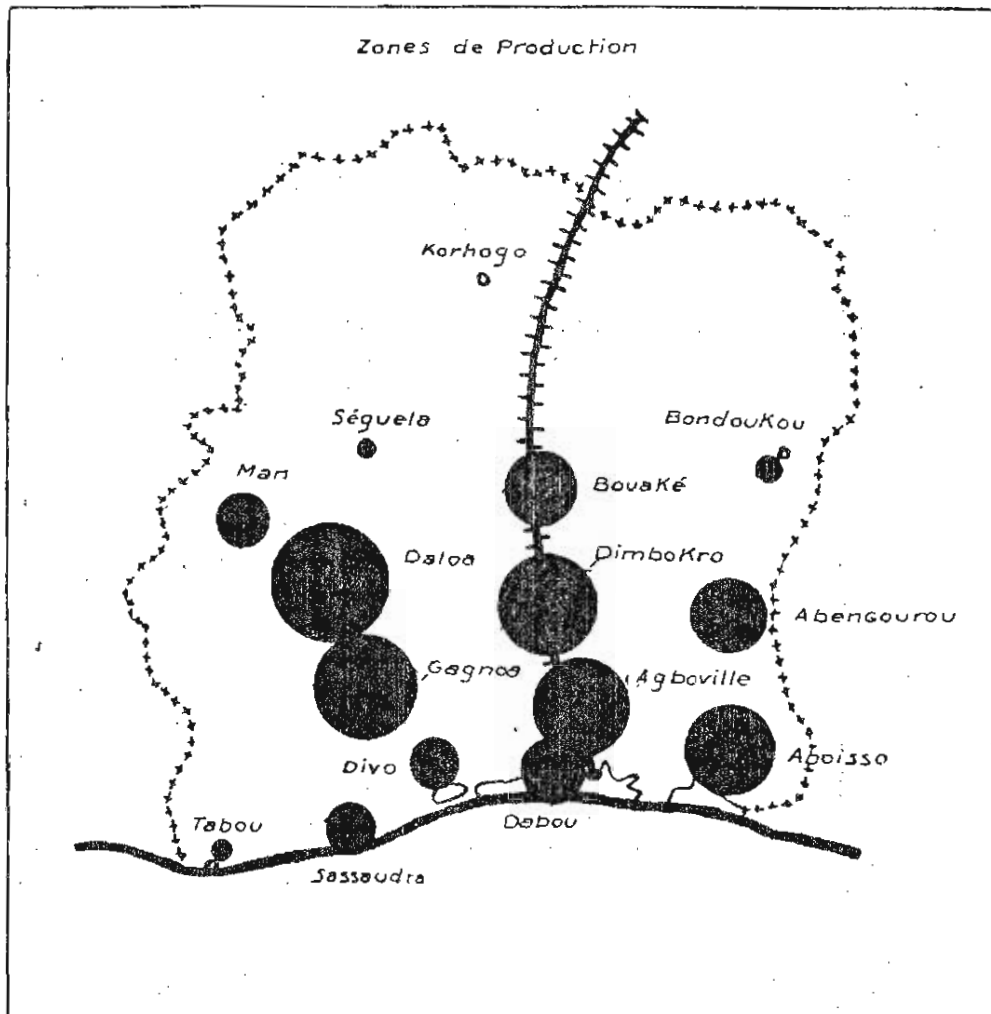
Assurer la défense de vos intérêts sociaux et économiques.  
Réformer les contributions communales.

Développer l'urbanisme, l'habitat et l'hygiène, dans un climat de confiance et sans préoccupation politique.

Votez pour l'essor de la vie.

## ANNEXE XXII

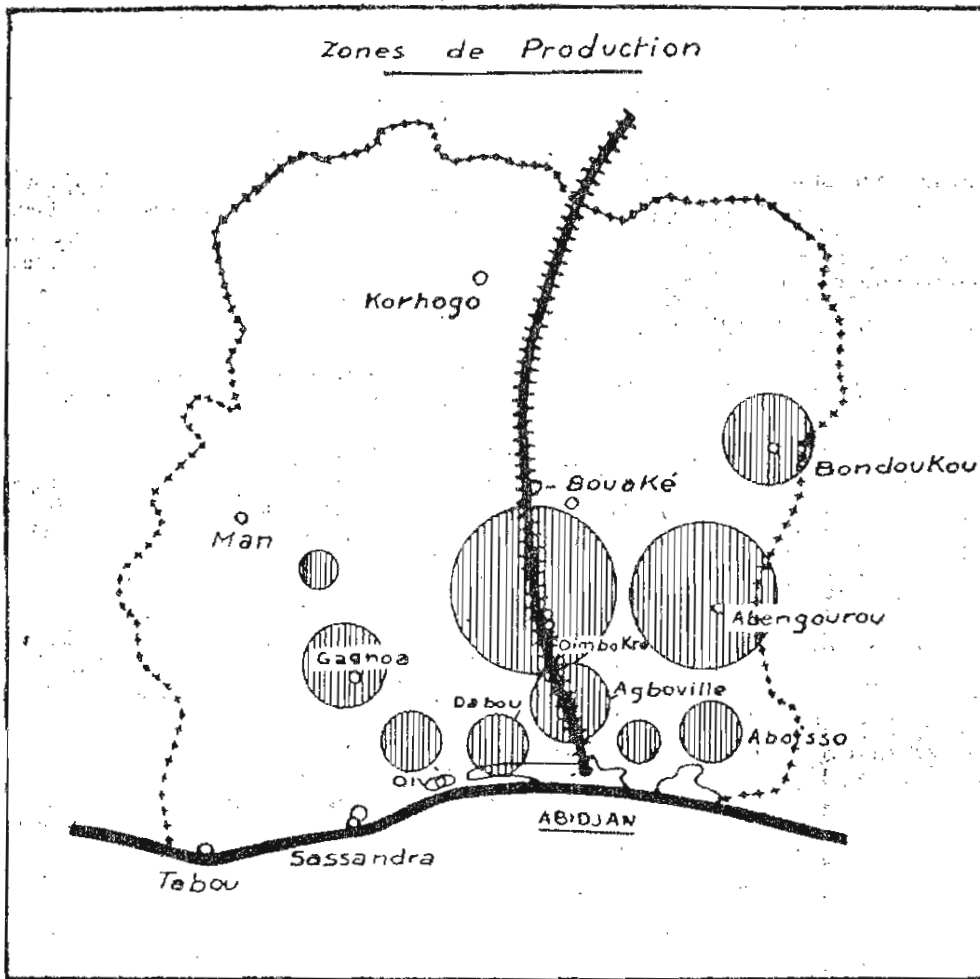
## Le Café



source : Ansom, C2177/1, Aff. Econ., Aperçu sur l'Evolution économique et la situation de la Côte-d'Ivoire, 1951, p. 13.

ANNEXE XXIII

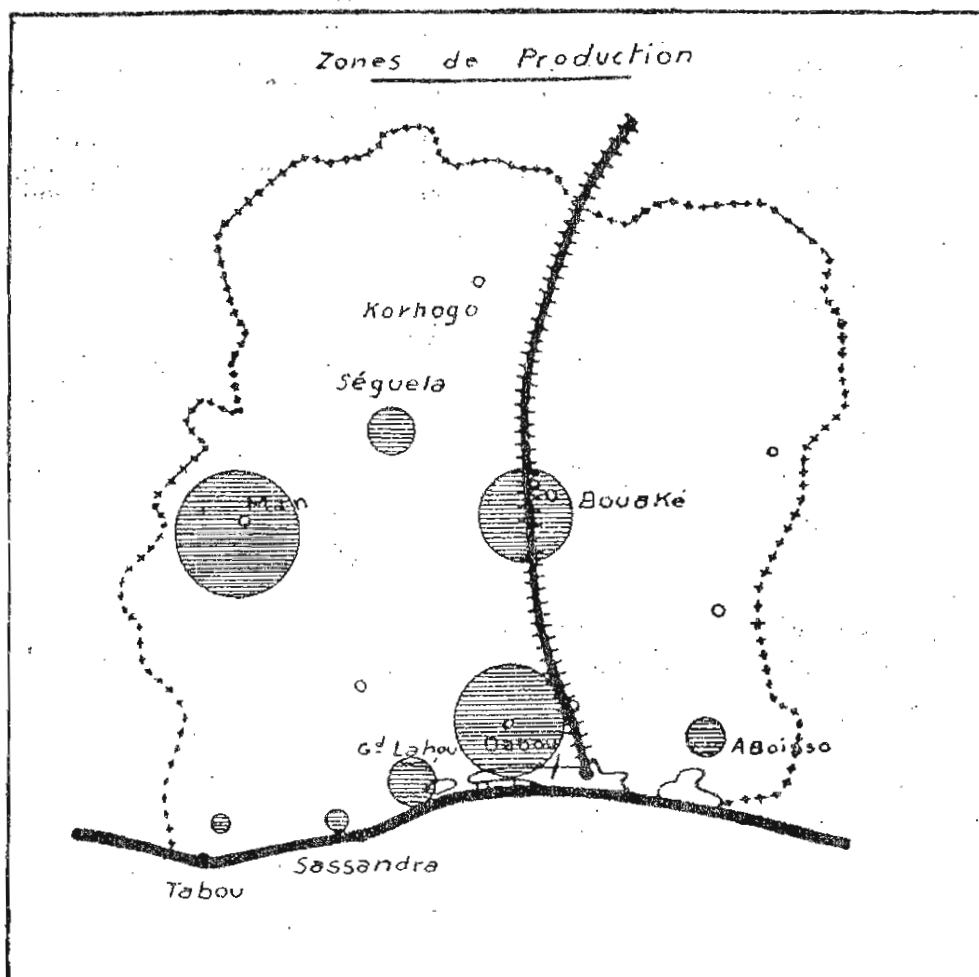
Le Cacao



source : Ansom, C2177/1, Op. cit., p; 11.

## ANNEXE XXIV

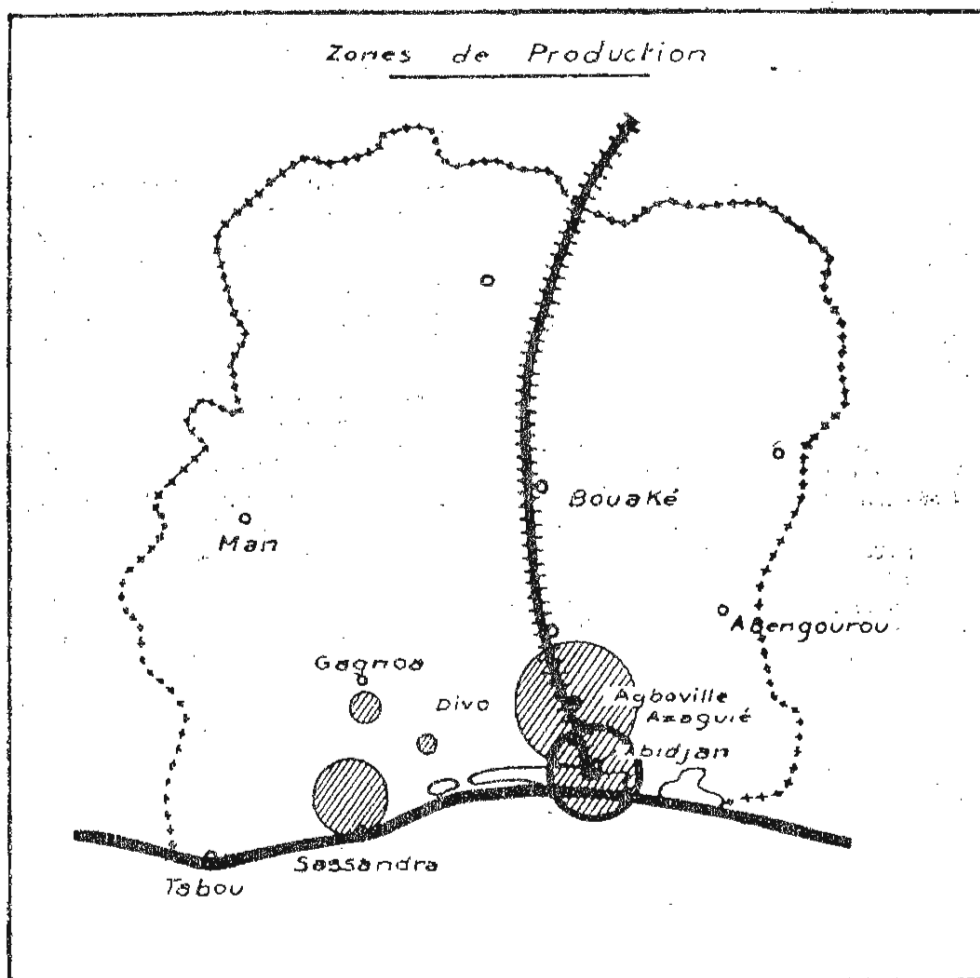
## Les Palmistes



source : Ansom, C2177/1, Aff. Econ., Op. cit., p. 17.

ANNEXE XXV

## La Banane Verte



source : Ansom, C2177/1, Aff. Econ, Op. cit., p. 15.

A N N E X E XXVI

LE GOUVERNEUR ANDRE LATRILLE

(Exercice du pouvoir: 1943-48)



*Le Gouverneur Latrille*

source : Annuaire du PDCI-RDA, Abidjan, 1978, p. 92.





## A N N E X E

### BUREAU DU S.A.A

- Président d'Honneur : Houphouët-Boigny, planteur à Yamoussokro
- Président : Anoma Joseph, planteur à Agboville
- Vice-Présidents : Dadié Gabriel, planteur à Agboville  
Lamine Touré, planteur à Bassam
- Trésorier général : Georges Kassi, planteur à Adiaké
- Secrétaire administratif Jules Koffi, planteur à Bouaflé
- Secrétaire archiviste : Djibril Diaby, planteur à Bassam

Avec eux, quatorze premiers délégués régionaux sont chargés des cotisations.

Antoine Ecaré, à Abidjan;  
Samba Gueye, à Aboisso;  
Armand Bertrand, à Tiassalé;  
Lambert Yao, à Dabou;  
Moussa Coulibaly, à Bouaké;  
Jean Kouadio, à Béoumi;  
Bernard Kouassi, à Sakasso;  
Benoît Brou, à Tiébissou;  
Jean Tano, à M'Bahiakro;

Albert Diby, à Daloa,  
Edouard Ello, à Bouaflé;  
Mamadou Coulibaly, à Oumé;  
Koba Kouamé, à Dimbokro;  
Dihyé Amoakon, à Abengourou;

Extrait de "Houphouët-Boigny au service de ses frères",  
Abidjan; 1973 par Mamadou Coulibaly.

LES FONDATEURS DU S.A.A



M. Joseph Anoma

M. Gabriel Dadie

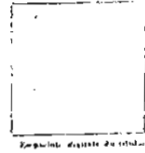
M. Marcel Laubhouet

SYNDICAT AGRICOLE AFRICAÏN  
de la  
COTE D'IVOIRE

CARTE  
de  
MEMBRE BIENFAITEUR

Titulaire:

S-A  
SYNDICAT AGRICOLE AFRICAÏN  
de la Côte d'Ivoire



N° 100  
Nom *Yao Kouame*  
Prénoms  
AGE  
LIEU DE NAISSANCE  
RESIDENCE *Tchissou (Agyakro)*

Carte syndicale agricole



En 1945, on distingue, au milieu : M. Félix Houphouët (4ème à partir de la gauche) ; M. Joseph Anoma, le Dr Auguste Denise, MM. Fily Sissoko et Baba Keita (respectivement 3°, 5°, 6° et 7° à partir de la gauche).

A N N E X E XXVIII

I. ELECTIONS A LA PREMIERE CONSTITUANTE

premier Collège	Collège de Citoyens
<u>1er Tour : 21/10/1945</u>	<u>2ème Tour : 18/11/1945</u>
Inscrits                    3.938	Inscrits                    3.993
Votants                     2.987	Votants                    2.774
Suffrages exprimés      2.891	Suffrages exprimés                    2.774
ont obtenu :	ont obtenu :
Reste                        785 voix	Reste                        1.821 voix (Elu)
Brunot                      628    "	Brunot                      592    "
Peraldi                     428    "	Schock                      1
Schock                      339    "	
Dénise                      268    "	
Maniglier                  215    "	
Somon                      142    "	
Chipaux                    77	
De Fournier                7    "	
Besson                      2	
N'Diaye                    0	
BALLOTAGE	

Deuxième Collège		Collège de non Citoyens	
<u>1er tour : 21/10/1945</u>		<u>2ème tour : 18/11/1945</u>	
Inscrits	31.384	Inscrits	31.088
Votants	25.828	Votants	25.748
Suffrages exprimés	25.428	Suffrages exprimés	25.596
ont obtenu :		ont obtenu :	
Houphouët	12.680 voix	Houphouët	12.980 voix (Elu)
Tenga Ouédraogo	9.716 "	Tenga	11.621 "
Tidiane Dem	998 "	Tidiane Dem	611 "
Binzème	729 "	Binzème	243 "
Carrieu	366 "	Sillaret	63 "
Sanoussi	275 "	Tourot	37 "
Sillaret	207 "	Maniglier	29 "
Tourot	205 "	Godard	8 "
Diop	128 "	Bailly	2 "
Boni	107 "	Sanoussi	1 "
Godard	8 "		
Nignan	8 "		
Bailly	1 "		
Sanon	1 "		
BALLOTAGE			

Source : A.N.C.I. XXIX 16-3 - Elections à l'Assemblée Constituante 1945

XXIX - 10-42 - Elections 1945

La Côte d'Ivoire française Libre, n° 560 du 8 Novembre 1945, p. 2.

A N N E X E XXIX

RESULTATS DES ELECTIONS TERRITORIALES DU 31 MARS 1957  
DANS QUELQUES TERRITOIRES AFRICAINS

TERRITOIRES	SIGLE DES SECTIONS DU RDA	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS PAR LE RDA	NOMBRE DE SIEGES A POUVOIR
COTE-D'IVOIRE	PDCI-RDA	60	60
DAHOMY	UDD-RDA	7	60
GABON	BDG-RDA	8	40
GUINEE	PDG-RDA	58	60
HAUTE-VOLTA	PDU-RDA	37	70
MOYEN-CONGO	MSA-RDA	21	45
NIGER	PPN-RDA	19	60
SOUDAN	US-RDA	57	70
TCHAD	PPT-RDA	46	65

L'examen de ce tableau montre que le RDA possède trois fiefs : - La Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Soudan - et constitue ailleurs, sauf au Gabon et au Dahomey, de très fortes minorités au sein des Assemblées territoriales.

Source : Semi-Bi (Zan), "Du CREUX A LA CRETE DE LA VAGUE : Le Cheminement du Rassemblement Démocratique de Côte-d'Ivoire (R.D.A) de 1950 à 1957", Yamoussoukro, colloque sur l'Histoire du RDA, 18 - 25 Octobre 1986, p. 17.

PROPOSITION DE LOI TENDANT A LA SUPPRESSION DU TRAVAIL  
FORCE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (1er mars 1946)

Présentée par M. M. Félix Houphouët-Boigny, Fily Dabo Sissoko, Joseph Raseta, Saïd Mohammed Cheikh, Lamine Gueye, Sourou Migan Apithy, Léopold Sedar Senghor, Jean Félix Tchicaya, E. d'Astier de la Vigerie, Pascal Copeau, Pierre Villon, Raymond Vergès, Aimé Césaire, Léopold Bissol, Henri Lozeray, Pierre Dreyfus-Schmidt, Pierre Cot, Robert Chambeiron et Lucien Rose, Députés,

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Le Travail obligatoire ou forcé tel qu'il est pratiqué dans les territoires français d'Outre-Mer, n'est ni plus, ni moins qu'une corvée. Mal nourri, mal logé, mal soigné le travailleur forcé touche un salaire de famine, alors qu'on exige de lui un effort nettement au-dessus de ses forces. Qu'il soit employé à des travaux dits d'utilité publique ou dans les entreprises privées, sa misérable condition demeure la même.

Or le rôle éducatif du travail obligatoire derrière lequel on s'abrite pour justifier ce triste état de choses doit être considéré comme suffisamment atteint. Le contraire serait, après tant d'années d'occupation, une retentissante faillite. Ce n'est pas par contrainte que les indigènes du Sénégal produisent 500 000 tonnes d'arachides, ceux de la côte d'Ivoire plus de 40 000 tonnes de cacao et 30 000 tonnes de café etc. Ce n'est pas par contrainte que les travailleurs des territoires français se rendent dans les colonies anglaises pour y louer leurs bras. Ils s'expatrient parce qu'ils sont mal traités, mal payés. De 1, 50 F. en 1925 leur salaire journalier est passé en Côte d'Ivoire à 3, 50 F. pour 6 mois d'engagement et 4 francs pour un an... un an d'engagement en 1945 (2, 25 F. pour les femmes et les enfants). On compte au travailleur 5 à 6 francs de nourriture par jour. Or, avec 5 à 6 francs par jour (en admettant qu'ils soient dépensés), il est impossible de nourrir correctement un homme. Et ce ne sont pas les 300 ou 450 francs de pécule en fin de contrat (lorsque le travailleur y arrive) qui lui permettent de s'équiper et d'acquitter ses impôts lors de son retour chez lui.



L'Afrique Noire française se dépeuple ; les naissances diminuent, les exodes s'accroissent. Le Gabon ne compte plus, d'après les estimations les plus optimistes, que la moitié de la population qu'il comptait en 1913. Le pays Mossi a passé de 4 millions à moins de 2 millions d'habitants. Pendant ce temps, les colonies étrangères voisines accroissent, doublent même leur population aux dépens des nôtres.

A Madagascar, quoique le décret du 12 Août 1937 ne prévoit la réquisition de main-d'oeuvre que pour des travaux d'utilité publique et qu'il n'existe aucun texte législatif instituant le travail forcé, on ne l'en impose pas moins aux autochtones sous forme de réquisition revêtant les caractères d'un véritable esclavage. Les salaires maxima fixés à cet effet par l'administration à Tananarive sont de 11 francs par jour sans ration, dimanches et jours fériés non payés. En brousse, ils s'élèvent à peine à 5 francs, alors que le riz coûte 4 à 5 francs le kilo, la viande 20 à 25 francs, le mètre de toile écrue 20 à 30 francs, et que l'impôt de capitation s'élève à 250 francs (non compris les corvées gratuites). Cette politique, doublée des réquisitions et du rationnement du riz à des taux très insuffisants, a entraîné une situation démographique désastreuse. En 1944, l'excédent des décès sur les naissances a été de 26 000 pour une population n'atteignant pas 4 millions d'habitants.

En Nouvelle-Calédonie, où la main d'oeuvre locale volontaire fait souvent défaut aux mines de nickel, on a recours à des travailleurs indochinois contractuels. L'an dernier, quoique le travail obligatoire ait été aboli dans ce territoire, on obligea les travailleurs qui avaient terminé leur contrat à demeurer sur les chantiers où ils avaient été maltraités, mal payés, les mettant ainsi dans la pénible alternative de mourir de faim les bras croisés ou de continuer dans les mêmes conditions le même travail. Or, les salaires de ces ouvriers sont à peine de 5 francs de l'heure, alors qu'un minimum de 10 francs de l'heure est nécessaire pour ne pas mourir de faim en Nouvelle-Calédonie. Et, parmi les sanctions prises contre ceux qui n'ont pas voulu s'incliner, contentons-nous de citer que 25 d'entre eux furent enfermés au camp de Plum, et laissés sans vivres dans une brousse ingrate à 40 kilomètres de tout centre, et privés de tout moyen de ravitaillement. Les femmes même n'échappent pas au travail forcé. Que ce soit en Côte-d'Ivoire, où elles travaillent sur les plantations, et, dans certaines régions, sur

les routes, avec parfois leur enfant sur le dos, que ce soit à Madagascar où jeunes filles, mères de famille, enfants mêmes, sont réquisitionnés pour le compte des colons, que ce soit en Nouvelle-Calédonie enfin, où des indochinoises ont été séparées de leur mari et envoyées sur d'autres chantiers, partout le chancre s'étend et ronge les fondements mêmes de nos populations coloniales.

En 1930, Diagne, le premier député noir du Sénégal, prétendait fixer à dix ans la durée du travail obligatoire éducatif. La conférence de Brazzaville, quatorze ans plus tard, en recommanda la suppression au bout de cinq ans, étape par étape. Cette suppression progressive a complètement échoué, il est maintenant question d'en reporter la date à deux ans. Or, on ne peut admettre la suppression du travail forcé qu'en le commandant. On n'entretient pas un mal; on le guérit radicalement. Le travail forcé, non seulement est condamnable parce qu'il demeure la survivance de la corvée abolie par la Révolution française et compromet l'avenir de la race, mais il est anti-démocratique et anti-économique.

Les règlements en vigueur, y compris le décret du 18 juin 1945 sur la main d'oeuvre en Afrique continentale, n'offrent pas suffisamment de garanties aux travailleurs. Les modalités d'application, laissées aux gouvernements généraux entraînent toujours des compromis dont profitent tous ceux qui persistent, cent cinquante ans après la déclaration des droits de l'homme et cent ans après la suppression de l'esclavage, à pratiquer celui-ci sous une forme déguisée. L'embauchage des volontaires dans les cercles et subdivisions, sous prétexte d'une meilleure protection de la main d'oeuvre, aboutit nul ne s'y trompe à du volontariat forcé.

Le travail forcé, qui mine la race, et provoque une désaffection totale des indigènes vis-à-vis de la France et des exodes de plus en plus massifs, a assez duré. Il faut dès maintenant donner une signification pratique à l'Union française. Il ne saurait y avoir des maîtres et des esclaves.

En conséquence, nous proposons à l'Assemblée d'adopter le texte suivant :

PROPOSITION DE LOI

Article premier :

Le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue dans les territoires d'outre-mer.

Article 2 :

Tous moyens ou procédés de contrainte directe ou indirecte aux fins d'embaucher ou de maintenir sur les lieux du travail un individu non consentant feront l'objet d'un texte répressif prévoyant des sanctions correctionnelles.

Article 3 :

La présente loi abolit tout décret et règlement antérieur sur la réquisition de la main d'oeuvre, à quelque titre que ce soit.

-----

A N N E X E XXXIIII. ELECTIONS A LA DEUXIEME CONSTITUANTEPremier collège

2/6/1946

30/6/1946

Inscrits 4.271

Inscrits 4.281

Votants 2.639

Votants 2.381

ont obtenu :

ont obtenu :

Reste 694 voix

Schock 1.101 voix(Elu)

Schock 392 "

Reste 857 "

Jousselin 316 "

Raquain 387 "

Raquain 299 "

Franceschi -

Franceschi 245 "

N'Diaye Abdoulaye -

N'Diaye Abdoulaye 244 "

Divers 315

Divers 36 "

## BALLOTAGE

Deuxième Collège

Inscrits 37.888

Votants 23.994

ont obtenu :

Houphouët-Boigny 23.271 voix(Elu)

Binzème k 357 "

Dem T. 305 "

Sillant 61 "

III. ELECTIONS A L'ASSEMBLEE NATIONALE : 10/11/1946  
COLLEGE UNIQUE

Inscrits	187904
Votants	127670
Liste R.D.A	125.752

Avec : Houphouët-Boigny  
Kaboret Zinda  
Ouezzin Coulibaly

Source : A.N.C. XXIX - 10 - 45 -

A N N E X E XXXIISYNDICAT INTER-PROFESSIONNEL POUR L'ACHEMINEMENTDE LA MAIN-D'OEUVRE(S.I.A.M.O)STATUTS (déposés le 14 Octobre 1950)

Art. 1er : Il est institué une union inter-syndicale dans les formes prévues par le décret du 7 Août 1944, entre les syndicats ci-après désignés et ceux qui adhèreront aux présents statuts.

Syndicat Forestier	à Abidjan
Syndicat Agricole Africain	à Abidjan
Association des Entreprises Agricoles de la Côte-d'Ivoire	à Abidjan
Union des planteurs de Gagnoa	à Gagnoa

Art. 2 : Ce syndicat prend la dénomination du syndicat interprofessionnel pour l'Acheminement de la main-d'oeuvre dont le siège est fixé à Abidjan et dont la durée est illimitée. Il pourra prendre fin par dissolution prononcée par l'Assemblée extraordinaire qui nommera le liquidateur et le mode de liquidation.

Art. 3 : L'admission est prononcée en Assemblée ordinaire. Les membres peuvent s'en retirer par démission ou par

radiation prononcée en Assemblée ordinaire.

Art. 4 : Le syndicat a pour objet, l'étude et la réalisation de toute opération ayant pour but le recrutement et l'acheminement de la main-d'oeuvre.

Art. 5 : Le syndicat a les capacités suivantes :

- exercer en Justice tant en demandant qu'en défendant;
- acquérir à titre gratuit ou onéreux des biens, meubles et immeubles.
- Passer les contrats ou conventions avec tous autres syndicats, sociétés, entreprises ou services publics, notamment de transport;
- s'affilier à tous autres syndicats;
- Créer, administrer et apporter son appui à des offices de renseignements, à des oeuvres et institutions professionnelles et mutualités, à des organisations d'Etudes techniques et scientifiques intéressant la main-d'oeuvre;
- Exercer toute activité intéressant le recrutement et l'Acheminement de la main-d'oeuvre. Engager le personnel nécessaire à ces objets.

Art. 6 : Les ressources du syndicat sont assurées par :

- les cotisations de ses membres fixées en Assemblée générale. Les dons et les subventions de toute nature, le montant des taxes qui lui seront affectées, les revenus et intérêts des biens, fonds et valeurs leur appartenant. Les dépenses sont constituées par :

- Les frais d'administration : personnel, matériel, impôts, missions, inspection, etc....
- Les frais de recrutement, hébergement et acheminement des travailleurs;
- Les soins et examens médicaux;
- et toutes dépenses relatives à son objet.

Art. 7 : Les Assemblées comprennent :

Les assemblées générales ordinaires dont le quorum et la majorité sont fixés à la moitié plus 1 des membres. Elles se réunissent sur convocation du Directeur-Délégué ou à la demande des tiers de membres.

Les assemblées générales extraordinaires dont le quorum est fixé aux 2/3 des membres et la majorité à la moitié plus 1 des membres. Elles se réunissent sur convocation du directeur-délégué ou à la demande des tiers des membres.

En deuxième Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire qui doit compter obligatoirement le même ordre du jour, le quorum est indéterminé. Chaque syndicat adhérent est représenté aux assemblées générales par deux délégués. En cas de vote, chaque syndicat a droit à une voix exprimée par le premier de ses délégués ou, en cas d'absence, par son suppléant.

Art. 8 : Le syndicat est administré par un comité-directeur dont les membres sont les premiers délégués de chaque groupement ou en cas d'absence, par leur suppléant.



Les fonctions sont gratuites. Les délibérations sont consignées par un registre. Il est dirigé par un directeur-délégué et un trésorier qui a la signature. L'assemblée générale pourra désigner deux commissaires aux comptes pris au dehors du conseil.

Art. 9 : Le comité directeur est investi du pouvoir d'agir au nom du syndicat pour toutes les opérations ou actes relatifs à son objet. Il a notamment, sans que ce soit limitatif, les pouvoirs suivants :

- a) Représenter le syndicat vis-à-vis des tiers et toutes administrations.
- b) Etablir des règles du syndicat, gérer le fonds spécial et exercer toutes actions judiciaires;
- c) Autoriser tous traités, transactions, compromis et toutes mains levées d'hypothèques, saisies, oppositions et tous autres droits avant ou après paiement.
- d) Arrêter les Etats de situation, les inventaires et les comptes ainsi que les projets de budget qui doivent être soumis à l'Assemblée générale.
- e) Statuer sur toutes propositions à lui faire et arrêter l'ordre du jour.
- f) Prononcer provisoirement l'admission ou l'exclusion des membres sans réserve de ratification pour l'Assemblée générale ordinaire.

Art. 10 : Il peut conférer la direction technique et l'administration à un directeur non membre du conseil et fixe dans ce cas ses émoluments. Il peut déléguer

à ce directeur tout ou partie des pouvoirs sans que celui-ci puisse prendre part aux Assemblées générales.

Art. 11 : L'année sociale court du 1er Janvier au 31 Décembre. Les produits de l'exercice social constaté par l'inventaire annuel, déduction faite des frais et charges des immobilisations et immeubles, meubles et matériels constituent les excédents. L'Assemblée décidera de l'affectation des réserves.

Art. 12 : L'utilisation des ressources de toute nature mises à la disposition du syndicat interprofessionnel pour l'Acheminement de la main-d'oeuvre sera soumise à un contrôle administratif sous une forme à définir par le gouvernement de la Côte-d'Ivoire.

Art. 13 : Les présents statuts sont susceptibles de révisions et de modification qui seront débattues en Assemblée générale extra-ordinaire et décidées à la majorité.

Le Président du Syndicat  
Forestier  
Signé A. Romain

Le Président du Syndicat  
Agricole Africain  
Signé : J. Anoma

Le délégué de l'Association  
des Entreprises Agricoles  
de la Côte-d'Ivoire  
Signé : E. Sibert

Pour le Président de l'Union  
des Plantations de Gagnoa  
Signé : R. Descleres

## A N N E X E XXXIII

## - Opérations assurées en 1951

a) Transport par chemin de fer

Gares Départ	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Bobo-Dioulasso	2183	1744	1474	1764	2056	3384	2592	2827	4517	4824	2826	2586	33229
Banfora	-	142	39	-	184	22	43	-	104	13	-	-	547
Ferké	74	203	184	130	205	106	220	218	139	157	93	28	1757
Katiola	-	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bouaké	31	-	9	11	-	33	31	26	43	86	15	-	285
<b>Total</b>	<b>2288</b>	<b>2128</b>	<b>1706</b>	<b>1905</b>	<b>2895</b>	<b>3545</b>	<b>2886</b>	<b>3071</b>	<b>4805</b>	<b>5080</b>	<b>2936</b>	<b>2614</b>	<b>35857</b>
Gares d'arrivée													
Katiola	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bouaké	-	-	-	-	-	9	6	82	63	79	16	86	341
Dimbokro	229	220	97	146	366	167	218	181	313	511	300	152	2882
Tiemelekro	70	-	33	-	11	82	21	-	91	4	-	28	340
Anou Maba	-	-	9	7	42	-	9	-	8	-	7	8	90
Cechi	-	-	9	-	-	-	-	49	2	-	-	-	60
Rubino	-	-	-	-	38	111	39	-	48	51	153	14	454
Agboville	635	734	159	679	801	1045	969	959	1403	1516	1140	910	10950
Yapo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Azaguié	24	107	88	237	516	240	260	865	765	547	123	344	4115
Anyama	-	44	-	33	-	131	110	75	92	266	57	31	840
Banco	22	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-	-	50
Abidjan	1308	1041	1311	803	1121	1760	1254	832	2019	2106	1140	1041	15735
<b>Total</b>	<b>2288</b>	<b>2128</b>	<b>1706</b>	<b>1905</b>	<b>1895</b>	<b>3545</b>	<b>2886</b>	<b>3071</b>	<b>4803</b>	<b>5080</b>	<b>2936</b>	<b>2614</b>	<b>35857</b>

**b) Transport par Camions**

<u>Lieu de départ</u>	<u>Nombre d'hommes</u>
Bedougou	100
Bobo	7290
Sanane	283
Man	2020
Kondougou	618
N'Zérékore	437
Touleplen	155
Douekoné	182
Gueckedou	19
Nagenta	49
N'zo	75
Fenké	189
Guessabo	187
San	119
Semien	5
Bandagate	40
Gaoua	17
Touba	47
Mopti	59
Diébougou	304
Faso	39
Sikasso	416
Ouaga	1015
Boundiali	35
Deguella	14
Banfora	151
Guigbo	95
Kassidougou	45
Tenkosago	12
Bouaké	47
Obienné	91
<b>Total</b>	<b>14160</b>

(En 1951, l'acheminement de 50.000 travailleurs est revenu au SIAMO à un peu moins de 45 millions (soit 44.832.075 F CFA, soit encore à 900 frs par homme).

En 1952, l'acheminement de 40.000 travailleurs (39.860) lui est revenu à 54 millions de francs CFA (54.089221 frs) soit à 1350 francs par homme.

En réalité, les frais de transport proprement dit (fer et route) sont passés de 30 millions à 42,2 millions soit pour ce poste seul, de 600 F par "transport" à 1050 francs. Soit une augmentation de 75 %.

Source : Anson, C<sub>2294</sub>, doss. 6, Rapport de la Bruchollerie, Adm, 1953-1954.

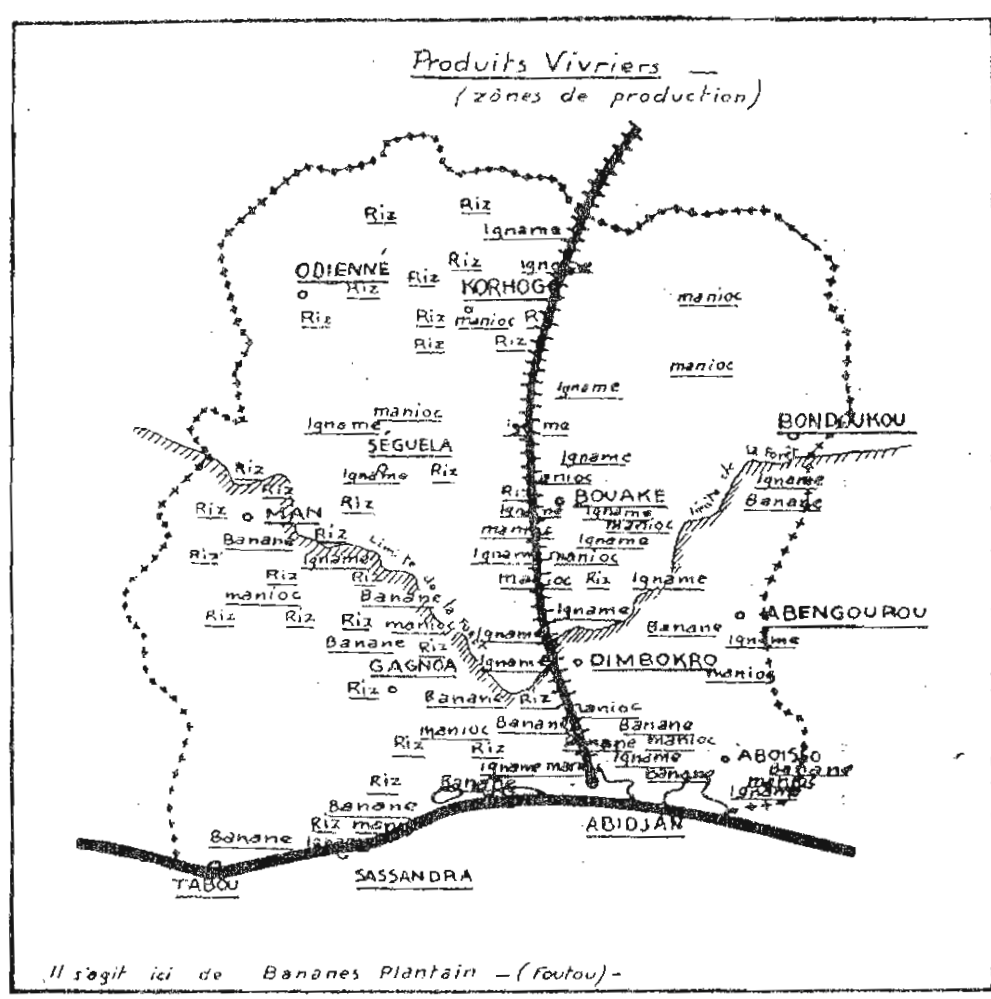
ANNEXE

SUBVENTIONS VERSEES AU S.I.A.M.O DEPUIS 1951

Titre	Compte spécial Pourvoyeur	Décision locale	Requisition	Ecriture S.I.A.M.O	Montant en millions C.F.A
"Hors Programme 1950	Cacao	5.711 du 27-11-50	26-1-35	31-1-51	5
	Café	1.862 du 4-4-51	30-4-51	17-5-51	10
	Cacao	4.213 du 20-8-51	29-8-51	11-9-51	5
Programme 1951	Cacao	4.953 du 2-20-51	24-20-57	3-11-51	10
	Café	572 du 24-1-52	20-2-52	18-2-52	10
Programme 1952	Café	2.842 du 5-5-52	20-5-52	3-6-52	20
	"	6.139 du 15-10-52	24-10-52	30-10-52	5
	"	6.999 du 2-12-52	5-12-52	14-12-52	5
	Cacao	6.998 du 2-12-52	5-12-52	14-12-52	5
	"	7.417 du 19-12-52	30-12-52	1-1-53	10
Programme 1953	Café	1.605 du 14-3-53	4-4-53	10-4-53	8,75
	"	4.642 du 13-7-53	!	15-8-53	6,25
	Cacao	6.846 du 12-10-53	17-12-53	7-11-53	10
	"	7.728 du 24-11-53	?	30-12-53	10

ANNEXE XXXIV

Les Produits Vivriers

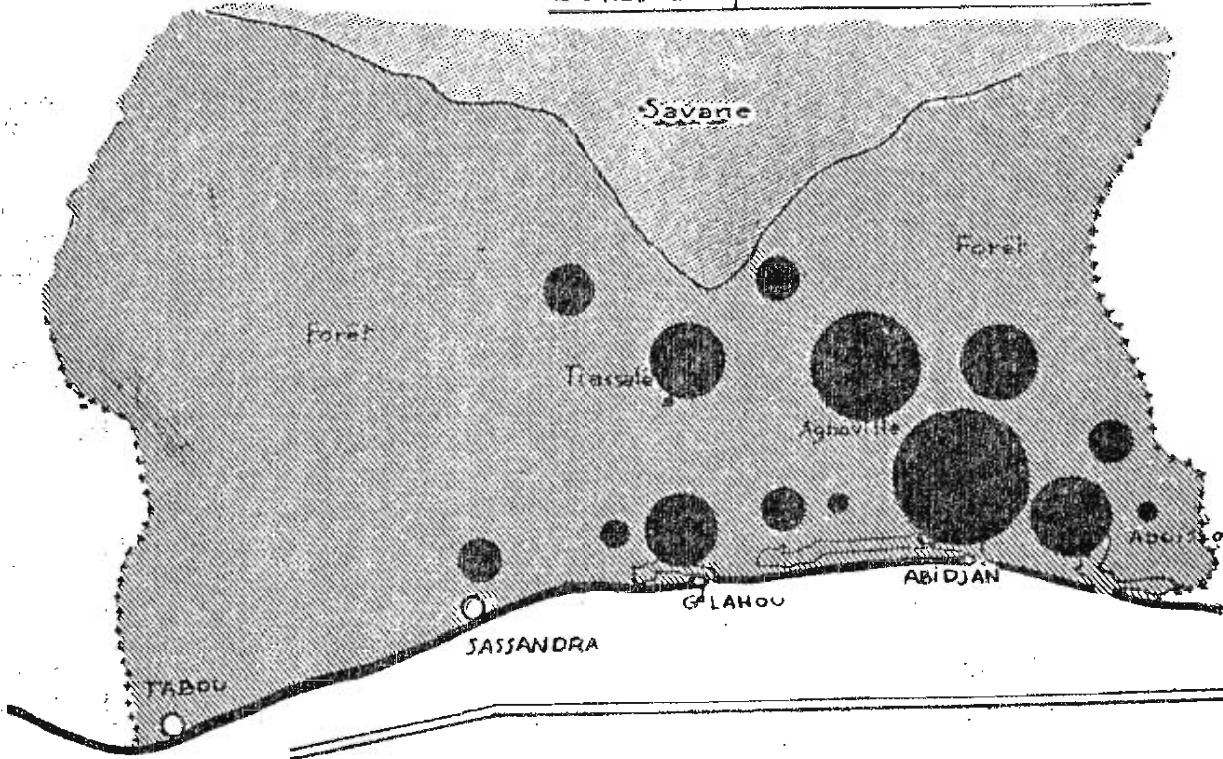


Source: Ansom, C2177/1, Op. cit., p. 9.

ANNEXE XXXV

Le BOIS en Côte d'Ivoire

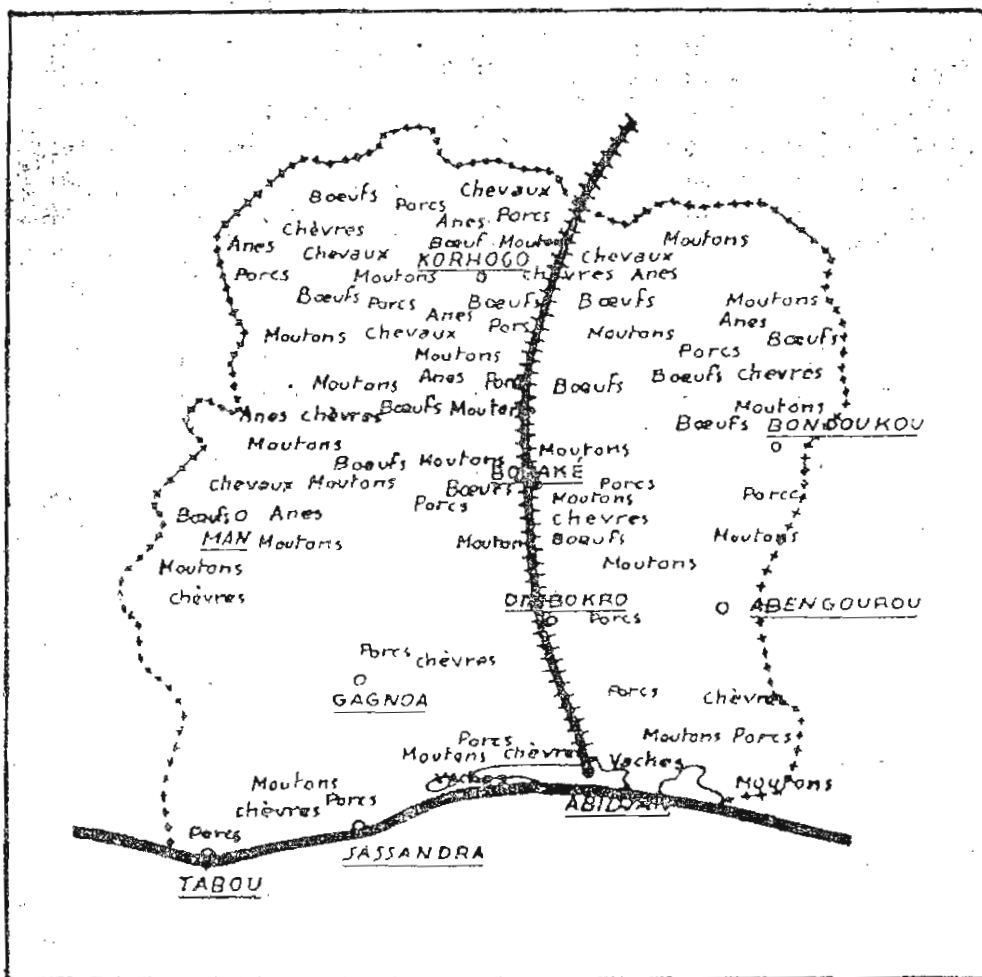
Zones d'exploitations Forestières.



source : Ansom, C2177/1, Op. cit., p. 7.

## ANNEXE XXXVI

CARTE des Zones d'élevage



source : Ansom, C2177/1, Aff. Econ, Op. cit., p. 5.



## A N N E X E

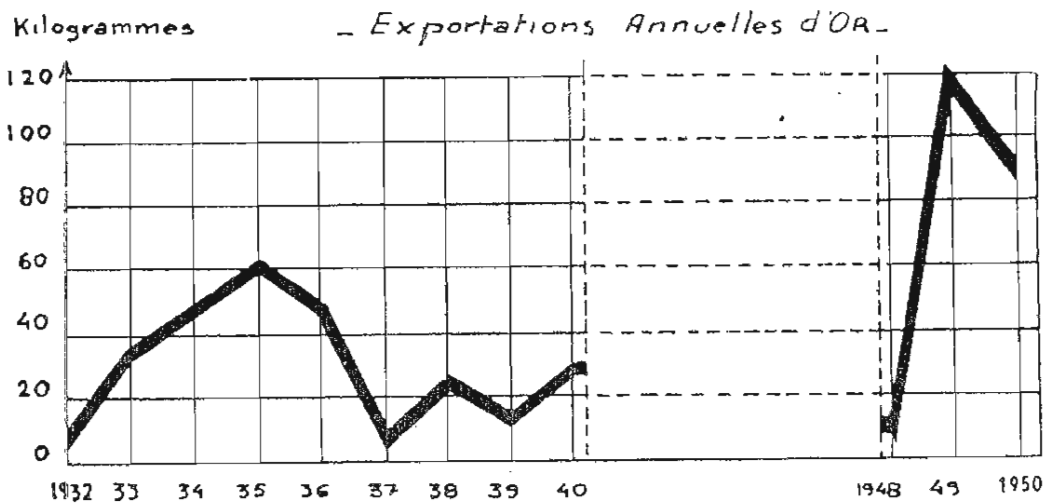
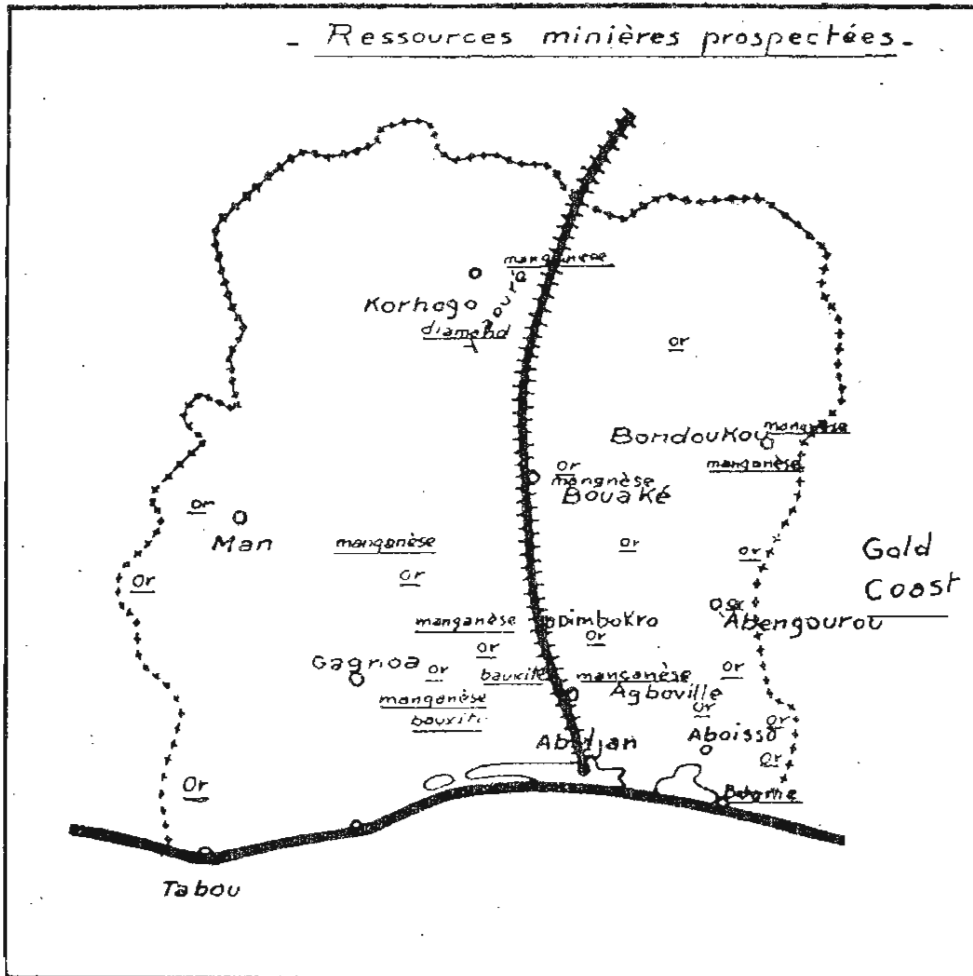
### ETAT DU DENOMBREMENT DU CHEPTEL EN 1950

Cercles	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins
Korhogo et Odienné	94.754	58.877	72.623	15.694	673	273
Bouaké	14.095	85.455	106.579	34.078	16	-
Katiola	16.263	9.029	16.642	5.080	-	-
Séguéla	12.411	12.509	22.694	969	41	43
Daloa	411	4.517	7.367	2.361	-	-
Man	1.726	5.231	7.862	5	42	4
Bondoukou	13.287	5.647	9.243	849	-	-
Cercles Sud	8.849	26.639	54.161	8.836	59	20
	161.796	207.904	297.171	67.872	831	340

Source : Anson, C2177/1, Aperçu sur l'Evolution Economique et la Situation Economique de la Côte-d'Ivoire, 1951, p. 5.

# ANNEXE XXXVII

## Les Ressources Minières



source : Anson, G2177/1, "Aperçu sur l'évolution économique et la situation économique de la C.I", 1951, p. 19.

A N N E X E XXXVIII

COMMERCE EXTERIEUR DE L'A.O.F (1944-58), PAR TERRITOIRES

A: Quantité en milliers de tonnes

a : Haute Volta Comprise

B: Valeur en millions de francs

b : Dahomey + Niger

C.F.A.

Années	Sénégal dan Maurita- nie	Sou- Guinée	Côte-d'Ivoire	Haute-Volta	Dahomey	Niger	Total	
				<u>IMPORTATIONS</u>				
A: <u>Quantité</u>								
1944	284	9		17(a)	12	4	275	
1945	299	8		25(a)	10	3	345	
1946	300	26		35(a)	24	11	396	
1947	457	43		65(a)	24	6	595	
1948	481	43		108(a)	37	9	678	
1949	613	78		153(a)	63	12	919	
1950	671	99		222(a)	64	14	1070	
1951	844	141	333		22	114	1471	
1952	671	160	352		21	103	1894	
1953	668	143	322		25	75	1941	
1954	696	135	426		25	188(b)	1980	
1955	725	155	446		20	141(b)	1489	
1956	769	158		476(a)		142(b)	1545	
1957	874	192	479		16,7	122	36,7	1722
1958	787	276	476		17	122	39,4	1712
B: <u>Valeur</u>								
1944	1718	73		177(a)	50	59	2077	
1945	2514	153		439(a)	97	208	3411	
1946	4087	484		941(a)	266	218	5991	
1947	8357	985		1778(a)	604	197	11916	
1948	12784	1767		3884(a)	1116	348	19811	
1949	20788	3706		7693(a)	2242	657	34199	
1950	24434	4166		10675(a)	2137	755	42170	

1951	33947	6234	15372		1342	3564	893	61336
1952	32346	6720	15591		1520	3775	1241	61193
1953	30858	6295	12453		1400	2874	1362	55242
1954	33689	6482	19340		1291	5646(b)		66447
1955	34535	6437	19005		1666	5556(b)		67199
1956	34780	6638		19981(a)		5262(b)		66661
1957	41002	9250	19512		102	4269	1872	77517
1958	43774	12999	22827		1800	4323	2298	88021

EXPORTATIONS

A : Quantité

1944	163	17		71(a)		53	8	312
1945	168	15		101(a)		44	19	347
1946	271	23		127(a)		31	13	465
1947	304	51		142(a)		36	44	577
1948	389	59		224(a)		75	49	796
1949	354	87		265(a)		72	38	816
1950	367	89		295(a)		75	27	853
1951	332	102	283		28	60	51	856
1952	399	155	239		22	62	69	946
1953	503	841	295		29	78	59	1810
1954	553	1183	310		25	140(b)		2211
1955	463	1262	388		33	165(b)		2316
1956	593	1471		509(a)		202(b)		2725
1957	706	1511	506		30,8	78	75	2907
1958	749	701	650		38,3	98	105	2331

B: Valeur :

1944	877	136		528(a)		163	22	1726
1945	1354	157		818(a)		148	49	2526
1946	2511	316		1063(a)		173	58	4121
1947	4017	840		1934(a)		339	366	7496
1948	9887	1158		5197(a)		1515	715	18472
1949	12889	1663		10269(a)		1881	703	27405
1950	12557	1878		13767(a)		2233	530	30965
1951	13627	2730	17481		798	2810	1257	38703
1952	14168	3014	18815		614	1939	1616	40166
1953	18443	4025	19085		883	2606	1741	46783
1954	20997	4672	27310		751	4506(b)		58236

1955	16029	6091	25585		940	5501(b)	53146	
1956	21085	5075		27285(a)		6571(b)	60016	
1957	24976	5121	24426		897	2447	2601	60468
1958	28801	4875	31492		1131	3371	3818	73488

**SOURCES :**

Pour 1944-53 : Annuaire statistique, 1956, tome I, op.cit., p. 268.

Pour 1954 et 1955: Bulletin de la statistique de la Côte-d'Ivoire, Abidjan, 1955, pp. 15-17.

Pour la Guinée, 1954, Bulletin statistique de la Guinée, n° 5, 1955, pp. 17-18.

Pour le reste : A.O.F. 1957, op.cit, p. 133, et Outre-Mer 1958, Op.cit., pp. 724, 732, 743, 751, 763, 772, 838.

## ANNEXE XXXIX

## RESOLUTION GENERALE

2

Le Comité de Coopération du RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAÏN réuni à Conakry du 8 au 11 juillet 1955,

Après avoir entendu le Rapport moral et d'orientation présenté par HOUFROUET-BOICHTY, Président du Mouvement,

Et les rapports sur les institutions et l'activité parlementaire présentés par Jean Felix TCHICAYA et Mamadou KORAÏE, vice-Présidents du R.D.A.

- Approuve l'action menée par le Bureau du Comité de Coopération pour maintenir l'authenticité, le rayonnement et l'unité du Mouvement
- Lui fait confiance pour la poursuite de cette action conformément aux intérêts des peuples d'Afrique Noire.
- Reaffirme l'adhésion du RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAÏN à la formule de l'Union Française qui doit répondre aux aspirations et à l'évolution des peuples dont les destins sont associés.
- Confirme les décisions prises par le Groupe Parlementaire depuis le 17 octobre 1950 conformément à l'article VIII des statuts, en vue d'assurer l'efficacité du travail des élus R.D.A. et lui renouvelle sa confiance pour un large regroupement des élus africains,
- Décide, en vue de préserver l'unité et la discipline du R.D.A., d'exclure les sections territoriales qui de par leurs positions se sont séparées du Mouvement
- Recommande aux dirigeants et militants la plus grande vigilance à l'égard des entreprises du colonialisme dont la volonté domine,
- ~~Constatant les évolutions internes survenues dans l'Union Française depuis le vote de la Constitution,~~

Constatant les évolutions internes survenues dans l'Union Française depuis le vote de la Constitution,

- Salue les conventions franco-tunisiennes qui règlent le différend franco-tunisien dans des conditions acceptables pour les deux parties
- Considère qu'il est urgent de procéder à des réformes de structure permettant le règlement du différend franco-marocain et des difficultés actuelles en Algérie,
- Se prononce pour une orientation fédérale en ce qui concerne l'Afrique Noire,

...../.....

- Estime, en conséquence, que l'installation des collectivités de base et des Municipalités dans un avenir immédiat, des mesures de décentralisation et de déconcentration, sont des décisions qui faciliteraient l'évolution progressive vers un statut fédéral,

Toutefois, s'élevant contre des promotions purement formelles, affirme que seule une action accrue en vue de l'accélération de la mise en valeur par l'augmentation massive des investissements publics et privés, donnera un contenu réel au Statut Juridique,

Considérant l'étroite conjugaison des intérêts matériels et moraux des groupements humains et des différentes couches sociales existant en Afrique,

- Se prononce pour le collège unique et le suffrage universel?
- Déclare que l'avenir Africain ne peut se construire dans le cadre de l'Union Française, si la compréhension mutuelle ne se développe pas de façon continue, et si notamment la neutralité des Administrations locales ne s'affirme pas
- Proclame la nécessité d'une étroite coopération entre Africains et Métropolitains d'une part, et entre les différentes couches sociales et familles spirituelles africaines, d'autre part,
- Invite impérativement ses dirigeants et militants à tout mettre en œuvre en vue de la consolidation de ces rapprochements nécessaires

Convaincu que la détente internationale est un élément favorable au progrès des peuples, forme des vœux pour le succès de la prochaine rencontre des Quatre Grands à Genève, et le développement des relations pacifiques entre les nations et les peuples./.

## ANNEXE XXXX

-- Aide du Budget général aux budgets locaux. Répartition ristournes 1956-57

Postes budgétaires	Total	Côte-d'Ivoire	Dahomey	Guinée	Mauritanie	Niger	Sénégal	Soudan	Haute-Volta
<u>Taxe de transaction</u>									
1956	3587	1051	180	390	13	120	1491	210	132
1957	3077	1012	109	299	12	105	1172	203	105
<u>Droits de sortie</u>									
1956	3403	1634	53	84	1	165	1231	195	40
1957	3747	1778	69	152	1	226	1296	179	40
<u>Chambres de Comm.</u>									
1956	140	40	8	21	4	6	45	10	6
1957	179	56	11	22	4	6	63	11	6
<u>Compte "café"</u>									
1956	393	372	2	19	-	-	-	-	-
1957	578	523	6	49	-	-	-	-	-



## ANNEXE XXXI

- Budgets territoriaux - Evolution 1955 - 57

- Prévisions - Millions CFA.

Territoires	Années	Fonctionnement	Equipement	Total
- Côte d'Ivoire	1955	5.409	947	6.356
	1956	6.879	742	7.621
	1957	7.417	985	8.402
- Dahomey	1955	2.025	87	2.112
	1956	2.501	200	2.701
	1957	2.801	74	2.875
- Guinée	1955	3.080	278	3.358
	1956	3.866	147	4.013
	1957			4.500
- Haute-Volta	1955	2.028	471	2.499
	1956	2.595	350	2.945
	1957			3.500
- Mauritanie	1955	1.003	60	1.063
	1956	1.129	31	1.160
	1957	1.590	195	1.785
- Niger	1955	1.730	147	1.877
	1956	2.380	201	2.581
	1957			2.900
- Sénégal	1955	5.951	285	6.236
	1956	6.919	307	7.226
	1957	7.787	263	8.050
- Soudan	1955	2.868	264	3.138
	1956	3.743	235	3.978
	1957	4.059	157	4.216

<u>Compte "cacao"</u>									
1956	359	359	-	-	-	-	-	-	-
1957	281	281	-	-	-	-	-	-	-
<u>Subventions (1)</u>									
1956	5280	-	998	1066	868	585	241	800	722
1957	7378	181	1252	1278	1308	853	542	1054	910
<u>Total réparti ci-dessous :</u>									
1956	13162	3456	1241	1580	886	876	3008	1215	900
1957	15240	3831	1507	1800	1325	1190	3073	1447	1067
<u>Total général de l'ensemble des ristourne et subventions</u>									
1956	15.464								
1957	18.344								

(1) Subventions d'équilibre, exceptionnelle et de revalorisation des soldes.

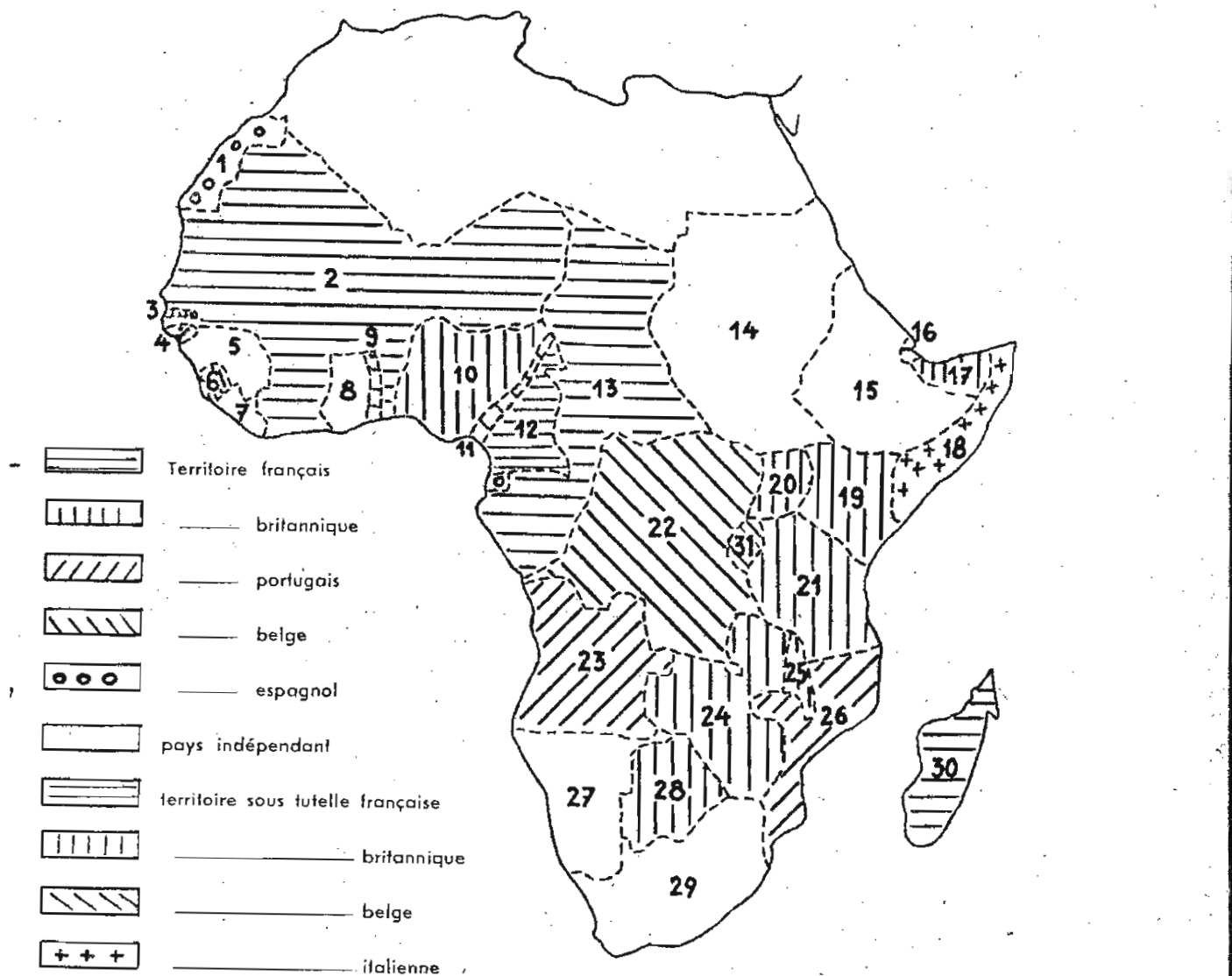
Sources : Synthèse de la Situation économique de l'ex-Afrique Occidentale française durant la Période de 1948 à 1958, p. 972.

## ANNEXE XXXII

## I - AFRIQUE

## STRUCTURE POLITIQUE

## ACTUELLE

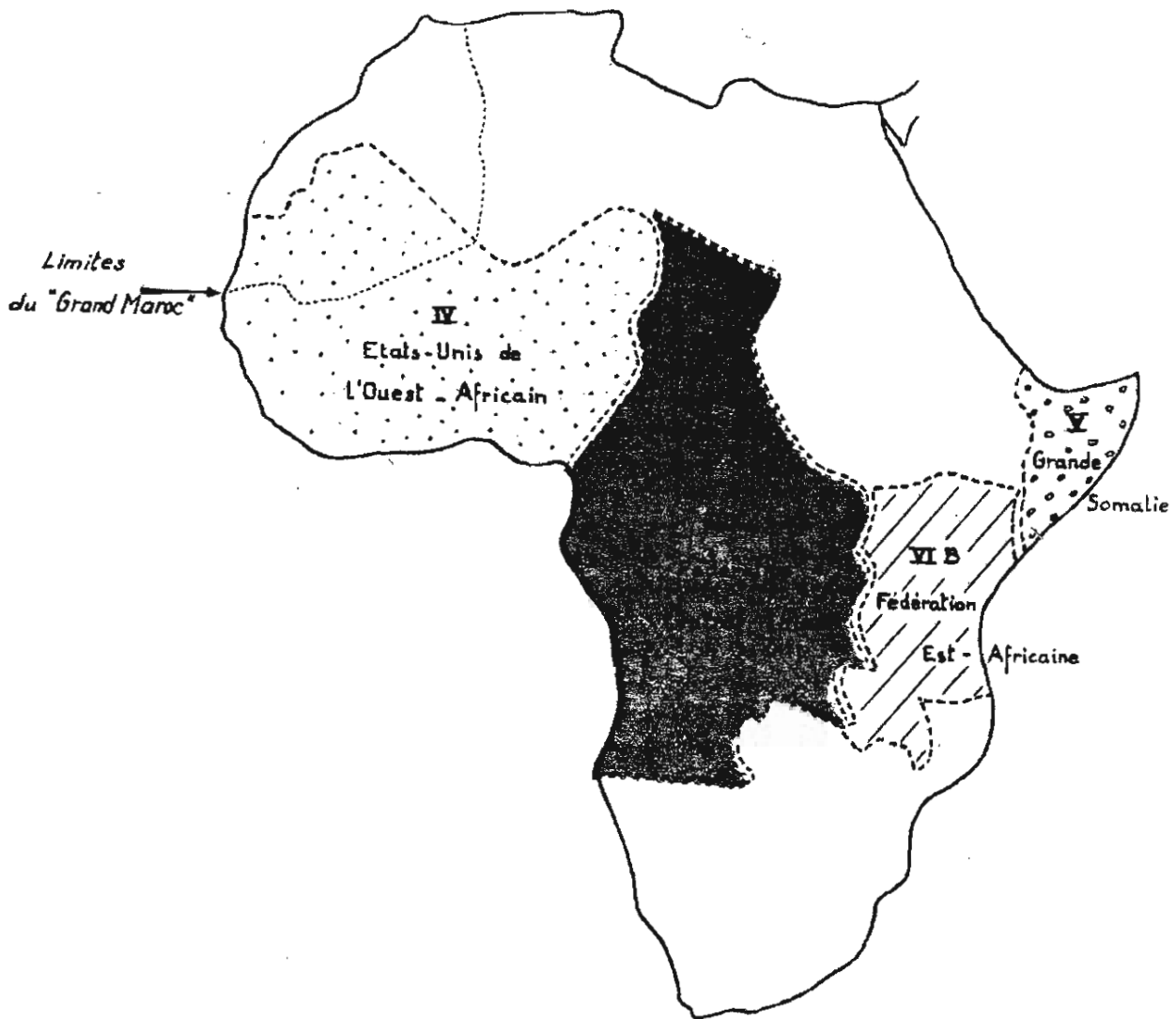


1 - RIO DE ORO  
 2 - A.O.F  
 3 - GAMBIE  
 4 - GUINEE PORTUGAISE  
 5 - République de GUINEE  
 6 - SIERRA LEONE  
 7 - LIBERIA  
 8 - GHANA  
 9 - TOGO (français)  
 10 - NIGERIA

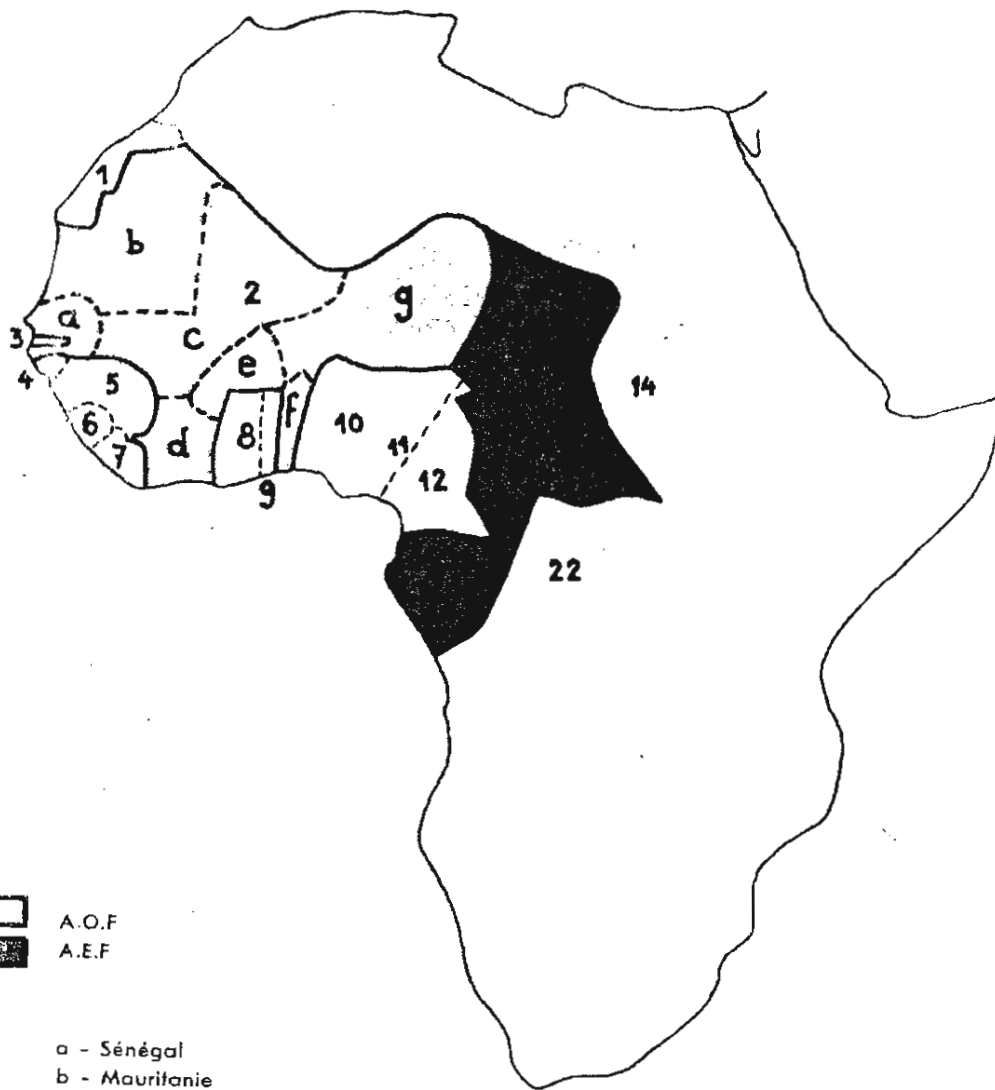
11 - CAMEROUN (britannique)  
 12 - CAMEROUN (français)  
 13 - A.E.F  
 14 - SOUDAN  
 15 - ETHIOPIE  
 16 - Côte française des SOMALIS  
 17 - SOMALILAND  
 18 - SOMALIA  
 19 - KENYA  
 20 - OUGANDA

21 - TANGANYKA  
 22 - CONGO BELGE  
 23 - ANGOLA  
 24 - RHODESIES  
 25 - NYASSALAND  
 26 - MOZAMBIQUE  
 27 - SUD-OUEST AFRICAIN  
 28 - BECHNANALAND  
 29 - UNION SUD-AFRICAINE  
 30 - MADAGASCAR  
 31 - RUANDA-URUNDI

## VII : DÉCOUPAGE DE L'AFRIQUE



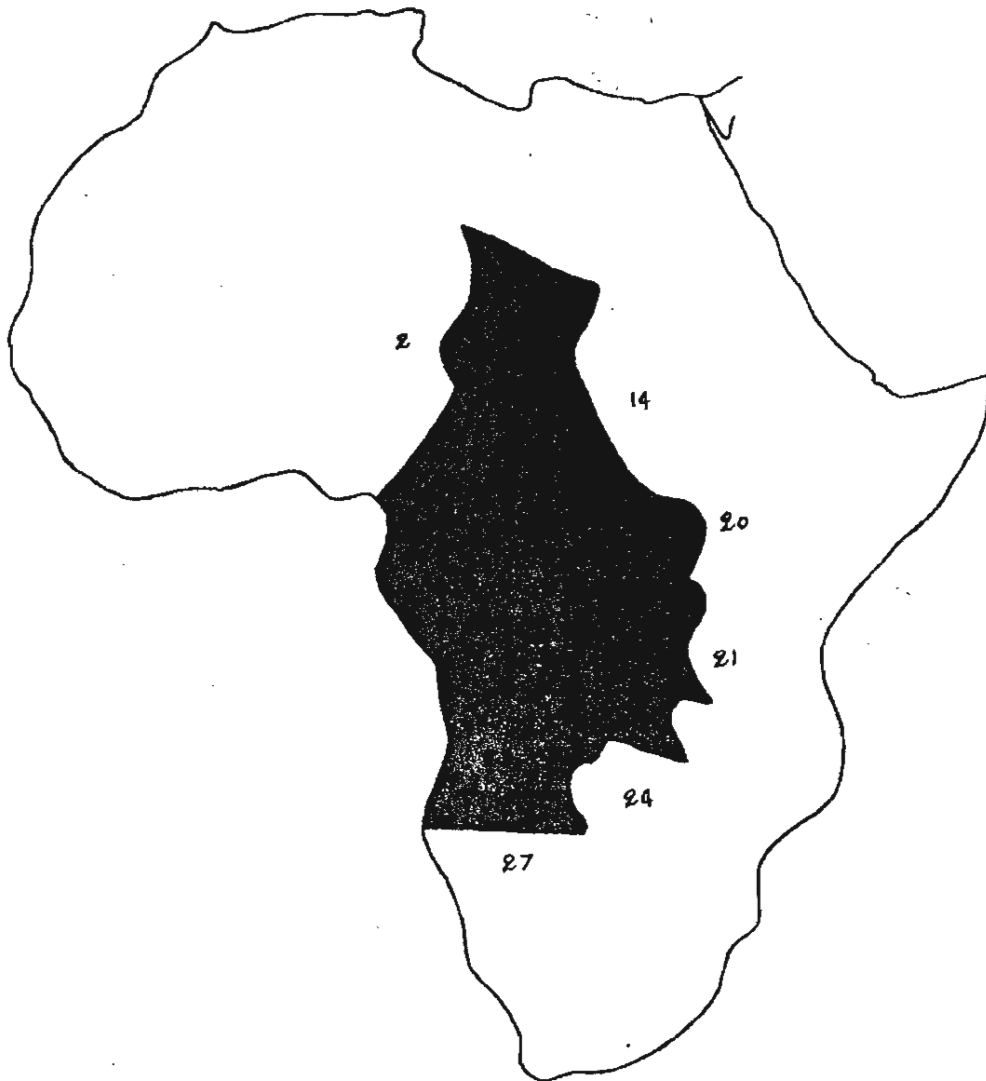
LES DÉLIMITATIONS EXTERIEURES



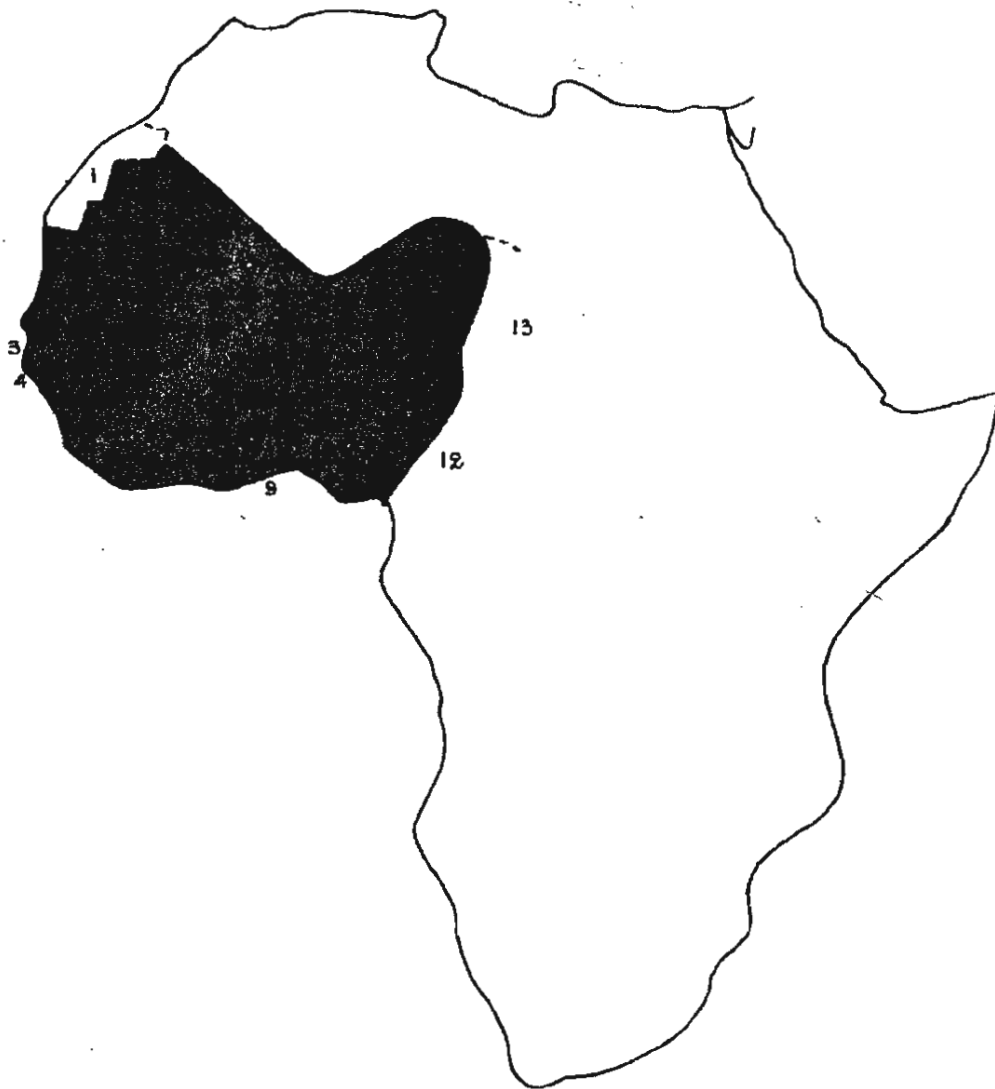
 A.O.F  
 A.E.F

- a - Sénégal
- b - Mauritanie
- c - Soudan
- d - Côte d'Ivoire
- e - Haute-Volta
- f - Dahomey
- g - Niger
- h - Tchad
- i - Rép. Centrafricaine
- j - Congo
- k - Gobon

### III - FÉDÉRATION CENTRAFRICAINE

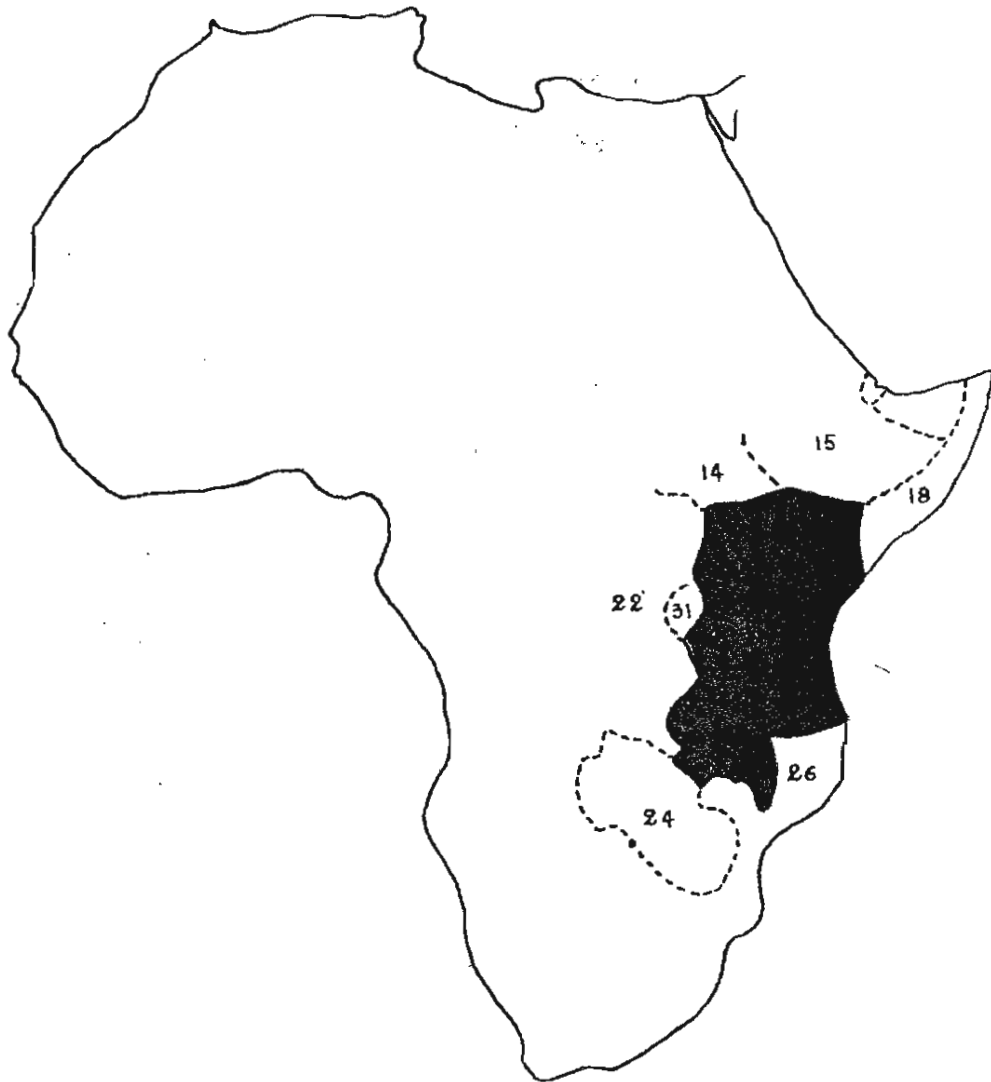


IV - ÉTATS-UNIS de L'OUEST AFRICAIN



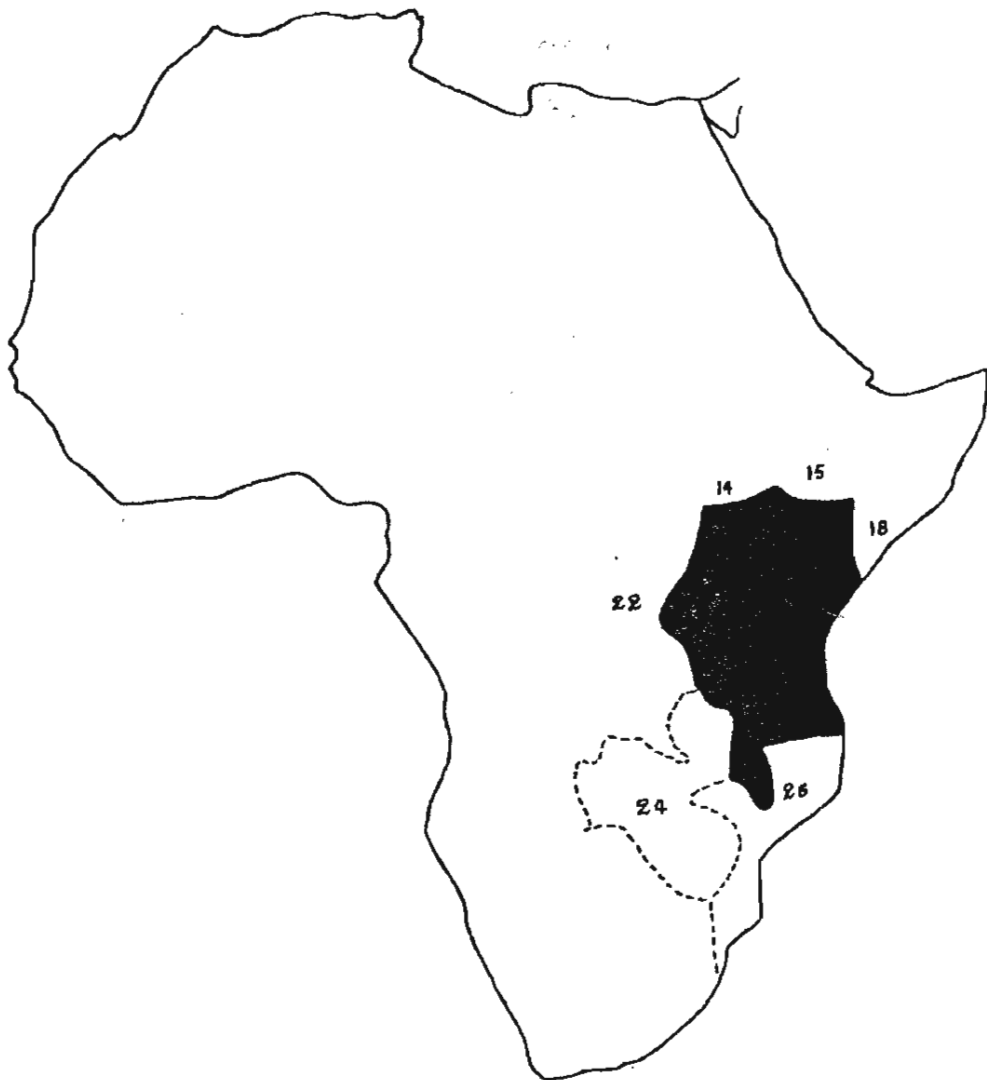
11 - ... LERATION EST-AFRICAINE

(projet BANDA)

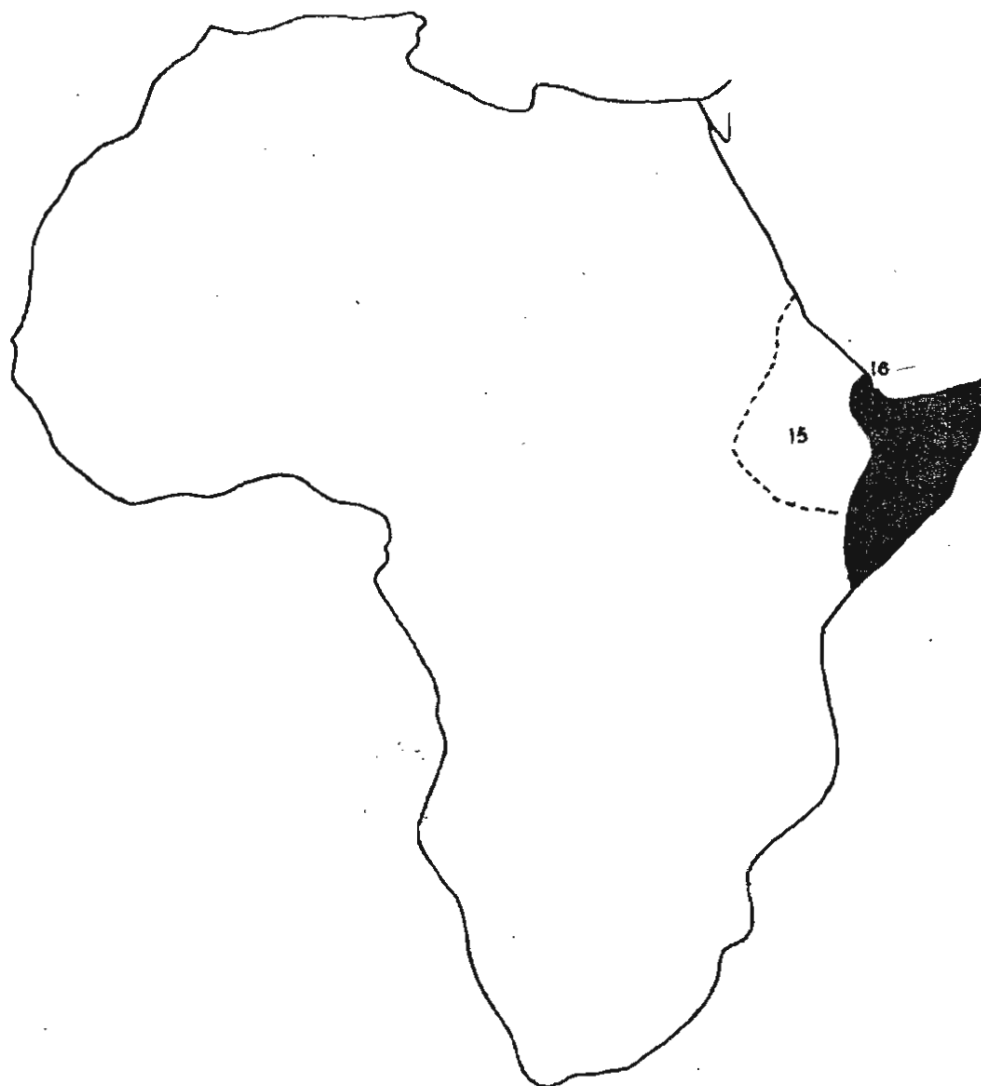




VI - A FÉDÉRATION EST-AFRICAINE  
(projet M'BOYA)



V - LA GRANDE SOMALIE



## ANNEXE XXXIII

## ETAT DU SYNDICALISME EN A.O.F EN 1948

## 1- A.O.F / TOGO : SALARIES ET SYNDICALISTES EN 1948

	Salariés	Syndicalistes	Pourcentage
Mauritanie	3.100	24.000	26%
Sénégal/Dakar	91.000		
Soudan			
Français	31.000	8.600	28%
Guinée	37.000	10.200	28%
Côte-d'Ivoire	67.000	17.300	26%
Niger	8.000	1.100	14%
Haute-Volta	15.000	1.940	13%
Dahomey	13.500	6.200	46%
Togo	9.600	2.600	27%
Total	275.200	71.940	26%

Source : "Données statistiques sur la structure de la main-d'œuvre salariée et de l'industrie en Afrique Noire" in Le Travail en Afrique Noire, Paris, Présence Africaine, 1952, p.279.

## 2 - EFFECTIFS DES QUATRE CENTRALES EN A.O.F

C.G.T	45.100 membres (63%)
AUTONOMES	17.500 membres (24%)
C.F.T.C	8.500 membres (12%)
C.G.T-F.O	1.000 membres (1%)
Total	72.100 membres

Source : MARTINS (G), "Le Syndicalisme en Afrique Occidentale d'expression française : de 1945 à 1960" in Le Mois en Afrique, Nov. 1980, n° 178-179, p. 84.

**A.O.F.-TOGO: 1956 : NOMBRE ET EFFECTIFS DES SYNDICATS LOCAUX**

Territoire	Nombre de syndicats locaux	Effectifs moyens	Centrale	Nombre de syndicats locaux	Effectifs moyens
Mauritanie	48	30	C.G.T.	257	237
Sénégal	461	136	C.G.T.A.	117	504
Soudan/Mali	91	192	C.A.T.C	140	164
Guinée	63	730	C.G.T-FO	220	63
Côte-d'Ivoire	91	221	Autonomes		
Haute-Volta	44	148		181	148
Niger	21	167		915	201
Benin	82	227			
Togo	14	514			
	915	201			

Source : Martins (G), Op. cit., p. 87.

**A.O.F ET TOGO : ESTIMATIONS DES EFFECTIFS  
SYNDICAUX ET SALARIES EN 1956**

Territoire	Salariés	Syndiqués	%	Autonomes	Effectifs Syndicaux			
					C.G.T	C.G.T.A	C.A.T.C	C.G.T-FO
Mauritanie	4. 800	1.425	30%	-	9%	39%	24%	28%
Sénégal	100.300	62.600	62%	12 %	44%	26%	7%	11%
Soudan/Mali	41.700	17.500	42%	-	83%	-	3%	14%
Guinée	109.400	46.000	42%	6 %	2%	84%	7%	1%
Côte-d'Ivoire	171.000	20.100	12%	22 %	47%	2%	25%	4%
Haute-Volta	25.500	6.500	27%	24 %	3%	32%	15%	26%
Niger	13.575	3.500	26%	9 %	40%	37%	4%	10%
Dahomey	22.025	18.575	83%	27 %	33%	-	38%	2%
Togo	20.000	7.200	36%	72 %	-	-	28%	-
	507.510	183.300		14,5%	33%	32%	13%	7,5%

Sources : "Outre-Mer 1958", p. 208 et de BOVY (Lambert), Histoire du mouvement syndical Ouest-Africain d'expression française in Revue Juridique et politique, (Paris), vol 22, n° 1 (1968), p. 116.

A N N E X E S

**I - STATUTS de l'U.G.T.A.N.**

**II - COMPOSITION DE L'ORGANISME PROVISOIRE  
DE DIRECTION**

-----

# S T A T U T S

## CHAPITRE I

ARTICLE 1 : Il est créé entre toutes les Organisations Syndicales d'Afrique Noire qui adhèrent aux présents statuts une Centrale dénommée :

"UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS D'AFRIQUE NOIRE  
(U.G.T.A.N.)"

Les Organisations Syndicales membres comprennent les fédérations et confédérations dans le cadre d'un groupe de territoires ou de territoires non groupés.

ARTICLE 2 : Le siège de l'U.G.T.A.N. est fixé provisoirement à DAKAR. Il peut être transféré en tout autre lieu sur décision du congrès.

## CHAPITRE II - BUTS ET METHODES

ARTICLE 3 : L'U.G.T.A.N. a pour buts :

- 1°/ - de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres -
- 2°/ - de coordonner l'action des organisations syndicales africaines dans leur lutte contre le régime colonial et contre toute autre forme d'exploitation -
- 3°/ - d'affirmer la personnalité du mouvement syndical africain -
- 4°/ - d'unir et d'organiser les travailleurs d'Afrique Noire-

Les objectifs immédiats de l'U.G.T.A.N., sont :

- a) sur le plan social : l'élévation du niveau de vie des travailleurs africains et l'institution d'une législation sociale progressiste -
- b) sur le plan économique : la mise en valeur rapide des territoires d'Afrique Noire dans un sens conforme aux intérêts des Travailleurs -
- c) sur le Plan politique : l'émancipation des masses africaines -

ARTICLE 4 : L'U.G.T.A.N. est indépendante de toute formation politique et philosophique. Elle se réserve le droit de soutenir toute action conforme aux intérêts des populations africaines.

ARTICLE 5 : Elle entretient des relations d'amitié et de fraternité avec tous les travailleurs du monde.

### CHAPITRE III - ORGANISATION - DIRECTION - ADMINISTRATION

ARTICLE 6 : Le congrès est l'instance suprême de l'UGTAN

ARTICLE 7 : Le congrès a lieu tous les trois ans.  
Le Conseil Général décide des congrès extraordinaires.

ARTICLE 8 : L'organisme de direction entre deux congrès est le Conseil Général qui sera composé de deux délégués par UNION TERRITORIALE ou FEDERATION.

Le conseil Général se réunit au moins une fois par an

ARTICLE 9 : Le Conseil Général élit parmi ses membres.

#### 1°/ - UN BUREAU COMPOSE DE :

I Président  
3 Vice-Présidents  
I Secrétaire Général  
I " à l'Organisation  
I " à la Presse  
I " aux Revendications  
I Trésorier Général  
I " Adjoint

#### 2°/ - UNE COMMISSION DE CONTROLE : composée de 3 membres

### CHAPITRE IV

ARTICLE 10 : Les décisions du congrès et du Conseil Général s'imposent aux Organisations de base.

Toute violation grave des règlements et décisions du Congrès ou du Conseil Général sera sanctionnée conformément aux clauses du règlement intérieur.

### CHAPITRE V - RESSOURCES

ARTICLE 11 : Elles sont constituées par :

- a) les biens meubles et immeubles des centrales membres
- b) les cotisations dont le taux est à fixer
- c) les subventions et les souscriptions

### CHAPITRE VI - REVISION

ARTICLE 12 : Les présents statuts ne peuvent être révisés que par un congrès.



## CHAPITRE VII - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ARTICLE 13 - En attendant le 1er congrès de l'U.G.T.A.N., la Direction sera provisoirement assurée par un Comité composé de deux responsables par Centrale ou Fédération membre.

Ce Comité aura pour mission d'appliquer les décisions de la Conférence de COTONOU et de préparer le premier Congrès de l'U.G.T.A.N.

### COMPOSITION DE L' "ORGANISME DE DIRECTION PROVISoire" Faisant fonction de Conseil Général

C.G.T.	( Abdoulaye DIALLO ) Alioune Cisse
C.G.T.A.	( Sékou TOURE ) Seydou DIALLO
Cheminots	( Edoh COFFI ) Abdoulaye BA
Symévétopharsas	( Ignace DEEN ) Ousmane BA
<del>xxx</del> Autonomes CAMEROUN	( Marc BIDIOKA ) Samuel MOUDOUROU
Autonomes TOGO	( Paulin AKOUETE ) Félix AWOUE
Confédération générale des Travailleurs du CAMEROUN (F.S.M.)	( 2 places réservées ) adhésion conditionnelle
C.A.T.C.	( 2 observateurs : ) David SOUMAH ( Thomas MISSEHOUN

N.B. : On est en droit de se demander si le Comité provisoire acceptera les "observateurs" C.A.T.C. alors qu'il attendait des délégués.

~~xxx~~

enseignement	( Keita KOUMANDIAN ) Abdoulaye GDEYE
--------------	---

A N N E X E XXXVLA CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DE  
COTE-D'IVOIRE

Cette Constitution a été adoptée le 26 Mars 1959 par l'Assemblée Constituante de Côte-d'Ivoire à l'unanimité.

Voici, in extenso, le préambule et le titre relatif à l'Etat et à la souveraineté.

PREAMBULE

Le Peuple de Côte-d'Ivoire, par un acte de libre détermination, a adopté, le 28 septembre 1958, la Constitution proposée par le Gouvernement de la République Française, instituant la Communauté. Par délibération de son Assemblée, il a choisi de devenir Etat membre de la communauté.

Il affirme librement sa résolution de demeurer au sein de la Communauté et d'en promouvoir l'évolution afin qu'elle réponde pleinement à l'idéal commun de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité, et il réproouve solennellement toutes manifestations de racisme.

Il proclame son attachement aux principes de la Démocratie et des droits de l'Homme, tels qu'ils ont été définie par la Déclaration de 1789, par la Déclaration Universelle de 1948

Assemblées locales;

- la création de catégorie d'établissements publics;
- le statut général de la fonction publique;
- l'organisation générale de l'administration;
- l'état d'urgence.

La loi détermine les principes fondamentaux : de la libre administration des collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources; de l'enseignement; du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales; du droit du travail, du droit syndical et des institutions sociales; de l'aliénation et de la gestion du domaine de l'Etat; de la mutualité et de l'épargne; de l'organisation de la production; du régime pénitentiaire; du régime des transports.

Le gouvernement démissionne et l'Assemblée est dissoute dans les deux cas suivantes :

1.- Si l'Assemblée à la majorité désapprouve une déclaration du Premier Ministre en matière de politique générale engageant sa responsabilité.

2.- Après l'adoption par l'Assemblée, à la majorité, d'une motion de censure contre le Premier Ministre.

En ce qui concerne l'autorité judiciaire :

Le Conseil Supérieur de la Magistrature présidé par le Premier Ministre garantit l'indépendance des Magistrats du Siège. son fonctionnement est fixé par la loi.

La constitution prévoit également un Conseil Economique et les Collectivités territoriale qui sont créées par la loi.

On doit relever tout spécialement le titre IX qui traite de la coordination entre les Etats membres de la Communauté :

Le Premier Ministre est le chef suprême de l'administration. Il nomme aux emplois de l'Etat, dispose de la force publique, négocie les conventions et accords conclus avec la Communauté ou les autres Etats de la Communauté et les soumet à la ratification de l'assemblée.

Le Conseil des Ministres, présidé par le Premier Ministre délibère des décisions déterminant la politique générale de l'Etat; des projets de lois; des décrets réglementaires et des ordonnances; des nominations aux emplois supérieurs de l'Etat, dont la liste est établie par la loi.

En ce qui concerne l'Assemblée Législative,

Le Parlement est constitué par une Assemblée unique, dite Assemblée Législative qui vote la loi et consent l'impôt. Les Députés sont élus au suffrage universel direct. Chaque année, l'Assemblée Législative se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires de trois mois.

En ce qui concerne les rapports entre Assemblée et Gouvernement.

La loi fixe les règles concernant

- La citoyenneté, les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques;
- l'Etat et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et les libéralités.
- la procédure selon laquelle les coutumes seront constatées et mises en harmonie avec les principes fondamentaux de la constitution;
- la détermination des crimes et délits ainsi que des peines qui leurs sont applicables, la procédure pénale, l'amnistie.
- l'organisation des tribunaux judiciaires et administratifs le statut des magistrats, des officiers ministériels et des auxiliaires de la Justice;
- l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement et des

et tels qu'ils sont garantis par la constitution de la Communauté.

## T I T R E I

### DE L'ETAT ET DE LA SOUVERAINETE

- ARTICLE PREMIER.- L'Etat de Côte d'Ivoire est une République membre de la Communauté.  
Les citoyens de l'Etat sont, de plein droit, citoyens de la Communauté.  
L'emblème et l'hymne de la République seront déterminés par la loi.  
La devise de la République est : Union-Discipline-Travail.  
La langue officielle est le français.
- ARTICLE 2 .- La République de Côte d'Ivoire a compétence exclusive en tous domaines qui ne sont pas attribués à la communauté.
- ARTICLE 3 .- La République de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale.  
Son principe est le gouvernement du Peuple et pour le Peuple.
- ARTICLE 4 .- La souveraineté appartient au Peuple.  
Aucune section du Peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.
- ARTICLE 5 .- Le peuple exerce sa souveraineté par ses représentants et par la voie du référendum.  
Les conditions du recours au référendum seront déterminées par la loi.

Le suffrage est universel, égal et secret.  
Sont électeurs tous les citoyens majeurs,  
des deux sexes, jouissant de leurs droits  
civils et politiques.

ARTICLE 6 .- La République assure à tous l'égalité devant  
la loi sans distinction d'origine, de race  
ou de religion. Elle respecte toutes les  
croyances.

Toute propagande particulariste de caractère  
racial ou ethnique, toutes manifestations de  
discrimination raciale sont punies par la  
loi.

ARTICLE 7 .- Les partis et groupements politiques  
concourent à l'expression du suffrage. Ils  
se forment et exercent leur activité  
librement sous la condition de respecter les  
principes démocratiques, ceux de la  
Communauté et ceux de la République.

En ce qui concerne le Gouvernement, on note qu'au  
début de chaque législature ou au cas de vacances du  
Gouvernement, le Président de l'Assemblée législative, après  
les consultations d'usage, présente un candidat aux fonctions  
de Premier Ministre.

La personnalité présentée expose son programme à  
l'Assemblée Législative, qui lui accorde l'investiture à la  
majorité des membres la composant.

Le premier Ministre exerce les prérogatives de Chef  
d'Etat. Il est Chef de l'exécutif. Il nomme les Ministres,  
responsables devant lui et détermine leurs attributions.

Le premier Ministre a l'initiative des lois, concurrem-  
ment avec les membres de l'Assemblée Législative et assure la  
promulgation de celles-ci.

## A N N E X E XXXXVI

### LE PREMIER GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

\* M. Félix Houphouët-Boigny: Premier Ministre . Né le 18 Octobre 1905 à Yamoussokro, Planteur, Médecin, père de quatre enfants. Chef de canton (1940), Président du Syndicat Agricole Africain, Président du R.D.A. depuis 1945. Président d'honneur du P.D.C.I, membre du bureau politique. Conseiller d'A.O.F(Mai 1947) et Président de l'Assemblée depuis Avril 1957 - Grand Conseiller d'A.O.F(Mai 1957 à mai 1958) - Membre des deux Assemblées Constituantes (1945-1946). Elu député de la Côte-d'Ivoire à l'Assemblée Nationale (R.D.A) en 1946, réélu en Juin 1951. Ministre délégué à la Présidence du Conseil du Gouvernement Français (Février 1956 - Mai 1957) - Ministre d'Etat (Juin 1957 - Mai 1958) - Ministre d'Etat depuis Mai 1958 - Maire d'Abidjan depuis Novembre 1956 - Député de la première Circonscription.

Parmi les activités parlementaires et gouvernementales, le nom du Président Houphouët-Boigny s'attache au dépôt de la loi supprimant le travail forcé, à la rédaction et à l'adoption

de la loi-Cadre, qui supprime le double collège et institue le collège unique, à la loi sur l'organisation commune des Régions sahéariennes qui peut être l'élément décisif d'une future prospérité africaine et l'élément fédérateur de l'Afrique nouvelle, ainsi qu'à la nouvelle Constitution de la République Française dans la partie concernant la communauté.

\* M. Jean-Baptiste Mockey: Vice-Premier Ministre, chargé du Ministère de l'Intérieur.

Né le 14 Avril 1915 à Nouamou (Aboisso). Pharmacien, marié, 5 enfants. Après des études à Grand-Bassam et à Bingerville, puis à l'Ecole William-Ponty, entre à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Dakar, d'où il sort pharmacien. Sa carrière administrative commence en 1936 : direction du laboratoire de l'Hôpital Central d'Abidjan, puis adjoint au pharmacien-chef de la Pharmacie d'Approvisionnement de la C.I - Ensuite même poste à Bamako, avant d'être affecté comme pharmacien à l'Ambulance de Kayes - se fait placer en disponibilité de 1948 à 1953. A nouveau Adjoint de la Pharmacie d'Approvisionnement d'Abidjan de 1953 à 1954, puis Adjoint au chef du Service Social où il s'occupe des questions d'éducation de base.

Va à Paris comme chef du Secrétariat particulier de M. Houphouët-Boigny (alors ministre du gouvernement français) le 1er Février 1956 - Rentre en Côte-d'Ivoire, démissionne de l'Administration fin 1957 et s'installe pharmacien. Militant du R.D.A. depuis sa fondation, il est, en 1956, Secrétaire administratif du P.D.C.I. - Secrétaire général du Bureau politique du P.D.C.I. (1959), Conseiller Territorial de 1947 à



1951. Vice-Président de la Commission permanente - Emprisonné en Février 1949 à la suite des incidents politiques, il est acquitté en 1951 - Maire de Grand-Bassam depuis 1956 - Conseiller Territorial en 1957 - Ministre de l'intérieur depuis Mai 1957.

\* M. Auguste Dénise : Ministre d'Etat.

Né le 3 Février 1906 à Tiassalé Médecin, marié, 7 enfants. Après ses études à Dimbokro et à Bingerville, entre à l'Ecole Normale William-Ponty, puis à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Dakar d'où il sort Médecin-Major de sa promotion en 1927. Médecin dans l'Administration, il est maintenu au Sénégal, à Kaolack, où sévissait une épidémie de fièvre jaune, puis affecté à l'Hôpital Central d'Abidjan en 1928. Il prouve l'existence du trypanosome en Basse-Côte-d'Ivoire, contrairement à l'opinion de ses prédécesseurs et cette découverte lui vaut d'être nommé Médecin-chef du Centre de Dabakala. En 1929, il est rappelé à Abidjan pour diriger le service chirurgical de l'Hôpital qu'il développe et transforme. Il va à Dabou où le poste Médical vient d'être achevé, puis à Bingerville, alors chef-lieu administratif du Territoire. Il est ensuite rappelé au Sénégal, puis de nouveau en Côte-d'Ivoire à Boundiali, Dabou et devient Médecin-chef de l'Ambulance et du cercle de Grand-Lahou de 1943 à 1946. Mis en disponibilité en 1951, il ouvre un cabinet privé à Dabou, puis à Agboville.

L'un des fondateurs du P.C.D.I, il est élu secrétaire général dès 1946 et délégué au Congrès de Bamako. Membre du Bureau Politique du P.D.C.I. Conseiller général en 1946 et

Président de cette Assemblée de 1947 - 1950. Réélu en 1952. Premier Vice-Président jusqu'en Mars 1957. Réélu Président du Conseil de gouvernement. Député-Conseiller général de la 3ème circonscription.

\* M. Georges Monnet : Ministre de l'Agriculture et de la  
Coopération

Né le 12 Avril 1898, à Aurillac (Cantal). Planteur et industriel, Marié, 6 enfants. Mobilisé pendant la guerre 1914-18. Sous-lieutenant d'artillerie, il rejoint volontairement l'armée en 1939 jusqu'en 1940. Agriculteur dans l'Aisne. Député de l'Aisne. Ministre de l'Agriculture de 1936 à 1938, a poursuivi une action de stabilisation des prix agricoles par la Création de l'Office interprofessionnel du blé, organisme coopératif pour l'écoulement des récoltes à prix fixé. A également réalisé une politique de grands travaux de génie rural et étendu la législation sociale aux ouvriers agricoles. Ministre du Blocus (1940). Conseiller de l'Union Française (élections de 1947). Fondateur de la Société Immobilière et d'Habitation de la C.I. Président de l'Habitat rural africain. Président de l'institut de recherches du café et du cacao (1947). Représente les planteurs et conservateurs d'ananas au conseil d'administration de l'I.F.A.C. Président-Directeur général de la Colfra. Croix de guerre 1914-18. Officier de la Légion d'Honneur.  
Député de la 4ème circonscription. Sénateur.

\* M. Jean Millier : Minsitre des Travaux Publics, des  
Transports, des Postes et Télécommuni-  
cations.

Né à Paris le 28 Juin 1917. Ingénieur des Ponts et Chaussées.  
Marié.

1950. Président des commissions de l'A.T.C.I. depuis leur formation. R.D.A de la première heure, avait présenté au Congrès de Bamako de 1946, un rapport économique et financier. Président de la Caisse de Prestations et d'Allocations familiales de l'E.E.C.I. Administrateur de la société immobilière du Cap-vert. Directeur de la Coopérative des Planteurs Africains dès 1946. Administrateur de la banque Central des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Officier de la Légion d'Honneur et de l'Etoile Noire du Bénin. Chevalier du Mérite Agricole. Ministre des Finances depuis 1957. Député-Conseiller général de la première circonscription.

\* Gris Camille : Ministre du Travail et des Affaires Sociales.

Né à 1919 à Bakpa (canton Nord-Cercle Gagnoa ). Comptable. Marié, 3 enfants. Titulaire du C.E.P.E. Syndicaliste militant. Secrétaire général de l'ex-Union Territoriale des Syndicats C.G.T. de C.I. Secrétaire général du Syndicat des Employés de Commerce de l'Industrie, Banques et Assurances. Conseiller Territorial (1957). Député et Conseiller général de la 4ème Circonscription. Membre du Bureau politique du P.D.C.I.

\* M. Alcide Kakou : Ministre de l'Enseignement Technique. Né le 22 Décembre 1919, à Bingerville. Ingénieur des Arts et Métiers. Marié, 6 enfants.

Appartient ensuite aux Aciéries du Nord pendant deux ans, puis passe aux chemins de Fer d'Outre-Mer après un stage de deux ans à la S.N.C.F. à Paris et à Lyon. Depuis 1948, a servi en qualité de chef de dépôt successivement à Abidjan, Bobo-Dioulasso, Conakry et Bouaké, chef du Service Diesel à Abidjan.

Conseiller Territorial (1957). Ministre de l'Enseignement technique depuis 1957. Député de la 1ère circonscription. Membre du Bureau Politique du P.D.C.I.

\* M. Konan Kanga : Secrétaire d'Etat aux finances

Né en 1917 à Kahankro (Bouaké). Fonctionnaire. Marié, 6 enfants. Catholique. Diplômé de la section administration de l'Ecole William-Ponty (1938). Affecté en C.I en 1940. Chef de la section de la Conservation Foncière (Domaines). Conseiller municipal d'Abidjan (1954). Sixième adjoint au maire depuis 1956. Membre du Comité directeur du P.D.C.I depuis 1947. Membre du Bureau politique 1959 (secrétaire aux affaires administratives).

\* M. Aoussou Koffi : Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Plan.

Né le 7 Octobre 1924 à Yamoussokro. Marié, 1 enfant. Ingénieur des Travaux publics (Ecole Eyrolles, Paris). Chef du Cabinet du Ministre des T.P (1957-59) - Secrétaire général de la J.R.D.A.C.I. Trésorier général adjoint du P.D.C.I. Député de la 3ème Circonscription (1959).

\* M. Alphonse Boni : Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Né le 22 Décembre 1909 à Tiassalé. Magistrat. Marié, 4 enfants. Etudes à Bingerville (1921-24), puis au Collège Saint-Paul à Angoulême de 1924 à 1929 et à la Faculté de Droit de Toulouse de 1929 à 1933. Docteur en Droit. Attaché au Parquet du Procureur général près la cour de toulouse. Lauréat de l'examen professionnel d'entrée dans la Magistrature coloniale 1ère

session 1936. Juge suppléant à Lomé (1938). Substitut du Procureur de la République de Bamako 1941. Juge de paix à compétence étendue de Ziguinchor 1947. Chargé de mission au Ministère de la F.O.M. Député et Conseiller général de la 4ème circonscription (1959).

\* M. Raphaël Saller : Ministre des Finances; des Affaires Economiques et du Plan.

Né le 29 Septembre 1899 à le Marin (Martinique). fonctionnaire, marié, 2 enfants. Diplômé de l'Ecole de la F.O.M. Député dans l'Administration générale à Conakry en 1920, puis en Haute-Volta, en Côte-d'Ivoire, Cameroun, Djibouti (1943), Directeur de cabinet du Ministre en 1944. Directeur du Plan au Ministère de la F.O.M. de 1945 à 1948. Sénateur de la Guinée de 1948 à 1956 (Président du groupe des T.O.M). Ministre du Plan depuis 1957. Député de la 3ème circonscription en 1959. Sénateur.

\* M. Joachim Bony : Ministre de l'Education Nationale

Né le 12 Décembre 1927 à Grand-Bassam. Professeur. Licencié ès Lettres, Diplômé d'Etudes supérieures, Faculté de Lyon (1948-50). Adjoint d'enseignement au lycée Lakanal à Paris (1955-56). Préparation du CAPES en Sorbonne (1956-57). Stage à Lille (1957-58). Professeur-Censeur au lycée d'Abidjan (1958). Rédacteur en chef de Fraternité, s'est occupé des Associations d'Etudiants de C.I et des Associations internationales d'étudiants. Membre du Comité directeur du P.D.C.I. Député de la 4ème circonscription.

\* Charles Donwahi : Secrétaire d'Etat à l'Agriculture

Marié. Ingénieur des A. et M. Ingénieur frigoriste de la société Heudebert Sarl. Président de l'Association du crédit de la C.I. Membre du Comité Exécutif de la J.R.D.A.C.I (secrétaire à la propagande). Membre du Comité directeur du P.D.C.I.

\* M. Amadou Koné : Ministre de la Santé Publique.

Né le 25 Aout 1926 à Tabou. Chirurgien. Député. Conseiller général de la 4ème circonscription. Sénateur. Secrétaire général de la J.R.D.A.C.I. conseiller politique du P.D.C.I.

\* M. Ernest Boka : Ministre de la Fonction Publique

Né le 7 Décembre 1928, à Azaguié. Avocat stagiaire. Célibataire. Etudes secondaires à Avignon et à Briançon : licence de Droit (Droit Privé et romain). Avocat stagiaire, attaché du Parquet à Grenoble en 1955. Chef adjoint du cabinet du gouverneur du C.I, fin 1956. Ministre de l'Education de 1957 à 1959.

Député de la 4ème circonscription.

\* M. Jean Thès : secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications.

Né à Man le 15 Mars 1929. Géomètre aux T.P. Marié, 6 enfants, Affecté au Sénégal de 1947 à 1952, puis à Abidjan. Député conseiller général de la 2ème circonscription. Trésorier général de la J.R.D.A.C.I. (membre du Comité exécutif). Président de la Mutualité du cercle de Man. Secrétaire général de l'U.O.C.O.C.I. Trésorier adjoint du comité directeur de l'Association des parents d'élèves et Etudiants de C.I. Secrétaire général du comité R.D.A. Wobé d'Abidjan.

\* M. Amadou Bokoum : Secrétaire d'Etat à l'Information.

Né le 12 Février 1918 à Arabébé (cercle de Niafunké-Soudan).

Huissier. Commissaire-Priseur. Marié, 5 enfants.

Diplomé de l'Ecole Wiliam-Ponty, de l'Ecole des langues orientales et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Sciences techniques et Sociales). Secrétaire des Greffes et Parquets de Novembre 1938 à 1956. Huissier ex-commissaire-priseur à Dimbokro-Conseiller Territorial de 1957 à Avril 1959.

Député de la 3ème circonscription. Membre du Comité directeur et du Bureau politique du P.D.C.I. Secrétaire des Affaires administratives et judiciaires.

\* M. Jean Banny : Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Né le 14 Juillet 1931 à Divo. Avocat licencié en droit. Député de la 3ème circonscription. Membre du Comité exécutif de la J.R.D.A.C.I.

\* Jean Delafosse : Ministre d'Etat.

Né le 26 Novembre 1906 à Korhogo. Administrateur de société. Deuxième fils du gouverneur Maurice Delafosse que ses nombreux ouvrages sur l'Afrique Noire ont rendu célèbre. Marié, 10 enfants.

Après ses études, s'oriente vers le commerce et débute à la C.F.A.O., puis chez Massieye et Ferras (jusqu'en 1946). Elu conseiller municipal d'Abidjan en 1945 et Adjoint au maire depuis cette époque. Conseiller territorial depuis 1946, réélu en 1951 et 1957. Grand conseiller depuis 1948. Vice-Président du Grand Conseil depuis

A N N E X E XXXVII

LES TRACTS DE LA L.O.C.I

**I : CONVOCATION DE LA POPULATION A UNE REUNION PUBLIQUE**

**(tracts distribués le 23 Octobre 1958)**

Sans abuser de l'honnêteté et de la loyauté de M. le Ministre de l'intérieur du gouvernement de la Côte-d'Ivoire, nous, fils authentiques de ce territoire, responsable de nos propres intérêts et soucieux du meilleur devenir de notre chère Côte-d'Ivoire appelée territoire-pilote, nous avons l'honneur et le devoir de vous faire connaître qu'une grande réunion publique de tiendra le Dimanche 25 Octobre 1958, au Parc des sports de Treichville à 8h00 précises.

Ivoiriens, Ivoiriennes, vous qui êtes talonnés jour et nuit par les envahisseurs, vous qui souffrez du manque d'emploi, de logement, vous dont les fils n'ont jamais bénéficié d'une formation professionnelle suffisante, etc... Venez nombreux à notre grand meeting d'information.

Comité de Salut public

(Loci)

**II. DISTRIBUES LE 24 OCTOBRE 1958 APRES L'ARRESTATION**

**DES DIRIGEANTS DE LOCI**

Chers Compatriotes : par la Radio et par la presse, des



hommes que vous avez élus, qui ne s'occupent plus de vos intérêts, vous appellent maintenant des individus, des voyous, des irresponsables c'est à dire des fous, mais quand ils sollicitent vos suffrages, ils vous appellent leurs électeurs.

Voyez à travers ces injures leur incapacité de vous conduire, de résoudre même les petits problèmes sociaux et exigez la libération de vos camarades qui n'ont provoqué personne, mais ont été arrêtés parce que avec nos élus il n'existe plus de loi.

La ligue des Originaires de la C.I

### **III : VIBRANT APPEL AUX IVOIRIENS ET IVOIRIENNES :**

**le 25 Octobre 1958**

Tout d'abord je tiens à vous remercier au nom de nos dirigeants arrêtés, par la bonne compréhension de notre seule ambition qui nous surpasse depuis plusieurs années.

Nous, ivoiriens et ivoiriennes, devons consacrer notre vie pour nos frères, nos fils qui souffrent du chômage et pour notre chère Côte-d'Ivoire envahie par ces émigrés chassés de leur terre ingrate.

Après cette petite manifestation d'hier, je tiens de nouveau à vous dire que Samedi et Dimanche, nous, la masse ivoirienne mourrons tous si M. Mockey ne délivre pas nos frères que quelques mots vibrants, de toute l'émotion qui nous

étreigne tous le cœur, je vais essayer de revivre devant mais celui qui, en l'honneur duquel nous sommes réunis sur l'unique cause de notre manifeste; c'est que MM. les ministres Mockey et Djessou seront mis à l'échafaud.

Mourrons tous, c'est notre honneur, pour ceux d'entre nous qui comprennent l'impulsivité de nos deux ministres, maîtres de notre pays.

Vive la Côte-d'Ivoire!

Vive la LOCI!

Vive tous les Combattants!

Salut au peuple ivoirien

#### IV : TRACTS DISTIBUES AUX DAHOMEENS ET AUX TOGOLAIS

(8 DECEMBRE 1958)

Pour bien sauter, il faut aller en arrière. Tous vos travaux sont néants. Nous profiterons de vos biens après votre départ. Les blancs du commerce sont obligés de nous prendre maintenant. Il faut avoir en peur de nous les bétés. Attention, bété est fort comme un lion.

Allez vite au pays nu, complètement nu. Nous danserons cha-cha-cha avec vos complets laine. Vraiment bété a eu les Daho-Togo et quelques nagos du Nigéria.

Parler à vos enfants d'avoir eu peur des bétés.

Vive nos policiers de notre pays. Les policiers ont fait réellement ce que nous avons demandé.

Merci! Vive les policiers!

A N N E X E XXXXVIII

COMMUNIQUE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE  
A PROPOS DES INCIDENTS "RACIAUX" DE COTE D'IVOIRE,  
LE JEUDI 30 OCTOBRE 1958

Le Conseil de gouvernement du Dahomey, informé des événements qui se sont produits à Abidjan, a envoyé en Côte-d'Ivoire, en mission trois de ses membres, MM les ministres Hubert Maga, Ignacio Pinto et Emile Zinsou.

Le conseil de gouvernement de la Côte-d'Ivoire les a associés aux travaux qu'il poursuit inlassablement pour mettre un terme à ces événements, et pour rechercher des solutions en empêchant leur retour. Les ministres des deux conseils, après plusieurs séances de travail, ont pris les décisions qui s'imposent et lancent un appel solennel à leurs compatriotes de la Côte-d'Ivoire, du Togo et du Dahomey.

Ils ont été unanimes à réprouber de façon formelle les incidents qui se sont produits, mais aussi pour reconnaître que le problème social qui a servi de prétexte à ces événements mérite une solution rapide. En conséquence, ils ont décidé :

- En ce qui concerne le gouvernement du Dahomey

- 1) Dans l'immédiat, arrêt total de l'émigration des travailleurs vers la Côte-d'Ivoire.
- 2) Pour l'avenir, adoption d'une réglementation très stricte

contôlant l'émigration des travailleurs en Côte-d'Ivoire. Une très prochaine Conférence des ministres du travail et de la Fonction Publique en fixera les modalités d'application.

- En ce qui concerne le gouvernement de la Côte-d'Ivoire

- 1) Dans l'immédiat, reconsidération des conditions d'emploi, tant dans le secteur privé que dans le secteur administratif.
- 2) Réalisation rapide des plans de développement économique et social établis permettant un plus large emploi des Techniciens, des agents ayant une qualification et plus généralement de la main-d'oeuvre disponible.
- 3) En accord avec le conseil de gouvernement du Dahomey, mesures énergiques pour faire respecter les règles édictées par ce dernier pour contrôler l'émigration

Pour la mise en oeuvre de ce programme, le conseil de gouvernement de la Côte-d'Ivoire invite instamment la population à recréer les conditions de paix sociale qui régnaient avant le 24 Octobre. Il est persuadé que la population d'Abidjan dont les traditions d'hospitalité, la solidarité et de fraternité sont connues de tous, entendra cet appel présent afin de mettre un terme à la situation précaire dans laquelle se trouvent depuis quelques jours nos compatriotes du Togo et du Dahomey.

Sources : Anson, C2233, dossier 3, Incidents raciaux, Aff. Pol., 1958.

A N N E X E . XXXIX

NOYAUX DE L'OPPOSITION DU P.D.C.I-RDA APRES 1956

GROUPES POLITIQUES INDEPENDANTISTES

<u>OPPOSITION ETHNIQUE à DIMENSION REGIONALE</u>			
Groupement	Zone d'influence	Dirigeants	Observations
<u>Groupe royaliste</u>	Abengourou	B. O A AMOAKON (ancien militant PDCI)	- Son opposition a trait à d'anciennes questions relatives à la succession des "chefs"
<u>L' Islam Orthodoxe</u>	<u>Bondoukou</u>	L'Almamy	- Hostile au prince ADINGRA, animiste et pro-RDA.
<u>"R.D.A Nationaliste"</u>	Bouaké	Des Responsables de la "Muatualité des Autochtones de la C.I"	- Opposition partiellement ethnique.

Opposition à caractère régional dirigée par des diplômés de gauche

<p><u>FLN (Front de Libération Noire (KOTOKO)</u> Intérêts économique et sociaux <u>Bloc Populaire</u></p>	<p>Abidjan Agboville Daloa</p>	<p>Goh Boni (enseignant) Assi Camille Adam (Avocat) -</p>	<p>indépendantiste Nationaliste - Il est animé par les Bétés vaguement socialiste.</p>
<p><u>Vérité du Peuple</u></p>	<p>Abidjan-grd -Lahou</p>	<p>Arsène Usher Assouan (Avocat) Germain Diarro Grandj II (employé des postes)</p>	<p>- <del>Anti</del>-RDA. Mais les deux dirigeants rejoignent plus tard le RDA à l'Assemblée Territoriale.</p>
<p><u>Action Démocratique et Sociale de la C.I</u></p>	<p>Abidjan</p>		<p>- Ce mouvement est fondé en Juillet 1957 par des hommes favorables à la "convention" et liés à la branche ivoirienne de la "Confédération africaine des travailleurs croyants"; le syndicat catholique.</p>
<p><u>Mouvement de Libération de la Côte-d'Ivoire</u></p>	<p>Conakry</p>	<p>Adam Assi Camille</p>	<p>- Il est crée en 1959 par le groupe d'exilés ivoiriens. Très indépendantiste et proche de Sékou Touré.</p>

A N N E X E LSTATUTS DE LA J.R.D.A.C.IPRINCIPES ET BUTS

**ARTICLE 1.** - Il est crée au sein du P.D.C.I. une Jeunesse R.D.A. de C.I.(J.R.D.A.C.I) constituée, sur les principes du R.D.A. Son siège est fixé à Abidjan.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Congrès obtenue par les deux tiers des délégués.

**ARTICLE 2.** - La jeunesse R.D.A.C.I. lutte au sein du P.D.C.I. pour l'avènement en Côte-d'Ivoire d'une société moderne et pour l'éducation de la Jeunesse. Elle travaille constamment à son unité, à son renforcement, à l'entraide parmi ses membres et à la solidarité entre tous les jeunes R.D.A.

En outre, la J.R.D.A.C.I. se fixe pour devoir national permanent la lutte contre le racisme, le tribalisme et le régionalisme, sous toutes ses formes et sous tous ses aspects.

L'ADHESION AU MOUVEMENT

**ARTICLE 3.** - Les adhérents au mouvement sont admis à l'âge de 15 ans. Ils cessent d'appartenir à la J.R.D.A.C.I. à partir de 30 ans.

Toutefois, pour une période transitoire de deux ans, cet âge limite est porté à 40 ans.

La J.R.D.A.C.I. organise des sections de pionniers pour donner une éducation civique aux enfants dès l'âge légal d'entrée à l'école primaire.

**ARTICLE 4.** - Tout adhérent est tenu de s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par le Congrès sur proposition du Bureau exécutif, la J.R.D.A.C.I. devant verser un pourcentage de cette cotisation au P.D.C.I.

**ARTICLE 5.** - Au sein de la J.R.D.A.C.I., chaque adhérent a le droit d'émettre son opinion sur toute les questions et de formuler toutes critiques et propositions dans le but d'améliorer et de développer le mouvement. Il peut s'adresser par lettre à tous les organismes de direction de la J.R.D.A.C.I.

L'adhérent changeant de résidence doit présenter sa carte à la nouvelle section de base.

Il doit sauvegarder par tous les moyens l'unité de la J.R.D.A.C.I., condition principale de la force et de la puissance du mouvement, respecter sa discipline, développer l'autocritique dans toutes ses instances, faire preuve de sincérité et d'honnêteté à son égard et à l'égard de ses membres, être vigilant et ne pas se substituer à la J.R.D.A.C.I. en raison du poste que l'on occupe.

#### **ORGANISATION DU MOUVEMENT**

**ARTICLE 6.** - La J.R.D.A.C.I. est organisé dans l'Etat de Côte -



d'ivoire et groupe tous les jeunes des deux sexes,

Les sous-comités organisés au niveau du village dans les centres ruraux, du quartier ou de l'arrondissement dans les centres urbains, constituent la cellule de base de la J.R.D.A.C.I.

Plusieurs sous-comité forment un comité à l'échelon de la sous-section du P.D.C.I.

**ARTICLE 7.** - Le sous-comité est dirigé par un bureau de cinq membres, dont : 1 secrétaire de sous-comité, 1 secrétaire à l'organisation, 1 trésorier, 2 membres.

Une assemblée générale des bureaux des sous-comités élit tous les ans le comité.

Ce comité est dirigé par un bureau de treize membres, dont : 1 secrétaire général de comité, 1 secrétaire adjoint, 1 secrétaire à l'organisation, 1 secrétaire à la propagande, 1 trésorier général, 1 trésorier adjoint, 7 membres.

**ARTICLE 8.** - Le sous-comité se réunit en assemblée générale au moins une fois par mois. Les comités tiennent des conférences au moins une fois l'an.

**ARTICLE 9.** - L'instance supérieure de la J.R.D.A.C.I. et le congrès des Jeunes qui se tient chaque année. Il est composé des délégués des comités. Il détermine le programme d'action et élit un bureau exécutif de dix-neuf membres, dont : 1 secrétaire général responsable national de la J.R.D.A.C.I., 1 secrétaire général adjoint, 1 secrétaire chargé des relations

intérieures, 1 secrétaire adjoint des relations intérieures, 1 secrétaire chargé de la formation civique et politique, 1 secrétaire chargé des relations extérieures, 1 secrétaire chargé de la presse, 1 secrétaire à l'organisation, 1 secrétaire à la propagande, 1 trésorier général, 1 trésorier adjoint, 8 membres.

Le Bureau exécutif dirige l'ensemble du mouvement entre deux congrès. Chacun des membres du Bureau exécutif est chargé du contrôle d'un certain nombre de comités. Le Bureau exécutif et les responsables des comités tiennent des conférences périodiques. A chaque congrès ordinaire, le Bureau exécutif a l'obligation de présenter les rapports sur la politique générale de la J.R.D.A.C.I., la situation financière, l'organisation, la propagande et la presse. La représentation du P.D.C.I. est de droit à tous les échelons et toutes les assises de la J.R.D.A.C.I. Une délégation permanente de la J.R.D.A.C.I. fait partie de droit du Bureau politique, du Comité directeur, sous-sections et comités du P.D.C.I.

Deux mois avant chaque congrès territorial des Jeunes, les comités émettent des vœux qui sont adressés au Bureau exécutif. Les motions et les décisions du Congrès des Jeunes sont communiquées au Comité directeur du P.D.C.I.

**ARTICLE 10.** - Dans le Congrès national des jeunes, chaque comité bénéficie d'un mandat de droit (le comité bénéficie comités) et d'un nombre de mandats à déterminer par le Bureau exécutif.

**ARTICLE 11.** - Selon les nécessités, un congrès extraordinaire peut être convoqué par décision du Bureau exécutif ou sur la demande de plus de la moitié des comités. Seuls, les militants s'étant dégagés de leur cotisation annuelle participent au vote émis par les comités et son seuls éligibles.

Les élections se font au scrutin de liste à un tour à la majorité absolue et relative au second tour. Les dix-neuf membres du Bureau exécutif sont élus par les délégués mandatés au congrès, au scrutin de liste à un tour et à la majorité absolue relative au second tour.

Le vote est secret.

Les listes doivent être complète et nul ne peut figurer sur plus d'une liste à la fois.

#### **DISCIPLINE ET SANCTIONS**

**ARTICLE 12.** - La J.R.D.A.C.I. est un rassemblement des jeunes ayant un même programme et un même idéal, moral et politique commun. Cet idéal doit la guider à tout moment. La J.R.D.A.C.I. symbolise la discipline, l'exactitude, l'ordre et le travail, et tous ses membres, quel que soit leur rang social, doivent s'y plier.

**ARTICLE 13.** - Tous les conflits sont réglés suivant les dispositions prévues par le statut du P.D.C.I. A tous les échelons, les organisations de la J.R.D.A.C.I. peuvent prononcer les sanctions suivantes : avertissement, reprimande, blâme, suspension.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que l'intéressé ait été entendu par l'organisme qui sanctionne. Les sanctions au niveau du sous-comité doivent être prises en assemblée générale.

Tout adhérent frappé par une sanction de suspension peut user de son droit de retour par voie hiérarchique jusqu'au Congrès de Jeunes. En cas d'exclusion, dans l'attente de la décision définitive émise par le Congrès du P.D.C.I., l'intéressé ne participe pas à la vie du mouvement. L'attitude passive et continue de membre est incompatible avec l'appartenance de la J.R.D.A.C.I.

## **RESSOURCES**

**ARTICLES 14.** - Les ressources financières de la J.R.D.A.C.I. proviennent des cotisations versées par les adhérents, les souscriptions, dons, legs et produits des fêtes.

## **MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR**

**ARTICLE 15.** - Le P.D.C.I reconnaît et garantit l'évolution éventuelle de ces règlements intérieurs.

**ARTICLE 16.** - Le Congrès de la J.R.D.A.C.I. est seul habilité pour modifier les présents règlements intérieurs.

## DISSOLUTION

**ARTICLE 17.** - Seul, le Congrès national du P.D.C.I. est habilité pour prononcer la dissolution de la J.R.D.A.C.I. Seul, le Congrès national de la J.R.D.A.C.I. peut prononcer la dissolution des sous-comités et comités

En cas de dissolution du mouvement, tous les biens sont transférés au P.D.C.I.

ANNEXE LILIMOGÉAGE DE MONSIEUR JEAN BAPTISTE MOCKEY :COMMUNIQUE DU COMITE DIRECTEUR DU PARTIDEMOCRATIQUE DE LA COTE-D'IVOIRE

Le Comité Directeur du Parti Démocratique de la Côte-d'Ivoire (section du Rassemblement Démocratique Africain) réuni le 4 Novembre 1959 dans la salle des Conférences de l'Assemblée législative,

- \* Après avoir entendu un rapport du camarade Yacé Philippe, secrétaire général adjoint, faisant le point de la conjoncture politique, et examiné la situation intérieure du Parti.
- \* Prend acte de la démission offerte par le camarade Mockey de son poste de Secrétaire général et membre du Bureau politique du Parti Démocratique de la Côte-d'Ivoire et accepte cette démission.
- \* Charge le camarade Yacé d'assurer l'intérim du secrétariat général du Parti Démocratique de la Côte-d'Ivoire jusqu'au prochain congrès.
- \* Par ailleurs, le comité directeur fait sienne la résolution votée par le bureau politique à l'issue de sa réunion du 15 Octobre 1959 au sujet de la grève des

fonctionnaires.

- \* Approuve sans réserve toutes les mesures prises par le gouvernement.

Pour le comité directeur

le Président de Séance

Mamadou Coulibaly

## ANNEXE CII

### INDEPENDANCES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Fin de la Communauté	Transfert des Compétences de la Communauté	Proclamation de l'Indépendance	Accords de Coopération	Admission à l'O.N.U
Etats sous tutelle				
Cameroun Togo		1 /1 /60 27/4 /60	13/11/60	13/11/60 20/8/60
A.O.F				
Guinée		30/9 /58		12/12/58
Sénégal	4/4 /60	20/6 /60	22/6 /60	28/9 /60
Mali (Soudan)	4/4 /60	20/6 /60	2/2 /62	28/9 /60
Côte-d'Ivoire	11/7 /60	7/8 /60	24/4 /61	20/9 /60
Dahomey	11/7 /60	1/8 /60	24/4 /61	20/9 /60
Haute-Volta	11/7 /60	5/8 /60	24/4 /61	20/9 /60
Niger	11/7 /60	3/8 /60	24/4 /61	20/9 /60
Mauritanie	19/10/60	28/11/60	19/6 /61	27/10/61
A. E. F				
Rép. Centrafricaine	12/7 /60	13/8 /60	24/4 /61	20/9 /60
Congo-Brazzaville	12/7 /60	15/8 /60	15/8 /60	20/9 /60
Gabon	15/7 /60	17/8 /60	17/8 /60	20/9 /60
Tchad	12/7 /60	11/8 /60	11/8 /60	20/9 /60
Madagascar	2/4 /60	26/6 /60	27/6 /60	20/9 /60



ANNEXE LIII

AIDE CONSENTIE EN 1960 PAR LA REPUBLIQUE FRANCAISE  
AUX ETATS AFRICAINS ET MALGACHE

	<u>Total</u>	<u>Entente</u>	<u>Pourcentage</u> ( <u>Entente sur Total</u> )
Assistance Technique (aide en personnel)	319,0	74,7	23%
Aide budgétaire	120,6	30,0	25%
Investissements	598,3	116,8	19%
Caisse Centrale de Coopération Economique	183,8	44,0	24%
Services de la Républi- que Française	116,4	14,9	13%
<hr/>			
Total :	1.338,1	280,4	21%

La population des pays de l'Entente représente 34% de la population totale des Etats africains et malgache.

PREVISIONS D'AIDE FINANCIERE AUX ETATS AFRICAINS  
ET MALGACHE POUR 1961

**A - DEPENSES CIVILES**

1) Fonds d'Aide et de Coopération

Inrerventions en faveur des Etats	500 millions NF
Dépenses en Capital	550 " "

2) Crédits ouverts au nom des Services  
de la République Française

Fonctionnement	117 " "
Investissements	40 " "

---

1.207 millions NF

**B - DEPENSES MILITAIRES**

981 millions NF

**C - Prêts et avances du Trésor**

120 millions NF

"Surprix"(estimation)

250 millions NF

Source : Anson, C2294, "Aide et Coopération", 1961.

## TABLE DES ANNEXES

I. Les Premiers Statuts du P.D.C.I.	
Sources : CRDA, (7), dossier 1, PDCI, 1946-60	685
II. Programme de M. Félix Houphouet-Boigny	
Elections du 21 Octobre 1945 à la Constituante	
Source : CRDA, (7), dossier 16, 1945-46	687
III. Structures du P.D.C.I, Prévues par le 1er Congrès -Octobre 1947.	
Source : CRDA, (7) dossier1, PDCI, 1946-60	689
IV. Fondateurs et membres du Comité Directeur du P.D.C.I-RDA	
source : Annuaire du PDCI-RDA, Abidjan, 1978, pp. 103-104-105-107-119.	690
V. Structures du P.D.C.I. modifiées par le 2ème congrès - Mars 1959.	695
VI. Carte électorale de la Côte-d'Ivoire ou zones d'influence des principaux partis ivoiriens(1945-1956).	
Source : Ansom, C2178/5, Aff. Pol., 1945-56	696
VII. Personnalités et principaux responsables Communistes s'occupant des problèmes d'Outre-Mer	
Source : Ansom, C2297/7, Aff.Pol., 1947	700
VIII. Arbre géonalogique de la famille royale de l'Indénié.	
source : Ansom, C2175/5, Aff.Pol., 1947-58	707
IX. Les Treize militants RDA tombés sous les bals des colons le 30 Janvier à Dimbokro et enterrés dans la fosse Commune.	
Source : Siriex (P.H), <u>Félix Houphouet-Boigny, l'homme de la paix</u> , Paris, Seghers, Nouvelles Editions Africaines, 1975, p. 99.	708
X. Les principales régions de la Côte-d'Ivoire touchées par les émeutes : 1949-1950	709
XI. Lettre des détenus de Grand-Bassam au Procureur général.	
source : Ansom, C2145/17, Aff.Pol., 1950	710
XII. Motions des femmes des détenus de Bassam au gouverneur de la Côte-d'Ivoire, au procureur de la République.	
Source : Ansom, C2145/6, Op.cit.	712

- XIII. Lettre et Motion de soutien du Parti Communiste Marocain au R.D.A.  
Source : Ansom, C997/6, Aff.Pol., 1950. 716
- XIV. Lettre de protestation de l'Union des Femmes Françaises dirigée par Mme Claude Gérard à Monsieur le Ministre de la F.O.M.  
Source : Ansom, C997/6, Aff.Pol., 1950. 719
- XV. Circonstances qui ont entouré la disparition du Sénateur Biaka Boda à Bouaflé (Janvier 1950).  
Source : Ansom, C2154/9, Aff.Pol., 1950. 722
- XVI. Liste des inculpés lors des incidents du cercle de Daloa  
Source : Ansom, C2145/8, Op.cit. 724
- XVII. Programme de l'Ecole des Cadres du RDA - Abidjan, 1948  
Source : Ansom, 2233/4, Aff.Pol., 1948 - 53. 732
- XVIII. Résultats comparés des consultations électorales de 1951 à 1955 par circonscriptions administratives.  
Source : Ansom, C2178/5, Aff.Pol., 1955. 734
- XIX. Tableaux comparés des salaires entre Européens et Africains. 738
- XX. Glissement des pouvoirs de Dakar aux Territoires 743
- XXI. Elections Municipales du 30 Mai 1954 - Listes et programmes des partis en compétition.  
Source : Ansom, C2178/3, Op.cit. 745
- XXII. Le Café : régions productrices.  
Source : Ansom, C2177/1, Aff.écon., "Aperçu sur l'évolution économique et la situation économique de la Côte-d'Ivoire", 1951. 759
- XXIII. Le Cacao : régions productrices  
Source : Idem. 760
- XXIV. Le Palmier à huile : régions productrices  
Source : Ibid. 761

XXV.	La banane : régions productrices	
	Source : Ibid	762
XXVI.	Le gouverneur Latrille	763
XXVII	Autorisation administrative pour la création du SAA et	
	Composition du Bureau.	764
XXVIII	Elections à la première constituante (1945)	768
XXIX.	Résultats des élections territoriales du 31 Mars 1957	770
	dans quelques Territoires africains	
XXX	Proposition de loi tendant à la suppression du Travail	
	Forcé dans les territoires d'Outre-Mer (1er Mars 1946)	771
XXXI	Elections à la deuxième constituante (1946)	775
XXXII.	Les statuts du S.I.A.M.O.	
	Source : Ansom, C2294/6, 1954-55	777
XXXIII.	Acheminement de la main-d'oeuvre en Côte-d'Ivoire	
	source : Idem	782
XXXIV.	Les produits vivriers.	
	Source : Ansom, C2177/1, <u>Op.cit.</u>	785
XXXV.	Le bois : Zones d'exploitations forestières	
	Source : Idem.	786
XXXVI.	L'élevage : zones d'élevage	
	Source : Ibid.	787
XXXVII.	Les Ressources Minières prospectives	
	Source : Ansom, C2177/1, <u>OP.cit.</u>	789
XXXVIII.	Commerce extérieur de l'A.O.F	790
XXXIX.	Résolution de politique générale, Réunion du Comité de	
	coordination du R.D.A.	
	Source : Ansom, 2197/7, Aff.Pol., 1955	793
XXXX	Aide du budget général aux budgets locaux - Répartition	
	ristournes : 1956-57	
	Source : Synthèse de la situation économique de l'ex-	
	Afrique occidentale française durant la période de	
	1948 à 1958.	795
XXXXI	Budgets territoriaux : 1955 - 57	
	Source : Idem.	796
XXXXII.	Les Sept projets de fédération.	
	Sources : Ansom, C2220/2, Aff.Pol, 1956-60	
	Ansom, C <sup>15</sup> <sub>203</sub> , P.A-19 - 1958 - 60	798

XXXXIII. Etat du syndicalisme en A.O.F et effectifs des quatre grands groupes syndicaux.	806
XXXXIV. Statut et composition de l'organisme provisoire de Direction de l'U.G.T.A.N.	809
XXXXV. Projet de Constitution de la Côte-d'Ivoire adopté le 26 Mars 1959. Source : Ansom, C2213/1, Aff.Pol., 1958-59.	813
XXXXVI. Le premier gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire	818
XXXXVII. Les Tracts de la L.O.C.I. Source : Ansom, C2189/12, Aff.Pol., Incidents raciaux d'Abidjan, 1958.	827
XXXXVIII. Réglementation sur l'immigration Source : Ansom, C2233/3, Aff.Pol., 1958.	829
XXXXIX. Partis indépendantistes de Côte-d'Ivoire	832
L. Statuts de la J.R.D.A.C.I. Source : "Fraternité", n° 5, 22 Mai 1959.	834
LI. Limogeage de M.J.B. Mockey.	841
LII. Calendrier des indépendances africaines	843
LIII. Aide de la République Française aux Etats africains et malgache en 1960 - Prévisions d'aide pour 1961.	844

\*\*\*\*\*

# SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

## I. ARCHIVES

### A - En France

#### 1) ARCHIVES NATIONALES FRANCAISES - SECTION OUTRE-MER

##### - AFFAIRES POLITIQUES

<u>Cartons</u>	<u>dossiers</u>	<u>Objet</u>	<u>Années</u>
APC36 DESCHAMPS DELAVIGNETTE	PIA	Lettres d'Houphouët-Boigny	1946-1950
216	-	- La Constitution d'Octobre 1946 - Progrès des constituants : MRP- UDSR-SFIO _ Statuts des chefs coutumiers de l'AOF	1946
355	4	_ Politique Coloniale du gouverne- ment de Vichy	1940-49
625	-	- Rapport d'Houphouët du 5 Août 1947	1947
634	9	- Questions musulmanes en A.O.F	1951
883	21-22-23	- Questions culturelles. Conférence de Brazzaville	1944-46
928	1	- Les colonies depuis l'Armistice	1940-47
952	-	- A.O.F	1940-47
996	-	- Elections législatives et conten- tieux - Elections territoriales	1951-52
997	-	- Incident de Côte-d'Ivoire - Rapport politique du gouverneur général sur le Côte-d'Ivoire 1934/47	1949-50

1001	-	- Procès verbal du conseil privé	1950
2144	9	- Services publics - Rapport de l'inspecteur de la F.O.M, Poli - Notes sur la C.I	1947-51
	10	- Incidents : réponses du Ministère aux accusations du R.D.A et notes d'ensemble.	1948-50
	11	-Débats à l'Assemblée Nationale et de l'Union Française sur les incidents de C.I.	1949-50
	12	- Instructions générales pour le maintien de l'ordre	1948-50
2145	1	- Incidents de Grand-Bassam - Tribunaux clandestins - Incidents de: Bongouanou, Dabou, Ferkéssédougou, Boudoukou, Agboville	1947-50
	2	- Incidents de: N'kokro, Zuénoula, Daboa, Bouaflé, Dimbokro, Séguéla - Discours incendiaires des chefs RDA	1948-50
	3	- Affaire Me MATARASSO - Affaire des cinéastes VOGUES, VAUTHIER	1950
	4	- Interdiction des réunions du R.D.A Dissolution - Correspondance de François MITTERRAND, Président du groupe parlementaire UDSR	1947-50
	5	- Rapport sur la grève de la faim des prisonniers de Grand-Bassam	1949-50
	6	- Procès de Grand-Bassam et recours en suspicion légitime	1949-50



- |    |  |         |
|----|--|---------|
| 7  | - Verdict de la Cour de Grand-Bassam                                   | 1949-50 |
| 8  | - 2è procès de l'Affaire de Treichville                                | 1949-51 |
| 9  | - Commission parlementaire spéciale sur les événements survenus en C.I | 1950-52 |
| 10 | - A.O.F : Administration générale: historique du RDA                   | 1946-50 |

Dérogação

APC C36

DESCHAMPS C4/D58 - R.D.A - Comité de coordination 1955  
 DELAVIGNETTE

- |      |   |   |         |
|------|---|---|---------|
| 2152 | 1 | - A.O.F-A.E.F-TOM : Administration politique indigène                             | 1947-55 |
|      |   | - Statuts des chefs coutumiers  |         |
|      | 3 | - Enquêtes sur la situation matérielle des chefs coutumiers                       | 1947-58 |
| 2154 | 3 | - A.O.F: Administration générale  | 1958    |
|      |   | - Renseignements et documentation politiques                                      |         |
|      | 9 | - Disparition de Biaka Boda   | 1953    |
|      |   | - Orientation politique du RDA  |         |
| 2174 | 2 | - C.I: Services publics: maintien de l'ordre: incidents d'Abidjan (27 Avril 1952) | 1952    |
|      | 3 | - Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale a/s des incidents de 1949-50      | 1950-53 |
|      | 4 | - Télégrammes du RDA et ses complices anti-RDA                                    | 1949-50 |
|      | 5 | - Mandat d'arrêter contre le député Félix Houphouët-Boigny                        | 1950    |
|      | 7 | - Administration: politique indigène et chefferie des Abrons                      | 1952-53 |
|      |   | - Enquête sur une lettre de R. Léon, Conseiller Union Française                   |         |

- 8-9 - Suites judiciaires  
mesures judiciaires 1946-55
- 2175 2 - Notes sur la C.I: Administration :  
Assemblées et conseils: annulation  
de délibérations du conseil général 1947-58  
et l'Assemblée Territoriale
- 3 - Affaires judiciaires: recours en  
conseil d'Etat. Copies de décision  
et d'avis de celui-ci 1947-58
- 4 - Affaires judiciaires: recours en  
conseil d'Etat: pourvoi AMOAKON  
DIHYE contre la nomination d'un  
chef coutumier de l'Indénié 1947-58
- 5 - Problème de la chefferie de  
l'Indénié
- 2178 5 - Les partis politiques ivoiriens 1947-54  
- Référendum
- 2188 6 - Communauté 1958-1959  
- Relations Ghana-C.I  
- Incidents raciaux d'Abidjan
- 2189 1-4 - Evolution politique  
- Affaire dite de Gagnoa 1947-57  
- Association des chefs  
coutumiers
- 8 - Réorganisation administrative- Cir-  
culaires d'application de La<sup>Loi-</sup>Cadre 1955-58  
- La Loi Cadre
- 12 - Incidents d'Abidjan 1947-57
- 1 - A.O.F: Administration générale:  
Presse a/s de l'évolution politi-  
que de l'A.O.F 1958-59
- 2 - Conférences des gouverneurs de  
l'A.O.F. Septembre 1952 et Janvier  
1953 1952-53



- 2257
- 1 - Administration générale: Documen-  
tation et études sur : 1958-59
- 1) Perspectives d'avenir de  
l'Afrique Noire
- 2) La mentalité africaine et les  
relations entre Blancs et Noires
- 2 - Vie politique en Afrique Noire 1956-58
- . Syndicats et partis: notes, pres-  
se à propos de l'union des par-  
tis
- 3 - Evolution des partis 1958
- Vie politique: syndicats et partis
- Elections de 1957
- Un exécutif fédéral en A.O.F?  
Problèmes relatifs à cette question:  
notes pol, presse et AFP, Corres-  
pondances.
- 4 - A.O.F: Associations, les partis  
politiques, leurs congrès 1950-58
- 1) P.A.I: sa fondation
- 2) MLN: Etude
- 3) P.R.A: Congrès de Cotonou
- 4) I.O.M: " de Dakar
- 5) M.S.A: " de Conakry
- 6) I.O.M: " de Bobo Dioulasso  
et étude sur ce  
parti
- 7) R.D.A: " de Conakry et de  
Bamako
- 8) B.D.S: " de Kaolack
- 2258
- 1 - Questions religieuses : Islam 1956
- 3 - Hamallisme et Yacoubisme 1949-58
- . Historique et Documents
- . Notes, internements et mesure de  
grâce au sujet de personnalités  
hamallistes
- . Le cheik HAMALLAH

- 2257
- 1 - Administration générale: Documentation et études sur : 1958-59
- 1) Perspectives d'avenir de l'Afrique Noire
- 2) La mentalité africaine et les relations entre Blancs et Noires
- 2 - Vie politique en Afrique Noire 1956-58
- . Syndicats et partis: notes, presse à propos de l'union des partis
- 3 - Evolution des partis 1958
- Vie politique: syndicats et partis
- Elections de 1957
- Un exécutif fédéral en A.O.F?
- Problèmes relatifs à cette question: notes pol, presse et AFP, Correspondances.
- 4 - A.O.F: Associations, les partis politiques, leurs congrès 1950-58
- 1) P.A.I: sa fondation
- 2) MLN: Etude
- 3) P.R.A: Congrès de Cotonou
- 4) I.O.M: " de Dakar
- 5) M.S.A: " de Conakry
- 6) I.O.M: " de Bobo Dioulasso et étude sur ce parti
- 7) R.D.A: " de Conakry et de Bamako
- 8) B.D.S: " de Kaolack
- 2258
- 1 - Questions religieuses : Islam 1956
- 3 - Hamallisme et Yacoubisme 1949-58
- . Historique et Documents
- . Notes, internements et mesure de grâce au sujet de personnalités hamallistes
- . Le cheik HAMALLAH

- 8 - Le syndicalisme en A.O.F en 1955: 1955  
grèves, réunions du comité de Coordination CGT, voyages de militants
- 9 - Questions Sociales revendicatives 1955-56  
. Syndicalisme: CISL  
. Documentation et notes sur le syndicalisme et l'action de la CISL en Afrique Noire française en particulier
- 10 - A.O.F-Togo: Questions sociales-revendications. Scission des syndicats africains d'avec leurs homologues métropolitains (centrales CGT. CFTC-FO) 1956  
. CGTAC, mouvement d'autonomie, Congrès, CGT  
. Les syndicats africains fédéraux et locaux  
. Les conflits sociaux  
. Interventions en Afrique des syndicats non africains et voyages des leaders africains.
- 12 - Question du regroupement syndical en A.O.F 1957  
. Le Congrès de cotonou et d'Accra  
. Rupture avec les syndicats français  
. Unification syndicale africaine  
. Problème posé par un syndicalisme africain autonome  
1) Etudes sur le syndicalisme africain  
2) Les syndicats non africains (Centrales françaises et mondiales)  
3) Les syndicats africain fédéraux et locaux- L'UGTAN

- 14 - Personnel de l'Administration 1957-58  
 - Syndicat National des administrations de la France d'Outre-Mer  
 - Affaires courantes: réunions, convocations
- 15 - Dossier de G. Balandier, Conseiller technique ORSTOM, organisations d'Etudiants, préparation des conseils des ministres. Colloque d'Abidjan 1958
- 2265 1 - Associations et jeunes d'Afrique Noire 1949-56
- 1) Rassemblement de la Jeunesse Démocratique d'Afrique Noire
  - 2) Bourses et boursiers
  - 3) W.A.Y et conseil de la Jeunesse d'Union Française
  - 4) Propagande Communiste et nationaliste: mouvements internationaux de jeunes et d'Etudiants, leurs militants
  - 5) Associations de jeunesse d'Afrique
    - a) En France
    - b) à Paris
    - c) en Province
- 3 - A.O.F. Note sur les structures du "Mouvement de libération nationale" 1958
- 4 - C.I: Questions électorales: élections municipales 1956
- 5 - A.O.F. et AFF: Elections et Conséquences des élections 1953-57 1957

AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

<u>Cartons</u>	<u>dossiers</u>	<u>Objet</u>	<u>Années</u>
1	2	- Etat des taxes spéciales des produits coloniaux	1948
	52	- Impôt A.O.F	1943
	59	- CI: Mission HUET	1937-56
	87	- Situation économique et sociale - Aménagement du Réseau Routier	1946-55
4	53	- Etude de la main-d'oeuvre industrielle	1943
	59	- Situation économique des TOM	1938-44
5	110	- Résultats statistiques de l'enquête de 1939 sur la production industrielle A.O.F-Togo	1939-44
6	52	- Affaires économiques. Investissements de la France aux Colonies	1943
6(27)	110	- Réflexion sur le plan d'Equipement Colonial	1947
	52	- Régime fiscal des sociétés coloniales	1943-1954
	58	- Vue d'ensemble sur les liens économiques entre la France et les colonies	1942-43
	118	- Situation des prix des produits coloniaux	1939-50
10	10	- Généralités- Renseignements statistiques pour l'Assemblée de l'Union Française	1948
13	10	- Plan industriel	1950-55
19PA-13	173-174	- Evolutions sociales	
46	-	- Activités économiques de la France	1944-46
49	-	- Main-d'oeuvre	1939-55





- Le Président

- Dossiers des discours et Déclarations Félix Houphouët-Boigny (1.45.60)doss1,2,3et4
  - . Plus de 200 textes de 1945 à 1960
- Recueils des interventions parlementaires du Président Félix Houphouët-Boigny (7.6.45.58I)brTp
  - . Interventions de 1945 à 1958  
99p
- Documentation bibliographique (1)/doss 1

- Le Comité de Coordination

**A - Les sessions**

- Réunions du Comité de Coordination à Dakar, les 2 et 3 Octobre 1948 (3.48)br1
  - . Le rapport de Gabriel d'Arboussier  
La résolution ..... 45p
- Les Travaux du Comité de Coordination, réuni à Conakry les 8,9,10, et 11 Juillet 1955 (3.55)/br1
  - . Les participants - L'allocution d'ouverture. Les rapports. Les résolutions - L'allocution de clôture - Le meeting - L'appel du Président. Le règlement intérieur du RDA. A travers la presse..... 92p
- Réunion du Comité de Coordination, en Avril 1957, à Yamoussokro (3.57)/doss.1
- Réunion du comité de Coordination, en Mars 1958, à Abidjan (3.58)/doss.1

**B - Communiqués et déclarations**

- Comité de Coordination - Textes de 1947 à 1958 (3.47.59D)/doss.Co
  - . Circulaires - Communiqués - Déclarations - Directives et procès verbaux des réunions du Comité de Coordination
  
- Groupe Parlementaire - Textes de 1950 à 1957 (3a50.57D)/doss.Co
  - . Circulaires - Communiqués - Déclarations - Directives et procès-verbaux des réunions du groupe parlementaire
  
- Secrétariat général - Textes de 1947 à 1952 (4.47.52D)Doss.Co
  - . Circulaires - Communiqués - Déclarations - Directives - Divers
  
- Une brochure : "Le Rassemblement Démocratique Africain dans la lutte Anti-impérialiste". (3.48)br.2
  - . Editée par le Comité de Coordination en Novembre 1948. Le Congrès Constitutif. Documents - Rapport au Comité de Coordination

**- Les sections Territoriales**

Nous nous sommes seulement intéressés à la section ivoirienne du RDA :

**LE PARTI DEMOCRATIQUE DE LA COTE-D'IVOIRE (PDCI)**

<u>Objet</u>	<u>dossiers</u>
- <u>Le Syndicat Agricole de la Côte-d'Ivoire</u>	
. Arrêté d'autorisation du 8 Août 1944 - Les Statuts du Syndicat- Liste des membres fondateurs - Composition du bureau définitif et des délégués régionaux en Septembre 1944 et en Février 1949. Correspondances diverses. Cartes de membres du S.A.A. et de la Coopérative des planteurs de la Côte-d'Ivoire.	(7)/doss.1
- <u>Liste des 3500 premiers membres du S.A.A</u>	
. Aboisso, Jacquville, Yamoussokro, Lahou, Dimbokro, Gagnoa, Tiassalé, Soubré, Bocanda Duékoué etc...	(7)/doss.2
- <u>Documentation sur la Fondation du SAA</u>	
. Articles de Mamadou Coulibaly, Joseph Anoma. Déposition de Félix Houphouët-Boigny devant la Commission d'Enquête parlementaire sur les incidents de Côte-d'Ivoire. Rapport de Philippe Yacé au 4ème Congrès du P.D.C.I . Articles divers	(7)/doss.3
- <u>Création du P.D.C.I</u>	
. Réunion constitutive du 9 Avril 1946 - Projets de statuts - Autorisation du 30 Avril - Cartes de membres - Statuts adoptés le 31 Octobre 1947	(7)/doss.4
- <u>Documentation sur l'Origine du PDCI</u>	
. Déposition de Félix Houphouët-Boigny devant la Commission d'Enquête parlementaire sur les incidents de Côte-d'Ivoire - Témoignages de Mamadou Coulibaly, Germain Coffi Gadeau, Kacou Anzouan, Jean-Joseph Pango,	(7)/doss.5

Doudou Gueye. Interviews enregistrées d'Auguste Dénise,  
Philippe Franceschi, Diawara

- Le 1er Congrès - 1947 (7)/doss.6
- Le 2ème Congrès - 1949 (7)/doss.7
- Le 3ème Congrès - 1959 (7)/doss.8
  
- Informations sur les Activités du PDCI
  - . Période 1946 - 1947 (7)/doss.9
  - . Période 1946 - 1950 (7)/doss.10
  - . Période 1950 - 1960 (7)/doss.11
  
- Documentation sur la Répression 1948-50 (7)/doss.12
  - . Les incidents du 6 Février 1949  
durant les années 49/50 de :  
Bougouanou, Bocanda, Treichville,  
Boudoukou, Palaka, Zuénoula, Daloa,  
Issia, Affery, Bouaflé, sinfra,  
Dimbokro, Séguéla, etc....
  
- Documentation sur la Fraude électorale  
en Juin 1951 (7)/doss.13
  - . Incidents au cours de la Campagne.  
Mémoire pour la demande d'annulation  
des élections
  
- Rapport de la Commission d'Enquête parle-  
mentaire sur les Incidents survenus en  
Côte-d'Ivoire en 1949-1951 (7)/doss.15
  - . Annexe n° 11.348 au procès-verbal  
de la séance du 23 Novembre 1950.  
Assemblée nationale, session de  
1950 .....3 tomes
  
- Les Elections Législatives Territoria-  
les et Municipales de 1945 à 1959 (7)/doss.16
  - . Candidats. Professions de foi -  
Bulletin de vote - Résultats

- Informations sur la vie politique Ivoirienne de 1957 à 1960 (7)/doss.17

. Conseil de gouvernement. Assemblée territoriale puis législative

**C - Archives de l'Assemblée Nationale Française**

Journal officiel : Débats et documents parlementaires relatifs aux principaux débats sur les questions d'Outre-Mer à l'Assemblée Nationale, au Conseil de la République et à l'Assemblée de l'Union Française de 1946 à 1958

**B - En Côte-d'Ivoire**

**FONDS DE LA FONDATION HOUPHOUET-BOIGNY**

Cartons	dossiers	Objet	Années
9	-	- Recueils des déclarations des leaders du RDA :	
	1	- Président Mamadou Coulibaly	1946 à 1960
	2	- Président Philippe Yacé	1946 à 1960
	3	- Docteur Doudou Gueye	1946 à 1949
	4	- Gabriel Lisette	1946 à 1960
10	-	- Recueils des déclarations des leaders du RDA :	
		- Déclarations du Président Félix Houphouet-Boigny	1945 à 1960
25	-	- Code du Travail Outre-Mer :	
		- Les travaux et les débats de l'Assemblée de l'Union Française	1947-55
26	-	- Code du Travail Outre-Mer :	
		- Presse: - recueils d'articles	1947-52
		- recueils d'articles	1953-55

- 33
- |   |  |         |
|---|--|---------|
| 1 | _ Elections législatives - Campagne<br>électorale (Courrier) |         |
| 2 | - PCF : activités anticoliales                               | 1948    |
| 3 | - C.I: Rapports du gouverneur                                |         |
| 4 | - F.H-Boigny: Courriers divers                               | 1945-47 |
| 5 | - Union intercoloniale                                       |         |

\* Outre les témoignages déjà signalés, il faut mentionner les documents sonores public et privés trop peu nombreux pour faire l'objet d'une partie.

- Public : 1 cassette

R.F.I : "Mémoire d'un Continent", émission de Radio France Internationale animée par Ibrahim Baba Kaké.

Témoignage du Docteur Doudou Gueye,  
Avril 1973

- Privé : 2 Cassettes

- . Allocution au stade Géo-André en octobre 1951
- . Déclaration sur la nouvelle constitution et l'avenir de la Communauté (septembre 1958).

## II. BIBLIOGRAPHIE

### A. OUVRAGES - ETUDES ET ARTICLES

#### 1. Généralités

- AGERON(Charles Robert) , France Coloniale ou Parti Colonial?, Paris, PUF, 1978, 304p.
- AMIN(Samir) , L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la Colonisation. 1800 - 1970, Paris, Ed. de Minuit, 1971, 324p.
- AUPHAN(Paul) , Histoire de la décolonisation, Paris, France-Empire, 1967, 319p.
- BALANDIER(Georges), L'Afrique ambiguë, Paris, PUF, 1969, 410p.
- BARBE(Raymond), "Les classes sociales en Afrique Noire", Economie et Politique, revue marxiste, S.I.P.E., Mars, 1964.
- BEHANZIN(L.S), "Signification historique d'une indépendance" in Présence Africaine, n° 12, Février-Mars 1957.
- BONAFE(P), Le Nationalisme Africain - Aperçu sur sa naissance et son développement, Paris, Fondation Nationale des sciences politiques, 1964, 60p.
- BENOIST(Joseph Roger de), La balkanisation de l'Afrique Occidentale, Abidjan-Dakar, NEA, 1979, 238p.
- BENOT(Yves), Idéologie des indépendances, Paris, Ed. François Maspéro, 1969, 427p.
- BENOT(Yves), Indépendances africaines. idéologies et réalités, Tome I, Ed. Maspéro, 1975, 217p.
- BENOT(Yves), Indépendances africaines. Idéologies et réalités, Tome II, Paris, Ed. Maspéro, 1975, 117p.
- BERSTEIN(S), La Décolonisation et ses problèmes, Paris, A.Colin, Collection "Dossier sciences humaines" n°1, 1968, 96p.
- BERQUE(J), Dépossession du Monde, Paris, Ed. du Seuil, 1964, 219p.



- BERQUE(J), CHARNAY(J.P), De l'impérialisme à la décolonisation, Paris, Ed. de Minuit, 1965, 504p.
- BLANCHET(André), "La France propose à ses territoires d'Outre-Mer un fédéralisme" in Le Monde du 23 Juillet 1958.
- BLANCHET(André), Itinéraire des partis africains depuis Bamako, Paris, Plon, Collection "Tribune Libre", 1958, 211p.
- BLANCHET(André), "L'indépendance par la négociation" Revue de la Communauté franco-aurafrique, n° 109, 1960, pp. 9-10.
- BORELLA (F), "Fédéralisme et décolonisation", Esprit, n° 258, février 1958, pp. 229-248
- BORELLA (F), "Pouvoir gouvernemental dans la Communauté", Recueil Prenant, n° 672-673, Octobre-Novembre 1959, pp. 551-563.
- BORDEAUX(H), "La France en Afrique Noire", Ecrits de Paris, n° 184, Juillet-Août 1960, pp. 56-63
- BOSSCHERE(Guy de), Les deux versants de l'Histoire :  
 I : Autopsie de la Colonisation  
 II : Perspectives de la décolonisation  
 Paris, Albin Michel, 1969, 331 et 403pp.
- BOURGI(R) Le Général de Gaulle et l'Afrique Noire 1940-1969, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1980, 515p.
- BRUNSCHWIG (Henri), Mythe et réalités de l'impérialisme français, Paris, colin 1960, 205p.
- BRUSCHWIG (Henri), "Colonisation, décolonisation" in Cahiers d'Etudes Africaines, n° 1, 1960, pp. 44-54.
- BRUNSCHWIG (Henri), Noires et Blancs dans l'Afrique Noire française, Paris, Flammarion, 1983, 245p.
- CAMARA(Siké), La Guinée vers la Socialisme, de l'Empire au référendum de 1958, T.1, Livre 1, Conakry, 1980.
- CESAIRE(Aimé), Discours sur le Colonialisme, Paris, Présence Africaine, 1973, 64p.
- CHAFFARD(Georges), Les Carnets de la décolonisation, Paris Calman-Lévy, 1965-1967, 2 volumes.

- CHAFFARD(Georges), "Communauté : l'échéance de 1960" in France Outre-Mer du 17-9-1959, pp. 1-2.
- CHAPSAL(J), La vie politique en France depuis 1940, Paris, PUF, 1966, 591p.
- COQUERY-VIDROVITCH(Catherine) et Moniot(Henri), L'Afrique Noire de 1900 à nos jours, Collection "Nouvelle clio", Paris, PUF, 1974, 463p.
- COQUERY-VIDROVITCH(Catherine), L'Afrique Noire - Permanences et Ruptures, Paris, Payot, 1985, 440p.
- COQUERY-VIDROVITCH(Catherine), "Le Transfert de pouvoir économique en Afrique d'expression française : de l'"exclusif Colonial" aux rapports "Nord-Sud", (1956-1980)" in Cahier Afrique noire, n° 9, L'HARMATTAN, pp. 141-173.
- CORNEVIN(Marianne), Histoire de l'Afrique contemporaine de la deuxième guerre mondiale à nos jours, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1972, 447p.
- CORNEVIN(Robert), Histoire de l'Afrique, Paris, Payot, 1962-1976, 3 volumes
- CORNEVIN(Robert), Histoire des peuples de l'Afrique noire, Paris Berger-Levrault, 1962, 715p.
- DANIEL(J), L'ère des ruptures, Paris, Grasset, 1979.
- DAVIDSON(Basil), L'Afrique au XXè s., L'éveil et les combats du nationalisme africain, Paris, Ed. J.A., 1979, 445p.
- DAVIDSON(B), Mère Afrique. Les années d'épreuves de l'Afrique (Black mother), Trad. en français pour Pierre Vidaud, Paris, PUF, 1965, 284p.
- DECRAENE(Philippe), Le panafricanisme, Paris, PUF, "Que sais-je", 1976, 128p.
- DECRAENE(Philippe), Vieille Afrique, Jeunes Nations, Perspectives Internationales, Paris, PUF, 1982
- DELAVIGNETTE(R), L'Afrique noire française et son destin, Paris, Gallimard, 1962, 206p.
- DESCHAMPS(Hubert), Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar et des Archipels. Tome II: de 1800 à nos jours, Paris, PUF, 1971, 720 p.
- DESCHAMPS(Hubert), L'éveil politique africain, Paris, PUF, 1952, 127p.

- DESCHAMPS (Hubert), L'Union française. histoire institutionnelle -Réalités, Paris, berger-Levrault, 1952, 214p.
- DESCHAMPS(Hubert), Méthodes et doctrines coloniales de la France, Paris, Colin, 1953, 222p.
- DESCHAMPS(Hubert), La fin des Empires coloniaux, 3è éd., Paris, PUF, 1963, "QSJ", 129p.
- DIA(Mamadou), Réflexion sur l'économie de l'Afrique noire, Paris, Présence africaine, 1961.
- DADIER(Henri), "Aperçu sur le syndicalisme en Afrique française", in Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer, n° 64, Décembre 1955, pp. 498-504.
- DIOP(Majhemout), Contribution à l'étude des problèmes politiques en Afrique Noire, Paris, Présence Africaine, 1958, 267p.
- DRESCH(Jean), Un géographe au déclin des Empires, Paris, Ed. François, Maspéro, 1979, 261p.
- DUMONT(René), L'Afrique noire. Développement agricole. Reconversion de l'économie agricole, guinée, Côte-d'Ivoire, Mali, Paris, PUF, 1962
- DUMONT(René), L'Afrique Noire est mal partie, Paris, Seuil, 1966, 256p.
- EHRHAD(J), Le destin du colonialisme, Eyrolles, 3è éd., 1958, 236p.
- ELGEY(Georgette), La République des illusions 1945-1951, Paris, Fayard, 1969, 654p.
- ESPERET(G), "Le Syndicalisme en Afrique", Droit social, n° 3, Mars 1958.
- FANON(Frantz), Les damnés de la terre, Paris, F. Maspéro, 1969, 240p.
- FISCHER(Georges), "Syndicat et Décolonisation", in Présence Africaine, n° 34-35, pp. 17-60, Octobre 1960, Janvier 1960.
- FOLLIET(J), Le droit de colonisation (1919-1963), Paris, A. Colin, 1965, 408p.
- FRANCOIS PONCET(A), "L'Enjeu africain", in Le Figaro du 6-2-1959, pp. 1-2.

- GOMA-FOUTOU(Celestin), "La Loi-Cadre du 23 Janvier 1956: son rôle dans le processus de l'Indépendance des Colonies françaises d'Afrique", Yamoussokro, Colloque international sur l'histoire du RDA, 18-25 Octobre 1986, texte dactylographié n° 12, 26p.
- GUALLE(Ch.de), Mémoire d'espoir : T1, Paris, Plon, 1970, 314p.
- GERARD(Claude), Les pionniers de l'Indépendance, Paris, Ed. Inter-Continents, Promotion 1975, 192p.
- GIRARDET(R), L'Idée coloniale en France, 1871-1962, Paris, La Table Ronde, 1972, 336p.
- GONIDEC(P.F), "Une mystique d'égalité: le code du Travail des territoires d'Outre-Mer", Revue Juridique et politique de l'Union française, T.7, 1953.
- GONIDEC(P.F), Les systèmes politiques africains.  
 T. I : Le pouvoir africain et l'Etat, 1971, 361p.  
 T. II : Les réalités du pouvoir, 1974, 353p.  
 Paris, Librairie générale de droit et de Jurisprudence.
- GRIMAL(Henri), La Décolonisation 1919-1963, Seconde Ed., Paris, A. Colin 1965, 408p.
- GROSSER(Alfred), La IVème République et sa politique extérieure, Paris, A. Colin 1972, 440p.
- GUENA(Yves), Historique de la Communauté, Paris, Fayard, 1962, 192p.
- GUEYE(Doudou), Itinéraire africain, Paris, Présence Africaine, 1966.
- GUILLEMIN(P), "Les Elus d'Afrique Noire à l'Assemblée Nationale sous la IVème République", Revue française des sciences politiques, VII, n° 4, Décembre 1958.
- HAZOUME(G.1), Idéologies tribalistes et nation en Afrique, Paris Présence Africaine, 1972, 230p.
- HAMON(Léo), Introduction à l'Etude des partis politiques de l'Afrique française, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1959(extrait de la revue Juridique et politique d'Outre-Mer, n° 2, Avril-Juin, pp. 40-196).

- HAMON(Léo), Les partis politiques africains, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1961, 51p.
- JACOB(Moneta), Le PCF et la question coloniale, 1920-1965, Paris, Collection Livres Rouges, S.D., 287p.
- JULIEN(Charles-André), Histoire de l'Afrique, Paris, PUF, "Q.S.J", 1955, 155p.
- JULLIARD(J), La IVème République, Paris, calmann-Levy, 1968, 380p.
- KHALY CODETTA(Camara), "L'Afrique et son destin face à la France, essai de réforme dans les colonies", Présence Africaine, n° XI, Février-Mars, 1957
- KIPRE et ZOLBERG(A.R), "Effets de la structure d'un parti politique sur l'intégration nationale", in cahiers d'Etudes Africaines I, n° 3, Janvier 1961, pp. 140-149
- KI-ZERBO(Joseph), Histoire de l'Afrique noire d'Hier à demain, Paris, Hatier, 1972, 702p.
- LABOURET(H), Colonisation, Colonialisme, décolonisation, Paris, Larose, 1952, 205p.
- LACOUTURE(Jean), Cinq hommes et la France, Paris, Ed. Du seuil, 1961, 374p.
- LAVROFF(D.G), Les Partis politiques en Afrique Noire, Paris, PUF, "Q.S.J", 1970, 127p.
- LECOMTE(Albert), "La Panafricanisme syndical" Revue de L'Action populaire, Avril 1960, pp. 427-441.
- LUCHAIRE(F), "Les grandes Tendances de l'évolution politique en Afrique Noire", Revue Française de sciences politiques, Septembre 1959, pp. 578-597.
- MADJARIAN(G), La question colonial et la politique du parti communiste, 1944-1947, Paris, Ed. F. Maspéro, 1977.
- MAHIOU(Ahmed), L'avènement du parti Unique en Afrique Noire. l'expérience des Etats d'expression française, Paris, Pichou et Durand-Auziaz, 1969, 421p.
- MARTENS(Georges), "le syndicalisme en Afrique occidentale d'expression française: de 1945 à 1960", in Le Mois en Afrique, Nov. 1980, n° 178-179.
- MATIP(Benjamin), "Les mouvements de travailleurs en Afrique Noire", Tribune marxiste, n° 6, 1959, pp. 43-54.

- M'BOKOLO(Elikia), L'Afrique au XX<sup>e</sup> siècle. Le continent convoité, Paris/Montréal, Ed. Vivantes, 1980.
- MENDE(Tibor), De l'aide à la recolonisation, Paris, Seuil, 1972, 318p.
- MERLE(Marcel), L'Afrique Noire contemporaine, Collection U, série "Société politique" dirigée par Alfred GROSSER, Paris, A.Colin, 2<sup>e</sup> éd. 1972, 471p.
- MERAT(L), Fictions et réalités Coloniales, Paris, Ed. Sirey, 1946, 117p.
- MEYNAUD(J) SaLAH-Bey(A), Le syndicalisme africain, Paris, Payot, 1963
- MICHALON(Thierry), Quel Etat pour l'Afrique, Paris, l'Harmattan, 1984, 189p.
- MIEGE(Jean Louis), Expansion européenne et décolonisation, de 1870 à nos jours, Paris, PUF, 1973, 475p.
- MILCENT(Ernest), L'AOF entre en scène, Paris, Témoignage chrétien, 1958, 192P
- MITTERRAND(François), Aux Frontières de l'union française, Paris, Julliard, 1953
- MITTERRAND(François), Présence française et Abandon, Paris, Plon, 1957, 243p.
- MOUMOUNI (A), L'Education en Afrique, Paris, F. Maspéro, 1964, 400p.
- MORGENTHAN(R.S), Political Parties in french speaking west Africa, Oxford Clarendon Press, 1970, 445p(Traduction en français par Mme Claude Gérard - C-R.D.A)
- NAVILLE(J), "Données statistiques sur la structure de la main-d'oeuvre salariée et l'industrie en Afrique", in le travail en Afrique noire, Présence Africaine, 1952, pp. 279-414.
- NERA(G), La Communauté, Paris, PUF, 1960, 128p.
- N'DIAYE(J.P), La Jeunesse africaine face à l'impérialisme, Paris, Ed. F.Maspéro, 1969, 281p.
- N'DIAYE(Massata Abdou), Le Mouvement suyndical africain devant ses responsabilités, Conakry, "Continent africain", 1965
- N'GANGO(G), Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone, Paris, Présence Africaine, 1972
- N'KRUMAH(Kouamé), Le Consciencisme. philosophie et idéologie de la décolonisation, Paris, Payot, 1964

- N'KRUMAH(K), L'Afrique doit s'unir, Paris, Payot, 1964
- N'KRUMAH(K), La lutte des classes en Afrique, Paris, Présence Africaine, 1972
- N'KRUMAH(K), Le Néo-Colonialisme, dernier stade de l'impérialisme, Paris, Présence Africaine, 1973.
- November(Andress), L'évolution du Mouvement syndical en Afrique occidentale, Paris, Mouton, 1965, 282p.
- OLIVER(Roland) et ATMORE(Antony), L'Afrique depuis 1800, Paris, PUF, 1970, 352p.
- OUSMANE(Sembène), Les bouts de bois de Dieu, Paris, Le Livre Contemporain, 1960.
- PADMORE(G), Panafricanisme ou Communisme? La prochaine lutte pour l'Afrique, Paris, Présence Africaine, 1960, 471p.
- PAILLAT(C), Vingt ans qui déchirèrent la France, Paris, Laffont, tome I, 1969, 628p. Tome II, 1972, 793p.
- ROUS(J), Chronique de la décolonisation, Paris, Présence Africaine, 1965, 479p.
- SEURIN(J.L), "Elites sociales et partis politiques d'AOF", in Annales africaines, Dakar, 1958, pp. 123-157.
- SEYTANE( ), "Les classes sociales et les dirigeants politiques de l'Ouest Africain" in Partisans, Mai-Juin, 1966, pp. 145-169
- SIEBA(Sibirè), Syndicalisme et politique: vraies ou faux problèmes, Ouagadougou, n.d., 1979, 179p.
- SURET-CANALE(Jean), Afrique noire. De la colonisation aux indépendances 1945-1960, Tome III, Paris, Ed. Sociales, 1972, 430p.
- SYLLA(Lanciné), Tribalisme et Parti Unique en Afrique noire - Esquisse d'une théorie générale de l'intégration nationale, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, Abidjan, Université nationale, de Côte-d'Ivoire, 1977, 392p.
- Synthèse de la situation économique de l'ex-Afrique occidentale française durant la période de 1948 à 1958.
- TOURE(Mamadou), "Responsabilité de l'Economiste africain", P.A. XXVII-XXVIII

## 2 - Sur le R.D.A. et la Côte-d'Ivoire

### - Sur le R.D.A.

- ADOU(Bogolo georges), "Le R.D.A. et les religions", Yamoussokro, Colloque international sur l'histoire du R.D.A, 18-25 Octobre 1986, n° 8, 16p, texte dactylographié
- AKRA(Echéché), "L'évolution du R.D.A", Exposé du CHEAM, n° 606, 1970, 8p.
- ANOMA(Joseph), "Le R.D.A dans la lutte anti-impérialiste, le Combat du SAA", in La Fondation Houphouet-Boigny, n° 1, Juillet 1977, pp. 16-26
- ARBOUSSIÉ(Gabriel d')Le R.D.A est toujours anticolonialiste (Lettres ouvertes à Félix Houphouet-Boigny), Paris, Dakar, 1952, 65p.
- ARBOUSSIÉ(Gabriel d')L'Afrique vers l'unité, Paris, Ed. St-Paul, 1961.
- ARBOUSSIÉ(Gabriel d')"Notre étape historique du développement démocratique en Afrique Noire", France nouvelle du 29 Janvier 1949, n° 163
- ARTHAUD(R), "Crime sous les tropiques : I, les prisons de la Côte-d'Ivoire", L'Humanité du Mardi 14 Novembre 1950
- BARBE(Raymond), "Note sur le 2ème congrès du RDA", Cahiers du Communisme février 1949, pp. 231-234.
- BENILAN(J), Evolution du RDA de 1946-1951, Centre Militaire d'Information et de Spécialisation pour l'Outre-Mer, 1951, 27p. Multigr.
- BENOIST(J.R), "Cinq années avec le parti Communiste (1945-1950)", Yamoussokro, Colloque international sur l'Histoire du RDA, 18-25 octobre 1986, n° 21, 28p, texte dactylographié
- BLANCHET(A), "Le Congrès de Bamako pose le problème de la Communauté franco-africaine", Marchés Tropicaux du Monde, Octobre-Novembre 1957.
- BONY(Joachim), "L'Idéologie du Rassemblement Démocratique Africain", Yamoussokro, Colloque international sur l'histoire du RDA, 18-25 Octobre 1986, n° 28, 24p, texte dactylographié.



- Comité de Coordination du RDA, "Rupture RDA-PCF", Le Populaire du 19 Octobre 1950
- Comité de Coordination du RDA, Au service de l'Afrique Noire - Le Rassemblement Démocratique Africain dans la lutte anti-impérialiste, Paris, les Imprimeries Rapides, 1948, 78p.
- DADIE(B), "Le Corbillard de la Liberté", Démocratie Nouvelle septembre 1949, n° 9, pp. 495-496
- DADIE(B), Carnet de Prison, Abidjan, CEDA, 1981, 335p.
- DADIE(B. Bernard), "La Presse dans la lutte du RDA", Fondation Houphouet-Boigny, R.I.A.R.H.P., Abidjan, 1978, n° 2, pp. 81-87.
- DIABATE(Henriette), La marche des femmes sur Grand-Bassam, Abidjan-Dakar, NEA, 1975, 63p.
- DIOP(Thomas), Bamako 1957, Présence Africaine, Nouvelle Série trimestrielle, Octobre-Novembre 1957 pp. 162-170
- DJIBO(B), Mamadou (F-K), Moulik(G), "Pour un véritable Rassemblement Démocratique Africain", Démocratie nouvelle, septembre 1955, p. 549(Manifeste lancé le 9 Juillet 1955 à Conakry).
- DOSSINGES(P.M), "Le RDA à la croisée des chemins", Observateur du 11 Mai 1950, pp. 8-9.
- DIABATE(Henriette), "Le Rôle des femmes dans l'histoire du RDA", Fondation Houphouet-Boigny, R.I.A.R.H.P., Abidjan, 1977, n° 2 pp. 88-102
- DOMERGUE(Danielle), "le R.D.A. et la Communauté Franco-Africaine" Yamoussokro, Colloque International sur l'histoire du RDA 18-25 Octobre 1986, n° 13, 13p, texte dactylographié.
- EKRA(Vangah M.), "Les événements du 6 Février 1949 en Côte-d'Ivoire. Une interview de Mathieu Ekra par Doudou Gueye", Revue de l'Institut Africain de Recherches Historiques et politiques, Abidjan, 1978, n° 3, pp. 76-87.

- FOULON(J), "Le désapparementement du RDA témoigne d'une crise profonde de conscience dans les rangs du RDA", Climats du 26 Octobre 1950
- GADEAU(Coffi G), "de 1946 aux indépendances : le combat du RDA", FRATERNITE HEBDO, n° 1424, 14 Août 1986
- GARRAUD(J.M), "Les Communistes du RDA entretiennent en Côte-d'Ivoire une véritable campagne d'agitation, 10 morts, 50 blessés au cours des récents incidents de Dimbokro", Le Figaro, du Jeudi 2 Février 1950.
- GARRAUD(J.M), "Comment les Communistes colonisent le RDA"?, Le Figaro, du Samedi 4 et Dimanche 5 Février 1950.
- GERARD(Claude), "Notes sur le désapparementement du RDA du PCF", Revue de l'Institut Africain de Recherches historiques et politiques, n° 1, Juillet 1977, pp.123-139.
- GERARD(Claude), "Houphouët-Boigny, Sékou Touré;deux hommes, deux langages", France Eurafrique, n°237,Nov.1972,pp.17-20.
- GUEYE(Doudou), "Le sens d'une révolution", in Réveil, n° 242, du 15 Septembre 1945.
- GUEYE(Doudou), "L'Afrique Noire dans la lutte pour la Démocratie Le IIeme congrès du RDA", Démocratie Nouvelle, n°2, Février 1949, pp. 102-106.
- GUEYE(Doudou), "Les conditions politiques de la naissance du RDA", Revue de l'Institut Africain de Recherches Historiques et Politiques, n° 3, 1er semestre 1978, pp. 42-67.
- GUEYE(Doudou), "Ceux qui étaient au congrès de Bamako", Revue de l'Institut Africain de Recherches Historiques et Politiques, n° 2, 1er semestre 1978, pp. 35-54.
- GUEYE(Lamine), Itinéraire africain, Paris, Présence Africaine,1966.
- HAMON(L), "Le Parti Fédéral Africain et le RDA: de la querelle fédéraliste à l'indépendance 1959-1960", Revue Juridique et politique d'Outre-Mer, n° 14, 1960
- HOUPHOUËT-BOIGNY(F), "Le Continent Africain en marche", Démocratie Nouvelle, n° 2, Février 1947
- KACOU(Anzouan), "Le rôle du RDA dans la promotion de l'enseignement supérieur", Revue de l'institut Africain de Recherches Historiques et politiques, n° 3, 1er semestre 1978, pp. 68-75

YACE(Philippe), "Les raisons de la lutte du RDA", Revue de l'institut Africain de Recherches Historiques et Politiques, n° 1, Juillet 1977, pp. 4-9.

YACE(Philippe), "L'action du RDA dans la défense des droits des Anciens Combattants", Revue de l'Institut Africain de Recherches Historiques et politiques, n° 2, 1er semestre 1978, pp. 6-11.

### - Sur la Côte-d'Ivoire

#### . Evolution et partis politiques

AMONDJI(Marcel), "Le Parti Démocratique de la Côte-d'Ivoire", Peuples noirs-Peuples africains, Septembre-Octobre/Novembre-Décembre 1984, pp. 46-59.

AMONDJI(Marcel), La Côte-d'Ivoire, le PDCI et la vie politique de 1944 à 1985, Paris, L'HARMATTAN, Collection "Point de vue", 1986.

AUGE(M), Théorie des pouvoirs et idéologie; Etude de cas en Côte-d'Ivoire, Paris, Hermann, 1975, 440p.

BARTHEMY(J), La Côte-d'Ivoire au Seuil de la Loi-Cadre, s.l.1957, 25p.

BAULIN(Jacques), La politique intérieure d'Houphouet-Boigny, Paris, Ed. Eurafor-Press, 1980, 25p.

BAULIN(Jacques), La Politique extérieure d'houphouet-Boigny, Paris, Ed. Eurafor-Press, 1980, 218p.

BALNCHET(André), "La Côte-d'Ivoire, touchée par la Grâce" in Le Monde des 21 Août et 2 Septembre 1955

CAMPBELL(Bonnie), "The Ivory Coast" in Dunn(John), West Africa states : Failure and promise - A study in Comparative politics, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, pp. 66-116.

DECRAENE(Philippe), "Côte-d'Ivoire, 1966, naissance d'une nation", Le Monde, n° 6707, 6 Août 1966, pp. 1-6.

DENISE(Auguste), "La Côte-d'Ivoire, un territoire qui a brûlé les étapes "L'Economie", supplément au n° 645 du 31 Juillet 1958

- MASQUET (Brigitte), "Côte-d'Ivoire : Pouvoir présidentiel. Palabre et démocratie", Afrique Contemporaine, n° 114, Avril 1981, pp. 10-22.
- MOUSSET (P), "La République de M. Houphouet-Boigny à l'heure de l'Indépendance", Revue des deux mondes, 15 septembre 1960, pp. 254-270.
- PERSON (Yves), "Colonisation et Décolonisation en Côte-d'Ivoire" in Le Mois en Afrique, n° 188-189, Août-Septembre 1981, pp. 15-30
- PLATON (P), "Le Président Houphouet-Boigny dégage les grandes options de la politique ivoirienne", Marchés Tropicaux et méditerranéens, n° 1564, 31 Octobre 1975, pp. 3178-3185.
- RONDOT (p), "Contre une fédération de l'AOF, quelles sont les raisons du particularisme de la Côte-d'Ivoire", in La Croix du 15 Avril 1958.
- SEMI BI (Zan), "Le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire", in Le Mois en Afrique, n° 94, Octobre 1973, pp. 61-75.
- WODIE (F), "Le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire", Revue Juridique et politique - Indépendance et Coopération, nouvelles série, Tome XXII n° 4, Octobre, Décembre 1968, pp. 987-1018
- WODIE(Francis), "La vie politique en Côte-d'Ivoire de 1945 à 1969", Revue algérienne des sciences juridiques, économiques, volume VI, n° 3 Septembre 1969, pp. 821-842.
- YBOUE (Lazarã), "Les Etudiants de Côte-d'Ivoire et l'unité", France-Eurafrique, n° 159, Février 1965, pp. 27-28.
- . Economie et Société
- AMIN(Samir), Le développement du Capitalisme en Côte-d'Ivoire, Paris, Ed. de Minuit, 1967, 336p
- AMON D'ABY (F), La Côte-d'Ivoire dans la cité africaine, Paris, Ed. Larose, 1951, 206p.
- BONNET, "La minorité française en Côte-d'Ivoire", Afrique et Asie modernes, n° 118, 3è trimestre 1978, pp. 29-40
- CARTA (J), "La Côte-d'Ivoire, la bourgeoisie noire s'installe" in France-Observateur du 3 Septembre 1959.

- DUPREY(Pierre), Histoire des ivoiriens : Naissance d'une Nation, Abidjan, Imprimerie de la Côte-d'Ivoire, 1962, 237p.
- DEZECS(Marie Génévieve), L'évolution de la vie politique au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, et en Guinée, Paris, Institut d'Etudes politiques, 1960, 143p.
- EKRA(Vangah M.), "Le PDCI, génèse et épopée", Conférence à Sikensi le 9 Juillet 1983, 53p. ronéotypé.
- FAURE(Y.A) et MEDARD(J.F), Etat et Bourgeoisie en Côte-d'Ivoire, Paris, Ed. KARTALA, 1982, 270p
- GADEAU(Coffi G), "De la naissance du PDCI au Congrès de Bamako", Revue de l'Institut, Guillaume, " La vocation agricole de la Côte-d'Ivoire" in Marchés coloniaux du Monde du 28 Avril 1961.
- HOLLAS(B), La Côte-d'Ivoire, Passé, Présent, Perspectives, Paris, Gentner, 1965, 111p, 2è Ed/lère éd. 1963.
- HOLLEAUX(A), "Les forces politiques en Côte-d'Ivoire de 1944 à 1956", Kassa Byakassa, Bulletin de l'institut d'Ethnosociologie, n° 15, Février 1982, pp. 5-56.
- Africain de Recherches Historiques et politiques, n° 2, 1èr Septembre 1978, pp. 26-34.
- HOUPHOUET-BOIGNY est élu triomphalement président de la République de CI", Marchés Tropicaux et Méditerranéens n° 786, 3 Décembre 1960, p. 2569.
- "La Côte-d'Ivoire en face de ses responsabilités: les résultats acquis. Le 3ème plan quadriennal" in Bulletin de l'Assemblée pour l'étude des problèmes de l'Union française, n° 128-129, Septembre-Octobre 1958, pp. 25-38
- "La Proclamation de l'Indépendance de la Côte-d'Ivoire", Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n° 770, 13 Août 1960, pp. 1765-1766.
- LOUCOU(Jean Noël), "Le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain(PDCI-RDA) et les partis politiques ivoiriens de 1946-1960", Yamoussokro, Colloque international sur l'histoire du RDA, 18-25 Octobre 1986, n° 50, 18p, texte dactylographié.

- Chambre de Commerce de la Côte-d'Ivoire, Comptes-Rendus des Séances 1946-1958.
- CHAULEUR (P), "La Politique de la main-d'oeuvre en C.I" in Marchés Coloniaux du Monde du 28 Avril 1951.
- FRECHON (Hubert), "Les Plantations européennes en Côte-d'Ivoire", Institut de Hautes Etudes de Dakar, Département de géographie, n°3, 1955; Cahiers d'Outre-Mer, n° 29, Janvier-Mars 1955.
- DADIE (B.B), "Le sort du travailleur noir en Côte-d'Ivoire", in Le travail en Afrique Noire, 1957
- DUPIREM, "Planteurs autochtones et étrangers en basse Côte-d'Ivoire orientale", in Etudes éburnéennes, (Abidjan), 1960
- GBAGBO (Laurent), Côte-d'Ivoire : Economie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960), Paris, L'HARMATTAN, 1982, 212p.
- GUILLAUME (M), "La vocation agricole de la Côte-d'Ivoire" in Marchés Coloniaux du Monde, 28 Avril 1951.
- H.D, " Un exemple de développement équilibré : la C.I", Bulletin de la chambre de Commerce du 22 Nove. 1958
- HOLAS (B), Changements sociaux en Côte-d'Ivoire, Paris, PUF, 1961, 117p.
- KLEIN (A), "la main-d'oeuvre en Côte-d'Ivoire", Presse off-set, BNETD, Abidjan 1972.
- KOBLEN (A), "Le Planteur Noir", in Etudes Eburnéennes, IFAN, Centre de la Côte-d'Ivoire, 1956.
- MILCENT(E), "Les Syndicats de Côte-d'Ivoire", in Le Monde du 27 Novembre 1956.
- MILCENT (E), "Les syndicats de Côte-d'Ivoire reprochent au RDA son alliance avec le grand patronat européen", in Le Monde du 27 Novembre 1956
- POUMAILLOU (P), "L'Equipement de la Côte-d'Ivoire et le FIDES" in Marchés coloniaux du Monde de Samedi 28 Avril 1951.
- TELLAC (J), Le bois de la Côte-d'Ivoire, leurs conditions, Paris, Ed. maritimes et coloniales, 1954.
- ZOLBERG (Aristide R.), One party government in the Ivory Coast, prince ton university Press, 1969, 2èd., 400p (1ère éd. en 1964).

\* Biographie

- COULIBALY (Mamadou), Houphouët-Boigny : Vingt ans de jeunesse, cinquante ans de travail, Abidjan, société ivoirienne d'Imprimerie (S.I.I), 1975, 44p.
- SIRIEX (Paul Henri), Félix Houphouët-Boigny, l'homme de la paix, Paris, SEGHERS, 1975, 363p
- SIRIEX (Paul Henri), Houphouët-Boigny ou la sagesse africaine, Abidjan-Paris, NEA-NATHAN, 1986, 422p

\* Autobiographie

- HOUPHOUET-BOIGNY (Félix), Le Président Houphouët-Boigny et la nation ivoirienne, Abidjan, NEA, 1975, 338p
- GUEYE (Doudou), Sur les sentiers du Temple : ma rencontre avec Félix Houphouët-Boigny, Les Rouyat, Ed. Ventabren, 1975, 152p.

**B - Thèses - Memoires****1 - Thèses**

- BATMANIAN (J), La Politique africaine de la Côte-d'Ivoire, de son accession à l'indépendance à la fin de la guerre civile au Nigéria(thèse de doctorat de 3ème cycle d'Histoire, Paris I, 1973).
- BONY (J), La Côte d'Ivoire sous la colonisation française et le prélude à l'émancipation 1920-1947. Génèse d'une nation, (Thèse de doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences humaines, Paris I, 1980, 3volumes, 1515).
- DANIOKO (Ch.A), Contribution à l'étude des partis politiques au Mali 1945-1960 (Thèse de doctorat de 3ème cycle d'Histoire, Paris VII, 1984, 2 volumes, 549p)
- GBAGBO (Laurent), Les ressorts socio-économiques de la politique ivoirienne (1940-1960) - (Thèse de doctorat de 3ème cycle d'Histoire, Paris VII, 1973, 2 Volumes, 514p.
- GUILLANEUF (Raymond), La presse en Côte-d'Ivoire. La Colonisation, l'aube de la décolonisation 1906-1952 (Thèse de doctorat de 3ème cycle d'Histoire, Paris I, 1975, 2 volumes, 614p).

- LOUCOU (J), La vie politique en Côte-d'Ivoire de 1932 à 1952  
(Thèse de 3ème cycle d'histoire, Aix en Provence,  
Université de Provence, 1976, 2 volumes, 608p.
- TOPOR (D'Almeida), Histoire Economique du Dahomey (1890-1920)  
(Thèse d'Etat, Université de Paris-Sorbonne - Paris  
IV, 1987, 2 volumes

## 2 - Mémoires

- ADOU (Bogolo Georges), L'action syndicale et politique de M. Houphouët-Boigny sous la IV République.  
(Mémoire de maîtrise d'Histoire, Paris XII, 1984,  
266p.
- AKPA (Ernest), Le Rassemblement Démocratique Africain 1946-1958  
(Mémoire Diplômé EPHE, IVè section. Sciences  
économiques et sociales. Sorbonne, 1976 -1977, 1  
volume, 133p.
- BOCOUM (M.T), La naissance d'une élite nouvelle en Côte-  
d'Ivoire, 1er quart du XXè siècle (Mémoire de  
maîtrise, Aix en Provence, 1973, 240pages.
- DOUNAMOU (Abou), Le Mouvement syndical en Côte-d'Ivoire (Mémoire  
d'études et de recherches, sous la direction de M.  
Yves Person, Université de Paris I, Centre de  
recherches africaines, 1977-1978, 103p.
- DOMERGUE (D), La décolonisation de la Côte-d'Ivoire vue à  
travers "le Monde", "le Figaro", "la dépêche du  
Midi" et "Abidjan-Matin" du 1er Juillet 1958 au 31  
Août 1960, Toulouse, Université de Toulouse, Le  
Mirail, 1970, LXIX, 326p)
- GENTIL (E), Les idéologies politiques de la Côte-d'Ivoire  
(Mémoire de des sciences Politiques, Paris, 1966,  
243p).
- KEITA (Mory), Les origines sociales des élites politiques dans  
la Côte-d'Ivoire (Mémoire, des Sciences politiques,  
Dijon, 1966)
- LA PORTE (Mireille), La Pensée sociale du Président Félix  
Houphouët-Boigny (Institut d'Etudes politiques,  
Bordeaux, 1970, 103p).



- TOURE(Sékou), L'Afrique et la Révolution, Co nakry, 1967
- THOREZ(Maurice), La politique anticolonialiste dans l'histoire du P.C.F, Paris, Ed. sociales, 1972
- TRAORE(Bakary), Mamadou(Lo) et Albert(Jean-Louis), Forces Politiques en Afrique Noire, Paris, PUF, 1966, 312p.
- TOUCHARD(Jean), Le Gaullisme (1940-1969), Paris, Ed. du seuil, 1978, 382p.
- TEULIERES(A), L'Outre-Mer français, Paris, Berget-Levrault, 1970, 483p.
- VAUSSARD(M), Histoire de la démocratie chrétienne, Paris, Ed. du Seuil, 1956
- VEDEL(G), "La constitution de 1958", in Le Monde du 23 Juillet 1958.
- VIANSSON-PONTE(P), "En chantier depuis cinq semaines, l'avant-projet de la constitution s'écarte sur plusieurs points importants des principes initialement fixés", in Le Monde du 25 Juillet 1958
- VIARD (R), La Communauté impériale française, s.l, Ed. Alsatia, 1954, 136p.
- WALLERSTEIN(Immanuel), L'Afrique et l'Indépendance, Paris, Présence Africaine, 1966, 202p.
- YACONO(Xavier), Les étapes de la décolonisation française, Paris, PUF, "Que-sais-je", 1971, 128p.

## C - PERIODIQUES - JOURNAUX - REVUES

Ne sont pas mentionnés ici les Journaux et périodiques consultés pour quelques numéros.

### 1 - Organes du R.D.A

. Presse du Comité de Coordination

#### AFRIQUE NOIRE

Dakar, hebdomadaire, 1951 - 1955

#### REVEIL, LA VOIX DU R.D.A.

Dakar, hebdomadaire, Juillet 1947 - Août 1950.

. Presse de la section de Côte-d'Ivoire (P.D.C.I)

#### Abidjan-Matin

Abidjan, quotidien

#### Democrate (Le)

Abidjan-Treichville, quotidien, 1950-1951

#### Fraternite

Abidjan - Treichville, hebdomadaire, 1959-1960

. Organe des Etudiants R.D.A en France

#### Voix de l'Afrique Noire (LA)

Paris, mens. 1952-1954

### 2 - Divers Périodiques

#### Actualités d'Afrique Noire

Paris mens., 1957.

Afrique Nouvelle

Dakar, hebd. 1952-1959

Attougblan

Abidjan-Treichville, mens., 1956.

Avenir de la Côte-d'Ivoire (L')

Abidjan, bimens., 1955-1958

Climats

Paris, hebd., 1949-1955 (hebdomadaire des milieux  
Coloniaux conservateurs)

Concorde

Abidjan, quot., 1957.

Côte-d'Ivoire universitaire(La)Interafrique presse

Paris, heb., 1954-1966

Marchés coloniaux

Paris, heb., 1952-1957 (Cet hebdomadaire sera succédé  
par "MARCHES TROPICAUX")

Nouvelles d'Outre-Mer (Les)

Paris, mens., Juin 1953.

Revue de la Fondation Houphouët-Boigny, Institut  
Africain de Recherches historiques et politiques, Abidjan, Revue  
semestrielle paraissant depuis Juillet 1977.

## INDEX SIGNALITIQUE

Y figurent exclusivement les noms propres cités dans le texte à l'exclusion de ceux mentionnés dans les notes et dans l'orientation bibliographique.

ABADIE ADJE : 32  
 ABADI DOMINIQUE : 34, 35  
 ABDOULAYE DIALLO : 349  
 ADAM CAMILLE : 617  
 ADINGRA (Prince) : 198  
 ADJOUA "Commissaire" : 33  
 ADOU KOFFI : 101  
 ADOU KOUASSI : 100, 103, 112  
 AFFOUA NIANGO : 100  
 AHOU KONGO : 108  
 AKE GERVAIS : 34  
 AKINDES : 584  
 AKAPOVI : 237  
 ALBERT BOUZANQUET : 56  
 ALBERT DAVID : 580  
 ALBERT PARAISO : 163, 166, 294  
 ALBERT SARRAULT :  
 ALBIN ODO : 569  
 ALI DJABY : 205, 207, 208  
 ALIA KOUAKOU : 176  
 ALLEGRET : 202  
 AMADOU DIAKITE : 151  
 AMADOU DIOP : 129, 353, 355, 359  
 AMADOU KONE : 604  
 AMADOU SEYE : 144  
 AMED N'DAN : 34  
 AMOAKON DIHYE : 96, 101, 103, 105, 106, 107, 108  
 AMON D'ABY : 133, 145, 603

AMON TANOH LAMBERT : 361, 618, 623  
ANDO PASCAL : 149  
ANDRE LAFOND : 569, 570, 580  
ANDRE LATRILLE : 69, 74, 92, 105, 126, 394  
ANDRE MORLOT : 41, 567  
ANDRE PLY GONNEAU : 40, 123  
ANDRE VIOLIS : 87  
ANET BILE CLEMENT : 366  
ANGOULVANT (le gouverneur) : 95, 158, 379  
ANNE MARIE RAGGIE : 33, 187  
ANNI HERVE : 87  
ANNY : 41  
ANOMA JOSEPH : 72, 366, 384  
ANTONIN DIOULO : 167  
APITHY : 261, 344, 539  
ARMAND JOSSE : 237, 295, 353, 357  
ASSAN KOUADIO : 152  
ASSE KONAN : 230  
ASSOUAN USHER : 363, 364  
ATAHI MICHEL AMATE : 36  
AUBERT HUBERT LOUNDA : 114  
AUGUSTE DENISE : 45, 160, 163, 167, 196, 265, 367, 645  
AZIKWE (Dr) : 225, 535.

BA BIEN TO : 176  
BOA J.B. : 145, 163  
BAH François : 230  
BAH AMADOU : 593  
BAHI GEORGES : 32, 230  
BAKARY DIAKITE : 294  
BALADJI TRAORE : 294  
BAMBA KOUROUMA : 32  
BANDA : 536  
BASSIROU GUEYE : 576  
BAYA TRAORE : 230  
BAYERE EMILE 230, 294,

BARLET BARTI : 238  
BECHARD : 95, 96, 115, 242, 244  
BEMA BAKAYOKO : 173  
BEMA TRAORE : 207  
BEMA WATARA : 34  
BENILAN : 181  
BENOKO DIADY : 230  
BERETA : 185  
BERNARD AMONDI : 165  
BERNARD CORNUT GENTILLE : 293, 306, 522,  
BERNARD DADIE : 32, 152, 153, 166, 294  
BIAKA BODAV : 178, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211,  
212, 213, 215  
BILLAUD : 237  
BIATI-Bi : 238  
BINGER : 95  
BLAISE DIAGNE : 89  
BLE DRUID ROBERT : 178, 179  
BOA KOUASSI : 100, 102  
BOBY DIGNAN : 230  
BOGANDA BARTHELEMY : 349, 535  
BOGANDA DARLAN : 114  
BOISSIER PALUN : 203  
BOKA ERNEST : 366, 604  
BOLI MARIKO : 152  
BONI ALPHONSE : 133  
BONI JOACHIM : 627  
BONIFACE OUEDRAOGO : 32  
BOUZOU II : 111, 113  
BOUADY PAGNI : 101  
BURON : 306  
  
CAMARA LATYR : 584  
CAMERA FARABAN : 616  
CAMILLE ALIALI : 366  
CAMILLE KISSI GRIS : 57, 58, 361

CAPRI DJEDJE : 149, 152  
CASANOVA : 16  
CAYLA (le gouverneur) 386  
CLAK BI KOMANA : 176  
CHARLES ARDENCLARKE (sir) : 321  
CHARLES DUBOIS : 366  
CHARLES LACHEROY : 168, 194  
CHARLES MENGUY : 580  
CHAUVET : 306  
CHEICK DIOP : 109  
CHOU EN LAI : 318  
CISSE ALIOUNE : 589  
CLARAC : 237  
CLAUDE GERARD : 182, 191  
COFFI GADEAU (Madame) : 33  
COFFI JOSEPH : 58, 68, 618, 622  
COFFI MAMADOU : 627  
COSTE FLORET : 73

DAN KONATE : 230, 294  
DAOUDA KONE : 207  
DAVID SOUMA : 580  
DEBAY : 106  
DESCLERCS RAYMOND : 67, 406, 503, 514  
DE GAULLE : 365, 393, 513, 514, 517, 520, 522, 528, 529, 550,  
560, 650, 651, 657  
DEGRE KOUADIO : 176  
DELAFOSSE JEAN : 359, 366  
DEMBA DIALLO : 111  
DEMBA DIALLO : 111  
DEMBA DRAME : 354  
DETOURNEL : 237  
DIAKE JOSEPH : 230  
DIALLO Abdoulaye : 584, 589  
DIANO GNANDJA : 363  
DIGNAN BAILLY : 129, 130, 133, 165, 171, 226, 292, 302, 603

DIGRE JOSEPH : 34  
DIGRE YAYA : 34  
DIOMANDE : 230  
DIOP ASSAN : 34  
DIOP FALIHOU : 584  
DJAUMENT ETIENNE : 131, 146, 150, 160, 161, 162, 163, 165, 226,  
227, 254  
DJESSU LOUBO : 359, 366  
DJETTI BI LOUPOUA : 238  
DJIBO BAKARY : 285  
DJIBO SOUNKALO : 60  
DJIBRIL TEUN : 580  
DJOSSO COULANDJI : 294  
DJOROSSE : 230  
DOUWAHI CHARLES : 603  
DOUDOU GUEYE : 260, 205  
DOUDOU THIAM : 538  
DUA KOBENA : 198  
DUBOIS : 507  
DUTAMBU : 69

ECARE GEORGE-ARMAND : 35  
EDGAR FAURE : 331  
EDOH COFFI : 590  
EGENON NIANGORAN : 149, 185, 230, 294  
EKRA MATHIEU : 32, 100  
EL-HADJ SORI SOUMAHORO : 198  
ELIE BLONCOURT : 87  
EMMANUEL ODDOS : 382  
EMILE KOUAME : 230, 294  
ESSAFO KOUASSI : 100, 102, 108, 111, 112  
ESSEY BONZOU : 102, 103, 105  
ETIENNE LATTIER : 149  
EYEMOU NIANGORAN : 60



FAGBAMIGBE : 582

FAYETTE : 28

FELIX EBOUE : 375, 376

FELIX HOUPHOUET-BOIGNY : 15, 17, 18, 21, 23, 31, 35, 36, 39, 42,  
45, 48, 70, 71, 73, 76, 85, 86, 93, 94,  
97, 101, 102, 104, 112, 132, 156, 166,  
167, 184, 195, 197, 199, 201, 202, 204,  
208, 209, 211, 213, 216, 222, 247, 249,  
251, 253, 258, 259, 263, 266, 267, 268,  
270, 273, 280, 281, 284, 302, 303, 319,  
323, 334, 351, 352, 352, 382, 383, 386,  
404, 489, 491, 492, 493, 394, 495, 496,  
497, 500, 510, 511, 521, 522, 523, 529,  
540, 541, 542, 543, 545, 546, 551, 575,  
601, 602, 603, 611, 616, 618, 624, 625,  
626, 631, 645, 646, 651, 653, 657.

FIANKAN GASTON : 60, 361, 366, 390

FILIDORI A : 242, 342, 343, 355

FONBONNE : 237

FOURNIER - BIDOZ ROBERT : 123

FRANÇOIS BA : 294

FRANÇOISE BATAILLER : 354

FRANÇOIS MITTERRAND : 266, 276, 277, 278, 281, 292

GABRIEL DADIE : 384

GABRIEL D'ARBOUSSIER : 25, 47, 48, 97, 102, 156, 179, 202, 204,  
213, 215, 231, 232, 247, 248, 249, 265,  
268, 537.

GABRIEL LISETTE : 156, 190, 254, 284

GASTON DEFFERRE : 306, 332, 333, 336

GAOUSSOU BAMBA : 173

GAUDENS BRUNO : 152

GAUTHEREAU : 208, 210

GAUZE ANTOINE : 170

GBOU COULIBALY : 197

GEAY : 286, 292

GEORGETTE : 41

GEORGES CONDAT MAHAMAN : 261  
GEORGES EMMANUEL VILASCO : 137, 144  
GEORGES ESPERET : 59, 568  
GEORGES KASSI : 57  
GEORGES MONNET : 47, 68  
GERARD CAUCHE : 41  
GIAP : 309  
GIREN : 237  
GIVEN DANDE : 359  
GOGOUA LAMBERT : 129  
GOH BONI ALPHONSE : 238, 635  
GONTRAN RODRIGUES : 58, 580  
GORIBI BENIE : 238  
GROGUHE CHRISTIAN : 607  
GUEYE ABDOULAYE : 589  
GUILABERT : 205  
GUSTAVE MEYER : 381  
GUY ETCHEVERY : 23, 284, 617  
GUY MOLLET : 274, 323, 332, 337

HABIB BOURGUIBA : 316  
HAMANI DIORI : 156, 270, 350  
HENRI GIPOULON : 93  
HENRI GUISSOU : 261  
HERITIER : 123  
HO CHI-MINH : 308  
HUBERT VALET : 60  
HYACINTHE DE MONTERA : 201, 203

IBRAHIM DJARRA : 205, 208  
IBRAHIM KEITA : 230

JACOB WILLIAM : 166, 183, 230, 294, 366  
JACQUES AKA : 15  
JACQUES DUCLOS : 263  
JACQUES FOCCART : 624, 653

JACQUES FOUCADE : 278  
 JACQUES ROSSI : 580  
 JEAN -FELIX - TCHICAYA : 156  
 JEAN FOYER : 562, 650  
 JEAN KIPRE : 165  
 JEAN MAUBERNA : 522  
 JEAN MILLER : 366  
 JEAN MARTINE : 261  
 JEAN RAMADIER : 93  
 JEAN ROSE : 117, 119, 365  
 JEAN YABOPI : 145, 164, 165  
 JOHN EMGBEDE : 230  
 JOSEPH DUMAS : 568  
 JOSEPH LA FRANCHE : 145  
 JOSEPH OUEDRAOGO : 580  
 JOUKON : 154  
 JOURDAIN : 101, 103  
 JULIEN KOFFI : 145  
 JULIENS NYERERE : 536  
 JUSTIN KOFFI : 145

KACOU ALCIDE : 367  
 KACOU AOULOU : 134, 145, 164, 226  
 KEMOKO KEITA : 354  
 KI \_ ZERBO JOSEPH : 594  
 KOKA KOUAME : 149  
 KOBENA AUGHUI : 198  
 KODJO DICK : 34  
 KOFFI AMOAKOU : 96  
 KOFFI YAO : 176  
 KNAN JULIEN : 627  
 KONAN KANGA : 32, 150, 176  
 KONAN RAPHAËL : 60  
 KOUA GASPARD : 230  
 KOUADIO AKA : 176  
 KOUADIO KOUADIO : 176  
 KOUAKOU ANOUBLE : 197  
 KOUAKOU YOBOUE : 151

KOUAME BINZEME : 133, 134, 144  
 145, 603  
 KOUAME N'KRUMAH : 321, 322, 532,  
 535, 549, 637,  
 639  
 KOUAME TEKE : 230  
 KOUASSI : 149  
 KOUASSI BI ZORO : 176  
 KOUASSI DYHIE : 96  
 KOUASSI KOUADIO : 60, 61  
 KOUASSI KOUAME : 230  
 KOUASSI LENOIR : 32, 34  
 KOUASSI N'GUETTIA : 198

KOUMOUET ARKOU : 230

KRA KRA : 176

KUKLUKUI : 546

LADJI SIDIBE : 297

LAGAROSSE : 265, 382

LAMA CAMARA : 166, 183, 230, 294

LAMBERT : 28, 69, 70

LAMINE FATIGA : 171

LANIEL : 308

LAPIERRE : 202

LAURENT PECHOUX : 91, 96, 98, 107, 109, 113, 115, 126, 146, 153,  
155, 156, 164, 169, 193, 194, 198, 199, 242,  
244, 245, 265, 266.

LAURENTIE : 376

LE GOFF : 374

LE FLAMAND : 237

LE LEAP A. : 574

LEOPOLD SEDAR SENGHOR : 248, 249, 261, 331, 347, 489, 491, 496,  
497, 500, 519, 523, 533, 534, 543, 549,  
560.

LEON BA : 114

LEON BLUM : 332, 564

LEON FEIX : 266

LEON YAPOBI : 102

LOUA DIOMANDE : 367

LOUIS JECQUINOT : 292, 306

LOSSENI SOUMAHORO : 171

MADEIRA KEITA : 547, 548

MADINDOU TRAORE : 173

MADINGUE BINATE : 173

MALO TRAORE : 115

MAMADOU BAKAYOKO : 176

MAMADOU COULIBALY : 144, 265, 274

MAM DIAGNE : 33  
MAMADOU DIA : 534, 551  
MAMADOU KONATE : 22, 210, 284  
MAMADOU OUEDRAOGO : 261  
MAMADOU SOUMAHORO : 176  
MAMADOU TOURE : 230  
MAMBA BAKAYOKO : 172  
MAMBA SANO : 261  
MANSILLA LEOPOLD : 150  
MAJHOUT : 593  
MARC RUCART : 119, 186, 210, 215, 265, 278  
MARCEL PLANS : 567  
MARIE GNEBA : 33  
MARIE N'GUEKO : 115  
MARIE THERESE : 33  
MARINS TONTET : 65  
MASREVERY : 227  
MASSIBOUT : 567  
MATARASSO : 227, 239  
MAURICE THOREZ : 193, 251  
M'BOGUNDE N'GODI : 115  
MEMEL FOTE : 626, 639  
MEMERY COULIBALY : 173  
MIAN KADIO : 96, 108  
MICHEL DEBRE : 551, 559, 651  
MIEZAN KOUASSI : 100  
MOCHEY J.B. : 72, 166, 179, 183, 230, 294, 366, 607, 611, 645  
MODIBO KEITA : 533, 543, 551  
MOGUEZ H : 354  
MOHAMED IV : 316  
MOISE CAHUZAC : 569, 570, 580  
MORIET : 28  
MORY FOFANA : 207  
MOULO FAUSTIN : 33  
MOURAGUES : 115, 198, 265  
MOURGUES : 265  
MOUSSA COULIBALY : 150  
MOUSSA SOUMAHORO : 230, 294

NADAUD YVES : 104  
NANAN AKUE : 152  
NASSER : 318  
NATAKOMA BINETA : 33  
NAVARRE : 308  
NAZI BONI : 261  
N'DAH ADIEY ERNEST : 108  
N'DA MOIKON : 104  
N'DIA COFFI B. : 148, 149, 152  
N'DIAYE GUIRANDOU : 129  
N'DIAYE WALI : 165  
N'DO TANON : 151  
NERHU GANDHI : 318  
NEVEU : 237  
N'GO BENA : 115  
N'GUESSAN AHOU : 176  
NIAVA IMBOUA : 237  
NICOLAS GRUNITZKI : 312  
NOEL AKOBE : 131  
NOGUES : 299

ODETTE YACE (Madame ) : 33, 185  
OKA NIANGOUIN : 158  
ORSELLI (gouverneur) : 94  
OSWALD DURAND : 93  
OUANE BI KOMBLAN : 176  
OUEZZIN (Madame) : 185, 259  
OUEZZIN COULIBALY : 20, 72, 156, 160, 167, 171, 208, 265, 270,  
355, 359  
OUSSEYNON DIAGNE : 34

PANGO J. JOSEPH : 34  
PASQUES : 117  
PAUL N'GUESSAN : 197  
PEAN : 237

PECHOUA : 265  
PEDRO OLYMPIO : 313  
PEPE PAUL : 607  
PETIT : 103, 104  
PETSCHÉ : 274  
PFILIMLIN : 276  
PHILIPPE FRANCESCHI : 16, 41  
PHILIPPE VIEYRA : 166, 230, 283, 294  
PIERRE HERVE : 87  
PIERRE JULY : 193  
PIERRE MESSMER : 351  
PIERRE Y. : 344  
PLAGNE (général) : 87  
POLI : 106  
POULLE (Commandant) : 99  
PROUVOST : 105

QUEILLE : 266, 281, 292

RAPHAEL SALER : 261, 367  
RAYMOND BARBE : 28, 268  
RAYMOND LEFEVRE : 160  
RENE MAYER : 266, 274  
RENE PLEVEN : 266, 274, 276, 278, 281, 292, 332, 333, 394  
REY : 105  
ROBERT DELAVIGNETTE : 248  
ROBERT LEON : 245  
RONCHARD

SACOUM MARGUERITE : 33, 359  
SALIF SOUMAHORO : 205  
SAMBA AMBROISE : 72  
SANGARET BERNARD : 60  
SANGUI YAMALAN : 108  
SANTOS AMANI : 311

SATI BINATE : 173  
 SEKOU BARADJI : 174, 176, 178, 207  
 SEKOU BARADJI : 174, 176, 178, 207  
 SEKOU SANOGO : 149, 151, 170, 171, 172, 174, 282, 302, 354  
 SEKOU TOURE : 115, 230, 284, 349, 494, 516, 520, 522, 523, 549,  
 563, 575, 581, 584, 589  
 SERY GEORGES : 57  
 SERY KORE RENE : 166, 183, 230  
 SEYDOU GBANDE : 34  
 SIDIBE : 165  
 SIKALY YEO : 168  
 SOERKANO : 318  
 SOKO VINCENT : 34  
 SOKORY ROBERT : 230  
 SOMON : 354  
 SOURYS : 28  
 STALINE : 154, 215  
 SURET CANAL : 41  
 SYLVANUS OLYMPIO : 312, 532

TAGRO LOUE LOUIS : 178  
 TANA AMA : 113  
 TANO FRAN : 101  
 TONO KABRAN : 101  
 TANO PAKA : 101  
 TANON MANGOVA : 60, 151  
 TEITGEN : 306, 331  
 THIECOURA BAKAGOKO : 165  
 TIDIANE CISSE : 34  
 TIDIANE DEM : 145, 151  
 TIEBRO ZOKOU : 178  
 TOGLIATTI : 154  
 TOURNIER : 175  
 TOUVEAUX : 265  
 TSIRANANA : 518  
 TREICHLAPHERE : 99



VALETTE : 171  
VAME DOUMOYA : 146, 149, 302, 366  
VASSIRIKI BAKAYOKO : 172  
VERDIER : 378  
VINCENT AURIOL : 278, 279, 280  
VINCENT TEKOU : 59  
VOGEL : 202  
VOLI BI TRA : 176

WALDEK ROCHET : 87

YACE PHILIPPE : 32, 196, 366, 521, 622  
YACOUBA SYLLA : 52, 53  
YAO KPRI : 197  
YAPOHA OKAIEF : 197

ZEBANGO POHI : 131  
ZORO BI TRA : 173, 201, 238

## T A B L E D E S M A T I E R E S

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	9
 <u>PREMIERE PARTIE : DE LA PHASE ANTICOLONIALISTE A LA</u> <u>POLITIQUE DE COOPERATION</u>	
 <u>CHAPITRE I - LE P.D.C.I-R.D.A. et LA LUTTE ANTICOLONIALISTE:</u> <u>ESPOIRS ET ILLUSIONS</u>	
I. L'AGE DE L'HEROISME DU P.D.C.I-R.D.A.	12
A. La tendance vers un parti de masse	20
1. Structure et Organisation	29
2. La problématique idéologique	38
a) La controverse	39
b) Tactique contre "idéologisme"	44
- La conception tactique	44
- "Idéologisme"	47
B. L'Offensive anti-colonialiste	50
1. La collusion avec l'Islamisme militant et le syndicalisme	51
a) avec l'islamisme militant	51
- L'influence du Yacoubisme:	
La personnalité de Yacouba Sylla	52
- Activité des milieux Hamallistes	53
b) avec les syndicats	54
- Les sections interprofessionnelles	56
- Le principe "à travail égal, salaire égal"	62
2. Le Phénomène P.D.C.I-R.D.A. ou le pouvoir parallèle	69
3. De plus en plus sous la tutelle communiste	75
a) En France	77
b) En Afrique	78

II. LA CONTRE-ATTAQUE COLONIALE OU LE RETOUR AU	
CONSERVATISME COLONIAL	88
A. Le Colonialisme de guerre	90
1. La reprise en main	92
2. Le "Péchouxisme" ou le "Néo-Angoulvantisme"	95
a) L'affirmation du principe d'autorité coloniale : l'exemple de la Chefferie supérieure de l'Indénie'	99
- Le problème de la succession de Boa Kouassi	100
- Le Roi Essey Bonzou ler: Un règne sans éclat	102
- L'échauffourée d'Abengourou	106
- Destitution et disqualification définitive d'Amoakon	107
. La destitution	107
. La disqualification	108
- Etude critique de la requête de M. Amoikon par certaines mises au point	110
b) La tactique de l'étouffoir	114
- La mobilisation du lobby colonial	116
. Les partis d'obédience coloniale	119
. La psychose du R.D.A	124
- Les partis loyalistes	127
. Les partis "para-coloniaux"	129
. Les partis "sous tutelle" ou partis "Péchouxistes"	147
c) Le prétexte anticomuniste	153
B. L'Épreuve de force : le drame ivoirien	156
1. Les émeutes de Côte-d'Ivoire: 1949-1950	158
a) L'affaire Djaument (Treichville, 6 Février 1949)	159
b) L'affaire Sika ly Yéo ( Koumbala, 27 Février 1949)	168
c) L'affaire sékou sanago (Séguéla, 31 Janvier, 2 Février 1950)	169
d) L'affaire sékou-Baradji - Zoro Bi Tra (Bouaflé, Kouénoufla, Sétinfla, infra)	173

e) L'affaire Samba Ambroise (Dimbokro, 29 Janvier 1950)	179
2. L'action des masses	182
a) La grève de la faim des détenus	183
b) Les protestations	185
- La marche des femmes sur Bassam	185
- La grève des achats	187
c) La mobilisation de l'opinion internationale	189
- La presse	189
- Les interventions parlementaires	190
- Les soutiens populaires	191
<u>CHAPITRE II</u> - LE PROCESSUS DE DEMANTELLEMENT DU P.D.C.I	194
I. REPRESSIONS ADMINISTRATIVES ET SANCTIONS POLITIQUES	194
A. Les répressions de l'Administration	195
1. L'opération de marginalisation du R.D.A	196
2. Le mandat d'arrêt contre Houphouët-Boigny	201
3. L'énigme Biaka Boda	204
a) Les faits	204
b) La controverse	206
- Le suicide	207
- L'assassinat	208
- Incidences "fétichistes"	211
B. Les Sanctions politiques du gouvernement de la République	216
1. Les interdictions	217
a) Les réunions sur la voie publique	217
b) Les manifestations sur le territoire	218
c) Les réunions proprement dites	218
2. L'Hypothèse de la dissolution du R.D.A	220
a) Raisons favorables	220
- Efficacité de la dissolution	220
- Nécessité de la dissolution	221
- Opportunité de la dissolution	222
b) Raisons contraires	222
c) Répercussions possibles	224
II. UNE PARODIE DE JUSTICE	226





1. Les raisons du combat des planteurs africains	385
a) La question de la main-d'oeuvre	385
b) le "Latrillisme" ou "l'esprit de Brazzaville"	393
- Le gouverneur Latrille	394
- La politique d'équilibre	395
B. Le S.I.A.M.O ou "L'Union Patronale"	405
1. La Création du S.I.A.M.O	407
2. Fonctionnement	408
3. Ressources	409
4. Activité du S.I.A.M.O	411
II. L'EPANOUISSEMENT DE LA BOURGEOISIE TERRIENNE	412
A. La mise en valeur du Territoire	415
1. Les investissements en C.I	416
a) F.I.D.E.S	417
b) L'effort financier en faveur de l'agriculture	420
- Le Fonds Spécial d'Outillage et de Culture (COMEX)	420
- Les Comptes "cacao" et "café"	421
. Le compte du "cacao"	422
. Le compte du "café"	424
Le Fonds d'Equipement Rural et de Développement Economique et Social (FERDES)	426
- Les sociétés de prévoyance	430
- Le Crédit Agricole Mutuel	432
2. Equipement général et transformation des secteurs de production	438
a) Equipement général	438
- Le port d'Abidjan	438
- Le réseau routier	442
- Le chemin de fer	447
- Les Transports aériens	448
b) Transformation des secteurs de production	449
- Développement de la production agricole et forestière	449
. perfectionnement des services de l'agriculture	450

. La forêt	452
. L'élevage	457
- L'effort d'industrialisation	467
. Entreprises privées	467
. Usines-pilotes	471
B. L'Essor économique de la Côte-d'Ivoire	474
1. Le Commerce extérieur	474
a) Les exportations	475
b) Les importations	477
2. L'enrichissement de la bourgeoisie agraire	483

### TROISIEME PARTIE : LA MARCHÉ VERS L'INDEPENDANCE

<u>CHAPITRE VI</u> - LA PHASE DE L'AUTONOMIE INTERNE	487
I. LA CROISADE ANTI-CONFEDERALE	488
A. La question de l'Exécutif fédéral	488
1. La Confédération	489
a) Définition	489
b) le système senghorien	490
2. La Fédération	492
a) Définition	492
b) Le système Houphouétiste	493
B. Le Particularisme ivoirien	498
1. Le paternalisme politique du Sénégal	498
2. Les incidences économiques	501
a) Part de la Côte-d'Ivoire dans le commerce aofien	501
b) Les recettes fiscales	503
II. LA COMMUNAUTE : AMBITIONS ET ECHECS	512
A. La naissance de la Communauté	513
1. La Constitution de 1958	517
a) Préparation de la Constitution	517
b) Le référendum	519
2. L'organisation de la Communauté	524
a) Les institutions	525
b) Les compétences de la Communauté	527
c) Les "ententes cordiales"	531



- La Fédération du Mali	537
- Le Conseil de l'Entente	541
B. La Communauté "rénovée" ou "contractuelle"	546
1. L'indépendance de la Fédération du Mali	547
2. Les facteurs de dissociation de la Communauté	562
a) Le syndicalisme	563
- L'influence communiste	564
. Les tendances syndicales	566
. le "noyautage" communiste	574
- L'influence guinéenne	576
. L'autonomie syndicale	577
. L'unité syndicale : la création de l'U.G.T.A.N.	585
b) Les mouvements subversifs	592
- internes	592
. Le P.A.I.	592
. Le M.A.L.N	594
- Les ingérences étrangères	597
<u>CHAPITRE VII</u> - L'ACCESSION A LA SOUVERAINETÉ	600
I. LA CONQUETE DE L'AUTORITE ABSOLUE	601
A. Les crises socio-politiques	602
1. La rupture sociale	604
a) La grogne des "sans travail": les incidents "raciaux" d'Abidjan	605
- Histoire de la L.O.C.I	605
• raison sociale	606
• raison politique	606
• La création de la L.O.C.I	607
• Les incidents	608
* Bilan des troubles	609
* Etat d'esprit de la population autochtone	609
* Attitude du gouvernement de la Côte-d'Ivoire	610
- Conséquences immédiates	612
- Appréciations critiques	613
b) La grève de la fonction publique	616
2. L'opposition politique	625

a) La contestation estudiante	625
b) Le défi des partis "indépendantistes"	634
- Le F.L.N. - KOTOKO	635
- le C.N.L.C.I	638
B. L'institution du Parti unique	641
1. L'intégration	644
2. La neutralisation de l'intelligentsia	647
II. LA FIN DE LA COMMUNAUTÉ	650
A. L'indépendance "forcée"	650
1. La révision constitutionnelle	651
2. Le transfert des compétences	653
B. Du régime de tutelle au régime d'Assistance	657
1. L'aide directe	658
a) L'assistance technique proprement dite	658
b) Des crédits d'investissements	659
- Les fonds d'Aide et de Coopération(F.A.C)	659
- La Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E)	660
c) Des aides budgétaires	660
2. L'aide indirecte	661
3. Les mécanismes économiques et financiers	661
a) Raisons des "surpriX "	661
b) Les mécanismes de ces "surpriX "	663
c) L'importance de ces "surpriX "	665
 <b>CONCLUSION</b>	 671
<b>QUATRIEME PARTIE : LES ANNEXES</b>	680
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE</b>	846
<b>INDEX SIGNALITIQUE</b>	884
<b>TABLE DES MATIERES</b>	898

\*\*\*\*\*